

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



**ECOLE DOCTORALE DES SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES, ECONOMIQUES ET DE
GESTION**



FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

Année : 2022

N° d'ordre

THÈSE DE DOCTORAT

Formation doctorale :

Présentée par : Mamadou Alimou BA

Titre :

**Sujet: « L'élection présidentielle de 2012 au Sénégal. Les
effets persuasifs de l'information dans la perte du pouvoir
par Abdoulaye Wade »**

Soutenue le 28 Mai 2022.....devant le jury composé de

Membre du jury :

Président jury :	M. Seydou Nourou Tall , Professeur titulaire agrégé de Sciences Politiques FSJP-UCAD
Rapporteurs :	Pr Papa Samba Ndiaye , Maître de conférences agrégé de Sciences Politiques Université Gastoin Berger Pr Abdou Rahmane Thiam , Maître de Conférences agrégé de Sciences Politiques FSJP-UCAD M. Sidy Alpha Ndiaye , Maître de Conférences agrégé de Sciences juridiques et politiques FSJP-UCAD
Directeur de thèse :	M. Babacar Gueye , Professeur titulaire agrégé de Sciences Politiques FSJP-UCAD

Avertissement

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

DEDICACE

Je dédie cette thèse à :

Ma mère (Bineta BA), une femme exemplaire qui m'a toujours soutenu. Que Dieu vous protège et vous accorde santé de fer et longue vie, chère maman !

A mon défunt père arraché à notre affection alors qu'on était encore en formation

Mes frères Souleymane BA, Mamadou Aliou, Sanou SOW,

Mes amis Bineta Diallo, Yaya Kane

Ma référence Souleymane Niang,

Au PDG du groupe futurs médias Youssou Ndour et au DG Birane Ndour

A Mes collègues de travail et responsables de la RFM Assane Guèye, Babacar FALL, Ndiogou DIENE et toute la rédaction de la RADIO

Mes chers collègues et compagnons depuis l'UCAD notamment Abdoulaye Diallo, Lamine Ba, Ephraïm Bernabe Diatta, Eliane Dieme, Yaya Mansour DIEME, les camarades du département de lettres modernes, ceux du CESTI ;

A tous les doctorants du département de Sciences Politiques de l'UCAD

REMERCIEMENTS

Je tiens à adresser mes sincères remerciements à Monsieur **Babacar Guèye**, mon directeur de thèse, avec qui j'ai cheminé pendant plusieurs années dans cette entreprise.

Ses conseils, orientations et remarques critiques m'ont permis de mener à bout cette étude.

C'est un homme aux qualités humaines exceptionnelles. Je lui exprime toute ma gratitude.

J'adresse ces mêmes remerciements au Pr **Abdourahmane Thiam**, qui a accepté de lire cette thèse et de faire partie du jury de soutenance. Pr Thiam, je témoigne, est d'une générosité intellectuelle remarquable, merci pour tout, cher professeur.

Je remercie aussi les enseignants chercheurs du Cesti, Dr Moustapha Guèye, Pr Ndiaga Loum, Dr Mamamadou Ndiaye, Dr Mamadou Koumé, pour leur soutien et leurs encouragements

J'adresse l'expression de ma profonde gratitude à **ma famille** qui m'a toujours soutenu et accompagné tout au long de mon cursus, avec un hommage mérité à ma mère à qui je dédie les résultats de ce travail. Je rends un hommage appuyé à mon épouse **Fatou Diallo** pour sa patience et son amour. J'adresse mes vifs remerciements à mon frère Souleymane Ba, Yaya Kane (Cesti) qui m'ont beaucoup soutenu dans le cadre de ce travail.

LISTE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS

2STV : 2eme chaîne sénégalaise de Télévision
AEF : Afrique Occidentale Française
AFP : Alliance des forces du Progrès
ANPJ : Agence nationale de promotion de la Jeunesse
AOF : Afrique occidentale française
APS : Agence de Presse sénégalaise
ARMP : Autorité de régulation des marchés publics
ARTP : Agence de régulation des télécommunications et des postes
BCEAO : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BDS : Bloc démocratique sénégalais
CDEPS : Conseil des diffuseurs et éditeurs de la presse du Sénégal
CESTI : Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information
CNLTCC : Commission Nationale de Lutte Contre la Non-transparence, la Corruption et la Concussion
CNRA : Conseil nationale de régulation de l'audiovisuel
CSS : Compagnie sucrière du Sénégal
DIC : Division des investigations criminelles
FAO : Organisation des Nations-Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FCFA : Franc de la Communauté financière africaine
FIDH : Fédération internationale des droits de l'homme
FIJ : Fédération internationale des journalistes
FMI : Fonds monétaire international
FNPJ : Fonds national de promotion de la Jeunesse
FSD/BJ : Front pour le Socialisme et la Démocratie / Benno Jubël
FSS : Front Social sénégalais
HCA : Haut Conseil de l'audiovisuel
HCRT : Haut Conseil de la Radio Télévision
IFAN : Institut fondamental d'Afrique noire
IGE : Inspection Générale d'État
ISSIC : Institut Supérieur des Sciences de l'Information et de la Communication
LCA : La Chaîne africaine
LD/MPT : Ligue démocratique / Mouvement pour le Travail

MFDC : Mouvement des Forces démocratiques de Casamance
NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ONEL : Observatoire national des élections
ONU : Organisation des Nations-Unies
ORTS : Office de radio diffusion et de télévision du Sénégal
OUA : Organisation de l'Unité Africaine
PAI : Parti africain de l'indépendance
PDS : Parti démocratique sénégalais
PIT : Parti de l'indépendance et du travail
PLP : Parti pour la libération du peuple
PLS : Parti libéral sénégalais
PNBG : Programme National de Bonne Gouvernance
PRA : Parti du Regroupement africain

PS : Parti socialiste
PSS : Parti socialiste sénégalais
RADDHO : Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme
RDA : Rassemblement démocratique africain CNLCC

SYNPICS Syndicat des professionnels de l'information et de la communication

ONEL : Observatoire national des élections
ONU : Organisation des Nations-Unies
ORTS : Office de radio diffusion et de télévision du Sénégal
OUA : Organisation de l'Unité Africaine
PAI : Parti africain de l'indépendance
PDS : Parti démocratique sénégalais
PIT : Parti de l'indépendance et du travail
PLP : Parti pour la libération du peuple
PNBG : Programme National de Bonne Gouvernance
PRA : Parti du Regroupement africain
PS : Parti socialiste
RDA : Rassemblement démocratique africain

RFI : Radio France internationale
RFM : Radios Futures médias
RND : Rassemblement national démocratique
RTS : Radio Télévision sénégalais
SFIO : Section française de l'internationale ouvrière
SYNPICS : Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication sociale
TFM : Télévision Futurs Médias
UJAO : Union des journalistes de l'Afrique de l'Ouest
UNAC : Unité et action
UNESCO : Organisation des Nations-Unies pour les Sciences et la Culture
UPS : Union progressiste sénégalais
URD : Union pour le Renouveau démocratique
USAID : Agence des États-Unis pour le développement internationale

Résumé :

Dans une démocratie, les médias jouent un rôle de contre-pouvoir. Au Sénégal, le dynamisme de la presse a été très tôt constaté et salué. La qualité des articles de presse avait contribué au renforcement de la culture intellectuelle et à la remise en cause du pouvoir politique. Les médias ont accompagné le processus de démocratisation de l'Etat et favorisé la première alternance du pays en 2000.

Mais à la faveur de la libéralisation du paysage médiatique et à l'arrivée de nouveaux acteurs, nous assistons à une instrumentalisation de la presse par des acteurs engagés dans sa réalisation. Dans cette thèse par exemple, nous montrons comment à travers un contexte socio-politique donné marqué par une montée du néo-patrimonialisme, les médias ont quitté leur position de neutralité, pour s'engager sur le champ politique et émettre un discours de nature à discréditer la candidature du président sortant en l'occurrence Me Abdoulaye Wade et participer éventuellement à sa défaite à la présidentielle 2012.

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : ABDOULAYE WADE ET LA PRESSE SENEGALAISE : ENTRE SOUTIEN ET OPPOSITION.....	62
Titre 1 : la résilience de l’Etat néo-patrimonial comme élément du contentieux entre Abdoulaye Wade et la presse.....	63
Chapitre 1 : la presse « indépendante » : opposition systématique aux dérives de l’Etat néo- patrimonial	65
Chapitre2 : La tentative de légitimation du pouvoir de Wade par les médias d'Etat	126
Titre II : Les stratégies du pouvoir d'Etat contre la presse "indépendante"	164
Chapitre 1 : Les usages de la puissance publique contre la presse privée.....	165
Chapitre 2 : La presse du palais à la rescousse du prince : la propagande officielle s'acharne sur les détracteurs du régime	199
Deuxième partie La construction médiatique de l'image de Wade durant la campagne électorale	232
Titre 2 : Légitimité et délégitimité médiatique de la candidature de Wade à la une des quotidiens sénégalais.....	233
Chapitre 1 : L'image négative de la candidature de Wade à la "Une" des médias privés	235
Chapitre 2 : Le marketing politique du <i>Soleil</i> en faveur du candidat Wade	266
Titre 2 : La difficile légitimité de la candidature d’Abdoulaye Wade dans le débat électoral	290
Chapitre 1 : La controverse autour du troisième mandat	292
Chapitre 2 : Les positions éditoriales des médias sur la candidature d'Abdoulaye Wade	337
CONCLUSION GENERALE	384
Annexes	391
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	404

INTRODUCTION GENERALE

Quelle nouveauté notre société présente-t-elle par rapport à celles qui l'ont précédée ? Sommes-nous entrés dans l'ère de la communication planétaire ou désormais intégrés dans le "village global"¹ prophétisé par Mc Luhan ? Autant de questions posées par Gérard Leclerc². Abordée sous l'angle d'une approche sociologique, la communication se présente comme un phénomène social de production, de circulation et de consommation des discours.

Dans cette histoire mouvementée, l'époque contemporaine introduit un changement de taille en valorisant dans l'activité politique ce qui concerne la communication, aussi bien au plan des discours échangés que du rôle des médias et aujourd'hui de l'opinion publique³. Cette valorisation de la communication est confortée par l'émergence de la communication politique qui est contemporaine de la société et de la démocratie de masse, caractérisées par le suffrage universel égalitaire, le règne des médias et celui des sondages.

Cette situation montre le rôle d'influence des médias dans la construction de la démocratie. Si les médias font l'opinion⁴ selon Patrick Champagne, en réponse à Bourdieu, leur impact sur le pouvoir politique reste, de nos jours, important au point qu'on les considère comme un quatrième pouvoir aux Etats-Unis. Effectivement, l'affaire dite du Watergate qui surgit en pleine campagne présidentielle en 1972, avait éclaboussé le président Richard Nixon.

Si les faits firent état d'une mise sur écoute des téléphones du quartier général (Q.G) du candidat démocrate installé dans l'immeuble du Watergate à Washington, l'affaire n'a

¹ Le village planétaire, qui est une expression de Marshall McLuhan, est extraite de son ouvrage au titre intitulé *The Medium is the Massage* paru en 1967 dans lequel il qualifie les effets de la mondialisation, des médias et des technologies de l'information et de la communication. Mais c'est surtout le sociologue Dominique Wolton qui porte la critique de cette idée. Il accuse McLuhan de s'être trompé parce qu'il aurait prédit que la technologie électronique conduirait l'humanité vers une utopie et une communauté harmonieuse où la violence et le racisme n'ont pas cours. Ainsi, Wolton a livré en 1997 une entrevue au quotidien *Le Devoir* au cours de laquelle il critique l'expression formulée par McLuhan. On apprend dans ce texte que Monsieur Wolton est un « anti-mcluhanien farouche » qui dénonce l'« absurde » notion de « village global ». Le journaliste Robert Dutrisac explique comment Wolton critique cette expression : « La notion de "village global", expression chère à MARSHALL McLuhan, si elle existe sur le plan technique, est sans fondement d'un point de vue historique et culturel. En dépit de la mondialisation des techniques, les identités persistent et les problèmes de communication deviennent de plus en plus visibles. Trop souvent, on confond la globalisation et la mondialisation, qui sont des réalités, avec l'universalisme, qui est une valeur.

² LECLERC Gérard, *La société de communication. Une approche sociologique et critique*, PUF, 1999

³ BOURDIEU Pierre précise que « L'opinion publique n'existe pas » ; ce qui montre la controverse qui entoure la définition de la notion. Selon le sociologue, il s'agit d'un artefact, c'est-à-dire une construction artificielle de la réalité.

⁴CHAMPAGNE Patrick, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Minuit, coll. "Le sens commun", 1990.

cependant pas eu de conséquences sur le résultat de l'élection, sauf que quelques mois plus tard, elle va ressurgir en faisant la Une de tous les journaux américains.

Cette affaire, qui a fini de défrayer la chronique, s'identifie à un jeu de dominos qui s'étale du 17 juin 1972 au 8 août 1974, jour de l'annonce de la démission de Richard Nixon de la présidence des Etats-Unis pour éviter l'humiliation d'une procédure d'*impeachment*, autrement dit "mise en accusation". Considérée comme le scandale politique le plus retentissant de l'histoire politique américaine, l'affaire du Watergate a attiré l'attention de l'opinion publique internationale tout en montrant la réussite des médias à créer un séisme politique qui va tout emporter sur son passage : un directeur du FBI, un ancien ministre de la justice, les plus proches conseillers du président et le président lui-même. Il s'agit d'un véritable scandale d'Etat mise en scène par la presse et qui fait aujourd'hui encore, école, grâce au travail de deux jeunes journalistes du Washington Post, Carl Bernstein et Bob Woodward⁵.

De ce point de vue, les effets persuasifs de l'information dans la perte du pouvoir constituent un véritable objet d'étude de science politique. L'élection présidentielle au Sénégal de 2012 confirme cette réalité des médias quant à leur capacité de produire des enjeux de nature à polarisation sociale. En effet, des effets d'information ont pu se produire par le truchement d'une certaine couverture des événements relatifs à l'élection et créer des biais de nature à discréditer le candidat Abdoulaye Wade. D'où l'importance de la prise en considération des temporalités dans la compréhension des phénomènes politiques. Pourtant le rôle des médias est bien d'informer juste et vrai. Mais si l'on s'intéresse à l'activité d'informer, on se rend compte vite que cela relève plutôt de l'idéal, plutôt que des médias s'en tiennent à leur simple rôle de médiation.

Cette représentation plutôt normative n'appréhende donc point les vastes contours complexes et fluctuants des relations entre le journaliste et l'information. Ne serait-ce qu'en sélectionnant et en accordant une attention particulière à certains aspects de l'information, au détriment des autres, les médias effectuent un travail sur l'information. Ce processus nommé *cadrage*, peut avoir une incidence sur les politiques publiques et la mobilisation collective, mais aussi sur la formation de l'opinion publique en ce qu'il détermine un ou plusieurs éléments liés à la définition d'un problème public notamment les causes, les conséquences, les responsables, et les pistes de solutions. Mais avant d'aller plus loin, commençons par camper le cadre théorique

⁵WOODWARD Bob, *Gorge Profonde, la véritable histoire de l'homme du Watergate*, Editions Denoël, 2005

dans lequel s'inscrit notre question de recherche : il s'agit de procéder à la définition des concepts qui structurent notre sujet.

1. Délimitation du sujet

Dans le cadre de ce travail, nous allons nous intéresser à la médiatisation de la campagne électorale pour l'élection présidentielle de 2012 au Sénégal. Couvrant la précampagne (c'est-à-dire le mois de Janvier) et les campagnes électorales des premiers et seconds tours correspondant aux mois de Février et Mars (jusqu'à la proclamation officielle des résultats intervenus en Avril). Cette séquence d'étude s'étend donc sur trois mois. Toutefois, cela ne peut être qu'à titre indicatif, car notre thèse fait appel à chaque fois que cela s'avère nécessaire, à l'histoire proche et/ou lointaine de notre pays pour documenter la recherche, voire faire de la comparaison.

Dans ce cadre, notre support de base repose sur un corpus de quatre quotidiens que sont le quotidien national *Le Soleil*, et trois quotidiens de la presse privée à savoir *l'Observateur*, *Le Populaire* et *Walfadjri*. Nous sommes alors là au cœur du travail de comparaison et dans l'étude de cas. L'intérêt, c'est que « *ces cas peuvent être analysés comme (des) entités différentes ou encore être comparés entre eux pour mieux distinguer les particularités de chaque cas, ou mieux défendre une thèse quelconque* ». ⁶. Et c'est là l'apport de l'approche holistique à la thèse comme cadre méthodologique.

C'est un corpus d'archive au sens où il est constitué « à partir de matériaux préexistants » ⁷ : *Le Soleil*, *l'Observateur*, *Le Populaire* et *Walfadjri*. Leur contenu a été examiné du 05 Février au 25 mars 2012. Si la première date ou borne marque le début de la campagne électorale, la deuxième, elle, équivaut à la prestation de serment de Macky Sall, candidat de l'opposition, vainqueur de la présidentielle 2012 à l'issue du deuxième tour. Mais pourquoi quatre quotidiens, étant donné que le paysage médiatique compte un nombre très important de quotidiens ?

Ne pouvant étudier tous les quotidiens de la place, mais pour une question de faisabilité de notre travail, nous avons choisi d'échantillonner ⁸ en fonction de leur nature et de leur ton. Ces deux éléments permettent de distinguer clairement la presse d'Etat de celle dite

⁶ROY Simon, 2004, « L'étude de cas », pp.159-184, dans Benoit Gauthier, *Recherche Sociale, de la problématique à la collecte de données*, Sainte-Foy, PUQ, 2004, p.166.

⁷COURTINE Jean-Jacques, « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques. A propos du discours communiste adressé aux chrétiens », *Langages*, n°62, p. 9-128, 1991.

⁸ La technique d'échantillonnage a été mise en œuvre par Georges Gallups en 1936 avec la création des sondages d'opinion dans un contexte électoral aux Etats-Unis posant la question de la réélection du président Roosevelt.

privée, celle dite populaire et celle dite “sérieuse”. Ils permettent de sérier au premier tamis notre corpus. Ceci étant, pourquoi alors, notre choix porte précisément sur *Le Soleil*, *Walfadjri*, *le Populaire* et *L'Observateur* à la place des autres ?

Le Soleil a été choisi parce qu'il est le seul quotidien officiel qui appartienne à l'Etat. Suppôt de tout pouvoir en place⁹, il s'impose de fait dans le cadre d'un travail de comparaison sur la presse sénégalaise. Dans la catégorie des quotidiens privés sénégalais, deux styles s'imposent : le style plaisant, trivial, voire populaire et le style classique et dit sérieux. Dans la première catégorie ne sont éligibles que *Walfadjri* et *Sud Quotidien* considérés aujourd'hui comme les doyens de la presse privée sénégalaise.

Mais nous avons porté notre choix sur *Walfadjri*, puisqu'il a été moins marqué en tout cas de manière officielle dans le combat contre le régime d'Abdoulaye Wade ; ce qui ne fut pas le cas de *Sud Quotidien* dont l'un des fondateurs Abdou Latif Coulibaly, a été l'un des chantres du combat contre l'Etat néo-patrimonial sous le régime de la première alternance.¹⁰ Or ici, le degré de neutralité envers les différents candidats dans le traitement de l'actualité durant la campagne électorale est un indicateur majeur pour infirmer ou confirmer notre principale hypothèse.

Quid de *L'Observateur* et du *Populaire* ? Ils sont représentatifs des journaux dits populaires, grosse tendance du paysage médiatique sénégalais.¹¹ Si *le Populaire* est le premier journal dit populaire au Sénégal, *L'Observateur* détient le plus gros tirage du pays.¹² Tous les deux éliminent de fait les autres journaux constitutifs de ce type d'énonciation. De ce point de vue, nous estimons qu'ils peuvent valablement représenter les différents quotidiens de la place.

Par ailleurs, les quotidiens choisis nous semblent représentatifs de deux types distincts de mise en scène de l'information au niveau du paysage médiatique sénégalais : un style « classique » et parfois élitiste pour *Le Soleil* et *Walfadjri*, un style « spectaculaire » ou

⁹ Né sur les cendres de Paris Dakar et de Dakar Matin, *le Soleil* a été créé en 1970 par Léopold Sédar Senghor pour servir de tribune au régime du Parti socialiste. Lire Moussa PAYE, « La presse et le pouvoir », p. 341 in : *Sénégal. Trajectoires d'un Etat*, p. 341, Dakar : Codesria, 1992, Mamadou Koumé, *Le Soleil de Dakar. Evolution et difficultés de l'unique quotidien sénégalais*, Mémoire Diplôme IFP : Université Paris II, 1986, pp. 65-66

¹⁰ LOUM Ndiaga, *Les médias et l'État au Sénégal. L'impossible autonomie*, Paris, L'Harmattan, 2003, 265 p.

¹¹ Paye Moussa, La presse et les lobbies dans le nouveau désordre de l'information, in *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade, le sôpi à l'épreuve du pouvoir*, Karthala, 2013, 840 p

¹² Le quotidien *L'Observateur*, vendu à 100 francs est actuellement en tête des tirages avec 95 000 exemplaires (Juillet 2019). Ce chiffre a été recueilli auprès de la rédaction, mais plusieurs sondages, bien que souvent contestés, continuent de placer ce quotidien en tête des tirages

populaire pour les deux autres quotidiens privés (*Le Populaire et l'Observateur*). La spectacularisation de l'information fonde une certaine manière de comprendre le réel ainsi qu'une certaine mise en sens.¹³ En réalité, les « énoncés sont construits sur des choix qui conduisent à une forme verbale et/ou visuelle qui fait sens et produit des représentations collectives qui fournissent notre intelligibilité du monde. »¹⁴

Ainsi, les stratégies énonciatives des journaux ne sont pas toujours neutres. Se fondant sur une organisation signifiante de matériaux divers (linguistiques, graphiques, iconiques) les médias construisent une mise en scène qui est le quotidien de l'information, les énoncés étant construites sur des choix qui conduisent à une forme discursive et visuelle qui fait sens et qui produit des représentations collectives qui élaborent notre compréhension du monde ».¹⁵

2. Définition des termes du sujet

Traiter des effets d'information dans la perte du pouvoir par Abdoulaye Wade à la présidentielle de 2012 pose la question de la commodité conceptuelle et de la nécessité de la détermination des contours essentiels à l'appréhension explicite de l'étude. La mise en avant de l'intérêt de cette recherche nous impose, d'abord, de consacrer une assise conceptuelle, afin de mettre en perspective le cadre théorique préalable. Dans cette optique, définir les notions d'élection présidentielle, de pouvoir, effet d'information nous paraissent être une première étape indispensable dans cette clarification terminologique.

2.1. Election présidentielle

Etymologiquement, le mot « élection » provient du verbe latin « eligere » (choisir) et du substantif « electio » (choix). Dans les cités de l'Antiquité grecque, le mot « élection » est à l'origine, un concept et une pratique aristocratiques ; il signifiait le choix des membres du peuple pour l'exercice de la fonction de magistrat (commandeur) qui s'effectue normalement par tirage au sort et non pas par vote ou élection. Toutefois, si par le passé, cette dimension

¹³ Nous sommes pratiquement dans ce qu'on appelle information spectacle, c'est à dire que les médias de masse particulièrement la télévision privilégient les événements les plus spectaculaires, et chargent en émotion les nouvelles qui ne le sont pas par nature. Se situant dans la logique marketing, l'information se vend comme de la marchandise. Lire Guy Debord, *La société du spectacle*, Gallimard (folio), Paris 1992, Edition originale: Buchet-Chastel, Paris, 1967? Jean Baudrillard, *La guerre du golfe n'a pas eu lieu*, Galilée, Paris, 1991, Alain Minc, *Le média-choc*, Editions Grasset et Fasquelle, 1993, le livre de poche, p. 128

¹⁴ TETU Jean-François, (1982), *Le discours du journal. Contribution à l'étude des formes de la presse quotidienne*. Thèse de doctorat

¹⁵ JANNET Claude, Jannet Anne Marie, *Les stratégies de l'information*, Paris L'Harmattan, 244 p

transcendantale a plané sur les choix des rois, ou des souverains, aujourd'hui, les élus tirent directement leur légitimité de la volonté populaire, du moins dans les régimes démocratiques.

Dans ce cadre, les élus sont choisis à la suite d'une compétition électorale ou « le ou les meilleurs » sont choisis pour représenter la majorité de la population à travers un mandat. Ils se différencient en cela des personnes nommées.¹⁶ Donc dans le jeu politique, « élection » désigne « le mode de désignation par les citoyens de leurs représentants ou de leurs délégués soit à l'échelon local, soit à l'échelon national, soit dans un cadre professionnel. »¹⁷ Toutefois, en ajoutant au concept « élection » le qualificatif « présidentielle », on passe d'un quelconque mode de désignation d'élus à une haute position de pouvoir, mais aussi à travers un modèle spécifique de scrutin par lequel, dans le cadre de la démocratie représentative, un peuple élit son président de la République entendue aussi comme institution.

Mais en Afrique, s'il est établi qu'il n'y a pas de démocratie, là; ou il n'y a pas d'élection, l'expérience montre aujourd'hui que les processus électoraux ont également des effets antinomiques. En clair, le processus électoral africain est en soi un facteur de risque pour la stabilité et la bonne gouvernance. Olivier de Sardan parle de "vote et de ses prisons". Selon De Sardan, les quatre prisons ont pour gardiens respectifs : les grands commerçants ; les militants, alliés et courtisans ; les bureaucrates ; les experts internationaux. Ces prisons sont d'abord celles du pouvoir, mais aussi celles de la vie politique toute entière (condamnée à la reproduction sans fin des mêmes pratiques), et de la démocratie elle-même (rendue responsable de cette situation). Elles enferment le pays dans la soumission à un système décrié qui ne satisfait que ceux qui en profitent. Comme le Niger¹⁸, terrain d'étude de l'auteur, le Sénégal a ses "prisons" lui aussi, c'est à dire les contraintes qui empêchent le pays de se débarrasser du néopatrimonialisme à savoir le clientélisme, la corruption et la violence symbolique entretenue par les grands électeurs constitués par le confrérisme maraboutique. Et c'est devenu, une tendance lourde en Afrique de l'ouest comme le constate Abdou Karim

¹⁶BRAUD Philippe, *Sociologie politique*, 7e édition, LGDJ, Paris 2004, p

¹⁷Lexique de politique, 6^e édition, Dalloz-Sirey, 1992

¹⁸ Selon De Sardan, les quatre prisons ont pour gardiens respectifs : les grands commerçants ; les militants, alliés et courtisans ; les bureaucrates ; les experts internationaux. Ces prisons sont d'abord celles du pouvoir, mais aussi celles de la vie politique toute entière (condamnée à la reproduction sans fin des mêmes pratiques), et de la démocratie elle-même (rendue responsable de cette situation). Elles enferment le pays dans la soumission à un système décrié qui ne satisfait que ceux qui en profitent.

Saidou, *"dans tous les pays, les stratégies de mobilisation électorale font la part belle au clientélisme et à la corruption électorale. Dans la mobilisation électorale, les « notables », qu'il s'agisse des chefs traditionnels, des chefs religieux, des opérateurs économiques ou des « fils du terroir » occupant des positions stratégiques dans l'appareil d'État, jouent un rôle important. Dans certains pays, les identités ethniques ou régionales jouent également un rôle important. C'est le cas au Bénin, au Togo, au Ghana, et même au Niger. Au Sénégal, ce sont surtout les hiérarchies des confréries qui jouent un rôle important, même si les consignes de vote des marabouts sont de moins en moins suivies*¹⁹.

D'une part, le processus électoral s'enlise dans la sphère politique et peine à s'en émanciper pour devenir une question administrative, et de l'autre, le lien entre vote et politique demeure incertain dans le contexte africain. En clair, l'élection est devenue un mode de reproduction du néopatrimonialisme, un lieu de conflictualité entre opposition et pouvoir.

Dans un régime présidentiel tel que celui du Sénégal, la personnalité du Président est la clef de voutes des institutions et, par ce fait et celui de la personnalité de l'occupant de la fonction, celle-ci se trouve exacerbée avec les conséquences que nous avons évoquées plus haut. C'est pourquoi au delà, de la routinisation de la pratique électorale et de ses effets structurants reconnus par plusieurs auteurs, nous estimons, que celle-ci ne suffit pas à améliorer la qualité de la gouvernance, elles ne sont porteuses forcément d'une dynamique de d'instabilité. La présidentielle 2012 confirme cette hypothèse. En effet, au cours de cette élection, opposition et pouvoir se sont affrontés autour du troisième mandat. C'est dire si la routinisation des pratiques électorales et même les alternances électorales ne secrètent pas objectivement une dynamique de banalisation du principe de la rotation des élites et partant, de l'idéal démocratique comme le suggère Bratton.²⁰ Le néopatrimonialisme subsiste de ce point de vue et devient résilient aux transitions démocratiques. Nous partageons cette analyse et nous l'inscrivons sous cet angle notre travail.

2.2. Pouvoir

Il n'est pas facile de définir le pouvoir car il n'est pas un concept figé. Mais l'on peut dire que le mot « pouvoir » en français signifie, à la fois, le nom « pouvoir » et le verbe « pouvoir » ou « être capable » (Encyclopédia Universalis, 1993). Dans une première

¹⁹ SAIDOU Abdou Karim, opcit, P216, lire aussi SALL B., « De l'intermédiation politique à la candidature : évolution de la position des chefs religieux au Sénégal », Revue Afrilex, janvier, 2014, p. 120-156.

²⁰ BRATTON, M. «The "alternation effect" in Africa», *Journal of Democracy* 15, no. 4 2004, pp. 148-158

perspective, le mot pouvoir sert de lexique aux constitutionnalistes pour analyser les organes de l'Etat. Il peut être synonyme de gouvernants, dans le couple pouvoir -opposition. Lorsque le terme est utilisé par opposition à citoyen, il renvoie à l'idée abstraite d'Etat. Employé au pluriel comme « pouvoirs publics », il désigne à peu près les organes de l'Etat. Nous sommes ici dans le cadre d'une approche institutionnaliste.

Dans une approche substantialiste, le pouvoir est une sorte d'essence, de substance. Dans l'expression « avoir du pouvoir » sous-entend l'existence d'un détenteur ou d'un possesseur. Celui-ci, à l'instar du propriétaire d'un patrimoine, peut accroître ou dilapider son pouvoir, il en tire des profits ou des bénéfices.

Dans une troisième perspective, le concept renvoie à une relation entre deux ou plusieurs personnes. Il n'existe réellement que lorsqu'il s'exerce ou, du moins, lorsque s'établit une relation effective fut-ce au seul niveau des représentations mentales de l'assujetti.²¹

C'est dans cette approche que s'inscrit Max Weber, d'où sa célèbre définition : « *le pouvoir est toute chance de faire triompher, au sein d'une relation sociale, sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance* »²². Cette perspective interactionniste voire l'approche relationnelle du pouvoir permet d'approfondir considérablement la richesse du concept. Tous les auteurs, se situant dans la tradition « wébérienne » mettent l'accent sur l'aspect relationnel du pouvoir. Ils partent d'un concept de pouvoir commun qui implique la possibilité pour certains individus et groupes d'agir sur d'autres individus ou groupes ; ils insistent aussi sur le fait que le pouvoir prend place dans un modèle d'interaction.

Par ailleurs, Robert Dahl nous propose cette définition : « *mon idée intuitive du pouvoir est la suivante : A exerce du pouvoir sur B dans la mesure où il peut obtenir que B fasse quelque chose que B n'aurait pas fait sans l'intervention de A.* »²³ Quant à J. French et B. Raven, ils considèrent que « *le pouvoir est la capacité potentielle dont dispose un groupe ou une personne pour en influencer une autre dans un système donné* »²⁴. En substance, P. Blau définit le pouvoir comme « la capacité d'une personne ou d'un groupe d'imposer sa volonté à

²¹BRAUD, Philippe *Sociologie politique*, op. cit., p. 76.

²²WEBER Max, *The Theory of Social and Economic Organization*, Chicago, 1947,

²³ DAHL R. A., « On the concept of power », *Behavioural Science*, 1957.

²⁴FRENCH J. et B. Raven, « The Basis of Social Power », in Cartwright, *Studies in Social Power*, Michigan, 1959, p. 150-167.

d'autres par la crainte — malgré des résistances éventuelles — soit en refusant d'attribuer les récompenses habituelles, soit sous la forme d'une punition, chacune des deux façons d'agir constituant une sanction négative ».²⁵ M. Crozier insiste sur le fait que « le pouvoir est une relation et non un attribut des acteurs ». Le pouvoir est donc une relation « *réci-proque mais déséquilibrée* ». Toujours selon Crozier « *C'est un rapport de force, dont l'un peut retirer davantage que l'autre, mais où, également, l'un n'est jamais totalement démuné face à l'autre* ».²⁶

Cette conception relationnelle est aussi celle de M. Foucault « *le pouvoir n'est pas quelque chose qui s'acquiert, s'arrache ou se partage, quelque chose qu'on garde ou qu'on laisse échapper ; le pouvoir s'exerce à partir de points innombrables, et dans le jeu de relations inégalitaires et mobiles* »²⁷. Toutefois, le problème de ces définitions selon Goetschy Janine²⁸, c'est que, d'une part, on leur a objecté de présenter le pouvoir comme la propriété des acteurs en relation, et non pas comme la propriété d'une relation. En effet, à partir du moment où le pouvoir constitue l'attribut d'un acteur, il a tendance à ne devenir qu'une capacité générale, et non pas l'attribut d'une relation spécifique qui se noue autour d'un enjeu donné. D'autre part, P. Bachrach et M. Baratz, à travers leur concept de « non-décisions », ont reproché à ces définitions d'ignorer les phénomènes de pouvoir qui revêtent des aspects plus insidieux comme par exemple la limitation.

Par ailleurs, nous retiendrons, qu'il existe plusieurs types de pouvoirs : Philippe Braud dans « Du pouvoir en général au pouvoir politique » estime que *"le pouvoir exercé par un chef hiérarchique sur ses subordonnés n'est pas le même que celui du journaliste influent sur ses lecteurs ; l'ordre donné par un officier à ses hommes n'est pas assimilable aux suggestions faites par un conseiller à son ministre. Et pourtant dans tous les cas, il y a capacité d'obtenir d'autrui quelque chose qu'il n'aurait pas fait autrement"*.²⁹ Cette observation l'amène à distinguer deux sortes de pouvoir selon qu'il existe ou non une

²⁶ CROZIER M. et Friedberg E. : L'acteur et le système, Editions du Seuil, 1977 (réédition dans la collection Points), p169

²⁷ FOUCAULT Michel, *Dits et écrits*, t.III, (1954-1988), éd. Gallimard, "Bibliothèque des sciences humaines", 1994, p. 794

²⁸ Goetschy Janine, "Les théories du pouvoir. In: Sociologie du travail", 23^e année n°4, Octobre-décembre 1981. p. 449

²⁹ BRAUD Philippe, « Du pouvoir en général au pouvoir politique », in Grawitz (Madeleine), Leca (Jean) (eds). — *Traité de science politique*. Paris, Presses Universitaires de France, 1985, 4 1., 2 701 p.

coercition : à savoir, l'injonction,³⁰ l'influence.³¹ De cette typologie, on peut distinguer le pouvoir spécifiquement politique des autres formes de pouvoir : le pouvoir politique : c'est un pouvoir d'injonction ou de coercition qui repose sur la contrainte physique, morale ou juridique et le pouvoir d'influence : c'est un pouvoir qui recourt à la persuasion (voire à la manipulation) ou qui résulte de l'action d'une autorité légitime.

- En effet, si dans toute société humaine il y a du pouvoir, dans les sociétés démocratiques contemporaines, le pouvoir politique est un monopole de l'Etat. Dans *Anthropologie politique*, Balandier écrit : "*pas de société sans pouvoir politique, pas de pouvoir sans hiérarchies, et sans rapports inégaux instaurés entre les individus et les groupes sociaux*".³² Cela vient du fait qu'au sein de chaque société, il existe une compétition entre les individus et que le pouvoir politique est le moyen de la contenir et de la réguler. Le pouvoir politique établit une hiérarchie et la fait respecter au moyen de garanties et de sanctions juridiques ou non. Mais pour être efficace, le pouvoir doit être accepté. C'est le sens de la distinction opérée par Weber entre la puissance et la domination. Max Weber dans *Economie et société* distingue la puissance (*Macht*) : elle "*signifie toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance*" ;

³⁰ C'est un type de pouvoir avec coercition, qui relève de la norme juridique, de la prescription morale ou de l'injonction de fait (cette dernière se produit lorsqu'un individu adopte un comportement qui correspond aux attentes implicites d'un autre individu). Elle conduit à distinguer deux garanties d'effectivité qui sont souvent étroitement articulées (le pouvoir d'un professeur repose à la fois sur la coercition matérielle par le biais de sanctions et sur la coercition psychique à travers des jugements négatifs portés sur l'élève). Il donne les exemples suivants de la coercition matérielle qui renvoie aux textes législatifs ou réglementaires (du code pénal au règlement intérieur d'un lycée), ceux qui contreviennent à ces textes peuvent faire l'objet de sanctions (condamnation pénale, exclusion d'un élève par un conseil de discipline, etc.) ; la coercition psychique : elle renvoie à la condamnation morale. Par exemple, un catholique pratiquant le recours au divorce sera sanctionné par l'interdiction d'accéder aux sacrements. L'Eglise exerce ici ce que M. Weber appelle "*le monopole des biens de salut*". La coercition psychique est fréquente au sein des relations interpersonnelles (utilisation des relations affectives comme source de pouvoir sur l'autre) ;

³¹ L'influence fait partie des types de pouvoir sans coercition et elle repose soit sur la persuasion (le recours à des récompenses en faveur de celui qui se soumet à l'influence), la manipulation (l'utilisation de l'information) ou l'autorité (le recours à la légitimité hiérarchique). Son efficacité n'est pas garantie par des sanctions (recours à la force), mais elle s'accompagne de moyens incitatifs (gratifications symboliques et matérielles) ou utilise le ressort des passions humaines (comme par exemple la crainte ou le respect).

³² BALANDIER G., "Stratification sociale et pouvoir", *Antropologie politique*, 2013, page 108

- la domination (*Herrschaft*) : "*signifie la chance de trouver des personnes déterminables prêtes à obéir à un ordre de contenu déterminé*".³³

Le concept de domination suppose donc un certain consentement à l'obéissance. Ce consentement repose sur le fait que l'ordre reçu est considéré comme légitime. Max Weber construit aussi trois idéaux-types de la légitimité :

- traditionnelle : repose sur "*la validité de ce qui a toujours été*", sur la croyance dans la sainteté des traditions ;
- charismatique : s'appuie sur les qualités exceptionnelles reconnues à un héros ou à un chef ;
- légal-rationnelle : elle repose sur la légalité des règlements, leur validité formelle, leur dimension rationnelle.

C'est cette dernière forme de légitimité, la légitimité légale-rationnelle, qui caractérise le plus nos sociétés démocratiques (même si elle n'a pas supplanté totalement les deux autres idéaux-type de légitimité). S'il n'existe pas de société sans tensions ni conflits, alors une société ne peut exister que si elle met en place des procédés de résolution de ces tensions et de règlements des conflits (que ces procédés coercitifs ou non). C'est tout l'enjeu du pouvoir politique qui désigne la capacité de prononcer des sanctions concernant la vie de l'ensemble d'une communauté humaine (une population vivant sur un territoire). Dans les sociétés modernes, cette fonction est remplie par l'Etat.

Selon la définition qu'en donne Max Weber dans *Le savant et le politique*, l'Etat est "*une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé (...), revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime*".³⁴ L'Etat est donc l'institution qui va détenir la capacité exclusive de recourir à la violence physique. Mais il ne détient pas l'ensemble du pouvoir politique. Selon Pierre Clastres, qui a étudié les sociétés sans Etat, les chefs des tribus amérindiennes exercent bien un pouvoir politique, mais ce pouvoir n'est pas institutionnalisé. Tout pouvoir politique n'est donc pas un Etat, mais tout Etat est un pouvoir politique. Pour éviter que le pouvoir de l'Etat devienne excessif, c'est-à-dire absolu, il est possible d'encadrer son activité par la mise en place de normes juridiques qu'il devra respecter. C'est ce qu'on appelle l'Etat de droit. C'est en ce sens que l'on peut comprendre l'importance de la discussion, initiée par Montesquieu, sur la manière de limiter

³³ WEBER M., *Economie et société*, Pocket, Coll. Agora, 1995, p.312

³⁴ WEBER M., *Le savant et le politique*, trad. par J. Freund, Paris, Plon, 1959, p.114

le pouvoir politique en faisant en sorte qu'il existe un équilibre des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. La légitimité de l'Etat de droit est une légitimité légale-rationnelle. Mais on pourrait dire que, dans les sociétés démocratiques, la domination de celui-ci repose moins sur l'autorité de la loi que sur sa capacité à se justifier rationnellement. Dans des Etats dits néopatrimoniaux, ou mi légale rationnel, mi traditionnel, il se pose avec acuité ce principe de légitimité et de respect de l'Etat de droit. La situation politique des pays africains se caractérise par l'existence d'une domination de caractère charismatique assumée par le chef de l'Etat assisté d'un parti Etat, constitué de cadres civils et militaires à sa dévotion³⁵ (à moins qu'ils ne travaillent secrètement à sa perte...) avec toutes les conséquences inhérentes à un système quasi monarchique : culte de la personnalité, ou personnalisation à outrance du pouvoir, problèmes de succession, confiscation des libertés fondamentales du citoyen clientélisme et corruption. Ce type de pouvoir délégitimé perd de sa superbe chahuté par des formes de résistances qui disputent à l'autorité le pouvoir exploitant les marges de liberté que leur offre les situations tel que théorisé par Crozier³⁶. On peut se référer de ce point de vue aux nombreuses analyses faites par les théoriciens du bas de l'Afrique autoritaire à savoir les phénomènes d'« escapisme », les phénomènes de résistance et la dérision politique.³⁷ Dans les régimes néopatrimoniaux africains, l'activité politique est, peut-être plus qu'ailleurs, accaparée par le souci de demeurer au pouvoir en raison de l'ampleur du déficit de légitimité. Les leaders doivent donc penser constamment à élaborer des stratégies pour conserver le

³⁵ Ces formes seront érigées en modèles de « la » tradition politique africaine par des leaders politiques africains plutôt démocrates comme Senghor, Nyerere ou Mandela, quand Mobutu ou Omar Bongo tenteront de justifier leur pouvoir personnel par une supposée culture politique « bantou » du « chef ». Michael Schatzberg, *The Dialectics of Oppression in Zaire*, Bloomington, Indiana University Press, 1988.

³⁶ Crozier Michel, "Les relations de pouvoir dans un système d'organisation bureaucratique", In: *Sociologie du travail*, 2^e année n°1, Janvier-mars 1960. pp. 68

³⁷ Comi Toulabor, « Jeu de mots, jeu de vilains : lexique de la dérision politique au Togo », *Politique africaine*, vol. 1, n° 3, 1981, p. 71. Voir aussi Jean-François Bayart, « Les sociétés africaines face à l'État », *Pouvoirs*, n° 25, 1983. Jean-François Bayart, « La politique par le bas en Afrique noire : questions de méthode », *Politique africaine*, n° 1, janvier 1981, p. 52-82. Naomi Chazan et Donald Rothchild (dir.), *The Precarious Balance: State and Society in Africa*, Boulder, Westview Press, 1988. Goran Hyden, *Beyond Ujamaa in Tanzania: Underdevelopment and an Uncaptured Peasantry*, Londres, Heinemann Educational Books, 1980. Goran Hyden, « La crise africaine et la paysannerie non capturée », *Politique africaine*, n° 18, juin 1985, p. 93. Jean-Marc Ela, *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire : les défis du monde d'en-bas*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1998, p. 145. Voir entre autres Claude Lefort, *L'invention démocratique : les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 1994 ; Hannah Arendt, *La nature du totalitarisme*, Paris, Payot, 1990. Jean-François Bayart, « La politique par le bas en Afrique noire », p. 52. Naomi Chazan et al., « State Institutions and the Organization of the Public Arena », p. 54-

pouvoir. Dans son modèle, chaque homme politique dispose d'un stock de ressources qu'il gère selon une "stratégie d'accumulation et de restructuration permanente" pour tenir compte, comme le ferait l'investisseur en économie, de l'évolution du marché politique. Par exemple, selon la conjoncture, il active certaines ressources rentables et décline celles devenues désuètes. Les ressources, ou les moyens à la disposition du politicien (considéré comme un entrepreneur politique), « *comprennent donc l'argent, l'information, la distribution de nourriture, la menace de la force physique, les emplois, l'amitié, le rang social, le droit de légiférer, le vote et toute une variété d'autres phénomènes* ». ³⁸ Ils sont regroupés par nature, selon Lacam³⁹, en ressources coercitives fondées sur la force, rétributives fondées sur l'échange, et persuasives fondées sur le normatif ; cette dernière catégorie étant en principe la seule admise dans les démocraties. ⁴⁰ C'est sous cet angle que s'oriente ce travail.

2.3. Effets d'information

‘Effet d'information’ est formé à partir de deux concepts : « effet » et « information ». S'agissant d'effet, tout court, le concept désigne « *ce qui est produit par une cause physique ou morale* ». C'est aussi le résultat, la conséquence d'un agent, d'un phénomène quelconque. En pharmacie, ‘effet’ désigne le résultat attendu de l'action d'un médicament, d'un produit, conçu et utilisé à cette fin. On peut retrouver ‘effet’ dans le cadre des rapports personnels, notamment « *l'impression produite sur quelqu'un par quelque chose, un discours* » ⁴¹ par exemple.

En associant « effet » à « information », le concept cesse d'être attrape-tout comme nous l'avons vu ci-haut, et ne se positionne plus que sur l'information à qui il imprime sa trajectoire. C'est pourquoi « effet d'information » désigne le phénomène par lequel l'information génère un impact ou une influence réelle ou supposée sur le récepteur. Evoquer donc les effets d'information en Sciences Politiques, c'est traiter du rôle ou de la place de l'information dans le changement d'attitude d'une opinion publique.

Mais ici, il faudra faire attention à ne pas confondre « persuader et convaincre », deux notions proches utilisées dans le cadre de l'argumentation, mais qui sont à différencier tout de

³⁸ DAHL Robert, *Analyse politique contemporaine*, Paris Laffont 1973 Iré éd 1963), p269

³⁹ Lacam Jean-Patrice, "Le politicien investisseur. Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques", In: *Revue française de science politique*, 38^e année, n°1, 1988. pp. 23

⁴¹ Dictionnaire Larousse op. cit p113

même. Effectivement, Perelman écrit : « pour qui se préoccupe du résultat, persuader est plus que convaincre (...) pour qui est préoccupé du caractère rationnel de l'adhésion, convaincre est plus que persuader »⁴². Argumenter, convaincre et persuader ont donc des dimensions logique, psychologique et sociologique à dissocier⁴³.

Aujourd'hui, « le consensus parmi les spécialistes est de considérer les médias comme des acteurs non pas dotés d'un pouvoir direct de persuasion, mais susceptibles d'exercer des effets indirects : des effets cognitifs (notamment par l'information sur l'environnement lointain de l'électeur) ; des effets d'agenda et/ou d'amorçage (définition des questions structurant le débat politique ou des critères d'évaluation des candidats) ; des effets de cadrage (schémas d'interprétation des problèmes sociaux)"⁴⁴.

Selon Jacques Gerstlé, dans le processus de formation de la décision électorale, la dynamique de l'opinion publique et la conversation politique ordinaire, l'information vient activer ou embrayer sur des dispositions, des connaissances, des représentations préexistantes avec lesquelles entre en synergie. Différentes sortes de biais sont à cet égard productifs. Les biais cognitifs reposent sur la disponibilité ou l'accessibilité de connaissances et d'attitudes. La sélection de l'information, l'accent placé ou le silence gardé sur certaines dimensions de l'information vont générer des effets de connaissance, de hiérarchisation ou même de jugement.

En effet, les biais d'accessibilité de l'information étudiés expérimentalement par Iyengar et Kinder⁴⁵, expliquent comment l'information de masse catalyse ou inhibe le développement de perceptions et d'attitudes en conférant aux situations une certaine configuration ou bien encore en induisant des attributions de responsabilité dont on sait l'importance dans la production de la légitimité. Durant une élection, ces biais d'accessibilité sont particulièrement importants en ce qu'ils "ont tendance à renforcer les convictions préexistantes des récepteurs".⁴⁶,

⁴²PERELMAN, Traité de l'argumentation, 1970

⁴³GRIZEN J-B., Argumentation et logique naturelle : convaincre et persuader », Hermes, (15), ed.Cnrs

⁴⁴Cf, DORMAGEN, J.-Y., Mouchard, D., *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, De Boeck 2007, cité par Jacques Gerstlé, *La communication politique*, op. cit, p 12.

⁴⁵IYENGAR, S. et Kinder, D. R. *News That Matters: Television and American Opinion*. Chicago: University of Chicago , 1989.

⁴⁶GERSTLE Jacques, *ibid* .

Ce constat posé par Kurt et Gladys Lang,⁴⁷ au sujet de la présidentielle américaine de 1960, montre surtout la capacité des médias à opérer des déplacements d'intention de vote. Leur observation a montré au cours de cette campagne une nette mobilisation des indécis en faveur de John Kennedy, perçu finalement comme un candidat plus dynamique et plus convaincant.⁴⁸ Du coup, on ne peut plus dire aujourd'hui, de manière péremptoire, que les médias n'ont aucun effet sur une élection. En fait, à chaque fois qu'une élection se joue sur les marges, une bonne prestation médiatique peut faire la différence comme nous l'avons constaté pour la première fois aux Etats-Unis en 1960.

Donc, c'est « l'effet d'information » comme notion de communication et d'argumentation, qui va être retenue dans ce travail. Celle-ci ne se contente pas seulement d'informer, elle se préoccupe de convaincre en mobilisant les éléments de langage allant dans ce sens. Ils peuvent aller du cadrage à l'amorçage en passant par la définition de l'agenda setting.

3. Raisons du choix du sujet

Il s'agit des raisons d'ordre théorique et pratique. L'originalité ou la contribution de cette thèse au développement de la discipline peut être appréciée à travers au moins les trois points suivants :

- combler une lacune dans la littérature existante sur le sujet d'étude;
- mener cette étude dans un cadre comparatif, et
- dans une perspective théorique multidimensionnelle.

Il s'avère que malgré l'abondance des études faites sur les médias et la démocratie en Afrique, une limite apparaît au niveau des études sur les effets d'information en politique. Les études qui portent sur les médias sont souvent consacrées à leur participation dans les transitions africaines, leur combat de manière générale, et leur apport dans le cadre de la bonne gouvernance. De manière générale, l'étude des médias en Afrique est caractérisée par une faible approche théorique.

⁴⁷ KURT et Gladys Lang, "Ordeal Before Television: The Kennedy-Nixon Debates", in Politics and Television, A Quadrangle Paperback, 1968, P.212 à 249

⁴⁸Après le premier débat, les partisans de Kennedy étaient 39; ceux de Nixon 33, les indécis, 23. Après le quatrième débat, les intentions de vote avaient évolué: 56 penchaient pour Kennedy, 32 pour Nixon et 7 demeuraient indécis.cf Kurt et Gladys Lang, "Ordeal Before Television: The Kennedy-Nixon Debates", in Politics and Television and television, A Quadrangle Paperback, 1968, P.212 à 249, cité par Remy Rieffel, *Sociologie des médias*, Ellipses Editions Marketing, 2005, P.27

Même si des thèmes ou des axes de recherche ont été développés, peu de postulats plus généraux ont été formulés à l'exception de quelques chercheurs anglophones.⁴⁹ La relation entre la presse et le pouvoir est le champ le plus exploré dans la recherche sur les médias⁵⁰. Elle n'a pas réussi à décloisonner la recherche et à l'intégrer dans le cadre global de la sociologie générale des médias comme l'indique Quantin⁵¹. André-Jean Tudesq, dans nombre de ses ouvrages, examine les rôles que joue la presse en Afrique subsaharienne et les contraintes auxquelles elle est confrontée⁵².

Certes dès les années 50, une littérature conséquente commence à paraître mais c'est véritablement dans les années 90 avec la « démocratisation » que connaît le continent, que cette littérature prendra toute son ampleur. Aussi sont nombreux les angles d'approche possibles : impact, rôle ou fonction des médias. Médias africains comme partenaires de développement, de démocratie, de guerre ou de paix ? Développée dans le cadre d'une réflexion initiale sur les médias et la démocratie en Afrique subsaharienne, cette approche en termes d'usages s'est révélée pertinente. L'approche de la démocratie en Afrique a souvent été biaisée par une approche trop institutionnelle, négligeant l'ambivalence du terme démocratie qui désigne avant tout un type de régime politique caractérisé par des élections concurrentielles, et une culture politique adéquate).⁵³

Ce thème ne semble pas encore avoir attiré l'attention des politologues en études africaines, le Sénégal y compris. Mais, une étude de Ibrahima Sarr (2000) constitue une exception.⁵⁴ Il montre comment la presse sénégalaise a médiatisé la campagne électorale de la présidentielle 2000, ainsi que son rôle dans l'avènement de l'alternance, saluant pour une large part de la presse privée nationale, tout en assimilant le travail de la presse privée à celui de l'opposition. Mais les résultats n'ont pas été obtenus sur la base d'une étude de cas telle une campagne électorale, réputée moment de surchauffe symbolique pour les candidats. Notre

⁴⁹ CAPITANT, Sylvain, "Les médias en Afrique subsaharienne : une approche en termes d'usages. Usages des radios dans la citoyenneté au Burkina Faso", opcit 2006, p 64

⁵⁰ LOUM Ndiaga, *Les médias et l'État au Sénégal. L'impossible autonomie*, Paris, L'Harmattan, 2003, 265p.; Moustapha BARRY, *Médias et pouvoir au Sénégal depuis les indépendances (1960)*, Thèse de doctorat, Paris, Université Panthéon-Assas, 2012, 643p.

⁵¹ QUANTIN Qaunatin, Voter en Afrique : quels paradigmes pour quelles comparaisons ? In Quantin P. (Ed.), *Voter en Afrique : comparaisons et différenciations* 2005, Paris : Harmattan pp. 11-39.

⁵² TUDESQ André-Jean, *Journaux et radios en Afrique aux XIXe et XXe siècles*, Paris : Groupe de recherche et d'échanges technologiques, 1998.

⁵³ CAPITANT Sylvain, op. cit p.67

⁵⁴ SARR Ibrahima, *La démocratie en débats. L'élection de l'an 2000 dans la presse quotidienne sénégalaise*, Paris, L'Harmattan, 2007, Jérôme Gérard, « Élection présidentielle au Sénégal (février 1993): SOPI pour la jeunesse urbaine », *Politique africaine*, n° 50, 1993, p. 112; Diouf, loc. cit., 1994, p. 60-61. Copans, Jean, « Entretien avec Abdou Latif Coulibaly », *Politique africaine* n°104, décembre 2006.

démarche vise donc à combler cette portée limitative dans une perspective comparatiste. Nous poursuivons à ce sujet, trois objectifs qui se complètent :

- faciliter la compréhension, l'explication et l'interprétation des phénomènes à comparer⁵⁵,
- contrôler (vérifier ou infirmer) la validité des généralisations ou hypothèses que le chercheur tient ou avance au début de son étude⁵⁶ ou encore
- «chercher à appréhender les systèmes politiques comme des objets de connaissance dotés de propriétés semblables. »⁵⁷

Chacune de ces définitions du but de la démarche comparative présuppose qu'il y a des idées générales que le chercheur doit se faire des entités à comparer avant d'entamer sa démarche.

Or, pour permettre ces généralisations, il faut que les objets à comparer aient des points communs ainsi que des points de divergence. Ainsi, la démarche consiste à essayer de comprendre ces derniers en analysant les facteurs explicatifs de ces divergences par rapport aux points communs. Sartori explique mieux ce constat lorsqu'il soutient que « comparer est à la fois assimiler et différencier par rapport à un critère. Si deux entités sont semblables en tout point, si toutes leurs caractéristiques s'accordent, alors elles constituent la même entité. Si, d'autre part, deux entités diffèrent à tous les niveaux, alors leur comparaison n'a aucun sens. » Dans le cadre de notre étude, on peut constater que les quatre quotidiens choisis diffèrent à tout point de vue, et peuvent être interrogés dans le cadre d'une étude qui cherche à comprendre la stratégie de chaque journal en ce qui le concerne, comment il s'est attelé à la médiatisation de la campagne électorale. C'est en ce sens que l'on peut se demander la question centrale posée par notre recherche.

4. Problématique

La démocratie, comme mode de gestion de la cité appelle la participation consciente et responsable des citoyens à la vie publique et aux actions de développement. Cette participation requiert une condition *sine quanon*, l'information juste, régulière et complète. C'est pourquoi, la liberté des médias est une condition de la démocratie permettant d'augmenter le sentiment démocratique, non pas en termes d'égalité tocquevillienne mais comme système politique pluraliste où la circulation de l'information est libre et où la liberté

⁵⁵RAGIN Charles, *The Comparative Method*, Berkeley, University of California Press, 1987.

⁵⁶Sartori Giovanni, « Bien comparer, mal comparer, » *Revue Internationale de Politique Comparée*, 1 (1), 1994, pp. 19-36.

⁵⁷BADIE, Bertrand, *Culture et politique*, Paris, Economica, 1986.

et la pluralité d'opinions sont effectives créant de fait une « sphère publique », un lieu de délibération accessible, transparent et rationnel.

Sous une forme d'idéal, le journalisme en démocratie tient le rôle de révélateur de ce conflit pour permettre son dépassement continu, pour prévenir les ruptures fatales. C'est la conception du rôle du journaliste dans les démocraties modernes telle que nous le suggère Géraldine Mulhmann. Ce rôle « consiste à faire affleurer le conflit » *pour mieux guérir le corps social de ses plaies*.⁵⁸ C'est pourquoi, les médias permettent dans l'intervalle de deux élections de continuer à faire entendre l'opinion du peuple auprès du pouvoir en place. L'objectif ici est d'éviter cette rupture entre le mandant et les mandatés. Il y a là comme un rôle de sentinelle, de surveillance qui s'exerce à travers une démarche participative différente du formalisme de la démocratie électorale : les journaux, la radio, la télévision et aujourd'hui internet.

Effectivement les médias ont, depuis leur origine, joué un rôle clef dans le processus démocratique. Tout d'abord, parce qu'en informant les citoyens – de la tenue des élections, des programmes des différents candidats, les médias ont, selon Julia Cagé,⁵⁹ un effet sur la participation politique. Aux États-Unis par exemple, l'introduction des premiers quotidiens s'est accompagnée d'une augmentation de la participation, comme l'ont montré Gentzkow, Shapiro et Sinkinson⁶⁰ en étudiant l'effet des journaux quotidiens américains sur les comportements de vote de 1869 à 1928.

En effet, un journal supplémentaire augmente la participation aux élections législatives et présidentielle de 0,3 % ; le premier entrant sur le marché d'un point de pourcentage, un effet massif. Plusieurs facteurs peuvent venir rationaliser cet impact positif des journaux sur la participation politique et, en particulier, leur contenu informatif. Nombreux sont les travaux qui ont montré que la probabilité que les individus votent augmente s'ils sont mieux informés⁶¹. En Afrique, les transitions montrent un réel rôle des médias dans la consolidation de la démocratie en Afrique.

Si en Afrique francophone, des pays comme le Bénin, le Mali et le Sénégal sont souvent cités, notamment le dernier, comme des modèles de démocratisation ou de réussite du

⁵⁸MUHLMAN Géraldine, *Du journalisme en démocratie*, Paris, Editions Payot et Rivages, 2006, p. 425

⁵⁹CAGÉ Julia, *Regard croisés sur l'économie* 2016 (no 18), pages 123 à 133

⁶⁰MATTHEW Gentzkow, Jesse M. Shapiro, and Michael Sinkinson, 2011, "The Effect of Newspaper Entry and Exit on Electoral Politics: Dataset." *American Economic Review*. <http://www.aeaweb.org/articles.php?doi=10.1257/aer.101.7.2980>.

⁶¹FEDDERSEN Timothy and Alvaro Sandroni. 2006. "A Theory of Participation in Elections." *American Economic Review*, 96(4):1271-1282.

multipartisme, non seulement en Afrique de l'Ouest, mais aussi à l'échelle du continent africain⁶², c'est en grande partie grâce aux médias. L'ouverture de l'arène politique en Afrique, ce que Bratton et Van de Walle qualifient comme "political opening", est allée de pair avec le développement de la presse qui, quelquefois, donne l'élan aux partis politiques. Elle constitue un élément important de toute compétition électorale⁶³. Les médias, en effet, « constituent un outil remarqué d'animation de la vie politique et d'accession au pouvoir d'État »⁶⁴.

Par exemple et comme le souligne Fouda, «*la couverture de la campagne électorale et surtout la présence des journalistes dans différents bureaux de vote qui communiquent les résultats de dépouillement à l'ensemble du pays* »⁶⁵, en temps réel, joue un rôle crucial dans la transparence du processus électoral et donc dans la possibilité d'alternance au pouvoir. Ce fut le cas, par exemple, dans la transition pacifique du pouvoir entre les présidents Diouf et Wade. Mais depuis quelques années, l'heure est au désenchantement dans la littérature sur cette libéralisation.

Les médias dits indépendants ne seraient plus animés par le même idéal démocratique salué durant les phases de transition démocratique. Ils seraient en-train de tomber dans les mêmes travers que les médias d'Etat et le Sénégal, apparemment, n'y échappe pas. Le nouveau visage de la presse sénégalaise laisse voir des organes de presse de plus en plus faibles, instrumentalisés⁶⁶ par des hommes d'affaire qui ont vu dans la presse un moyen unique de faire fructifier leur mise et d'avoir de l'influence.⁶⁷

En effet, durant les deux mandats du président Abdoulaye Wade, la même presse qui a accompagné l'alternance, a été critiquée par le régime en place, "pour son parti pris pour

⁶²BANEGAS Richard, « Retour sur une transition modèle : les dynamiques du dedans et du dehors de la démocratisation béninoise, » in Patrick Quantin et Jean-Pascal Daloz (dirs.), *Transitions démocratiques africaines. Dynamiques et contraintes, 1990-1994*, Paris, Karthala, 1997, pp. 23-95.

Villalón Leonardo A., « Democratizing a 'quasi' democracy : The Senegalese Elections of 1993, » *African Affairs*, 93 (371), avril 1994, pp. 163-193.

Creevy Lucy, NgomaPaul etVengroffRichard, «Party Politics and Different Paths to Democratie Transitions: A Comparison of Benin and Senegal », *Party Politics*, II (4),2005, pp. 471-493.

⁶³ CALINGAERT Daniel, « Election Rigging and How To Fight It, » *Journal of Democracy*, 17(3), 2006, pp.143

⁶⁴DJOGBENOU Joseph, « Le renforcement de la presse béninoise : L'urgence d'une réforme de la législation actuellement en vigueur, » in *Médias, communication et parlement* [au Bénin], Cotonou, Union des professionnels des médias du Bénin et Friedrich Ebert Stiftung, 2007, pp 35.

⁶⁵ Vincent Sosthène FOUDA, « Les médias face à l'ouverture démocratique en Afrique noire : doutes et certitudes, » *Les Cahiers du journalisme*, 19,2009, pp. 202-211.

⁶⁶BROSSE Renaud de la, *Médias et démocratie en Afrique : l'enjeu de la régulation*, Bruxelles, Bruylant, coll. Médias, sociétés et relations internationales, 2013, 392 pages, pp. 180-181).

⁶⁷S CAPITANT ylvain, *Les médias en Afrique subsaharienne : une approche en termes d'usages. Usages des radios dans la citoyenneté au Burkina Faso*, op. cit. p.64, Wittman, lire aussi Frank, « La presse sénégalaise et ses dérives. Précarité, informalité, illégalité », *Politique africaine* 2006/1/n°101, Karthala.

l'opposition"⁶⁸, de concert avec la société civile. Il est vrai que celle-ci s'est largement engagée dans la lutte contre le régime néo-patrimonial durant tout le mandat du président Abdoulaye Wade aux côtés de l'opposition pour le départ du président Abdoulaye Wade. On a noté une floraison éditoriale cherchant pour la plupart à dénoncer la malgouvernance du régime libéral, son absence d'égard pour les institutions, son autoritarisme débridé.⁶⁹

Le journaliste de Sud Quotidien, Abdou Latif Coulibaly, s'est révélé l'un des plus grands détracteurs du régime libéral. La presse privée sénégalaise est passée de médias indépendants à médias d'opposition⁷⁰. Ce "lynchage médiatique" se serait poursuivi durant la présidentielle à travers une campagne contre sa troisième candidature, au point de vouloir ouvertement demander son départ au cours de la campagne électorale. Pourquoi en est-il ainsi ?

La campagne électorale telle qu'elle est mise en scène par les quotidiens de notre corpus représente-t-elle une scène démocratique ? Si oui, en quoi ? Sinon comment la presse sénégalaise a-t-elle pris en charge la candidature controversée d'Abdoulaye Wade ? Quelles sont les spécificités de ce discours médiatique par rapport aux autres candidatures ? Quelles sont les modalités et les implications de cette activité de médiatisation de cette campagne électorale et sa représentation par une presse sénégalaise confrontée à une candidature controversée qui implique des acteurs de tout bord avec des logiques différentes ? Quel est le regard que la presse sénégalaise jette sur la gouvernance de Wade ? Son bilan tel que mis en scène par les médias reflète-t-il un discours neutre voire impartial ? Est-ce dans le rôle des médias de se positionner de la sorte ? Les médias, au nom de la lutte contre le régime néo-patrimonial, doivent-ils instrumentaliser leur pouvoir en faveur d'un candidat au détriment des autres. La démocratie le permet-il ?

Pour bon nombre d'observateurs, ce positionnement n'est pas forcément neutre et les médias privés dits indépendants cessent progressivement de l'être. Ils agissent souvent pour des intérêts privés et personnels. Un regard sur quelques pays francophones du continent

⁶⁸ LOUM, Ndiaga *Les médias et l'Etat du Sénégal. L'impossible indépendance*, Etudes Africaines, L'Harmattan 2003, 266p.

⁶⁹ HAVARD, Jean François « De la victoire du "sopi" à la tentation du « nopi » ? « Gouvernement de l'alternance » et liberté d'expression des médias au Sénégal », *Politique africaine*, 2004/4 - N° 96 pages 22 à 38 Havard, *loc. cit.* 2004, p. 22-38 ; Un entretien avec Abdou Latif Coulibaly par Jean Copans, « Le journaliste, le président et les libraires. La difficile critique du Sénégal de Wade », *Politique africaine*, no. 104, 2006, p. 237-139.

⁷⁰ COULIBALY Abdou Latif, *Wade, un opposant au pouvoir. L'alternance piégée ?*, Paris, Sentinelles, 2003, 300p.; Abdou Latif Coulibaly, *Affaire Me Sèye : un meurtre sur commande*, Paris, L'Harmattan, 2006, 220p.; Abdou Latif Coulibaly, *Une démocratie prise en otage par ses élites : essai politique sur la pratique de la démocratie au Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 2006, 278p.; Abdou Latif Coulibaly, *Loterie nationale sénégalaise : chronique d'un pillage organisé*, Paris, L'Harmattan, 2007, 146p.; Ferdinand de Jong et Vincent Foucher, « La tragédie du roi Abdoulaye ? Néomodernisme et Renaissance africaine dans le Sénégal contemporain », *Politique africaine*, no. 118, 2010, p. 187-204.

africain révèle des médias privés peu professionnels, populaires et entre des mains d'entrepreneurs privés peu soucieux de l'éthique et de la déontologie⁷¹.

Mor Faye dépeint un tableau sombre de la presse privée dans trois pays que sont le Sénégal, le Togo et le Bénin. Le sociologue décrit parfois de façon assez humoristique les méthodes de corruption comme la course aux perdiems et autres pratiques sounoises. Pour lui, « c'est une forme corruption déguisée ». Toujours dans le registre des mécanismes de corruption, le sociologue a relevé *«la couverture de manifestation avec pour actes le détournement de deniers publics, la défense d'hommes d'affaires douteux, l'instrumentalisation de pression et de lobbying au profit d'intérêts occultes, les marchés publics des patrons de presses, du non-respect des procédures judiciaires sur les marchés publics par les patrons de presse »*.

Effectivement au Sénégal, on a pu noter que les patrons de presse se presse privée, se sont engagés directement dans la campagne électorale de la présidentielle 2012 pour le départ du président Wade. Certains de leurs quotidiens ont plaidé aussi, dans ce sens : c'est le cas des journaux de notre corpus, en l'occurrence les quotidiens *L'Observateur*, le *Populaire* et, dans une moindre mesure, *Walfadjri*.

Ceci étant, l'échec du président Abdoulaye Wade à se faire réélire pour un troisième mandat -malgré un environnement électoral raisonnablement compétitif avec des moyens très importants constitue une problématique empreinte d'interrogations qui méritent d'être analysées dans le cadre d'une thèse de doctorat. Il s'agit d'identifier les biais de la médiatisation qui auraient contribué à la défaite du président sortant. L'ensemble des points soulevés dans notre problématique peut se résumer en une question spécifique de recherche qui est la suivante : ***Dans quelle mesure les médias ont tenté de discréditer la candidature d'Abdoulaye Wade ?*** Une telle interrogation questionne la manière et les stratégies adoptées par les médias pour décrédibiliser l'image du candidat Abdoulaye Wade.

État des connaissances

Il existe un nombre appréciable de textes sur notre thème de recherche et autres sujets connexes, comme la démocratisation en Afrique, de l'autoritarisme à la démocratie, la relation entre médias et démocratie, qui font l'objet de cette recherche. Cette section de la thèse vise à

⁷¹FAYE Mor, *Presse écrite privée en Afrique francophone*, Paris, L'Harmattan, 2019, 394 p.

faire un état des connaissances sur les thèmes de « démocratie » et de « médias » en Afrique en présentant les principaux auteurs qui les ont abordés.

De la démocratie:

Qu'est-ce qu'un gouvernement démocratique ? Abraham Lincoln estime que c'est lorsque le peuple en devient la centralité, que le gouvernement où le pouvoir émane du peuple⁷². Selon Tocqueville, l'essence de la démocratie est dans « l'égalité des conditions » des citoyens. Pour lui, l'aristocratie, qu'il oppose à la démocratie, avait fait de tous les citoyens une longue chaîne qui remontait du paysan au roi. Or, « la démocratie brise la chaîne et met chaque anneau à part ».⁷³

Dans le même ordre d'idée, l'auteur de *De l'Esprit des Lois*, Montesquieu ajoute : « Lorsque dans la République, le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est la démocratie »⁷⁴. Jean Jacques Rousseau va plus loin. Le citoyen de Genève note que, le peuple est le seul et l'unique souverain, l'unique législateur également. Les lois qu'il édicte émanent bien entendu de tous et s'appliquent indistinctement à tous en vertu de la double universalité de celles-ci. Toutefois, il se fait fort de remarquer que le jugement qui guide le peuple n'est pas toujours éclairé bien qu'il ne veuille toujours que le bien et que sa volonté soit toujours droite. Ce qui rend plus que difficile alors la pratique effective de "la démocratie par le peuple". D'ailleurs Rousseau semble voir en cette forme de gouvernement « un idéal irréalisable ».⁷⁵

Il y a donc un écart entre l'idéal et le réel vécu de la démocratie en tant que système, comme le soutient Sartori⁷⁶, ce qui signifie que le terme « démocratie » et toutes ses définitions sont le résultat d'un processus historique au cours duquel le sens qu'on donne aujourd'hui au terme s'est stabilisé et n'en finit pas de prendre de nouvelles significations⁷⁷. Ceci étant, il semble que la marche vers la démocratie serait située sur une ligne verticale ou horizontale, où les différentes sociétés commencent leur trajectoire du bout inférieur (sur la ligne verticale) ou d'une extrémité (sur la ligne horizontale), visant à atteindre le sommet de la ligne ou à arriver à l'autre extrémité.

⁷²Discours prononcé le 19 novembre 1863 à Gettysburg. http://www.re-so.net/article.php3?id_article=1110

⁷³ DE TOCQUEVILLE, Alexis *De la démocratie en Amérique*, Paris, Flammarion, 1981, p.346

⁷⁴MONTESQUIEU, *De l'Esprit des lois*, éd. Garnier Flammarion, 2 volumes, Paris, 1979, p.237

⁷⁵ ROUSSEAU Jean-J., *Du contrat social*, Flammarion, Paris, 2001, 256 p.

⁷⁶SARTORI Giovanni, *Théorie de la démocratie*, [traduction de Christiane Hurtig], Paris, Armand Colin, 1973, pp.45.

Ainsi, toute société qui se trouve déjà sur la ligne -ayant satisfait à certains critères fondamentaux comme la tenue régulière d'élections compétitives -peut être qualifiée comme démocratique, avec des degrés de perfectionnement, certes. Nous sommes ici dans le cadre de la démocratie représentative. Celle-ci constitue aujourd'hui le modèle de référence dans le monde contemporain et exige pour être décrété comme tel, de satisfaire à certains critères que sont par exemple le pluralisme politique (existence de partis politiques et d'associations de la société civile) et le respect des opinions et libertés individuelles. Cela suppose bien sûr pour le citoyen la possibilité de contrôler les élus, d'exiger d'eux des prestations économiques et de les sanctionner au besoin grâce à leur carte d'électeur.

Ce type de démocratie est régi par le principe selon lequel l'État est au service du citoyen, et non l'inverse. Lipset définit la démocratie comme « *un mécanisme social qui permet au plus grand nombre possible de la population d'influer sur les décisions importantes les concernant à travers des représentants des partis politiques dûment et librement choisis par eux* »⁷⁸ et que ces derniers "*concilient l'efficacité de l'État avec sa légitimité, son autorité avec la liberté des individus*".⁷⁹ C'est pourquoi, le choix libre des gouvernants devant représenter les gouvernés est primordial.⁸⁰ A ce niveau, l'auteur se fait fort d'insister sur ce qu'il appelle les principes de base qui doivent exister dans tout système démocratique qui se structurent autour de trois principes principalement:

- un ensemble de règles qui établissent qui est autorisé à prendre les décisions collectives et selon quelles procédures (donc le choix des gouvernants).

- des règles qui assurent qu'un plus grand nombre de personnes participent directement ou indirectement à la prise de décision (la garantie du gouvernement du peuple). Il insiste, enfin, qu'il y ait des règles qui garantissent que le choix à faire soit réel, c'est-à-dire la totale liberté des gouvernés dans leur choix de ceux qui les gouvernent ou représentent. La liberté fonctionne alors comme une donnée fondamentale et c'est elle qui donne tout son sens au pays dit démocratique. Ici, ce qui est recherché, c'est la différence, la capacité de soulever des idées contraires à celles de la majorité sans être inquiété, en termes simples, la reconnaissance de l'opposition.

Maurice Duverger en fait un critère essentiel et fondamental de la démocratie libérale: «*Lorsque, dans un pays, ceux qui professent des idées contraires à celles des hommes au*

⁷⁸ LIPSET, Seymour Martin « The Indispensability of Political Parties, » *Journal of Democracy*, II (1), 2000, pp. 52.

⁷⁹ REVEL Jean-François, *Comment les démocraties finissent*, Paris, Bernard Grasset, 1983, p ;245

⁸⁰ TOURRAINE, Alain *Qu'est-ce que la démocratie ?* Paris, Fayard, 1994, p.137

pouvoir peuvent crier ces idées sur les tribunes des réunions publiques, les imprimer dans les journaux créés et distribués sans entrave, fonder des associations pour leur défense et leur diffusion, les enseigner à leurs enfants soit d'eux-mêmes, soit par l'intermédiaire de maîtres d'écoles librement choisis, se présenter aux suffrages des citoyens concurremment avec les candidats du Gouvernement (et sans que ceux-ci bénéficient d'avantages de quelque nature que ce soit) afin de conquérir le pouvoir et d'y appliquer enfin les idées qu'ils n'ont cessé de défendre, alors ce pays peut être qualifié de démocratie libérale⁸¹». On le voit donc, dans la démocratie libérale, la notion de liberté est donc fondamentale et elle fonde la différence avec la démocratie sociale, en cela qu'elle privilégie le principe d'égalité.

De ce point de vue, on peut rappeler qu'au plus fort de la guerre froide, la démocratie sociale pratiquée dans les pays de l'est (bloc union soviétique) était opposée à la démocratie libérale. On n'entendait pas démocratie sociale, un système dans lequel, on insistait sur l'égalité plutôt que sur la liberté, c'est à dire que l'égalité primait sur les libertés individuelles. Il s'y ajoute qu'il y avait que le parti unique centralise tous les pouvoirs. Malgré la justice sociale qui y régnait, on ne pouvait valablement qualifier ces régimes de démocratique. Ils ressemblaient plus à des dictatures qu'à de véritables démocraties. Selon Kelsen, le nom de démocratie sociale ne sied pas à ces régimes puisqu'en « *se fondant sur cette notion de démocratie sociale, on nie purement et simplement toute différence entre démocratie et dictature, et qualifie la dictature, qui réalise soi-disant la justice sociale, de “ vraie” démocratie.*”⁸²

C'est pourquoi, il est difficile aujourd'hui de considérer un Etat démocratique s'il ne respecte pas les droits humains élémentaires. Benda estime clairement que la démocratie est caractérisée avant tout par le respect de la personne humaine, la volonté de lui conférer, indépendamment de toute considération de classe sociale ou matérielle, un caractère d'inviolabilité. Il suit de cela qu'un Etat démocratique se met au service des citoyens et non l'inverse.⁸³

Ainsi certains auteurs y ajoutent la question de l'accès à la substance. Ils établissent un lien entre la démocratie et la croissance économique⁸⁴ C'est cette seconde conception qui

⁸¹ DUVERGER, Maurice *Les partis politiques*, Paris, Alman Colin, 1951, p.267

⁸² KELSEN, H. *La démocratie. Sa nature. Sa valeur*, trad. Eisenmann Ch. (1929), in coll. « Classiques », Economica, 1988, pp. 85-86.

⁸³ BENDA, Julien, *La grande épreuve des démocraties*, New York, Éditions de la Maison française, 1943.

⁸⁴ Lire Przeworski, Adam and Fernando Limongi, «Political regimes and economic growth, » *Journal of Economic Perspectives*, 7 (3), 1993, pp. 51-69.

BOLLEN Kenneth A. et Robert W. JACKMAN, «Economie and Non-Economie Determinants of Political Democracy in the 1960s, »*Research in Political Sociology*, 1 (1985), 27-48.

semble être privilégiée par les masses populaires en Afrique. Et ceci a une influence certaine sur les chances des partis d'opposition de conquérir le pouvoir, les médias de jouer leur rôle de sentinelle démocratique. Jean-Pascal Daloz⁸⁵ s'en est rendu compte en Zambie quand il s'est intéressé aux « perceptions de la 'démocratisation' zambienne dans un quartier populaire de Lusaka » en septembre 1994.¹³

Il note que « le mot est très rarement compris selon une acception abstraite. En fait, il est même assez peu appréhendé d'un point de vue strictement politique. » Pour les habitants de ce quartier populaire de la capitale zambienne -et leurs perceptions ne sont pas différentes de celles de beaucoup d'autres Africains⁸⁶ -, la démocratie, « *c'est synonyme d'amélioration des conditions d'existence. La démocratie c'est d'abord, pour les gens du quartier, des magasins qui ne sont plus vides* »⁸⁷. Et c'est là que la bonne gouvernance prend toute son importance, surtout en Afrique et particulièrement en Afrique de l'ouest où celle-ci a du mal à s'installer malgré les décompressions autoritaires.

C'est cette forme de démocratie synonyme de pluralisme et de libéralisme politique, de reconnaissance des libertés individuelles, de la liberté de la presse qui garantit la bonne gouvernance qui retiendra notre attention, car nous le verrons c'est exactement sur ce point central que va se nouer le conflit entre les médias et Abdoulaye Wade.

De l'autoritarisme en Afrique subsaharienne

L'autoritarisme s'est installé en Afrique aux lendemains des indépendances et a perduré jusqu'au début des années 1990. On peut parler alors de généralisation des régimes autoritaires qui s'analysent dans la littérature sous le prisme des variables, économiques, sociales et culturelles. Mais au delà de ces variables classiques, on peut y ajouter la nécessité

Sirowy, Larry et Alex Inkeles, «The Effects of Democracy on Economie Growth and Inequality: A review, » *Studies in Comparative International Development*, 25 (1), 1990, pp. 126-157.

⁸⁵Jean-Pascal, DALOZ « 'Can weeatdemocracy ?' : Perceptions de la 'démocratisation' dans un quartier populaire de Lusaka, » in Jean-Pascal DALOZ et Patrick QUANTIN (dirs.), *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Katthala, 1997, pp. 243-262.

⁸⁶ Lire WANTCHEKON, Leonard et Gwendjelyn Taylor, « Political Rights versus Public Goods: Uncovering the Determinants of Satisfaction with Democracy in Africa, » *Papier Afrobaromètre*80 (2007), sur www.Afrobarometer.org, Logan, Carolyn, Thomas P. Wolf et Robert Sentamu, « Kenyans and Democracy: What Do They Really Want From It Anyway? » *Papier Afrobaromètre*70 (2007) sur www.AfrobarometeLorg, Logan, Carolyn, Thomas P. Wolf et Robert Sentamu, « Kenyans and Democracy: What Do They Really Want From It Anyway? » *Papier Afrobaromètre*70 (2007) sur www.AfrobarometeLorg, Coulibaly, Massa et Amadou Diarra, « Démocratie et légitimation du marché : Rapport d'enquête Afrobaromètre au Mali, décembre 2002, » *Afrobaromater Working Paper*, no. 34 (2004) sur www.Afrobarometer.org

⁸⁷DALOZ, Jean-Pascal, « 'Can weeatdemocracy ?' : Perceptions de la 'démocratisation' dans un quartier populaire de Lusaka, » in Jean-Pascal Daloz et Patrick Quantin (dirs.), *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Katthala, 1997, pp. 243-262

de garder l'unité nationale, la réinterprétation du socialisme avec le qualificatif « africain » qui donna naissance à l'idéologie du socialisme africain qui par ailleurs offre une analyse des autoritarismes en Afrique rarement étudié. Enfin l'autoritarisme s'analyse aussi sous la bannière de la faiblesse institutionnelle qui résulte de la décolonisation.

En effet, dans leurs tentatives d'explication, les théoriciens de la dépendance estiment que la pauvreté et le sous-développement engendrent l'instabilité politique. Les relations économiques internationales, du fait qu'elles soient inégales, débouchent sur une exploitation des pays du sud. Ces derniers selon Gazibo « sont relégués au rôle de pourvoyeur de matières premières sans valeur ajoutée et d'importateurs de produits finis à un coup élevé ». Ce mécanisme a créé une détérioration des termes de l'échange et installé les pays du tiers monde dans un cycle de crises économiques qui affecte aussi bien les mécanismes politiques que la stabilité sociale. Les analyses développementalistes notent elles que plus une nation connaissait le progrès économique, plus elle avait de chances de jouir d'un gouvernement démocratique stable. Lipset et Dahl,⁸⁸ les références dans le domaine, définissait le progrès économique non seulement en termes de croissance du produit interne brut et des revenus de la population, mais également en termes de développement des organisations sociales et du niveau de scolarisation, de recul de la croissance démographique et de l'extension des classes moyennes. Mais si l'on regarde de près, toutes ces analyses à elles seules ne permettent pas d'expliquer l'autoritarisme en Afrique car comportant des limites objectives. Ce sont des théories aux prétentions très larges et qui utilisent l'Afrique comme un ensemble homogène. Les théories de Seymour Martin⁸⁹ Lipset et de Robert A. Dahl ont été critiquées d'une part pour le « préjugé » d'avoir envisagé le modèle occidental comme la seule forme de démocratie concevable et, d'autre part, pour leur déterminisme économique, insensible aux spécificités culturelles locales et au jeu décisif des acteurs politiques. Certains auteurs comme David Lerner⁹⁰ ou Samuel Huntington⁹¹ ont même réfuté l'hypothèse formulée par Lipset et Dahl, montrant que la modernisation économique peut avoir autant, voire davantage de succès dans les régimes forts que dans les régimes qui s'ouvrent vers la démocratie. L'inverse était également valable. Gazibo, relève que « *ces modèles sont entrés rapidement en crise lorsqu'il*

⁸⁸ Robert A. DAHL, *Dilemmas of Pluralist Democracies*, Yale University Press, New Haven, 1982, p. 11.

⁸⁹ LIPSET, Seymour Martin « The Indispensability of Political Parties, » *Journal of Democracy*, Il (1), 2000, pp. 52.

⁹⁰ David LARNER, *The Passing of Traditional Society*, The Free Press, Glencoe Ill., 1958;

⁹¹ Samuel HUNTINGTON, *The Third Wave. Democratization in the Late Twentieth Century*, University of Oklahoma Press, Norman, 1991, pp. 262-263;

est apparu que la plupart des pays nouvellement indépendants ne prenaient pas le chemin balisé par les pays occidentaux, à savoir celui du développement économique et de la démocratie. ». C'est pourquoi, la théorie du politique par le bas s'inscrit dans cette logique et vient en réaction à la double hégémonie dépendantiste et développementaliste. Très rapidement, le facteur s'est combiné alors avec les éléments constitutifs de la stratification sociale, ainsi qu'aux tensions liées aux conflits des valeurs. Le politique apparaît comme la résultante de déterminismes enchâssés dans les structures des sociétés. Selon Daniel Bourmaud, *« les formes de la vie sociale (religieuse, identitaire) et les dynamiques qu'elle engendre façonnent le politique entendu, dans cette perspective, comme les processus de sédimentation des conflits et leur solution »*.⁹² Les approches développementalistes et dépendantistes qui privilégient la dimension économique, qui met en avant la relation entre développement économique et celui politique, et les approches sociales et culturelles qui mettent en avant la stratification sociale n'ont pas totalement cerné l'analyse des dynamiques autoritaires en Afrique. C'est pourquoi, il faut y ajouter la variable dimension idéologique. Il permet de comprendre comment à travers mythe de la nation nègre unique et unifiée, les dirigeants africains en sont arrivés à imposer le parti unique et à nier tout pluralisme. Le parti unique s'est révélé extrêmement efficace dans la mise en place de régime autoritaire. Il reposait selon Jean-François Médard *« sur l'articulation de la légitimation idéologique et l'encadrement politique »*.⁹³ Cet encadrement politique s'est beaucoup appuyé sur la philosophie du socialisme adapté en contexte africain. Là aussi la dimension mythique occupe une place importante. Ce socialisme africain postulé affirme que les sociétés traditionnelles africaines présentent les caractères de systèmes communautaires susceptibles de constituer les fondements de structures socialistes. C'est la thèse des continuités possibles entre tradition et modernité. Le socialisme africain au-delà du charme qui accompagne le discours politique justificateur de son succès a contribué à freiner tout élan de pluralisme en brandissant la dimension unitaire de la culture africaine. C'est à ce niveau que l'instauration autoritaire trouve un appui fondamental dans la philosophie du socialisme africain. Il s'agit plus d'une instrumentalisation politique de la pensée socialiste en vogue au moment des indépendances africaines et du contexte de la guerre froide. Dans un tel échafaudage, le pluralisme n'a guère de place. Tout milite pour l'unité d'une société réconciliée avec elle-même par les vertus de l'indépendance. La démocratie au sens libéral est absente ou retranscrite selon le code africain

⁹² BOURMAUD Daniel, "Aux sources de l'autoritarisme. Des hommes et des idéologies," opcit, P3

⁹³ MÉDARD J.-F., « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », *Politique Africaine*, 1991, p94,

en vigueur. Les institutions qui la portent sont détournées de leur signification selon le même procédé. L'institutionnalisation qui doit répondre aux critères de pérennisation, de dissociation et de l'acceptation de règle est dévoyé et détourné pour faire place à la personnalité du leader. A plusieurs reprises des leaders politiques ont soit contribué à façonner une image démocratique soit au contraire bloquer le processus de démocratisation. Le Sénégal n'échappe guère à cette logique, bien au contraire. Si le Sénégal a connu le desserrement autoritaire bien avant la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, c'est bien par le fait d'un homme Senghor. Ce dernier, a accepté d'ouvrir le jeu politique des les années 1970 et est parti de lui même du pouvoir. Dans son ouvrage intitulé *Histoire du Sénégal*, le professeur Mamadou Diouf explique que si la violence qui a accompagné l'entreprise totalitaire des Etats postcoloniaux en Afrique a été évitée au Sénégal, c'est parce qu'il y a au delà de « la culture politique assez contestataire des intellectuels et des citoyens (...), il y a bien « *l'humanisme de Senghor réfractaire à la répression et toujours à l'écoute de l'opinion internationale* »⁹⁴. La personnalité de Diouf a joué ensuite dans l'acceptation du multipartisme intégral, tout autant celle de Wade dans la réinstauration de l'autoritarisme à partir des années 2000. En effet, c'est bien la personnalité du Président Wade et son penchant autoritaire qui sont en cause, car autrement, il aurait approfondi les pratiques démocratiques trouvées sur place. Cela est facilité par une absence d'institutionnalisation du politique et un néoaprimonisme débridé, mais l'élément personnalité du leader se combine à ceux précités. Comme l'écrit Bourmaud⁹⁵, si les acteurs n'ont pas toutes les cartes en main pour permettre la réussite d'une transition, ils ont par contre suffisamment de ressources pour l'enrayer, quitte à créer le chaos. Au Sénégal, on n'en est pas arrivé à ces extrémités, mais le démantèlement des institutions, et la violation répétée de la Constitution ne peuvent s'expliquer autrement que par la stratégie totalement cynique du Président Wade de garder le pouvoir pour lui même et son parti. L'explication est valable pour l'actuel régime du président Sall, lui aussi critiqué pour sa propension à manipuler les règles du jeu politique et sa propension à réprimer son opposition pour empêcher toute alternance. C'est dire donc si "les types d'autoritarisme tiennent largement aux stratégies et aux projets de ceux qui exercent le pouvoir".⁹⁶

Les transitions démocratiques en Afrique : essai d'explication

⁹⁴ DIOUF Mamadou, *Histoire du Sénégal*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001, p.208.

⁹⁵ BOURMAUD, "Aux sources de l'autoritarisme : des hommes et des idéologies", p16

⁹⁶ Ibid p18

Après l'Europe du sud et l'Amérique latine au début des années 1970, l'Afrique s'est ouverte à son tour aux vents de la démocratie au début des années 1990. De manière générale, même s'il est difficile de séquencer clairement cet événement phare⁹⁷, les transitologues et les consolidologues retiennent trois séquences de démocratisation. Il s'agit de la phase de libéralisation, de l'installation d'un régime démocratique (transition); et celle de la consolidation démocratique. Utiles, elles fournissent une bonne grille d'analyse et de comparaison⁹⁸.

En effet, la littérature portant sur la démocratie en Afrique a majoritairement considéré que c'est à partir des élections multipartites intervenues à la suite de l'élection multipartiste au Bénin en 1991 que l'Afrique connut ce que de nombreux observateurs de la politique africaine qualifient de seconde libération. Des auteurs tels que Larry Diamond⁹⁹ n'ont pas hésité à surévaluer la portée de ces changements. C'est le cas aussi de Jeffries et Thomas¹⁰⁰ et Decalo¹⁰¹ qui parlent d'une «ré-démocratisation de l'Afrique », Perret¹⁰² de l'Histoire en majesté en train de se fabriquer, tandis que Wiseman¹⁰³ évoque l'avènement d'« un nouveau pluralisme politique ».

Cet enthousiasme s'explique par le fait qu'en 1969, il n'existait sur le continent africain et dans l'océan Indien que trois petits pays démocratiques : le Botswana, la Gambie et l'île Maurice. En 1974, le Sénégal s'ouvre au multipartisme. Entre 1990 et 1994, trente et un des quarante et un pays n'ayant jamais connu d'élections partielles en ont organisé ». Parmi les transformations politiques qui se produisent dans les Etats durant cette période, on peut retenir la fin du monopole du parti unique (qu'il soit civil ou une junte militaire), la libération des prisonniers politiques, et la fin de la censure des médias (ou une modération significative dans celle-ci. Aussi à ce stade, on constate l'autorisation des partis politiques et, généralement,

⁹⁷ Il est vrai que ces phases ne se retrouvent pas nettement découpées dans la réalité et n'impliquent pas nécessairement une linéarité du processus démocratique. Il est vrai aussi qu'elles ne se déroulent pas de la même manière et n'ont pas la même durée dans tous les pays

⁹⁸ Mamoudou GAZIBO et Jane JENSON, *La politique comparée : fondements, enjeux et approches théoriques*, Montréal, PUM, 2004.

⁹⁹ DIAMOND, Larry, *Developing Democracy: Toward Consolidation*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1999. -----, « The State of Democracy in Africa, » Communication présentée à la conférence sur *Democratization in Africa: What Progress toward Institutionalization?* Ghana Centre for Democratic Development, Accra, 4-6 Octobre 2007.

¹⁰⁰ Jeffries, Richard et Clare Thomas, « The Ghanaian Elections of 1992, » *African Affairs*, 92(368), 1993, pp. 331-366

¹⁰¹ DECALO, « The Process, Prospects and Constraints of Democratization in Africa, » *African Affairs*, 91 (362), 1992, pp. 7-35.

¹⁰² Thierry, PERRET, *Afrique, voyage en démocratie. Les années cha cha*, Paris, L'Harmattan, 1994.

¹⁰³ WISEMAN, John A., « Democracy and the new political pluralism in Africa: Causes, consequences and significance, » *Third World Quarterly*, 14 (3), 1993, pp. 439-449.

l'ouverture de l'arène politique à la compétition, ou ce que Diop¹⁰⁴ appelle « renouveau démocratique », et Bratton et Van de Walle¹⁰⁵ qualifient comme « *political opening* »¹⁰⁶.

Dans la littérature sur la transitologie, la phase de libéralisation commence à partir du moment où le régime autoritaire entreprend de relâcher son emprise sur la société en autorisant des libertés civiles et politiques jusque-là réprimées. Mais, l'on peut constater toutefois que les avancées sont susceptibles d'être confisquées, et des velléités de retour en arrière sont souvent possibles. C'est pourquoi, Gazibo et Jenson estiment que la transition « ne conduit pas forcément à la démocratie ». Mais la littérature s'accorde sur le fait que l'organisation d'une première élection multipartite libre, raisonnablement transparente et dont le résultat est généralement accepté par les vaincus, est souvent considérée comme un facteur qui conforte cette libéralisation, fonde la mise en place du nouveau régime et lance la phase de transition¹⁰⁷.

Si au niveau des Etats africains francophones, la transition s'est opérée avec l'organisation de conférences nationales¹⁰⁸ comme on l'a vu au Bénin, dans les Etats anglophones, on a opté dans une large mesure pour la révision constitutionnelle et

¹⁰⁴

DIOP El Hadji Omar, *Partis politiques et processus de transition démocratique en Afrique noire*, Paris, Publibook, 2006.

¹⁰⁵ Bratton, Michael et Nicolas Van de Walle *Democratie Experiments in Africa: Régime transitions in comparative perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

¹⁰⁶ Lire aussi GAZIBO, Mamoudou et Jane Jenson, *La politique comparée : fondements, enjeux et approches théoriques*, Montréal, PUM, 2004.

¹⁰⁷ THIRIOT, Céline, « La consolidation des régimes post-transition en Afrique : Le rôle des commissions électorales nationales, » in Patrick Quantin (dir.), *Voter en Afrique : Comparaisons et différenciations*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 129-147. O'Dormell, Guillermo & Philippe Schmitter, *Transitions from Authoritarian Rule: Tentative Conclusions About Uncertain Democracies*, Baltimore, MD. John Hopkins University Press, 1986.

¹⁰⁸ Pour BOURMAUD D. et P. QUANTIN, la conférence nationale est une création récente. Il semblerait qu'elle trouve son origine au Bénin dans les assises convoquées par le Président Mathieu Kérékou afin de réunir les forces vives de la Nation et trouver, avec elles, des solutions aux problèmes politiques, économiques et sociales du pays. Dans tous les cas, il s'agissait « *d'une assemblée consultative réunie aux fins de proposer des solutions à une crise politique que provoquée par le blocage de régimes autoritaires à parti unique. [...] Dans la pratique, les conférences nationales se sont autoproclamées souveraines (sauf au Gabon), se sont attribué des compétences délibératives et se sont érigées en assemblées constituantes. Elles ont organisé des calendriers de transition qui devaient, au cours de périodes variant de quelques mois à un an et demi, rendre la souveraineté nationale aux citoyens à travers des sélections libres au suffrage universel. Dans les faits, la première caractéristique des conférences nationales consiste donc à transmettre pacifiquement à une assemblée non élue le pouvoir détenu antérieurement par un président s'appuyant sur un parti unique, donc "malélu"* ». BOURMAUD, Daniel et Patrick QUANTIN, « Le modèle et ses doubles, les conférences nationales en Afrique noire (1990-1991) », in Yves Mény (dir.), *Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 165-184.

l'organisation d'élections directes. Des pays comme le Bénin, le Mali, le Zaïre, le Congo, le Niger, le Gabon, le Tchad et le Togo se sont démocratisés par l'organisation de conférences nationales.

Dans les autres pays dont les dirigeants sont farouchement opposés à l'idée d'organisation de conférences nationales, le dispositif institutionnel a été réaménagé dans le but de réactiver ou d'inscrire le multipartisme dans les nouvelles constitutions. C'est ce qui s'est passé en Guinée, au Cameroun, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Madagascar, etc. Toutefois, à partir des années 1995, les auteurs ont commencé à juger avec plus de justesse les changements qui se sont produits au début de cette décennie. Céline Thiriot, par exemple, remet en cause la « vague » de démocratisation et présente les résultats mitigés de la démocratisation comme un exemple de l'« aléatoire » dans la mesure où les militaires jouent un rôle central dans la vie politique et rendent compte de situations de démocratisation manquée dans plusieurs pays.

Certains y voyaient d'ailleurs un non-événement ou des simples mirages¹⁰⁹ Par exemple, Bayart¹¹⁰ et Médard¹¹¹ refusent d'ailleurs de voir dans la phase de libéralisation un quelconque âge d'or signe d'avènement miraculeux d'un ordre politique jusque-là interdit. Pour eux, la vie politique en Afrique sub-saharienne est structurée depuis le regain des indépendances autour d'une tradition autoritaire qui semble peu propice à une transformation radicale des systèmes politiques. Cet argument est basé sur le constat que dans certains cas, les libertés acquises lors de cette période peuvent n'être que des concessions des pouvoirs qui tentent ainsi d'apporter des changements mineurs qui leur permettront de demeurer au pouvoir tout en calmant les pressions qui les auront poussés à entreprendre ces réformes.

Mais n'est-ce pas bien ces « pratiques autoritaires » qui sont mises en question par ces évolutions qui sont donc susceptibles d'aboutir à des systèmes plus libéraux et démocratiques ? Bayart pense autrement. Partant d'une approche culturaliste, il pense évident que, « dans les années quatre-vingt-dix, la thématique de l'invention de la démocratie, les stratégies qui s'y

¹⁰⁹ AKINDES, Francis, *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Paris, Karthala, 1996

BOURMAUD, Daniel et Patrick QUANTIN, « Le modèle et ses doubles, les conférences nationales en Afrique noire (1990-1991) », in Yves Mény (dir.), *Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 165-184.

¹¹⁰ BAYART, Jean-François, « La problématique de la démocratie en Afrique noire : 'La Baule,' et puis après ? » *Politique africaine*, 43 (Octobre 1991), pp. 5-20.

¹¹¹ MEDARD, Jean-François, « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire, » *Politique Africaine*, 43 (octobre 1991), pp. 92-104.

rapporteront ou s'en réclameront [en Afrique sub-saharienne] se verront *de facto* obérés par ces précédents historiques [d'autoritarisme].

Enfin, Mamoudou Gazibo et Nicolas Van de Walle ont tous deux tenté de montrer les différentes approches permettant d'expliquer les processus de transition afin de prendre en compte les particularités des différentes trajectoires connues par les régions touchées par cette vague. Quant à Babacar Guèye,¹¹² il considère que certains pays sont entrés dans une phase de consolidation passant par trois tendances : « *la consécration d'une démocratie constitutionnelle, l'édification progressive de l'État de droit et l'organisation d'élections disputées et transparentes* ».

Il y avait, cependant, entre ces deux extrêmes, des auteurs qui peuvent être considérés comme des « centristes ». Par exemple, Clark et Gardinier ont fait le choix délibéré pour le terme « réforme politique » au lieu de « démocratisation » ou « libéralisation » comme titre de leur collectif portant sur les transitions politiques en Afrique francophone durant les années 1990. Pour justifier ce choix, Clark¹¹³ note qu'ils reconnaissent les ruptures et changements profonds intervenus dans plusieurs pays africains depuis la fin de la guerre froide, mais que ces changements ne sont pas suffisants pour mériter d'être considérés comme un véritable processus de « démocratisation », d'autant plus que leurs issues demeurent encore inconnues.

En tout état de cause, on peut on peut remarquer que les transitions ont permis de remettre en cause les régimes autoritaires, d'avoir des avancées plus ou moins importantes sur le continent. Le problème des transitions africaines situe juste au niveau de la consolidation. A défaut de satisfaire à certaines règles maximalistes de la démocratiques (30 ans), certains doctrinaires comme Huntington proposent de considérer comme une démocratie consolidée tout régime ayant réussi deux alternances démocratiques au sommet de l'État¹¹⁴. Nous estimons que la définition est acceptable.

Le Sénégal dans les transitions démocratiques

Le Sénégal, dans ce processus de démocratisation fait plutôt office de bon élève. Il n'a pas attendu le discours de la Baule des années 1990 pour impulser la "décompression

¹¹²GUEYE (B), « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs* 2009/2 (n° 129), p. 5-26

¹¹³ Clark et David E. GARDINIER (dirs.), *Political Reform in Francophone Africa*, Boulder, Co. et Oxford, Westview Press, 1997, pp. 225-245.

¹¹⁴HUNTINGTON, Samuel P., *The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman, University of Oklahoma Press, 1991

autoritaire".¹¹⁵ Fermé à double tour, à la suite de la crise de 1962, Senghor a fini par rouvrir relativement le jeu démocratique au début des années 1970 alors même qu'une bonne partie des régimes africains sombrait encore dans l'autoritarisme. Le Sénégal, fut d'ailleurs qualifié d'Etat démocratique alors même qu'il n'avait connu aucune alternance. Déjà, Donald Cruise O'Brien¹¹⁶ qualifiait l'Etat¹¹⁷ sénégalais de « Success story ». On a parlé alors de contrat social opérant.

Cette « logique de pacification sociale et politique » contribua à considérer le Sénégal comme un exemple pour tout le continent. Pour le Sénégal, il s'agissait moins d'inaugurer une transition vers la démocratie, que de tendre vers une consolidation des acquis démocratiques concédés par Senghor depuis la « *décompression autoritaire* »¹¹⁸. Celle-ci a été perçue à travers la naissance du parti démocratique sénégalais (PDS) comme parti de contribution en 1974 ;¹¹⁹ la constitutionnalisation d'un tripartisme à contenu idéologique en 1976 avec les trois courants socialiste-démocratique (UPS de Léopold Sédar Senghor), marxiste-léniniste (PAI de Majhmout Diop) et libéral (PDS d'Abdoulaye Wade) ; et la naissance d'un parti conservateur en 1978. Robert Fatton, en 1987, parlait du Sénégal comme d'une démocratie libérale suite à l'arrivée au pouvoir d'Abdou Diouf en 1981 et de l'avènement du multipartisme intégral. Nzouankeu en faisait la même observation. Selon lui,

¹¹⁵ En dehors du Sénégal, la Gambie, le Cap-Vert, l'Ile Maurice, Lesotho, etc ont déclenché leur "décompression autoritaire" avant les années 1990. Mais la plupart des pays africains l'ont lancé à cette date-là, selon deux modalités différentes que sont la voie de la conférence nationale et celle de l'évitement. Selon Babacar Guèye, "l'autre voie de démocratisation, moins originale, a consisté à anticiper la revendication de la tenue d'une conférence nationale souveraine (« stratégie offensive ») ou à réformer le système constitutionnel et politique sous les pressions nationale et internationale (« stratégie défensive »).

¹¹⁶ O'BRIEN Donal Cruise, Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf, *La construction de l'Etat au Sénégal*, Paris, Karthala, 2002, 231p.

¹¹⁷ Voir BRAUD Philippe, *Science politique, tome 2 : Penser l'Etat*, Paris : Seuil, 2004 et Philippe Braud, *op. cit.*, chap.4, pp.191-245.

¹¹⁸ Lire Bayart, Jean-François « La problématique de la démocratie en Afrique noire. La Baule, et puis après ? », *Politique africaine*, n° 43, octobre 1991.

¹¹⁹ En 1974, avec le multipartisme limité fut instauré par le gouvernement de Senghor. Les partis en profitent pour créer leurs organes de presse. C'est ainsi que le PDS crée le mensuel *Le Démocrate* qui se montrait très critique envers la gestion gouvernementale.

En 1976, le parti de Cheikh Anta Diop, le Rassemblement national démocratique (RND) encore illégal, lança un journal sous le nom de *Taxaaw* suivi du Mouvement Démocratique Populaire (MDP) et du Parti de l'Indépendance et du Travail (PIT) qui fondèrent conjointement *Andë Sopi1*. Il s'ensuivit la résurrection de *Momsarew*, journal du PAI. Ainsi, beaucoup de journaux qui avaient déjà existé furent réanimés après celui d'Abdoulaye Wade. Deux journaux offraient une liberté d'expression alternative par rapport aux autres: l'organe satirique *Le Politicien* fondé en 1977 et *Promotion*, créé par Boubacar Diop en 1972. Lire Mor Faye, *op. cit.*, 2009, p. 58-59.

« le Sénégal jouit déjà d'une longue tradition démocratique qui le range parmi les "vieilles démocraties africaines" »¹²⁰.

Seulement, avec l'effritement¹²¹ du "ndiguel", la notion de contrat social perd un peu de sa superbe. La conséquence, c'est que la notion n'est plus utilisée dans derniers collectifs dirigés par Momar-Coumba Diop et certains auteurs n'hésitent plus à présenter le Sénégal comme une « semi-démocratie » (Coulon) ou une « quasi-démocratie » (Vilallon), offrant un mélange de pluralisme et d'autoritarisme¹²², comme l'insinue Donald Cruise O'Brien¹²³. Tarik Dahou et Vincent Foucher¹²⁴, en 2004, estiment eux aussi que le régime de Diouf n'est pas allé très loin dans l'ouverture démocratique : « l'ouverture politique a été très contrôlée, la mise à l'écart des « barons » du Parti socialiste (PS), très relative, et les procédures de pouvoir, entre coercition et cooptation, n'ont pas évolué. »

En réalité, cette image d'harmonie s'est étiolée avec la crise du « contrat social », les stratégies de survie du parti-État notamment lors des élections, la « détotalisation » de la société et les conflits qui ont traversé le pays notamment la rébellion armée en Casamance dans le sud du pays à partir de 1982 et les multiples crises urbaines dans lesquelles participent activement les jeunes entre 1988 et 1993¹²⁵ ont fini de convaincre certains scientifiques à relativiser leur approche. Sous l'impulsion d'universitaires sénégalais, les chercheurs se sont ainsi penchés sur les crises traversant le pays plutôt qu'en restant centrés sur les changements du gouvernement central.

L'examen du déroulement des élections présidentielles et législatives de 1983 par Cruise O'Brien, Diop et Diouf¹²⁶ remet en cause ce caractère démocratique¹²⁷. En effet, s'il est

¹²⁰ NZOUANKEU, Jacques-Mariel « L'Afrique devant l'idée démocratique », *Alternative démocratique dans le Tiers-Monde*, juillet-décembre 1990 n° 2, p. 41.

Villalón, Leonardo A., « Democratizing a 'quasi' democracy: The Senegalese Elections of 1993 », *African Affairs*, 93 (371), avril 1994, pp. 163-193.

¹²¹ D.-G. LAVROFF, « Sénégal, République du », *Encyclopaedia Universalis*, t. 20, 1995, p. 896c-897a, Babacar GUEYE et Moussa Ndior, Politique et religion au Sénégal: le "ndiguel" de vote, in *Droit Sénégalais* no n° 8 - 2009 184-200 pages, lire aussi Mamadou Badji, Le marabout et le prince, in *Droit Sénégalais* no n° 8 - 2009, p113-142.

¹²² Cf. TINE, Antoine « Elites partisans et démocratisation au Sénégal: pour une lecture néo-machiavelienne », *Polis / R.C.S.P. / C.P.S.R.* Vol. 11, Numéros Spécial, 2003, p. 16.

¹²³ DONALD CRUISE O'BRIEN, « Au Sénégal, une démocratie sans alternance », *Le Monde Diplomatique*, N° 469, avril 1993.

¹²⁴ DAHOU Tarik et Vincent Foucher utilisent cette expression pour décrire l'affaiblissement de la capacité clientélaire de l'État sénégalais. Tarik Dahou et Vincent Foucher, « Le Sénégal, entre changement politique et révolution passive : "Sopi" or not "sopi"? », *Politique africaine*, no. 96, 2004, p. 5.

¹²⁵ DIOUF, Mamadou « Des cultures urbaines entre traditions et mondialisation », Momar-Coumba Diop, dir., *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2002, p. 261-288.

¹²⁶ CRUISE O'Brien, Diop et Diouf, *op. cit.*, 2002, p. 95-99.

impossible de vérifier la justesse des résultats, il existe une large suspicion à l'égard de ceux-ci en raison de l'ampleur de la victoire du PS dans les résultats officiels (79.92 % des suffrages pour le PS) ainsi que le fait que l'opposition, si elle était présente dans les bureaux de vote, était exclue lors du dépouillement. L'élection de 1988 a aussi soulevé de nombreuses interrogations de la part des auteurs quant à la légalité des résultats, étant donné qu'elle a été entachée par de nombreuses fraudes.

Toutefois, les observateurs notent une amélioration dans la compétitivité¹²⁸ des élections au Sénégal, tout en demeurant confronté à des difficultés socio-économiques profondes, comme le démontre le dossier sur le Sénégal proposé par la revue *Politique africaine* de 1992.¹²⁹ À ce titre, Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf soulignent que l'adoption de stratégies politico-financières fragilise politiquement l'État dans la mesure où elles ne permettent plus au gouvernement de répondre aux contraintes internes de légitimation¹³⁰ du régime politique.

Dans ce contexte, l'alternance politique de 2000, qui a vu Abdoulaye Wade accéder au pouvoir, est porteuse d'une grande espérance de changement de la part de la population sénégalaise, mais également des observateurs. Après l'euphorie suite à l'élection d'Abdoulaye Wade, les auteurs dressent un bilan des mandats présidentiels de ce dernier. La revue *Politique africaine* publia un second numéro sur le Sénégal en 2004 intitulé *Sénégal 2000-2004 : l'alternance et ses contradictions* qui dressait un bilan des réalisations de début de mandat du gouvernement du *Sopi*¹³¹. Les auteurs soutiennent que le nouveau président, qui bénéficiait d'une certaine marge de manœuvre économique, n'a pas su répondre aux attentes, qui étaient très hautes, en raison de sa tendance à l'autoritarisme.

Cette dérive est, selon Jean-François Havard, révélatrice de sa tendance à l'hyperpersonnalisation du pouvoir et de sa crise de légitimité.¹³² Cette crise rend épineux le rapport entre la société civile et l'État puisque celui-ci tend à criminaliser la critique du gouvernement. Ainsi, constituer des contre-pouvoirs qui pourraient remettre en question la

¹²⁷ KANTE Babacar, « Les élections présidentielles et législatives du 28 février 1988 au Sénégal », *Annales africaines*, Dakar, 1989, p. 187 ; Momar Coumba Diop et Mamadou Diouf, *Le Sénégal sous Abdou Diouf. État et société*, Paris, Karthala, 1990, 439p.

¹²⁸ D'ailleurs les résultats de l'opposition est en progression au cours de la période étudiée.

¹²⁹ COULON, Christian « Sénégal : la démocratie à l'épreuve », *Politique africaine*, no. 45, 1992.

¹³⁰ C'est-à-dire ayant un contenu normatif qui s'impose sans consentement du plus grand nombre (voir sur la notion : David AMBROSETTI, *La France au Rwanda. Un discours de légitimation morale*, Paris : Karthala/CEAN, 2000.)

¹³¹ Changement en wolof.

¹³² HAVARD Jean-François, « De la victoire du « *sopi* » à la tentation du « *nopi* » ? », *Politique africaine*, no. 96, 2004, p. 35.

49 Abdou

gestion de l'État devient très difficile. À cela s'est ajoutée une grande quantité de publications sur les scandales politico-financiers.¹³³

En effet, certains auteurs spécialistes de l'histoire politique du Sénégal Momar-Coumba Diop ont commencé à devenir de plus en plus critiques envers Wade, parlant des espoirs déçus de ces douze années de gouvernance : le premier volume porte sur l'administration du pays alors que le second traite davantage de la contestation, des organisations et des mouvements qui s'opposent à lui. On est de plain-pied dans la question de la redevabilité, et de l'exigence de la bonne gouvernance. Appréhendée différemment, elle est devenue une centralité dans les politiques publiques. Forcé à partager d'anciens domaines de compétences exclusifs, « *l'État est en effet désormais placé dans un contexte d'interdépendance structurelle, qui lui impose de rénover en profondeur ses modes d'action et ses principes d'organisation* ». ¹³⁴ Les institutions financières internationales tout comme les médias font de l'application des règles de bonne gouvernance une condition sine qua none de la démocratie.

Cette problématique est bien saisie par une frange importante de citoyens sénégalais pour qui, « *une bonne gouvernance exige des hommes et des femmes de qualité, imbus de valeurs morales, ayant le sens de l'État, de la justice et de l'équité* » ; ce qui veut dire aussi qu'« *elle exige des citoyens une prise de conscience qu'ils ont certes des droits mais également des devoirs envers leur pays* »¹³⁵. Cette notion aux contours vaste est appréhendée diversement, comme on peut l'imaginer par la littérature. Si pour Lefwitch, la bonne gouvernance se définit avant tout comme « *un régime politique fondé sur le modèle d'une politique démocratique libérale, combinée avec une administration publique compétente, non corrompue et responsable, dans le sens de rendre compte* »¹³⁶, Kaufman, Kraay et Masrtuzzi et Wautabouna Ouattara, retiennent six indicateurs de bonne gouvernance que sont « *la liberté d'expression et de la responsabilité des gouvernants, la stabilité politique, l'efficacité du*

¹³³COULIBALY Abdou Latif, *Wade, un opposant au pouvoir. L'alternance piégée ?*, Paris, Sentinelles, 2003, 300p.; Abdou Latif Coulibaly, *Affaire Me Sèye : un meurtre sur commande*, Paris, L'Harmattan, 2006, 220p.; Abdou Latif COULIBALY, *Une démocratie prise en otage par ses élites : essai politique sur la pratique de la démocratie au Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 2006, 278p.; Abdou Latif Coulibaly, *Loterie nationale sénégalaise : chronique d'un pillage organisé*, Paris, L'Harmattan, 2007, 146p.; Ferdinand de Jong et Vincent Foucher, « La tragédie du roi Abdoulaye ? Néomodernisme et Renaissance africaine dans le Sénégal contemporain », *Politique africaine*, no. 118, 2010, p. 187-204.

¹³⁴CHEVALIER, Jacques La gouvernance un nouveau paradigme étatique ? Ecole nationale d'administration | « Revue française d'administration publique », 2003/1 no105-106 | pages 203 à 217

¹³⁵ Voir Charte des Assises Nationales, Mai 2009, p. 12.

¹³⁶Cité par Abdou DIOUF, dans Institut Africain pour la Démocratie (IAD), *Bonne Gouvernance et Développement en Afrique*, Dakar, éditions « Démocraties africaines », 1997, p. 20.

gouvernement, la qualité du contrôle, du respect des règles de loi et du contrôle de la corruption. Ces critères, à une variante près, sont identiques à ceux retenus par Hodges¹³⁷. »

Mais dans le cadre du déploiement de la bonne gouvernance, il y a lieu de souligner l'action importante des médias, particulièrement privés qui ont poussé les dirigeants africains à opérer des ouvertures, d'où le lien que beaucoup d'auteurs établissent entre l'avènement de la démocratie en Afrique et l'arrivée des médias privés. Comme on devait s'y attendre, cela donné lieu à une certaine classification des pays en fonction des indicateurs de performance dans la qualité de la gouvernance. En effet au Sénégal, si l'on se base sur la démocratie telle que la tenue d'élections libres et transparentes durant lesquelles il y a alternance de partis au pouvoir, le Sénégal est bel et bien une démocratie depuis la première alternance de mars 2000. Le pays satisfait parfaitement aux critères minimalistes formulées par Larry Diamond et Huntington¹³⁸, c'est - à -dire un « *système institutionnel, aboutissant à des décisions politiques dans lequel des individus acquièrent le pouvoir de statuer sur ces décisions à l'issue d'une lutte concurrentielle portant sur les votes de peuple* ». ¹³⁹

Ces deux auteurs estiment que la tenue d'élections libres et justes, et le respect des libertés d'expression, de mouvement et d'association, sont les caractéristiques essentielles d'une démocratie. Le Sénégal qui satisfait du moins formellement à ces critères, est présenté par Diamond comme un pays à démocratie électoraliste, "c'est-à-dire qui tient des élections considérées comme libres et justes, mais qui peine à respecter comme dans les pays à démocratie libérale, les libertés civiles. Toutefois, il y a lieu de s'interroger au regard des dérives constatées sous le magistère du président Abdoulaye Wade, si le Sénégal n'avait pas quelque peu même perdu des acquis de cette démocratie minimaliste comme le suggèrent certaines organisations de la société civile internationale mesurant le niveau de démocratie dans le monde.

Plusieurs fois, le chef de l'Etat a tripatouillé les règles électorales et le fonctionnement des organes de supervision des élections. On a noté une modification sans cesse du calendrier électoral à l'approche des élections pour maintenir le parti libéral au pouvoir, avec l'aval de la justice qui a cautionné de part en part les dérives du régime. En même temps, on peut remarquer aussi l'utilisation de la violence pour démoraliser l'opposition, tout comme de

¹³⁷Wautabouna OUATTARA, *op. cit.*, p. 145.

¹³⁸Samuel P. HUNTINGTON, *The third wave: democratization in the late twentieth century*, The University of Oklahoma Press, 1991, p. 7.

¹³⁹DIAMOND Larry, « Elections without democracy: thinking about hybrid regimes », *Journal of democracy*, vol. 13, No. 2, 2002, pp.21-35.

l'Assemblée nationale pour faire adopter les lois en faveur de la majorité. En fait, il y a lieu de souligner à ce niveau, que les parlementaires ont développé un réflexe de soumission tel qu'ils préfèrent amender une loi soumise à la Chambre que de la rejeter, afin de ne pas être mal perçus par le prince. Les députés n'usent pas non plus de leurs prérogatives de contrôle de l'action gouvernementale en raison des liens clientélistes qu'ils nouent avec l'Exécutif.

En définitive, la définition de la démocratie de Larry Diamond adoptée par la présente étude, englobe au moins trois aspects : la tenue d'élections libres et justes, le respect des libertés civiles et politiques, et la séparation effective des pouvoirs. Ces derniers sont entravés au Sénégal par ce que l'on appelle le néopatrimonialisme qui a fini d'être soluble dans la démocratie »¹⁴⁰ Celui-ci se manifeste comme le constatent les médias privés par une hypersonnalisation de la fonction présidentielle et un clientélisme débridé. La doctrine retient aujourd'hui, en Afrique, que le néopatrimonialisme malgré les efforts de démocratisation, est "devenu soluble dans la démocratie" »¹⁴¹. En effet, le phénomène a survécu à la crise des régimes autoritaires qui l'avaient systématisé comme mécanisme de régulation de l'espace public, minant ainsi les efforts consentis pour promouvoir une nouvelle gouvernance en Afrique note encore Gazibo. Malgré son statut presque de pionnier dans le processus de décompression autoritaire, le Sénégal ne réussit toujours pas à se délester des goulots d'étranglement du néopatrimonialisme.

Le Sénégal, un Etat néo-patrimonial

Qu'entend-on par Etat néo- patrimonial ? Que recouvre ce concept ? Pour le comprendre, il faut de prime abord s'intéresser à la naissance de l'Etat en Afrique ou plus précisément son apparition dans sa forme moderne sur le continent africain. Après les indépendances, nous dit Bertrand Badié, quand il s'est agi d'inventer « l'Etat africain », les dirigeants africains sont allés puiser dans le répertoire du modèle stabilisé de l'Etat occidental et le plaquer sur « des structures économiques, sociales et politiques qui en réclamaient probablement un autre type d'organisation... ».¹⁴² Sans doute ont-ils été instruits par la sécularisation de l'Etat occidental

¹⁴⁰ GAZIBO M., « Le néopatrimonialisme est-il soluble dans la démocratie » in D.C. BACH et M. GAZIBO (dir.), *L'État néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, p. 100

¹⁴¹ BAAS M. et JENNINGS K.M., 2011, « Lutttes armées, rebelles et seigneurs de la guerre : le spectre du patrimonialisme » in D.C. BACH et M. GAZIBO (dir.), *L'État néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 175-189.

¹⁴² BADIE, Bertrand *L'Etat importé*, Paris, Fayard, 1992, p. 71. Lire aussi Médard, J-F. 1992, Sindjoun, L., 2002. *L'Etat ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Paris. Economica. coll. « La vie du droit en Afrique », 2002, p.

considéré par le monde moderne comme étant « la seule forme d'organisation politique concevable » oubliant sans doute que, l'uniformisation des Etats n'est qu'apparente et la puissance des Etats problématique ».¹⁴³ C'est donc faute d'avoir relativisé cette toute puissance de l'Etat, et de son triomphe total, que l'Afrique s'est retrouvée prisonnière d'une sorte de "camisole de force". La conséquence directe, comme on peut l'imaginer, est que la greffe n'a pas pris, et que l'« Etat importé » s'est retrouvé en manque de légitimité. Les populations qui étaient habitués au modèle de gestion éclaté du pouvoir, se sont retrouvées tout d'un coup face à un Etat centralisateur et coercitif, dominant, qui ne tolère aucune autre forme de légitimité autre que la sienne.¹⁴⁴ C'est dire donc combien, il y a eu une absence de clairvoyance dans la vision des premiers dirigeants du continent, puisque contrairement à l'Asie et l'Extrême Orient, l'Afrique « a été orpheline d'une culture pluridisciplinaire, de l'écriture et du monothéisme »¹⁴⁵. Jean François Médard part de cet échec de « l'Etat importé » pour proposer une autre interprétation du politique et de l'Etat qui se caractérise par le phénomène de patrimonialisation et de bureaucratisation », une sorte d'Etat hybride qui s'inspire à la fois du modèle d'organisation classique occidentale, (l'Etat légal rationnel) et des formes d'organisation locales marquées par l'élargissement de la sphère des dépendants au-delà de la parenté. Ce type mixte, (dualisme) comme l'affirme Jean François Médard¹⁴⁶ se nomme « néo patrimonialisme » et renvoie à la situation qu'on rencontre le plus souvent en Afrique subsaharienne (Médard a étudié essentiellement des Etats contemporains). Mais il faut dire que, Médard emprunte à Weber, le concept avant de le prolonger avec d'autres comme EISENSTADT. En effet, chez Weber, il se rapporte à une modalité de la domination traditionnelle qui lui-même renvoie à ce qu'il appelle « un idéal type », qui survient avec l'élargissement de la sphère des dépendants au-delà de la parenté avec des moyens d'allégeance qui peuvent aller du prébendalisme, au clientélisme en passant bien sûr par l'arbitraire. En fait, il a fait appel au préfixe « néo » qu'il couple au concept « patrimonialisme » de Max Weber pour forger « néo-patrimonialisme ». Il renvoie à une

307. *Les États en Afrique noire : formations, mécanismes et crises*, Paris, Karthala. Lire aussi Bayart. J-F, 2006. Ibid

¹⁴³ CHEVALLIER Jacques, *Institutions politiques*, LGDJ, Paris, 1996, p. 25.

¹⁴⁴ Lire MBEMBE, Achille « Pouvoir, violence et accumulation », in *Le politique par le bas, contribution à une problématique de la démocratie en Afrique Noire*, Paris : Karthala, 1992, p.237.

¹⁴⁴ A. MBEMBE, *op. cit.*, p. 252

¹⁴⁵ BAYART, Jean François l'Etat en Afrique, *La politique du ventre*, *op. cit.*, P.213

¹⁴⁶ MÉDARD Jean-François, (sous la dir.) « L'État néo-patrimonial en Afrique », dans *États d'Afrique : formations, mécanismes, crise*, Paris, Karthala, 1991.

situation « de dualisme où l'Etat se caractérise par un phénomène de patrimonialisation et de bureaucratisation ». De manière claire, ce type hybride emprunte à la fois un modèle d'organisation occidentale et à des conceptions locales marquées par un élargissement des dépendants au-delà de la parenté. C'est ce type d'Etat incohérent du point de vue de la légalité rationnelle, que dénoncent justement les médias. En effet, au Sénégal comme l'explique Christian Coulon, le prince sénégalais, dans sa stratégie de domination d'un espace élargi au-delà de la parenté, a eu recours à des moyens d'allégeance dont l'objectif a été de consolider son pouvoir qui a manqué de légitimité sociologique, de la part de cet Etat qui se trouve obligé de se construire des réseaux clientélistes pour suppléer le handicap originel. Initiée par Senghor, dans un contexte économique plus favorable, l'option néo-patrimoniale développée par l'Etat Ps, a consisté à la mise en contrat¹⁴⁷ entre d'une part les politiques, et d'autre part les marabouts, dans le cadre d'arrangement et d'assistance mutuelle. En termes clairs, les politiques fournissent aux marabouts subsides (riz, huiles, terres, passeports etc), en retour, ces derniers donnent des "ndiguel» (consignes de vote) au profit des politiques. L'Etat néo-patrimonial sénégalais, réussissait ainsi avec plus ou moins de bonheur à entretenir ce contrat, grâce à un contexte économique plus favorable, et une complicité naturelle avec la France qui lui donnait une certaine marge de manœuvre. Mais à partir des années 80, la donne a changé radicalement. Desservi par un contexte économique moins favorable, et moins rusé que son prédécesseur, Abdou Diouf va avoir des difficultés à perpétuer ces pratiques et on va assister aux premiers signes d'essoufflement du contrat social sénégalais : c'est la crise de légitimation de l'Etat néo-patrimonial et le début de ce que Cruise O' Brien¹⁴⁸ appelle la fin de la « success story », d'où l'option technocratique privilégiée par le Sénégal sous la contrainte et la supervision des institutions de Bretton Woods. Mais la réalité de l'Etat clientéliste va vite rattraper l'Etat PS qui va au milieu des années 1990¹⁴⁹ composer avec une presse privée décidée à dénoncer les avatars de ce type de gestion. Selon André-Jean Tudesq « *Le premier apport des médias – plus particulièrement de la presse écrite – au mouvement*

¹⁴⁷ L'expression est largement développée par Donald-Cruise O'BRIEN qui l'utilise pour systématiser la relation tripartite qui a sous-tendu les rapports entre le marabout, le prince et le disciple (pour le premier) ou citoyen pour l'autre.

¹⁴⁸ O'BRIEN, Donal Cruise Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf, *La construction de l'État au Sénégal*, Paris, Karthala, 2002, 231p.

¹⁴⁹ Selon André-Jean TUDESQ « Le premier apport des médias – plus particulièrement de la presse écrite – au mouvement actuel de démocratisation, ce fut la dénonciation de la langue de bois, la dénonciation de ce qui n'allait pas, en politique, mais aussi dans l'économie et la société [...] »178. Toutefois, cette presse, possédée par des partis de l'opposition, était hermétique dans la mesure où elle s'enfermait dans un rôle d'opposant systématique au régime et n'offrait pas nécessairement un point de vue pluriel et objectif." André-Jean Tudesq, *L'Espoir et l'illusion*, Talence, MSHA, 1998, p. 90.

actuel de démocratisation, ce fut la dénonciation de la langue de bois, la dénonciation de ce qui n'allait pas, en politique, mais aussi dans l'économie et la société [...] »¹⁵⁰. Cela va aboutir à la chute du régime socialiste après quarante ans de pouvoir et l'arrivée d'Abdoulaye Wade, un libéral sur lequel, les électeurs ont jeté leur dévolu pour rompre d'avec une certaine forme de malgouvernance de l'Etat. Ce qui n'a pas été le cas, bien au contraire. Le régime de Wade a encouragé les pratiques néo-patrimoniales qui ont détruit l'Etat de l'intérieur pour en faire un instrument au service exclusif du prince. C'est pourquoi, la même presse qui a combattu les dérives de l'Etat néo-patrimonial socialiste s'est retournée contre le régime de Wade avec toute la force et l'engagement nécessaires pour faire barrage à la totalisation de l'Etat.

Médias et démocratie au Sénégal

Le lien entre les médias et la démocratisation est sans doute l'un des thèmes le plus exploité dans la littérature sur la presse. Les chercheurs qui se sont intéressés à l'histoire de la presse sénégalaise soulignent son caractère avant-gardiste par rapport au reste de la presse de l'Afrique francophone.¹⁵¹ Les rapports de Yves Saint Martin sur la situation politique de la colonie du Sénégal, l'ouvrage de Roger Pasquier, *Les débuts de la presse au Sénégal*, ou encore les travaux de François Zuccarelli, d'André-Jean Tudesq ou de Gerti Hesseling constituent des repères essentiels pour élaborer une analyse qui prend en compte la dimension historique et socioculturelle de la presse sénégalaise.¹⁵² Les travaux de thèse de Saidou Dia sur l'évolution de la radio au Sénégal, d'Adrienne Diop, sur la communication politique et la démocratie au Sénégal ont approfondi la recherche sur cette problématique.

¹⁵⁰ Toutefois, cette presse, possédée par des partis de l'opposition, était hermétique dans la mesure où elle s'enfermait dans un rôle d'opposant systématique au régime et n'offrait pas nécessairement un point de vue pluriel et objectif

¹⁵¹ PASQUIER, Roger *Les débuts de la presse au Sénégal*, Paris, Cahiers d'Etudes africaines, 1962. Zuccarelli, François, *La vie politique sénégalaise*, Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie modernes, Tome I, 1789-1940, Paris, 1987. Tudesq, André-Jean, *L'Afrique noire et ses télévisions*, Paris, Anthropos Economica, 1992. Tudesq, André-Jean, *Les médias en Afrique*, Paris, Ellipses, 1999. François Zuccarelli, André-Jean Tudesq ou Gerti Hesseling Dia, Saidou, « De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal, 1911-1986 », thèse de doctorat sous la direction d'André-Jean Tudesq, Université Bordeaux 3, soutenue en 1987. Diop, Adrienne, « La communication politique et la démocratie au Sénégal », thèse de doctorat sous la direction de Francis Balle, Université Paris 2, soutenue en 1995.

¹⁵² À la fin du XIXe siècle sont nés *Le Réveil du Sénégal* et *Le petit Sénégalais* puis, *La Démocratie du Sénégal* en 1913, *l'Avenir du Sénégal*, le *Radical Sénégalais*, *La Démocratie Sénégalaise* en 1926, *La France Coloniale* en 1927, *Le Périscope Africain* en 1929 et *La Condition humaine* en 1948. Il existait également des journaux liés aux missionnaires, comme *Échos d'Afrique noire* (1948-1960) et *Afrique Nouvelle* (1945-1987), voir Frank WiTMANN, « La presse écrite sénégalaise et ses dérives : précarité, informalité, illégalité », *Politique africaine*, no. 101, 2006, p. 182 ; Moussa MBOW, *Éthique déontologie et régulation de la presse écrite au Sénégal*. Mémoire de DEA. Bordeaux, Université Bordeaux 3, 2004.

Le Sénégal est cité en exemple par le fait que c'est l'un des premiers pays africains à posséder une presse libre dès 1977¹⁵³ et une école de journalisme comme le Centre d'études des sciences et techniques de l'information (CESTI). Celle-ci a permis la formation d'une génération d'hommes de médias pour toute l'Afrique francophone, mais Mor Faye relativise l'approche. Il estime par exemple que le Cesti¹⁵⁴ a joué un rôle important dans l'embrigadement de la première génération de journalistes africains.

Les premiers journalistes africains issus de cette école avaient entre autres mission d'être dévoués aux idées du parti, et de l'Etat et ont été enrôlés dans les combats."¹⁵⁵Hyden, Leslie et Okyibo¹⁵⁶ vont plus loin dans la critique, puisqu'ils estiment que les médias sont trop faibles, cooptés et manquent de professionnalisme pour jouer un rôle réellement déterminant dans les transitions démocratiques. Perret cherche l'explication de cette tare dans le déficit de formation de ceux-ci qui se limite en général à « apprendre sur le tas »¹⁵⁷. De manière générale, la presse jusqu'à la libéralisation ou l'avènement des médias privés se contentait d'être un suppôt du pouvoir en place.

Au Sénégal, ce sont de grands groupes privés comme *Sud quotidien*¹⁵⁸ et *Walfadjri* qui ont cassé de manière résolue ce monolithisme médiatique.¹⁵⁹ C'est pourquoi dans le cadre de l'analyse de la presse en contexte de transitions démocratiques, il y a lieu de questionner les relations entre les médias et les partis politiques d'opposition d'autant que la réappropriation de la presse privée par les partis d'oppositions est à l'origine de pression de toutes à l'encontre des journalistes. Dans ses écrits, Ndiaga Loum insiste sur l'impossible autonomie de la presse vis-à-vis du pouvoir politique et religieux. À la description des difficultés de l'environnement politique et économique des médias s'est ajoutée la relation heurtée entre la presse et le pouvoir d'Abdoulaye Wade.

La relation entre la presse et le pouvoir est d'ailleurs le champ le plus exploité dans la recherche sur les médias. Dans un premier bilan de *Politique africaine* sur la présidence de

¹⁵³ Avec la création du journal satirique *Le Politicien* créé par le journaliste Mame Less Dia.

¹⁵⁴ Le Centre d'études des sciences et techniques de l'information créée en 1965 par Senghor avec l'appui de l'UNESCO

¹⁵⁵ FAYE, Mor, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, Karthala, Paris, 2009, p.16

¹⁵⁶ Goran Hyden et Michael Leslie, « Communications and Democratization in Africa », Goran Hyden et alii, *Media and Democracy in Africa*, New Brunswick, Translation Publishers, 2002, p. 4-6; Goran Hyden et Charles Okigbo, « The Media and the Two Waves of Democracy », Goran Hyden et alii, *Media and Democracy in Africa*, New Brunswick, Translation Publishers, 2002, p. 29-53.

¹⁵⁷ Thierry Perret, *Le Temps des journalistes. L'invention de la presse en Afrique francophone*. Paris, Karthala, 2005, 318p.

¹⁵⁸ *Sud Magazine*, créé en 1986, remplacé par *Sud Hebdo* quelques mois plus tard, a été le journal privé le plus vendu au Sénégal, il devint *Sud au quotidien* en février 1993, puis *Sud Quotidien*

¹⁵⁹ A part les organes de presse privée tels que *WalFadjri* (1984), *Sud Magazine* (1986), on peut citer aussi *Le Cafard libéré* (1987), *Le Témoin* (1990) suivi plus tard par *Le Matin* (1997) et *Info 7* (1999).

Wade, Jean François Havard¹⁶⁰ s'interroge d'ailleurs sur la contribution de la libéralisation des médias à l'alternance en 2000.

Toutefois, Martin Taureg et Frank Wittmann¹⁶¹ observent une baisse de la qualité globale de la presse écrite. Depuis 2000, l'augmentation de l'utilisation d'internet au Sénégal a aussi amené la littérature à considérer son incidence sur les médias conventionnels.¹⁶² Ainsi, les journaux ont commencé à être diffusés en ligne sur leur propre site internet ou bien sur des portails qui rassemblent une masse d'articles de journaux. Mais cela a eu pour conséquence de multiplier les dérives sur la toile avec la diffusion d'informations souvent non vérifiées.¹⁶³

Mais l'arrivée d'hommes d'affaires à la tête des médias et les possibilités de collusion entre le pouvoir en place ont poussé certains auteurs à être davantage pessimistes et à s'interroger sur l'indépendance de la presse et sa capacité à jouer correctement son rôle dans un tel paysage médiatique. Mor Faye évoque des cas de corruption au sein de la presse africaine, tout comme Moustapha Sow et tous les deux se demandent finalement si les médias privés sont aptes à remplir leur rôle de sentinelle de la démocratie comme ils l'ont souvent clamé.¹⁶⁴

Lorsque l'on parle de la démocratie en Afrique, on ne peut pas occulter la participation de la société civile souvent elle-même confondue à la presse privée. Ainsi, si certains auteurs ont exalté le rôle de « levier de contre-pouvoir » de la société civile dans la démocratisation des pays africains, d'autres le contestent vivement. Larry Diamond,¹⁶⁵ John Mw

¹⁶⁰ HAVARD, *loc. cit.*, 2004, p. 22-38 ; Un entretien avec Abdou Latif Coulibaly par Jean Copans, « Le journaliste, le président et les libraires. La difficile critique du Sénégal de Wade », *Politique africaine*, no. 104, 2006, p. 237-139.

¹⁶¹ WITTMANN, Frank, « La presse sénégalaise et ses dérives. Précarité, informalité, illégalité », *Politique africaine* 2006/1/n°101, Karthala.

¹⁶² DIOP Momar Coumba, dir., *Le Sénégal à l'heure de l'information : Technologies et société*, Paris, Karthala, 2003, 390p. ; Marame GUEYE, « Modern Media and Culture in Senegal : Speaking Truth to Power », *African Studies Review*, vol. 54, no. 3, décembre 2011, p. 27-43 ; Thomas GUIGNARD, « *Le Sénégal, les Sénégalais et Internet : médias et identité* », thèse en Sciences de l'Information et de la Communication, Villeneuve-d'Ascq, Université Charles de Gaulle Lille 3, 2007, 400p.; Hadj Bangali CISSE, *La presse écrite sénégalaise en ligne : Enjeux, usages et appropriation des technologies de l'information et de la communication par les journalistes (1980-2008)*, Thèse de doctorat, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, 2010, 496p.

¹⁶³ Mamadou NDIAYE "E gouvernance et démocratie en Afrique : le Sénégal dans la mondialisation des pratiques, thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, Soutenue publiquement le 21 novembre 2006.

¹⁶⁴ En fait ces auteurs pour la plupart des Occidentaux se basent sur une définition normative de la société civile. Ils estiment que, les organisations de la société civile doivent simultanément contenir le pouvoir de l'État et légitimer son autorité. Elles ne peuvent encourager prioritairement leurs intérêts propres et surtout, ne peuvent les confondre avec ceux de l'État au risque de vouloir le remplacer. Par ailleurs, leur organisation interne doit être démocratique donc sans aucune subordination verticale.

¹⁶⁵ DIAMOND Larry, « Prospects for Democratic Development in Africa », *Hoover Institution Essays in Public Policy*, no. 74, Stanford, Hoover Institution, 1997, p. 24.

Makumbe¹⁶⁶ font le constat amer de la quasi-inexistence de la société civile en Afrique, Amy S. Patterson¹⁶⁷ de la société civile sénégalaise.

Toutefois cette définition normative, est battue en brèche par d'autres auteurs qui empruntent une autre voie d'analyse, centrée sur la réalité africaine. Moins normative, elle repose sur une approche empirique de la société en écho à la pensée de Gramsci. D'ailleurs René Otayek estime que « *toute réflexion sur la société civile doit englober l'État. Il convient de le répéter, la démocratisation (transition et consolidation) repose sur l'interaction dynamique de l'État et de la société civile comme entités différenciées, institutionnalisées et complémentaires.* »¹⁶⁸ La conséquence¹⁶⁹, c'est que les organisations de la société civile ont toute leur place en tant qu'outil d'analyse, à condition seulement que l'on reconsidère sa définition en fonction de la réalité à laquelle elle est appliquée. Etant une partie constituante de la sphère publique, Michael Edwards¹⁷⁰ remarque que la société civile peut contribuer à la consolidation de la démocratie.

Celle -ci en tant qu'entité autonome, formée de « personnalités ou d'organisations non politiques ou syndicales agissant pour le bien de la communauté dans un but non lucratif en matière humanitaire, de droit de l'homme, de démocratie et de développement économique, culturel et social », elles peuvent être un élément central dans la réduction de la pauvreté et d'un pilier de la gouvernance au Sénégal. Certains auteurs mettent les médias sur le même continuum puisque tous les deux permettent de garantir ce que l'on appelle la sphère publique identifié par Jürgen Habermas sous l'appellation *Öffentlicher Raum*.

Bien que traduit par la notion d'espace public, il fait référence à l'expression sphère publique en tant que lieu de débats, lieu d'émancipation des citoyens, réseaux de sociabilité, dans les espaces de délibérations en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne entre le XVIIe et le début du XXe siècle. L'espace public, quant à lui, fait référence à un espace de prise de parole, « *un lieu d'échanges qui a le caractère d'être public : y interviennent des membres du public, au moins une partie de ces derniers, par exemple ses représentants. [...]* cette place ou ce « lieu » est un tissu de médiations communicationnelles rendus possibles par

¹⁶⁶ MAKUMBE John Mw, « Is there a civil society in Africa? », *International Affairs (Royal Institute of International Affairs 1944-)*, vol. 74, no. 2, 1998, p. 305-317

¹⁶⁷ PATTERSON Amy S. , « A Reappraisal of Democracy in Civil Society: Evidence from Rural Senegal. » *The Journal of Modern African Studies*, vol. 36, 3, 1998, p. 423-441.

¹⁶⁸ OTAYEK René, « "Vu d'Afrique". Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré », *Revue Internationale de Politique comparée*, vol. 9, no. 2, 2002, p. 212.

¹⁶⁹ KAJSIR Nelson, « The Conventional Notion of Civil Society: A Critique », Nelson Kasfir dir., *Civil Society and Democracy in Africa, Critical perspectives*, London, Frank Cass, 1998, p. 2.

¹⁷⁰ EDWARDS Michael, *Civil society*, Cambridge, Polity, 2009, p. 64.

une série de réalités physiques et sociales (institutions et bâtiments, réseaux de communication).¹⁷¹»

Malgré les réserves apportées à une telle théorie, il y a lieu de considérer la presse écrite comme pouvant jouer ce rôle dans ce dit espace. Mamadou Hady Dème¹⁷² estime d'ailleurs que la presse fait elle-même partie de la société civile et elle peut être considérée comme telle. Pour considérer la presse comme telle, il faut revoir l'aspect de la communication face à face dans un espace physique commun comme le voyait initialement Habermas¹⁷³. Les journaux deviennent alors un lieu fictif ou symbolique en lien avec le concept d'espace public dans lequel peuvent se structurer des débats citoyens qui réfèrent à la définition du concept de sphère publique. Et la presse écrite peut permettre de « s'arrêter sur l'information » ou, à tout le moins, bien plus que dans le cas de la radio et de la télévision.

Donc, la presse permet une meilleure fermentation des arguments et la constitution d'idées utiles pour le débat. Marie-Soleil Frère¹⁷⁴ considère d'ailleurs que les médias privés africains ont contribué : « à définir les contours d'un nouvel espace public, à instaurer une tradition de contestation, à désacraliser l'autorité, à proposer de nouvelles modalités de participation aux citoyens ». Aujourd'hui, c'est internet plus que la presse traditionnelle qui est entrain de tracer cet espace public tel que théorisé par Habermas. Les foiras et autres espaces de discussion, ont permis de libérer la parole des populations qui défendent leur opinion. Cette forme de participation populaire à la gouvernance politique, est à l'origine des révolutions spontanées que le continent a connues à partir de 2011. Les révolutions des pays arabes communément appelées le printemps arabe s'inscrivent aussi dans cette dynamique.

Ainsi décliné nous pensons que cet angle peut être enrichissant et il sera question ici d'analyser la participation de la presse comme une organisation de la société civile et espace de déploiement pour les autres organisations dans la lutte contre l'Etat néo-patrimonial. À partir de là, il apparaît pertinent d'étudier la presse écrite privée comme un acteur de la société civile et par extension, d'examiner la relation triangulaire entre presse, société civile et État pour mieux comprendre la médiatisation de la présidentielle 2012 et les effets d'information qui ont pu s'y produire. Mais le problème auquel on risque de se heurter est que la garantie de

¹⁷¹ HABERMAS Jürgen, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, 1ère édition en 1978, Paris, Payot, préface inédite de l'auteur, 1990, p. 17.

¹⁷² DEME Mamadou Hady, *Du rôle de la société civile pour une consolidation de la démocratie participative au Sénégal*. Mémoire de maîtrise, Saint-Louis, Université Gaston Berger, 2008, 74p

¹⁷³ GARNHAM Nicholas, « The Media and the Public Sphere », Craig Calhoun, dir., *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge, MIT Press, 1992, p. 365.

¹⁷⁴ FRERE Marie-Soleil, « Médias en mutation : De l'émancipation aux nouvelles contraintes », Introduction au thème « Médias, journalismes et espace public », *Politique africaine*, no. 97, 2005, p. 6.

neutralité qu'elle peut se heurter, une fois qu'elle s'engage sur le champ politique, aux côtés d'autres acteurs éminemment politiques, avec lesquels ils font de ce point de vue tendem comme c'était le cas à la présidentielle 2012.

C'est pourquoi, il est important de sonder la participation de la presse écrite sénégalaise lors de cette phase importante de la vie démocratique du Sénégal, dans l'espace public qu'elle dispute pour son contrôle avec la presse d'État. Ici l'important c'est de voir si réellement, les médias entendus comme société civile, ont constitué cette sphère publique telle que l'entend Jürgen Habermas, ou alors, ils se sont coalisés avec les politiques aux fins de satisfaire des agendas cachés. Ces balises conceptuelles sont d'autant plus importantes, qu'on a vu effectivement certains membres de la société civile¹⁷⁵ quitter leur espace originel, pour rejoindre l'espace politique, en vue de gouverner avec le vainqueur aux côtés duquel ils s'engageaient, dans le cadre de la lutte contre le régime néo-patrimonial. En d'autres termes ces médias ont-ils été indépendants. Le concept de presse indépendante auquel renvoient les médias privés est-il opérant ?

5. Hypothèses

Nous avons émis une hypothèse centrale qui porte sur l'illusion d'un débat démocratique développé par la presse quotidienne durant la campagne électorale de l'élection présidentielle de 2012. Plutôt que « de stimuler la compétence politique et d'éclairer le citoyen », le traitement de l'information a mis en place un cadrage discriminant pour délégitimer la candidature d'Abdoulaye Wade. Cette hypothèse centrale appelle quatre hypothèses secondaires :

- la presse, de par son travail de médiation contribue à renforcer la démocratie. Au Sénégal, elle s'est souvent illustrée comme l'un des piliers de la première alternance intervenue en 2000¹⁷⁶. Mais en 2012, elle a combattu la candidature « inconstitutionnelle » d'Abdoulaye Wade au même titre que les partis d'opposition. En s'interrogeant sur les variables explicatives de cette réalité, on émet une hypothèse qui est en rapport direct avec notre étude, en montrant la faiblesse de l'opposition, et la perte de crédibilité des organisations sociales (mécanismes institutionnels de contestation), leur impuissance à faire face aux dérives du régime néo-patrimonial d'Abdoulaye Wade. En clair, la presse a suppléé

¹⁷⁵C'est le cas notamment du journaliste Abdou Latif Coulibaly, l'une des figures les plus en vue engagée dans la lutte contre l'Etat néo-patrimonial.

¹⁷⁶SARR Ibrahima *La démocratie en débats : l'élection présidentielle de l'an 2000 dans la presse quotidienne sénégalaise*, Paris, 2004.

l'impuissance de l'opposition à se dresser contre le régime néo patrimonial installé par Abdoulaye Wade, d'où les relations difficiles que les médias ont entretenues avec le régime libéral durant les douze ans de magistère de Wade.

- Dans un journal, commentaires, éditoriaux, analyses et autres chroniques sont différents du reportage, du compte rendu, de l'enquête... Si le premier groupe relève du discours évaluatif, autorisant un point de vue du locuteur-, le second est de l'ordre du factuel. Ce dernier s'abstient de tout commentaire pour faire place au récit des événements qui se racontent. Toutefois, la remarque qui s'impose durant la présidentielle 2012 est que discours et récit ont été parfois mêlés dans la presse privée. Mieux, les éditoriaux (qui sont un point de vue du journal) produits étaient défavorables au candidat sortant, en l'occurrence Abdoulaye Wade. Sa candidature est clairement contestée et la violence électorale attribuée à son régime. L'hypothèse est que les médias privés ont propagé cette idée pour faire passer au sein de l'opinion que la candidature de Wade est anti constitutionnelle. Elle charriait de la violence. Le journal le Soleil à son niveau, a tenté de remettre en cause ce discours, en prenant fait et cause pour le régime en place.

- En période de campagne électorale, les médias recyclent la culture politique du citoyen en rendant disponible l'information liée aux enjeux du scrutin. Ils élaborent et proposent à la fois des modes d'intelligibilité, des critères d'analyse et d'interprétation des enjeux : c'est l'agenda médiatique. Mais en 2012, cet agenda a recoupé curieusement l'essentiel de l'agenda politique¹⁷⁷ de l'opposition. L'hypothèse que nous énonçons est que les médias privés ont servi de relais aux opposants pour combattre la candidature de Wade tandis que le *Soleil* a cherché à contrebalancer leur discours critique.

-

- En faisant le récit d'une campagne électorale, les médias procèdent à la publication d'informations susceptibles d'induire et d'entraîner des cadrages discriminants à l'encontre de certains candidats. Ceux-ci sont perceptibles à travers une certaine manière de cadrer l'actualité (cadrage), et une certaine façon d'induire une compréhension du réel qui appelle à des inductions de responsabilités. Seulement, durant la campagne la plupart des biais induisaient des cadres de responsabilités susceptibles de défavoriser le candidat Abdoulaye Wade. Nous émettons l'hypothèse selon laquelle les médias privés ont produit

¹⁷⁷Voir deuxième partie chapitre 1

ces biais aux fins de faire circuler l'idée selon laquelle la candidature de Abdoulaye Wade était illégitime, absurde et insensée. La presse a scandé inlassablement cette « idéologie » pour la faire partager au sein des masses.

Notre hypothèse centrale comporte donc au moins trois variables explicatives et interdépendantes qui s'influencent mutuellement, c'est-à-dire les stratégies des médias selon qu'ils sont pour ou contre le régime libéral et les biais relatifs au traitement de l'information mobilisés, ainsi qu'une variable dépendante, c'est-à-dire la perte du pouvoir par Wade. Les trois variables sont liées dans la mesure où les deux premières s'influencent réciproquement tout en contribuant, ensemble, à la discréditation de la candidature du président Abdoulaye Wade.

L'hypothèse a donc une valeur explicative ou de compréhension, car elle nécessite l'analyse des différents facteurs ou éléments pouvant aboutir à la vérification de son énoncé déclaratif. Comme l'écrit Fortin¹⁷⁸, l'hypothèse de recherche est avant tout « une réponse plausible au problème de recherche ». C'est « l'énoncé formel qui prédit la ou les relations attendues entre deux ou plusieurs variables.

6. Méthodologie

En cherchant à étudier la médiatisation, on est amené à non seulement analyser la mise en forme et la circulation médiatique des messages, mais on s'intéresse surtout aux effets de ce processus sur les activités sociales qui y sont impliquées. Les médias sont alors pensés comme une institution autonome dont le fonctionnement influence d'autres institutions ou sphères sociales. La politique peut ainsi être analysée comme « colonisée » par la logique médiatique comme le souligne¹⁷⁹. On est de plain-pied dans ce que l'on appelle le médiacentrisme en droit ligne avec des travaux de Altheide et Snow. Les médias sont ici pensés comme une institution autonome avec ses propres règles¹⁸⁰ qui impose aux autres champs et systèmes sociaux leurs règles oubliant qu'ils n'étaient pas seuls au monde.

Une telle approche longtemps privilégiée par les fonctionnalistes, est loin d'être la meilleure, pour tirer meilleure partie, de l'analyse liée aux médias, il nous faut privilégier une

¹⁷⁸ FORTIN, Marie-Fabienne, *Le processus de la recherche : de la conception à la réalisation*, Ville Mont-Royal, Décarie Éditeur, 1996, p.157

¹⁷⁹ Meyer, T., *Media Democracy: How the Media Colonize Politics*. Cambridge: Wiley. 2002. Street, J. (2005). Politics Lost, Politics Transformed, Politics Colonised? Theories of the Impact of Mass Media. *Political Studies Review*, 3(1), 17-33.

¹⁸⁰ HJAVARD S. (2008), « The Mediatization of Society. A Theory of the Media as Agents of Social and Cultural Change », *Nordicom Review*, n° 29, pp. 105-134.

démarche plus intégrative qui prenne en compte aussi bien l'objet médiatique que son environnement immédiat dans un rapport de dialogue avec les différentes sciences sociales (économie, histoire, politique, structures sociales et culture) et la stratégie des acteurs au sein des organisations. Nous privilégions l'analyse stratégique. Comme nous le savons, celle-ci postule que les individus se créent et exploitent des espaces de liberté au sein de l'organisation elle-même. Cela signifie donc que l'organisation est une construction sociale, la résultante des actions des individus : individualisme méthodologique (approche ascendante) ; les individus utilisent l'espace de jeu entre les contraintes et c'est cette zone d'incertitude qui est le point clé. En fait, on ne peut comprendre le fonctionnement des médias qu'en tant qu'ils sont intégrés dans un jeu de pouvoir entre eux et leur environnement, mais surtout entre eux et ceux qui les animent, les acteurs.

Les médias étudiés isolément eux seuls n'ont pas une grande signifiante. Mais nous n'abandonnerons pas tout à fait l'analyse institutionnelle. Mais, là on va privilégier le néo-institutionnalisme. Il y a trois variantes du néo-institutionnalisme que sont l'institutionnalisme historique et l'institutionnalisme sociologique qui renvoient à l'approche « culturelle », et l'institutionnalisme des choix rationnels qui insiste sur la dimension « calculatrice »¹⁸¹. Pour comprendre le néopatrimonialisme par exemple, la variable autour de laquelle se noue, le conflit entre les médias et le régime libéral, ou simplement décrypter le fonctionnement des institutions, il s'agira d'interroger le fonctionnement réel des institutions et non leur simple attribution.

Pour y arriver, on privilégie ainsi le néo-institutionnalisme sociologique,¹⁸² lequel plus complet dans l'analyse apporte une vision plus extensive des institutions. En cela, il diffère proprement des autres néo-institutionnalismes notamment ceux historique et des choix rationnels. L'avantage certain de cette approche, c'est qu'en étudiant les institutions, le chercheur saisit non seulement les règles, les procédures et normes formelles, mais surtout les systèmes de symboles, les schémas cognitifs et des modèles moraux importants pour l'action humaine. Prises au sens large, les institutions ainsi analysées, fournissent des schémas, catégories et modèles cognitifs qui sont indispensables à l'action des individus.

¹⁸¹ Lire TAYLOR et al Rosemary., « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *RFSP*, Vol. 47, n° 3-4, juin-août, 1997, pp. 469 – 496.

¹⁸² STONE Alec, « Le néo-institutionnalisme. Défis conceptuels et méthodologiques », *Politix*, 1992, vol. 5, N° 20, p. 157.

De ce point de vue, on peut dire qu'elles influencent l'action humaine¹⁸³. C'est pourquoi, pour analyser la relation entre le néopatrimonialisme et la démocratie au Sénégal, le néo-institutionnalisme est nécessaire. Il devrait nous aider à saisir comment le chef de l'Etat Abdoulaye Wade, a réussi à intégrer dans l'Etat légal-rationnel, en plus des-règles formelles-déjà connues d'autres pratiques, routines, croyances, mythes "légaux" (bureaucratiques) et traditionnels patrimoniaux. Ces règles informelles non codifiées mais socialement partagées influencent au même titre que ceux rationnels l'Etat, et vont jusqu'à le vider de son essence. En même temps, le néo-institutionnalisme aide à comprendre comment le prince a réussi comme le dénoncent les médias à soumettre tous les autres contre-pouvoirs que sont la justice, le législatif et "le maraboutique", que nous analysons ici comme un pouvoir au même titre que les autres. De ce point de vue, nous estimons que la démarche peut être largement opérante.

Par ailleurs, durant la campagne électorale 2012, bien des médias, se sont engagés dans la lutte contre le régime de Wade autant pour l'objet symbolique que représente la démocratie, à laquelle ils disent s'attacher, que pour défendre leur entreprise de presse dont certains de leur patron étaient en guerre ouverte contre le régime en place. A partir de ce moment, le chercheur est obligé de questionner le fonctionnement réel de l'objet médiatique lui-même en rapport avec son environnement autour duquel il gravite pour voir comment le néo-patrimonialisme a poussé les médias à sortir de leur logique d'informer pour se positionner sur une logique de pure d'opposition cherchant systématiquement à discréditer l'image du candidat Abdoulaye Wade. Il y a double mouvement des médias à ce niveau : une lutte contre un système néo-patrimonial au nom de la sauvegarde de la démocratie mais aussi une lutte pour des intérêts propres outrepassant de fait la logique de l'information.

Pour tenter de mettre à nu, les procédures déployées dans ce sens, le chercheur doit se positionner sur une approche critique des discours et des images au-delà des déclarations des acteurs. Pour décrypter le langage de la presse, nous allons faire appel à Maurice Mouillaud.¹⁸⁴ Ce dernier, de par son travail sur le journal quotidien, permet de saisir le discours et les canaux de communication qui se camouflent derrière l'activité d'informer. Dans le cadre de l'étude sur la mise en scène de l'information, Jammet et Janet nous seront d'un grand apport en ce qu'ils estiment que la "mise en scène de l'information" est en même temps

¹⁸³Voir LECOURS, André « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité? », *Politique et Sociétés*, vol. 21, n° 3, 2002, pp. 5-6.

¹⁸⁴MOUILAUD, M. ; TETU, J.-F. - *Le journal quotidien*. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1989, 208 p.

une "mise en sens de l'information."¹⁸⁵ Les titres, les illustrations, logotypes sont autant de sites qui ordonnent au journal son sens et son identité.

Nous allons aussi nous servir de la sémiologie pour analyser les illustrations des journaux pour tenter de mettre à jour la logique de décrédibilisation de l'image du candidat Abdoulaye Wade dès la première page. Ensuite pour comprendre ce qui se cache réellement derrière la production des discours des journaux de notre corpus, la démarche de Foucault, par la place qu'elle accorde aux institutions et aux pouvoirs dans la production des discours va s'imposer à notre étude. Cela est d'autant plus important que le discours d'information médiatique est au carrefour de plusieurs enjeux, tiraillé entre les logiques d'intérêts lié aux professionnels des médias eux-mêmes, et à des groupes de pression ou encore à d'autres institutions de pouvoir.

L'auteur estime d'ailleurs que « *la production du discours est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et distribuée par un certain nombre de procédures qui s'appuient sur des supports institutionnels. Ainsi les langages sont canalisés par des institutions qui en font des espaces de communication* ».¹⁸⁶ En travaillant sur la couverture de l'événement par des organes comme *Walfadjri*, *le Soleil*, *l'Observateur*, et *le Populaire*, nous verrons comment ces journaux, sous l'emprise de logiques institutionnelles et politiques différentes, sélectionnent, ordonnent et hiérarchisent leurs langages. Cet ordonnancement obéit à des logiques que chaque acteur cherche à mettre à son avantage. C'est pourquoi, nous faisons appel là à l'analyse stratégique pour comprendre le rôle des mécanismes institutionnels du pouvoir pour museler les médias et les stratégies que ces derniers développent pour lutter contre le néopatrimonialisme.

Par ailleurs, les travaux de Pierre Bourdieu¹⁸⁷ permettent de poser par ailleurs l'hypothèse selon laquelle, contrairement aux apparences ou au discours qu'ils tiennent, les journalistes, en tant qu'agents peu autonomes dans un champ lui-même faiblement autonome, ne disposent que d'une marge de manœuvre limitée. Laquelle les prédispose à pérenniser plus qu'à transformer l'espace de jeu, les règles du jeu et les enjeux auxquels ils sont quotidiennement confrontés. »¹⁸⁸

¹⁸⁵JANNET (Claud), Jannet (Anne Marie), les stratégies de l'information, Paris l'harmattan, 244P

¹⁸⁶FOUCAULT Michel, *L'ordre du discours*, Leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970, NRF Gallimard Paul-Michel.

¹⁸⁷ Bourdieu, Pierre, « Sur la télévision », Paris, *Raisons d'agir*, 1996, p. 17

¹⁸⁸M., Watine, T., « Le journalisme public aux États-Unis : émergence d'un nouveau concept », *Les Cahiers du journalisme*, n° 1, juin 1996, p. 142-159.

En effet, durant la présidentielle de 2012, bien des patrons de presse se sont engagés proprement dans la campagne électorale pour le départ d'Abdoulaye Wade. Après son départ, certains d'entre eux se sont engagés aux côtés du vainqueur le président Macky Sall. Il s'agit par exemple du chanteur et PDG du groupe futurs médias Youssou Ndour de Bara Tall, PDG de l'entreprises de BTP Jean Lefebvre et propriétaire du journal Le populaire ou encore du journaliste grand pourfendeur du régime libéral Abdou Latif Coulibaly ancien du groupe Sud Quotidien. C'est pourquoi, en définitive, il s'agit ici simplement d'une analyse des médias en corrélation avec les mutations politico- institutionnelles, le tout sous le prisme d'une approche théorique et critique basée sur les rapports de force, et des relations de domination. Cette perspective épistémique suppose des choix, des arbitrages, des priorisations, donc elle ne peut prétendre à l'exhaustivité ni à l'objectivité.

Dans la mesure où comme disait Roland Cayrol « la notion même d'objectivité paraît un leurre » [¹⁸⁹], il faudrait alors essayer d'appliquer une distance critique, qui serait celle de l'analyste, non confronté aux difficultés du professionnel de terrain. L'objectif de cette thèse est donc en définitive, de voir comment à travers un contexte socio politique donné marquée par une montée du néo-patrimonialisme, les médias ont quitté leur position de neutralité, pour s'engager sur le champ politique et émettre un discours de nature à discréditer la candidature du président sortant en l'occurrence Me Abdoulaye Wade et participé éventuellement à sa défaite à la présidentielle 2012.

Cayrol Roland, [15] R. Cayrol, La presse écrite et audiovisuelle, PUF, 1ère édition, 2e trimestre 1973, p. 9.

¹⁸⁹CAYROL Rolland, *La presse écrite et audiovisuelle*, PUF, 1ère édition, 2e trimestre 1973, p. 9.

La notion d'objectivité est une notion discutée par un certain nombre d'auteurs qui ne s'entendent pas sur son contenu réel et le sens précis à lui donner. « *Dans la mesure où la notion même d'objectivité paraît un leurre, la réalité présentée par la presse est obligatoirement une vision plus ou moins déformée, plus ou moins forcée de la réalité* » écrit Cayrol, mais pour d'autres (), cette objectivité ne s'entend pas comme une mais plutôt comme une possibilité". cf « il n'y a pas « d'information brute » qui soit une information neutre. (.. ;) la prétendue neutralité de l'information n'est pas plus une objectivité que l'équilibre de temps et de parole n'est l'impartialité ». Selon, Cornu "Ce qui est dit des sciences dites exactes ne s'applique pas moins aux sciences sociales, et peut être rapporté à l'activité modeste que constitue le métier d'informer. A condition que soient appliquées les méthodes qui sont les mêmes pour toutes les sciences, à savoir l'essai et l'erreur, l'invention d'hypothèses pouvant être soumises à des vérifications par l'expérience, ainsi que leur contrôle effectif. (...). C'est aussi dans la manière de livrer au public l'information comme toujours perfectible que se reconnaît l'intention d'objectivité du journaliste. » Cornu Daniel, *Journalisme et la vérité*. In: *Autres Temps. Cahiers d'éthiques sociale et politique*. N°58, 1998. pp. 13-27; <https://doi.org/10.3406/chris.1998.2041>https://www.persee.fr/doc/chris_0753-2776_1998_nu Daniel Cornu, « *Journalisme et la vérité* ». Lire aussi Arendt H., 1967 : *Vérité et politique*, in : *La crise de la culture* (trad, fr. de Between Past and Future, 1968). Paris, Gallimard coll. « Idées », 1972.

Plan

Cette thèse est structurée en deux parties et six chapitres qui suivent une évolution chronologique. Dans un premier temps, il conviendra d'examiner les éléments sources ayant été à la base des rapports heurtés entre Abdoulaye Wade et la presse sénégalaise, afin de mettre cet objet en perspective avec le comportement hostile des médias envers le chef de l'Etat et son régime tout au long de son mandat. Il sera évoqué la lutte acharnée engagée entre les deux protagonistes, et le comportement de médias d'Etat comme *le Soleil*, la télévision et la radio publiques ou encore ceux considérés comme proches du palais dans le cadre global de cette conflictualité.

L'objectif est de mettre en lumière leur travail de réécriture de l'information pour soutenir le prince. (**Première partie**). Dans un second temps, nous mettrons en lumière le comportement de la presse durant un moment fort et précis de la vie politique sénégalaise en l'occurrence la campagne électorale de l'élection présidentielle 2012. C'est pour mettre en exergue la mise en scène du discrédit de la candidature du président Wade à la présidentielle 2012, hypothèse, base de ce travail (**Deuxième partie**).

PREMIERE PARTIE : ABDOULAYE WADE ET LA PRESSE SENEGALAISE : ENTRE SOUTIEN ET OPPOSITION

L'observation des régimes dits démocratiques en Afrique fait ressortir ce qu'Olivier Dabène appelle des « enclaves autoritaires »¹⁹⁰, de même qu'au niveau des régimes autoritaires des tendances démocratiques se font souvent observer avec des ouvertures politiques même si ces dernières restent très contrôlées. Même si le Sénégal, fait partie des régimes à ouverture démocratique avant gardiste, il ne cesse pas de montrer le visage d'un pays enfermé dans un certain autoritarisme d'où la grande interrogation de la littérature à ce niveau qui se demande finalement si on n'était pas comme dans un retour progressif du mouvement de l'histoire, dans une forme de résilience de l'autoritarisme et du néopatrimonialisme. L'alternance intervenue en 2000 et la longue pratique démocratique du pays n'ont pas réussi à venir à bout de ce régime jugé semi démocratique de type autoritaire. Au contraire, elle a été l'occasion de vérifier une certaine forme de pratique politique faite de personnalisation poussée du pouvoir. Durant les douze ans de la première alternance, les relations entre Abdoulaye Wade et la société civile de manière générale, ont été pour l'essentiel tumultueuses. La presse considérée comme étant un contrepouvoir dans toute démocratie a dû faire face à une hostilité centrale du chef de l'Etat, qui considère certains journalistes comme des opposants. C'est pourquoi, il y a lieu de s'interroger sur les éléments d'appréciation de cette malgouvernance systématiquement dénoncée par la presse privée, et objet de crispation entre les deux parties. En clair, il s'agit d'examiner comment la presse dite indépendante, a cherché à dénoncer de manière systématique les dérives de l'Etat néopatrimonial (Titre 1) mise en scène par le pouvoir de la première alternance.

Mais ce type d'étude ne peut être véritablement pertinente qu'en tant qu'elle se mette dans une perspective comparatiste, (et c'est l'option que nous avons prise), pour éclairer dans la foulée, le travail de la presse dite d'Etat aussi, vue dans les cadres de toutes les études comme des suppôts éternels des régimes africains depuis leur création (Titre 2).

¹⁹⁰ Dabène (O), Geisser (V), Massardier (G), dir, *Autoritarismes démocratiques et démocratie autoritaires au XXIème siècle*, Paris, La Découverte, 2008, p 57-87.

Titre 1 : la résilience de l'Etat néo-patrimonial comme élément du contentieux entre Abdoulaye Wade et la presse

Malgré l'événement des transitions dites abusivement démocratiques,¹⁹¹ le néo-patrimonialisme "*continue de structurer les relations de pouvoir et d'encadrer l'espace public dans les États africains*"¹⁹². En effet, le phénomène a survécu à la crise des régimes autoritaires qui l'avaient systématisé comme mécanisme de régulation de l'espace public, minant ainsi les efforts consentis pour promouvoir une nouvelle gouvernance en Afrique. Ce concept a ainsi conservé sa pertinence comme clé de compréhension des ressorts de la vie politique dans les sociétés du Sud.

S'il est évident que les luttes démocratiques menées à la faveur de la "troisième vague de démocratisation" ont ébranlé les bases des autoritarismes, force est de reconnaître, paradoxalement, qu'après une vingtaine d'années d'expérimentation de la démocratie, sa consolidation reste aléatoire dans de nombreux pays.¹⁹³ Comme variable explicative à cette résilience du néopatrimonialisme, beaucoup d'auteurs sont partagés entre les legs précolonial¹⁹⁴, colonial et postcolonial¹⁹⁵ pour expliquer les déterminants majeurs du néopatrimonialisme. Mais, on estime qu'au Sénégal, plus que le mode de transition ou le legs institutionnel, c'est la personnalité du président Abdoulaye Wade qui apparaît comme le

¹⁹¹ MEHLER, Andreas, « Cameroun : une transition qui n'a pas eu lieu, » in Jean-Pascal Daloz et Patrick Quantin (dirs.), *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, 1997, pp. 95-138.

¹⁹² GAZIBO M., « Le néopatrimonialisme est-il soluble dans la démocratie » in D.C. BACH et M. GAZIBO (dir.), *L'État néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, p. 99-114. HERMET G. et al., *Dictionnaire de science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin 2001.

¹⁹³ SAIDOU, Abdou Karim, "Legs institutionnel, modes de transition et processus démocratique en Afrique de l'Ouest", in Augustin Loada et Jonathan Wheatley (sous la direction) *Transitions démocratiques en Afrique de l'Ouest Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*, Paris l'Harmattan, 2014,

¹⁹⁴ Selon ces auteurs, l'absence de démocratie en Afrique avant 1989 peut être liée au legs institutionnel précolonial (Akindes, 1996 ; Chabal et Daloz, 2009). La culture africaine serait imperméable à la démocratie. Cette lecture ne résiste pourtant pas à l'analyse, car comme le montrent nombre d'historiens et d'anthropologues, les systèmes traditionnels étaient loin d'être despotiques malgré leurs aspects autoritaires. Les auteurs défendant cette thèse font valoir l'universalité de la démocratie (Ki-Zerbo, 2003, Anta Diop, 1987). C'est donc moins la tradition africaine que sa perversion par les élites politiques actuelles qui explique les pratiques autoritaires.

¹⁹⁵ Mais pour les tenants de cette thèse, c'est moins la tradition africaine que sa perversion par les élites politiques actuelles qui explique les pratiques autoritaires. L'idée de la soumission des gouvernés à l'autorité politique dans les systèmes traditionnels est utilisée pour consolider des pouvoirs autoritaires. Il y a alors le legs colonial dans la transmission de l'autoritarisme. Ce qui intéressait certains membres de l'élite issue de la décolonisation était moins la transformation de l'Afrique que la conquête du pouvoir monopolisé par les colonisateurs BURRIN P., "Le Führer : un dictateur absolu ?", *Les Collections de l'Histoire*, n°18, 2003. Voir aussi JÄCKEL E., *Hitler idéologue*, Paris, Gallimard, 1995, JACKSON R.H. et ROSBERG C.G., *Personal Rule in Black Africa : Prince, Autocrat, Prophet, Tyrant*, University of California Press, 1982.

26. MEDARD J.-F., op. cit., 1982, p. 96-97. (Ake, 2000 : 36). Ainsi, c'est le legs colonial qui a engendré l'autoritarisme postcolonial.

facteur explicatif le plus déterminant de cette évolution paradoxale.¹⁹⁶ (Birmbaund). De par son attitude autoritaire, le président Wade a contribué à polariser la vie politique sénégalaise. C'est donc moins la tradition africaine que sa perversion par les élites politiques actuelles qui explique les pratiques autoritaires. En effet, la posture unilatéraliste que le régime a prise à travers les nombreuses révisions partisans de la Constitution a propulsé le pays dans une crise politique. C'est que ce que soutient Abdou Karim Saidou¹⁹⁷ sur le cas du Sénégal. Il évoque la question du pacte ou dialogue politique comme facteur de consolidation démocratique. En l'absence de ce facteur démocratique, le Sénégal sous Abdoulaye Wade a sombré dans un régime semi démocratique de type autoritaire. La presse privée sénégalaise rapporte d'ailleurs une gouvernance scabreuse, « *qui accorde peu d'importance à la règle, qu'elle soit administrative, juridique ou d'une autre nature. La manière de gouverner d'Abdoulaye Wade s'apparente beaucoup plus aux formes traditionnelles d'exercice du pouvoir, notamment dans les sociétés wolofs.*¹⁹⁸ En termes clairs, celle-ci est désignée ainsi comme « *une atteinte aux piliers de la République* » qui ont fondé et soutenu à bouts de bras jusque là, l'Etat- nation sénégalais bâti par Senghor et Diouf. Entre éditoriaux, chroniques et commentaires, le citoyen est invité à poser le regard sur le danger imminent qui guette la République (chapitre1). Cet affaissement des Institutions s'est accompagné d'une situation de clientélisme, de corruption généralisée, de prédation des ressources du pays par une élite cupide qui n'est préoccupée que par « l'accumulation ». Le cas Karim Wade préoccupe particulièrement la presse privée qui s'intéresse à ses « agissements », et à ceux de son père accusé de vouloir se faire remplacer par son fils dans le cadre d'une dévolution dynastique du pouvoir (chapitre 2).

¹⁹⁶ Bourmaud Daniel, "Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes", De Boeck Spérier, *Revue internationale de politique comparée*, 2006/4 Vol. 13 | pages 625 à 641

¹⁹⁷ SAIDOU Abdou Karim, opcit p 214

¹⁹⁸ DIOP Momar-Coumba, *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade* opcit, P.156

Chapitre 1 : la presse « indépendante » : opposition systématique aux dérives de l'Etat néo- patrimonial

En Afrique, les relations tumultueuses entre la presse "indépendante" et le pouvoir trouvent leur origine en partie dans la nécessité de faire face à l'Etat néo-patrimonial devenu résilient. Au Sénégal, et sous la première alternance, celui-ci s'est fait remarquer à travers des dérives institutionnelles majeures (section 1). Mais la presse a remarqué surtout une volonté du Président de la République de se faire remplacer par son fils, dans le cadre d'une dévolution dynastique du pouvoir (section 2).

Section 1: Les dérives institutionnelles de l'Etat néo-patrimonial

Au cours de la première alternance, la construction de l'hégémonie d'Abdoulaye Wade laisse apparaître un ensemble d'actes convergeant vers une confiscation et un accaparement du pouvoir. Sur la base de l'approche néo-institutionnaliste on peut démontrer que le néopatrimonialisme est une composante de la gouvernance au Sénégal et principalement sous le régime du président Wade. Le discours alternatif de la presse dite indépendante a pris les formes d'une dénonciation d'un Etat néo-patrimonial¹⁹⁹ qui a mis en pièces les institutions (Paragraphe1) par le biais de la corruption et du clientélisme (Paragraphe 2) utilisées comme des ressources de pouvoir.

¹⁹⁹Comme l'écrit Georges LANGROD, les dirigeants africains « se sont contentés de ce qui a déjà fait ses preuves, mais que l'on pense améliorer en le modifiant, africanisant, modernisant et orientant vers des objectifs dérivés ».cf, G. LANGROD, la preuve de la procédure administrative non contentieuse, Paris, ed. de la Librairie 1963, p.126

Partant des travaux de J-F Médard, nous pouvons avancer que : le néo-patrimonialisme est un sous-produit d'une conjoncture historique spécifique qui aboutit à une combinaison particulière de normes bureaucratiques [issues de la colonisation] et patrimoniales [issues de la tradition] contradictoires. Ce type mixte, (dualisme) comme l'affirme Jean François Médard se nomme « néo patrimonialisme » et renvoie à la situation qu'on rencontre le plus souvent en Afrique subsaharienne (Médard a étudié essentiellement des Etats contemporains). Mais il faut dire que, Médard emprunte à Weber, le concept avant de le prolonger. Chez ce dernier, il se rapporte à une modalité de la domination traditionnelle qui lui même renvoie à ce qu'il appelle un idéal type, qui survient avec l'élargissement de la sphère des dépendants au-delà de la parenté avec des moyens d'allégeance qui peuvent aller du prébendalisme, au clientélisme en passant bien par l'arbitraire. Ce type d'Etat incohérent du point de vue de la légalité rationnelle, s'impose au sein des Etats subsahariens comme le Sénégal. Médard Jean-François, « l'Etat néo-patrimonial en Afrique noire », dans Jean-François Médard (dir.), *Etats d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991, pp. 323-353.

Paragraphe 1: le déclin des institutions sous la première alternance ou la scénographie d'un présidentielisme renforcé

Dans le cadre d'un régime néo patrimonial, le présidentielisme a des effets dévastateurs sur les institutions. On s'aperçoit, à bien analyser le phénomène, que ce type de régime s'exerce avec un objectif précis qui consiste à mettre en œuvre des actions allant dans le sens de renforcer le pouvoir du chef. Il use d'une panoplie de stratégies pour renforcer sa position de pouvoir. A ce stade élémentaire du processus de désétatisation du pouvoir, ce qui importe de voir ici, c'est le comportement du politicien entrepreneur qui est beaucoup plus un acteur de l'Etat que son agent. Il se met au service de l'Etat pour mieux le mettre à son service. Dans le cadre de notre étude, on peut constater qu'Abdoulaye Wade utilise une ressource stratégique importante en la matière : la révision constitutionnelle. Celle-ci va de l'instrumentalisation du calendrier républicain(a) aux tentatives de dynastisation du pouvoir en passant par les alliances hégémoniques pour éliminer des adversaires et l'amnistie pour garantir leur impunité. Pour donner un aperçu de la manière dont la presse a traité cette actualité relative à la fragilisation de l'état de droit sous l'alternance, nous allons nous intéresser à un ensemble de lois controversées, jugées scélérates et déconsolidantes par l'opposition et la société civile et dénoncées par la presse privée.

A- L'exacerbation des révisions constitutionnelles déconsolidantes comme conséquence d'un présidentielisme renforcé

Analyser le changement constitutionnel par le prisme de la "transitologie" permet de mettre l'accent sur des enjeux politiques et des rapports de force, exprimés dans le moment constituant et transcrits dans la Constitution. Les régimes issus de ces transitions en Afrique ont été très variés, la plupart appartiennent à la catégorie des "régimes hybrides". Cependant ils constituent une "mise en conformité" avec des attentes des communautés nationale et internationale, qui se traduit notamment par une centralité des règles constitutionnelles et des élections dans l'accès au pouvoir et dans sa régulation. Mais quelque soient les garanties données ici ou là par la Constitution elle-même, on note une fièvre constitutionnelle intense, et *"une persistance du phénomène révisionniste, de la condition présidentielle"* Dans les pays où la démocratie est à consolider, le constitutionnalisme, en tant qu'ensemble de normes limitant l'exercice du pouvoir, est souvent déficitaire et par conséquent incapable de renforcer la

Constitution écrite²⁰⁰, laquelle pourrait être réécrite par les détenteurs du pouvoir, sans grande résistance de la part des forces sociales.²⁰¹ C'est ainsi qu'on peut relever que la plupart des révisions constitutionnelles en Afrique portent sur des questions relatives au mandat,²⁰² (son caractère renouvelable ou non et les enjeux relatives à la conservation du pouvoirs(1). La presse privée sénégalaise affiche explicitement sa référence à l'idéal d'un bon fonctionnement démocratique la clause de la limitation du mandat à deux,²⁰³ mais aussi de la nécessité de stabiliser²⁰⁴ la Constitution tripatouillée régulièrement pour des motifs politiques (2).

1-La manipulation de la Constitution aux fins de conservation du pouvoir-

La révision constitutionnelle semble, s'inscrire dans la tension de l'instauration et de la remise en cause cycliques de la démocratie. Souvent portés par des contingences politiques, les changements constitutionnels sont, pour être bien « *vendus* » auprès de l'opinion publique, présentés comme « *des corrections nécessaires à apporter à des textes qui sont apparus à l'usage, imparfaits, incomplets et inadaptés* »²⁰⁵ Toutefois, au Sénégal, si les révisions constitutionnelles n'ont pas eu pour effet, une remise en cause substantielle du fonctionnement régulier des institutions comme le postule Seydou Madany Sy,²⁰⁶ celles-ci ont généré de la tension, par leur caractère déconsolidant. *Des "changements intempestifs et opportunistes de la Constitution ont été réalisés tantôt pour renforcer (consolidant), tantôt pour fragiliser (déconsolidant) le processus de démocratisation du régime politique"*²⁰⁷. Mais au final, on peut souligner que les révisions déconsolidantes ont pris le pas sur celles consolidantes. Wade, par le nombre de révisions constitutionnelles²⁰⁸, qu'il a opérés, reste le champion toutes

²⁰⁰ BRATTON M. et VAN DE WALLE N., *Democratic Experiment in Africa : Regime Transition in Comparative Perspective*, Cambridge University Press, 2002, 330P .

²⁰¹ LOADA (A.), « Les constitutions africaines et les transitions démocratiques » in Loada (A) et Wheatley (J), dir, *Transition démocratiques en Afrique de l'Ouest : Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*, Paris, L'Harmattan, 2003 p 119

²⁰² LOADA ibid p139-174, FALL I.M., *La condition du pouvoir exécutif dans le constitutionnalisme africain : l'exemple des États d'Afrique subsaharienne francophone*, Paris, L'Harmattan, 2008, 233p.

²⁰³ LOADA, A., "La limitation du nombre de mandats présidentiels en Afrique francophone", Revue électronique *Afrilex* n°03/2003. Lire utilement pour en savoir davantage Djoli Eseng'Ekeli. J., *Le Constitutionnalisme africain : entre la gestion des héritages et l'invention du futur*. Editions Connaissances et savoirs. Paris, 2006, 492p.

²⁰⁴ BOURGI A. et CASTERAN E., , *Le printemps de l'Afrique*, Paris, Hachette, 1991, 233p. .

²⁰⁵ ibid

²⁰⁶ S-M. SY, *Les régimes politiques sénégalais de l'Indépendance à l'alternance*, Iroko-Karthala-CREPOS, I-M. FALL, *Evolution constitutionnelle du Sénégal : de la veille de l'Indépendance aux élections de 2007*, CREDILA-CREPOS, Karthala, 2009, 369p.

²⁰⁷ ibid

²⁰⁸ Selon El hadj Omar Diop, le système politique sénégalais est marqué par des révisions constantes de la Constitution. La première Constitution du 28 Août 1960 a été rapidement et totalement modifiée jusqu'à

catégories du tripatouillage constitutionnel. En onze ans de magistère, le président Abdoulaye Wade a modifié quinze fois la Constitution »²⁰⁹. Et cette atteinte systématique à la sacralité du texte fondamental n'a pas échappé à l'œil critique des médias qui ont traité Wade comme un personnage qui n'avait aucun égard pour les institutions. L'amendement Moussa Sy a été la première grande dérive constitutionnelle du régime libéral. Il a été introduit dans un contexte où le régime libéral disposait d'une majorité confortable à l'Assemblée nationale aux législatives de 2001, mais d'une minorité au sein des collectivités locales. En effet, depuis 1996, celles-ci ont été gagnées par le Ps. Abdoulaye Wade ne pouvait espérer renverser cette tendance qu'à la faveur d'une élection qui devait intervenir en 2001. C'est ainsi que profitant de l'examen du projet de loi prorogeant le mandat des élus locaux qui devait expirer le 24 Novembre 2001, le régime libéral introduit un amendement qui prend de cours l'opposition incapable de faire face. Dénommé loi no 9/2001 instituant, à titre transitoire, des délégations spéciales pour la gestion des conseils régionaux, municipaux et ruraux jusqu'aux locales du 12 mai 2002, elle scelle définitivement le sort des collectivités locales, qui laissent ainsi place à des délégations spéciales pour le compte du pds. L'opposition constituée pour une bonne partie du ps (parti socialiste), de la ld (ligue démocratique), de l'afp (l'alliance des forces de progrès), du pit (parti de l'indépendance et du travail) etc, a tenté de s'opposer à « cette dérive », en introduisant un recours en annulation auprès du conseil constitutionnel, mais la demande n'a pas prospéré puisque le 12 décembre 2001, elle est déboutée. La pilule était d'autant plus amère que l'opposition n'a rien pu faire politiquement. L'AFP, le PS et la LD/MPT ont été affaiblis par la transhumance et les départs massifs de certaines de leurs grandes figures²¹⁰, passées au pouvoir. Et du côté de la presse, c'était plutôt le temps de l'observation, d'où le caractère plus ou moins mou des réactions et le peu d'éditoriaux et de chroniques destinés à dénoncer les premières violations constitutionnelles au début du mandat

entraîner l'adoption de la deuxième Loi fondamentale à la suite de la crise de 1962. La Constitution du 7 Mars 1963 a fait l'objet de plusieurs modifications faisant du pays, « un exemple de continuité et d'instabilité constitutionnelle ». Toutefois, il constate que cette instabilité dont "ne renvoie pas à une remise en cause du pouvoir voire du régime politique. Car, contrairement aux autres africains, le Sénégal est marqué par une stabilité et une fidélité à un même texte constitutionnel qui a duré du 7mars 1963 au 22 janvier 2001, soit 43 ans ». cfr Diop El Hadj Omar , « Réviser la Constitution au Sénégal : consolider la démocratie ou « honorer » le Président, in *Sénégal 2000-2012. Les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*, Karthala, 2012, 381-418.

²⁰⁹Selon Ismael Madior Fall, sur les 15 révisions constitutionnelles, 5 seulement sont consolidantes. cf Fall Ismaïla Madior, 2011, *Les révisions constitutionnelles au Sénégal. Révisions consolidantes et révisions déconsolidantes de la démocratie sénégalaise*, Dakar, Crédila, 218 p

²¹⁰ Vaincue à la présidentielle 2000, le Ps a perdu une bonne partie de ses barons. Le nouveau pouvoir a instrumentalisé la justice (les audits) pour recruter et grossir ses rangs. Cette stratégie a permis au prince d'offrir au pds des cadres mais aussi d'affaiblir le principal parti de l'opposition (le ps). En même temps, Ousmane Tanor Dieng, le sg est contesté. Il fait face à une fronde menée Robert Sagna ou encore Mamadou Diop, qui ont fini par quitter le parti se frayer leur propre chemin. L'AFP a perdu lui aussi des caciques, tout comme la LD/MPT.

du président wade.²¹¹ Cela peut s'expliquer en effet, par le délai de grâce généralement donné au nouveau régime qui vient de s'installer et surtout le grand espoir suscité par la première alternance. Peut-être que la presse a surfé sur la vague d'espoir signalée par le slogan « baayileen gorgui mou liguey » laissez au vieux, le temps de travailler ». Mais à l'époque, Rfi avait constaté les signes des dérives du régime wadien et les avaient dénoncées : «Sopi», le changement en langue Wolof du Sénégal, et slogan de campagne du président Abdoulaye Wade, n'est pas un vain mot depuis sa prise de pouvoir en mars 2000. L'analyse rappelle les différentes dérives commises par le régime libéral, mettant en exergue leur degré d'impertinence et leur caractère plutôt inique. Après la dissolution de l'Assemblée Nationale et l'organisation de nouvelles législatives, des modifications apportées à la Constitution, le nouveau pouvoir libéral a engagé une politique de réforme des appareils de l'Etat sous contrôle du Parti socialiste au pouvoir de 1960 à 2000. L'engouement pour le changement pendant l'élection présidentielle et la nouvelle majorité acquise à l'Assemblée nationale ont été des indicateurs de popularité dont se flatte l'actuel pouvoir. Or la plupart des communes sénégalaises sont tenues par des élus socialistes. Dans ses développements, le journaliste note que " *c'est peut-être aussi pourquoi le gouvernement n'a pas manifesté un grand enthousiasme pour le respect du calendrier électoral*". L'article conclut sur une mauvaise volonté du prince qui n'a « rien prévu pour que des élections se tiennent à date échue". S'il en est ainsi, c'est que ce modèle, comme nous le suggère Jean François Médard dans le cadre d'un système néo-patrimonial, pose le problème de la répression des Institutions. Et sa persistance ne s'accommode ni avec le droit, ni avec les règles, et autres principes. Lorsqu'il se sert des règles, le système néo-patrimonial opère plutôt des manipulations pour arriver à des objectifs politiques pervers, conséquences de « *la faible capacité d'adaptation des pouvoirs politiques et des technostructures étatiques, du fait de leur imbrication à la () donne de la gouvernance* » pour reprendre Mbembe au sujet de l'Etat camerounais.²¹² C'est pourquoi on ne s'étonnera guère que le président Wade viole à nouveau le respect du calendrier républicain en reportant les législatives de 2006²¹³ et les couplant à la présidentielle 2007 avant de les découpler.²¹⁴ Si dans le premier cas, le chef de l'Etat, dans ses arguments, a évoqué "la

²¹¹ Nous n'avons recensé aucun éditorial sur le sujet.

²¹² Lire à ce sujet Mbembe, A. 1996. « *La "chose" et ses doubles dans la caricature camerounaise* », CEA, n°141-142. XXXV1-1-2, 1996. pp. 143-170 et du même auteur « *Une économie de prédation. Les rapports entre la rareté matérielle et la démocratie en Afrique subsaharienne* », Foi et Développement 241 : 1-8.

²¹³ Abdoulaye Wade voulait coupler les législatives à la présidentielle prévue le 25 Février 2007.

²¹⁴ Abdoulaye Wade a pris prétexte de la décision du conseil d'Etat qui a annulé par arrêt du 12 Janvier 2007, le décret de répartition du nombre de sièges à pourvoir au scrutin majoritaire départemental pour non respect du critère démographique. L'exposé de la loi dit ce qui suit : "Sauf à méconnaître les dispositions de l'article 31 de la

nécessité d'avoir des institutions légitimes", après l'expiration du mandat des élus locaux, dans le second cas, le prince a plaidé là tout aussi nécessité de s'occuper des inondations de 2005 avant d'organiser les élections. Dans l'un comme dans l'autre cas, la presse privée a parlé de « *grave manipulation du droit pour remplir des objectifs encore politiques* ». ²¹⁵ On peut remarquer toutefois, ici le changement de ton devenu plus critique et plus acerbe. L'explication tient au fait que d'une part les dérives du régime néo-patrimonial sont allées s'accroissant ²¹⁶, et d'autre part, que la presse était dans une guerre totale avec le régime wadien depuis la sortie du pamphlet du journaliste de sud quotidien intitulé *Wade un opposant au pouvoir, l'alternance piégée*. ²¹⁷ Une question s'impose alors : Abdoulaye Wade était-il confronté à la possibilité de se retrouver minoritaire à l'Assemblée pour avoir à manipuler le calendrier républicain ? En tout cas, en choisissant d'opérer un couplage de la présidentielle avec les législatives, le prince espérait sans doute obtenir une majorité confortable à l'Assemblée soutient Abdou Latif Coulibaly. Le juriste El Hadj Omar Diop estime que le chef de l'Etat a couplé les deux élections pour bénéficier de l'effet d'entraînement de la présidentielle de 2007 : *"dans la perspective des élections générales de 2007, le pouvoir libéral soucieux de ménager son avenir politique à la tête de l'Etat n'hésita pas à proroger le mandat des députés afin de coupler les élections présidentielles et législatives. L'effet d'entraînement et la prime au sortant allaient, dans l'esprit des initiateurs de ces réformes constitutionnelles, assurer une majorité confortable aux libéraux.* ²¹⁸ Il est vrai que le président Wade n'a pas hésité à centraliser d'une manière inédite l'ensemble du pouvoir politique tout en maintenant le *modus operandi* oligarchique caractérisant l'Etat

Constitution, l'élection présidentielle prévue le 25 février 2007 doit impérativement se tenir à cette date. En revanche, suite à la décision du Conseil d'Etat du 12 janvier 2007 annulant le décret de répartition des sièges des députés, la tenue des élections législatives n'est plus possible dans les délais prévus par l'article L.168 du Code électoral qui fait obligation aux déclarations de candidatures d'être déposées soixante jours avant la date du scrutin. Le présent projet de loi constitutionnelle qui modifie la loi constitutionnelle du 20 Janvier 2006, autorise l'organisation des élections législatives le 03 Juin 2007 ». (extrait de l'exposé des motifs de la loi du 19 Février 2007).

²¹⁵ En s'appuyant la dynamique unitaire de l'opposition qui se constituait en vue des législatives. Notamment la constitution d'une coalition constituée autour d'une bonne partie de l'opposition de l'opposition significative (le ps, la LD/MPT) et des partisans de l'ancien premier ministre Idrissa Seck, en froid avec Wade depuis son renvoi de la station primatoriale et son emprisonnement dans le cadre des chantiers de Thiès.

²¹⁶ A partir de 2003, les relations entre Abdoulaye Wade et la presse privée sénégalaise ont commencé à se détériorer avec la publication du pamphlet du journaliste Abdou Latif Coulibaly, un opposant au pouvoir. *L'alternance piégée* en 2003. Selon El Hadj Omar Diop, depuis l'accession du président wade à la magistrature suprême le 19 Mars 2000, on constate un rythme d'une révision par an. Les années 2006-2007 voient se réaliser six modifications de la loi fondamentale. cf Diop El Hadj Omar, « Réviser la Constitution au Sénégal : consolider la démocratie ou « honorer » le Président, opcit p335

²¹⁷ Coulibaly Abdou Latif, *Wade un opposant au pouvoir, l'alternance piégée* opcit p187

²¹⁸ Diop El Hadj Omar, « Réviser la Constitution au Sénégal : consolider la démocratie ou « honorer » le Président", opcit p333

néopatrimonial sénégalais depuis les indépendances. Wade use de ce point de vue, de la maîtrise hégémonique de la scène gouvernementale et parlementaire par les appareils partisans du pds pour conforter ses rentes de pouvoir en exploitant la « *tradition de monopole politique* » sous le parti unique dans la pérennisation gouvernante via la maîtrise de « *la compétition électorale* ». ²¹⁹ En effet, il y a lieu de constater ici une réactivation par le prince de pratiques qui abrègent toute logique de compétition électorale saine. Ce qui pose la question de ce que l'on appelle l'"autocratie légitimée", laquelle consiste pour le président, à suivre formellement les règles de la démocratie tout en érodant la substance par le recours intempestif à la modification constitutionnelle. ²²⁰ En tout état de cause, ces deux modifications constitutionnelles que nous venons d'examiner marquent le début d'une violation systématique de la charte fondamentale, qui ne va plus s'arrêter. L'explication d'un tel comportement intempestif se situe dans le fait que le prince dispose entre ses mains d'une palette de ressources de pouvoirs, susceptibles de peser sur les comportements des partenaires de l'interaction, entendues ici, comme "*des moyens suceptibles, dans une situation déterminée de prendre l'avantage sur l'adversaire*". "L'analyse classique d'Amitai Etzioni distinguait le pouvoir fondé sur la coercition (physical power), le pouvoir fondé sur la capacité de distribuer ou refuser des avantages matérialisables (Material Power), enfin le pouvoir fondé sur l'aptitude à mobiliser des convictions (Normative and Symbolic Power), Kenneth Boulding en a donné une version légèrement modifiée. Le premier type de pouvoir est analysé par lui comme reposant sur la menace de détruire ou d'infliger un dommmage: Threat Power; le second s'appuie sur la capacité de produire et d'échanger des marchandises, en relation avec le droit de propriété: c'est l'Economic power; enfin le troisième qu'il appelle "Integrative Power" se fonde sur des relations sociales émotionnellement marquées par le respect, l'affection, la légitimité, mais aussi l'identité sociale et le sentiment d'appartenance au(x) groupe(s). Ici, le pouvoir de Wade, se fonde sur principalement les deux premières ressources. Le prince combine à la fois les ressources du Threat Power et de l'Economic power pour obtenir ce qu'il veut. On se rapproche plutôt là du schéma du parti unique avec "ses procédés politiques,

²¹⁹ Hugon, P., « L'économie des conflits en Afrique », La revue internationale et stratégique n° 43, automne 2001, pp 152-169. Le RDPC, l'ex parti unique au pouvoir depuis 1966, sous l'appellation de UNC d'Ahidjo. Sindjoun. L., « Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique : entre tradition de monopole politique. Etat parlementaire et Etat-seigneurial » in Luc Sindjoun (dir.), *La révolution passive au Cameroun, Bulletin de series de revues du CODESRIA*, 15- 05- 1999, p269-325.

²²⁰ Marcus Richard R., 2005, "The Fate of Madagascar's in Leonardo A; Villalon et Peter VonDoepp(eds), The fate of africa's democratic Experiments, Elites and Institutions, Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press: 153- 174

juridiques ou institutionnels, ainsi que des procédés autoritaires et coercitifs.²²¹ Dans ce type de régime, il n'est pas question pour le prince de faiblir, seule la victoire importe. Il montre la voie et invite les autres éléments du clan à serrer les rangs. En règle générale, le système est fait de sorte que ceux qui s'aventurent à le détruire en paient le prix, et que ses serviteurs bénéficient de l'impunité.

Ce qui pose la question de ce que l'on appelle l'"autocratie légitimée", laquelle consiste pour le président, à suivre formellement les règles de la démocratie tout en érodant la substance par le recours intempestif à la modification constitutionnelle.²²² De ce point de vue, on peut constater qu'un tel comportement viole proprement les critères d'une élection libre et démocratique identifiés par Diamond²²³. Pour cet auteur, pour qu'une élection soit déclarée libre, il faut que les règles électorales soient respectées et impartiales, c'est-à-dire arbitrée par une autorité neutre et efficace. Il faut aussi que les forces de l'ordre (armée et police) et les cours demeurent impartiaux. En ce sens, on peut observer que le pouvoir en place a tenté et recouru à un certain nombre de méthodes qui lui ont garanti inévitablement la victoire finale.

La situation crisogène qui caractérisa le régime de la première alternance a été d'ailleurs le véritable déclencheur du soulèvement populaire appelé mouvement du 23 juin 2011.

Le mouvement du 23 juin était né, pour s'opposer à l'institution d'un ticket président vice-président en simultané constituant de ce point de vue l'avant garde des manifestations dans le pays jusqu'à la chute du président Wade, conséquence comme nous l'avons vu, de ce que les théoriciens de la crise politique appellent *"une remise en cause de l'ordre juridico-politique existant."* A ce niveau, il faut constater que la crise vient de la mauvaise interprétation de la Constitution ou plutôt de sa violation systématique par le président de la République. Cela signifie donc que l'important ne se trouve pas seulement dans « *l'avènement d'un nouveau constitutionnalisme démocratique qui affecte tout l'ordonnement constitutionnel régissant les systèmes politiques africains*¹⁴⁰"²²⁴ à la faveur des transitions démocratiques, mais surtout dans l'acceptation des règles du jeu démocratique par tous les acteurs y compris ceux qui sont censés

²²¹ Mahiou, Ahmed, *L'avènement du parti unique en Afrique noire, l'expérience des États d'expression française*, Paris, LGDJ, 1969, 429p.

Schachter-Morgenthau, Ruth, « Single-Party Systems in West Africa, » *American Political Science Review*, 55 (2), 1961, pp. 294-307.

²²² MARCUS Richard R., 2005, "The Fate of Madagascar's in Leonardo A; Villalon et Peter VonDoepp(eds), *The fate of africa's democratic Experiments, Elites and Institutions*, Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press: 153- 174

²²³ DIAMOND Larry, « Elections without democracy: thinking about hybrid regimes », *Journal of democracy*, vol. 13, No. 2, 2002, pp.21-35.

²²⁴ FALL (I M), « Les constitutions africaines et les transitions démocratiques » in Loada (A) et Wheatley (J), dir, *Transition démocratiques en Afrique de l'Ouest : Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*, Paris, L'Harmattan, p 119

appliquer la règle. La démocratie est en ce sens consolidée lorsque ses normes ne sont pas seulement écrites dans les Constitutions ou les lois électorales, mais institutionnalisées et acceptées par tous les acteurs" y compris par le Président de la République, première institution du pays.

2--L'instrumentalisation de la règle de droit à des fins politiques

Dans le cadre de la lutte politique aux fins de conservation du pouvoir, le parti au pouvoir, n'utilise pas nécessairement la violence physique. Il instrumentalise subtilement la charte fondamentale pour arriver à ses fins. Pour isoler un adversaire politique encombrant ou simplement neutraliser un collaborateur encombrant, la même tactique est développée, et elle s'appuie sur l'instrumentalisation des textes de loi et des actes de règlement.

En effet, au parti démocratique sénégalais, le leadership d'Abdoulaye Wade ne souffre d'aucune légitimité. C'est même une constante. Mais celle de son fils pose problème.²²⁵ Ayant pour entreprise de se faire remplacer par son fils, le pape du "sopi", s'est inscrit dans la logique d'écartement de ses potentiels successeurs.

C'est pourquoi, il a procédé au nettoyage de tous ceux qui pourraient le gêner avant de lui confier des responsabilités exceptionnelles au sein du gouvernement. La démarche était devenue plus claire lorsque Macky Sall a pris une certaine envergure au sein du pouvoir. Et pour cause. À la suite des législatives de 2006 dont il fut naturellement investi comme celui qui dirige la liste nationale de son parti au scrutin proportionnel, le Premier ministre était obligé de rendre la démission de son gouvernement, ce que le président accepta pour l'« envoyer » à l'Assemblée nationale²²⁶ que ses collègues lui feront l'honneur de diriger. Mais très vite, il va voir le piège se refermer sur lui.

La déstabilisation a commencé lorsque les députés de son parti en l'occurrence le PDS signent la pétition réclamant son départ. En effet, le président du groupe parlementaire libéral démocratique, Doudou Wade, l'accusait d'être derrière l'Union des parlementaires pour le respect de l'Assemblée Nationale, une structure créée par le député Aliou Dia pour, entre

²²⁵ Les proches du président considéraient que l'« hyper ministre d'État » est comme un bourgeois qui vécut en France à cette période là, ce qui l'a handicapé considérablement dans le maniement de la langue nationale la plus parlée du Sénégal, le wolof.

²²⁶ D'après l'article 54 de la Constitution du Sénégal, « la qualité de membre du Gouvernement est incompatible avec un mandat parlementaire et toute activité professionnelle publique ou privée rémunérée ».

autres, « *demander le respect de la séparation des pouvoirs* »²²⁷. Le président de l'Assemblée nationale n'entendait pas démissionner, puisqu'il n'avait « *rien à se reprocher* ». L'échec de la démarche politicienne conduit ses frères de parti siégeant dans la même législature à modifier le règlement intérieur de l'Assemblée nationale pour ramener la durée du mandat du président de l'Assemblée nationale de cinq ans — le temps d'une législature — à un an. Cela rentre dans le cadre de la corruption administrative. Le président de la République et son parti sont ainsi allés plus loin lorsque sur instigation du député libéral Sada Ndiaye, le jeudi 9 octobre 2008, une loi est votée pour exclure de l'Assemblée nationale le président en exercice. Ce type de corruption que l'on qualifie de législative ne connaîtra d'issue que le 21 Octobre 2008, lorsque Wade signe l'acte de destitution de Macky Sall en promulguant cette loi. Ayant décrypté le complot perpétré contre lui, l'ancien Premier ministre a préféré simplement démissionner de son mandat électif et du PDS le dimanche 9 novembre 2008, évitant toute humiliation provenant de ses partisans qui l'ont ainsi déloyalement rétrogradé. Et la presse privée a mis particulièrement l'accent sur les dérives qui ont accompagné le départ forcé du président de l'Assemblée Nationale notamment la procédure d'urgence le 09 octobre 2008 et adoptée en la matière et surtout l'incapacité des députés à dire non aux déshydratés du prince. Le journal *le Populaire* annonce clairement son orientation éditoriale à la suite du vote de la loi : « *Les députés ont encore failli à leur mission quant au fond. Celui de ne s'en référer qu'à l'intérêt des populations. Ces députés- ci ont fait régresser notre démocratie plus basse que du temps du parti unique.* »²²⁸

Selon *l'Observateur* « *la désinvolture du pouvoir vis-à-vis des institutions, participe d'une perversion provoquée et calculée de notre démocratie. Et comme le président Wade a décidé d'installer le pays sur cette trajectoire, « finalement, notre démocratie semble entonner son chant du cygne. Or, selon le commentateur, "le chant du cygne, c'est aussi un signe, un signal de détresse. En effet, dans notre situation actuelle, la menace est celle d'une fin de l'Etat de droit. Car, lorsque dans une démocratie, même le droit est dévié du droit chemin, on file tout droit vers le gouffre d'une barbarie légalisée"* »²²⁹ Si du point de vue morale, les actes du Président Wade sont condamnables, on peut dire qu'ils ne cessent pas d'être pour autant rationnels. En effet, si les hommes politiques peuvent quelquefois être considérés comme des complices, il n'en demeure pas moins que chacun d'entre eux est rationnel et ne cherche que

²²⁷ En réalité, Macky Sall est surtout combattu pour avoir convoqué, en 2008, le Ministre d'Etat et par ailleurs fils du Président, Karim Wade afin que ce dernier s'explique devant la représentation nationale sur une question d'ordre nationale, notamment sur les chantiers de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) à Dakar.

²²⁸ *Le Populaire* du 10 octobre 2008.

²²⁹ *L'Observateur* du 10 octobre 2008.

son intérêt. C'est la traduction du postulat de base de la théorie des jeux. Celle-ci « est un outil d'analyse des comportements humains qui a connu un essor considérable depuis la parution de l'ouvrage de Von Neumann et de Morgenstern *The Théorie of Games and Economic Behavior* »²³⁰. Elle permet de décrire et d'analyser de nombreuses relations économiques et sociales sous formes de jeux stratégiques. Avec cet outil, on comprend aisément que les acteurs politiques s'unissent dans une véritable diversité, d'autant plus qu'ils s'autorisent à dénoncer leurs partenaires dans certaines situations. On se rapproche plutôt là du schéma du parti unique avec "*ses procédés politiques, juridiques ou institutionnels, ainsi que des procédés autoritaires et coercitifs*".²³¹ Dans ce type de régime, il n'est pas question pour le prince de faiblir, seule la victoire importe. Il montre la voie et invite les autres éléments du clan à serrer les rangs. En règle générale, le système est fait de sorte que ceux qui s'aventurent à ramer à contre courant en paient le prix, et que ses serviteurs bénéficient de l'impunité. Celle-ci peut, dès lors, être considérée comme une conséquence directe du clientélisme, qui brise toute tentative de réforme du système. En sanctionnant un individu, c'est tout un système que l'on menace, c'est pourquoi, le prince fait tout pour que la chaîne de solidarité se poursuive. Les contre pouvoirs n'ont pas rien pu faire contre ce système.

B- Des contre pouvoirs sous le joug de la présidence

Outre la tenue d'élections transparentes et le respect des libertés, la séparation effective des pouvoirs de l'État fonctionne comme critère fondamental de la démocratie. Celle-ci agit comme un constant rappel selon lequel les pouvoirs du gouvernement sont limités. Les institutions de l'État – le parlement et la justice notamment – doivent avoir les pouvoirs nécessaires dans l'exercice de leur fonction. Elles doivent également être autonomes vis-à-vis de l'exécutif. Une telle autonomie n'implique pas la séparation stricte des pouvoirs de l'État. Elle suggère une surveillance réciproque sans qu'aucun desdits pouvoirs ne domine les autres ou n'interfère dans leurs fonctions constitutionnellement définies. Mais dans un régime néopatrimonial tel que celui du Sénégal, l'autoritarisme domine, et la personnalité du Président de

²³⁰Pour un complément d'informations, se reporter à « La théorie des jeux et les outils d'analyse des comportements stratégiques » de Thierry PENARD, Université de Rennes 1, CREM, Octobre 2004. <http://perso.univ-rennes1.fr/thierry.penard/biblio/manueljeux.pdf>

²³¹ MAHIOU, Ahmed, "L'avènement du parti unique en Afrique noire, l'expérience des États d'expression française", *Revue Internationale Droit Comparé*, 1969 p. 449; Schachter-Morgenthau, Ruth, « Single-Party Systems in West Africa, » *American Political Science Review*, 55 (2), 1961, pp. 294-307.

la République écrase et met en coupe toutes les autres institutions. La Justice (1) et l'Assemblée nationale (1) deviennent ainsi des institutions faire valoir.

1-La justice, un pouvoir sous coupe réglée

En cherchant à décrire le fonctionnement de la justice sénégalaise, on peut constater que l'essentiel des marqueurs de son indépendance sont proclamés. Dans le formalisme de cette institution, le principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire dispose un certain nombre de garanties dont la principale est l'inamovibilité des magistrats. En effet, l'article 90 de la Constitution de 2001 pose que *"les magistrats du siège sont inamovibles"*, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être déplacés contre leur gré pour des raisons politiques, corporatistes ou idéologiques. L'objectif est simplement de faire en sorte que le magistrat ne puisse avoir de crainte, ni pour son poste, ni pour sa promotion du fait des jugements qu'il aura rendus, de le mettre à l'abri des mutations punitives dictées, souvent, par les influences politiques et de préserver, par voie de conséquence, l'égalité des justiciables. Mais si l'on pousse loin l'analyse pour comprendre l'effectivité de cette indépendance, l'on peut relever une certaine mise en mal de ce principe. Comme l'écrit Alioune Badara Fall, *« ce principe d'inamovibilité est mis en échec par l'article 5 de la loi organique portant statut des magistrats. Il permet à l'exécutif d'arguer des « nécessités du service » pour neutraliser les juges opposés au dictat du pouvoir politique. »*²³² Ensuite, la carrière des magistrats dépend aussi du pouvoir exécutif qui, par le biais de leur nomination détient la clé de leurs avancements.

Au Sénégal, le Conseil est composé de membres de droit. Il s'agit, selon l'article 2 de la loi organique n° 92-26 du 30 mai 1992, du Président du Conseil d'Etat, du Premier Président de la Cour de cassation et du Procureur Général près la Cour de cassation, des Premiers Présidents des Cours d'Appel et des Procureurs généraux de ces Cours) et des membres élus (au nombre de six au Sénégal : trois titulaires et trois suppléants élus par leurs pairs parmi les magistrats, aux termes de l'article 3 de la même loi organique), alors que dans d'autres pays comme la Guinée, le Ministre de la justice, Vice-président du conseil, ainsi que les cinq autres membres sont nommés par le Président de la République. C'est pourquoi, au Sénégal, (de manière générale en Afrique), à tort ou à raison, la justice a été toujours été accusée d'être

²³² FALL Alioune Badara, "Les menaces internes à l'indépendance de la justice. L'indépendance de la justice", Nov 2007, Dakar, Sénégal. pp. Sous-thème I. hal-00490034v2 Selon Samb, la chancellerie peut procéder, avec l'accord du Conseil supérieur de la Magistrature, à des déplacements de magistrats sans avoir besoin de solliciter leur accord, et surtout sans que cela ne soit objectivement commandé par les impératifs du service. Cette entorse au principe d'inamovibilité est par ailleurs doublée d'une autre : l'article 68, alinéa 2 de la loi organique sur le statut des magistrats permet d'assurer l'intérim si le nombre de magistrats disponibles dans la juridiction est insuffisant."

inféodée à l'Exécutif par le biais du cordon ombilical du Ministère de la Justice ou encore du Haut Conseil de la Magistrature dont le chef de l'Etat est le patron. Cela questionne à la fois l'indépendance de la magistrature et la capacité de ce corps à remplir correctement sa mission sans avoir à se laisser instrumentaliser car comme le remarque toujours Moussa Samb, « *la pratique montre que les procédures de délibération et de vote au sein du CSM (Conseil Supérieur de la Magistrature) ne sont bien souvent que de simples formalités dont le président de la République ou le Ministre de la Justice peuvent se passer lorsqu'il s'agit de nommer ou de promouvoir des juges, pour des raisons politiques.* »²³³

Plus grave, le parquet soumis à l'autorité hiérarchique du Ministère de la justice est à la fois contrôlé et quelquefois instrumentalisé- comme nous allons le démontrer- par le biais de ce que l'on appelle le principe de "l'opportunité des poursuites". En tant que supérieur hiérarchique du procureur, le Ministre de la justice a la possibilité de donner des ordres de poursuites ou d'abandons de poursuites. Cette possibilité de ferrer le procureur le met dans une situation de maître des poursuites qui n'a finalement de marge de manœuvre que celle que la chancellerie veut bien lui laisser. La presse privée fait état d'ailleurs de beaucoup de cas où le Président Abdoulaye Wade a été accusé d'avoir instrumentalisé la justice. Signe que les garanties données ici et là ne sont le plus souvent que du cosmétique destiné à la consommation des populations, qui exigent de plus en plus une meilleure administration de la justice.²³⁴ Et, au cours de la première alternance, la presse note que cette instrumentalisation de la justice a pris des proportions inquiétantes et l'essentiel des juridictions ont été touchées, à commencer par celles de droit commun pour régler des comptes politiques.

Entré en conflit avec son ancien Premier Ministre pour une "histoire d'argent", Abdoulaye Wade a instrumentalisé la justice. En fait, "*des opérations destinées à neutraliser Seck ont été mises en route et elles se sont exprimées à travers des demandes de clarification relatives à la gestion des ressources financières engagées dans le cadre des chantiers de Thiès, ville dont Idrissa Seck est le maire. Selon Momar Coumba Diop, il " a été accusé d'avoir dépassé son budget d'une vingtaine de milliards de francs CFA et conduit à la prison de Rebeuss le 15 juillet 2005. Le 5 août 2005, la majorité parlementaire "libérale" a voté sa mise en accusation devant la Haute cour de Justice en même temps que celle de Salif BA, le Ministre*

²³³SAMB Moussa, « Etats des lieux de la justice. Réflexions sur une gouvernance en crise », in *Sénégal (2000-2012). Les institutions et politiques publiques à l'épreuve de la gouvernance libérale*, Karthala, 2013, p. 256.

²³⁴ MASSON V. G., *Les juges et le pouvoir*, éd. Moreau/Syros, _77, p. 28 et s.

de l'Habitat, de la Construction et du Patrimoine bâti.²³⁵ ». Mais sept mois plus tard, par un jeu de deal révélé par la presse, le prince a réussi à le sortir de prison et lui faire bénéficier d'un non lieu total.²³⁶ Dans ce contexte, Abdoulaye Wade avait sans doute en tête de décrier l'atmosphère politique avant la présidentielle 2007 en se réconciliant avec son ancien élève d'autant que du côté de l'opposition dite significative on avait commencé à ratisser large dans le cadre d'une candidature unique²³⁷. Toute cette affaire aurait pu se retourner contre le chef de l'État, Idrissa Seck étant le « numéro deux » du PDS et potentiel successeur de Wade à la tête du pays. Le spectre d'une enquête sur le Président de la République et d'une éventuelle mise en accusation, planait. Ainsi, pour se protéger, Wade menaçait de publier une liste de tous les hauts magistrats qui avaient bénéficié du clientélisme ou qui avaient reçu leurs postes par favoritisme.²³⁸ Par intimidation, le chef de l'État est parvenu à freiner les juges sénégalais dans la poursuite. C'est pourquoi Abdou Latif Coulibaly Coulibaly affirme même que « la vassalisation organisée contre l'institution judiciaire participe du processus et des mécanismes de prise d'otage de la démocratie au Sénégal ». Selon Mbow, le système judiciaire est un des maillons faibles de la démocratie au Sénégal. À l'instar des parlementaires, l'image du chef qu'il ne faudrait irriter est bien installée dans l'esprit du magistrat sénégalais. Comme Thiam le remarque, pour la plupart des juges sénégalais il y a « *un état d'esprit, fait de crainte et de soumission mêlées, qui les pousse à anticiper les désirs du chef de l'État et à prendre la décision qu'ils croient être celle qu'attend la Présidence* ». Il y a donc l'existence de règles non codifiées dans les textes de loi mais qui entravent à chacune de leurs manifestations la norme démocratique de la séparation des pouvoirs. La démocratie est en ce sens consolidée lorsque ses normes ne sont pas seulement écrites dans les Constitutions ou les lois électorales, mais institutionnalisées et acceptées par tous les acteurs" y compris par le juge constitutionnel chargé de faire respecter la norme constitutionnelle. Ce dernier, dans le cadre du nouveau constitutionnalisme africain²³⁹, à la faveur des ouvertures démocratiques des années 90 est

²³⁵ DIOP Momar-Coumba, « Le Sénégal à la croisée des chemins », *op. cit.*, p. 119.

²³⁶ La dernière année de sa fonction de premier ministre fut ponctuée par une accusation de détournement de fonds publics. Une mise en accusation effective et une condamnation à la prison ferme – sans preuve tangible jusqu'à présent – clôturèrent cet épisode politique du Sénégal. Abdou Latif COULIBALY, *Une démocratie prise en otage par ses élites : Essai politique sur la pratique de la démocratie au Sénégal*, L'Harmattan, 2006, p.145

²³⁷ Cette candidature n'aura pas lieu. L'opposition est partie à la présidentielle 2007 en rangs dispersés. Entre autres conflits l'impossible entente entre Moustapha Niass et Tanor Dieng.

²³⁸ KANE Ismaila, *op. cit.* p186.

²³⁹ Malgré le fait que ces nouvelles constitutions soient considérées par certains comme de pâles reproductions de la Constitution française de 1958 (Gonidec, Martin, Cabanis), elles ont apporté la clause limitative du nombre des mandats, une innovation de taille dans une Afrique marquée par des règnes sans fins. Lire Loada, A., 2003. "La limitation du nombre de mandats présidentiels en Afrique francophone", Revue électronique *Afrilex*

appelé à sanctionner toutes violations de la Constitution (Niger ou encore au Bénin). Mais ce n'est pas toujours le cas, car comme on l'a remarqué au Sénégal, il n'a jamais cherché à user de cette compétence. Il y a là comme une volonté de se réfugier derrière l'incompétence à chaque fois qu'il est saisi. C'est que, *"le juge sénégalais se refuse sur cette question à se dresser contre le pouvoir constituant dérivé"*, il décline son incompétence et devient "juge spectateur" par une interprétation minimale habituelle de son champ de compétence, donnant *"blanc seing"* au *"pouvoir constituant"*. Et pourtant, un peu plus d'audace aurait permis au juge de surveiller davantage le pouvoir de révision dans une perspective de protection de l'ordre constitutionnel démocratique encore fragile et susceptible de remise en cause²⁴⁰. C'est même une nécessité en Afrique, un continent qui *« oscille entre une marche chaotique vers la démocratie et les régressions chaotiques en proie aux conflits »*.²⁴¹ C'est ce qu'a réussi la Cour constitutionnelle du Bénin qui n'a pas hésité à invalider une loi constitutionnelle prorogeant le mandat des députés à travers une décision rendue célèbre par le courage des juges: *"« (...) Considérant que ce mandat de 4 ans qui est une situation constitutionnellement établie est le résultat du consensus national dégagé par la conférence des forces vives de la nation de février 1990 et consacré par la Constitution en son préambule qui réaffirme l'opposition fondamentale du peuple béninois à la confiscation du pouvoir (...) que la détermination du peuple béninois à créer un État de droit et de démocratie pluraliste (...) commandent que toute révision tienne compte des idéaux qui ont présidé à l'adoption de la Constitution du 11 décembre 1990 et puis le consensus national principe à valeur constitutionnelle. Qu'en conséquence, les articles 1 et 2 de la loi portant révision de la Constitution (...) sans respecter le principe à valeur constitutionnelle rappelé sont contraires à la Constitution (...)"*.²⁴² En effet, on le voit, clairement que le juge intervient ici pour faire échec au privilège d'injusticiabilité conféré aux lois de révision constitutionnelle.²⁴³ Le même constat peut être fait de l'arrêt du 12 Décembre 2001 de la Cour Constitutionnelle du Mali qui,

n°03/2003. Lire utilement aussi Djoli Eseng'Ekeli. J., *Le Constitutionnalisme africain : entre la gestion des héritages et l'invention du futur*. Editions Connaissances et savoirs. Paris, 2006, 492p.

²⁴⁰ Voir la controverse doctrinale D. KOKOROKO –A. KPODAR à propos de la DCC 11-067 du 20 octobre 2011 relative à la loi organique portant conditions de recours au référendum dans *l'Annuaire béninois de justice constitutionnelle* I-2013, Presses Universitaires du Bénin, p. 699.

²⁴¹ BOURMAUD D., *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs Politiques », p.345, CONAC G., 1989, « Le juge constitutionnel en Afrique : censeur ou pédagogue ? », in G. CONAC et J.D. GAUDUSSON (dir.), *Les Cours suprêmes en Afrique*, Tome II, La jurisprudence, Paris, Economica, p. VI-XV,

²⁴² Voir N. MEDE, *Les grandes décisions de la Cour constitutionnelle du Bénin*, Editions universitaires européennes, 2012, n° 13, p. 118.

²⁴³ KANTE B., « Les juges constitutionnels et la régulation des systèmes politiques en Afrique », *Mélanges JEAN GICQUEL*, Paris, Montchrestien, 23^{ème} édition, 2009, p. 269.

a invalidé une loi de révision pour inconstitutionnalité, du Conseil constitutionnel du Tchad qui, dans sa décision du 11 juin 2004, n'a pas décliné sa compétence à connaître d'une loi de révision qu'il a validée etc. C'est dire donc si avec un peu d'audace, que le juge constitutionnel sénégalais aurait pu créer la loi en l'interprétant, car en quelque sorte, le juge constitutionnel est, dans son office d'interprétation, toujours une certaine instance de création du droit, un relatif siège de pouvoir normatif pouvant compléter le droit constitutionnel textuel.

La conséquence de cet attentisme, fait que le juge constitutionnel est voué aux gémonies. La validation de la candidature d'Abdoulaye Wade pour un troisième mandat en 2012, a ravivé davantage cette suspicion d'assujettissement et de parti pris systématique pour le pouvoir en place. Le *Populaire* a écrit que le Conseil Constitutionnel était devenu désormais un machin qui ne servait à plus rien. C'était un repère de gens insérieux qui n'étaient là que pour victuailles et prébendes. Dans un éditorial signé par le directeur de publication, on peut lire que "pour *la mauvaise foi aucun texte ne sera jamais aussi clair*." Un appel à la résistance a été lancé par ce journal pour faire face à "*la forfaiture du Conseil Constitutionnel*" contre lequel une pluie de qualificatifs s'abat, les uns aussi négatifs que les autres: "*conseil aux ordres, qui ne dit point le droit, ne préserve point les valeurs communes*" dont la seule raison d'être est la couardise, la vénalité la plus abjecte et la surdité à l'intérêt général".²⁴⁴ Certains journalistes sont allées plus loin en comparant les cinq sages à des singes qui font des grimaces.²⁴⁵ La seconde alternance n'a pas réussi à dissoudre cette image écornée.

Et apparemment, le chantier demeure entier à ce niveau, malgré l'avènement de la seconde alternance. Les mêmes reflexes de subordination sont légion. En effet, saisi par le Président de la République en 2017, la justice constitutionnelle a interprété la loi dans le sens souhaité par le chef de l'Etat: "*Le Conseil Constitutionnel est d'avis qu'à titre exceptionnel pour ces élections législatives du 30 juillet, l'électeur n'ayant pas pu retirer sa carte d'identité CEDEAO faisant office de carte d'électeur, mais dont l'inscription sur les listes électorales est vérifiée, peut voter sur présentation de son récépissé d'inscription accompagné d'une carte nationale d'identité numérisée, d'un passeport, d'un permis de conduire (...) ou encore un*

²⁴⁴Selon le journaliste Sérigne Saliou Guèye, il y aura toujours un doute sur sa neutralité du fait de la compétence affichée pour exécuter la volonté présidentielle et de l'incompétence répétitive dont elle fait montre quand les opposants demandent son arbitrage, Sérigne Saliou Guèye, Le Témoin du 13 Décembre 2018

²⁴⁵*L'Observateur* du 02 Février 2012

*document d'immatriculation, pour les «primo-inscrits» non détenteurs d'un des quatre premiers documents administratifs mentionnés".*²⁴⁶

Si le Conseil Constitutionnel dans son interprétation de la loi a voulu garantir un droit constitutionnel au citoyen (le droit de vote), il reste que la levée de cette disposition du code électoral semblait venir expressément à la rescousse du Président qui s'est mis seul dans cette situation pour des raisons politiciennes²⁴⁷. On peut s'interroger d'ailleurs sur l'efficacité d'une telle décision du juge constitutionnel. En fait, avec la dernière refonte du fichier électoral, l'administration a procédé à la redistribution de la carte électorale qui a fait changer à beaucoup d'électeurs leurs lieux de vote. En l'absence de la nouvelle carte d'identité CEDEAO, l'électeur était dans l'impossibilité matérielle de connaître son lieu de vote.

Ensuite, se posait aussi l'équation des primo votants. N'ayant jamais reçu de carte d'identité, il leur fallait, pour voter obtenir le nim, un document d'immatriculation délivré par la direction de l'automatisation du fichier électoral (DAF). Or, avec la décision du Conseil Constitutionnel rendue à trois jours seulement des élections, l'administration était dans l'impossibilité matérielle de délivrer ce document à ces primo votants au nombre d'un million six cents. Ce qui revient à dire finalement que le Conseil Constitutionnel n'a enlevé qu'une épine au pied du régime. En lieu et place de ce rafistolage, il aurait été plus judicieux pour le juge, face à l'impossibilité matérielle de tenir les élections à date échue, de constater les dysfonctionnements et de décaler les élections pour permettre à tous les citoyens qui remplissent les conditions, de voter. Ce qui n'a pas été le cas. Larry Diamond²⁴⁸ insiste pourtant qu'un des critères permettant de mesurer une élection juste est l'impartialité de la police, de l'armée et de la justice à l'égard des partis et des candidats. Or ici, on remarque la flagrante partialité de la justice dès lors qu'elle cautionna ces dysfonctionnements en refusant de les sanctionner. La dimension « juste » de ces élections législatives de 2017 peut donc être remise en question. Mais dans un régime néo-patrimonial tel que celui du Sénégal, cela se

²⁴⁶ Décision no 2017 du 26 juillet 2017 affaire no 5-2017, décision no 8/2017 du 26 juillet 2017? no d'ordre 142-Affaire no 5/17)

²⁴⁷ L'administration n'a pas réussi à réunir à temps les conditions matérielles d'organisation des élections. Plus d'un million de sénégalais n'ont pas reçu leurs cartes d'identité CEDEAO, qui fait office de carte d'électeur. Par ailleurs, selon l'opposition, le régime qui a encouragé et soutenu une bonne partie des listes, pour éparpiller le vote de l'opposition et se garder par ce fait la majorité absolue à l'Assemblée nationale.

²⁴⁸ DIAMOND Larry, « Elections without democracy: thinking about hybrid regimes », *Journal of democracy*, vol. 13, No. 2, 2002, pp.21-35.

justifie amplement. La corruption²⁴⁹ et le clientélisme semblent être les moteurs de cette relation incestueuse entre le prince et les autres contre-pouvoirs.

2-L'Assemblée nationale, une institution aux ordres

Le député sénégalais est élu au suffrage universel, et en principe doit avoir davantage d'autonomie puisqu'il n'est pas redevable au Président mais au peuple sénégalais qui en élit les membres. Mais si l'on regarde bien, cette institution formelle est étouffée par des normes informelles qui contribuent à sa vassalisation. Ces normes informelles, on le sait du point de vue de l'institutionnalisme sociologique sont des institutions à part entière avec les normes formelles.²⁵⁰

C'est ainsi que le journaliste Abdou Latif Coulibaly²⁵¹ remarqua que les événements politiques et juridiques ayant eu lieu au Sénégal ont conduit les parlementaires à deux formes de renonciation néfastes pour la démocratie. Il note d'un côté, la renonciation des députés à l'initiative de la loi et de l'autre, leur abdication au droit de contrôler l'action gouvernementale. En ce qui concerne le second type de renonciation, le processus de contrôle de l'action gouvernementale est assez dérisoire. Les députés font fi d'une prérogative que leur garantit la Constitution. Depuis 2000, le parlement sénégalais n'a voté aucune loi de règlement. Pourtant, c'est là une de ses fonctions puisque le vote de la dite loi « participe d'un souci de favoriser la bonne gouvernance [...] celle-ci ne [pouvant] être; envisagée sans une bonne administration des deniers publics ». Selon Coulibaly, la Cour des Comptes, ayant la charge de préparer le contrôle annuel revenant aux députés, n'aide guère les parlementaires dans l'exercice de cette fonction. La Cour des Comptes est, elle-même, fortement handicapée par l'Exécutif puisque le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère délégué au budget sont réticents à lui transmettre les documents comptables sur la base desquels les lois

²⁴⁹ Selon Mody Niang,, Wade ne va jamais lutter contre la corruption puisqu'il en fait une ressource de pouvoir. " *Me Wade tergiverse, louvoie, fait un pas en avant, deux ou trois pas en arrière. Il est d'ailleurs allergique au mot corruption. Il ne supporte pas qu'on lui en parle et s'empporte chaque fois que cela arrive*" écrit -il. Cet inspecteur de l'éducation à la retraite fait partie des plus grands détracteurs du régime wadien. Cf. Mody NIANG (<http://sunurew.com/Contributions/avec-limmonde-gouvernance-des-wade-la-corruption-se-portera-toujours-comme-un-charme-au-senegal.html>), page consultée, le 15 Mars 2017.

Le quotidien *L'Observateur* fera la révélation suivante dans sa livraison du lundi 6 Août 2007. En effet, c'est un proche collaborateur du chef du *sopi* qui donne l'information : « *Wade a confié en privé, qu'il veut que le parti démocratique sénégalais reste au moins pendant cinquante années au pouvoir* ». Et dans sa tête pour que cela soit possible, il faut non seulement manœuvrer, mais il faut aussi faire des sacrifices

²⁵⁰ SINDJOUN, Luc « Les pratiques sociales dans les régimes politiques africains en voie de démocratisation : hypothèses théoriques et empiriques sur la para constitution », *Revue canadienne de science politique*, vol. 40, No. 2, 2007, pp. 465-485.

²⁵¹ COULIBALY Abdou Latif, *Une démocratie prise en otage par ses élites : Essai politique sur la pratique de la démocratie au Sénégal*, L'Harmattan, 2006, pp.35-36.

de règlements sont normalement préparées. Avec cet enchevêtrement extraordinaire très favorable aux élites gouvernementales, les députés n'ont quasiment aucune idée de la gestion étatique des biens publics. Il n'est pas étonnant que l'actuel régime n'ait jamais présenté un projet de loi de règlement : il n'a aucun intérêt à le faire. De plus, il est évident que le clientélisme qui frappe le parlement sénégalais participe de ce fait. En effet, la plupart des députés sénégalais, surtout ceux du parti au pouvoir, préfèrent ne pas contrôler l'action d'un gouvernement qui met à leur disposition des ressources. D'ailleurs, Sissokho et Thomas²⁵² croient que si l'Assemblée nationale sénégalaise ne joue pas un plus grand rôle à ce niveau, c'est parce que plusieurs députés attendent de l'administration des biens et des opportunités de patronage. Quant à la première forme de renonciation parlementaire identifiée par Coulibaly, elle fait écho à l'étude menée par Sissokho et Thomas. Ceux-ci remarquent que l'assemblée nationale initie peu de lois. Pourtant le droit pour les députés d'initier des lois est fondamental en démocratie. D'ailleurs l'article 80 de l'actuelle Constitution le reconnaît aux représentants du peuple sénégalais. Un des aspects les plus patents de la personnalisation du pouvoir est la résistance du chef de l'État quant à la délégation des tâches centrales de prises de décisions. Or la Constitution sénégalaise est imprégnée d'un fort présidentialisme qui assure également au chef de l'État le droit d'initier des lois. Ainsi, fort de cette prérogative, le président de la République s'attache à soumettre tous les autres pouvoirs.

Symbole : l'étude de Sissokho et Thomas révèle²⁵³ que certains députés interviewés préfèrent amender une législation proposée par l'exécutif, au lieu de la rejeter, afin de ne pas être perçus comme attaquant le président de la République. La figure du chef distributeur de ressources, qu'il faut éviter de mécontenter, est bien ancrée dans la mémoire du député sénégalais. Ce dernier subit ainsi l'apprentissage des règles néo-patrimoniales dans un contexte d'institutionnalisation informelle la plupart des lois discutées à l'Assemblée nationale. Les auteurs observent d'ailleurs que le gouvernement utilise les canaux partisans afin de garantir le passage de ces lois avant de les soumettre au vote. Cela a tendance à déboucher sur une sorte d'inertie parlementaire dans la mesure où les députés sont aux ordres de Wade et ne s'opposent que très rarement à un projet de loi émanant de celui-ci. L'exception notable concerna un projet de loi permettant aux députés devenus ministres de retrouver automatiquement leur siège à leur sortie du gouvernement. Ledit projet se heurta au

²⁵² MELISSA A. Thomas et Oumar Sissokho, « Liaison legislature: The role of the National Assembly in Senegal », *Journal of modern african studies*, vol. 43, No. 1, 2005, pp. 97-117.

²⁵³ MELISSA A. Thomas et Oumar Sissokho, « Liaison legislature: The role of the National Assembly in Senegal », *Journal of modern african studies*, vol. 43, No. 1, 2005, pp. 97-117.

veto des suppléants qui avaient obtenu leur siège de députés après que le titulaire fut devenu ministre, et qui redoutèrent de faire les frais de cette réforme. Cet événement est remarquable dans la mesure où le rejet du projet fut d'abord motivé par le besoin de sauvegarder le poste prestigieux de député. La fonction de député leur assure d'être à proximité des ressources politiques et économiques dans un contexte de rareté matérielle.

Paragraphe 2: : La survivance du néopatrimonialisme dans la gestion des biens publics: corruption et le clientélisme pour le contrôle du pouvoir

Réputé parmi les pays pionniers en termes de transition, le Sénégal continue pourtant d'être pris en otage par la malgouvernance. En clair, l'ancrage de la bonne gouvernance continue de susciter des interrogations. Après des années de gestion personnelle du pouvoir, les pays africains en général et ceux de l'Afrique de l'Ouest en particulier ne semblent pas avoir accompli des progrès substantiels en matière de gestion transparente des biens publics, malgré les progrès observés dans le champ des libertés publiques. En quoi le legs institutionnel constitue-t-il une entrée féconde pour comprendre ce paradoxe ? Il découle de l'analyse que c'est l'incapacité des acteurs à neutraliser les pesanteurs des héritages colonial et postcolonial qui explique cette longévité de la gestion personnelle. Le legs précolonial ne semble pas influencer outre mesure sur la gouvernance actuelle.²⁵⁴

C'est au regard de ces faits qu'il apparaît pertinent de considérer les legs colonial et postcolonial comme les déterminants majeurs du néopatrimonialisme, en particulier le phénomène de la corruption dans l'appareil d'État. Dans une certaine mesure, la nature informelle des rapports sociaux en Afrique accentue la diffusion de la corruption dans l'appareil d'État.²⁵⁵ La presse privée le constate et le dénonce proprement.

Dans cette logique clientéliste, nous allons voir que la redistribution s'opère donc sur des bases saugrenues (A) parce qu'elle est sous-tendue par des motivations particulières entraînant comme on peut s'attendre à ce que l'on appelle des scandales(B).

²⁵⁴ SAIDOU Abdou Karim, *opcit*, P224

²⁵⁵ Voir Jean-François MÉDARD, (sous la dir.) « L'État néo-patrimonial en Afrique », dans *États d'Afrique : formations, mécanismes, crise*, Paris, Karthala, 1991, p.27.

A- Le clientélisme, logique de redistribution saugrenue

Parler de redistribution saugrenue²⁵⁶ revient à montrer que l'État redistribue les ressources publiques en ciblant un certain nombre de personnes choisies le plus souvent en violation des règles relatives à l'égalité et à l'équité. Le critère principal qui vaille dans cette redistribution est l'appartenance du citoyen au camp présidentiel. En général, *« les individus qui réussissent une carrière politique utilisent les ressources politiques acquises au profit du groupe dont ils proviennent. Ils fourniront des emplois publics à des membres de leur famille. Ils favoriseront leur village en lui garantissant des financements réguliers destinés à des travaux d'infrastructures : routes, chemins de fer, voirie, etc. Ils aideront leurs compatriotes à obtenir des aides d'ONG étrangères ou d'organisations internationales. Ils inciteront les entrepreneurs la région à employer des ouvriers de telle ou telle ethnie. »*²⁵⁷ Les Sénégalais détenteurs du pouvoir politique ne dérogent pas à cette règle. Dans leurs activités politiciennes, ils soutiennent leurs militants à la base dans le sens de partager avec eux les faveurs lorsqu'on analyse la corruption politique au Sénégal, on se rend compte tout de suite compte qu'*« en politique, les termes “clientélisme” et “corruption” sont fréquemment accolés l'un à l'autre »*²⁵⁸. Dans la perspective de Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki, ce que l'on appelle « pratiques clientélistes » renvoie à l'ensemble des actions (...) par lesquelles les entrepreneurs politiques offrent à leurs électeurs et/ou à leurs soutiens, la plupart du temps en réponse à des sollicitations directes ou indirectes, des biens ou des services publics divisibles et personnalisés, en l'absence ou en dehors des procédures légales et administratives²⁵⁹. Mais dans un pouvoir néopatrimonial, prototype de l'Etat prédateur,

²⁵⁶ Dans le cadre de la redistribution saugrenue, le prince redistribue les ressources publiques en ciblant un certain nombre de personnes choisies le plus souvent en violation des règles relatives à l'égalité et à l'équité. Le critère principal qui vaille dans cette redistribution est l'appartenance du citoyen au camp présidentiel. Jean-Louis ROCCA, *op. cit.*, p. 49. Au Sénégal, Alioune Badara DIOP nous dit que *« pendant la guerre civile qui allait précipiter la chute de la dynastie deniyanke, le Satigi Soule Boubou Ndiaye II (1772-1776), pour consolider son pouvoir menacé en partie par les conflits de succession, avait fait d'importantes donations, sous formes de fiefs, à des familles influentes »*²⁵⁶. Un peu plus tard, cette politique allait être reprise par les souverains tooroobe dont *« l'Almami Abdul Kader Kan (1776-1806) [qui] procéda au feccere Fouta (Partage du Fouta) en allouant une grande partie des terres de la vallée à ses lieutenants d'armes et aux grandes familles rimbe »*²⁵⁶. Alioune Badara Diop, *Le Sénégal, une démocratie du phénix ?* *op. cit.*, p. 38.

²⁵⁷ ROCCA, Jean-Louis *op. cit.*, p. 49.

²⁵⁸ MÉDARD Jean-François, « Clientélisme politique et corruption », *op. cit.*, p. 75.

²⁵⁹ BRIQUET Jean-Louis, Frédéric Sawicki (éds.), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998, p. 222. Cités par DIOP Alioune Badara, *Le Sénégal, une démocratie du phénix ?* Paris, Karthala, et Dakar, CREPOS, 2009, p346

*"l'économie des prébendes s'oppose au développement de l'Etat. En outre elle n'est pas sans danger pour celui qui s'y livre : si les bénéficiaires potentiels ont le sentiment que la norme de réciprocité n'est plus appliquée le maintien au pouvoir peut devenir problématique"*²⁶⁰ Elle a donc davantage la capacité d'exploiter que d'accumuler. Les acteurs politiques détenteurs du pouvoir à procéder au pillage²⁶¹ des ressources publiques dans le but de satisfaire une clientèle politique sans cesse devenue importante. Celle-ci va des partenaires politiques, aux militants hommes d'affaires (1), donnant lieu à de la corruption et à du gaspillage des ressources (2).

1-La satisfaction des militants « hommes d'affaires :

À côté des agents de l'État qui occupent les prestigieuses fonctions politiques, parfois même administratives, on retrouve des citoyens affiliés au parti au pouvoir qui ne pourraient pas évoluer dans l'administration²⁶². Ces derniers s'investissent par conséquent dans le milieu des affaires. Ils créent des entreprises privées et se lancent dans la sous-traitance. Leur militantisme leur permet de gagner des marchés gré à gré, parfois même fictifs, avec lesquels ils s'enrichissent par le procédé de surfacturation²⁶³. Sous la première alternance, cela a fait légion. Nous retiendrons par exemple un exemple significatif à ce niveau : le montage financier qui a permis la construction du monument de la renaissance. Celui-ci relève d'un marché de gré à gré entre un militant du pds et par ailleurs homme d'affaire et le président de la République. Mbackiou Faye a reçu des centaines d'ha contre de l'argent reçu pour financer la construction du monument de la Renaissance. Au delà, de la controverse née de l'opportunité de l'érection de cet ouvrage, il y a la polémique liée à ce que la presse a appelé une mauvaise affaire. En fait, l'Etat a cédé généreusement les terres de l'aéroport à un homme

²⁶⁰ KOHLIA., *State-Directed Development: Political Power and Industrialization in the Global Periphery*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p.408

²⁶¹ Sur la problématique de l'Etat néopatrimonial, prototype de l'Etat prédateur et anti-développemental, lire BACHD., «The African Neopatrimonial State as a Global Prototype», in CLAESD.H., KNUTSENC.H. (eds.), *Governing the Global Economy: Politics, Institutions and Development*, Oxford, Routledge, 2011, p.153-159.9.CHABALP., DALOZJ.-P., *Africa Works: Disorder as Political Instrument*, Oxford, James Currey, 1999, p.24.10. Certains auteurs n'hésitent pas à soulever la problématique de l'Etat failli, une sorte de coquille vide. McIntyre cité in SEARLEP., *The Riddle of Malaysian Capitalism: Rent- Seekers or Real Capitalists?*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 1999, p.8.

²⁶² Il s'agit bien souvent de personnes d'un niveau d'étude très bas ou encore d'autres qui mènent des activités économiques dans le secteur privé en utilisant des techniques de marketing et de management moderne.

²⁶³ Selon la Direction centrale des marchés publics (DCMP) dans son rapport publié en 2012, « *le taux annuel des marchés passés par entente directe se situe à 18 % en 2012, contre 15 % en 2011. Ce taux a parfois dépassé le plafond des 20 % pour atteindre 24 % aux troisième et quatrième trimestres 2012* ». La DCMP publie également sur son site web les statistiques des quatre trimestres de l'année 2013 durant laquelle on totalise un gré à gré de plus de 126 milliards CFA.C'est dire que cette forme de gestion corruptrice ne disparaît pas avec le nouveau régime qui a mis fin au règne de maître Abdoulaye Wade.

du régime, contre une somme bien en deçà de la valeur réelle des terres. En fait, plus de 50 hectares ont été distraits des terres de l'aéroport et cédés aux hommes d'affaires Mbackiou Faye et Cheikh Amar. Ces derniers n'ont eu aucun mal à trouver de clients. Les autorités politiques ont officiellement saisi l'Institution de Prévoyance retraite du Sénégal (l'Ipres) et la Caisse des dépôts et consignation (Cdc) pour leur intimer l'ordre de recourir à leurs importantes réserves financières pour les racheter à Mbackiou Faye et Cheikh Amar. Au total, c'est la somme de 27 milliards de francs Cfa, soit 150 000 francs le mètre carré qui a été décaissée par l'Ipres pour racheter Mbackiou Faye des terres qui leur ont été vendues à 4410 Francs le mètre carré. Quant à la la caisse des dépôts et consignations (Cdc), elle a déboursé plus de 9 milliards 500 millions pour l'achat de lots de titres fonciers au propriétaire de Tse en l'occurrence Cheikh Amar, un autre richissime homme d'affaire mouride s'investissant dans l'importation de tracteurs et autres matériels agricoles. C'est ainsi que plusieurs milliards qui devaient entrer dans les caisses de l'Etat ont été gracieusement offerts à des privés. Les autorités pour toute justification à ces critiques avaient soutenu que le Sénégal ne débourserait pas un seul sous pour construire ce monument, tout a été réalisé dans le cadre d'une cession foncière à l'homme d'affaire Mbakiou Faye²⁶⁴ qui contre quelques ha a accepté de tout financer dans le cadre d'un montage financier impliquant l'architecte conseiller du président Pierre Atepa Goudiaby et l'entrepreneur coréen, le patron de Mansudea Overseas corporation chargé de réaliser l'ouvrage. Estimé à 9 milliards de Francs Cfa, le financement de la statue a été pris en charge par l'Etat du Sénégal par le biais d'un contrat signé entre le ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire et l'entreprise Nord coréenne, Mansudae Overseas Project Group (MOP), chargée de la construction. Le président a parlé de « dation en paiement ». Mais comme il est de coutume depuis le début de l'alternance, il fallait compter sur la détermination de la presse privée pour mettre la lumière sur cette affaire qui a tout l'air d'un scandale. Ainsi, le journal a donné la parole à un expert qui éclaire: « *La dette suit la dépense et ne peut la précéder ! Et dans le cas d'espèce* », souligne t-il, l'Etat du Sénégal commanditaire *"n'a contracté aucune dette auprès de l'acquéreur sénégalais des terrains. Encore moins à l'endroit des fournisseurs coréens qui construisent le Monument."*²⁶⁵ Malgré tout, le président Wade et son régime ont inauguré ce monument en fanfares. Le jour des festivités ayant réuni quelques hôtes de la sous région, et des invités spéciaux, le Monument a été magnifié. Mais le journal *Le Populaire* a refusé de s'attarder sur ces

²⁶⁴ Ancien transfuge de la première heure du PS, cet homme d'affaire représente le khalife général des mourides à Dakar.

²⁶⁵ *L'observateur* du 14 Mars 2006

festivités préférant angler toujours ses articles sur le montage et le financement de colosse. Refusant de porter les lunettes du régime qui se vante d'avoir réalisé un si bel et grand ouvrage sans avoir apporté le moindre apport financier, le journal *Le Populaire* souligne le caractère peu avantageux de l'affaire :²⁶⁶ « *pour construire le Monument, l'Etat du Sénégal a bradé les terres de la zone aéroportuaire. Des terres pourtant estimées à 75 milliards de francs par des spécialistes* ». Le journal s'est inquiété du coût de l'ouvrage qui passe de 11 milliards à près de 60 milliards cfa. Pourtant, dans une brochure remise aux journalistes lors de l'inauguration, l'on pouvait lire que "*le monument de la renaissance africaine a coûté zéro F Cfa à l'Etat du Sénégal*". Qui pour y croire s'interroge l'expert interrogé par le journal. Le journal *Enquête* a parlé clairement d'opération pots- de- vin et de partage de butin entre le régime de l'époque, l'homme d'affaire Mbackiou Faye et la société coréenne réalisatrice du monument: "²⁶⁷Par ailleurs, dans cette affaire, l'autre scandale tient de la manière dont Abdoulaye Wade a réparti le capital, et surtout comment il s'est fait attribuer en son nom propre, la propriété intellectuelle de l'œuvre, alors que l'argent qui a servi à construire le monument est constitutif du patrimoine de l'Etat du Sénégal. Sur la base de ces éléments, le journal *l'Observateur* note que ce n'est ni plus ni moins « *qu'une casserole de plus, sur la grande avenue de l'alternance, « l'endroit et l'envers d'un régime qui n'existe que par » sa marque de fabrique principale, une « folie de quelques dirigeants africains* ». ²⁶⁸Seulement la question qui s'impose est que si l'on peut reprocher à un Etat néo-patrimonial comme le Sénégal de réduire un de ses moteurs que sont le clientélisme et la corruption. Il est vrai que dans ce type d'Etat, le prince se préoccupe rarement de bonne gouvernance. L'Etat postcolonial sert précisément de creuset à cette dynamique sociale en favorisant l'interpénétration des positions de pouvoir (bureaucratie) et de richesse (économie). Il est dès lors logique de présenter l'absence de frontières entre le domaine public et le domaine privé

GUEYE ²⁶⁶Ousseynou Nar, dépense extra budgétaire et hérésie juridique, journaliste, expert en propriété intellectuelle, dans *Sud quotidien* du 11 Janvier 2011

²⁶⁷ *Enquête* du 18 Juin 2012

²⁶⁸ Les aspects symboliques liés à la représentation des trois personnages de la statue en islam ont charrié aussi beaucoup de critiques. S'il en est ainsi, c'est que divers courants frappent d'interdiction toute représentation du corps humain. C'est pourquoi dans un pays comme le Sénégal, formé en majorité de croyants dont la plupart des musulmans, on pouvait difficilement échapper à ce genre de débat. Les détracteurs y voient le signe d'une volonté de « modifier ou de corrompre la foi du peuple sénégalais ». Manque de chance pour Wade, le discours des détracteurs s'est fortement appuyé sur franc maçonnerie pour tenter d'expliquer l'érection du monument. La convocation de n'est pas innocente, car en 2009, déjà, un grand débat s'était emparé de l'opinion au sujet de l'appartenance supposée ou réelle de Maître Wade à une des loges maçonniques s'était posée. A l'époque, pour se défendre, Wade avait avoué avoir appartenu à la secte tout en rassurant l'avoir quitté par la suite. Ce qui n'avait pas empêché en outre les critiques.

comme participant de l'essence même du régime politique.²⁶⁹ Abdoulaye Wade a donné à un ami, de surcroît coreligionnaire des terres du domaine national comme si celles-ci lui appartenaient de droit. Cela ne peut se comprendre qu'en tant que lui Wade attend en retour d'être payé. Nous sommes en plein dans la logique de la dette théorisée par Alain Marie ou du don et du contre don de Marcel Mauss. Le premier soutient que le don devient un "défi" qui implique une triple obligation ; celle de donner, de recevoir, de rendre, éventuellement, avec intérêts. Donner et aider" nous dit Alain Marie devient ainsi le moyen le plus efficace pour se "*créer un réseau diversifié d'obligés qui devront, un jour ou l'autre, sous une forme ou une autre, payer leur dette à leur créancier*"²⁷⁰. Dans le cas d'espèce donc, quelle est la relation d'affaire qui lierait le président Wade à Mbackiou Faye au point qu'il lui fasse de telles faveurs ? L'explication se trouverait vraisemblablement dans le fait que l'homme d'affaire appartient à la puissante confrérie mouride, représentant officiel du khalife général à Dakar, et se faisant, potentiel appui auprès de la hiérarchie mouride à laquelle il a déclaré publiquement appartenir. Ceci expliquant cela, cet échange de services, crée du clientélisme, avec comme principal corolaire une prédation sans précédent des ressources qui appauvrit davantage la population. Nous sommes en plein dans la logique de partage du gâteau national. En abordant les activités extractive, responsive et dispensatrice, la nouvelle science politique donne l'occasion au chercheur de dépasser les fonctions classiques de l'État²⁷¹. Et à ce niveau, l'on peut retenir dans l'activité dispensatrice qui nous intéresse ici au premier chef qu'au-delà de la capacité « *régulatrice de l'État* » théorisée par Almond,²⁷² il y a une autre fonction de l'institution étatique. Celle-ci consiste à l'octroi des prestations symbolisant sa « *capacité distributive* ». ²⁷³ Mais à y voir de plus près on constate que cette distribution des ressources publiques est ainsi une sorte de dépravation de la naturelle fonction distributrice de l'État. Les partenaires politiques qui sont satisfaits sont les partisans de la mouvance présidentielle. La

²⁶⁹ BAYART, Jean François *l'Etat en Afrique. la politique du ventre*; op.cit. p111

²⁷⁰ MARIE Alain (ed.), *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala, 1997, pp.73-74

²⁷¹ Voir BRAUD Philippe, *op. cit.*, pp. 148-161. Selon l'auteur, les fonctions étatiques renvoyaient dans la perspective aristotélicienne à l'activité délibérative, à l'activité de commandement et à l'activité de jugement. Locke opposait la fonction législative à la fonction exécutive qu'il distinguait également de la fonction de conduire les relations extérieures, relevant du pouvoir fédératif. Montesquieu viendra séparer nettement les pouvoirs législatifs, exécutive et judiciaire

²⁷² ALMOND Gabriel et Bingham POWELL, *Comparative Politics. A Developmental Approach*, Boston, Little, Brown, 1966, pp. 190.

²⁷³ Il convient de préciser que la non systématisation de la fonction distributive par les classiques ne signifie pas l'absence de redistribution dans les systèmes de gouvernement anciens. Par des modalités diverses, les pratiques distributives ont toujours existé dans les sociétés organisées

satisfaction des partenaires politiques donne lieu à des pratiques qui font entorse aux règles de fonctionnement de l'Etat.

2-La satisfaction des partenaires politiques et logique de partage du gâteau national

Évoquer la problématique de la redistribution en rapport avec le clientélisme politique, c'est faire état d'une relation gagnant-gagnant qui lie deux catégories d'acteurs de manière à violer parfois les règles de l'éthique, ainsi que le principe d'équité. Une partie des populations trouve ses intérêts le plus souvent purement économiques en s'alliant avec des entrepreneurs politiques lesquels misent sur cette alliance pour conserver le pouvoir aussi longtemps que possible ou renforcer leur représentativité au sein des instances délibératives du parti, de la coalition majoritaire ; ce qui permet aussi d'accéder aux pouvoirs de décision. En cela, leur intérêt est avant tout politique. En effet, on constate que sous la première alternance, Abdoulaye Wade a utilisé les alliances politiques pour arriver à bout des socialistes en 2000. Et une fois au pouvoir, comme on pouvait s'en attendre, ils ont été les premiers servis. Il faut noter ici que certains partis ne participent à l'élection que de manière indirecte, c'est-à-dire en s'alliant avec d'autres. Il s'agit là de situations liées à des logiques de coalition, donc de relations interpartis qui engendrent des conséquences en cas de victoire électorale. Les partis diront au président nouvellement élu : « *on a gagné ensemble, on gouverne ensemble* ».

Les leaders des formations politiques de la majorité présidentielle s'aménageaient à travers la cap 21 coordonnée par le professeur Iba Der Thiam des espaces de concertation à travers lesquels elles se voient octroyées des postes importants dans l'appareil d'État. La répartition était faite de sorte qu'on a parlé d'alliance contre nature parce qu'on retrouvait dans l'attelage gouvernemental des ministres de sensibilités politiques totalement opposées. Au premier gouvernement d'Abdoulaye Wade, il y avait une quinzaine de ministres d'obédience libérale, 4 de l'AFP et ses alliés dont le Premier ministre Moustapha Niasse — ancien ténor du PS — classé en troisième position au premier tour, des ministres militants de la Gauche représentée par l'AJ/PADS (3 portefeuilles) et la LD/MPT (2 portefeuilles), et le reste constitué des membres de la société civile ayant observé une certaine neutralité ou ayant manifesté un soutien vis-à-vis de l'équipe victorieuse, ou encore ayant été très critiques à l'encontre du régime socialiste. »²⁷⁴, Abdou Latif Coulibaly en conclut qu'elles procèdent plutôt d'une "*gestion concertée et en catimini d'intérêts politiques*". Et il ne s'y trompe guère

²⁷⁴ Lire COULIBALY Abdou Latif, *Sénégal Affaire Me Sèye : un meurtre sur commande*, op. cit. p145

car au delà des suppositions, c'est l'ancien coordonnateur de la cap 21 qui va confirmer le clientélisme et la corruption qui s'y passent. En tentant de couper court à ces suspicions, le Secrétaire général du PSDR /JANT-BI qui était membre de la CAP 21 de révéler même, que Me Wade donnait mensuellement aux 71 partis regroupés au sein de la Cap21 300 mille francs en plus des 10 millions pour le fonctionnement du siège. « *En somme, près de 375 millions 600mille par an et 4 milliards 507 millions de francs sous son magistère. Sans compter les autres appuis comme les billets pour la Mecque (120) et autres avantages pendant les fêtes religieuses* ». « *A cela, il faut ajouter les avantages des autres alliés à l'image de AJ/PADS de landing Savane et ensuite Mamadou Diop Decroix qui seul, recevait 30 millions de francs par mois, soit 300 millions de francs par mois et 3 milliards 300 millions par an* » indique t'il. Relevé par la presse privée, cela a fait l'objet d'une grande controverse, comme du reste, l'essentiel des scandales devenus légion sous le régime du Président Abdoulaye Wade.

B- -L'Acuité des scandales sous le régime libéral

Sous la première alternance, les scandales²⁷⁵ de corruption ont fait légion. De bas en haut, cette pratique s'est imposée aux acteurs. Mais, ce qui est inquiétant, c'est "lorsque les tenants du pouvoir, pour mettre en application des pratiques purement corruptives et parfois à des dimensions gigantesques, se bornent à donner des explications plutôt culturelles en s'adonnant à des pratiques corruptives pourtant réprimées par la loi. Dès lors, on peut se demander ouvertement, si comme on tente de l'expliquer, la variable pauvreté peut valablement justifier la pratique corruptive. La question est d'autant plus importante qu'on peut la poser à l'égard de ceux qui ont acquis de quelque manière que ce soit, des richesses qui leur permettent d'être à l'abri du besoin. Sur ce point Lucien Ayissi explique que les actes qu'ils posent de ce point de vue, relèvent proprement de la pauvreté morale, laquelle procède elle-même de "*la logique d'accaparement ou de la capture exclusive de l'avoir à des fins de puissance et de domination*".²⁷⁶ C'est pourquoi, ils ne sont pas à l'abri des scandales.

²⁷⁵ Selon Damien DE BLIC et Cyril LEMIEUX, le terme « scandale » a une origine religieuse qui renvoie à l'idée d'un obstacle, d'une pierre d'achoppement. Dans cette optique, il se définit comme une *contradiction* devenue publique et visible de tous : c'est un fait public, troublant et contradictoire, qui met un obstacle à la croyance collective, et sème par là même la dissension. DE BLIC Damien et LEMIEUX Cyril, « Le scandale comme épreuve. Éléments de sociologie pragmatique », *Politix*, 2005/3 n° 71, pp. 9-38.

²⁷⁶ AYISSI, Lucien *op. cit.*, p. 68.

1-Essai de définition de la notion de scandale :

Qu'est ce qu'un scandale ? Selon Rayner, le scandale politique *"résulte de la transformation d'un litige socialement très limité en un vaste conflit, consécutif à l'enrôlement d'une multitude d'acteurs-journalistes, magistrats, avocats, policiers, intellectuels, managers, leaders associatifs, etc, -obéissant à des motifs divers et variés. Cette configuration s'apparente à un jeu de miroirs entre intervenants qui s'observent et s'influencent continument."*²⁷⁷ Dobry qui en donne une définition plus extensive du phénomène estime qu' *"indépendamment du contenu ou de la justesse de l'accusation, on peut parler de "scandale" lorsque des acteurs mettant en cause la probité d'autrui peuvent s'appuyer sur des mobilisations multisectorielles, engageant simultanément différents secteurs ou champs sociaux"*.²⁷⁸ Ici apparaît clairement deux notions clés que sont la dynamique de mobilisation et l'effet contagion en dehors du cadre originel de la crise. En clair, le scandale, crée un effet de soulèvement qui déborde le cadre de la crise (la politique) pour toucher d'autres milieux qui viennent demander des comptes. Et c'est là toute sa complexité. Dans le cadre des scandales soulevés par la presse, effectivement, l'essentiel des acteurs sont réunis pour demander des comptes sauf un secteur, celui de justice. Et c'est un fait du prince, pour empêcher celle-ci de s'exprimer et garantir ainsi l'impunité. Si les hommes politiques peuvent quelquefois être considérés comme des complices, il n'en demeure pas moins que chacun d'entre eux est rationnel et ne cherche que son intérêt. C'est la traduction du postulat de base de la théorie des jeux. Mais dans le cadre de cette recherche la justification de la corruption par des pratiques culturelles ne résulte pas à l'analyse, dès lors que les pratiques clientélistes débordent le cadre privé pour devenir public. C'est pour cela que nous épousons parfaitement la thèse de Médard en la matière : *"Ce n'est pas parce que les acteurs considèrent les pratiques clientélistes ou de corruption comme faisant partie intégrante de leur culture et*

²⁷⁷ RAYNER Herve, "Les scandales politiques", in *Nouveau manuel de science politique* sous la direction de Antoine Cohen et al, éditions Paris, La Découverte, 2009, p 549. Lire aussi RAYNER, Hervé *Les scandales politiques, l'opération « Mains propres » en Italie*, Paris, 2005, Michel Houdiard Éditeur, RAYNER, Hervé, *Dynamique du scandale*, Paris, Le cavalier bleu, 2007. RAYNER, Hervé « De quoi les scandales sont-ils faits ? », *Traverse*, 2015/3, p. 33-45.

²⁷⁸ DOBRY, Michel, *Sociologie des crises politiques*, Paris, PFNSP 1986. Lire aussi utilement GARRIGOU Alain (1992), « Le boss, la machine et le scandale. La chute de la maison Médecin », *Politix, revue des sciences sociales du politique*, vol. 5, n° 17, p. 7-35. GARRIGOU Alain, « Le scandale comme mobilisation », dans CHAZEL François (dir.), *Action collective et mouvements sociaux*, Paris, PUF, 1993 p. 183-191.

comme légitimes que l'analyste doit les suivre sur ce terrain. Il doit simplement prendre ce constat au sérieux, comme il le fait dans le cas inverse. Le problème n'est pas tant de dénoncer ou non ces pratiques, mais de s'interroger sur leurs conséquences, ce qui est conforme à la finalité des sciences sociales. Le politologue ne peut renoncer à questionner les effets du clientélisme, ou ceux de la corruption en général, sur le fonctionnement de l'État et sur celui de la démocratie, sous prétexte qu'il s'agit de notions normatives. La simple exigence scientifique de réalisme implique le contraire. Elle n'est pas contradictoire avec celle du citoyen : elle la rejoint"²⁷⁹. Nous adhérons parfaitement à cette suggestion dans le cadre de ce travail puisque comme nous allons le démontrer dans les pages suivantes, suivant une perspective néo-institutionnaliste, que les politiques institutionnelles impulsées par l'Etat pour réguler le système, ne sont souvent destinées qu'à se faire bonne conscience ou alors à donner des gages aux partenaires au développement. Ceux qui sont sensés lutter contre le phénomène s'y adonnent eux-mêmes. La corruption est pratiquée de haut en bas. On peut alors qualifier cette grande corruption de criminelle, puisqu'elle gangrène l'Etat et le met chaos debout. C'est pourquoi, les auteurs²⁸⁰ de la criminalisation de l'Etat en Afrique estiment que « la corruption des fonctionnaires et des membres des plus hautes instances de certains États, leur engagement direct dans des activités criminelles parfois, peuvent conduire les observateurs à employer des expressions suggestives telles l'«État malfaiteur», «narco-État», «État prédateur» ou «contrebandier», «État mafieux» et autres avatars de la notion plus générique d'«État criminel» ». ²⁸¹ Même si le régime libéral n'est pas un narco Etat, il y a lieu de relever de constater que certains qualificatifs correspondent effectivement au type de régime mis en place par Abdoulaye Wade.

2-L'affaire Ségura, la preuve d'une corruption institutionnalisée :

L'affaire Alex Ségura a éclaté en Septembre 2009. Elle réfère à ce fonctionnaire international du Fonds monétaire international, à qui Abdoulaye Wade aurait remis une mallette d'argent en guise de cadeau au moment de quitter le Sénégal ; au cours du diner d'adieu. Le gouvernement du Sénégal avait tenté d'offrir une mallette contenant 100.000 euros et 50.000 dollars à Alex Segura, représentant du FMI en fin de mission au Sénégal. La scène s'est passée

²⁷⁹MEDARD Jean-François, "Clientélisme politique et corruption", In: *Tiers-Monde*, tome 41, n°161, 2000 pp. 75-87.

²⁸⁰BAYART Jean-François, Stephen ELLIS, Béatrice HIBOU, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1997, 167 p.

²⁸¹GEFFRAY, Christian *op. cit.* p. 13.

loin des regards indiscrets, mais la presse sénégalaise a réussi à en faire un objet de préoccupation nationale. C'est la radio Futurs médias²⁸² sur la foi de sources concordantes qui a ébruté l'affaire, soulignant que c'est à la suite d'un dîner auquel Alex Segura été invité, que le Président Abdoulaye Wade a remis une mallette d'argent à ce dernier, en guise de cadeau. Même si comme l'a affirmé Abdoulaye Wade, ce n'était qu'un cadeau d'adieu, la consistance de la somme²⁸³ et le moment choisi pour offrir ce cadeau ne laissent aucun doute sur les motivations réelles du donateur dénoncent les hommes de médias. L'on ne put dire avec exactitude à quelles fins les autorités étatiques ont conçu et mis en œuvre une telle stratégie socioculturelle en guise défense, mais ce qui est clair, c'est que l'argumentaire n'était pas du tout convaincant dans la mesure où ni monsieur Ségura, ni les gouvernants ne pouvaient ignorer que cet acte foncièrement illégitime dans un État moderne était d'une illégalité démesurée. C'est pour cela d'ailleurs que *« toute culture doit être analysée dans une perspective synchronique, à partir de la seule observation de ses données contemporaines. (...) Malinowski propose (...) le fonctionnalisme centré sur le présent, seul intervalle du temps où l'anthropologue peut étudier objectivement les sociétés humaines »*²⁸⁴. Ainsi, à l'explication rationnelle d'une pratique condamnable, l'analyse fonctionnelle de la corruption substitue la justification de celle-ci à l'aide d'arguments spécieux²⁸⁵. Les pouvoirs publics ont usé en amont d'un certain nombre de considérations anthropologiques réfutables²⁸⁶ pour s'adonner à la corruption, alors que ces vieilles pratiques s'exerçaient dans un contexte et avec des motifs qui n'appelaient qu'au respect de valeurs morales, car la corruption est avant tout une question d'éthique et de comportement. C'est pourquoi, il est faux de vouloir justifier la corruption par la pauvreté considérée communément comme son facteur étiologique.²⁸⁷ »²⁸⁸. À ce titre, Xavier Rauffer estime qu'il est d'ailleurs *« faux de dire que les gens pauvres ont plus de chances de devenir des malfaiteurs »*. Il soutient que c'est *« plus un choix personnel qu'une fatalité sociale*

²⁸² Radio qui appartient au groupe *Futurs médias* fondé en 2003 par le chanteur Youssou Ndour.

²⁸³ Le président Wade a tenté d'offrir une mallette contenant 100.000 euros et 50.000 dollars à Alex Segura, représentant du FMI en fin de mission au Sénégal

²⁸⁴ Denys CUCHE, *op. cit.*, p. 32.

²⁸⁵ Lucien AYISSI, *op. cit.*, p. 68.

²⁸⁶ RAUFFER, « *Pas de lien mécanique entre pauvreté et criminalité* », *Lettre mensuelle sur le blanchiment d'argent sale et le financement du terrorisme* octobre 2010, Numéro spécial (Conférence internationale sur *L'Afrique et les dangers de la mondialisation du crime*), 14 et 15 octobre 2010, p. 7.

²⁸⁷ Voir Lucien AYISSI, *op. cit.* p. 9.

²⁸⁸ Lucien AYISSI, *ibid*

»²⁸⁹. Sinon comment comprendre que des autorités a priori à l'abri du besoin, se soient rendus coupables de corruption. L'explication se trouve donc dans la pauvreté morale et l'envie toujours de régler des problèmes par l'argent et les faveurs comme le dénoncent proprement les médias privés sur la question. *L'Observateur* faisant partie du groupe futurs médias s'est joint au concert de critiques en faisant le parallèle entre cette affaire et la tentative de corruption du journaliste du Figaro²⁹⁰ par Abdoulaye Wade, tout comme les autres scandales de cet ordre mis à l'actif du président Abdoulaye Wade durant l'alternance. Il faut dire que le régime libéral a été cité dans une belle brochette de scandales relevant de corruption ou de clientélisme.²⁹¹ C'est pourquoi, la conclusion à laquelle aboutit le journal est qu'Abdoulaye Wade a voulu encore acheter le silence de ce fonctionnaire international sur le pillage organisé de l'Etat néo-patrimonial, et la mauvaise gestion des finances publiques qui en constitue le soubassement²⁹². En effet, évoquant cette affaire à travers un éditorial intitulé « Et Si le parlement le destitue ? », Sérigne Saliou Samb, le rédacteur en chef de la publication du journal *L'Observateur* interpelle le parlement en ces termes après que Wade a avoué avoir fait remettre effectivement la mallette à Alex Segura en guise de cadeau : « l'aveu est la meilleure des preuves. » Visiblement très en verve, le journaliste souligne que « () les députés et sénateurs sont devant l'histoire. Cette génération de parlementaires à une mission qu'elle peut remplir ou trahir. L'histoire jugera ». Nous ne nous étonnerons guère alors que les journaux de notre corpus consacrent à ce scandale plusieurs éditions dont celles des 28 octobre, 2, 4, 5 et 11 articles sous le titre générique de « **prolongation de l'affaire Segura** », qualifiée de « **Seguragate** ».²⁹³ L'effet recherché est,

²⁸⁹ Xavier RAUFFER, « Pas de lien mécanique entre pauvreté et criminalité », *Lettre mensuelle sur le blanchiment d'argent sale et le financement du terrorisme*, octobre 2010, Numéro spécial (Conférence internationale sur *L'Afrique et les dangers de la mondialisation du crime*), 14 et 15 octobre 2010, p. 7.

²⁹⁰ Il s'agit de Thierry Oberlé, journaliste du *Figaro*. Selon le journal *Enquête*, « L'histoire commence un samedi de novembre 2003. Thierry Oberlé recueille à Dakar les réflexions du Président Abdoulaye Wade. "Promptement rédigé, puis faxé à la présidence, l'entretien lui revient sans une retouche. L'envoyé spécial du Figaro s'apprête à rentrer au pays quand il reçoit un appel d'un conseiller. « Le président veut vous voir d'urgence. » Introduit dans un salon voisin du bureau de Wade, Oberlé se voit offrir un café. Son hôte prend la parole. « Ainsi, vous partez ce soir. J'ai des per diem pour vous. » Sur la table basse, une enveloppe, garnie au jugé de 10 000 euros. « C'est pour vous et votre famille, insiste le chantre du sopi". Ce sont là quelques morceaux choisis d'un livre explosif du journaliste Vincent Hugueux, "Les Sorciers blancs : enquête amis français de l'Afrique" (Fayard) que l'Express a lu pour nous. Et de suivre : "Il ne s'agit en aucun cas d'une tentative de pression. Vous êtes libre d'écrire ce que bon vous semble. », précise en effet le Président Wade qui, "devant la mine renfrognée de son visiteur (...) s'essaie à la plaidoirie. « Vous devez bien comprendre que vous êtes en Afrique, s'obstine-t-il (Ndlr, Me Wade). Il y a des coutumes. Vous êtes mon invité. Voici donc pour vos frais". Mais le journaliste, toujours sur ses gardes contre-attaque en ces termes : " Mes frais sont couverts par le journal. Gardez cet argent pour les bonnes œuvres de votre épouse Viviane. Elle en fera bon usage. » L'article précise que Me Wade a alors piqué une "colère froide du président : « Vous venez de me vexer. » [...] Source *Le Monde* 12 Janvier 2007.

²⁹¹ Lire notamment Abdou Latif COULIBALY, *Comptes et mécomptes de l'Anoci*, p230

²⁹² *L'Observateur* du 29 Octobre 2009

²⁹³ *L'Observateur* du 28 octobre 2009

sans équivoque, d'accréditer l'image selon laquelle l'Etat sous Abdoulaye Wade est un « Etat-rhizome » avec une multitude, protéiforme, de réseaux dont les tiges souterraines relient les points épars de la société ». En clair comme l'écrit Bayart, *"l'État post-colonial sert précisément de creuset à cette dynamique sociale en favorisant l'interpénétration des positions de pouvoir (bureaucratie) et de richesse (économie). Il est dès lors logique de présenter l'absence de frontières entre le domaine public et le domaine privé comme participant de l'essence même du régime politique."*²⁹⁴ Ces effets apparaîtront plus nettement à travers les commentaires qui se sont succédé dans les éditions suivantes du même journal qui affirme sans ambages, dans son édition du 05 octobre dans le cadre de cette affaire, « les éventuels complices sont à chercher au niveau de la police ou de la gendarmerie qui ont pignon sur rue à l'aéroport international Léopold Sédar Senghor qui ont laissé passer cet argent. Et de se demander comment *« ces deux corps peuvent (...) défier leurs supérieurs, si ces derniers veulent protéger des bandits à col blanc et des délinquants enturbannés ?* La réponse souligne le journal *« est bien sûr négative. Surtout quant on sait que les détenteurs de passeport diplomatique se livrent le plus souvent à des trafics de devises, de drogue. »* Certes le discours évaluatif à travers la décripation de la chaîne de responsabilité ne cite pas nommément les autorités du pays, mais les allusions ne laissent aucun doute sur le visage de ces barons du régime désignés à travers le terme générique de *« bandits à col blanc, et délinquants enturbannés détenteurs de passeports diplomatiques »*. C'est dire donc comme l'écrit Bayart si *"l'Etat (sénégalais) fait l'objet d'une prédation itérative du sommet à la base de l'échelle sociale ; et qu'au-delà des apparences, l'État est faiblement institutionnalisé et peu différencié de la société. L'Etat est en fait détourné, subverti, colonisé de l'intérieur par ses agents, ces derniers devant impérativement redistribuer à la société sous peine de sanctions. Les agents à la solde du Président créent un système personnel de pouvoir qui parasite l'Etat. C'est la raison pour laquelle l'Etat semble se confondre avec le système de pouvoir personnel de ses dirigeants. Le degré d'institutionnalisation est faible : la personne titulaire d'une fonction publique se sépare mal de sa fonction ; lui-même, loin d'être extérieur et en dehors de la société, s'y trouve pleinement immergé."*²⁹⁵ L'*Observateur* assimile d'ailleurs ce scandale à ce qu'il appelle cet autre *« vol de millions d'argent à la présidence de la République »* -plusieurs millions de francs CFA impliquant l'aide de camp du président de la République accusé d'avoir subtilisé une mallette bourrée d'argent. Le modus operandi n'est pas le même a priori, puisqu'il

²⁹⁴BAYART, J-F., "Les sociétés africaines face à l'Etat", *Pouvoirs*, 25, 1983, pp. 35-38.

²⁹⁵Ibid. p. 33

MEDARD, J.F. « L'Etat sous-développé au Cameroun », *L'année africaine* et Okala T., 1996, Ibid. P133

s'agit ici d'un vol et là-bas, d'un don, mais toujours est-il qu'il y a une constante dans ces deux affaires de par les acteurs (cercle du palais, Abdoulaye Wade et son aide de camp), l'objet du problème qui se trouve être toujours l'argent du contribuable. L'implication sans cesse de Wade ou de ses proches dans ce genre d'affaire vient accréditer si besoin était la thèse selon laquelle Abdoulaye Wade garde beaucoup d'argent par devers lui, des malles d'argent au palais. Il réactive parallèlement ce que *le Populaire* appelle le débat sur la gestion des fonds politiques, des thèmes sur lesquels il n'est pas forcément au meilleur de sa forme ». Voté par l'Assemblée Nationale, ces fonds ne font l'objet d'aucun contrôle et leur usage relève de la libre appréciation de leur destinataire.²⁹⁶ Wade en a usé et abusé au point de dépenser en trois mois près de 8,300 milliards de Fcfa des fonds qui lui étaient alloués. Ce qui selon le journal l'avait poussé à vouloir anticiper le paiement de son enveloppe au titre de l'année 2012 en prenant un décret de virement. Le journal qui ne lâche pas l'affaire Ségura avait couvert auparavant la marche de l'opposition descendue dans la rue pour « exiger le départ d'Abdoulaye Wade » et donné la parole au cardinal de l'Eglise Théodore Adrien Sarr qui se dit scandalisé par cette énième affaire qui n'honore pas le pays : l'affaire Alex Ségura est à la fois triste et inquiétant avait dit Théodore Adrien Sarr. C'est l'image du pays qui en prend un coup ». Dans sa conclusion, l'archevêque de Dakar note qu'il faut trouver une solution à la corruption qui est bien présente dans le pays. » Cette formulation du religieux réveille dans le pays l'enjeu de la bonne gouvernance devenue une panacée sous la première alternance car les dossiers noirs de ce type se sont empilés sur la table de la République balance. Sommé d'apporter des réponses à ces interpellations, le régime wadien multiplia les gages en créant hormis les institutions qui participent déjà à la lutte contre la corruption, la CNLCC, l'ARMP, la CENTIF etc. Et en 2003, le président de la République s'est prononcé publiquement sur la question de la corruption au cours de la cérémonie de rentrée des cours et tribunaux et a annoncé la création d'une Agence de lutte contre la corruption" pour tenter de mettre fin à certaines mauvaises pratiques. Mais "les gesticulations" ou "les mouvements de survie" et autres "entreprises de rachat" du pouvoir trouvèrent leur répondant dans l'expression d'un pouvoir naissant, fondé sur la contestation de

²⁹⁶ « Il est regrettable de constater que « la représentation nationale () vote chaque année sans sourciller les crédits destinés aux fonds secrets (et politiques), et n'a jamais cherché à éclaircir le brouillard financier. » L'opacité, l'arbitraire qui persistent dans la gestion de ces fonds spéciaux alimentent évidemment les soupçons de l'opinion publique ainsi que de temps à autre des débats dans la presse sénégalaise. Toutefois ce qui fausse la question des fonds secrets (et politiques), c'est que l'opinion publique ne s'en préoccupe qu'à l'occasion de certains scandales qui révèlent leur emploi regrettable ». *Populaire* du 11 Mars 2011

l'autorité politique naguère tant mythifiée, celui des médias.²⁹⁷ On était plus dans les déclarations d'intention qu'autre chose. Les réponses institutionnelles apportées à la lutte contre la corruption n'ont pas eu l'effet escompté. Les pouvoirs publics ont usé en amont d'un certain nombre de considérations anthropologiques pour s'adonner à la corruption, alors que ces vieilles pratiques s'exerçaient dans un contexte et avec des motifs qui n'appelaient qu'au respect de valeurs morales. À ce titre, « *la corruption n'est ni marginale, ni sectorialisée, ni réprimée, elle est généralisée et banalisée* »²⁹⁸ en ce sens qu'« *enchâssées dans un contexte 'dysfonctionnel' de production de services publics et légitimées par des logiques sociales et culturelles, les pratiques corruptives esquissées ici participent, en dernière analyse, d'un profond processus de transformation de l'État africain, allant dans le sens d'une progressive privatisation et informatisation des services publics* »²⁹⁹.

C'est pourquoi selon *le Populaire*, le discours de Wade sur la bonne gouvernance est constamment trahi par les faits car dès 2001 le régime libéral avait donné une idée de la manière dont il concevait l'Etat et c'est le, « je me sers, tu te sers, ils... »³⁰⁰ C'est ce type de prévarication que nous allons retrouver dans la gestion des nombreuses agences mises en place par le régime libéral dont celle dirigée par Karim Wade, l'ANOCI. Comme nous allons le voir, le fils du chef de l'Etat va apparaître progressivement comme le big man théorisée par Bayart. Celui-ci s'est branché selon la presse sur les flux économiques de l'Etat pour mieux le soumettre et le dominer. Dans le processus d'étatisation du pouvoir néo-patrimonial, il existe un seuil difficile à franchir entre l'accumulation primitive personnelle du pouvoir et son accumulation institutionnalisée : en deçà de ce seuil, le politicien entrepreneur met l'Etat à son service alors qu'au-delà, il se met au service de l'Etat pour mieux le mettre à son service. Du coup, on a un Etat hautement inefficace à produire des politiques publiques pour le bien de tous. Dans le classement des Etats, en fonction des prédispositions de ceux-ci à promouvoir un développement économique durable, Peter Evans, remarque le cas de l'ancien Zaïre de Mobutu devenu République démocratique. Ce pays, selon l'auteur sert à définir les contours d'un archétype de l'État prédateur et anti-développemental où « les préoccupations rentières de la classe politique ont transformé en proie le reste de la société », un cas d'école, de ce que

²⁹⁷ Nous empruntons l'expression à Ndiaga LOUM, *Les médias et l'Etat au Sénégal. L'impossible autonomie*, Paris : l'Harmattan, 2003, p.108.

²⁹⁸ Jean-Pierre Olivier De SARDAN, « L'économie de la corruption morale en Afrique », *op. cit.*, p. 100.

²⁹⁹ BLUNDO Giorgio et Jean-Pierre Olivier de SARDAN, « Sémiologie populaire de la corruption », *op. cit.*, p.32.

³⁰⁰ Dossier publié le 22 Février 2001 par *Le Populaire*

« ce n'est pas tant la bureaucratie qui fait obstacle au développement que l'incapacité à se comporter comme une bureaucratie ».³⁰¹

Dans le tableau synoptique dressé quelques années plus tard par Atul Kohli, c'est le Nigeria qui est désormais le symbole d'un « État néo-patrimonial hautement inefficace ».³⁰² L'incapacité à produire des politiques publiques, l'absence de développement d'un capitalisme indigène, et des d'élites d'abord soucieuses de rester au pouvoir et de conserver un contrôle des ressources publiques, caractérisent un (anti-) modèle que l'on jugé applicable à « presque tous » les États africains. Au Sénégal, le fils du Président de la République s'est fait remarquer par ce type de comportement soumettant l'Etat à des activités de prédation hautement itératives.

Karim Wade, prélèverait sur chaque marché de l'Etat une commission de 15 %, au point d'être surnommé dans les câbles de wikileaks, "Monsieur 15%". Karim est aussi décrit comme un « personnage vénal » tel que décrit par Cartier Bresson, (ancienne ambassadrice des USA au Sénégal) qui s'enrichit de façon éhontée sur le dos des sénégalais et qui est prompt à trainer devant les tribunaux tout journaliste qui lui impute le moindre acte de mauvaise gestion. Pour les américains, écrit *Slate Afrique*, le président sénégalais et son fils auraient fait un détournement d'objectif car l'argent récolté auprès des monarchies arabes n'a pas servi exclusivement à l'ANOCI dont il était le responsable. Une partie de l'argent aurait été placé dans des comptes privés "*pour ensuite servir à entretenir une clientèle politique à travers la caisse noire*". Karim Wade en big man averti, est ensuite entré en politique et s'est fait des soutiens pour "tenter de remplacer son père", dans le cadre de ce que les médias appellent une "dynastisation de la République". Selon Médard³⁰³, la logique du *big man* est la suivante : il doit accumuler des ressources dans une perspective de consolidation de son pouvoir et de sa survie politique. Les ressources qu'il cherche à accumuler sont d'ordre politique et économique : il fait fructifier ses ressources économiques par ses ressources politiques et inversement. Il peut s'enrichir grâce à la politique, mais il doit être riche pour faire de la politique. D'une façon plus générale, il accumule et il contrôle les accès aux

³⁰¹ EVANSP., «Predatory, Developmental and Other Apparatuses: A Comparative Analysis of the Third World State», in *Sociological Forum*, vol.4, n°4, 1989, p.570

³⁰² BACH Daniel, "Régimes politiques, pratiques systémiques et dynamiques de l'émergence dans les Etats africains et post soviétiques", De Boeck Supérieur, « *Revue internationale de politique comparée* »2013/3 Vol. 20 | pages 153 à 169

³⁰³ MEDARD Jean François, « Le « Big man » en Afrique : Esquisse d'analyse du politicien entrepreneur », *L'Année sociologique*, 1992, pp. 167-192. Sur la question lire aussi ean-Pascal Daloz, « Au-delà de l'Etat néo-patrimonial. Jean-François Médard et l'approche élitare », *Revue internationale de politique comparée*, 2006, page 617-623

ressources matérielles afin de pouvoir redistribuer et, par le patronage, accumuler un capital symbolique de nature politique. Dans un système politique de légitimité faible, seule la pratique du patronage combinée avec celle de la coercition permet de se créer les soutiens indispensables à la survie politique.

Sur la base de révélations de Wikileaks²⁰⁰, *Le Populaire*, *L'Observateur* ou encore *Walfadjri* mettent en cause le fils du président de la République, Karim Wade. Ce dernier prélèverait sur

Aux côtés de Karim Wade, on a vu progressivement la fille du Président de la République se risquer elle aussi à la gestion des affaires publiques à travers le Festival mondial des arts nègres, dont elle était l'architecte. Ce népotisme a été vertement dénoncé par la presse privée sénégalaise qui s'inquiète de l'implication de la famille présidentielle dans la gestion de la chose publique accréditant progressivement la rumeur selon laquelle, le président Abdoulaye Wade était en-train de créer les conditions d'une succession dynastique à la tête de la République. Ce contexte successoral donne lieu à une inflation de pronostics et de conjectures sur l'avenir du pays. Les scénarios-catastrophes ne manquent pas, le plus spectaculaire étant celui d'une succession d'Abdoulaye Wade par son fils Karim. Toutefois, la succession d'Abdoulaye Wade n'est pas comme l'affirme péremptoirement la presse « *une simple expression du caractère monarchique du régime libéral* », elle s'inscrit aussi dans la tendance propre à chaque système qui veut persévérer à construire des stratégies efficaces dans le champ du pouvoir. Il s'agit d'une alternance néo-patrimoniale en ce sens que l'usage des institutions par Abdoulaye Wade lui permet d'imposer un choix personnel, son dauphin Karim Wade. L'enjeu reste de ce point de vue, la perpétuation du système de domination politique qui a marqué de part en part le régime de la première alternance. Ici, la succession présidentielle consacre l'autonomisation des élites dirigeantes vis-à-vis de la société. Cette dynamique bloque la mise en place d'un jeu institutionnel consolidé autour de la succession qui soit un « jeu basé sur la consistance temporelle » livrant alors le pays aux aléas du déluge des luttes déréglées de succession. La littérature consacrée évoque le « syndrome pro-diluvien » cultivé par l'hierarque géronte présidentiel camerounais Paul Biya au Cameroun ou encore Houphouët Boigny en Côte d'Ivoire, à la fin de sa carrière politique. Engagé dans des stratégies inflatoires et dilatoires de longévité, ils favorisent à moyen terme le recours des acteurs concurrents à des démarches crisogènes et belligènes pour accéder aux rentes présidentielles et gouvernementales de position. Au Sénégal, c'est exactement ce qui va arriver. Mais ce sont les forces sociales qui s'érigent en censeur de la stratégie du vieux leader comme nous l'avons vu, plus haut.

Section II : Les tentatives de dynastisation de la République par la famille présidentielle

L'Etat africain, combine dans un jeu de mélange complexe et instable à la fois des traits traditionnels et des traits modernes (et notamment bureaucratiques), des « répertoires » étrangers et autochtones, le traditionnel n'étant pas exactement l'autochtone, ni le moderne l'étranger ». De ce mélange, émerge l'aspect central du néo-patrimonialisme : l'absence ou le non-respect de la distinction entre le domaine public et le domaine privé. Selon Médard, cet aspect entraîne la conséquence suivante : la personnalisation du pouvoir et un mode particulier d'accumulation des ressources politico-économiques et symboliques. La patrimonialisation de l'Etat entraîne une implication de la famille du prince dans l'exercice du pouvoir. Sous la première alternance, le régime libéral a suivi cette trajectoire. Aussi bien Karim Wade que Sindjely ont participé à l'exercice du pouvoir sous la conduite de leur père de président Abdoulaye Wade. Si Sindjely Wade était occupée par les activités de prédation(Paragraphe2), Karim en plus de l'accumulation des richesses a cherché à remplacer son père dans le cadre d'une dévolution dynastique du pouvoir (Paragraphe 1).

Paragraphe 1. Karim Wade, un prince au cœur du processus

La transmission familiale du pouvoir n'est pas spécifique à l'Afrique. C'est une donnée politique aux tendances lourdes qui imprime le politique dans bien des régions du monde, à savoir en Amérique du Nord et du Sud, en Europe, en Asie, dans le monde arabe et en Afrique subsaharienne.³⁰⁴ Partout l'usage de la parenté permet d'installer des pouvoirs au sommet de

³⁰⁴ Lires les travaux consacrés aux études de cas réalisées à cet effet ; Certes ils ne questionnent pas directement le phénomène de l'hérédité

5. HANSEN Karen V., Anita Iltis Garey (eds), *Families in the US: Kinship and Domestic Politics*, Philadelphie, Temple University Press, 1998, 888p ; Stephen Hess, *America's Political Dynasties. From Adams to Clinton*, New Brunswick, Transaction, 1997 (1966), 800p ; Brian D. Feinstein, « The Dynasty Advantage: Family Ties in Congressional Elections », *Legislative Studies Quarterly*, 35 (4), 2010, p. 571-598.6. Lawrence LeDuc, Judith I. McKenzie, Jon H. Pammett, André Turcotte, *Dynasties and Interludes: Past and Present in Canadian Electoral Politics*, Toronto, Dundurn Press, 2010, 584p ; Jacques Gagnon, « Les grandes dynasties politiques québécoises », *Bulletin d'histoire politique*, 21 (2), 2013, p. 169-177.7. Olga Wornat, *Reina Cristina: vida pública y privada de la mujer más poderosa de la Argentina*, Buenos Aires, Planeta, Cop, 2005 ; Vanessa Bernadou, « Nestor Kirchner : du président "sans pouvoirs" au "chef hégémonique" », *Critique internationale*, 43, avril-juin 2009, p. 89-107. 8. Claude Patriat, Jean-Luc Parodi (dir.), *L'hérédité en politique*, Paris, Economica, 1992 ; Christophe Jaffrelot (dir.), « Asie : la démocratie à l'épreuve du phénomène dynastique ? », dossier, *Critique internationale*, 33, octobre-décembre 2006 ; Ludvine Bantigny, Arnaud Baubérot, *Hériter en politique. Filiations, générations et transmissions politiques (Allemagne, France et Italie, XIXe-XXIe siècle)*, Paris, PUF, 2011.9. Saya Shiraishi, *Young Heroes: The Indonesian Family in Politics*, Ithaca, Cornell University Press, 2000 ; Pradeep Chhibber, « Dynastic Parties: Organization, Finance and Impact », *Party Politics*, 19 (2), 2013, p. 277-295 ; Yasushi Asako, Takeshi Iida, Tetsuya Matsubayashi, Michiko Ueda, « Dynastic Politicians: Theory and Evidence from Japan »,

l'Etat. Toutefois si comme le constate Brossier, les familles politiques à la tête de l'exécutif parviennent rarement à survivre à la troisième succession, il en va différemment pour les dynasties de parlementaires ou d'élus locaux. On constate ainsi que, sans qu'il y ait de transmission héréditaire de droit, des familles occupent des positions stratégiques dans nombre de systèmes politiques concurrentiels. Il est intéressant de voir qu'il persiste dans des régimes en voie de démocratisation (les Bandaranaike à Sri Lanka, Gnassingbé au Togo, Bongo au Gabon), mais aussi dans les démocraties les plus installées (les Kennedy, Bush et Clinton aux États-Unis, Trudeau et Johnson au Canada, Le Pen en France, Kirchner en Argentine, Abe au Japon, Gandhi en Inde, Aquino aux Philippines). Ces phénomènes posent de manière concrète la question du renouvellement des élites et celle des conditions de la stabilité politique au sein de sociétés nouvellement démocratisées, mais aussi dans les démocraties établies.³⁰⁵ C'est dire donc comme l'a écrit Marie Brossier,³⁰⁶ si les logiques familiales dans l'accès aux positions et ressources du pouvoir perdurent et restent logées au cœur des trajectoires socio-historiques de l'État et des modes de transfert du pouvoir dans les sociétés africaines³⁰⁷. Au Sénégal, même si on n'est pas tout à fait dans les mêmes logiques, le schéma permet de comprendre la stratégie du Président Wade, et la tentative de reproduction familiale au sommet de l'Etat. Une analyse moins dépouillée pourrait suggérer que le legs traditionnel est à la base de ce mode de reproduction. Et il y en a qui le pensent. Pour Kwesi Yanka, la culture africaine fournit les ingrédients à l'émergence des régimes autoritaires. Un exemple édifiant est la nomination par le président John Kuffor de son frère à la tête du ministère de la Défense, geste que l'auteur interprète comme une influence de la tradition ashanti dans laquelle le chef des armées est généralement le frère du roi. Ces influences du legs institutionnel traditionnel ne suffisent pas à l'ériger en variable explicative de la nature

Japanese Journal of Political Science, 16 (1), 2015, p. 5-32 ; Kanchan Chandra (ed.), *Democratic Dynasties: State, Party and Family in Contemporary Indian Politics*, New York, Cambridge University Press, 2016

³⁰⁵ BROSSIER, Marie Gilles DORONSSORO, "Le paradoxe de la transmission familiale du pouvoir", *Critique Internationale* 2016, No 73, Pages 9 à 17

³⁰⁶ BROSSIER, Marie « Imaginaires et pratiques de la famille et du politique en Afrique : sortir du tout Néopatrimonial par un dialogue « indiscipliné » », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 234 | 2019, mis en ligne le 15 juin 2019, consulté le 24 septembre 2020

³⁰⁷ BAYART Jean François, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard. 1989, Bayart J.-F., MBEMBE A. & TOULABOR C., *Le politique par le bas en Afrique noire*, opcit p 189
Contributions à une problématique de la démocratie, Paris, Karthala. Daloz J.-P. (dir.), 1999, *Le (non-)renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, Bordeaux, Centre d'étude d'Afrique noire. Carothers T., 2002, « The End of the Transition Paradigm », *Journal of Democracy*, Foucher V., 2009, « Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance être construction du pouvoir personnel », *Pouvoirs*, 129 : 127-137.
13 : 5-21

autoritaire des régimes africains. En effet, il y a un véritable fossé entre l'esprit des institutions traditionnelles et les pratiques dites inspirées de la tradition que l'on observe dans les régimes africains, lesquelles relèvent de la manipulation. Ainsi, ce n'est pas le legs institutionnel traditionnel qu'il faudrait considérer comme la cause de l'autoritarisme, mais son instrumentalisation par les élites politiques. C'est pourquoi, au Sénégal, telle la conclusion de Abdou Karim Saidou, nous estimons qu'il faut y voir la dimension personnalité du Président de la République. La prise en compte de la dimension supra-individuelle permet ici de comprendre la reproduction du système de domination politique, la transmission de la génération Wade à celle de Karim, du patrimoine hégémonique du parti démocratique sénégalais.³⁰⁸ Il y a tout d'abord l'étape phase de la construction de l'identité politique du prince (A), mais aussi les stratégies de légitimation de l'héritier politique (B).

A- Les grandes étapes de la construction de l'identité politique de Karim Wade

Les critiques formulées contre Karim Wade ont pris de l'envergure au fur et à mesure que le personnage prenait de l'étoffe au sein de l'attelage du gouvernement de son père. En effet, de simple conseiller de son père, Karim est devenu en quelques années le personnage le plus influent de la galaxie présidentielle. La vitesse de son ascension se mesure à l'aune des responsabilités qui lui sont confiées.³⁰⁹ Mais comme l'écrit Brossier "l'intentionnalité de la transmission du pouvoir — même si elle est assortie d'un travail de qualification (notamment partisan et institutionnel) de l'héritier biologique sur la scène partisane, dans l'espace public et dans l'arène électorale — ne suffit pas à en faire un héritier politique « viable »".³¹⁰ Il a fallu alors lui mettre le pied à l'étrier à travers le sommet de l'OCI (1), et l'entrée dans le gouvernement comme concrétisation du processus de dynastisation (2).

³⁰⁸ BOURDIEU, Pierre « Stratégies de reproduction et modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 105 (1), 1994 ; Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot, *Grandes fortunes : dynasties familiales et formes de richesse en France*, Paris, Payot, 1998 ; M. Pinçon, M. Pinçon-Charlot, *Les ghettos du Gotha : comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Paris, Le Seuil, 2007.

³⁰⁹ En 2002, il est nommé conseiller technique de son père, en 2004, président de l'ANOCI, 2009 Ministre d'État, Ministre de la Coopération internationale, de l'Aménagement du territoire, des Transports aériens et des Infrastructures, 2010, Ministre de l'Énergie avant de céder le poste à un des bras droits.

³¹⁰ BROSSIER Marie, op.cit. P339

1- Le sommet de l'OCI ³¹¹ comme rampe de lancement politique

Le Sénégal n'a pas eu à proprement parler d'antécédent de dévolution dynastique du pouvoir. C'est une République, dont le président est élu au suffrage universel. Certes, en 1981, Senghor a quitté le pouvoir et l'a cédé à Diouf par le biais de l'article 35, mais le « dauphin » s'est présenté au suffrage des électeurs pour se faire élire deux ans après son accession au pouvoir. A l'époque Abdou Diouf a eu d'énormes difficultés de légitimités et il lui a fallu ferrailer ferme pour s'imposer comme le Président de la République.³¹² Et depuis lors, la tension à ce sujet est retombée. Il a fallu donc l'arrivée d'Abdoulaye Wade pour que resurgisse comme un serpent de mer, ce qui semblait dépassé par le Sénégal compte tenu de sa trajectoire de pays jugé démocratique. Mais cela ne peut étonner le chercheur puisque comme le remarque la doctrine, la famille et la parenté constituent donc des espaces de sélection et de régulation des candidats³¹³, mais aussi des espaces d'acquisition de capitaux (financiers, sociaux, culturels, symboliques, politiques,³¹⁴ . En effet, il est clairement établi et les travaux le prouvent qu'il y a quelquefois un avantage électoral certain à avoir un nom connu³¹⁵, et un impact de ces "dynasties politiques sur la compétition électorale et les politiques publiques menées"³¹⁶. Même s'il n'y a pas de causalité absolue parfaite, on peut dire que les champs de la famille et du politique sont comme dans une sorte de vase communicant. En clair, les deux entités ne sont pas des espaces clos, "*la famille et le politique se co-produisent mutuellement.*"³¹⁷ C'est pourquoi, sans doute, Abdoulaye Wade qui a comme seul

³¹¹ Le sommet a eu lieu à Dakar les 13 et 14 mars 2008.

³¹² Lire le Mamadou Diouf, le Sénégal sous Abdou Diouf, DIOP, M. C. (dir.) – *Sénégal : Trajectoires d'un Etat*. Dakar : Codesria, 1992, 501 p., DIOP, M. C. - *Le Sénégal sous Abdou Diouf. Etat et société*. Paris : Karthala, 1990, 439 p. DIOP, M.C., DIOUF, M., CRUISE O'BRIEN, D. - *La construction de l'Etat au Sénégal*. Paris : Karthala, 2002, 231 p.

³¹³ ABELES M., « La référence familiale. L'hérédité élective et la vie politique locale : une approche anthropologique », in C. Patriat & J.-L. Parodi (dir.), *L'hérédité en politique*, Paris, Economica : Abélès M., 1992, « La référence familiale. L'hérédité élective et la vie politique locale : une approche anthropologique », in C. Patriat & J.-L. Parodi (dir.), *L'hérédité en politique*, Paris, Economica, 1992, 81-97.

³¹⁴ BOURDIEU Pierre, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Point Seuil, 1994.

³¹⁵ GALLAGHAER M. & Marsh M. (eds.), 1988, *Candidate Selection in Comparative Perspective: The Secret Garden of Politics*, 18, London, Sage Publications. Laband D. & Lentz B., 1985, « Favorite Sons: Intergenerational Wealth Transfers among Politicians », *Economic Inquiry*, 3 : 385-414. Van Coppenolle B., 2014, *Political Dynasties and Elections*, PhD diss., London, London School of Economics and Political Science.

³¹⁶ ASAKO Y., Ida T., Matsubayashi T. & Ueda M., 2015, « Dynastic Politicians : Theory and Evidence from Japan », *Japanese Journal of Political Science*, 2015, P 5-32. Mendoza R. U., Beja Jr E. L., Venida V. S. & Yap D. B., 2012, « Inequality in Democracy : Insights from an Empirical Analysis of Political Dynasties in the 15th Philippine Congress », *Philippine Political Science Journal*, 33 (2) : 132-145.

³¹⁷ BROSSIER Marie, op.cit. P326.

souci "de se faire remplacer par son fils"³¹⁸ (homme sûr) a encouragé Karim à descendre sur le champ politique. En grand coach de marketing, il a profité de la visibilité qu'offrait le sommet de l'OCI pour lancer le produit politique Karim Wade. Faute de légitimité issue des urnes, le président a usé du décret présidentiel pour le hisser au cœur de l'Etat. Ce dernier en stratégie a balisé son chemin et imposé progressivement ses hommes à la tête du sérail. La première étape donc, a été donc de tester sa côte de popularité, le tout à visage masqué selon le chroniqueur du journal *Le Populaire*. Il a fait « sa rentrée politique » à Guédiawaye, une localité de la banlieue de Dakar au cours du sommet de l'OCI. Ce jour là, Karim Wade, le patron de l'ANOCI a présidé un rassemblement où a été conviée une bonne partie de la jeunesse libérale, venue à Dakar pour les besoins du sommet de l'Organisation du sommet islamique qui s'est tenue à Dakar en 2008. Dans son discours, Karim Wade, la vedette du jour, a affirmé publiquement sa volonté « d'être dans l'action », et de « laisser la parole » à ses détracteurs. Il faut dire que la "génération du concret" ambitionne d'être dans « le concret et l'action ». En fait le slogan de ses idéologues jette les ambitions d'un Sénégal vers l'émergence, se légitimant à travers la réalisation d'infrastructures, lesquelles ont été prévues dans le cadre du 11 e sommet de l'OCI.

Le reporter du *Populaire* qui a couvert la manifestation politique affirme sans ambages que c'est la « confirmation de ceux qui soutenaient que le sommet de l'ANOCI ne sert qu'à mettre le pied de Karim à l'étrier »³¹⁹. Durant le sommet de l'OCI, il faut dire que Me Abdoulaye Wade a accordé une interview à la chaîne qatarie Al Jazeera au cours de laquelle, il a félicité son fils pour la « diligence apportée à la réalisation des infrastructures à lui confiées ».³²⁰ Ces remarques plutôt positives contrastent grandement avec toute la polémique qui a entouré la réalisation des chantiers de l'ANOCI, les défaillances techniques de certains ouvrages dont le pont de Soumbédioune est le symbole achevé, les surfacturations de la plupart des chantiers engagés ou encore les accusations de corruption liées à ces chantiers: « *que les sceptiques ouvrent grandement les yeux et les oreilles. Il n'y a pas plus de doute. Rimka demi-majesté ne veut plus ni moins que de prendre la direction du pays.* » A travers cet article du *Populaire*, on voit clairement que le journal ne soupçonne plus seulement le pouvoir libéral d'installer une dynastie au Sénégal, mais l'accuse expressément et alerte publiquement pour que nul n'en n'ignore. Ces accusations vont être plus bruyantes aux locales de 2009. En fait durant ces

³¹⁸ La transmission du pouvoir politique au sein d'une même famille peut sembler plus sécurisée, ELIAS N., *La dynamique de l'Occident*, Paris, Pocket, 2003? P.358.

³¹⁹ *Populaire* 10 mars 2008

³²⁰ *Populaire* du 14 Mars 2008

élections, Karim Wade qu'on soupçonnait de vouloir succéder à son père, est descendu sur le terrain pour battre campagne, officiellement pour le compte de la coalition présidentielle "sopi" 2009, toutefois en marge des meetings de la coalition "sopi 2009" sous la bannière de la génération du concret. Etait-ce là un test grandeur nature pour tester sa côte de popularité personnelle, lui et la génération du concret qu'il dirige ? Les auteurs rappellent que le prestige du patronyme et les modalités de sa transmission doivent être observés sous l'angle de leur territorialité et de la légitimité que confère la proximité. Pour les quotidiens de notre corpus, le doute ne se pose pas. Et au regard du nombre d'articles publiés sur le sujet, on peut présumer que les quotidiens, guettaient l'entrée en scène du fils d'Abdoulaye Wade.

Les journaux ont suivi pas à pas Karim Wade dans la campagne. Des reportages ont été effectués à Dakar pour tester sa capacité de mobilisation, sa posture devant les foules, guettant ses premiers mots en wolof, langue locale dominante, qu'on lui soupçonne de ne pas parler. Karim Wade est quatrième sur la liste de la mairie de Dakar, mais il ne s'est investi qu'au dixième jour de campagne, et on le soupçonne de vouloir prendre la mairie de Dakar en cas de victoire de la coalition, ce qui en ajoute à la confusion. C'est ainsi que le jour de l'entrée en campagne de Karim Wade, *Le Populaire* titre : « **Karim jette le masque** ». ³²¹ **Walfadjri écrit : « Enfin, il descend dans l'arène »** ³²². Le 14 Mars, *Le Populaire* revient à la charge pour raconter la malheureuse aventure de Karim dont la caravane a été huée partout où elle est passée » : **Que de huées !** s'exclame *Le Populaire*. ³²³ Dans son billet du jour, le commentateur assène : « ça y est ! Rimka est entré dans la fosse aux lions. De la mosquée omarienne à Grand Dakar, en passant par Sandaga, le prince héritier a tâté le pouls de la populace. Mais, c'est pour se rendre compte de son impopularité, car il a vu rouge entendu hou. Impopularité qu'il n'a du reste pas pu édulcorer, un tant soit peu, puisqu'il a été muet comme une carpe tout au long du périple. () ». Dans sa conclusion, le commentateur note que Karim a été aveuglé par « un père calculateur mais peu réaliste. Et, nous savons maintenant que le rouge couleur du communisme est devenue couleur d'une communauté, plutôt d'un clan. Njombor family ». ³²⁴ *L'Observateur* et Walfadjri qui s'étaient fait écho de cette entrée en scène ³²⁵ plutôt

³²¹ *Populaire* du 10 MARS 2009

³²² *Populaire* du 14 Mars 2009

³²³ Le 20 mars 2009 aussi, le journal fait état d'un meeting de Karim Wade qui se termine en queue de poisson à Thiès ; avec le titre suivant : « *Karim victime de jets de pierres* ». Des jeunes arborant des teeshirts à son effigie, l'auraient encensé, un de ses adversaires et non moins maire de Thiès, l'ancien Premier Ministre de son père Idrissa Seck.

³²⁴ *Le Populaire* du 14 Mars 2009

³²⁵ Elections locales, Karim descend sur le terrain. Dans un article signé Sérigne Saliou Samb, le rédacteur en chef du journal écrit : « *après avoir entretenu pendant une dizaine de jours, Karim a finalement décide de*

mouvementée du fils de l'Etat en rajoutent.³²⁶ Dans un commentaire intitulé « *Leçons de Mars* », Serigine Saliou Samb, le rédacteur en chef de *l'Observateur* écrit : « A coup sûr, les historiens ne manqueront pas d'évoquer l'entrée en matière catastrophique de Karim Wade. C'est un euphémisme de le dire, la génération du concret est passée complètement à côté de la plaque ». Le même jour, l'éditorialiste du journal qui n'est personne d'autre que le directeur de publication² du journal, Mamoudou Wane livre à son tour sa pensée : « *s'il est maire de Dakar, Karim Wade aurait de fortes chances de devenir président de la République. Seulement le casting est mauvais. Aux premiers jours de son apparition, rien de spécial qui accroche, aucun message fort. L'opinion retient seulement les huées. En lui réservant le vendredi 13 (un jour maudit ?), un accueil pour le moins corsé, le peuple de Dakar a délivré un message plutôt clair.* »³²⁷ Lequel ? En s'abstenant de franchir la frontière, le journal ouvre ses colonnes à une contribution plutôt critique en guise de cadeau au fils d'Abdoulaye Wade dont on pense qu'il a tout obtenu jusque là, sans fournir aucun effort. Le contributeur qui est un enseignant de lycée, qui a publié régulièrement des ouvrages dans lesquels il fait un procès au régime libéral en rajoute une couche : « *Si les asiles de fous sont pleins de personnes qui croyaient être investies de sainteté, c'est parce que le bon sens ne garantit pas toujours le discernement entre le Messie et l'imposteur, et ce même chez la personne qui revendique un tel privilège. (). Le grand problème de la génération du concret est justement d'être reste longtemps () prisonnier dans une sorte d'ilot fait d'assurance dogmatique sur la valeur intrinsèque de ses propres initiatives. Que l'on ne s'y méprenne guère- c'est l'épreuve qui forge la grandeur, or Wade fils a tout eu sur un plateau d'argent sans fournir aucun effort.* »³²⁸ Tout porterait à croire selon l'analyse des deux journaux que Karim Wade serait en réalité une doublure ratée d'Abdoulaye Wade à tout point de vue. Si Abdoulaye Wade est une bête politique qui s'est forgée à la force des épreuves, Karim, lui est tout simplement « un prince » à qui la vie a tout donné sur un plateau d'or. Or comme en politique, l'expérience et

descendre dans l'arène, revient sur ses itinéraires à Dakar, donne le programme de campagne sur la base de sources anonymes comme tous les autres journaux".

³²⁶ « Karim récolte des huées » c'est le titre qui accompagne l'article de Sérigne Saliou Samb, le rédacteur en chef de *l'Observateur*. Lire aussi l'article : 14 mars 2009. Karim évite le wolof : « le leader de la génération du concret Karim Wade, s'est enfin exprimé, hier lors d'un meeting au CICES, sur son programme politique. mais hic, c'est que celui qui espère diriger le Sénégal n'a pas parlé wolof, au grand désappointement de nombre de femmes venues l'entendre. Devant une assistance presque entièrement d'illettrés, il n'a pipe que deux mots : assam alykoun et génération du concret thia kanam ».

³²⁷ *L'Observateur* du 16 Mars 2009.

³²⁸ « Bouquets de plaintes pour Karim », une contribution d'Alassane Kitane dans *l'Observateur* du 19 mars 2009.

l'effort sont des ressources politiques, il en fait l'amère expérience de son impréparation. Brossier montre que l'intentionnalité de la transmission du pouvoir — même si elle est assortie d'un travail de qualification (notamment partisan et institutionnel) de l'héritier biologique sur la scène partisane, dans l'espace public et dans l'arène électorale — ne suffit pas à en faire un héritier politique « viable ». En revenant sur la manière dont se « fabrique » l'hérédité en politique, l'auteure montre que l'héritage ne fait pas forcément l'héritier en politique. De ce point de vue, le Sénégal fait contraste avec les autres modèles de transmissions héréditaires, tels que nous les avons vus dans une bonne partie de l'Afrique centrale.³²⁹

C'est pourquoi *L'Observateur* et le *Populaire* vont garder ce ton critique jusqu'aux élections locales de 2009 et la défaite de la coalition "sopi" attribuée d'emblée à Karim Wade et sa génération du concret : « **L'Alternance alternée. Les Wade battus jusque dans leur centre de vote** » avait titré *L'Observateur* aux lendemains des élections.³³⁰ L'éditorialiste du journal souligne que « le *Président et son fils Karim leader de la génération du concret ont donné à l'opinion y compris à celle supposée la moins avisée de la chose politique () qu'ils nourrissaient en commun un projet successoral à la tête de l'Etat. Eh bien, si c'était le cas, les sénégalais ont dit non ! un non d'autant plus cinglant qu'il faut remonter à bien loin dans l'histoire électorale de Wade pour le voir battu dans son propre bureau de vote* ». ³³¹ Le journal *Walfadjri* qui était plutôt en retrait de cette dévolution monarchique à part quelques incursions vite tempérées, se contentant le plus souvent de décrire l'actualité écrit clairement que la

³²⁹ BROSSIER, opcit, p.9

³³⁰ *Le Populaire* du 23 Mars 2009 signé Mansour Kane guest éditorialiste

Lire aussi la chronique de Babacar Justin Ndiaye intitulé « Echo des urnes » où il demande à Wade de décrypter le message du peuple sénégalais qui « indique qu'il est attaché à un Etat au prestige intact et inoxydable. A ses yeux, (), les qui ont balayé Idrissa Seck et Macky Sall, ont découlé de la stratégie de catapultage de Karim Wade, au sommet de l'Etat ». *Populaire* du 25 MARS 2009.

³³¹ *L'Observateur* du 24 Mars 2009. Le 21 mars veille scrutin : Karim Wade : pour moi, il n'y a pas de défaite possible » interview 2 pages. Est-ce que vous entrevoyez la possibilité de perdre : « *je suis un gagnant. Je suis quelqu'un qui n'a jamais perdu dans la vie. Que ce soit professionnel ou dans les études et je crois que ma descente dans l'arène politique a démontré que je suis un gagnant et un battant. Pour moi, il n'y a pas de défaite possible* ». Interview menée par Mamoudou Ibra Kane, et Mamoudou Wane pour le compte de GFM

Le 19 mars 2009, *Le Populaire* souligne que Karim Wade a utilisé les moyens de l'Etat pour faire campagne. Dans le chapeau de l'article, le reporter accuse : « quand Karim Wade fils du président de la République et leader de la génération du concret, se déplace à Matam, l'Etat se mobilise entièrement. Les autorités étatiques dont le directeur de cabinet du président, l'administration territoriale avec à sa tête le gouverneur sont au garde à vous à la coupée de son avion. Il est sécurisé par des éléments du GIGN, des commandos de l'armée et parade à la tête d'un convoi qui comporte des véhicules de l'administration. »

défaite de la « coalition sopi 2009 » est avant tout la défaite des Wade : « *en mettant aussi fin à la gestion libérale de la mairie de Dakar, vieille de sept ans, les Dakarois lui envoient un signal fort au résident de la République dont l'ambition de se faire succéder par son fils est un secret de polichinelle* ». C'est dire si le journal rejoint le ton de *l'Observateur* et du *Populaire*³³² qui durant toute cette péripétie ont gardé le cap. Mais nous le verrons, le ton sera plus critique encore, car malgré la défaite de Karim Wade et de la génération du concret aux locales 2009, le président Abdoulaye Wade a promu son fils en le nommant en Mai 2009, au super Ministère d'Etat de la coopération internationale, de l'aménagement du territoire des transports aériens et des infrastructures. Les journalistes l'ont surnommé alors "Ministre du Ciel et de la terre".

2- L'entrée dans le gouvernement comme concrétisation du processus de dynastisation du pouvoir

Faute de légitimité populaire, le père donne à son fils la légalité à travers la baguette magique du décret présidentiel. Karim Wade est donc nommé Ministre dans le gouvernement de son père après les locales du 22 Mars 2009. Le sabre qui a frappé les grosses pontes du régime libéral battus dans leurs localités d'origine, a épargné ainsi le fils du président qui fait ainsi son entrée officielle au sein de la galaxie présidentielle. S'en prenant à l'instauration d'un « régime dynastique », les journalistes y voient le signe manifeste d'une folie d'un homme obnubilé par son fils. Cela inaugure l'acte un de la « *monarchisation de la République* » souvent relayé par la presse privée. C'est ainsi que le 02 Mai 2009, soit le lendemain de la nomination de Karim, Walfadjri titre : « **le père coache le fils pour le sommet de l'Etat** ». ³³³ Ce type de titre ne laisse aucun doute sur le caractère politicien de la décision présidentielle, mais le journal va plus loin: "*Désavoué par la population dans sa tentative de prendre le contrôle de la mairie de Dakar, par le biais des locales, Karim quatrième sur la liste proportionnelle de la coalition sopi 2009, n'a pas pu se procurer une légitimité à partir des urnes. Karim Wade perçu comme le facteur qui a précipité la défaite et la chute de la coalition à Dakar se retrouve ainsi encore au cœur des affaires de la République par la*

³³²Walfadjri souligne que « *ceux qui avaient vite fait d'enterrer Karim Wade de la scène politique devront revoir leur copie. Le patron de la Génération du Concret () s'entraîne à l'exercice du pouvoir grâce à sa participation à l'action gouvernementale à un juteux portefeuille de Ministre d'Etat, une manière pour Wade d'obliger les élus locaux à collaborer avec celui qui a failli être le Maire de Dakar* ». (Cf Walfadjri 02 mai 2009).

³³³ Walfadjri du 02 Mai 2009

volonté de son père".³³⁴ Il faut dire que cette nomination était tout sauf attendue et elle a fait beaucoup de bruit au sein de l'espace public. Non seulement, l'on ne comprenait pas la logique politique qui a prévalu dans cette nomination du fils d'Abdoulaye Wade, battu jusque dans son bureau de vote- mais l'on se demandait surtout comment il allait pouvoir gérer un si grand ministère,³³⁵ si bien que le journal ne s'empêche pas de se demander si on n'était pas parti pour un choc d'égos entre Karim Wade et le nouveau Premier Ministre Souleymane Ndéné Ndiaye, décrit comme quelqu'un qui a du caractère, « *et qui ne se laisse pas marcher sur les pieds* ». ³³⁶ A ce sujet, le journal a ouvert ses colonnes à un expert, consultant en management qui a donné son appréciation du super ministère de Karim Wade. Sa sentence est sans appel : « *ce Ministère est un monstre organisationnel, chose qu'il ne mérite ni techniquement ni politiquement.* » Ce type de commentaire montre que *Walfadjri* au même titre que *l'Observateur* et *le Populaire* ne se sont pas laissés emporter par les événements, ils ont donné leur point de vue sur l'actualité, allant jusqu'à suggérer des points de vue aux lecteurs leur demandant de prendre leur responsabilité ³³⁷ pour ne pas se voir imposer un prince à la tête du pays. A la veille du scrutin, le commentateur semble appeler les électeurs à faire un choix judicieux. A travers ce passage, tout indique que le populaire voulait la défaite de Karim. Il appelle les électeurs "à faire très attention puisque « *l'enjeu dépasse ces institutions de proximité pour embrasser la magistrature suprême, dont l'échéance normale, ce n'est peut-être pas celui de « buur*³³⁸ »". Il transparait donc dans les postures et cette campagne des locales que les esprits sont bien tournés vers la présidentielle. Il y avait de quoi, comme nous l'avons vu, puisque Karim Wade et son père multipliaient les gestes allant dans ce sens, dont le plus en vue est le parasitage du parti démocratique sénégalais.

B- Les stratégies de légitimation de l'héritier politique

Comme nous l'avons vu, un peu plus haut, une fois tous les prétendants à l'héritage définitivement écartés par le père, et dès qu'il atterrit dans le gouvernement, on a vu le fils se créer des hommes neufs, une sorte de nouvelle oligarchie pour se faire une propre légitimité à

³³⁴ Ibid

³³⁵ Le nouveau Ministre héritait plutôt de dossiers très sensibles, notamment l'affaire de la crise à Air Sénégal International et le contentieux entre l'homme d'affaire et magnat du btp au Sénégal, Bara Tall qui peine à recouvrer les 9 milliards que lui doit l'Etat dans le cadre de la construction de la route Fatick Kaolack..

³³⁶ Il faut dire qu'il y a eu des sorties de ses proches qui ont alerté. Souleymane Ndéné Ndiaye avait dit : "*je ne serai jamais derrière ce gosse*". cf. *24H Chrono* du 04 Mai 2009

³³⁷ Ce terme désigne roi souverain en Wolof.

³³⁸ Roi dans la langue wolof

travers le parasitage du PDS par la génération du concret (1) et la liquidation des entrepreneurs économiques non conciliants (2). C'est une phase importante pour le prince, puisque cela lui permet d'effacer les légitimités antérieures, rebattre les cartes entre barons en sa faveur au sein du parti présidentiel le parti démocratique sénégalais.

1-Parasitage du parti présidentiel par la génération du concret

Le parasitage du parti démocratique sénégalais a commencé avec la mise à l'écart des barons du parti et l'arrivée d'hommes neufs dans le sérail. Il s'agit entre autres d'Abdoulaye Baldé, la paire de Karim, d'Hassan Ba, Cheikh Diallo, Madior Sylla, les idéologues du groupe, des Ministres estampillés "Génération du concret" en l'occurrence Awa Ndiaye, Mamadou Lamine Keita,³³⁹ Kalidou Diallo,³⁴⁰ Bécaye Diop³⁴¹ etc. A propos de Keita, on peut dire que le prince a bousculé plutôt la hiérarchie. En effet, nommé nouveau Ministre de la jeunesse dans le gouvernement de Souleymane Ndéné Ndiaye³⁴², il remplace Aliou Sow, décrit comme un rebelle qui ne veut pas se soumettre au prince. Keita qui était adjoint de Sow au sein de l'Union des jeunes travailleurs libéraux s'est vu tout d'un coup parachuté au sein de l'Etat pour incarner la nouvelle génération du concret, **Sow éjecté** et « **humilié** » titrait l'Observateur. Le Ministre de la défense de l'époque Bécaye Diop, a revendiqué lui aussi proprement son amitié à son mentor et légitimé le parasitage du pds par la génération du concret : « *« Personne ne peut m'opposer à Karim Wade qui est mon frère. Il n'a jamais parlé » de politique politicienne, comme tout citoyen s'il le désire. Personne n'a crié quand le député Bamba Dièye³⁴³ a repris en main le parti de son père ; pourquoi on veut faire un mauvais procès à Karim, il faut être sérieux* ». ³⁴⁴ Le Ministre de l'Education Nationale de l'époque Kalidou Diallo avait eu la même réaction de légitimation de ce mouvement. Il faut relever qu'à travers son méga ministère et ses compétences transversales, Karim Wade empiétait sur une bonne partie des domaines de compétences des autres membres du gouvernement. Ayant une vue imprenable sur l'essentiel des Ministères de souveraineté du

³³⁹ Ancien Ministre de la jeunesse

³⁴⁰ Ancien Ministre de l'Education Nationale

³⁴¹ Ancien Ministre de l'Intérieur

³⁴² Ancien Premier Ministre. Il a dirigé le gouvernement du 30 Avril 2009 au 29 Mars 2012.

³⁴³ Cheikh Bamba Dièye a remplacé son père à la tête du FSD.BJ (petit parti d'opposition) à la suite d'un congrès qui l'a désigné comme remplaçant de son père qui a effectivement fondé le parti.

³⁴⁴ « *« Personne ne peut m'opposer à Karim Wade qui est mon frère. Il n'a jamais parlé » de politique politicienne, comme tout citoyen s'il le désire. Personne n'a crié quand le député Bamba Dièye a repris en main le parti de son père ; pourquoi on veut faire un mauvais procès à Karim il faut être sérieux* ». ³⁴⁴

gouvernement, la personnalité de Karim faisait office de doublon à celle du Premier Ministre dont les observateurs peinaient à déterminer finalement le rôle.

A la succession ordonnée du prince au sein de la formation du pds qui marque l'auto-consécration du système de domination politique, va suivre la perte de l'emprise du parrain sur l'appareil dont il a contribué de manière décisive à la mise sur pied. Le parasitage du système tel que décrit par le journal n'en était que parfait, au point d'attirer l'attention d'Abdoulaye Wade, après la défaite des locales 2009, qui dit à son fils : *"beaucoup de gens se sont plaints en disant que la « génération du concret a gêné le pds lors des élections (locales 2009), il faut donc que tu dissolves la structure »*. Karim Wade a répondu à Me Wade : *"Me le président, je dis non parce que « la génération du concret », c'est mon bébé comme le pds est le vôtre. Moi je considère que le Pds et le PS, c'est la même chose du point de vue des pratiques et des hommes. Avec la génération du concret, je veux créer une structure qui voit la politique autrement."* Résigné, le père de lâcher alors : *"si tu penses que tu peux réussir en politique sans le pds et les hommes qui ont toujours été avec moi » ?* Karim Wade répond : *« oui, je peux réussir en politique avec des gens de ma génération, de ma vision qui sont dans tous les partis d'ailleurs. On va se retrouver en tant que nouvelle génération »*.³⁴⁵ Ce dialogue entre le parrain et le dauphin, pointe une confiscation du pouvoir par Karim Wade. Beaucoup de caciques du PDS s'en sont émus et ont demandé à Abdoulaye Wade de sévir, sans succès. L'explication peut être trouvée dans une large mesure dans la crainte de composer avec des barons ayant des ressources politiques propres n'ayant rien à lui devoir. On le sait le fonctionnaire nommé Ministre n'a généralement aucune représentativité populaire, encore moins une envergure nationale. Ainsi, la monopolisation du marché politique par Karim engendre une quasi sacralisation de sa légitimité bureaucratique, la transmutation du décret en baguette magique transformant les hauts fonctionnaires en Ministres. Ce mode de recrutement des filières gouvernementales permet d'une part à Karim de mettre hors jeu, ceux de ses camarades du parti ayant une assise populaire ou une envergure nationale, et d'autre part de fabriquer, par la magie de la nomination, une nouvelle classe politique soumise, faible, dépendante, celle des politiciens par décret.³⁴⁶

³⁴⁵ Seneweb du 18 Mars 2015 consulté le 23 Decembre 2018

³⁴⁶ Lire à ce propos SINDJOUN L « Les pratiques sociales dans les régimes politiques africains en voie de démocratisation : hypothèses théoriques et empiriques sur la para constitution », *Revue canadienne de science politique*, vol. 40. No 2, 2007, pp. 465-485.

Mais dans un tel Etat, la croissance de l'emprise bureaucratique ne s'arrête pas seulement à la sphère politique, elle le déborde pour s'attaquer à celle économique comme dans une sorte de vase communicant. Et là aussi, la presse privée ne s'est pas privée de le dénoncer.

2- Liquidation des entrepreneurs économiques non conciliants et affirmation du "big man"

Il y a toute une littérature sur l'économie des pratiques de pouvoir et les effets du patrimonialisme sur le fonctionnement de la sphère économique. Nous retiendrons comme Bayart deux types de conséquences à ce sujet; celles liés au fait qu'il n'y a pas de presque pas de bourgeoisie locale déconnectée du pouvoir politique en Afrique, et celle créant une interpénétration structurelle entre les champs politique et économique.³⁴⁷ En effet, l'Etat néo patrimonial en tant que système de commandement personnalisé, *"place les ressources politiques au cœur des dispositifs de domination et de différenciation et, par effet logique, empêcher que se développent une sphère et des intérêts économiques propres."*³⁴⁸ En tant que lieu d'accès au ressources et de puissance via le pouvoir, il ne laisse pas prospérer une bourgeoisie suffisamment forte pour se libérer de cette relation consanguine évoquée plus haut. L'explication d'un tel choix repose sur une rationalité simple, qu'il ne saurait prospérer une bourgeoisie d'affaire sans attache avec le politique, "susceptibles à terme de contester le pouvoir et les positions des élites politiques ou de marquer des attentes divergentes ou contradictoires, capables de se transformer ou de donner naissance à des coalitions d'intérêts rivalisant avec les directions politiques. C'est pourquoi dans de nombreux pays subsahariens des milieux entrepreneuriaux ont été contenus ou découragés. A la place, il a été développé d'imposants secteurs publics et parapublics avec des politiques d'interventionnisme économique qui ouvraient autant de nouvelles opportunités exposées aux pratiques néo-patrimoniales. Au Sénégal, ce dirigisme économique évidemment comme on peut le constater a eu des conséquences économiques désastreuses sur les sociétés publiques et parapubliques et le libéralisme et l'ouverture de l'économie n'a pas fondamentalement changé ces rapports. Il est difficile de parler de bourgeoisie locale car l'essentiel des entrepreneurs économiques ont partie liée avec le pouvoir en place. On peut parler alors de straddling ou de chevauchement entre position de pouvoir et position de richesse."³⁴⁹ Ce structurel s'est solidifié sous le régime

³⁴⁷ BAYART J.-F., Ellis S. & Hibou B., *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Complexe, 1992.

³⁴⁸ Yves Faure et Jean François Medard, opcit, p245

³⁴⁹ Le *straddling* de la période coloniale tel qu'il est décrit par M. Cowen consistait à passer du petit salariat surtout public à la petite entreprise agricole, commerciale, artisanale ou de transport. L'instituteur avait un salaire

du président Wade, et maillé davantage les rapports entre d'une part les hommes d'affaire du régime et ceux qui n'épousaient pas la ligne de celui-ci, particulièrement celle tenue par Karim Wade et ses hommes. La presse privée a montré clairement comment le système prébendier libéral a cherché à écarter tous les opérateurs économiques qui n'épousaient pas la ligne du nouveau prince. Karim Wade a été cité là aussi comme étant la pièce maîtresse du dispositif de liquidation de certains entrepreneurs économiques gênants. Le cas le plus célèbre qui revient est celui du PDG de l'entreprise Jean Lefevre Sénégal, Bara Tall systématiquement exclu des marchés publics et envoyé « injustement » en prison pour le délit de surfacturation dans le cadre des chantiers de Thies. Il faut relever à ce niveau, Bara Tall n'a pas eu que des relations heurtées avec le pouvoir d'Abdoulaye Wade. Au début de l'alternance, il gagnait des marchés et travaillait le plus normalement du monde. Ses misères ont commencé en même temps que ceux de l'ancien premier ministre Idrissa Seck, considère comme un de ses proches.³⁵⁰ Le journal *Le Populaire*, une propriété de cet entrepreneur s'est distinguée principalement dans le combat pour la défense de cette entreprise estimant qu'elle était au bord de la faillite par la faute d'un prince nommé Karim Wade. Le journal souligne que pour avoir refusé de jouer le jeu du pouvoir dans l'affaire des chantiers de Thiès, ce « valeureux » sénégalais a été ostracisé, son entreprise fragilisée, et des centaines de ses employés mis au chômage.³⁵¹

La presse rappelle que Youssou Ndour n'a pas été épargné par la colère du prince. Le chanteur et homme d'affaire a été ostracisé, et son entreprise de presse menacée de liquidation simplement parce qu'il a refusé d'être un "courtisan du prince". A la place, des hommes du pouvoir sont venus progressivement occuper l'espace. C'est le cas de Cheikh Amar, PDS du

qui lui permettait d'épargner et d'investir en s'achetant une ferme, ou en créant une entreprise. Ceci lui procurait un complément de ressources. Si les affaires prospéraient, il pouvait alors quitter l'enseignement pour s'y consacrer ; le *straddling* postcolonial, bien davantage que sur le salaire, va s'appuyer sur les revenus "informels" à l'accès à l'Etat : toute position publique est utilisée comme prébende. Michael Cowen, Kabiru Kinyanjui, *Some problems of capital and class in Kenya*, Institute for Development Studies, University of Nairobi, 1977, 99 pages

³⁵⁰ Mais le différend entre l'entrepreneur et les Wade tient officiellement à des divergences dans la construction de la route Kaoalck Fatick. Le régime qui l'accuse d'avoir très mal construit cette route lui a tout simplement demandé de la refaire. Ce que l'entrepreneur a refusé arguant qu'il avait rempli correctement sa part du contrat.

³⁵¹ Les tenants du pouvoir « veulent faire la part belle aux amis arabes et aux cousins français », s'est désolé, le Pdg de Jean Lefebvre Sénégal (Jls), lors de la marche organisée en soutien à ses travailleurs en difficulté. Il a dénoncé l'absence de transparence et de démocratie dans l'attribution des marchés publics, ainsi que la préférence des tenants du pouvoir pour les sociétés étrangères dont les prestations sont deux fois plus chères que leurs homologues nationales. Comme dans le cas du marché de l'autoroute à péage. *Le Populaire* du 28 Juillet 2009

holding Amar Holding et de tous ceux que la presse sénégalaise appelle les nouveaux riches.³⁵² Grâce à des attaches solides nichés dans la puissante confrérie mouride, il s'est fait une fortune à travers les marchés de fournitures de matériels agricoles que lui donnaient gracieusement l'Etat. Wade ne disait-il pas lui-même que son métier était de fabriquer des milliardaires ?³⁵³ Certes on peut le lui concéder, mais le problème ici, c'est que cet enrichissement était très orienté. Seuls les entrepreneurs économiques qui ont développé des réseaux avec le pouvoir en place ont la faculté de gagner des marchés publics et par conséquent s'enrichir. Et pour gagner des marchés il faut faire des ristournes, au prince qui s'assure ainsi de l'allégeance, et s'enrichit par le biais de l'accumulation. Karim et son père sont convoqués constamment dans des affaires de détournement, et de prévarication. Sur la base de révélations de Wikileaks³⁵⁴, *le Populaire*, *l'Observateur* ou encore *Walfadjri* mettent en cause le fils du président de la République, Karim Wade. Ce dernier prélèverait sur chaque marché de l'Etat une commission de 15 %, au point d'être surnommé dans les câbles de wikileaks, "Monsieur 15%".³⁵⁵ Dès lors, on est en face du big man, proposé il y a plus de quarante ans par Sahlins³⁵⁶ et tropicalisé par Médard. Pour la presse, Youssou Ndour et Bara Tall font ainsi les frais d'un "prince médiocre qui ne réveillera aucune belle au bois

³⁵² Lire un article signé Mamamadou Oumar Ndiaye paru dans *Le Témoin* du 09 Aout 2014. Il est intitulé "Comment Wade a fabriqué des milliardaires...comme s'il en pleuvait !"

³⁵³ En visite chez un de ses anciens Ministres Aliou Sow, dans un contexte de traque des biens mal acquis initiées par son successeur, Abdoulaye Wade justifie l'enrichissement de ses anciens obligés en disant ceci; "moi mon métier, c'est d'enrichir des gens; J'ai une grande connaissance en finance et en banque en six mois je peux créer un milliardaire et si vous me demandez comment ça se fait, je peux vous le prouver". cf *Senenews* 02 Juin 2015, Cf aussi émission *Point de vue* de la RTS avec comme invité l'ancien secrétaire général du PIT et non moins ancien compagnon d'Abdoulaye Wade, Amath Dansokho qui affirme: "*Wade a fabriqué des milliardaires sur un simple claquement de doigt*". Propos tenus le dimanche 17 Novembre 2012

³⁵⁴ Un autre câble décrit Karim comme maître dans l'art d'être partout et nulle part de telle sorte que les Ministres ont une peur bleue de lui, les hommes d'affaire le craignent. » Les grandes décisions politiques émanent de lui. Il est au centre de toute affaire majeure dans le pays et fait tout pour s'imposer quand on l'associe pas » indique un télégramme. Karim est aussi décrit comme un « personnage vénal » qui s'enrichit de façon éhontée sur le dos des sénégalais et qui est prompt à trainer devant les tribunaux tout journaliste qui lui impute le moindre acte de mauvaise gestion. Philippe Bernard, Wikileaks : corruption et divisions à Dakar, *Le Monde*, 9 décembre 2010

³⁵⁵ Dans le cadre des révélations de télégrammes de la diplomatie américaine par Wikileaks, Abdoulaye et Karim Wade sont décrits comme plus occupés à « ouvrir la voie à une succession présidentielle dynastique » et à tirer les ficelles du « monde machiavélique de la politique sénégalaise » qu'à « s'attaquer aux problèmes urgents » que sont « le prix élevé des denrées de première nécessité, les coupures électriques fréquentes ou la périlleuse émigration des jeunes vers l'Espagne ». L'ambassadrice note que « Karim est aujourd'hui surnommé "Monsieur 15 %" alors qu'au début de 2007, on l'appelait "Monsieur 10 %" ». *Ibid*

³⁵⁶ Sahlins M. D., — « Poor man, rich man, big-man, chief: political types in Melanesia and Polynesia », *Comparative Studies in Society and History* 5, 1963, pp. 285-303. Lire aussi Godelier M., *La Production des grands hommes*, Paris : Fayard, 1982, 370p

dormant".³⁵⁷ Mais comme l'affirme Sindjoun au sujet de la médiocrité en politique, celle ci n'est pas forcément un handicap, elle peut s'avérer une véritable ressource politique pour qui sait manœuvrer. Par le passé, Ahidjo s'en était servi pour arriver au pouvoir en 1958, au Cameroun, tout comme Biya et nul ne donnait « *très cher de leur peau politique* ». Et pourtant, ils se sont révélés d'indéboulonnables dinosaures. Par ailleurs, Zinoviev avait dit à Staline que le principe de son succès résidait dans « *le fait qu'il est quelqu'un d'extraordinairement médiocre* ». ³⁵⁸ C'est pourquoi, on peut se demander si Abdoulaye Wade ne misait pas alors sur cette ressource pour permettre à son fils d'en imposer plus tard. Il nous semble qu'Abdoulaye Wade a plutôt tenté de convaincre les sénégalais que Karim faisait toutefois partie des sénégalais les plus compétents, sinon le plus d'entre eux. Et apparemment fort de cette conviction le chef de l'Etat a continué à associer ses enfants à la gestion des affaires publiques. Après Karim Wade, c'est Sindjely Wade sa sœur qu'on a vu faire son apparition au sein de la galaxie présidentielle avec de plus en plus de pouvoir, et comme toujours, avec peu de succès. Mais, ici, contrairement à Karim Wade, c'est l'affect qui est à la base de son arrivée en politique.

Paragraphe 2 : Sindjély Wade : de personnalité discrète à fille influente du régime

Tant que Sindjély Wade était restée sous l'ombre tutélaire de son père, s'occupant de course moto, elle n'intéressait guère la presse sénégalaise. Les virulentes critiques faites à l'encontre de son frère, l'épargnaient, et son nom n'était presque jamais associé aux scandales de sa famille. Certains croient même qu'elle n'avait rien à avoir avec les différents scandales qui ont rythmé le magistère de son père. Et les Sénégalais se sont montrés d'ailleurs très gentils avec Sindjély Wade. Même si sa nomination au poste de conseillère spéciale de son père de président n'a pas suffi à la mettre sur les feux des projecteurs alors que la presse a toujours dénoncé la gestion népotique du pouvoir au sein du régime libéral. C'est lorsque son père lui a confié l'organisation du festival mondial des arts nègres³⁵⁹ que les critiques ont commencé à fuser de toutes parts. Elle a été critiquée Les rares articles à son endroit décrivent une "dame

³⁵⁷ *Populaire* du 10 Février 2012

³⁵⁸ SINDJOUN, L., 1999, opcit p233. Il faudra noter que Luc Sindjoun était le conseiller spécial de Biya en chargé des questions politiques. Lire aussi Bayart, J-F, 1985. L'Etat au Cameroun, Paris. Presses de la FNSP, 1985. Lire enfin Bourdieu, 1989, Ibid, la p. 199. Lire aussi Bourdieu, P., 1989, Ibid.

³⁵⁹ Le Festival célèbre les talents d'Afrique et de sa diaspora. Placé sous le thème de la Renaissance africaine, il s'affirme comme le plus grand rassemblement mondial des arts et cultures noirs. Alliant des débats à des fêtes et manifestations culturelles, il a une double ambition : festive et intellectuelle

timide"(A), qui aime le sport, peu encline à la politique, l'antithèse de son frère Karim Wade. Mais le père va tenter de lui transmettre le capital politique en lui confiant l'organisation du festival mondial des arts nègres avec des conséquences désastreuses pour les finances publiques (B), comme nous allons le constater.

A-Sindjely, portrait d'une dame passionnée de sport et entraînée en politique

Depuis Bourdieu, l'on sait que la famille n'est pas neutre en termes de transmission de ressources et de capital. C'est plutôt un espace de production du politique et du social et inversement. Il y a toute une littérature qui permet de comprendre comment à travers le relationnel, la famille crée des mécanismes de reproduction la place de la famille dans les mécanismes de reproduction.³⁶⁰ Dès lors celle-ci est entendue alors comme un espace de socialisation politique et de transmission des valeurs politiques et du capital partisan et militant³⁶¹. C'est une institution qui permet la conversion de capitaux (économique en scolaire par exemple) et leur transmission entre différentes générations, serait ainsi en position de s'imposer dans le champ politique. Mais avant de s'intéresser à cette transmission du capital politique à Sindjely Wade (2), il est important de s'attarder d'abord sur le capital propre de la fille de Wade. Celle-ci, c'est le sport, et la culture, dit-on, deux compétences qui relèvent ici de l'acquis (1).

1- Au début, une fille timide et passionnée de sport

Dans la presse sénégalaise, il n'y a pas beaucoup d'articles permettant de saisir la vraie personnalité de la fille d'Abdoulaye Wade. Les rares écrits qui lui sont consacrés sont des coupures de presse constituées à partir de témoignages de proches. Selon *Sud quotidien* un des rares quotidiens à faire son portrait, la discrétion de Sindjely Wade, son courage et son humilité sont exemplaires. Du point de vue, de l'analyse, les médias estiment c'est toute l'antithèse de son frère Karim Wade. Autant ce dernier fait tout se placer sous les feux des

³⁶⁰ BOURDIEU Pierre, « Stratégies de reproduction et modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1994, p.105 Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot, *Grandes fortunes : dynasties familiales et formes de richesse en France*, Paris, Payot, 1998 ; M. Pinçon, M. Pinçon-Charlot, *Les ghettos du Gotha : comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Paris, Le Seuil, 2007.

³⁶¹ JENNINGS M. K., STOKER L. & BOWERS J., 2009, « Politics Across Generations: Family Transmission Reexamined », *The Journal of Politics*, 71 (3): 782-799. BANTIGNY L. & BAUBEROT A., 2011, *Hériter en politique. Filiations, générations et transmissions politiques (Allemagne, France et Italie, XIX^e-XXI^e siècle)*, Paris, PUF (« Le noeud gordien »).

projecteurs pour des raisons évidentes de marketing politique, autant sa sœur fait tout pour s'en soustraire. Elle n'impose pas au premier abord, dépourvue d'atours hormis l'immuable chaînette au cou. La petite dame s'efface derrière la famille lors des cérémonies officielles, et affiche un sourire un peu timide. Petite et menue, un visage en longueur, ton posé, maintien irréprochable, Sindièly est d'une ressemblance sans appel avec sa mère Viviane Wade. Née en 1972, cette cadette d'une fratrie de deux enfants voit le choix de sa mère l'emporter sur celui de son père. Car Viviane l'appelle Syndièly et Abdoulaye Mame Aïda. » Le site leeral.com n'a pas hésité à qualifier Sindièly Wade, d'« inconnue ».³⁶²

C'est une passionnée de sport et de course mais surtout de course auto. Selon sud quotidien, le sport, demeure sa première et seule passion. Sindièly est la première femme sénégalaise à participer au Rallye Paris-Dakar ainsi que celui des Gazelles, franchissant de nouvelles limites jusque-là réservées aux hommes. De ce point de vue, on peut constater que le père a fait franchir à sa fille la frontière entre le monde du sport et de la politique.

Une analyse a priori de la situation pourrait ainsi retenir que l'arrivée de Sindjely Wade en politique est fortuite. Rien ne la prédestinait à un tel destin. Certes, on ne peut pas dire de manière péremptoire qu'elle s'est lancée en politique pour chercher quelque place au point de devenir incontournable dans le projet successoral, mais, en la nommant vice présidente du comité de pilotage du festival mondial des arts nègres, le père a posé un acte hautement politique. Et la suite le démontre proprement puisque Sindjely a été amenée à gérer des deniers publics décaissés dans le cadre de l'organisation de cet événement et des comptes lui ont été demandés. La question qui peut être posée à ce niveau est alors la suivante : comment une fille aussi désintéressée de la politique au départ, a-t-elle pu finir par flirter avec la politique. D'où a-t-elle pu tirer le capital politique nécessaire pour se lancer ou tout au plus s'y essayer ?

Une certaine littérature s'est intéressée au positionnement des femmes — des mères, épouses, et filles — dans les réseaux familiaux de patronage à partir d'une analyse de la construction de genre des rôles sociaux qui prend en compte les logiques patrilinéaires et matrilinéaires de construction des lignages et des logiques de succession qui leur sont propres³⁶³, mais ce positionnement scientifique ne peut éclairer spécifiquement la question

³⁶² Rédigé par leeral.net le Mardi 8 Mars 2016 consulté le 14 MARS 2020

³⁶³ COQUERY-VIDROVITCH C., « Des reines mères aux épouses de président », *Politique africaine*, 2004, p 19-31.

qui nous occupe. En effet, Sindjely, n'a pas à proprement parler celle qui s'apparente à une femme forte, lancée en politique, dans quelque projet successoral, du moins ses actes ne le prouvent pas. C'est du côté de l'entrisme politique par le biais de la famille et du capital politique que l'explication peut être cherchée, puisque depuis Durkheim,³⁶⁴ l'on sait désormais que les espaces de la famille et du politique ne sont plus aussi étanches qu'une certaine analyse a pu le faire penser. Désormais, il y a même un plaidoyer important pour réconcilier les deux pour mieux affiner l'analyse ce, à la suite des pionniers dans le domaine, comme l'anthropologie dynamique et les approches de la segmentarité.³⁶⁵ Et nous estimons que cette piste du capital politique permet d'expliquer l'entrée en politique de Karim Wade et de manière plus accessoire l'investissement timide de sa sœur Sindjely Wade.

2-Imaginaires et pratiques de la famille et du politique. La transmission du capital politique familial à Sindjely?

En fait Sindjely Wade n'a pas été choisie par hasard pour piloter le festival mondial des arts nègres de manière fortuite. Elle détiendrait un certain penchant culturel au delà de son capital scolaire. Dans une de ses livraisons, le magazine La Gazette se demandait si Sindjely n'allait pas finir par devenir Ministre de la culture. Dans son argumentaire, le journaliste écrit que le chef de l'Etat a de facto fait de sa fille la principale responsable du projet du troisième festival mondial des arts nègres en lui demandant d'en assumer la coordination entre toutes les parties impliquées pour sa faisabilité. Le magazine souligne que cette dernière a entamé des séances de travail à la présidence ou tous les ministères et les administrations concernées se sont fait représenter au plus haut niveau." Même si Sindjely Wade n'a jamais occupé le poste pressenti, il demeure clair qu'en occupant la coordination de l'événement, elle était devenue une personnalité de premier plan ou amenée à jouer un rôle de premier ordre vu l'importance de l'événement. En régime néopatrimonial, l'informel valant autant que le formel, le jeu

³⁶⁴ DURKHEIM E., « Introduction à la sociologie de la famille », *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 1888, p257-281. DURKHEIM E., lire aussi du même auteur, « La famille conjugale », *Revue Philosophique*, 1921, 2-14.

³⁶⁵ Dès les années 1960-1970, l'anthropologie dynamique et les approches de la segmentarité démontraient la nécessité de penser ensemble famille et politique, SAHLINS M., 1958, *Social Stratification in Polynesia*, Seattle, University of Washington Press. BALANDIER G., 2004, *Anthropologie politique*, Paris, PUF (« Quadrige »).

d'alliance et de subordination suffit à créer la loyauté nécessaire pour en imposer. Par ailleurs, il est frappant de constater l'homologie des trajectoires de Karim et de sa sœur Sindjely Wade. Si tous les deux n'ont pas le même goût prononcé pour la politique, on peut constater tout de même que tous ont été lancés en politique à travers de grands événements de portée internationale, à fort renfort de publicité. Que cherche alors Abdoulaye Wade, en mettant en scène sa famille à fort renfort de publicité ? Selon toute vraisemblance, ce renfort de publicité tient surtout d'une volonté de montrer que sa famille est poreuse à l'hérédité et que celle-ci est susceptible de reproduire un certain modèle de reproduction de la famille comme c'est le cas au Japon et en Inde et même aux Usa. C'est pourquoi l'approche hérédité politique comprise comme la transmission du pouvoir au sein d'une même famille que nous avons retenue. Celle-ci prend en compte les transmissions objectives et biologiques, mais aussi les usages symboliques et métaphoriques du schème de la parenté. Mais, on le verra, "le testing" pour Sindjely Wade s'est soldé par un échec tout comme cela a été le cas pour le frère Karim. Le pilotage à vue du festival mondial des arts nègres a été le chant du cygne de l'autre processus de dynastisation de la République, puisque comme nous allons le voir, l'événement va se solder par un "échec cuisant".

B-Sindjely, et la gestion chaotique du Fesman

En s'incrutant dans la gestion du festival mondial des arts nègres, Sindjely pose un acte politique. La vice-présidente du festival mondial des arts nègres s'est décrédibilisée aux yeux de la presse pour des activités jugées prédatrices (1), dont la gestion de l'événement lui-même et ses mobiles (2).

1-La mise en scène des activités de prédation à travers la gestion du Fesman

On reproche à Sindjely Wade, tout d'abord un pilotage à vue de l'événement, avec une non maîtrise du calendrier ayant débouché sur des reports successifs de l'événement et partant des rallonges budgétaires interminables. *Le Populaire* constate proprement son incompetence au sujet de la construction des édifices devant abriter les villages des festivaliers,³⁶⁶ l'absence

³⁶⁶ « Les malheurs des invités logés au village du festival » cf *Populaire* du 14 Décembre 2010. Dans cet article, le journal souligne que « le village est toujours en chantiers, les festivaliers dans l'inconfort entre nuisances sonores, problèmes d'eau, transport, entre autres. Prévu à l'origine du 1^{er} au 14 décembre 2009, puis lors de la fête de l'indépendance en 2010, le festival mondial des arts nègres s'est déroulé finalement du 10 au 31 décembre 2010 à Dakar et Saint-Louis, sous l'égide du Président de la République du Sénégal, Abdoulaye Wade, avec le Brésil pour invité d'honneur." En fait, c'est une sorte de réplique au festival mondial des arts

d'hôtes de marques attendus à ce grand rendez-vous,³⁶⁷ les couacs dans la programmation des prestations des artistes³⁶⁸, le manque d'engouement des sénégalais.³⁶⁹ Il faut plutôt dire que le festival des arts nègres de 2010 était en même temps une sorte de répondant au festival des arts nègres organisé en 1966 par Léopold Sédar Senghor, l'un du chantre de la négritude. Si la réussite fut totale pour cet événement là, favorisé sans doute par un contexte sociopolitique plutôt favorable, celui-ci a été un véritable échec à tout point de vue. Non seulement, l'organisation n'était pas bien maîtrisée, mais le contexte sociopolitique de 2010 ne s'y prêtait guère. Depuis la crise financière de 2008, les prix des denrées de première nécessité, n'ont cessé de flamber et les délestages toujours intempestifs. Beaucoup de sénégalais ne comprenaient pas comment un pays si mal loti pouvait s'offrir, après la construction du monument de la renaissance (œuvre de "prestige"), l'organisation d'un événement aussi budgétivore que le Fesman. Cette manifestation culturelle, aura coûté au trésor public plus de 45 milliards de francs Cfa et engendré un déficit de 26 milliards de francs. Le chef de l'Etat soutenait pourtant que le Sénégal n'aurait à dépenser de son budget que 5 milliards. Le reste, étant supporté par les autres pays. L'ampleur du préjudice économique et financier étant

nègres de 1966 organisée de mains de maître par le président Léopold Sédar Senghor. *Populaire* du 10 Décembre 2010

Le 10 décembre 2010 le *Populaire* titre : « le festival s'ouvre aujourd'hui sans les chefs d'Etat ». Dans son argumentaire, le journal souligne que cela a obligé le président à insérer dans le programme une journée des chefs d'Etat qui sera fêtée le 14 Décembre prochain. L'éditeur et écrivain Elie Charles Moreau qui n'hésite pas à demander le report du troisième festival mondial des arts nègres (Fesman) que doit abriter notre pays en décembre prochain. Il s'est prononcé hier à la maison de la culture Douda Seck, lors d'un point de presse annonçant la première rentrée littéraire (5 juin) de sa maison d'édition, Le Nègre international. L'éditeur est d'avis que le 'Sénégal mérite mieux qu'un Fesman raté '. Pour soutenir ses arguments sur le report du festival, Moreau met en avant les insuffisances dans la vulgarisation du contenu, et la non implication des Sénégalais à l'événement. Il a surtout pointé du doigt 'une erreur de casting', expliquant que les 'personnes qualifiées et de qualité' n'ont pas été associées à la mise en œuvre de la manifestation. 'Ce n'est pas parce qu'on a fait le tour de 54 pays que les choses se passent bien', a ironisé Moreau, qui a vivement critiqué les 'impostures et les imposteurs dans le milieu culturel sénégalais'. 'Il ne manque pas de personnes compétentes dans ce pays pour mettre en œuvre ce projet qui est prolongation du rêve senghorien', a souligné l'éditeur. *Populaire* du 10 Décembre 2010

³⁶⁸ Ces couacs font références à la prestation de Youssou Ndour passé à côté de la plaque en chantant deux chansons, des tubes qui ne collent pas à l'événement. De gros problèmes d'organisation ont été constatés car la quasi totalité des manifestations du week-end n'a pu se tenir. Le journal ouvre ensuite ses colonnes à une française qui marque son coup de gueule « qui a retardé son vol pour assister à une conférence qui ne s'est pas finalement tenue comme prévue à l'Université Cheikh Anta Diop samedi : « après cela, ils veulent que les européens les prennent au sérieux » lâche t-elle dépitée. Lire une *Walfadjri*, *Populaire*, *Sud quotidien* ou encore l'Observateur du 10 Février 2010

³⁶⁹ Le 11 Décembre 2010, *Le Populaire* titre : "Ouverture du festival mondial des arts nègres- Une belle fête dans l'indifférence des sénégalais ». Le journal souligne que « nombre de dakarois sont plutôt préoccupés par les coupures d'électricité, la flambée des prix des denrées de première nécessité. Les délestages privent de nombreuses localités de la cérémonie d'ouverture. »

énorme, les nouvelles autorités de la seconde alternance ont demandé à l'Inspection générale d'Etat d'auditer la gestion de l'événement. Et en 2014, le rapport pointe effectivement beaucoup de malversations, des détournements, un véritable carnage financier. Seneweb titre au lendemain de la parution du rapport : **"Sindjely mouillée jusqu'au coup »**. Pour donner une idée de l'ampleur du vol, le site d'informations *Dakaractu* estime que l'IGE a accusé Sindjely d'avoir personnellement détourné 400 millions de fca, à coté des milliards dilapidés de par sa faute. Les vérificateurs ont d'ailleurs demandé que la fille de Wade soit poursuivie pour détournement de deniers publics tout comme cet autre homme d'affaires qui a offert 1, 2 milliards de Fca pour l'achat de son terrain au virage. Ce dernier qui a manipulé sans contrôle 15 milliards de Fca dans le cadre du Fesman a juré que ce montant payé par chèque Ecobank était un prêt. Mais l'IGE opte plutôt pour une retro commission. Le « crime » est tellement grave note le site *Pressafrik* que l'Inspection générale d'Etat a « préconisé l'élaboration d'un code pénal pour les infractions à caractère économique et financier et la création d'une cour de répression des infractions à caractère économique et financier pour juger les criminels économiques impliqués dans ce braquage. » Le site n'a pas hésité à titrer ce jour là : **"Carnage lors du Fesman : l'Ige demande la création d'une cour de répression des infractions »**.³⁷⁰ Le rapport de l'IGE commandité dans le cadre de la reddition des comptes avait jugé utile d'éclairer cette nébuleuse par le recours à des poursuites judiciaires contre les personnes responsables des manquements constatés. Mais le président de la République Macky Sall n'a pas jugé nécessaire de transmettre le dossier à la justice. Et les choses en sont restées là, ce qui pose encore une fois, la problématique de la reddition des comptes car pour toute explication à l'obstacle aux poursuites, le chef de l'Etat a indiqué qu'il lui était moralement et socialement difficile de mettre deux enfants de son prédécesseur en prison en l'occurrence Karim Wade et Sindjély Wade.

Mais que gagnait véritablement Abdoulaye Wade à travers l'organisation de ce festival des arts nègres dans un contexte de coupures d'électricité et de grandes difficultés économiques ? Pourquoi, mettre des milliards pour un si petit résultat ? La presse pointe deux choses à savoir le soccer de la culture comme spectacle et l'enrichissement de ses proches.

³⁷⁰Titre *Sununews* (20 mai 2017) consulté le 11 Novembre 2019

2-L'instrumentalisation de la culture à des fins politiques ou la fabrique de l'identité africaine

Pourquoi mobiliser les masses d'un seul tenant au moyen de la culture ? En effet, la réponse se trouve dans le fait que celle-ci est une ressource politique.

Abdoulaye Wade, grand agitateur devant l'éternel, a-t-il sans doute vu dans les spectacles et autres chants et danses, une manière de tenir en haleine les populations, de mobiliser les masses, et se faire le chantre de l'unité nationale et africaine ou de la diaspora noire.³⁷¹

Comme au Cameroun le temps de la Can, durant tout le temps qu'a duré le festival, le chef de l'Etat a demandé à la Sénélec (société nationale d'électricité) de mettre le village des festivaliers hors délestage, et mis en congé les élèves et étudiants pour assister aux festivités. Comme Senghor qui s'était fait le chantre de la négritude, Abdoulaye Wade s'est donné les moyens de passer pour un grand panafricaniste, un grand défenseur des cultures et civilisations nègres. L'écriture d'un hymne dédié à l'Afrique éponyme de l'hymne officiel du Sénégal, la construction du monument de la renaissance et l'organisation d'un festival mondial des arts nègres en sont quelques exemples concrets d'une nette "volonté de puissance". Ce discours axé sur la mise en valeur des valeurs nègres tient lieu de répondant au socialisme africain au tout début des indépendances même si Abdoulaye Wade se présente comme un libéral. En effet, au-delà de l'unité nationale, la réinterprétation du socialisme avec le qualificatif « africain » a donné naissance à l'idéologie du socialisme africain qui se décline à travers la croyance exprimée par des mythes, présentant l'Afrique comme un bloc monolithique avec une certaine homogénéité politique culturelle et civilisationnelle. Il faut le dire, la croyance à ces thèses repose sur un socle intellectuel qui a émergé à travers le mouvement de négritude dans les années 1930. Ces mouvements de dénonciations intellectuels sont les précurseurs des revendications indépendantistes. La quête d'identité impose tout un travail de substantialisation de la définition, inséparablement indigène et allogène, d'une différence imaginée. Instituer la différence suppose de composer une généalogie et une mythologie, de socialiser le sang et le temps et, à l'inverse, de naturaliser le social, de revendiquer une histoire et sa permanence (dés historicisation), de fixer des

³⁷¹Lire notamment MBENGALACK, E., *La gouvernamentalité du sport en Afrique : le sport et le politique au Cameroun*. Lausanne, Centre d'études et de recherches olympiques, 1995, 287p. Lire aussi Zambo-Belinga J-M., 1998.

« L'opprobre dans le discours politique au Cameroun : de l'époque coloniale à nos jours », *Annales de la faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Ngaoundéré*, III : 77-97.

52 Lire N'Gayap, 1996, Ibid. Hugon. P., 2010. « Géopolitique de l'Afrique », 2^e édition, Armand Colin. 128 p. Lire notamment les pp. 32-33.

événements et des individus fondateurs du collectif, enfin de construire et de transmettre une vision du monde créatrice d'indivision. Les mythes qui fondent le soubassement de l'idéologie privilégient une vision unitaire de la société au détriment du pluralisme. Ils forment un triangle magique de la pensée, couronné par les socialismes africains dont la référence épargnera peu d'États africains. *La « nation nègre » sans État, sans sol, sans frontières et sans langue n'ayant pas d'existence politique et juridique ne pouvait donc être fondée et unifiée qu'à partir du postulat d'une identité culturelle commune, d'une civilisation unique.* »³⁷² C'est pourquoi, on peut se demander si Wade ne réactivait-il pas là les schèmes culturels de premier âge, pour mieux disposer des populations et les inscrire dans les dispositions de l'autoritarisme sans en donner l'air comme du reste les pères de l'indépendances ?³⁷³ En tout cas, cette mythologie, comme on le sait, a servi de prétexte à l'entretien de l'autoritarisme en Afrique. Abdoulaye Wade semble avoir surfé sur ce disque rayé, pour montrer toute la vacuité de tout contre discours.

Selon Momar Coumba Diop, *"Abdoulaye Wade a inscrit son action dans une perspective puisant son style dans des valeurs qu'explique bien Sheldon Gellar (1997). Cet auteur a montré que ce type de leader est individuel et non collectif ; Il est très centralisé et s'oppose par la violence s'il le faut, à toute critique ouverte du dirigeant. Dans la démarche comme dans les procédures mobilisées par la classe dirigeante, on a noté une volonté de redonner aux sénégalais la capacité de rêver et d'échapper à l'adversité et la dureté des contraintes économiques. Grand spécialiste de l'agitation ou de la propagande technicien professionnel du politique et des manœuvres de séduction il a initié des "projets démesurés" originaux dans leur dénomination, leur architecture comme dans leur montage financier. Mais il a manqué à ce dispositif un maillon central permettant de les mettre en ordre et de les réaliser sur la base d'une planification précise sans perturber le fonctionnement des ministères chargés de les exécuter. La présidence s'est transformée de la République s'est transformée en un site de conception et d'exécution des "projets", qui ont touché tous les secteurs, elle est devenue le*

³⁷² PROTEAU (L), Entre poétique et politique Aime Césaire et la « négritude », *Sociétés contemporaines* 2001/4 no 44, p. 15-39; lire aussi Bourmaud (D), op.cit. p. 10

⁸² MEDARD (J-F), op.cit. Le postulat du socialisme africain dont se réclament des hommes d'Etat comme Léopold Senghor, Mamadou Dia ou encore Nyerere, affirme que les sociétés traditionnelles africaines présentent les caractères de systèmes communautaires susceptibles de constituer les fondements de structures socialistes. C'est la thèse des continuités possibles entre tradition et modernité.

³⁷³ BOURMAUD Daniel, "Aux sources de l'Autoritarisme en Afrique : des idéologies et des idées", *Revue internationale de politique comparée*, 2006/4 Vol. 13 | pages 625 à 641, voir aussi Jean François Daloz, au delà de l'Etat néopatrimonial, Jean François Médard et l'approche élitaine revue internationale de politique comparée, 2006/4 Vol. 13 | pages 617 à 623

lieu d'enrichissement pour le personnel politique. ³⁷⁴ Mais dans le cadre du soccer, c'est la famille qui a été citée comme grande prédatrice des ressources du pays en l'occurrence Sindjély Wade et ses proches. Mais malgré l'impasse de la gouvernance libérale, les médias d'Etat se sont inscrits dans une logique de soutien systématique au régime en place.

³⁷⁴ DIOP Momar Coumba, "Etats pouvoirs et société. Essai sur les trajectoires du Sénégal contemporain", in Momar Coumba Diop, *opcit* p18

Chapitre2 : La tentative de légitimation du pouvoir de Wade par les médias d'Etat

Au-delà de ce contexte, la légitimation du pouvoir en place par les médias d'Etat relèverait de considérations liées principalement à la quête perpétuelle de la stabilité et de "l'unité nationale".³⁷⁵ L'engagement des journalistes aux cotées du régime en place, repose sur un choix qui consiste en l'acceptation d'un principe consacré selon lequel, ils doivent se mettre au service du développement.³⁷⁶ La libéralisation et le pluralisme médiatique intervenues à la faveur de la libéralisation n'oblitére pas ce principe apparemment sacré. Le statut public des moyens d'information faisait des journalistes des agents fonctionnaires travaillant dans des organes de presse régis par une administration publique qui leur alloue des subventions et dont les responsables étaient nommés ou révoqués en Conseil des ministres, sur proposition du Ministre de l'Information.

Les contenus des moyens de communication ne s'embarrassent pas de normes déontologiques, de vérité et de neutralité substituées à un contrat d'allégeance vis-à-vis du pouvoir... Ici on ne critique pas, on explique. Yahaya Diabi explique cela par l'existence d'une « *solidarité communicative* » entre professionnels et politiques, en comparant les communicateurs professionnels de 1960 à 1990 (année de la réhabilitation de la démocratie et de la liberté de la presse), au griot porte-parole du pouvoir royal, à l'image de la communication traditionnelle³⁷⁷

Mais on s'aperçoit, à bien analyser le phénomène, que celui-ci pourrait s'exercer avec un objectif précis qui consiste à mettre en œuvre des actions allant dans le sens de se mettre au service exclusif du gouvernement protéger le gouvernement. Autrement dit, sous le sceau de la mise en relief des politiques publiques, il y a une technicalité qui tire vers le soutien sans faille à la cause du prince comme sous l'ère monopartite. On passe de manière irréfutable à

³⁷⁵ L'instrumentalisation de l'unité nationale avait permis de mettre en place des partis uniques et limiter toute volonté de pluralisme. Au même titre que l'imposition des régimes de parti unique, le monopole des moyens d'information en Afrique trouvait sa justification dans l'idéologie, alors en vogue, de la construction nationale et de la mobilisation des forces vives pour le développement. C'est d'ailleurs dans ce sens que sous l'égide de l'UNESCO, dans les années 1960 et 1970, toute une équipe de chercheurs, notamment, Wilbur Schramm, Daniel Lerner, Y.V.L. RAO a été investie autour de la problématique de l'usage des moyens de communication de masse au service du développement dans les pays du Tiers-Monde. BALLE, F. - *Médias et sociétés*. Paris : Montchrestien EJA, 9^e éd., 1999, 812 p.

³⁷⁶ PERRET., *Le temps des journalistes. L'invention de la presse en Afrique francophone*, Paris, Karthala, 2005, 318p

³⁷⁷ DIABI Yahaya, *op.cit*, p. 248

des actes relevant directement de la manipulation de l'information. On note alors que plus les critiques de l'Etat prédateur deviennent intenses dans les colonnes des médias privés, plus, ces médias d'Etat cherchent à intensifier la propagande insidieuse voire ouverte. Nonobstant les garanties offertes en début de mandat par le président Wade, les médias publics tels *le Soleil* (1) et la télévision (3) sont restés de manière générale, la caisse de résonance du parti au PDS, la radio elle (2), est restée neutre pour des raisons liées à un concours de circonstances.

Paragraphe 1 : *Le Soleil* : tentative de redéfinition des dérives du régime libéral

Le travail de réécriture de l'actualité a eu pour conséquence la mise en exergue d'une information centralisée et univoque qui ne répercutait que la voix des autorités du régime libéral, taisant celle critique des protagonistes. Dans ces conditions, une impression de prise de partie se dégagait à la lecture des articles du *Soleil* qui donnait le sentiment de l'existence d'un gouvernement responsable, proche de son peuple qui en est aimé et qu'on cherche à déstabiliser. La redéfinition des scandales du régime a pris les allures d'une réécriture du réel. Ce qui est qualifié de scandale par la presse privée est revu et corrigé par le discours de la propagande. Là où la presse privée sénégalaise s'insurge par exemple contre les lois "déconsolidantes" par le régime libéral, *le Soleil* se donne les moyens de répercuter le discours officiel qui insiste sur le bienfondé de l'initiative des députés qui votent systématiquement les lois(A), tout en se donnant les moyens de légitimer la corruption(B).

A- la fièvre révisionniste vue comme un "moyen de consolidation « de la démocratie sénégalaise"

On l'a vu, au premier chapitre comment la persistance du phénomène révisionnisme opportuniste plombait la démocratie et créait un effet de sape de l'état de droit. Cette fièvre révisionniste, a surtout touché la question du mandat, tout comme les règles de la compétition politiques, changées au cours du jeu, pour des raisons opportunistes. L'utilisation de moyens frauduleux pour s'assurer la victoire sur ses adversaires ne saurait constituer une pratique acceptable dans une démocratie moderne. La légitimité électorale est une construction et un ressenti, que le pouvoir politique et administratif est exercé par les bonnes personnes, selon de "bonnes" pratiques et dans l'intérêt commun, et non une gouvernance seulement fondée sur la légalité. Dès lors initier des pratiques allant dans le sens de violer ce principe fut-il acté par le droit est proprement anti-démocratique. Mais malgré le caractère déconsolidant de ces

changements constitutionnels intempestifs que nous avons examinés au premier chapitre, *le Soleil* s'est exercé à défendre le régime auteur de ces manipulations opportunistes de la Charte fondamentale. En effet, la redéfinition des scandales du régime a pris les allures d'une réécriture du réel. Ce qui est qualifié de scandale par la presse privée est revu et corrigé par le discours de la propagande. Là où la presse privée sénégalaise s'insurge par exemple contre les lois "déconsolidantes" par le régime libéral, *le Soleil* se donne les moyens de répercuter le discours officiel qui insiste sur le bienfondé de l'initiative des députés qui votent systématiquement les lois. C'est le symbole d'un unanimisme qui laisse pantois. Et cela a commencé avec l'amendement Moussa Sy et ne s'est terminé que le 23 Juin 2011 avec l'intervention de la rue qui a fait barrage à l'institution d'un ticket président vice président avec un passage au premier tour de tout candidat ayant obtenu le quart des suffrages soit 25% seulement.

1- " L'amendement Moussa Sy, un moyen de 'légitimer les élus"

L'amendement Moussa Sy³⁷⁸ a été la première grande dérive constitutionnelle du régime libéral. Il a été introduit dans un contexte où le régime libéral disposait d'une majorité confortable à l'Assemblée nationale aux législatives de 2001, mais d'une minorité au sein des collectivités locales. En effet, depuis 1996, celles-ci ont été gagnées par le Parti socialiste. Abdoulaye Wade ne pouvait espérer renverser cette tendance qu'à la faveur d'une élection qui devait intervenir en 2001. C'est ainsi que profitant de l'examen du projet de loi prorogeant le mandat des élus locaux qui devait expirer le 24 Novembre 2001, le régime libéral introduit un amendement qui prend de cours l'opposition. Dénommé loi no 9/2001 instituant, à titre transitoire, des délégations spéciales pour la gestion des conseils régionaux, municipaux et ruraux jusqu'aux locales du 12 mai 2002, elle scelle définitivement le sort des collectivités locales, qui laissent ainsi place à des délégations spéciales pour le compte du pds. L'opposition constituée pour une bonne partie du PS (parti socialiste), de la LD (ligue démocratique), de l'AFP (l'alliance des forces de progrès), du PIT (parti de l'indépendance et du travail) etc, a tenté de s'opposer à « cette dérive », en introduisant un recours en annulation auprès du Conseil Constitutionnel, mais la demande n'a pas prospéré puisque le 12 décembre 2001, elle est déboutée. La pilule était d'autant plus amère que l'opposition n'a rien pu faire politiquement. L'AFP, le PS et la LD/MPT ont été affaiblis par la transhumance et les départs

³⁷⁸ L'amendement Moussa Sy est jugé politicienne dans la mesure où il permet à des fonctionnaires d'occuper la tête des municipalités jadis tenues par des élus locaux socialistes. Les libéraux ont jugé cette situation inacceptable et voulaient inverser l'ordre établi en leur faveur.

massifs dans leur rang.³⁷⁹ C'est une révision hautement déconsolidante, mais, *le Soleil* ne s'en est pas ému outre mesure. Là où la presse privée sénégalaise s'insurge contre cet amendement qualifié de « manœuvre destinée à détourner le suffrage des sénégalais » le Soleil se donne les moyens de répercuter le discours officiel qui insiste sur le bienfondé de l'initiative des députés. C'est ainsi que le jour de l'adoption de cet amendement et malgré le tollé qui s'en est suivi, le journal s'est contenté de titrer le plus sobrement possible en veillant à montrer la légitimité de l'initiative : « ***l'amendement adopté avec la majorité absolue.*** »³⁸⁰ Aucune réaction de l'opposition n'est répercutée malgré le fait que celle-ci ait tout fait pour se faire entendre au cours des débats à l'hémicycle. A la place, ce sont les discours de la majorité qui sont reprises comme pour donner la légitimité nécessaire à ce texte controversé : « *c'est l'affirmation de notre démocratie, le renforcement d'un Etat de droit, ou la séparation des pouvoirs s'affirme davantage* ». Le président du groupe parlementaire soutient que la loi tient compte de la volonté des populations de ne plus être administré par les anciens élus locaux. » Pour s'opposer à cette décision qualifiée de « forfaiture », l'opposition a saisi le 23 Novembre 2001, le juge constitutionnel aux fins de déclarer inconstitutionnelle, la loi n 9 /2001 instituant à titre transitoire, des délégations spéciales pour la gestion des conseils ruraux jusqu'aux prochaines élections locales du 12 Mai 2002 et le 25 Novembre 2002. C'est dans cette optique que l'Association des Maires du Sénégal a tenu une conférence de presse pour demander « à ses membres de rester à leurs postes jusqu'au prononcé de la décision du Conseil ». Dans son édition du lendemain, *le Soleil* titre : « ***Le dernier espoir des élus locaux*** »³⁸¹ En fait, l'article reprend les termes des Maires du parti socialiste, mais c'est un encadré d'à peine 500 signes noyés en bas intérieures qui lui est réservé, au milieu d'une forêt d'articles qui l'empêchent d'être apparent et visible. Le même sort est réservé à la société civile qui ne trouve point son compte dans les colonnes du journal qui refuse de médiatiser ses discours et ses activités dans le cadre de cette affaire. C'est comme si le journal faisait tout pour empêcher d'avoir une voix discordante dans ce concert d'unanimisme. Cette volonté de décrédibilisation et d'effacement de l'opposition va continuer jusqu'au rendu de la décision du Conseil Constitutionnel, qui a statué sur la requête de l'opposition aux fins d'annulation de la loi. Comme pour entériner la

³⁷⁹ Vaincue à la présidentielle 2000, le Ps a perdu une bonne partie de ses barons. Le nouveau pouvoir a instrumentalisé la justice (les audits) pour recruter et grossir ses rangs. Cette stratégie a permis au prince d'offrir au pds des cadres mais aussi d'affaiblir le principal parti de l'opposition (le Ps). En même temps, Ousmane Tanor Dieng, le SG est contesté. Il fait face à une fronde menée par Robert Sagna ou encore Mamadou Diop, qui ont fini par quitter le parti se frayer leur propre chemin. L'AFP a perdu lui aussi des caciques, tout comme la LD/MPT.

³⁸⁰ *Le Soleil* du 24 Novembre 2001

³⁸¹ *Le Soleil* du 26 Novembre 2001.

décision de la juridiction qui a débouté l'opposition, le journal titre en fanfare en première page : « **Délégations spéciales : Les juges confirment l'amendement Moussa Sy**³⁸². Dans le chapeau introductif du papier, c'est à peine si le journal ne faisait pas un pied de nez à l'opposition : « *Jusqu'au 12 mai 2002 (date des locales), il appartiendra aux délégations spéciales de gérer les conseils régionaux, municipaux et ruraux, en lieu et place des élus locaux. Un arrêt du Conseil Constitutionnel, vient de déclarer conforme à la Constitution l'amendement Moussa Sy.* » Dans son édition du lendemain, le journal revient à la charge avec un titre tout aussi équivoque pour l'opposition : "**Amendement Moussa Sy: la fin du suspens.**" Dans le papier qui a tout l'air d'un commentaire, le journaliste y va de ses élucubrations : « *en confirmant hier la constitutionnalité de l'amendement Moussa Sy attaqué par les députés de l'opposition devant la juridiction suprême, le Conseil Constitutionnel vient de ruiner les derniers espoirs des élus locaux de conserver leur mandat jusqu'en mai 2002. (). Aujourd'hui le suspens qui durait depuis pratiquement deux semaines est terminé et les élus locaux avec l'arrêt rendu savent en quoi s'en tenir sur leur avenir immédiat. Et il n'y a plus de recours et la bataille juridique définitivement perdue pour l'opposition qui s'accrochait comme ultime bouée de sauvetage à la décision du Conseil Constitutionnel en espérant un retournement de situation en sa faveur.* » Comme pour dire que l'opposition n'a pas le choix dans cette affaire, le journal fait dans l'extrapolation : « *même si le Conseil Constitutionnel avait jugé non conforme à la Constitution, cet amendement (), il était toujours loisible à la majorité, de reprendre « terme pour terme le contenu de l'amendement, le transformer en projet de loi soumis à nouveau à l'Assemblée. Il est certain que les députés de la coalition" sopi" se feraient un malin plaisir de le voter à une très large majorité. Dans tous les cas de figure l'opposition n'avait aucune chance d'échapper au couperet de la non prorogation des mandats des élus locaux.* »³⁸³. Dans la volonté du journal de décréter toujours l'unanimité autour de cette loi « controversée », *Le Soleil* ouvre ses colonnes à la classe politique qui réagit à la décision des juges du Conseil Constitutionnel appelés aussi « cinq sages ». Tous, comme s'ils s'étaient passés le mot convergent vers un point d'accord : « *respect de la décision rendue qui a désormais l'autorité de la chose jugée* ». Mais, il faut dire que la supercherie est manifeste, car le journal s'est contenté de donner la parole pour l'essentiel à des acteurs politiques de la majorité. Sur 7 réactions, les cinq³⁸⁴ sont issus du groupe

³⁸² *Le Soleil* du 12 décembre 2002

³⁸³ *Le Soleil* du 13 décembre 2002

³⁸⁴ Moussa Sy, était député libéral, initiateur de l'amendement

majoritaire libéral. Le journal pousse le ridicule jusqu'à faire dire à un avocat membre du pool d'avocats du groupe socialiste, initiateur de la requête en annulation, qu'il se satisfait de la décision rendue par le Conseil Constitutionnel. En empêchant toute voix discordante dans cette affaire, *le Soleil* crédite à la majorité la légitimité, et le droit de légiférer en toute souveraineté. Et même un projet de loi aussi controversé que celui instituant un ticket président et vice-président en simultanée n'a pas poussé le journal à changer de position.

2-Le ticket président-vice président : une loi destinée à équilibrer les pouvoirs

En effet, à deux jours de l'examen du projet de loi, *le Soleil* a commencé à préparer l'opinion sur le bien fondé de l'initiative gouvernementale, à travers, des juristes proches du pouvoir, avec qualité d'experts. C'est ainsi que dès le 21 juin 2011, le journal publie une contribution de Papa Amath Cissé, un chargé de Mission au cabinet politique du Président de la République. Sa contribution étalée sur deux éditions vante les mérites du projet de loi. Il soutient que *« tout en allégeant () le Président, la mise en place d'un poste de vice-président de la République ne peut manquer aussi de favoriser la rationalisation de la pratique du pouvoir exécutif. A cet égard, il invoque l'argumentaire selon lequel, le président partagerait ses pouvoirs avec le vice- président, () affranchissant du couple Sénégal de cette logique consistant à s'accommoder d'un deus ex machina duquel tout partait et auquel tout remontait. Cela aussi constitue une avancée démocratique. »*³⁸⁵ Mais le problème à ce niveau, c'est que « ces "articles-contributions", tout en présentant une certaine démarche de scientificité et d'objectivité qui caractérise la production des « experts », n'en paraissent pas moins des arguments de défense de la position du gouvernement. La confusion est ici manifeste entre l'analyse de l'expert que l'on identifie par sa signature exposée au centre de l'article « Papa Amath Cissé, un chargé de Mission au cabinet politique du Président de la République » et le membre du gouvernement dont il défend les positions. Cette ambiguïté

Babacar Gaye était le président du groupe parlementaire libéral à l'époque : *« un amendement qui est entré dans l'histoire », l'affirmation de notre démocratie, le renforcement d'un Etat de Droit, ou la séparation des pouvoirs s'affirme davantage ».* *Soleil Ibid*

Alé LO: député libéral, lui aussi. Il soutient qu'il faut s'incliner et faciliter la passation ». Jacques Baudin : membre du pool d'avocats du groupe socialiste : respect de la décision rendue.

Landing SAVANE est SG AJ/PADS, parti de la mouvance présidentielle. Naturellement pour lui, « c'est une bonne nouvelle »,

³⁸⁵*Soleil* du 22 juin 2011

produit un effet boomerang par rapport à l'effet de crédibilité et d'objectivité recherché. C'est là, un des travers qui surviennent très souvent dans les relations structurelles des médias avec les sources dites « autorisées ». *« Bizarrement, les règles qui visent à préserver l'impartialité des médias, et qui sont nées de la recherche d'une plus grande neutralité professionnelle, contribuent aussi à orienter les médias vers les "définitions de la réalité sociale" que leur fournissent les "sources autorisées" les porte-parole de l'institution ».*³⁸⁶ Dans ce cadre toujours de la défense de la parole institutionnelle, le Soleil a ouvert ses colonnes au Ministre d'Etat, Ministre de l'intérieur Me Ousmane Ngom. Ce dernier appuie les arguments en insistant sur la légitimité dont devrait bénéficier le titulaire du nouveau poste : *« Elire un vice président en même temps qu'un Président de la République sur un ticket pour la même durée « donne plus de légitimité du suffrage universel ».* Il assure qu'il *"préfère ce système à différent de l'actuel ou le vice- président est nommé et peut- être révoqué à tout moment. Ce système permet d'assurer la continuité au sommet de l'Etat en cas de vacance du pouvoir. Cela évitera d'organiser des élections anticipées avec des risques de tension, de manipulation en cours sans compter des problèmes de financement des élections. Jusqu'ici, il rappelle, que le système en vigueur prévoyait non seulement que l'intérim soit assuré par quelqu'un qui n'est pas élu au suffrage universel direct et qui devait organiser des élections dans un délai prescrit par la loi ».*³⁸⁷ Au Sénégal, la Constitution spécifie clairement qu'en cas de vacance du pouvoir, c'est le président de l'Assemblée nationale que revient le pouvoir d'organiser les élections en l'intervalle de trois mois. Et depuis 2010, un poste de vice- président a été institué, mais on voit mal comment celui- ci pourrait partager avec le président les pouvoirs de l'Exécutif dans la mesure, aucun contenu ne lui a été donné jusque là. Mais le Soleil fait fi de toutes ces analyses qui auraient pu pourtant éclairer le citoyen sur les enjeux réels de cette initiative de grande ampleur, touchant à un dispositif important de la Constitution ; il s'est tout au plus contenté de jouer le rôle de courroie de transmission destiné à avaliser les volontés du prince. On ne s'étonnera guère qu'au lendemain du vote de la loi à la commission des lois avec une majorité, le journal titre : **« Le projet de loi adopté avec 35**

³⁸⁶Philip SCHLESINGER, op.cit., pp. 80-81

Dans l'analyse des rapports des médias avec leurs sources, Stuart Hall et son équipe distinguent parmi les sources « autorisées », la figure de l'"expert". Sa vocation, selon l'auteur, c'est "la recherche désintéressée du savoir, et non sa position ou sa représentativité, confère à ses affirmations leur "objectivité" et leur "autorité". » HALL, S., "Media Power and Class Power", pp. 5-14 in J. Curran, J. Ecclestone, G. Oakley and A. Richardson (eds), Bending Reality: The State of the Media. London : Pluto Press, 1986.

³⁸⁷ Le Soleil du 20 juin 2011

amendements ». Nous remarquerons ici, la mise en exergue du chiffre « 35 amendements ». Cela peut vouloir suggérer que contrairement à ce qu'une bonne partie de l'opinion pense, les parlementaires ne se contentent pas de voter aveuglément les projets de loi du gouvernement, ils jouent leur rôle de contrepouvoir, en apportant des retouches à travers les amendements ; et le chiffre 35 amendements porte tout son sens ici. L'opposition qui a commencé à se mobiliser dès l'adoption du projet de loi en conseil des ministres n'a guère vu ses actions médiatisées. Un black out total a été organisé autour des actions de la société civile. Les rares articles publiés pour le compte de l'opposition sont tout au plus des filets, publiés en bas de page, avec des titres peu expressifs. « **Benno et la société civile créent un front national de lutte** »³⁸⁸ titre le journal. Le communiqué de la ligue sénégalaise des droits humains fustigeant les arrestations d'hommes politiques qui manifestent contre le projet de loi adopté en conseil des ministres va subir le même sort, noyé en pages intérieures. *Le Soleil* continue d'entraîner l'opinion aux lendemains du vote avorté du ticket président vice- président sans chercher à analyser ni à expliquer les raisons du soulèvement de la population, alors qu'il était connu de tous que c'est le forcing de la majorité libérale qui a poussé les sénégalais à s'opposer à l'initiative libérale. Là où la presse privée parle d'échec d'une monarchisation de la République, *le Soleil* y voit « *une simple absence de communication* ». Le gouvernement n'aurait pas pris le temps nécessaire d'expliquer, de sensibiliser les populations autrement, elles ne seraient jamais révoltées et auraient adhéré à la volonté du Président. Dans son édition du 24 juin, le président de l'Assemblée Nationale Mamadou Seck le souligne clairement. Invité de « *Point de vue* », une émission de débat hebdomadaire qui passe sur la RTS le journal s'est débrouillé pour mettre son propos en première page : « *le retrait du projet de loi a été une décision sage du chef de l'Etat. Nous étions enfermés dans la procédure d'urgence c'est pour cela qu'on n'a pas eu suffisamment de temps pour expliquer, sinon on l'aurait fait et les sénégalais l'auraient compris. Mais qu'à cela ne tienne semble t-il constater, « le président a écouté et entendu l'opposition, sa majorité, les messages envoyés par les chefs religieux, je pense que dans sa posture, il ne pouvait pas ne pas tenir compte de tout cela. () C'est un acte fort qu'il a posé. Quand j'entends le lendemain, l'opposition exiger sa démission, c'est déplorable ». Le parti va être debout, ce qui s'est passé galvanise au contraire le pds.* »³⁸⁹ Ce type de déclaration indique clairement que le journal s'est laissé entraîner par les œillères. On n'a noté aucune volonté du journal de prendre la distance

³⁸⁸ *Le Soleil* du 21 juin 2011

³⁸⁹ *Ibid*

nécessaire entre lui et son objet, sinon, son œil critique lui aurait poussé à soulever un certain nombre de questions allant dans le sens de remettre en cause ou tout au plus de relativiser les propos plutôt démagogues de ce responsable libéral, car en vérité, n'eut été la détermination du peuple sénégalais, la loi serait passée et adoptée comme toutes les autres adoptées sans aucune autre forme de procès. *Le Soleil* accordera également la possibilité à un membre de la majorité de contester le « malaise » qui se serait emparé de la majorité après le rejet de la loi. L'accusation venue de la presse privée et amplifiée par l'opposition avait fini d'installer le doute sur la capacité du président Wade à gouverner le pays, tellement le désaveu était cinglant. En conclusion, *Le Soleil* montra qu'il a été à la remorque des événements dès lors qu'il s'est abstenu de questionner le bien-fondé de ces mesures avant les manifestations de protestation le 23 juin. Il en est de même pour un autre article paru le 18 juin qui dénonçait cette tentative de modification de la Constitution à huit mois des prochaines élections rappelant que c'est à la limite du permis dans la mesure où les règlements de la CEDEAO obligeaient ses membres à ne pas faire de changements dans les règles électorales dans les six mois avant la tenue d'élection.³⁹⁰ On peut voir que *Le Soleil* a refusé de rendre compte des aspirations sourdes de la société civile avant que les événements ne s'imposent brutalement sur la scène publique. Lorsque la presse privée appelle la population à manifester son mécontentement, et à prendre la rue pour empêcher l'adoption de ce projet de loi jugé contraire à la démocratie, *Le Soleil* lui se démarque de ce traitement en privilégiant la voix officielle. Tout ce qui est susceptible de désavantager le régime est mis de côté. Les critiques et autres récriminations de l'opposition et de la société civile sont écartés. Seule la voix officielle tendant à appuyer le bienfondé de l'initiative présidentielle est médiatisée.

B- La légitimation du clientélisme et de la corruption institutionnelle

Jean-Pierre Olivier de Sardan part du constat selon lequel « *quand les sciences sociales étudient la corruption, même si c'est en vue de contribuer ainsi à trouver des moyens de la combattre, elles l'abordent en termes non-normatifs, et mettent entre parenthèses pour un temps — le temps de l'analyse, le temps de la compréhension, le temps de l'enquête — le jugement éthique négatif qui s'attache à tout ce que peut évoquer le terme de*

³⁹⁰ L'article 2 du protocole A/SP1/12/01 sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de Gestion, de règlement des conflits, de maintien de la Paix et de la Sécurité stipule que qu'« aucune réforme substantielle de la loi électorale ne doit intervenir dans les six (6) mois précédant les élections, sans le consentement d'une large majorité des acteurs politiques. »

corruption »³⁹¹. Cela voudrait dire, pour lui, qu'« elles considèrent la corruption comme phénomène social, et s'attachent à en décrire les formes, les processus et les légitimations du point de vue des acteurs »³⁹². C'est pour cela que De Sardan évoquera dans le titre d'un article l'expression d'« économie morale » qui, d'après lui-même, « peut surprendre, attachée à un phénomène aussi unanimement stigmatisé comme a-moral ou anti-moral »³⁹³. Mais, l'objectif, selon lui, était « d'insister sur une restitution aussi fine que possible des systèmes de valeurs et des codes culturels, qui permettent à la fois de justifier la corruption pour ceux qui la pratiquent (et qui ne pensent pas nécessairement, loin de là, qu'il s'agisse de corruption) et d'ancrer la corruption dans la banalisation des pratiques quotidiennes »³⁹⁴.

Dans une perspective descriptive des pratiques corruptives, il s'est efforcé de restituer des systèmes de valeurs et des codes culturels, pour des populations qui ne pensent pas nécessairement qu'il s'agisse de corruption au point d'ancrer le phénomène dans la banalisation des pratiques quotidiennes³⁹⁵. Mais ici, il s'agit de dirigeants de la République, qui a priori, sont hors du train quotidien pouvant justifier normalement ces activités de corruption. Mais, l'on peut constater effectivement que cela n'enlève en rien que l'analyse stratégique puisse permettre de saisir ces pratiques corruptives (paragraphe 1) que certaines parmi les dirigeants utilisent pourtant comme alibi pour entretenir leur pouvoir, définir des stratégies allant dans le sens de régler leurs problèmes par des mécanismes de clientélisme et de prédation constitutifs de l'Etat néo-patrimonial (paragraphe 2).

1- L'affaire Alex Segura, l'explication de la corruption par l'usage de valeurs culturelles

Le Soleil, via des communiqués du gouvernement et des témoignages recueillis à partir de sources gouvernementales, tente d'accréditer la thèse selon laquelle le président Abdoulaye Wade n'a pas tenté de corrompre le fonctionnaire international du FMI, il s'est contenté tout au plus de lui offrir un « cadeau » comme il est de coutume dans la tradition sénégalaise. C'est ainsi que l'idée d'une "téranga (l'hospitalité) sénégalaise est perpétuée à travers cette initiative et mise en avant au niveau de l'opinion, notamment par la sortie du gouvernement qui s'exprime à travers un communiqué. Mais déjà dès le début de cette affaire, le journal avait donné la parole au Ministre de la communication battant en brèche complètement la

³⁹¹Jean-Pierre Olivier de SARDAN, « L'économie de la corruption morale en Afrique », *op. cit.*, p. 98.

³⁹²*Idem.*

³⁹³*Ibid.*

³⁹⁴*Ibid.*

³⁹⁵*Ibid.*

thèse d'Alex Ségura, présenté comme quelqu'un qui a tenté de discréditer le gouvernement du Sénégal : l'affaire résulte d'une erreur de l'aide de camp du président. « *A l'issue du diner d'adieu donné en l'honneur de l'ancien représentant du FMI explique le texte, l'aide de camp a demandé au président de la République s'il fallait lui donner quelque chose, comme de coutume. Le président a répondu « oui » sans préciser la somme poursuit le communiqué car il y avait une pratique* » « *l'affaire de la valise trouve son explication là* », souligne la présidence. L'aide de camp s'est trompé sur la somme et s'est aperçu par la suite de son erreur. « D'ailleurs, précise le communiqué, "Monsieur Ségura n'était pas l'ami du Sénégal. Il a été le plus souvent dur, même sur ses appréciations. Il n'y avait donc pas de raison de lui offrir un cadeau important" ». Pour la présidence donc, il ne s'agit aucunement de « corruption » mais juste de « présent offert ».³⁹⁶ Interrogé sur l'affaire, quelques jours plus tard, Abdoulaye Wade n'a pas voulu s'épancher outre mesure sur cette affaire. "Je ne répondrai pas",³⁹⁷ a-t-il dit. *Le Soleil* opère ensuite une fusion entre le communiqué de la présidence et le point de vue propre du journal. Les simples déclarations des officiels du régime se traduisent en faits avérés. Malgré la disponibilité d'autres sons de cloches au sujet de cette affaire, comme nous l'avons vu plus haut, les journalistes se limitent à relayer les sources officielles comme s'ils étaient tenus par des brides. Et *le Soleil* s'en tiendra à cette position officielle comme pour tenter de dire qu'il n'y a que cette information qui vaille. La même stratégie de mise en doute du discours des médias privés est pratiquée lorsqu'il s'est agi de produire un contre discours pour neutraliser le concert de critiques faites au Monument de la Renaissance, qualifié de scandale économique et financier.

2-La justification du gaspillage des ressources par la réalisation de grandes œuvres de portée symbolique : l'organisation du festival mondial des arts nègres

Le Soleil fidèle à sa ligne éditoriale propagandiste, a cherché encore une fois de plus à donner à cet événement non seulement un cachet populaire, mais surtout panafricain. C'est ainsi qu'un mois avant l'événement, le journal a commencé le compte à rebours sous la forme d'un bandeau signalétique en première page. Celle-ci très prononcée et haut en couleur, a pour but principal de scander l'événement, mais de lui donner ainsi une envergure solennelle et nationale. Du premier au dernier jour du festival, le journal a consacré un supplément de 8

³⁹⁶ Article publié *le Soleil* du 28 Octobre 2009

³⁹⁷ *Le Soleil* du 02 Novembre 2009

pages spéciales dédiées à l'événement. Là où la presse privée s'arrête sur les insuffisances dans l'organisation de l'événement dès le premier jour, le *Soleil* vante les mérites de la renaissance sous le titre : « Le **monde au banquet de la Renaissance africaine** »³⁹⁸, avec comme photo d'illustration le Monument de la Renaissance. L'éditorialiste du jour, Bara Diouf plante le décor : « *La patrie, c'est l'âme du peuple. C'est la substance spirituelle, cette religion du cœur et de l'esprit qui dépasse et transcende toutes les autres religions, qui lie la terre et l'espace à l'homme et l'homme à Dieu. Les autres concepts, tous transcendants qu'ils soient, ne sont que les fils aînés de la patrie qui, elle, est la fille de Dieu. D'où l'importance de la culture pour camper l'homme, pour articuler les dimensions spirituelles d'un peuple et d'une nation, enfin pour donner forme, vie et éternité à la transcendance divine de la Patrie* ». Très en verve, Bara Diouf de donner alors à l'événement toute sa dimension panafricaine. Malgré le fait que cette édition a enregistré peu « d'hôtes de marques », contrairement à aux premiers festivals, il ose quand même la comparaison. Pour l'éditorialiste, toutes les trois se valent : « *le premier festival mondial des arts nègres dont l'expression est tout un programme annonçant donc un projet de civilisation par le président poète sur la réalisation de ses idées. Et le monde souscrivit à cette idée fabuleuse. Dakar abritera toute l'Afrique noire, les grands noms de la culture tels Keita Fodéba, Aimé Césaire, pour la diaspora et André Malraux pour la France et l'Europe seront les grandes voix qui allaient faire vibrer le Sénégal et le monde. Le festival fut hérité par l'Afrique des indépendances et son idée matérialisée, au travers d'un second festival qui se déroulera, lui, quelques années plus tard en 1977, au Niger et en Afrique anglophone. Aujourd'hui, 10 Décembre 2010, ce sera avec Abdoulaye Wade, lui par les mêmes volontés politiques, les aspirations culturelles tirant toujours du beau mot de la Patrie.* »³⁹⁹ Le 11 décembre 2010, soit le lendemain du début des festivités, le *Soleil* décrète en première page, « *Dakar, capitale de la culture négro- africaine* ». C'est au directeur de publication du journal d'entrer ensuite en scène en signant à son tour un éditorial sous le titre évocateur de « *Renaissance !* » : « *Panafricaniste convaincu, africaniste dans l'âme, le Président Wade a réussi le pari, 33 ans après d'organiser le 3^e Festival mondial des Arts nègres. Après la première édition de 1966 et celle de 1977 que Lagos, la capitale nigériane, a abritée, Dakar a rallumé le flambeau, habillé de lumières pour une soirée mémorable, à la gloire d'une Afrique et de sa diaspora réunies pour un banquet universel, celui de la culture et des Arts, mais aussi et*

³⁹⁸ Le *Soleil* du 10 Décembre 2010

³⁹⁹ Le *Soleil* du 10 Décembre 2010

surtout celui de la culture et des arts, mais aussi et surtout celui de la réflexion et de l'introspection ».⁴⁰⁰ Dans la partie spéciale page, un reportage photo tout en couleurs, de 20 photos résumant la prestation des artistes venus de tous horizons sont mis en scène. Comme pour répondre à la presse privée, le journal montre en situation, les chanteurs Youssou Ndour, Baaba Maal, le saxophoniste camerounais Manu Dibango, la chanteuse béninoise Angélique Kidjo, les Mahotella Queens d'Afrique du sud. On voit aussi Wyclef Jean serrant la main du président Abdoulaye Wade. Les politiques eux, sont représentés par tout d'abord un Ministre brésilien dont le journal nous dit qu'il est le chef de la délégation de son pays (invité spéciale), le président mauritanien Mouhamed Ould Abdel Aziz, le président bissau guinéen Malam Bécai Sagna. *Le Soleil* a magnifié aussi les précurseurs du panafricanisme dans la partie intellectuelle et scientifique du festival. Le président du comité scientifique du festival le professeur Iba Der Thiam a vu son discours retranscrit avec un titre qui ne fait point de place au doute sur l'importance de l'événement : « *un viatique pour la réaffirmation de l'identité culturelle noire* ». C'est une vraie réponse que *le Soleil* a adressée à la presse privée qui à longueur d'éditions a insisté sur la pauvreté de la participation. Et comme pour répondre ce point crucial, le journal annonce l'arrivée du guide libyen Mouammar Khadafi, qui doit s'adresser aux jeunes. Et pour montrer que ces jeunes se sont mobilisés et qu'ils collent à l'événement, *le Soleil* souligne que la « *princesse du rap français a séduit Dakar* ». C'était un « *cocktail de mélodies sous le signe de la Renaissance à Dakar* ». Un spectacle en son et en lumière digne de la grande chanteuse française James. Le 14 Décembre 2010, soit quatre jours après l'événement, *le Soleil* fait toujours le black out total sur les couacs notés ça et là dans le déroulement des festivités, préférant insister sur ce qui ressemble à des réussites. Pas un seul nom de la vice présidente du Fesman, Sindjely Wade empêtrée dans des problèmes de programmations, de cachets des artistes ou encore payer les prestataires. Toute la gloire est rendue à Abdoulaye Wade et lui seul. Le président Wade est célébré en continuateur de Nkrumah. Le 15 décembre 2010 coïncidant avec la journée des chefs d'Etat, le journal s'attarde sur le discours de Mouammar Khadafi, un des rares chefs d'Etat à avoir fait le déplacement. En première page, on voit alors la photo de Wade et du guide libyen marchant côte à côte avec le titre suivant : « **Célébrer la marche résolue du continent selon Me Wade. Khadafi veut l'unification des forces armées** », **un premier pas pour l'édification des USA d'Afrique**. Le compte rendu du meeting du PDS à Ziguinchor est titré : « *Le Sénégal vit une démocratie réelle* ». Ce titre tiré du discours de campagne de Wade est loin d'être neutre

⁴⁰⁰ *Le Soleil* du 11 Décembre 2010

puisque'il entre dans la stratégie de valorisation du régime en place, que *Le Soleil* intègre bien dans sa logique éditoriale. *Le Soleil* réaffirme le succès de cet événement panafricain à la « une », sous le titre : « **Succès du Fesman. Me Wade donne rendez- vous à ses hôtes dans trois ans** »⁴⁰¹. Selon le journal, le Fesman a, par ailleurs, permis aux africains de montrer toute la richesse de leur patrimoine culturel, de renforcer les liens fraternels entre eux et d'instaurer le dialogue entre peuples d'une même culture. Le commentaire intitulé s'évertue à montrer que toutes les craintes suscitées par les conditions de démarrage des travaux du Fesman se sont dissipées. La lecture de la résolution finale du président de la République et les triomphes du premier Ministre traduit la preuve que les noirs étaient capables de grandeur. Abdoulaye Wade est félicité de toutes parts par ses hôtes, qui lui font part de leur respect et de leur admiration.⁴⁰² Ces positions sont renforcées par le discours de Wade qui prend date, en donnant rendez- vous à l'assistance dans trois ans. Vu le « succès retentissant » de l'événement, écrit *le Soleil*, Wade veut que le prochain festival des arts nègres se tienne en 2013 sans être à mesure de dire si c'est le Sénégal qui allait organiser la prochaine édition : « *je m'emploierai à ce que la prochaine édition se tienne dans trois ans.* »⁴⁰³ Bien sûr on voit là que *le Soleil* préfère axer son regard sur les succès de l'événement tout en évitant de parler des couacs et autres impairs constatés dans l'organisation de l'événement. Aucun mot sur les surfacturations, les malversations mis à jour par la presse privée, comme si tout n'avait été que réussite ; cela démontre clairement le parti pris du *Soleil*, qui se contente d'être un entonnoir du discours des autorités du régime ; qui tous montrent aux journalistes ce qu'elles veulent bien qu'ils retiennent. L'audiovisuel public a reproduit la même stratégie pour tenter de défendre le régime.

Paragraphe 2: La propagande officielle du *Soleil* desservie par un contexte médiatique pluriel

Le Soleil a cherché à donner un coup de pouce au régime libéral en fonction de ses moyens et de ses possibilités, mais n'a jamais réussi à contrebalancer le discours critique des médias

⁴⁰¹ *Soleil* du 13 Décembre 2010

⁴⁰² Fillipe Sawadogo : Ministre burkinabe : « *Je salue l'audace du Sénégal et du président Wade* » dans le *Le Soleil* du 13 Décembre 2010-Universitaire guadeloupéenne : « *Wade a une vision grandiose qui mérite d'être soutenue* ».

⁴⁰³ *Soleil* du 24 Décembre 2010

privés pour des raisons liées à un contexte médiatique défavorable à la propagande(A), et des raisons internes à l'organe de presse (B).

A-L'ouverture de l'espace médiatique et la fin du monopole sur l'information.

Selon Marie-Soleil Frère, l'évolution de la presse privée au Sénégal a permis de rompre d'avec le « *griotisme journalistique* » qui caractérisait jusque-là les médias d'État. Quant à la formation des journalistes, elle s'est décloisonnée avec la création de l'Institut supérieur des sciences de l'information et de la communication (Issic) par le groupe Sud Communication en 1996, concurrençant ainsi le monopole du Centre d'études des sciences et techniques de l'information (Cesti), créé par l'État en 1967. Nous le verrons, ces changements vont avoir des conséquences énormes sur le paysage médiatique. Par exemple, en presse écrite, tout d'abord, *le Soleil* est concurrencé sur tous les fronts par des quotidiens privés (1). Mais celle-ci s'est accompagnée aussi d'un changement de ton qui désacralise l'homme politique (2).

1-*Le Soleil*, un quotidien "qui n'est plus seul au monde"

Avec l'arrivée au pouvoir d'Abdou Diouf en 1981, l'instauration du multipartisme a inauguré une période de libéralisation pour la presse sénégalaise. Au cours des années 1980 et 1990, de nouveaux quotidiens généralistes apparaissent : *Wal Fadjri*, *Sud Quotidien*, *Info 7*, *Le Matin*. En 1987, l'hebdomadaire satirique *Le Cafard libéré* est créé avec le concours du *Canard enchaîné* français. Ces périodiques se sont développés dans le paysage médiatique sénégalais à la fois indépendamment des organisations partisans et en offrant une alternative à la « voix officielle » du *Soleil*. Depuis le milieu des années 1980-1990, les médias publics ne dominent plus le paysage médiatique sénégalais. A leurs côtés, gravite un nombre important de quotidiens privés, de radios, de télévisions et de sites internet privés. Cette situation a cassé de fait le monopole qui existait jusque là dans l'accès des populations à l'information, reléguant un quotidien comme *le Soleil* au statut de simple journal jouant au même titre que les autres sa partition au sein du paysage médiatique sénégalais.⁴⁰⁴ Seulement, cette situation entraîne en même temps aussi une césure, une division, qui redistribue les rôles entre acteurs du même système. Ainsi, le paysage médiatique se divise t-il en deux pôles distincts : le pôle des médias publics estampillés suppôts de l'Etat d'une part et celui des médias privés jugés

⁴⁰⁴ HAVARD Jean-François, « De la victoire du « *sopi* » à la tentation du « *nopi* » ? » « Gouvernement de l'alternance » et liberté d'expression des médias au Sénégal, *Politique africaine*, 2004/4 N° 96, p. 22-38. DOI : 10.3917/polaf.096.0022.

« indépendants » et moins « alignés » d'autre part.⁴⁰⁵ A partir de là, une relation de rivalité préjudiciable aux premiers nommés se crée, obligeant un journal comme *le Soleil* à partager son lectorat avec les autres quotidiens estampillés plus « neutres » et plus « honnêtes » dans leur relation avec l'information. La conséquence directe, c'est que *Le Soleil* ne fait plus l'information seul, mieux il est débordé même, se contentant d'apporter le plus souvent la réplique aux médias privés⁴⁰⁶ devenus plus virulents envers le prince.⁴⁰⁷ Par ailleurs, *le Soleil* a également le handicap du nombre, (un contre tous), et le boulet de médium pro Etat, victime sans doute de son histoire⁴⁰⁸ et de sa ligne éditoriale qui font qu'il a un lourd contentieux à solder. Certes, depuis le début de la première alternance politique, le *Soleil* ne fait plus pratiquement d'éditoriaux de soutiens à l'image de ceux de Bara Diouf,⁴⁰⁹ mais, sa ligne éditoriale n'a pas profondément changé. Elle est toujours faite de parti pris et de soutien manifeste sinon insidieux en faveur du pouvoir en place. Ce qui fait que la confiance entre le journal et les populations n'a cessé de s'éroder. Rares sont les sénégalais qui achètent ce journal. En effet, le coût du journal (200F CFA l'unité) est non seulement prohibitif, mais sa ligne éditoriale ne milite pas en faveur d'une décision d'achat pour le citoyen lambda qui a la possibilité d'avoir avec la moitié de cette somme un titre privé dont la ligne éditoriale est jugée moins partisane. C'est pourquoi, cette réalité continue de lui coller à la peau et de faire ainsi obstacle aux différents efforts faits en interne pour améliorer le contenu du quotidien. Pendant ce temps, la presse privée ne cesse de se développer et de lui grignoter encore davantage du terrain grâce à leur contenu. Pour Marie Soleil, *"les médias privés africains ont contribué grandement à définir les contours d'un espace public, à instaurer une tradition de*

⁴⁰⁵ Lire à ce niveau la réflexion de Ndiaga Loum, notamment ses études consacrées aux limites socioculturelles du pouvoir des médias au Sénégal. Confusion entre médias dits « indépendant médias « libre » ; qui repose selon lui non pas dans le contenu des deux concepts, mais dans leur mise en application, car aucun journaliste ne peut affirmer s'être totalement affranchi de l'emprise de la contrainte sociologique dominante. Voir Ndiaga LOUM, *op. cit*; 2005,p.235.

⁴⁰⁶ Lire GUEYE Moustapha, *opcit*, p173

⁴⁰⁷ L'exemple le plus frappant c'est le traitement médiatique du retour de Wade au Sénégal, presque complètement passé sous silence dans les médias d'État, couvert très largement par la presse privée. Un contraste saisissant qui amené le Synpics à réagir, demandant le respect de l'équilibre dans le traitement de l'information (Les Bureaux de Sections, « Un anachronisme irresponsable », no. 1972, 29 octobre 1999.)

⁴⁰⁸ Moussa PAYE, "La presse et le pouvoir » *opcit* pp. 331-377

⁴⁰⁹ Cf les résultats de cette recherche deuxième partie de cette thèse.

contestation, à désacraliser l'autorité, à proposer de nouvelles modalités de participation aux citoyens ». ⁴¹⁰

2-- Montée en flèche des journaux populaires et désacralisation de l'autorité politique

Si les médias privés dits classiques ont contribué à désacraliser l'autorité des hommes de pouvoir à travers les critiques qu'ils formulent contre la malgouvernance, l'avènement des quotidiens privés dits populaires l'a renforcé davantage. Ces derniers vont bouleverser les codes culturels en mettant à la « Une » la vie privée des hommes politiques et des personnalités du showbiz. Moussa Paye écrit à ce sujet que « *contrairement à la presse d'information générale et aux organes des partis traditionnellement connus, elle (la nouvelle presse), exalte les faits divers liés au sexe, au crime, à la déviance qu'elle relate* ». La vie des hommes politiques est montée en épingle et par la même désacralisée. Les jeunes qui font partie désormais du plus grand bataillon de journalistes dans les rédactions n'ont que peu d'égard pour les codes, c'est la culture du *bul faale*. ⁴¹¹ À propos du renouvellement de la classe journalistique, Mamadou Mbodji ⁴¹² le met en rapport avec « *l'esprit de rupture et l'évolution des mentalités chez les jeunes en général* » dans la mesure où les « reporters de 1998 et de 2000 avaient quinze ans en 1988. Ils se sont nourris de la sève de la contestation et se sont abreuvés du *bul faale*. Et leur impertinence aura beaucoup changé les rapports que la "vieille presse" a toujours entretenus avec la classe politique et aura contribué au succès et au rôle de premier plan que la presse privée a joués dans le processus d'ouverture démocratique et à l'affirmation d'un esprit citoyen ». Ces nouveaux journalistes font preuve « d'une liberté de ton, d'une impertinence. Même si on ne sent pas cette impertinence en lisant *Le Soleil*, donc pas totalement valable pour ce quotidien, il est admis que les tentatives de remise en cause de la propagande viennent de la jeune génération. Cette impertinence très prononcée dans les médias privés dits populaires va chercher sa matière dans la façon de vivre les politiques, en l'occurrence les nouveaux riches de l'alternance. En fait, des pans entiers de la

⁴¹⁰ Marie-Soleil Frère, « Médias en mutation : De l'émancipation aux nouvelles contraintes », Introduction au thème « Médias, journalismes et espace public », *Politique africaine*, no. 97, 2005, p. 6.

⁴¹¹ La plupart des journalistes ont été nourris au "bul faale". *Bul faale*, que l'on peut traduire par « laisse tomber » ou tu ne t'occupe pas », est un slogan générationnel et identitaire. Issu du mouvement rap et incarné pas un sportif (loueur) se faisant appeler « Tyson », il a cristallisé, dans les années 1994-2000, les processus d'individualisation et d'émancipation de la jeunesse urbaine. Voir Jean-François Havard, « Ethos *bul faale* et nouvelles figures de la réussite au Sénégal », *Politique africaine*, no. 82, 2001, p. 63-77.

⁵³⁰ Tshikala K. Biaya, « Jeunes et culture de la rue en Afrique urbaine (Addis-Abeba, Dakar et Kinshasa) », *Politique africaine*, no. 80, 2000, p. 18.

⁴¹² Mbodji, *loc. cit.*, 2002, p. 590-591;

vie de ces politiques sont exposés par d'abord eux-mêmes qui se plaisent à présenter leurs villas, leurs voitures de luxes ou leurs femmes. Des signes d'une nouvelle bourgeoisie qui font de la politique un moyen d'ascension sociale. Voulant vivre comme des stars, ces riches de l'alternance ont créé des paparazzis qui relayent régulièrement les images et les informations qui suscitent le plus de curiosité chez les lecteurs. Les journalistes de la presse populaire ne s'intéressent pas à l'aspect politique, ils regardent chez le politique tout ce qui fait vendre chez une star par exemple. Le look, les fréquentations, les problèmes de couple sont portés à la connaissance de leurs lecteurs qui en sont friands. Aux questions politiques succèdent désormais les « titres agressifs en caractères gras, (les) grandes photos et photomontages. En effet, "dès les débuts de l'alternance politique, on a assisté aux premiers signes d'une nouvelle « caste » d'hommes politiques ayant un goût prononcé pour les biens matériels. Ils se sont lancés ainsi dans une sorte d'« exhibition » de leurs fortunes acquises en peu de temps et certains d'entre eux adoptent des comportements qui vont contribuer au succès des journaux « people »".⁴¹³ Moussa Paye précise que "les journaux à 100F qui sont désormais les plus vendus bousculent la prééminence de la presse d'information générale symbolisée par *Walfadjri* et *Sud quotidien* à cette période. Le contenu et les prix plus accessibles aux lecteurs en sont l'explication. Mais *le Populaire* tout comme *l'Observateur* ont fait des concessions éditoriales en modérant le côté répulsif et le style vulgaire et trivial des journaux de faits divers. Avec l'accession au pouvoir de maître Wade, le style de gouvernement semble avoir concilié fait politique, fait divers et les succulentes informations de proximité sur la classe dirigeante."⁴¹⁴ Toutes ces informations distillées sur le politique et reprises à longueur de journée à travers la revue de presse en Wolof, finissent pas donner une autre facette de l'homme politique, "roublard", "menteur", "corrompu", "vrai parvenu" devenu riche par la force des choses.

B-Quelques éléments de preuve du début du déclic au *Soleil*

On l'a dit plus haut que *le Soleil*, même s'il n'a pas changé totalement au point d'impulser la dynamique dans le sens d'un journalisme totalement dépourvu des œillères du régime en place, on a constaté qu'il y avait quelques velléités de résistance en interne pour s'opposer au système. Cela s'est traduit par la fin des éditos de chapelle (1) et la couverture de certains événements de nature à créer de difficultés au régime (2).

⁴¹³ SOW Moustapha, opcit p.156

⁴¹⁴ PAYE Moussa, opcit p.628

1-Fin ou remise en cause des éditoriaux de chapelle

Autre constat pertinent, on a pu observer aussi que *le Soleil* ne fait plus d'éditoriaux dithyrambiques de la trempe de ceux qui étaient signés de la main de Bara Diouf. Durant toute l'alternance, les éditoriaux sont devenus rares, et les quelques chroniques écrites par les journalistes de la rédaction se refusent à tout parti pris, en tout cas de manière ouverte, comme ce fut le cas par le passé sous Diouf. Au cours de la campagne électorale 2012, deux éditoriaux seulement ont été publiés par le journal. Tous les deux sont dans l'équilibrisme. Nous y reviendrons largement dans le dernier chapitre de la seconde partie de notre travail. Le ton y est mesuré, et s'évertue à célébrer la démocratie sénégalaise. C'est une avancée par rapport à ce qui se faisait avant l'alternance de 2000 même si cela n'a pas suffi à changer grandement la ligne éditoriale du journal faite de parti pris en faveur du régime en place. Mais le fait de refuser ou de s'abstenir d'écrire des éditoriaux tendancieux marque une rupture. Cela veut dire que ce quotidien pro gouvernemental veut éviter de prendre en tout cas parti de manière ostensible comme nous l'avons vu par le passé. Se faisant, le régime en place perd un soutien hautement important car, si *Le Soleil* s'abstient de prendre parti, les quotidiens privés eux continuent de donner leur point de vue sur l'actualité. Il aurait pu pourtant jouer un rôle de contrebalance, car quoiqu'on puisse en dire, les éditoriaux du *Soleil* ont du répondant en termes de back ground. Toutefois, si l'on veut être juste, on ne peut pas dire qu'il y a eu absence totale d'éditos de soutien envers le régime libéral durant les douze ans du régime du président Wade, mais il y en a eu peu, et ceux qui ont été produits l'ont été pour donner des gages de loyauté. En effet, attaqué par le chargé de la propagande par le chargé de la propagande du PDS pour n'avoir pas assez défendu le régime libéral, El Hadj Hamidou Kassé a cru devoir donner des gages de loyauté. Dans une chronique intitulée "Rebonds", il s'attaque aux intellectuels "pourfendeurs" du régime de l'alternance avec ce titre et cette première phrase assez évocateurs du reste; Etre dans le temps de l'alternance", il faut défendre l'alternance"; Ces preuves de fidélité n'empêcheront pas le président Wade de le faire remplacer.⁴¹⁵ Est-ce là qui a fini par ouvrir les yeux les autorités du *Soleil*, il n'est pas impossible, autant Mamadou Sèye, le directeur qui a remplacé Kassé était acquis à la cause du prince, autant son successeur s'est montré plus insidieux dans la propagande. Selon Ndiaga Loum, l'arrivée de Cheikh Thiam, à la tête du *Soleil* a débouché sur une restructuration de l'organigramme de l'entreprise et le retour à l'orthodoxie dans la gestion du patrimoine et le

⁴¹⁵ LOUM Ndiaga, opcit p.210

traitement de l'information. Il apparaît ainsi dans l'acceptation de leur mission de service public et le respect des règles des règles d'éthique et de déontologie qui régissent leur profession, les journalistes du Soleil soient contre toute forme d'allégeance aux partis politiques". On n'ira pas jusque là mais, il est clair que depuis 2012, le soutien du journal *Le Soleil* au régime en place est moins ostentatoire et plus insidieux. Evidemment pour les raisons que nous avons évoquées plus haut, ce soutien insidieux ne pouvait aucunement remettre en cause ou contrebalancer le discours critique des médias privés. Mieux on a vu aussi certains journalistes, notamment les jeunes journalistes poussent vers un changement de paradigme. La couverture des assises nationales a créé un grand débat au sein de la rédaction du Soleil. Initié par l'opposition et la société civile, elle était très mal vue du côté des autorités en place. Abdoulaye Wade avait menacé de ses foudres ceux qui participeraient à cette grand messe des forces vives de la Nations assimilées à des forces subversives. Mais comme nous allons le voir la rédaction a fini par couvrir les activités des assises nationales.

2-Un exemple symbolique : La couverture des assises nationales

Certes le traitement qui en a été fait n'est pas de premier choix, mais l'activité a été médiatisée. Un journaliste responsable au sein de la rédaction, nous expliquait, comment lui et les journalistes placés sous son autorité directe se sont organisés pour tordre le bras à la direction du journal afin de couvrir les assises nationales. Il affirme avoir bataillé ferme pour obtenir de couvrir cet événement devenu le cadre d'expression des grandes forces sociales de ce pays, mais très mal vu du côté du pouvoir en place. Wade et ses souteneurs ne menaçaient-ils pas d'ailleurs de leur foudre tous ceux qui ont pris part à ce projet grandiose de quelque bord qu'il se situe. Le pouvoir, avait conscience sans doute que se mettaient ainsi en place, grâce aux organisateurs des Assises, de « nouveaux outils de mobilisation politique et sociale échappant au contrôle du pouvoir central et aux appareils des partis traditionnels. (.. ;). Il s'agissait là du premier défi d'envergure à la domination et à la construction d'un contre-pouvoir dont l'émergence a signé l'amorce du déclin de Wade ». Comment comprendre le traitement de cette activité jugée subversive par le régime en place. Un journaliste chef de desk nous expliquait comment il a réussi à obtenir la concession de sa hiérarchie : *"A quelques jours de l'événement, nous avons tenu une réunion avec le directeur de publication. La question principale qu'il fallait trancher était celle liée à la couverture ou non de l'activité. Etant donné que les autorités avaient prévenu, c'est dire si la question était sensible et la direction a clairement exprimé ses inquiétudes et son opposition à quelque forme de*

couverture qui soit. A l'issue des débats, du reste très âpres, il a été arrêté de faire une couverture intelligente". Mais en quoi consistait cette couverture intelligente ? Celle-ci consistait nous dit notre interlocuteur en "un compte rendu fidèle des activités des assises, mais que la direction se réservait comme toujours le droit d'en faire un papier de valeur ou pas". Effectivement, comme on pouvait s'y attendre, l'événement a été médiatisé, mais ils n'ont pas été mis en exergue en première page. Toutefois, cela n'enlève en rien au fait que c'est un tournant qui a été amorcé. Et de ce point de vue, même si on ne peut parler de défiance proprement dit au régime en place, on constate que c'est un acte proprement courageux. A ce niveau, il faut comprendre cette résistance comme une suite logique des combats que l'intersyndicale du *Soleil* a menés régulièrement à l'interne pour faire changer les choses. L'intersyndicale composée principalement de jeunes n'a eu de cesse de dénoncer la ligne éditoriale du journal faite de parti pris et de propagande en faveur des régimes en place et affirmé sa volonté de se libérer des carcans de l'embrigadement et de la propagande. C'est ce qui explique selon Mor Faye que les premiers journaux privés sénégalais aient été créés par des transfuges des médias publics, dans les années 1980 » qui ont toujours entretenu le flambeau de la contestation de l'ordre établi au niveau du journal ». ⁴¹⁶ La nouveauté donc, c'est que cette ligne a bénéficié de l'arrivée d'un contingent de jeunes journalistes épousant la même idéologie. En effet, ces dernières années, *le Soleil* a procédé à un recrutement massif de jeunes issus de grandes écoles de formation en journalisme notamment le Cesti ou encore l'Issic. On peut dire alors que même si la une reste la chasse gardée du régime en place, il reste que les journalistes essaient de s'affranchir de l'embrigadement en évoquant quelquefois même la clause de conscience⁴¹⁷. C'est pourquoi, on peut affirmer sans risque de se tromper que si le régime en place pouvait compter dans le cadre de la propagande sur la direction, il ne pouvait en être autrement du côté de certains professionnels qui tiennent à se départir de ce type de soutien.

⁴¹⁶ Mor Faye, *Presse privée écrite en Afrique francophone : Enjeux démocratiques*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 314. Dans une interview titrée « Médias d'Etats : Qui le premier va commanditer le sale boulot ? », Modou Mamoune Faye et Djib Diédhiou (respectivement) font preuve d'un enthousiasme débordant quant à une liberté retrouvée du journal *Le Soleil* au lendemain de l'alternance. Les deux responsables de ce quotidien national se sont prêtés aux questions d'un journaliste de *Waldajri* du no 2407 du 22 Mars 2000.

⁴¹⁷ LOUM Ndiaga, *opcit* p 595

Section 2 : L’audiovisuel public entre soutien avorté et propagande aveugle

Les relations entre Abdoulaye Wade et Radio Sénégal ont été à la limite faites d’indifférence voire de mépris (1). Il a jeté toute la bataille sur la télévision devenue son moyen de propagande officielle (2). Mais cela a eu des conséquences néfastes pour le prince car la propagande de la télévision va se heurter au contre discours des télévisions privées arrivées sur l’espace médiatique à partir du début des années 2000.

Paragraphe 1 : Radio Sénégal Internationale : les raisons d’un soutien avorté au Prince

Ayant jeté ses forces sur la télévision, la radio va devenir bientôt le parent pauvre de l’audiovisuel public(A). Mais, ce manque d’égards va finir par devenir une opportunité pour les professionnels qui vont profiter de la situation pour se professionnaliser (B).

A-Radio Sénégal International, un allié très tôt marginalisé

A l’image du quotidien national *Le Soleil*, Radio Sénégal n’a pas été d’un grand apport à Abdoulaye Wade dans son conflit, avec la presse privée. Non pas parce que la radio ne voulait pas être au service du prince tout au début de l’alternance, mais plutôt parce qu’elle avait un sérieux handicap lié à un manque de moyens techniques et humains (1), le tout jumelé à une question d’opportunité (2).

1. Faiblesses des moyens de Radio Sénégal International

Sur la question des moyens techniques, RSI était peu dotée. Durant une bonne partie de l’alternance, la Radio a souffert d’un manque de matériel (enregistreurs et micros défectueux, internet faible débit, deux ordinateurs pour faire fonctionner la rédaction, des émetteurs défectueux).⁴¹⁸ Un signe manifeste de cette situation de malaise, c’est l’organisation en 2006 par certains professionnels de la radio d’un mouvement d’humeur. A cette occasion, les journalistes et techniciens de la radio ont dénoncé publiquement leurs mauvaises conditions de travail et décrié le traitement de faveur fait à la télévision, l’injustice dans l’octroi d’avantages de toutes sortes. Pour être pris au sérieux, ils menacèrent de se faire muter tous à la télévision. Ce qui équivaldrait à paralyser ou à compromettre évidemment le fonctionnement de la radio. Il faut dire qu’avant cette montée d’adrénaline, la radio avait vu

⁴¹⁸ Entretien avec le directeur de l’information de Radio Sénégal International Avril 2017

une bonne partie de son personnel, notamment des journalistes, rejoindre la rédaction du journal parlé de la télévision nationale. Ce personnel a demandé à être muté, sans doute pour échapper aux « humiliations » sans cesse subies et se garantir une carrière bien plus prometteuse. S'il n'y a pas de discrimination dans le traitement salarial entre journalistes de radio et de télévision, il faut dire que le second bénéficie quand même de certains avantages propres qui lui permettent de prendre proprement l'avantage sur son confrère. Il s'agit notamment de la prime d'habillement pour les présentateurs des éditions, des perdiems versés aux journalistes au cours de leurs déplacements. Et la mère des batailles réside effectivement là, car ne bénéficient de cet avantage que ceux qui sont en déplacement. Or, il y a beaucoup de plus de chance de voyager quand on est à la télé que lorsqu'on se trouve à la radio pour moult raisons. Il faut dire outre les grands rendez-vous inscrits dans l'agenda national ou international, seuls les déplacements du chef de l'Etat sont couverts. Et là, c'est la télévision qui intéresse le prince.

2-L'absence d'impact de Radio Sénégal, l'autre élément d'explication de l'indifférence du prince

Durant tout le magistère de Wade, la direction de la radio n'a obtenu aucune sollicitation de couverture venant du palais.⁴¹⁹ Toutes les initiatives sont venues de la rédaction de Radio Sénégal, qui par ailleurs a eu souvent du mal à avoir des accréditations dans le cadre des déplacements du chef de l'Etat à l'intérieur du pays. Comment expliquer cette situation pour le moins curieuse entre Abdoulaye Wade et Radio Sénégal ? En effet, depuis la libéralisation des ondes dans les années 1990, radio Sénégal a perdu de son mordant, complètement distancé par les médias privés devenus très populaires. Depuis lors, radio Sénégal n'a pas réussi à reconquérir le cœur des sénégalais. Elle a continué de jouer les seconds rôles, bousculées à jamais par les médias privés. Même dans les régions, jadis réputés des bastillons imprenables, sont tombées une à une dans l'escarcelle des radios privées comme Sud Fm, RFM ou encore *Walfadjri*, ce grâce au développement des technologies de l'information et de la communication qui ont permis à ces médias d'être présents dans ces endroits reculés du pays. Par ailleurs, l'explication tient au fait que les sénégalais ne dissocient toujours pas radio Sénégal de la télévision nationale qui lui fait apparemment de la mauvaise publicité à travers son travail de propagande assurée quotidiennement sur ses antennes. Faut-il voir alors dans

⁴¹⁹ Les professionnels de Radio Sénégal ont vécu cet ostracisme avec beaucoup d'amertume. Ce sentiment est décuplé par la perte d'une bonne partie de leurs auditeurs qui a décroché du fait de programmes basés sur une défense et un soutien systématique du pouvoir en place

l'impopularité de radio Sénégal, la cause réelle du désintéressement de l'Etat qui n'aurait plus envie de perdre son temps à maintenir sa mainmise sur un organe qui de toute façon n'a plus aucune influence ? Cette hypothèse est plausible pour au moins deux raisons. La première tient au fait que la radio ne fait pas partie de ses premiers canaux de communication. Et lorsque qu'elle choisit la radio pour faire sa communication, les médias privés deviennent de fait les premiers interlocuteurs du régime puisque plus et mieux suivies des populations. Toutefois, on peut observer que malgré tout, le souci premier des dirigeants des médias publics n'est pas l'audience, même si celle-ci est en passe de devenir un point central de tout média. Et un ancien directeur général de la Radiodiffusion et télévision du Burkina Faso s'interrogeait pourtant à ce sujet : « qui nous regarde ou nous écoute ? À quel moment ont-ils choisi de nous écouter ou de nous regarder ? Combien sont-ils à le faire et pour quelle raison ? Qu'est-ce qui les motive et qu'est-ce qu'ils pensent de nos programmes ? » Souffrant d'un déficit de référence à l'audience, les choix des médias publics ne sont pas encore dictés par le succès ou l'échec de tel ou tel programme, et leurs dirigeants ne sont pas non plus soucieux de proposer aux annonceurs des émissions qui bénéficient d'une audience fidèle et consistante. En définitive, la faiblesse structurelle, la méconnaissance (ou le mépris) de leur public et l'absence de dynamisme dans la production des radios et télévisions nationales ne leur permettent pas de répondre aux attentes, aux besoins et aux goûts des auditeurs.

Cette situation fait souffrir apparemment jusqu'au sang les professionnels de la radio qui au change perdent sur toute la ligne, et le soutien de l'Etat et celui des auditeurs qui ont décroché. Est-ce à cause de cela que les professionnels de Radio Sénégal ont fini par laisser tomber le président après avoir été eux-mêmes ostracisés ? En tout cas, nous pouvons constater que Radio Sénégal s'est positionnée sur une ligne plus professionnelle en matière de traitement de l'information.

B-Marginalisée, Radio Sénégal se met en dehors de la propagande :

Faisant sienne, la maxime « contre mauvaise fortune, bon cœur », Radio Sénégal prend ses distances avec le prince, et s'impose alors comme le *"lieu de recomposition et d'expérimentation de la nouvelle liberté de presse au sein des médias publics"* au même titre que les médias privés sans bien sûr atteindre la ligne rouge qui, est de s'abstenir d'affronter l'Etat dans un duel embarrassant, au risque de réveiller les réflexes de subordination qui ont longtemps prévalu au sein des médias publics. On a assisté alors à l'élaboration de nouvelles

grille de programmes pluriels (1), qui ont aidé les professionnels à retrouver l'esprit de liberté qu'ils avaient perdu(2).

1-Développement d'une grille de programmes pluriels

En fait, les journalistes de Radio Sénégal se sont engouffrés sur la brèche offerte par le vent de la première alternance et pour tenter d'asseoir définitivement les ruptures qui garantissent la liberté de presse, situation bien facilitée par le comportement à la limite condescendant que les autorités de la première alternance ont eu avec la radio.

Le directeur de l'information de RSI de l'époque insiste sur le rôle particulièrement important joué par les responsables de Radio Sénégal de l'époque dans la survenue des changements opérés au sein des programmes de la radio d'Etat. En effet, la directrice de la radio de l'époque, Seynabou Kor,⁴²⁰ devant l'impératif de construire une nouvelle "radio libérée du joug de l'Etat et donc plus proche des populations, n'a pas hésité pas à faire appel aux services de journalistes venus du monde privé essentiellement de *Walfadjri*, eux déjà accoutumés à la liberté de ton. A l'époque, les radios privées sénégalaises à coté de la presse écrite, étaient les seules sources d'information plurielle, la télévision nationale continuait de garder le statut de monopole de la diffusion de programmes télévision sur l'étendue du territoire national l'Etat. Radio Sénégal internationale relayait ainsi les revendications sociales des populations aux prises avec les dures réalités de la vie quotidienne et exigeait des réponses par des politiques publiques adaptées. Cette transposition du mode de fonctionnement des médias privés sur Radio Sénégal a eu des conséquences significatives. Cela s'est traduit concrètement par une réforme en profondeur des programmes qui ont apporté plus de pluralité et de liberté à l'antenne. Mamadou Thior se souvient : « *Aux deux émissions de débats que l'on avait déjà, se sont ajoutées « Questions d'actualité » une émission politique qui passe tous les Samedis à partir de 13 h 30 en alternance avec « le débat ».*⁴²¹ *Le journaliste y reçoit des personnalités de tous les bords politiques. En toutes liberté, les acteurs politiques invités à ce rendez vous ont la possibilité de donner leur avis sur l'actualité chaude de la semaine. Aucune restriction n'est apportée à leur prise de parole*

⁴²⁰ Seynabou Kor était la directrice de radio Sénégal au début des années 2000

⁴²¹ Entretiens avec Thior Mamadou, le chef du département de l'information à radio Sénégal international, le 26 Avril 2017.

puisque l'émission n'est pas enregistrée, elle passe en direct. Par ailleurs, Radio Sénégal dans le cadre de la modification de sa grille des programmes accorde aussi un traitement de choix aux auditeurs qui ont la possibilité à travers des émissions comme « forum de l'actualité » de réagir sur des sujets socio politiques. Toutes ces émissions sont animées par des professionnels aguerris. » La conséquence directe, c'est que radio Sénégal se professionnalise progressivement. Là où la télévision fait le black out sur les violences pré-électorales de la présidentielle 2012, et choisit de ne pas couvrir les assises nationales, Radio Sénégal se distingue par une couverture équilibrée de tous ces événements dans des conditions souvent très difficiles. Les campagnes électorales 2012 et 2007 ont été des baromètres intéressants pour jauger de la couverture correcte des deux présidentielles. La radio a reçu d'ailleurs comme la plupart des médias privés les félicitations du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel.⁴²²(Voir communiqué CNRA 2009). Cette situation a été ressentie comme une satisfaction personnelle, un sentiment d'esprit de liberté retrouvée.

2-Un esprit de liberté et d'épanouissement professionnel retrouvé ?

Ce sentiment de retour à la liberté est vécu sinon comme une renaissance du moins comme un soulagement. Longtemps pris en étau par le journalisme citoyen et nourri aux idéaux du soutien systématique voire aveugle aux politiques du parti au pouvoir, ils se découvrent tout d'un coup une chance de se repositionner sur l'espace médiatique. En effet, les médias d'Etat, malgré la libéralisation médiatique n'ont cessé d'être des portes-voix de la parole officielle. Le directeur de l'information de Radio Sénégal explique la fierté des journalistes de retrouver tout d'un coup cet esprit de liberté. Mais il faut dire qu'à la veille des années 2000, certains journalistes avaient déjà commencé à poser les jalons de leur affranchissement, en mettant en place des émissions qui donnent lieu à des joutes oratoires entre majorité et pouvoir. C'est le cas de « Face à Face » animée par Mame Less Camara dont le ton annonçait ce qui allait devenir bientôt la nouvelle donne au niveau de la Radio. Réputé rigoureux et professionnel, il s'est imposé en se donnant les moyens d'être libre. Cette indépendance consiste à choisir lui-même ses invités et à faire diffuser son émission en direct. Ces deux conditions présentent l'avantage d'éviter qu'on lui impose des invités d'un seul camp, notamment ceux du pouvoir, mais aussi d'avoir à censurer certaines parties de l'émission au cas où des pressions

⁴²² Rapport du conseil national de régulation de l'audiovisuel publié en 2009.

viendraient d'en haut pour se réajuster. Par ailleurs, si la censure et la manipulation ont été depuis toujours les choses les mieux partagées au sein des organes public, le sociologue Mor Faye rappelle qu'il y a toujours eu des velléités de rébellion intérieure, même si elles ont vite été étouffées. Il explique comment certains journalistes au sein de Radio Sénégal, dès 1985, tenaient tête à des membres du gouvernement du pouvoir d'Abdou Diouf qui tentaient de leur faire faire des choses que reprouvaient l'éthique et la déontologie qui régissent leur profession : *« en 1985, par exemple, alors qu'une coalition de partis politiques de l'opposition appelle à une marche « anti apartheid » vers le palais présidentiel, le téléphone sonne dans la salle de rédaction de la radio pour annoncer la diffusion prochaine d'un communiqué du Ministre de la communication Djibo Ka. Tombant effectivement sous la forme d'une dépêche de l'Agence de presse Sénégalaise (APS), le communiqué invective la « poignée de 50 manifestants ». Lamine Toure et Demba Ndiaye, en service ce jour là, pour le journal de 20h, refusent de lire la dépêche sans citation de la source APS, comme le demandent, avec insistance, le directeur de la radio Pathé Guèye et le rédacteur en chef Ibrahima Sané. (...) c'est finalement la hiérarchie qui exécute ce que demande le Ministère. Pour les punir, les deux journalistes récalcitrants sont immédiatement mutés à Saint Louis et à Ziguinchor, après une molle résistance de la section Synpics de la radio qui a adopté la méthode inopérante de la signature d'une pétition pour protester contre la mesure ». C'est dire donc combien, la liberté d'expression a été une préoccupation presque constante pour une bonne partie des professionnels de Radio Sénégal, même si somme toute, celle-ci est restée quand même jusqu'à la veillée des années 2000 comme le confirme le journaliste Kadialy Diakité un médium dédié presque exclusivement à la propagande du parti au pouvoir.*

Paragraphe 2 : Abdoulaye Wade, la magie de la télé et les illusions du prince.

Durant les douze années de pouvoir d'Abdoulaye Wade, la télévision nationale s'est inscrite sans scrupule dans une logique de présentation, de diffusion voire de défense systématique du parti au pouvoir. Elle s'est alors contentée de traduire en images, la volonté et l'action des gouvernants, se refusant d'adopter la moindre attitude critique susceptible de contrarier les gouvernements. Les journalistes sont d'autant plus fondés à adopter cette attitude, que le prince réclamait ce type d'outil pour en mettre plein la vue à ses gouvernés, mais aussi pour tenter de contrebalancer le discours critique des médias privés. Mais la télévision, était très

esseulée du moins comme les autres médias publics. Il s'agira dans le cadre de cette étude, de saisir les éléments d'appréciation, de jugement à travers lesquels, la télévision nationale donne à voir tout d'abord la gouvernance du « sopi » (A) et voir ensuite comment les médias privés (les télévisions) ont réussi à faire échouer ce projet(B).

A-Abdoulaye Wade et la Rts : construction de la figure du grand leader

La défense et l'explication de la politique du gouvernement sont restées constantes au sein de la télévision nationale durant tout le magistère du régime libéral. Chaque soir, on peut voir le président poser des premières pierres, inaugurer des chantiers, le tout à grands renforts de publicité sur le petit écran. Les chantiers du Président sont passés en boucle, les mérites de ses réalisations vantées. Abdoulaye Wade passe pour être le « patriarche bâtisseur » (1), ou encore le « pharaon »⁴²³ celui qui a fait plus que Diouf et Senghor réunis. Ce profil s'est doublé de celui de l'homme sage (2).

1- « Gorgui », le pharaon bâtisseur :

Selon Ibrahima Sarr, les "chantiers de Wade ont été vantés par les médias d'Etat comme le Soleil qui les qualifient de « révolution infrastructurelle ».⁴²⁴ La télévision a fait mieux et plus, car celle-ci « depuis 2000, diffuse plusieurs fois par jour un générique intitulé « Le Sénégal en chantier » pour magnifier l'œuvre de Wade. Plus d'une année avant la présidentielle de 2007, le gouvernement a cherché à, travers la « campagne de la communication » initiée par son porte parole, le ministre de l'information, à « rendre visibles » les chantiers de Wade et à « permettre aux populations de voir que dans toutes les localités du Sénégal, le président a créé des infrastructures ». ⁴²⁵ En faisant défiler ces images chaque soir à la télévision publique, l'objectif est nous dit Sarr est de se construire ou de « se forger un « ethos de compétence » dont la condition sine qua non est la crédibilité. On est en plein dans ce que les thuriféraires du régime libéral appellent le « weddi guis bokku ci » (on ne peut contester les faits visibles »), c'est-à-dire que "Gorgui» n'est pas dans l'art oratoire du politicien avec ses promesses, mais dans le registre performatif, dans « *le quand dire, c'est faire* ». Cela est d'autant plus important que le politique au Sénégal traîne les tares de celui qui parle beaucoup, et agit peu. La télévision publique a voulu donc clairement démarquer

⁴²³ Cf le journaliste Vincent Hugué, sur le Sénégal, dans l'Express du 23 novembre 2006-pp.44-51

⁴²⁴ "Sopi", Spéciale élections présidentielles", Cino Del Duca, 1993, 63p.

⁴²⁵ SARR Ibrahima, "Du héros au patriarche bâtisseur..." in Momar Coumba Diop, *le Sénégal sous Abdoulaye Wade*, opcit p267

"Gorgui" de ce lot de politiciens opportunistes et lui donner la crédibilité nécessaire auprès de ses électeurs. Cette « crédibilité » repose sur les conditions suivantes : la sincérité ou la transparence (ce que l'homme politique promet correspond toujours à ce qu'il pense), la performance (a-t-il les moyens de mettre en application ce qu'il promet ou annonce) et l'efficacité (ce qu'il met en application est suivi d'effets) ». Là où la presse privée insiste sur la mauvaise gouvernance libérale, la dilapidation des ressources publiques, l'arrogance du régime libéral, la violation de l'Etat de droit, les objectifs des caméras de la Rts serrent au plus près, les réalisations du Président, un focus est fait sur l'image de Gorgui sur qui la communication devient outrancière. Dans le traitement des sujets de reportage au journal parlé de 20H, on a du mal, à définir le genre utilisé par le reporter dans sa relation aux faits, tellement, au compte rendu (factuel) se mêle, l'éloge et le fictionnel. Les commentaires permettent de transformer un réel désincarné en un univers idyllique où à partir de quelques exemples, on décrète la mise sous chantier de tout le Sénégal avec des forages, des routes, des ponts, des chaussées, des écoles, des universités, des hôpitaux qui sortent de terre.⁴²⁶ Et pour la mise en œuvre de cette politique du paraître fondement de la communication politique pour tout homme de pouvoir,⁴²⁷ il faut dire qu'Abdoulaye Wade n'a pas lésiné sur les moyens. Il a commencé par demander à la Rts de lui affecter une équipe entièrement dédiée à la médiatisation de ses activités au palais présidentiel. Composée d'un journaliste, d'un cadreur, et d'un preneur de son, l'équipe travaille à temps plein, voyage avec le président et effectue des montages sur place avec du matériel technique moderne. La Rts, n'étant qu'au bout de la chaîne, se contente de procéder à la diffusion de la bande estampillée « PAD » que le motard du palais se charge d'acheminer à la télévision avant ou pendant des éditions. Et la Rts, n'a pas eu les coudées franches car aucune fausse note n'était tolérée.⁴²⁸ Le directeur général de la RTS est constamment obligée de donner des gages de loyauté pour garder son poste. Et à ce niveau, il faut dire que les autorités libérales avaient donné un signal fort en faisant appel aux services de Babacar Diagne, rompu aux règles de propagande sous le régime socialiste. Avant Babacar Diagne, le régime libéral s'est débarrassé de deux directeurs généraux, dont le plus

⁴²⁶ Ces chantiers d'Abdoulaye Wade ont été vantés par les médias d'Etat comme Le Soleil qui les a qualifiés de révolution infrastructurelle », et la télévision publique(RTS) qui, depuis 2003, diffuse plusieurs fois par jour-un générique intitulé « Le Sénégal en chantier » pour magnifier l'œuvre de Wade.

⁴²⁷ COTTERET Jean Marie, *Gouverner, c'est paraître*, Paris, PUF, 2002, 185p. Dans cet ouvrage, Jean Marie Cotteret soutient que la maîtrise de la communication est devenue une nécessité pour tout acteur politique ; et que ceux qui possèdent l'aptitude à communiquer, la maîtrise des moyens audiovisuels, bénéficient d'une autorité sans égale.

⁴²⁸ Entretiens avec Mamadou Thior, directeur de l'information de Radio Sénégal International, Avril 2017

illustre reste évidemment Matar Sylla. Ce dernier aurait été remercié dans des conditions plutôt rocambolesques après avoir fait diffuser un reportage mettant en exergue la famine dans le pays alors que le président Wade avait lui-même au cours d'une déclaration nié une telle réalité.⁴²⁹ Au cours des douze années de règne d'Abdoulaye Wade, cette fascination pour la télévision a pris les allures d'une obsession presque malade, au point qu'il était presque devenu impossible d'avoir une édition du journal parlé ou Wade n'apparut pas. Le sobriquet « télé touki touba » qu'il s'est vu attribuer en dit long sur sa propension à voyager, apparaître à la télévision et à se rendre à Touba chez son marabout. D'ailleurs, l'ouverture du journal lui était largement consacrée, une page présidence pouvait prendre au moins le premier quart d'heure de l'édition du soir. En dehors de ces apparitions, des pages entières vantant les réalisations du président en matière d'infrastructures défilent régulièrement à l'écran comme pour rappeler à l'électeur qu'il ne s'était pas trompé en votant pour le prince. Et ce n'est pas tout, à cette image de pharaon bâtisseur est venue s'ajouter celle du sage, qui veille sur le Sénégal.

2-Gorgui, le sage:

Durant une bonne partie de sa carrière d'homme politique, Abdoulaye Wade est apparu sous les traits de l'opposant héros, qui s'est battu contre le « baobab socialiste » pour instaurer la démocratie au Sénégal.⁴³⁰ Mais à partir de 2000, il est entré dans les habits d'un autre personnage, celui du « vieux », du sage » et de l'homme expérimenté. Et on peut dater cette cristallisation de l'image de Wade autour de « Gorgui », à partir des législatives de 2001.⁴³¹ En effet, Selon Sarr, le choix de « Goor Gi » cette année, là « a obéi à une tactique consistant

⁴²⁹ Interrogé sur cette éviction, Matar Sylla affirme : *"J'avais la forte conviction, connaissant le président Wade, ses convictions en matière de démocratie et de liberté d'expression, que nous allions passer d'une radio télévision d'Etat à une radio télévision de service public. Je n'ai jamais utilisé pendant mon mandat le terme de radiodiffusion-télévision d'Etat par philosophie, conviction et ligne de conduite-...).* Certains ont pensé que j'étais trop indépendant, que je n'étais pas un béni-oui-oui qu'on manipule et mène par le bout du nez, ou qui, pour la préservation d'un poste, était prêt à se courber ou à se transformer en courtisan () Beaucoup d'histoires étaient racontées au président de manière régulière avec des interpellations et convocations tout aussi régulières, souvent en présence du Premier Ministre ", Guèye I. T, *Les médias sous contrôle. Liberté et responsabilité des journalistes au Sénégal*, Paris, L'Harmattan.

⁴³⁰ COULIBALY Abdou Latif, *les raisons d'une défaite*", Sud Quotidien, no 2089 du 21 mars 2000, P9

⁴³¹ C'est en réaction à la décision du Conseil Constitutionnel qui lui interdit d'imprimer son image sur les bulletins de vote, que Wade a demandé à ses militants de l'appeler Gorgui pour toute la durée de la campagne électorale. Mais entre temps, il s'était débrouillé pour faire figurer son ombre sur les bulletins du « sopi ». Depuis lors, cette image ne l'a plus quitté, elle s'est même amplifiée au cours de ses deux mandats. Aux jeunes qui lui demandaient de se retirer de la vie politique Wade répondait : « laissez les me traiter de vieillard ! Mes adversaires ne savent même pas dans quelle société ils vivent. Ils ignorent que quand grand père arrive, tous les enfants accourent et il leur distribue des bonbons. Ils vont recevoir une raclée ».

à faire figurer l'ombre de Wade sur les bulletins de vote ("sopi ak mom" ou le changement c'est avec lui), à peser dans la bataille électorale et à accompagner « ngor si », le jeune Idrissa Seck, numéro deux du pds et tête de liste de la « coalition sopi ». A la présidentielle de 2007, un autre contenu est donné à ce terme. Il fallait positiver le statut de vieux lutteur de Wade, sa sagesse, sa sérénité et son âge face aux arguments brandis par la frange jeune de l'opposition, relatifs à une « nécessaire transition générationnelle » ou « alternance générationnelle ».⁴³² La télévision publique a insisté particulièrement sur cette facette du vieux, sage, tranquille, serein, qui mène à bonne barque le Sénégal en opposition à celle incarnée par des opposants « pressés » qui ne peuvent mener le pays qu'à l'aventure. Au Sénégal, et de manière générale en Afrique c'est connu, il est inconvenant d'attaquer les aînés si l'on ne veut pas passer pour un mal poli. On leur doit plutôt égard, respect, car l'âge n'est pas un handicap, mais une chance, une ressource stratégique. Cette image de Gorgui a été portée à bout de bras par la télévision, sublimée elle-même par le griot attitré des Wade, Mbaye Pekh. Et qui mieux que le griot d'ailleurs pour vanter la généalogie d'Abdoulaye Wade, porter le président Wade au pinacle chaque soir à la télé, comme Abdou Diouf l'a été quand il s'est agi de lui chercher la légitimité nécessaire au début de son mandat ? Excellents orateurs, dotés du sens de la laudation, ils sont de bons relais d'information pour les politiques auprès des populations à la télévision. Certes Mbaye Pekh n'a pas le charisme, les ressources, la légitimité du président des communicateurs traditionnels en l'occurrence El Hadj Mansour Mbaye⁴³³, mais il ne manque pas tout de même de réseaux de relations pour en imposer. En effet, mouride au même titre que le président, Mbaye Pekh, a l'oreille des dirigeants de la puissante confrérie mouride. Au cours de ses visites aux marabouts de Touba, le vieux président s'attache d'ailleurs ses services pour porter sa parole. Ce dernier ne manque pas l'occasion de rappeler son grand parcours d'opposant politique, ses faits d'arme de président bâtisseur, ses qualités de « guer », d'homme généreux qui aime son pays, respecte les marabouts, le tout à grands renfort de publicité et de pages spéciales dédiées, le soir venu à la télévision publique. Cette posture est liée à la manipulation de l'imaginaire religieux des Sénégalais, d'où l'image du président talibé des années 2000 ; au point que Wade a été brocardé par ses adversaires sarcastiques et caustiques, en 3T, « Tukki télé Touba » ; c'est-à-dire sa fascination pour l'outil télévisuel, sa propension à voyager et l'affirmation de son appartenance confrérique.⁴³⁴ Par

⁴³² SARR Ibrahima, "Du héros au patriarche bâtisseur..." in Momar Coumba Diop, *le Sénégal sous Abdoulaye Wade*, opcit. P416

⁴³³ Momar-Coumba DIOP et Mamadou DIOUF, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, Paris, Karthala, 1990, p. 70.

⁴³⁴ SARR Ibrahima, opcit. p420

ailleurs, les libéraux ont fait appel au registre musical pour cristalliser et à asseoir définitivement cette image du « sage », « paa bi. » Des musiciens tels Pape et Cheikh et Alioune Mbaye Nder ont été appelés à la rescousse pour composer des chansons à la gloire de Gorgui.⁴³⁵ Ces chansons étaient distillées régulièrement à la télévision, au cours des meetings politiques, tout en servant à l'habillage de bandes annonces et de génériques destinées à vanter les réalisations d'Abdoulaye Wade. Sous ce rapport, les amoureux de la politique fiction n'auront pas de mal à prédire l'inauguration par Wade au Sénégal, d'une nouvelle façon de communiquer singulière, axée directement sur sa personne, une démarche intimiste, « sans recourir à l'intermédiation ». En cela, il ferait honneur à la figure du leader fort. Celui-ci, c'est connu, ne se sent exister qu'en tant qu'il remplit le silence du grand vacarme de sa voix ; ou de son image. Quoi de mieux que d'être entendu ou vu chaque soir à l'écran, lorsqu'on pense être le seul à être en droit de parler pour et au nom de tous les citoyens. Bourdieu réveillerait là sans doute, le présidentielisme africain, qui se nourrit du même imaginaire que celui des premiers présidents post indépendance, « qui croyaient que par un seul instant pouvaient remplir le toujours ». Eux seuls avaient le droit de s'adresser aux populations via la radio, le soir venu, sans intermédiaire, ni traducteur dans un jeu de face à face médiate.⁴³⁶ Sans doute le vieux leader a-t-il pensé qu'il pouvait à force de communication et de propagande prendre sans équivoque à contrepied la presse privée qu'il accuse d'être contre son pouvoir. L'explication tiendrait à la spécificité de la télévision, et la capacité de ce médium à porter le culte de sa personnalité caractéristique de son pouvoir, « une sorte de réchauffé du culte de la personnalité, qui a eu ses heures de gloires africaines au temps des « pères de la nation », du « parti unique », ou du parti dominant, -le tout débouchant- sur la formulation d'une croyance politique selon laquelle le « pape » du sopi serait un leader politique irremplaçable, ayant donc vocation à exercer le pouvoir d'Etat aussi longtemps que possible, statuts d'homme-orchestre, d'omnipotent, d'omniscient ».⁴³⁷ Mais le gros problème de "Gorgui", c'était qu'il faisait face à une armée de médias qui parasitaient aussi bien son discours que celui de ses courtisans

⁴³⁵ On peut citer le chanteur Ouza Diallo avec sa chanson "baay goor gi, un appel à la réconciliation entre Wade et son ancien lieutenant Idy, tombée en disgrâce et emprisonnée à Rebeuss.

⁴³⁶ Mais ce n'est là qu'une variante, aujourd'hui, car on retrouve en certains aspects ces mêmes figures dans le berlusconisme en Italie ou le Sarkozysme en France, l'erdoganisme en Turquie, ou le poutinisme en Russie, les figures de cet autoritarisme qui reviennent comme au galop. ()

⁴³⁷ Kane Ousseynou, opcit p.162

B- La propagande de la RTS parasitée

Depuis le milieu des années 1980-1990, les médias publics ne dominent plus le paysage médiatique sénégalais. A leurs côtés, gravite un nombre important de quotidiens privés, de radios, de télévisions et de sites internet privés (1), mais on a noté surtout l'avènement de télévisions privées qui ont montré l'Etat néopatrimonial sous ses plus mauvais jours (2).

1- Par un contexte audiovisuel pluriel

. Depuis l'arrivée des médias privées, *Le Soleil* ne fait plus l'information seul, mieux il est débordé même, se contentant d'apporter le plus souvent la réplique aux médias privés devenus plus virulents envers le prince.⁴³⁸ Par ailleurs, *le Soleil* a également le handicap du nombre, (un contre tous), et le boulet de médium pro Etat, victime sans doute de son histoire et de sa ligne éditoriale qui font qu'il a un lourd contentieux à solder.⁴³⁹ Pendant ce temps, la presse privée ne cesse de se développer et de lui grignoter encore davantage du terrain grâce à leur contenu. S'il en est ainsi, c'est que *"les médias privés africains ont contribué grandement à définir les contours d'un espace public, à instaurer une tradition de contestation, à désacraliser l'autorité, à proposer de nouvelles modalités de participation aux citoyens »*.⁴⁴⁰

Ensuite, au sein de la rédaction du *Soleil*, on a pu noter aussi des épreuves de force entre la direction et certains autres membres de la rédaction pour tenter de s'opposer à la propagande pure et la censure, même si ce n'est pas encore de nature à inverser fondamentalement la tendance⁴⁴¹. Un journaliste responsable au sein de la rédaction du journal, nous expliquait, comment lui et les journalistes placés sous son autorité directe se sont organisés pour tordre le bras à la direction du journal afin de couvrir les assises nationales. Il affirme avoir bataillé ferme pour obtenir de couvrir cet événement devenu le cadre d'expression des grandes forces sociales de ce pays, mais très mal vu du côté du pouvoir en place. Wade et ses souteneurs menaçaient de leur foudre tous ceux qui ont pris part à ce projet grandiose de quelque bord

⁴³⁸ L'exemple le plus frappant à ce niveau reste le traitement médiatique du retour de Wade au Sénégal, presque complètement passé sous silence dans les médias d'État, couvert très largement par la presse privée. Un contraste saisissant qui amené le Synpics à réagir, demandant le respect de l'équilibre dans le traitement de l'information

⁴³⁹ Les Bureaux de Sections, « Un anachronisme irresponsable », no. 1972, 29 octobre 1999.

⁴⁴⁰ FRERE Marie-Soleil, « Médias en mutation : De l'émancipation aux nouvelles contraintes », Introduction au thème « Médias, journalismes et espace public », *Politique africaine*, no. 97, 2005, p. 6.

⁴⁴¹ L'effort du *Soleil* qu'on peut citer à ce niveau, c'est le fait que le journal ne produit plus d'éditoriaux de soutiens depuis 2000.

qu'il se situe.⁴⁴² Il faut comprendre cette résistance comme une suite logique des combats que l'intersyndicale du Soleil a menés régulièrement à l'interne pour tenter de changer les choses sans toutefois, il faut le dire réussir à infléchir de manière déterminante la ligne éditoriale du journal. L'intersyndicale composée principalement de jeunes n'a eu de cesse de dénoncer la ligne éditoriale du journal faite de parti pris et de propagande en faveur des régimes en place et affirmé sa volonté de se libérer des carcans de l'embrigadement et de la propagande. Et l'une des grandes innovations dont les journalistes peuvent se prévaloir, c'est la fin des éditoriaux dithyrambiques en faveur du régime en place qui disparaissent de fait. *Le Soleil* n'ayant pas pu faire le poids, il ne restait au régime que l'audiovisuel public pour espérer contrebalancer le discours critique des médias privés. Mais contre toute attente le prince s'est passé des services des professionnels de Radio Sénégal International, jetant toutes ses forces sur la télévision nationale. Mais cela va s'avérer une erreur monumentale puisque le paysage audiovisuel s'était émancipé lui aussi de la tutelle de la télévision nationale.

2-Par l'arrivée des télévisions privées et la force de l'image

Depuis le milieu des années 2000, le téléspectateur sénégalais a la possibilité de regarder d'autres chaînes de télévisions sénégalaises autres que la RTS, bâtie sur le même modèle que celui de la presse privée, c'est-à-dire articulée autour de la grande nécessité de dénoncer le régime néo-patrimonial. A ce niveau, on peut constater que ces nouvelles chaînes à partir de 2006 ont apporté un élément important qui manquait jusque là au dispositif de la presse privée, c'est-à-dire l'image avec sa valeur performative et sa capacité de persuasion.⁴⁴³ Ce que la presse privée a toujours dénoncé, les télévisions privées le montrent désormais. Le gaspillage des ressources publiques, les détournements de deniers publics, la mal gouvernance dénoncée par la presse privée (radios et presse écrite), qui ont comme corollaire l'appauvrissement sans cesse des masses laborieuses a désormais des noms et des visages. Le téléspectateur peut lire la pauvreté à travers le parcours de combattant du sénégalais moyen, empêtré sans cesse dans les difficultés de la vie, les ménagères avec des bassines d'eau à la

⁴⁴²Le pouvoir, avait conscience sans doute que se mettaient ainsi en place, grâce aux organisateurs des Assises, de « nouveaux outils de mobilisation politique et sociale échappant au contrôle du pouvoir central et aux appareils des partis traditionnels. (.. ;). Il s'agissait là du premier défi d'envergure à la domination et à la construction d'un contre-pouvoir dont l'émergence a signé l'amorce du déclin de Wade ». Momar Coumba Diop, Etat, pouvoirs et société. Essai sur les trajectoires du Sénégal contemporain, in *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade. Le "sopi" à l'épreuve du pouvoir*, Karthala, Paris, 2013, p41-95.

⁴⁴³ GERSTLE Jacques, "La persuasion de l'actualité télévisée", In: *Politix*. Vol. 10, N°37. Premier trimestre 1997. pp. 81-96.doi : 10.3406/polix.1997.1650

tête, ou encore, les quartiers mal famés de Dakar éclairés à la bougie du fait des délestages⁴⁴⁴ et autres coupures d'électricité. A travers les reportages des télévisions qui mettent en scène des combats de rues impliquant des forces de l'ordre, avec des citoyens embastillés, réprimés dans le sang, la violence du régime libéral apparaît au grand jour. Ce qui était écrit et souvent nié dit à la radio, est désormais montré comme preuve, avec toute la force de l'image. Jost, analysant cette force de l'image qui suscite chez Rudolph Arnheim une passion folle, Jost écrit : « *le philosophe juge le pouvoir ainsi conféré à l'être humain par opposition à celui que lui apporte la radio, et il remarque, de ce point de vue, combien « le monde sonore » est pauvre en information par rapport à celui de l'image : les bruits qui nous sont retransmis par les ondes sont bien insuffisants pour nous faire comprendre un événement et pour le rendre intelligible. Il nous faut le secours de la parole et des mots, en sorte que la radio est plus un médium de l'imagination que de l'expérience directe du monde.* »⁴⁴⁵ Il n'était pas rare de voir les chaînes de télévisions privées comme Walfadjri et Tfm ou encore 2STV et Sen TV diffuser en direct⁴⁴⁶ les images de la répression des manifestations de rues contre les délestages devenues très importants durant l'été 2011, ou encore les combats de rues contre le troisième mandat du président sortant. Les reporters dépêchés sur le terrain s'attardaient sur les images des corps ensanglantés, des morts et des bavures policières.⁴⁴⁷ Le téléspectateur a vécu

⁴⁴⁴ « Emeutes contre les coupures d'électricité, Dakar tente de s'immoler par le feu, c'est le titre de Walfadjri du 20 Janvier 2011

⁴⁴⁵ JOST, F. *Introduction à l'analyse de la télévision*, op.cit, p, 8

⁴⁴⁶ Sur cette problématique lire utilement MOUCHON, J. *Une redéfinition du journalisme*, (in) LOCHARD, G. *La Télévision, une machine à communiquer*, Hermès, Les Essentiels d'Hermès, Paris, Cnrs éditions, 2009, p, 76. Reprise du n°13-14 de la revue Hermès, *Espaces publics en images*, Cnrs éditions, 1994,

⁴⁴⁷ Pour Ignacio Ramonet par exemple, l'image télévisuelle ré-hiérarchise le classement des médias d'informations. Son influence dans la construction de la réalité est survalorisée. Et, c'est par l'image que la télévision prend l'ascendant sur l'ensemble des autres médias : « (...) En prenant la tête dans la hiérarchie des médias, la télévision impose aux autres moyens d'information ses propres perversions avec, en premier lieu, sa *fascination pour l'image*. Et cette idée fondatrice : seul le visible mérite information. Ce qui n'est pas visible et n'a pas d'image n'est pas télévisable, donc n'existe pas. Les événements producteurs d'images fortes - violences, catastrophes, souffrances - prennent dès lors le dessus dans l'actualité : ils s'imposent aux autres sujets même si, dans l'absolu, leur importance est secondaire. Le choc émotionnel que produisent les images - surtout celles de chagrin, de souffrance et de mort - est sans commune mesure avec celui que peuvent produire les autres médias, même la photographie (il suffit de songer à la crise du photoreportage, de plus en plus gagné par le people - les péripéties de la vie des célébrités). L'image, pense-t-on, est reine. Elle vaut mille mots. Cette loi de base de l'information moderne n'est pas ignorée par les pouvoirs politiques, qui tentent d'en user à leur profit. Ainsi, des questions délicates et compromettantes, ils veillent jalousement à ce qu'aucune image ne circule, ce qui est, ni plus ni moins, une forme de censure. Les récits écrits, les témoignages oraux peuvent, à la rigueur, être diffusés, car ils ne produiront jamais le même effet. Le poids des mots ne vaut pas le choc des images : comme l'affirment les experts en communication, l'image oblitère le son et l'œil l'emporte sur l'oreille. Certaines images sont donc désormais sous très haute surveillance, ou, pour être plus précis, certaines réalités sont strictement interdites d'images, ce qui est le moyen le plus efficace de les occulter. Pas d'image, pas de réalité. » RAMONET, I. *Le Pouvoir de l'image télévisuelle, Point de vue*, Unesco, 20 Février 2002. Lire aussi NEL.N. *Les Dispositifs télévisuels*, (in) BOURDON, J., JOST, F. *Penser la télévision*, Actes du colloque de Cérisy, Paris, INA, 1998, p, 59

pratiquement en direct la mort de l'étudiant Mamadou Diop, fauché par un camion de police à la mythique place de la Nation, ex Obélisque au cours d'une des manifestations de l'opposition contre le troisième mandat du président Abdoulaye Wade. Tandis que la télévision publique contient pas mal de représentations culpabilisantes, la plupart des métaphores employés par les reporters des télévisions privées prennent la perspective victimisante, défendant que les manifestants, *"qui ne sont que des victimes (et occupent, du coup, le pôle de réactivité de l'axe de causalité), réagissant à une panoplie d'injustices (chômage, précarité, discriminations). La présence des métaphores dans les comptes rendus de la presse oriente le langage qui condamne le régime et victimes les opposants."*⁴⁴⁸ (Nous aurons l'occasion de développer cette question dans la partie réservée au traitement de la campagne électorale 2012, dans la deuxième partie de notre travail). S'il en est ainsi, c'est que *"les médias font désormais partie intégrante de la réalité ou, si l'on préfère, produisent des effets de réalité en créant une vision médiatique de la réalité qui finit par passer dans celle-ci."*⁴⁴⁹ Avec la crise des banlieues françaises, toute une littérature a permis de mettre à jour des représentations qui ont clivé dans un sens ou dans un autre le débat en France et la métaphore conceptuelle qui, devient un « outil de représentation », un « outil pour construire une réalité », un « outil de cadrage »⁴⁵⁰. On peut comprendre de ce point de vue, pourquoi, Abdoulaye Wade a mis des mesures réglementaires juridiques et financières draconiennes⁴⁵¹ sur le chemin des promoteurs avant de faire migrer les prérogatives anciennement détenus par la RTS vers le palais présidentiel ; octroyant à qui il veut une fréquence de télévision, à la faveur d'une audience au palais présidentiel. Visiblement, le prince nourrissait cette crainte de voir les télévisions privées, après les radios et les journaux, échapper à son contrôle à leur tour. Ndiaga Loum s'interroge d'ailleurs sur le bien fondé d'une telle pratique en démocratie. A ses

⁴⁴⁸BOYER, Henri et Lochar, Guy, *Scènes de télévision en banlieue 1950-1954*, Paris, L'Harmattan, 1998

⁴⁴⁹Patrick Champagne, « La construction médiatique des "malaises sociaux" » in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 90, numéro 1, 1991, p. 10.

⁴⁵⁰PAN, Zhongdang et Kosicki, Gerald M, 1993, "Framing Analysis: An Approach to News Discourse", Political Communication, Lakoff, George, 2004, Don't think of an elephant. Know your values and frame the Debate, White River Junction, Chelsea Green Publishing, 10, p. 55-75. Chilton, Paul, 2004, Analysing Political Discourse. Theory and Practice, London, Routledge. Lakoff, George, 2004, Don't think of an elephant. Know your values and frame the Debate, White River Junction, Chelsea Green Publishing.

⁴⁵¹ Il fallait être en règle avec le fisc, les institutions de prévoyance de retraite, les institutions financières et n'être ni en cessation de paiement ni en situation de liquidation ou de procédure de règlement judiciaire. La réglementation faisait obligation aux promoteurs de déposer une caution de 50 millions de francs CFA fa délivrée par une banque sénégalaise de premier ordre, d'une durée de validité de six mois. Les bilans et comptes prévisionnels des organes de presse doivent être fournis aussi aux autorités. La contrainte à ce niveau, c'est que leurs états financiers devaient couvrir une période de 5 ans. A cette réglementation contraignante, il faut ajouter des contraintes techniques mises en place par le Ministère de la communication.

yeux, cela traduit une conception singulière du pouvoir qui donne les apparences d'une démocratisation formelle du secteur de l'audiovisuel tout en gardant les pratiques informelles d'un contrôle effectif aux antipodes de la démocratie.⁴⁵² Mais pris en étau par la liberté de la presse, enlevée de haute lutte, Abdoulaye Wade ne pouvait revenir sur certains acquis en la matière. C'est pourquoi comme Abdou Diouf à la fin de son régime, il ne lui restait plus qu'à élaborer un plan judiciaire dont l'objectif plus ou moins voilé était de stopper les médias qui s'attaqueraient à ses intérêts stratégiques ». ⁴⁵³ De ce point de vue, le chercheur peut traquer les stratégies mobilisées par le prince pour chercher à faire fléchir les acteurs des médias. Chercher à dénicher n'est pas une vaine aventure, car comme le soutient René RAYMOND, il est possible de déchiffrer les énigmes de la vie politique, et de la rendre intelligible à tous. Pour compliquée qu'elle soit, la politique n'est pas réfractaire à l'intelligibilité. Le déchiffrement des situations, l'explication des comportements, qui passent par la distinction entre des données stables et des éléments changeants qui font la couleur du temps, nécessitent simplement la double intervention de la science politique et de l'histoire.

CONCLUSION DU TITRE I

Tout compte fait, l'on peut retenir que le néopatrimonialisme dénoncé par les médias privés innerve toute la société de bas en haut, et ce malgré l'avènement de la démocratie. A l'image de nombreux États africains, le Sénégal se présente comme un État hybride, néopatrimonial, doté d'un cadre juridique et administratif formel. Mais à y regarder de près, on se rend compte que l'État est prisonnier des réseaux informels de patronage, le tout instrumentalisé par le chef néopatrimonial, en l'occurrence ici, le président Wade. C'est pourquoi, aujourd'hui, il existe un fossé énorme entre le fond et la forme en matière de démocratisation.

De ce point de vue, l'on peut dire que le néopatrimonialisme est soluble dans la démocratie et que l'alternance par les urnes ne change pas forcément de manière substantielle la qualité de la gouvernance. En effet, s'il est établi que les élections sont consubstantielles à la démocratie⁴⁵⁴, il ressort de l'observation des processus concrets qu'elles ont également des effets antinomiques avec la bonne gouvernance. Même si les médias n'orientent pas la réflexion de ce côté, se bornant à y voir juste un fait du prince, on peut constater que d'une part, le processus électoral s'enlise dans la sphère politique et peine à s'en émanciper pour

⁴⁵² LOUM Ndiaga, opcit P615 /

⁴⁵³ Ibid. p113

⁴⁵⁴ GARIGOU A, *Le vote et la vertu*, Paris, Presses de Sciences po, 1992

devenir une question administrative⁴⁵⁵, et de l'autre, le lien entre vote et politique demeure incertain dans le contexte africain. L'exemple sénégalais montre comme le suggèrent les dernières études, la possibilité « d'institutionnalisation » de régimes mêlant éléments bureaucratiques et patrimoniaux, et ce de manière durable »⁴⁵⁶. C'est dire donc que le régime post- transitionnel s'appuie sur des ressources pour en imposer.⁴⁵⁷ Celles-ci mêlent de manière solidaire répression et clientélisme, mais on peut y ajouter aussi la propagande à travers les médias d'Etats qui exercent une certaine violence symbolique sur les populations. Mais, on peut constater des échecs multiples, malgré le soutien explicite des médias publics que nous avons évoqué plus haut, c'est ce qui va expliquer d'ailleurs l'utilisation d'autres stratégies pour tenter de neutraliser les voix discordantes au sein de l'espace public.

⁴⁵⁵ Nous nous inspirons de la distinction que Claude Ake fait entre politique et administration: «*reduced to the essentials, the difference is that politics refers to the process whereby members of the community arrive at decisions about the management of matters of common concern, administration refers to the implementation of these decisions (...) The political situation is one in which the issues are still in dispute, the administrative situation is highly structured because it is a matter of relating determinate rules and norms to standardized circumstances. So in a sense, administration begins where politics ends*» in C. AKE, *Social science as imperialism: the theory of political development*, Ibadan, Ibadan University Press, 1979, p 107.

⁴⁵⁶ M. GAZIBO, « Le néopatrimonialisme est-il soluble dans la démocratie ? » in D. C. BACH et M. GAZIBO (dir), op cit, p. 112

⁴⁵⁷ R. BANÉGAS, « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin », *Politique africaine*, n°69, 1998, pp. 75-88, L. WANTCHEKON, « Clientelism and voting behavior : evidence from a field experiment in Benin », *World politics*, n°55, 2003, pp. 399-422

Titre II : Les stratégies du pouvoir d'Etat contre la presse "indépendante"

La violence d'Etat : la monopolisation tendancielle de la force physique est le fondement ultime de l'autorité du pouvoir politique : à l'extérieur dans le concert des nations, comme à l'intérieur où elle constitue la garantie d'effectivité de la règle de droit. Celle-ci, en effet, est une norme dont l'inexécution est sanctionnée par une peine (privative de biens, de liberté) ; sa mise en œuvre exige le recours, ou la plausibilité du recours, à la contrainte contre les récalcitrants. Dans un Etat de droit, l'emploi de la violence d'Etat, soigneusement codifié, bénéficie d'une présomption de légalité, même si sa légitimité suscite nécessairement des contestations, ne seraient-ce que réduites au groupe-cible. Cependant se développent parfois, y compris dans les démocraties occidentales, des pratiques parfaitement illégales. Les unes sont dues à des défaillances du contrôle institutionnel opéré sur les personnels d'exécution : bavures policières, autonomisation de facto de certains services(...). Les autres sont imputables à l'initiative même des Pouvoirs Publics, notamment dans certaines conjonctures politiques.⁴⁵⁸ Cette analyse de Philippe Braud prend toute sa signification sous la première alternance car face aux critiques de la presse indépendante, Wade s'est servi des moyens et des ressources de l'Etat, une constante au Sénégal et de manière générale en Afrique.⁴⁵⁹ Et cela a pris deux formes : une instrumentalisation de la justice, une utilisation de la violence quelques fois physique pour tenter de faire reculer les journalistes. Dans le cas des médias dits indépendants, Abdoulaye Wade a usé beaucoup plus de la violence et de l'arbitraire⁴⁶⁰ pour tenter de reprendre la main que du dialogue dans sa confrontation avec les médias.⁴⁶¹ Si la violence d'Etat s'est abattue sur les journalistes, à travers la convocation de journalistes à la division des investigations criminelles, la destruction de leurs matériels de travail et des bastonnades, on a pu noter aussi la sous-traitance de la violence physique à des inconditionnels du régime qui se sont donnés les moyens de saccager les locaux des professionnels des médias (chapitre 1). A cette violence s'est jumelée, une violence symbolique faite d'injures et

⁴⁵⁸ BRAUD Philippe, « La violence politique : repères et problèmes », Cultures & Conflits [En ligne], 09-10 | printemps-été 1993, mis en ligne le 13 mars 2006, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/406> ; DOI : 10.4000/conflits.406

⁴⁵⁹ Aussi bien sous Senghor que sous Diouf, tous les régimes ont cherché à museler la presse par un arsenal juridique répressif. Mais avec Abdoulaye Wade, l'intolérance face à la critique a franchi un pas, du fait de la forte personnalisation du pouvoir. Lire Le Callennec, Sophie, *Politique-religion-médias : enjeux de pouvoir : le Sénégal à la recherche d'une voie originale en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1987. Barry, Moustapha, *Histoire des médias au Sénégal. De la colonisation à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2013.

⁴⁶⁰ Lire FAYE Ousseynou, La violence au temps du sôpi, opcit, p 159

⁴⁶¹ La théorie machiavélique fondée sur le réalisme trouve ici toute sa pertinence. Selon l'auteur de *Le prince*, « mieux vaut pour un prince d'être craint plutôt qu'être respecté.

d'intimidation de la presse du palais (chapitre 2). On perçoit le lien entre faible degré d'institutionnalisation et autoritarisme à partir de la banalisation de la violence.

Chapitre 1 : Les usages de la puissance publique contre la presse privée

Dans un régime néo-patrimonial, l'aversion à la critique est une des conséquences de la personnalisation du pouvoir et de la tendance à l'autoritarisme.⁴⁶² Grand défenseur de la liberté d'expression en tant qu'opposant, Wade s'est transformé en pourfendeur de la presse dès ses premières années de gouvernance. De ce point de vue, il fait entrave à l'exercice d'un droit reconnu par la Constitution du Sénégal,⁴⁶³ qui reconnaît plusieurs libertés (dont celle d'expression) dont l'entrave est passible d'une punition par la loi. Mais curieusement, il s'est servi des moyens juridico-institutionnels (section 1) tout comme de la violence physique pour tenter de neutraliser toute velléités de critique (section 2). Ce qui se comprend parfaitement dans un régime de type néo patrimonial.

Section 1 : Les moyens juridico institutionnels

L'examen de l'historique médiatique du pays démontre que la violence d'Etat apparaît comme une ressource politique pour réprimer, asseoir et pérenniser la volonté du prince.⁴⁶⁴ Celle-ci va de l'instrumentalisation de la législation (Paragraphe 1) à l'utilisation de ressources économiques comme l'aide de la presse⁴⁶⁵ (paragraphe 2).

Paragraphe 1: Instrumentalisation de la législation

Face à la montée en flèche des contestations des dérives de l'Etat néo-patrimonial et des revendications des forces politiques et syndicales, le régime de Wade décida le « renforcement de l'autoritarisme » pour réaffirmer sa force et sa capacité de maintenir l'ordre. La manipulation de la justice contre les hommes de médias fut la méthode choisie pour tenter d'éteindre les foyers et de neutraliser les critiques. Deux moyens ont été combinés ; à savoir le harcèlement des journalistes par le biais de la justice (A) et l'instrumentalisation des délits de presse (B).

⁴⁶²MEDARD Jean-François « l'État néo-patrimonial en Afrique noire », dans Jean-François Médard (dir.), *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991, p.341

⁴⁶³Voir article 9 de la Constitution du Sénégal.

⁴⁶⁴cf. Mamadou Diouf, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, opcit P 245

⁴⁶⁵D'ailleurs, c'est à force de lutte que les régimes qui se sont succédé ont concédé la libéralisation médiatique, insuffisante jusqu'au milieu des années 2000 avec l'arrivée du dernier maillon de la chaîne que sont les télévisions privées et les sites internet.

A- Le harcèlement des hommes de médias par la justice

Ce harcèlement des journalistes s'est exercé à travers la convocation intempestive des hommes de médias à la police, (1) et une multiplication des délits liés à la diffamation (2). Contre toute attente, les nouvelles autorités gouvernementales s'inscrivent là dans la perspective d'annihiler la toute puissance des médias dits indépendants.

1-La convocation intempestive des journalistes à la police

En seulement quatre ans d'alternance, Jean François Havard soutient que plus de journalistes et de directeurs de publications ont interpellés, placés en garde à vue ou victimes de menaces qu'en vingt ans d'exercice du pouvoir par Abdou Diouf. À cet égard, les derniers rapports de Reporters sans frontières sont éloquentes. » ⁴⁶⁶Entre 2001 et 2004, invoquant des propos diffamatoires, la couverture de scandales impliquant de hauts personnages de l'État ou le refus de révéler leurs sources, des journalistes de plusieurs grands organes de presse privés ont donc subi des pressions directes se traduisant, selon les cas, par de simples interpellations ou des mises en garde à vue. Ce fut notamment le cas de journalistes et dirigeants du *Matin* (Baba Tandian, Mame Less Camara, Alioune Fall), du *Populaire* (Mamadou Thierno Talla), d'*Info 7* (Pape Samba Kane, Vieux Thiam) ou du *Quotidien* (Madiambal Diagne). » Dans certains cas, le journaliste est tout simplement envoyé en prison. En juillet 2001, le rédacteur en chef du journal *Le quotidien* lui aussi est placé en garde à vue pour les mêmes délits de diffusions de fausses nouvelles. Cela fait suite à la parution dans son journal d'un article relatif à l'évasion d'un chef de gang à la prison centrale de Rebeuss, lequel fait état de graves failles dans le système de sécurité de la prison ayant facilité le délit. Plus grave, l'article incriminé faisait état de la colère de certains officiers de police judiciaires de la Dic après avoir été dessaisis de l'enquête au profit de la gendarmerie. N'ayant voulu donner ses sources, le journaliste est inculpé, mais recouvre la liberté. En 2001 toujours, le rédacteur en chef du quotidien *Le Matin*, Alioune Fall est mis en garde à vue pour « diffusion de fausses nouvelles

⁴⁶⁶HAVARD Jean François, « De la victoire du « sopi » à la tentation du « nopi » ?, « Gouvernement de l'alternance » et liberté d'expression des médias au Sénégal, Editions Karthala | *Politique africaine* no 96 . Cf *Rapport de reporters sans frontières*, rapports annuels 2002, 2003 et 2004 de RSF sur le Sénégal. voir aussi une présentation succincte et circonstanciée de chacune des affaires mettant aux prises les journalistes et le pouvoir libéral Voir le site <http://www.rsf.org/une_pays-23.php3?id_mot=39&Valider=OK>. Mais il faut noter d'emblée que ces affaires n'ont pas ému le système de la détermination des journalistes. Elles ont tout au plus renforcé la presse dans son combat contre le régime « prédateur » d'Abdoulaye Wade. » cf les nombreux ouvrages publiés sous l'alternance, dont ceux d'Abdou Latif Culibaly qui passe pour être l'un des plus grands pourfendeurs du régime des Wade

». Cette arrestation est causée par la publication d'un article le 10 juillet 2001 qui disait que les policiers étaient en colère en raison de la remise du dossier de l'évasion d'« Ino et cie » à la gendarmerie. Selon le journaliste, il aurait été arrêté pour avoir refusé de divulguer la source de son article ce qui était considéré comme une « fausse nouvelle » pour les policiers. Un journaliste, couvrant l'affaire, considérait qu'il s'agissait d'un « nouveau pas qui [venait] d'être franchi dans les relations heurtées entre la presse et les nouvelles autorités ». En Décembre 2002, Libasse Ndiaye d'*African Television News* (ATN) se fait violemment arrêter alors qu'il filmait la marche des familles des victimes du naufrage du bateau *Le Joola* à Dakar. Deux ans plus tard, ce sont les journalistes de Sud Fm qui font les frais de la colère du régime libéral. Pour avoir diffusé une interview de Salif Sadio, chef rebelle de branche Atika, la radio est fermée, une partie du personnel interpellée⁴⁶⁷. Dans un éditorial commun⁴⁶⁸ signé de l'ensemble des organes de presse, les journalistes de la presse privée manifestent non seulement leur solidarité à *Sud Fm*⁴⁶⁹, mais dénoncent la violation de la liberté de presse⁴⁷⁰ tout en soulignant leur détermination à faire face aux avatars de l'Etat néo patrimonial : *"que le maître et ses élèves comprennent bien que n'avons pas l'intention de troquer notre droit d'exister à la fausse tranquillité des paresseux. Tant que les menaces graves et inacceptables pour un régime qui se dit démocratique, ne seront pas levées, nous continuerons notre combat dans les limites des moyens dont nous disposons."*⁴⁷¹ Excepté le cas Madiambal Diagne, tous les autres se sont relativement bien terminées pour les journalistes qui n'ont pas été envoyés en prison. Toutefois ils ont été relâchés à la suite de longs interrogatoires à la division des investigations criminelles (Dic) devenue une sorte de « police politique ». C'est dire combien les délits de presse se sont imposés comme des pièces maîtresses de l'arsenal répressif du pouvoir contre la liberté d'expression. Ce contexte conduisait à une indéniable limitation de la liberté d'expression au Sénégal. Marina

⁴⁶⁷ LOUM Mamadou Mika, « Fermeture de Sud FM et arrestation de journalistes de Sud com : la FIJ, l'Ujao et le SYNPICS en colère », *Sud Quotidien*, 18 octobre 2005

⁴⁶⁸ Edito paru dans l'essentiel des quotidiens privés au lendemain de la fermeture de la radio Sud Fm, c'est dire le 19 Février 2005

⁴⁶⁹ Collectif des jeunes journalistes pour la défense de ses intérêts : « Rupture radicale pour combattre les détracteurs de la presse », *Sud Quotidien*, 19 octobre 2005.

⁴⁷⁰ AZEMANE Béatrice, « Face aux dérives contre la presse, les journalistes marchent demain à Dakar », *Wal Fadji*, 11 novembre 2005.

⁴⁷¹ Cela a donné lieu à une levée de boucliers de la part des acteurs de la presse ; le SYNPICS, la Fédération internationale des journalistes (FIJ), l'Union des journalistes de l'Afrique de l'Ouest (UJAO)⁷²⁶, le Collectif des jeunes journalistes pour la défense de ses intérêts⁷²⁷ et le collectif des journalistes et éditeurs de presse ont protesté contre ces tentatives d'intimidation par une marche.

Ottaway⁴⁷² décrit le Sénégal de Wade comme un État semi-autoritaire relativement ouvert. Et Havard⁴⁷³ interprète ce contexte comme une tendance à l'hyperpersonnalisation du pouvoir dans la mesure où Wade percevait la critique comme une trahison à lui-même et comme une déloyauté vis-à-vis l'alternance. Toutefois, ces vagues d'emprisonnement ou tout au moins d'intimidation ont été facilitées par une législation pernicieuse qui s'articule essentiellement autour des délits de presse qu'on peut qualifier de fourre-tout. Il faut dire que cette législation est « pernicieuse » tout comme le harcèlement bureaucratique.

2-Le harcèlement bureaucratique

En quoi le harcèlement bureaucratique est-il constitutif d'une entrave à la liberté d'expression et une préoccupation majeure pour l'exercice du métier de journaliste ? L'explication est surtout dans la manière dont cette entrave se présente et est perçue du dehors.

Plus subtile et insidieux, il éveille moins bien les soupçons des bailleurs de fonds et autres partenaires internationaux... ». Selon Marie Soleil l'émergence de médias privés ces deux dernières décennies, en justifiant l'intervention de manière renouvelée de l'État dans le champ médiatique, a donc généré également de nouveaux espaces et stratégies de contrôle, fournissant aux autorités publiques des prétextes et de modalités « politiquement correctes » pour faire taire les voix dérangeantes. *« Les modalités du fait répressif se renouvellent et se réinventent au gré des conjonctures. En effet, ils vont des pressions économiques (pressions fiscales, orientation de la publicité à des organes amis) à l'octroi sélectif de fréquence. Sur l'octroi des fréquences, la pression vient de ce que les autorités utilisent l'instrument bien plus subtil de la régulation des médias pour restreindre la liberté de la presse, maintenant ainsi un vernis de légalité et de pluralisme qui est moins susceptible d'attirer l'attention et les critiques de l'extérieur. »*⁴⁷⁴ Le harcèlement bureaucratique peut "constituer un moyen efficace pour l'État de contrôler l'espace médiatique, en particulier en freinant l'octroi des licences pour les radios privées, qui restent les médias prédominants en Afrique subsaharienne et les pressions économiques."⁴⁷⁵ Au Sénégal, par exemple, la loi no 2000-07 du 10 Janvier 2000 apporte une modification de l'article 2 de la loi no 92- 02 du 06 Janvier 1992 portant création

⁴⁷² OTTAWAY Marina, *Democracy Challenged: The Rise of Semi-Authoritarianism*, Washington DC, Carnegie Endowment for International Peace, 2003, p. 25-26.

⁴⁷³ HAVARD Jean François, *loc. cit.*, 2004, p. 35.

⁴⁷⁴ KARLEKAR K. D., *License to Censor: The Use of Media Regulation to Restrict Press Freedom*, Freedom House, <http://www.freedomhouse.org/event/license-censor-use-media-regulation-restrict-press-freedom>.7, 2011, p. 1, consulté le 18 Mai 2016.

⁴⁷⁵ SOLEIL Marie, *opcit*, p.138

de la Société nationale de la radiodiffusion Télévision sénégalaise affiche clairement la volonté de supprimer les monopoles et de favoriser la mutation du secteur, mais, dans les faits, les droits ont quitté la RTS pour mieux se loger au palais. Sous le régime Wade, les licences n'ont jamais été octroyés sous le régime juridique prévu à cet effet, mais à la tête du client et au détours d'une audience au palais. D'ailleurs, sous le régime Abdoulaye Wade, beaucoup de promoteurs ont eu d'énormes difficultés à obtenir une licence de télévisions généralistes. S'il en est ainsi, c'est que les nouvelles instances de régulation de la communication, nées du pluralisme médiatique, censées garantir l'équilibre dans le secteur, jouent souvent ici un rôle pervers.

A ce sujet, Ndiaga Loum parle de curieuse manière d'ouvrir l'audiovisuel à la concurrence. Si l'on regarde de plus près la manière dont la libéralisation du secteur de l'audiovisuel s'est faite, on peut se demander si le président Wade poursuivait un but de créer les conditions d'une ouverture et du développement du secteur de l'audiovisuel ou des buts purement politiques. Avec le recul, nous penchons pour la seconde hypothèse. Et aux yeux de Ndiaga Loum, *"il traduit une conception singulière du pouvoir qui donne les apparences d'une démocratisation formelle du secteur de l'audiovisuel tout en gardant les pratiques informelles d'un contrôle effectif aux antipodes de la démocratie."*⁴⁷⁶

Les pressions peuvent également être économiques. Dans un contexte où l'Etat est le principal employeur, la centralité en matière de marchés, c'est toujours facile de faire pression sur les annonceurs pour que ces derniers orientent les budgets publicitaires des sociétés d'Etat vers des médias « alliés ». Ils peuvent également priver de publi-reportages, de voyages ministériels ou d'accès à une manifestation publique « avec prise en charge » les journalistes qui ont pourtant un besoin vital des petites rémunérations qu'ils perçoivent en ces occasions. Sous l'ère Abdoulaye Wade, beaucoup de médias ont été victimes de ce type de "tracasseries". C'est le cas de *Walfadjri*, qui s'offusque de ne pas avoir de la publicité,

Le groupe de presse *Walfadjri* a été victime de l'ensemble de ce type de tracasseries, de sorte que son directeur de la Stratégie et de la communication, Abdourahmane Camara, déclarait en 2011 : « *Si nous en sommes arrivés à cette situation, c'est qu'on était à un point où il fallait agir, sous peine de perdre notre gagne-pain* »⁴⁷⁷. Il ne dit pas autre chose que ce qu'a dit son patron. « *Nous étions acculés par le fisc qui, à tort nous envoyait des courriers*

⁴⁷⁶ LOUM Ndiaga, opcit p.615

⁴⁷⁷ Sidy Lamine Niass était le PDG de *Walfadjri*

*nous demandant des sommes énormes qui ne se justifiaient pas », soutien Sidy Lamine Niasse.»*⁴⁷⁸Le même cas a été noté au niveau du groupe de *Sud quotidien*.

Et l'avènement de Macky semble n'avoir pas changé grand chose à la manière de sanctionner de manière subtile les entreprises hostiles au régime en place. En 2012, à la suite d'une mission de vérification les impôts ont réclamé la somme d'1 milliard de FCA au groupe de presse *Walfadjri*. Somme revue à la baisse après des justificatifs donnés par Sidy Lamine Niasse qui devra désormais mettre la main à la poche pour payer au Fisc 500 millions de francs CFA. Le groupe *Walfadjri* a décrié les méthodes et vu dans ces redressements fiscaux, une volonté du régime du président Wade de museler *Walfadjri*, jugé très critique envers le régime en place.

Le risque du découragement et de la résignation guette de nombreux journalistes qui ont cru, au début des années 1990, que la démocratie était à portée de main et qui, depuis lors, n'ont cessé de lutter pour elle, alors que, d'échéance électorale manipulée en législature fantoche, elle leur semble parfois s'éloigner de plus en plus.

L'émergence de médias privés ces deux dernières décennies, en justifiant l'intervention de manière renouvelée de l'État dans le champ médiatique, a donc généré également de nouveaux espaces et stratégies de contrôle, fournissant aux autorités publiques des prétextes et de modalités « politiquement correctes » pour faire taire les voix dérangeantes. « *Les modalités du fait répressif se renouvellent et se réinventent au gré des conjonctures. C'est toute la philosophie qui sous tend d'ailleurs l'instrumentalisation des délits de presse.* »⁴⁷⁹

B-Instrumentalisation des délits de presse

Selon Marie Soleil⁴⁸⁰ le premier instrument de prévention du risque devrait être la protection légale dont jouit le journaliste.⁴⁸¹ Cependant, les diverses législations nationales prévoient (de manière tout à fait conforme au droit international), des exceptions à cette liberté⁴⁸², et parfois

⁴⁷⁸ *Le Quotidien* du 19 Mars 2011 "Sit-in du 19 mars du Groupe *Walfadjri* : Un Mollah entre le symbole et le Pouvoir"

⁴⁷⁹ FRERE Marie Soleil, opcit p10

⁴⁸⁰ Ibid p.12

⁴⁸¹ Tous les États africains disposent en outre d'une législation relative aux droits des travailleurs (Code du travail) et ont ratifié divers textes internationaux de l'OIT (Organisation internationale du travail) en la matière.

⁴⁸² Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques stipule que l'exercice de ces libertés peut « être soumis à certaines restrictions qui doivent toutefois être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires (a)

des sanctions très lourdes menacent les contrevenants. La faible indépendance et, souvent, l'intégrité limitée du pouvoir judiciaire transforment ces préventions légales en facteurs de risques pour les journalistes. Des énoncés trop vagues, laissant la porte ouverte aux interprétations abusives, permettent d'infliger des peines démesurées aux médias ou aux individus que les puissants souhaitent faire taire (1). Les journalistes qui révèlent des affaires de corruption, des scandales impliquant des fonctionnaires, les forces de police ou l'armée, qui critiquent la politique gouvernementale ou les dépenses publiques peuvent se trouver accusés de diffamation, d'atteinte à la sécurité de l'État, de tentative de déstabilisation des institutions, voire de haute trahison. Leur condamnation est presque certaine à cause du caractère pernicieux des délits et de leur pénalisation renforcée (2).

1-La pénalisation renforcée et pernicieuse des délits de presse

Analysant les différents obstacles auxquels se heurte la presse privée écrite en Afrique francophone, le sociologue Mor Faye aboutit à la conclusion selon laquelle « les différents Etats ont toujours institué, de façon explicite ou implicite, un ensemble de délits de presse que les journalistes, là où ils ont existé, ont identifié comme des mécanismes de musèlement de leur profession. Parmi ceux-ci, il cite effectivement, le « délit de propos séditieux », le « délit d'outrage au chef de l'Etat », le "délit d'atteinte à la crédibilité de l'Etat, et de ses institutions ", le délit de recel de documents administratifs », bref un ensemble de délits aux contenus aussi flous qu'ils n'ont jamais été définis explicitement. »⁴⁸³ Par le biais de ces instruments législatifs et juridiques, de nombreux journalistes se sont retrouvés en prison sans procès ou après des procès souvent escamotés. On peut citer le cas de Karim Wade qui fit preuve à ce niveau d'un grand volontarisme dans la poursuite de tout journaliste qui tente de fouiner son nez dans ses affaires. Mor Faye, rappelle que cette situation est d'autant plus curieuse que la nouvelle Constitution votée en 2001 réaffirme clairement « la liberté d'expression et l'élargit même à la liberté de marche et de manifestation. En son article 8, la charte fondamentale dispose que « La République garantit à tous les citoyens les libertés individuelles fondamentales, les droits économiques et sociaux ainsi que les droits collectifs » Parmi les libertés civiles et politiques figurent : « *la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de la presse, la liberté d'association, la liberté de réunion, la liberté de déplacement, la liberté de manifestation* ». Enfin l'article 10 décline les modalités d'exercice

au respect des droits ou de la réputation d'autrui ; (b) à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques. »

⁴⁸³FAYE Mor, *Presse privée écrite en Afrique francophone : enjeux démocratiques*, p237.

de la liberté d'expression : « *Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement ses opinions par la parole, la plume, l'image, la marche pacifique, pourvu que l'exercice de ces droits ne portent atteinte ni à l'honneur et à la considération d'autrui, ni à l'ordre public* ». Ces libertés sont protégées par l'article 9 qui prévoit que « *Toute atteinte aux libertés et toute entrave volontaire à l'exercice d'une liberté est punie par la loi* ». ⁴⁸⁴ On peut considérer par conséquent que même l'Etat n'est pas exclu de ces sanctions, notamment en cas d'abus de pouvoir ou de voies de fait à l'endroit de la presse. ⁴⁸⁵ Dans la réalité, la presse sénégalaise privée n'a pas bénéficié de ces faveurs allouées par la charte fondamentale. Le régime libéral initiateur de cette Constitution se satisfait d'avoir institué la Constitution la plus libérale que le Sénégal ait jamais connue. Mais dans les faits, on l'a vu, tout cela est resté à l'état de vœux pieux. S'il en est ainsi, c'est que dans le cadre du délit d'offense au chef de l'Etat par exemple, l'article ne spécifie pas clairement le délit visé, ce qui fait qu'il permet toutes les interprétations possibles. Mieux au Sénégal, l'imbrication de la personnalité du chef de l'Etat à celle du chef de parti, ne permet non plus de faire le départ entre les deux, une ambiguïté est notée à ce niveau. ⁴⁸⁶ C'est pourquoi, les militants des droits de l'homme se battent pour l'abrogation de ces délits jugés attentatoires aux droits des citoyens et à la liberté d'expression notamment. Il faut voir qu'à la base, ce délit a été consacré en France sous l'empire pour protéger la personnalité du roi. Avec l'avènement de la République et l'approfondissement des libertés démocratiques, cet article a été abrogé là-bas. Au Sénégal, ce délit subsiste et il permet encore d'envoyer aussi bien des journalistes que des opposants politiques en prison sous le faux délit d'atteinte à l'honorabilité du président de la République. Avec l'avènement de la République et l'approfondissement des libertés démocratiques, cet article a été abrogé là-bas. Au Sénégal, ce délit subsiste et il permet encore d'envoyer aussi bien des journalistes que des opposants politiques en prison sous le faux délit d'atteinte à l'honorabilité du président de la République. Quant au délit de diffamation ou de diffusion de fausses nouvelles, il est presque impossible pour le journaliste de prouver devant le juge, preuves à l'appui la véracité de ses allégations, tenu qu'il est à taire la source de ses informations confidentielles. L'article 35 du code pénal souligne que « *le journaliste ou le technicien de la communication sociale est tenu au secret professionnel tel que prévu à l'article 363 du code*

⁴⁸⁴ Extraits de la Constitution du Sénégal votée en 2001.

⁴⁸⁵ Faye Mor, op.cit. p134

⁴⁸⁶ Selon Ndiaga Loum, en dehors des délits de presse, il existe d'autres délits qui permettent de mettre un journaliste en prison. Il donne l'exemple de "trouble à l'ordre public, incitation à la violence, à la désobéissance de l'armée. Tout procureur zélé peut les utiliser pour envoyer un journaliste en prison. Ce sont les pièges du nouveau code de la presse.

pénal. Il ne doit pas divulguer les sources des informations obtenues confidentiellement ». Ce qui signifie que le journaliste à qui on demande ses sources se voit désarmé⁴⁸⁷ tout d'un coup devant le juge qui le condamne.⁴⁸⁸

2-Le caractère pernicieux des condamnations pécuniaires prononcées contre la presse

Les journalistes qui révèlent des affaires de corruption, des scandales impliquant des fonctionnaires, les forces de police ou l'armée, qui critiquent la politique gouvernementale ou les dépenses publiques peuvent se trouver accusés de diffamation, d'atteinte à la sécurité de l'État, de tentative de déstabilisation des institutions, voire de haute trahison. Selon Perret, lorsque les hommes de médias sont reconnus coupables de ces délits, ils sont condamnés généralement très lourdement. En effet, dans les pays semi-démocratiques, la justice relativement indépendante, s'arrange pour condamner les journalistes à des peines de prison assortis de sursis, mais avec des dommages à payer très lourdes. Par exemple, le directeur de publication et le Rédacteur en chef du journal « *L'Observateur* » ont été déclarés coupables de diffamation et condamnés à 6 mois assortis du sursis dans une affaire l'opposant à l'ancien Ministre de l'Intérieur. Le juge a déclaré la constitution de partie civile du ministre Ousmane Ngom recevable et lui a accordé des dommages et intérêts de 30 millions. Les deux journalistes ont été condamnés à lui payer solidairement cette somme. Le Groupe Futurs Médias, propriété du chanteur Youssou Ndour, a été déclaré civilement responsable. La décision de justice devait également être publiée, aux frais des condamnés, à *l'Obs*, au *Populaire*, à *Walfadjri* à *L'As* et au *Quotidien*. Karim Wade a fait preuve d'un certain volontarisme dans les poursuites de ceux qui tentent de fouiner dans sa gestion. Il a réussi à faire condamner les journalistes Alioune Ndiaye et Jean-Pierre Mané du quotidien *l'Observateur* ont été reconnus coupables du délit de diffamation sur la personne de Karim Wade, par ailleurs fils du président de la République, a condamné *l'Observateur* à verser 100.000 francs CFA d'amende et 40 millions de dommages et intérêts. Les journalistes de *l'Observateur* avaient fait état des rumeurs selon lesquelles Karim Wade avait été interpellé à Paris pour trafic de devises. Le journaliste du *Courrier du jour*, Pape Amadou Gaye, dont le

⁴⁸⁷ MANE Bacary Domingo, *La loi et les médias au Sénégal*, Legon, Fondation pour les Médias en Afrique de l'Ouest, 2012, p. 10

⁴⁸⁸ Cf la condamnation de Madiambal Diagne prononcée par le tribunal hors classe de Dakar. Il a obtenu le 26 juillet 2001 la liberté provisoire.

journal avait publié les mêmes informations a été également condamné à trois mois de prison avec sursis. Le quotidien devra aussi verser la somme de 20 millions de francs à Karim Wade. Ces condamnations ne sont pas sans rappeler celle qui a été prononcée contre Sud Quotidien dans l'affaire qui l'opposait à Mimran au début des années 1990. Cette année là, Sud a été reconnue coupable du délit de diffamation et condamnée a un mois de prison ferme et à payer a l'entreprise la somme de 500 millions de FCF. Ndiaga Loum qui s'était posé la question remarque que la justice sénégalaise aurait-elle comme seule préoccupation de laver l'honneur de la Compagnie sucrière sénégalaise et de son patron Mimran qu'elle n'aurait pas eu besoin de prononcer une sentence aussi exagérée. Il y a la comme une volonté de liquidation pure et simple de l'entreprise. Cette situation perdure sous la deuxième alternance.

Dans le nouveau code de la presse, les délits de prison sont remplacés par des amendes pécuniaires très lourdes. On passe d'une peine maximale de trois ans de prison auparavant à cinq ans dans le nouveau code et pour les amendes, le maximum passe de cinq millions à 30 millions. C'est une véritable épée de Damoclès au dessus de la tête de tous journalistes et de toutes les entreprises du secteur. L'explication qu'en donne Ousseynou Kane est simple : c'est dit-il en réalité, que « *le journaliste de la presse privée apparait sous les traits d'un briseur de la parole du pouvoir, d'un diffuseur de la parole de l'opposant (qui est la parole du contre-pouvoir) avec l'organisation de plateaux de TV ou sa présence multipliée. Le journaliste ne pourrait qu'adopter une posture d'agent subversif avec ses analyses écrites, ses émissions, ses reportages et ses comptes rendus.* »(....). L'enjeu, ici, c'est "*la dispute du gouvernement de l'opinion. Pour tout pouvoir, contemporain, il est important de contrôler le monde des affects, d'être le principal manipulateur des imaginaires sociaux et politiques.* »⁴⁸⁹ Faut-il voir dans le comportement de Wade, un moyen de se protéger d'une seconde alternance ? L'idée est d'autant moins importante que « *l'alternance réalisée en 2000 est aussi le résultat de l'incapacité du pouvoir de Diouf à conserver le monopole du pouvoir de contrôle et de manipulation des mentalités collectives.* »⁴⁹⁰ Le pouvoir de Wade lui-même a souligné, au début de la première alternance, le rôle de premier plan joué par la presse, dans l'avènement de la défaite du parti socialiste. Par ailleurs, de manière générale, l'Etat africain a toujours utilisé la répression là où il a manqué de légitimité pour s'imposer. Il a utilisé la violence pour masquer ses lacunes dans la réalisation de ses missions les plus primaires. Il faut relever avec Achille Mbembe que l'échec de l'Etat à s'imposer définitivement comme « vecteur

⁴⁸⁹ KANE Ousseynou, *La violence au temps du sopi*, opcit P182

⁴⁹⁰ KANE Ousseynou, opcit, p185

d'accumulation » l'a poussé à recourir à la coercition étatique ou sociale et envisager la violence en tant qu'attribut de la « gouvernamentalité ».⁴⁹¹ Cette coercition peut toucher à l'ensemble des maillons de la chaîne sociale. *« À l'image de la période coloniale, l'époque postcoloniale est un régime de commandement fondé sur l'arbitraire du gouvernement. Mbembe avance l'idée que les agissements des gouvernements postcoloniaux peuvent être compris à travers l'héritage historique et en particulier par les séquelles de la violence coloniale. L'État et ses institutions « ne sont pas déployés en vue d'atteindre un quelconque bien public », mais l'objectif consiste plutôt à ce « que les gens lui obéissent ».*⁴⁹² Toujours selon Achille Mbembe, l'État africain, au lendemain des indépendances, était donc caractérisé par des régimes pour la plupart autoritaires, suite à la colonisation. » On le sait comme l'entend Foucault, la gouvernamentalité, c'est avant tout *« l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques, qui permet d'exercer cette forme bien spécifique de pouvoir qui a pour cible principale la population, pour forme majeure le savoir, l'économie politique, pour instrument technique essentiel, les dispositifs de sécurité. »* Cette forme de gouvernamentalité se nourrit de l'énergie de la population pour mieux l'asservir. C'est dire si on a affaire à un « Etat fort » qui s'exerce avec toute la force de la puissance publique, sauf que là celle-ci ne poursuit point le but commun ou l'intérêt général mais des intérêts privés des dirigeants au sommet de leur pouvoir. Mais le problème, c'est qu'avec la pugnacité des médias privés, et leur force de frappe, il demeure plus difficile pour le prince de ne compter que sur la violence d'Etat pour espérer soumettre la presse. Alors, tant que le bâton ne suffisait pas, il fallait inventer ou plutôt utiliser une autre arme pour tenter de mettre un terme à la poussée fulgurante de ce quatrième pouvoir qui ne cesse de faire trembler le régime libéral. Cette arme, c'est l'aide à la presse. Elle n'a pas été instituée par Abdoulaye Wade, mais ce dernier l'a renforcé pour apparemment mieux en faire un moyen de pression contre les médias récalcitrants.⁴⁹³

⁴⁹¹Notion empruntée à Michel Foucault. Il s'agit d'un certain type de contrôle de l'Etat sur les populations, un certain mode d'exercice du pouvoir ou gouverner c'est « exercer par rapport aux habitants aux richesses, aux comportements de tous et de chacun, une forme de surveillance, de contrôle tout aussi attentif que celle du père de famille sur la maison et sur les biens. », cf. FOUCAULT Michel, *Sécurité, territoire, population*, Editions du Seuil, 2004, 448p.

⁴⁹² MBEMB Achille, op.cit. p252

⁴⁹³Selon Moustapha Barry "consciemment ou inconsciemment, (...) Abdoulaye Wade qui venait d'être élu, avait pensé que les médias privés étaient avec lui. Au point de vouloir les récompenser aux lendemains de son élection. C'est dans ce cadre qu'il faut analyser les différentes augmentations de l'aide à la presse qui est passée de 100 millions sous le régime socialiste à 300 millions sous le régime du président Abdoulaye Wade, après l'avoir montée une première fois à 150 millions.

Paragraphe : L'aide à la presse comme ressource politique

Dans le cadre de la lutte pour le contrôle du pouvoir, le prince use, on l'a vu, d'une palette de ressources, qui vont de la répression à la corruption. En effet, l'aide à la presse destinée à équilibrer tant soit peu les charges tels que le formule la politique à la base de son instauration est détournée par le prince pour lui servir de moyen de chantage contre les médias critiques (B). Mais pour mieux comprendre l'esprit qui gouverne l'instauration de ces allocations publiques, il y a lieu de se pencher d'abord sur ses aspects généraux(A).

A- Aspects généraux de l'aide à la presse

S'il peut paraître paradoxal comme l'écrit Le Bohec de parler d'aide de l'Etat à la presse au regard des principes d'indépendance et d'objectivité⁴⁹⁴ auxquels les journalistes déclarent en général adhérer, et qu'une dépendance économique et financière vis-à-vis des pouvoirs publics compromettrait, le Sénégal, à l'instar de beaucoup de pays dans le monde, ont été amenés, par le vote d'une loi, à instituer un dispositif d'aide à la presse. Si la philosophie qui l'institue est proprement louable (1) en elle même, on constate qu'à la pratique, celle-ci a été largement dévoyée pour des intérêts basement politiques du prince (2).

1-Aux sources de l'aide à la presse

Historiquement, « *l'aide de l'Etat à la presse est un dispositif ancien dont la paternité peut être reconnue à l'Europe occidentale (France, Italie, Espagne, Royaume-Uni), à l'Europe du nord (Suède, Norvège, Finlande) et à l'Amérique du nord (Etats-Unis, Canada) [Balle, 2013]. En France, elle débuta il y a plus de deux siècles lorsque sous la Révolution, l'Etat accepta de consentir à la presse un tarif postal préférentiel en 1796, pour l'acheminement, à moindre coût, des journaux auprès de leurs abonnés et dans les différents lieux de vente.* » ⁴⁹⁵

Elle se définit comme une allocation de ressources que les pouvoirs publics attribuent aux organes de presse en vue de les aider à remplir une mission de service public. ()⁴⁹⁶ c'est un

BARRY Moustapha, *Médias et pouvoir au Sénégal depuis les indépendances* (1960), thèse soutenue en Mars 2012, à l'université P.

⁴⁹⁴ Erigés en mythes professionnels, ces principes constituent, en effet, dans la rhétorique journalistique usuelle, les fondements éthiques et déontologiques de leur métier sans lesquels ils perdraient toute crédibilité aux yeux du public. LE BOHEC, Jacques, *Les mythes professionnels des journalistes*, Paris : L'Harmattan, 1998, 208p.

⁴⁹⁵ FAYE Mor, op.cit. p.4

⁴⁹⁶ Lire notamment AUGÉY, Dominique, « Introduction : la dimension économique du journalisme », in *Cahier du Journalisme*, n° 20, coédition Ecole supérieure de Journalisme de Lille et Département d'information et de communication de l'Université de Laval (Québec), pp. 10-21. Le FLOCHE, Patrick, « Bilan des 10 ans du Fonds

« soutien économique ou financier organisé par la puissance publique et destiné aux entreprises, afin de faciliter la gestion des médias, d'assurer le cas échéant leur survie, au nom du pluralisme des organes et des activités de communication. Pour justifier l'octroi de l'aide à la presse, deux arguments sont avancés. Le premier tient à la fonction présumée de veille et de sentinelle démocratique de la presse, qu'elle ne peut remplir que si elle est économiquement et financièrement viable, d'où la nécessité pour l'Etat d'intervenir pour continuer à garantir le pluralisme des médias. Le second argument est lié à la spécificité de l'information, qui est une denrée très périssable, difficilement vendable au-delà d'un certain temps. Sa rentabilité commerciale n'étant pas toujours assurée avec cette donne, il est naturel argumentent les tenants de cette thèse que là aussi l'Etat intervienne pour se substituer au marché. De ce point de vue, même les médias publics sont concernés. Il devient difficile pour eux aussi de faire face seuls aux charges liées au fonctionnement.⁴⁹⁷ C'est pourquoi donc les aides peuvent viser plusieurs finalités : « *minoration des dépenses liées au fonctionnement des entreprises (réductions ou exonérations fiscales, réduction de tarifs divers) ; substitution en partie au marché défaillant en accordant des subventions sur fonds publics ; participation au capital de certaines entreprises (ainsi, dans les médias du service public) ; financement d'activités connexes aux médias (câble, satellite) ; prise en charge de certaines dépenses de fonctionnement d'entreprises médiatiques ; organisation de certains circuits financiers qui font migrer des fonds d'un média à un autre ; etc.* »⁴⁹⁸. On distingue donc in fine plusieurs catégories d'aide à la presse : mais l'objectif est le même, aider les médias à remplir leur mission de service public.⁴⁹⁹

de Modernisation de la presse » 2010. Rapport pour la Direction du développement des médias, service rattaché au ministère de la Culture et de la Communication. Le FLOCH, Patrick, Sonnac, Nathalie Economie de la presse à l'ère numérique, Paris) : La Découverte, 2013, 125p. (1ère édition, 2000, 2ème édition, 2005.

⁴⁹⁷ NIASSE Sidy Lamine, « Se battre jusqu'au bout » ; propos de recueillis dans *le Soleil* du 17 janvier 1994

⁴⁹⁷ FAYE Modou Mamoune, « Bras de fer- NIS » in : *Le Soleil* du 24 Février 1994

⁴⁹⁷ LOUM Ndiaga, *op. cit.* pp 134-136

⁴⁹⁸ BALLEES, Francis et ali., *Lexique d'information et de communication*, Paris : Dalloz, 2006, 487p.

⁴⁹⁹ Lire, Analyse et commentaires sur les aides publiques à la presse, à l'information et au journalisme, 2010, étude coordonnée par Groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec (http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/media/CEM_-_commentaires_sur_les_aides_publiques_a_la_presse-2_0.pdf),

2-Le sens de l'aide à la presse au Sénégal

En Afrique, du moins dans les pays qui l'ont instituée, l'aide de l'Etat à la presse est relativement plus récente. Elle a été mise en place dans certains pays, suite à la naissance d'une presse privée dite indépendante au cours des processus démocratiques des années 1980-1990 sous la pression de la rue et des bailleurs de fonds internationaux, aux régimes de parti unique alors marqués par un monopole étatique de fait sur les médias.⁵⁰⁰ Avant 1996 date de démarrage, au Sénégal, d'une aide de l'Etat à la presse, il y avait d'un côté des médias d'Etat qui bénéficiaient (et qui bénéficient toujours) de subventions directes et indirectes de la part du gouvernement et, de l'autre côté, des médias privés qui devaient assurer les moyens de leur survie. » Il faut dire que si la philosophie de l'aide à la presse instituée par exemple en France trouve ses racines dans la sauvegarde de la liberté d'expression et de la démocratie de manière générale, au Sénégal, elle suit officiellement certes cette logique mais elle s'est faite sous le sceau de la contrainte ou de la pression des acteurs de la presse privée. Jusqu'à 1996, seuls les médias publics pouvaient bénéficier de ce type de soutien via des subventions directes octroyées annuellement. Il a fallu que la presse menaçât d'organiser des actions d'éclat (marches) soutenues par les chancelleries occidentales de plus en plus regardantes sur le respect du pluralisme démocratique pour que l'Etat accéda finalement à sa demande. C'est ainsi donc qu'est instituée au Sénégal, l'aide à la presse à travers la loi 96-04 du 22 février 1996 relative aux organes de communication sociale et aux professionnels de journaliste et de technicien. La loi entend par organes de communication sociale les organes de presse écrite (les journaux, revues spécialisées, magazines, cahiers ou feuilles d'information). Avant ces journaux doivent impérativement tirer au moins 2000 exemplaires et employer un minimum de cinq journalistes, techniciens de la communication sociale à plein temps ; consacrer au moins 75% de sa surface à l'information politique, économique, sociale, culturelle ou sportive ; tirer au moins un tiers de ses ressources de la vente, de la publicité, des abonnements et des souscriptions ou collecte. Ces dispositions ne s'appliquent pas à la presse locale (régionale ou départementale). S'agissant des médias audiovisuels, eux aussi doivent couvrir au moins l'étendue d'une région administrative ; employer au moins cinq journalistes ou techniciens de la communication sociale à plein temps ; respecter les dispositions de leur cahier de charges. Ces dispositions font référence aux obligations techniques, à celles relatives aux contrôles,

⁵⁰⁰ Lire à ce niveau FAYE, Mor *Presse privée écrite en Afrique francophone. Enjeux démocratiques*, Paris : L'Harmattan, 2008), 396p, et Frère, Marie-Soleil, *Presse et Démocratie en Afrique – Les mots et les maux de la transition*, Paris : Karthala, 2000, 450p.

aux finances, aux programmes, à la publicité et au parrainage, à la sauvegarde du pluralisme et au droit de réponse, etc. Par ailleurs, la loi stipule que l'aide apportée à une entreprise de communication sociale est modulée en fonction de la régularité des titres, du nombre de professionnels qui y travaillent, du tirage, de la diffusion ainsi que des charges sociales. Dans la pratique, c'est un comité consultatif de la subvention aux organes de presse, rattaché au Ministère chargé de la Communication et composé d'un président, d'un secrétariat exécutif issu du ministère, ainsi que des membres permanents, qui se réunit chaque année sur arrêté ministériel pour répartir l'aide de l'Etat à la presse. Les membres permanents sont constitués d'éditeurs de presse, de syndicats de journalistes et de reporters, de représentants de la Primature et du Ministère de l'Economie et des Finances, de représentants de l'Assemblée nationale et de représentants du CORED (Conseil pour le respect de l'éthique et de la déontologie, organe d'autorégulation de la presse sénégalaise). Ces dernières années, avec la diversification du secteur des médias au Sénégal, le comité s'est élargi à des éditeurs de journaux en ligne et des représentants de radios communautaires. Cette diversité dans la Constitution de ce comité consultatif, n'a pas permis de pacifier les rapports entre le Ministère de la culture et de la communication et certains représentants de médias, qui dénoncent le caractère partisan de la distribution de l'aide à la presse.

B- La politisation de l'aide à la presse au Sénégal

Les rares études scientifiques faites à ce sujet pointent un bilan plutôt mitigé de cette aide à la presse. Mor Faye parle « *d'une aide sans impact ni sur les conditions de travail encore moins sur les conditions sociales des journalistes* ». ⁵⁰¹ La faute écrit Faye à « *une absence de vision stratégique* ». On pointe une politisation de l'aide (1), alors même qu'un plus de rationalité aurait commandé de recentrer l'aide vers des aides indirectes mais plus efficaces (2).

1-L'aide à la presse, un moyen de se constituer une clientèle au sein de la presse

Alors qu'en France et au Bénin des efforts sont faits pour veiller à ce que l'aide de l'Etat profite aux entreprises de presse et à la profession de journalistes, au Sénégal c'est loin d'être le cas. De nombreux témoignages concordants montrent que l'aide à la presse sénégalaise profite plus aux patrons de presse qu'aux entreprises de presse. Mieux, celle-ci est devenue un excellent moyen de chantage aux mains du gouvernement pour museler les médias les plus

⁵⁰¹ Faye Mor, op cit, p.13

virulents. On assiste, il faut le dire chaque année, à une violation flagrante des dispositions de la loi sur les critères d'attribution de l'aide à la presse, et sur la modulation de cette aide en fonction de la taille de l'organe. Pour se plaindre justement de la modicité de l'aide qui lui a été versée en 2006, *Walfadjri* n'a pas hésité d'ailleurs à attaquer l'Etat au Conseil d'Etat pour non respect des critères d'attribution de l'aide à la presse cette année là. Estimant que l'attribution de l'aide n'a pas été modulée en fonction de la taille des organes de presse, le conseil d'Etat avait donné raison au groupe dirigé par Sidy Lamine Niass.⁵⁰² Le groupe D-médias lui s'est tout bonnement laissé aller au boycott évoquant presque les mêmes raisons :⁵⁰³ C'est que même si tous les acteurs des médias siègent lors de l'attribution de l'aide à la presse, c'est toujours le Ministère de l'information ou de la communication qui a le dernier mot. Celui-ci par ses alchimies propres édicte ses critères et procède à la distribution des chèques. Ainsi sont servis toute la clientèle politique. Aux plus fidèles alliés vont les meilleurs chèques. *Le Témoin* dénonce : « Au total 189 organes de presse ont retiré un chèque en se servant sur la bête comme à la cantine. La calcullette n'explosera pas après l'opération de division (au propre comme au figuré) : la moyenne par organe est dérisoire, 3,7 millions de francs CFA et des poussières. Les éditeurs et patrons de presse sérieux garderont la moue dédaigneuse, en pensant aux lourdes charges sociales, économiques et aux ardoises bancaires. Les autres-comment les appeler autrement ?-empocheront sans sourciller la manne, en attendant l'année prochaine, peut être une cuvée plus féconde et plus aromatisée ». ⁵⁰⁴ La stratégie adoptée par le régime Wade est apparemment de ne respecter aucune règle en la matière, autre que celle qu'il s'est lui-même fixée : servir tout le monde, en veillant à ce que les plus dociles aient la plus importante part, peu importe leur envergure au sein de l'espace médiatique. ⁵⁰⁵ Sous l'alternance il faut le faire remarquer, les titres jugés

⁵⁰² Cf. l'arrêt 64-51 rendu par le Conseil d'Etat en sa décision du 25 Septembre 2006. « par arrêt rendu à la date du 25 septembre 2006, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté 64-51 du 25 Septembre 2006 du Ministre de l'Information. Cette décision portait attribution de l'aide à la presse. Elle avait suscité un bruyant tollé de la part de larges franges du secteur des médias qui avaient jugé le partage non conforme à la loi qui institue l'aide à la presse ». Sources *Walfadjri* en sa parution du 14 décembre 2007. « Répartition de l'aide à la presse : le conseil d'Etat flanque un camouflet à Bacar Dia ».

⁵⁰³ Le groupe D Médias de Bougane Guèye Dany refuse d'encaisser le chèque de douze millions de l'aide à la presse pour être édifié sur les critères de répartition de cette aide votée par l'Assemblée Nationale à hauteur de 700 millions de FCFA cette année. Le groupe se dit d'autant dépit par ce partage « injuste » qu'il compte en son sein, une radio, une chaîne de télé, un journal et un site d'information et un magazine.

⁵⁰⁴ *Le Témoin* du Jeudi 18 au mercredi 24 juillet 2013 no 1131, p 6.

⁵⁰⁵ Sous Abdoulaye Wade, les titres paraissaient et disparaissaient au gré de l'octroi de cette aide. Cela a soulevé souvent l'ire des médias dits sérieux qui sentaient être mis dans une situation d'injustice. il faut dire à ce niveau

proches du gouvernement étaient légion au point que des spécialistes des médias ont pu parler « de désordre de l'information »⁵⁰⁶ et d'une volonté du régime d'enrichir des proches. Il se posait alors un problème d'opportunité de la dépense de l'Etat.: *« On donne des enveloppe à des directeurs d'organes, surtout des propriétaires d'organes, ils en font ce qu'ils veulent. Certains achètent des voitures. Ce ne sont pas des clichés que je donne. J'ai travaillé comme directeur de publication d'un organe dont je ne suis pas le propriétaire. Il a reçu en Avril 2001, 28 millions au titre de l'aide de l'Etat à la presse pour la couverture des élections législatives qui se déroulaient en ce moment. Il a fallu ferrailler avec le propriétaire du journal pour obtenir 1 million 250 mille francs CFA. J'ai menacé de le dénoncer auprès du président Wade qui le ferait auditer-à l'époque les audits étaient la bête noire de tous qui avaient à gérer. J'ai appelé aussi un ami, directeur de publication d'un autre quotidien. Lui aurait reçu 56 millions, deux fois le montant que j'ai reçu. Son patron n'a injecté dans la campagne électorale que 2 millions Faye en conclut : « au lieu d'aider la presse à amortir certaines charges, l'aide à la presse participe à créer un climat de tension, défavorable au développement d'une presse de qualité. Une enquête diligentée par la cour des comptes va dans ce sens.»⁵⁰⁷ Elle souligne de gros manquements dans la distribution de cette aide à la presse, allant jusqu'à préconiser sa suspension. L'essentiel des organes ne remplirait pas les critères d'attribution de cette aide à la presse ont souligné l'organe de contrôle. Mor Faye fait la même observation. « Ces pratiques réelles ou supposées de détournement de l'aide au détriment des entreprises de presse sont d'autant plus plausibles qu'il n'existe pas au Sénégal de dispositif d'évaluation et de contrôle de l'utilisation de l'aide à la presse. Lorsque les*

que la situation n'a pas changé sous l'ère Macky Sall. En 2017, l'Etat a pris tout son temps pour octroyer l'aide. « L'Etat cherche-t-il à tuer les entreprises de presse au Sénégal ? c'est l'impression que partagent beaucoup d'acteurs des médias, angoissés à suffisance. Le fonds d'aide à la presse qui, de coutume, est distribué au début de chaque année se trouve jusque-là bloqué.(..)l'Etat du Sénégal serait- il déficitaire au point de ne pouvoir s'acquitter des 700 millions du fonds d'aide à la presse ? depuis le début de l'année, les entreprises de presse scrutent du coté du Ministère de la communication et de l'Economie Numérique et piaffent d'impatience.() et comme si la rétention de l'aide de l'aide ne suffisait pas, le gouvernement qui vit lui aussi des problèmes de trésoreries brandit un arrêté imposant le quitus fiscal. Une mesure qui arrive dans un contexte de crise et marasme. Les rédactions qui comptaient sur le règlement des insertions publicitaires des entreprises publiques pour payer en fin juin ou éponger des arriérés de salaire sont dans le désarroi total. » (Aide à la presse au Sénégal : l'Etat joue la montre pendant que les médias agonisent et les patrons jouent la retenue ».) il a fallu l'intervention du chef de l'Etat pour débloquer les fonds. Il faut dire à ce niveau que le ministre de tutelle avait brandi les de la cour des comptes qui souligne qu'aucun organe de presse ne remplit au Sénégal ne remplit les critères pour en bénéficier ». Celui qui a contrôle la gestion de la subvention au titre des années 2008-2010.⁵⁰⁵ *Dakar actu* 05 juillet 2013 consulté le 23 juin 2020

⁵⁰⁷Cf Le Rapport de la Cour des Comptes a contrôlé la gestion de la subvention octroyée par l'Etat du Sénégal à la presse, au titre des années 2008 à 2010 ; Le contrôle avait pour objectif de vérifier le respect des critères d'éligibilité et de modulation et d'apprécier l'efficacité et l'efficience de l'aide.

*patrons de presse sollicitent cette aide, ils ne déposent pas de projet de médiatiques clairs sur la base de devis pour financement, ils se contentent généralement d'évoquer le respect des critères que la plupart ne remplissent pas du reste. Quand ils se représentent l'année suivante pour formuler une autre demande, l'Etat ne se soucie pas de l'usage fait de l'aide de l'année précédente dans la mesure ou aucune facture de dépense n'est exigée ».*⁵⁰⁸

2-De la nécessité de redéfinir l'aide à la presse

Pour éviter de telles plaintes, qui du reste ne manquent pas de fondements comme nous l'avons vu, des voix au sein de la profession, préconisent l'octroi d'une aide indirecte, du genre exonération fiscales sur les impôts, sur le matériel de production (papier, encre, film, camera, micros et autres matériels d'enregistrement), des réductions sur les tarifs de transport et des télécommunications. Ces doléances, n'ont guère été suivies d'effets, l'aide à la presse a continué à être distribuée dans des conditions aussi floues qu'obscurcs. Sous l'ère Macky Sall, la situation n'a pas cessé, elle perdure encore. Et pourtant le gouvernement aurait pu faire mieux en privilégiant les subventions indirectes. Il subventionnerait les intrants qui entrent dans la confection du journal, l'achat de matériels techniques pour les radios et télévisions, de même qu'un régime fiscal préférentiel, baisse d'impôts pour les entreprises de presse, réduction de la TVA sur les intrants, etc.). Ces aides indirectes présenteraient non seulement l'intérêt de ne pas faire l'objet de détournement tel que supposé dans le système actuel des aides directes. Cela éviterait d'enrichir les patrons de presse, et les éventuels détournements d'objectif. L'enveloppe octroyé au syndicat des professionnels de l'information et dédié à la formation de journalistes devrait aussi être plus conséquent, du fait du nombre important de journalistes dans les rédactions en demande de formation. Mais cela nécessite que le gouvernement revoie la loi de 1996 qui institue cette aide à la presse. Jusqu'à sa chute en 2012, Wade n'a pas manifesté une volonté allant dans ce sens, pas plus que l'actuel président Macky Sall, qui semble marcher sur les plates bandes de son prédécesseur avec les mêmes résultats. Toutefois, il y a dans le nouveau code il y a une volonté de dépasser le problème. L'aide à la presse est remplacée par un fonds d'aide à la place. Le fonds d'aide à la presse sera beaucoup plus élaboré et va permettre aux entreprises de presse de faire des prêts pour pouvoir dérouler leurs programmes. L'entreprise devra alors élaborer un projet budgétisé, bancable et qui peut être soumis à un Conseil d'administration pour financement. Cela devrait normalement aider la presse sénégalaise à lever des fonds pour financer ses activités, mais le

⁵⁰⁸ FAYE Mor, "l'aide la presse", op.cit. p.14

nouveau code de la presse est toujours en attente de ses décrets d'application. De ce point de vue, on peut remarquer un retard très important dans la mise en place de moyens permettant à la presse de jouer le rôle de veille et de sentinelle qui lui est dévolu en démocratie. Il y a comme une volonté de maintenir les médias dans la précarité pour limiter leur influence, tout comme l'est le recours à la violence.

Section 2 : Le recours à la violence physique pour tenter d'en finir avec les médias récalcitrants

L'émergence de médias privés ces deux dernières décennies, en justifiant l'intervention de manière renouvelée de l'État dans le champ médiatique, a donc généré également de nouveaux espaces et stratégies de contrôle, fournissant aux autorités publiques des prétextes et de modalités « politiquement correctes » pour faire taire les voix dérangeantes. « Les modalités du fait répressif se renouvellent et se réinventent au gré des conjonctures politiques nationales et internationales. » Ces risques, s'ajoutant à ceux plus visibles, contribuent à faire du continent africain celui qui connaît le plus de journalistes en exil, tout comme ils favorisent l'autocensure et la recherche de protections, essentiellement dans le monde politique et financier, ou auprès des organisations internationales.⁵⁰⁹

Au Sénégal, le fait répressif a pris des allures de règlement de comptes et la violence a été utilisée à des usages privés contre les journalistes considérés comme étant des ennemis du leader tout puissant. Deux figures sont identifiées comme étant les bourreaux de la presse sous l'alternance. Il s'agit des thuriféraires du régime (calots bleus⁵¹⁰, militants zélés..) et les forces de sécurité (police et gendarmerie) qui semblent de ce point de vue avoir sous traité la violence d'Etat au profit du prince et de son clan.(1) Mais apparemment tous les deux systèmes combinent leurs efforts pour aboutir au seul et même résultat, qui est d'installer un climat de peur, de terreur et d'impunité totale(2).

⁵⁰⁹ Selon le Rapport 2011 du Committee to Protect Journalists, 301 journalistes ont fui leur pays ces dix dernières années – principalement l'Éthiopie (79), le Zimbabwe (49) et l'Erythrée (47) –, soit deux fois plus que dans n'importe quelle autre région du monde (<http://cpj.org/2012/02/attacks-on-the-press-in-2011-africa.php>, consulté le 14 Février 2012).

⁵¹⁰ C'est une sorte de gros bras préposés à la sécurité du candidat Wade au cours de la campagne électorale. Beaucoup d'entre eux ont été reversés au niveau de la gendarmerie et de la police. On les soupçonne d'être derrière certaines sales affaires, notamment l'agression au marteau de Talla Sylla, un opposant politique au président Wade.

Paragraphe 1 : Des manœuvres d'intimidation extralégales

Sous l'alternance, la violence s'est abattue pratiquement sur toutes les figures de contestation du régime néo-patrimonial instauré par Abdoulaye Wade. Les journalistes ont essuyé particulièrement injures, brimades et bastonnades (A) mais certains ont vu tout simplement leurs entreprises saccagées (B).

A- Les agressions physiques contre les journalistes

Selon Jean Havard⁵¹¹ l'instauration d'un climat d'insécurité et d'impunité sous la première alternance a eu pour conséquence directe de favoriser une multiplication des agressions physiques contre les journalistes. Les forces de police ont été en première ligne dans le cadre de la répression de la presse (1). La violence a pris ensuite une forme privée (2).

1-L'exercice abusif de la violence légale rationnelle

Sous la première alternance, les hommes des médias ont été proprement éprouvés. Entre 2000 et 2012, un nombre important de journalistes et techniciens ont été embastillés par les forces de l'ordre. On peut citer de manière liminaire quelques exemples. Les journalistes Babacar Ndiaye de l'Agence de presse sénégalaise (APS), El Hadj Ibrahima Fall d'Info 7, Fanta Badji et Cira Konaté de la radio Manoré FM ou encore le caméraman d'African Television News (ATN) Libasse Ndiaye, ont été recensés comme victimes de brutalités de la part des forces de l'ordre. Mais de tous ces actes de violence physique dirigés contre la presse sénégalaise, le cas Boubacar Kambel Dieng et Kara Thioune retient notre attention par le caractère inouï de la violence qui leur a été administrée, et par l'ampleur de l'émotion que celle-ci a charriée au sein de l'opinion. En effet, le 21 juin 2008 au cours d'un match de football international opposant le Sénégal au Libéria au stade Léopold Sédar Senghor, les deux journalistes de radios locales, sont pris à partie par des éléments de la police (la brigade d'intervention polyvalente) à la suite d'une altercation. Ces derniers passent un sale quart d'heure entre les mains de ces forces de sécurité qui les violentent à coups de matraques. La scène s'est passée loin des yeux des supporters et des caméras du stade, mais le monde a découvert la barbarie de l'acte grâce à un enregistrement audio venu de l'enregistreur d'un des journalistes qui s'est déclenché au cours de la mêlée. Les pleurs et autres gémissements des deux hommes de

⁵¹¹ HAVARD, Jean-François, « De la victoire du 'sopi' à la tentation du 'nopi' ? 'Gouvernement de l'alternance' et liberté d'expression des médias au Sénégal, » *Politique Africaine*, 96 (décembre 2004), pp. 22-38.

médias diffusés sur toutes les radios de la bande Fm aux heures de grande écoute ont contribué à donner un visage hideux au régime d'Abdoulaye Wade et de son clan. A force de pression et de mobilisation de la presse nationale et internationale, l'Etat a ouvert une enquête, et organisé un procès aux fins de tirer cette affaire au clair. Le 28 novembre 2010, c'est à dire presque deux ans après les faits, le verdict du tribunal militaire tombe : l'adjudant El Hadj Lamidou Dione est condamné à un mois de prison avec sursis pour coups et blessures volontaires sur le journaliste Boubacar Kambel Dieng à qui il devra payer la somme de 750.000 fcfa à titre de dommages et intérêts. Les deux autres policiers Mbaye Diouf et Moussa Coulibaly ont été relaxés. Quant au journaliste Karamokho Thioune, il ne s'est pas constitué partie civile, puisque n'ayant pas porté plainte. L'affaire n'est pas allée plus loin.

2-La violence privatisée comme mode de règlement des contradictions avec la presse

Ce type d'agression contre les journalistes prospère dans un contexte où l'Etat ne monopolise pas la violence légale. Elle s'exprime alors à travers des entrepreneurs de violences qui estiment être dans leur droit de se faire justice eux même pour sanctionner les hommes de médias rendus coupables de crime de lèse majesté. On peut citer les exemples de Cheikh Dieng de *Walfadjri*, Moussa Diop de *Sud Quotidien*, El Malick Seck de "Deuk bi" ou Karim Diouf de la radio Oxy-Jeunes qui, pour avoir couvert l'actualité d'hommes politiques liés au pouvoir, ont été pris à partie violemment par des nervis et militants zélés du Parti démocratique sénégalais (PDS), le parti du président Wade.

On peut citer aussi la tentative d'incendie criminelle des locaux de *Walfadjri* dans la nuit du 1er au 2 octobre 2001, des menaces de mort anonymes en 2003, du journaliste et directeur de publication de *Sud Quotidien* Abdou Latif Coulibaly.⁵¹² Mais l'exemple le plus emblématique de cette forme de violence privatisée contre les journalistes, sous le régime de la première alternance, est l'agression du journaliste correspondant de la RFM à Mbacké, ville située à quelques encablures de Touba, la capitale des mourides.

Pape Cheikh Fall a été attaqué, le 4 mai 2006 à la mi-journée, par sept hommes armés de barres et de câble de fer. Frappé au crâne, à la nuque et à la tempe, le journaliste s'est vu signifier une incapacité de travail de 15 jours. Des témoins ont reconnu l'un de ses agresseurs

⁵¹²HAVARD, J., "De la victoire du "Sopi" à la tentation du "nopi" « Gouvernement de l'alternance » et liberté d'expression des médias au Sénégal, | *Politique africaine* 2004/4 - N° 96 pages 22 à 38

comme faisant partie des disciples du marabout Cheikh Béthio Thioune. Le marabout avait annoncé à la presse la semaine dernière son intention de soutenir la réélection du président actuel, Abdoulaye Wade, lors du scrutin présidentiel prévu en février 2007. Il assurait alors être en mesure de mobiliser “quatre millions de disciples”. Cette agression serait survenue en réaction à l'interview réalisée et diffusée le 27 avril par Pape Cheikh Fall avec un disciple du marabout qui démentait les propos de son maître quant à l'ampleur du soutien dont il bénéficie. En effet, la violence privatisée se fait surtout, lorsque les journalistes critiquent les familles confrériques. Au Sénégal, critiquer les marabouts, c'est prendre le risque certain de se faire agresser par leurs disciples. En effet, comme le souligne Ndiaga Loum, les journalistes sénégalais ont intégré le fait que donner une information, sur fond de dénonciation, revient à franchir les limites du tolérable, du socialement ou du culturellement correct. Ce qui équivaut à violer le code tacite du conformisme social.que remettre en cause un héritage culturel qui tire sa justification de la religion, même s'il le perçoit comme un obstacle à la démocratie. L'auteur cite beaucoup d'exemples de violation de l'intégrité physique de journalistes et de tentatives d'intimidation.⁵¹³

En Afrique, cette forme de violence standardisées, est banalisée, comme la séquestration dans la résidence privée d'un homme politique ou le passage à tabac dans le bureau d'un ministre d'État. En ce qui concerne la diversité des dangers, l'exemple de la République démocratique du Congo est édifiant. De 2006 à 2012, des journalistes congolais ont été victimes d'atteintes nombreuses à leur intégrité physique : 8 assassinats, incarcérations, interpellations, agressions. Les journalistes congolais redoutent non seulement les forces de police, mais aussi les détenteurs de l'autorité publique (mandataires publics et personnalités politiques, nombreux à recourir à des services privés de sécurité), les groupes rebelles et milices (essentiellement à l'Est du pays), les milieux d'affaire (et leurs gardes personnelles) et même les directeurs de médias qui n'hésitent pas parfois à malmener leur propre personnel dans un contexte où les journalistes évoluent en dehors du droit du travail, sans contrat, sans protection juridique.⁵¹⁴ Au Sénégal, on en est pas arrivé à ce niveau de violence, mais il demeure clair que les journalistes redoutent les milices des confréries maraboutiques qui n'hésitent pas à s'en prendre aux hommes de médias.

⁵¹³ Ndiaga Loum, « La remise en cause de l'autonomie du champ médiatique par le champ maraboutique au Sénégal », *Questions de communication* [En ligne], 7 | 2005, mis en ligne le 23 mai 2012, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://questionsdecommunication.revues.org/5685> ; DOI : 10.4000/Questionsdecommunication.5685

⁵¹⁴ FRÈRE Marie-Soleil, "Journaliste en Afrique : métier à risque et risques pour le métier", opcit p135

B- La presse fracassée

L'étude de la réévaluation exceptionnelle de la règle d'impunité, faite à partir de la grille d'analyse qu'offre l'institutionnalisme « calculatrice » des choix rationnels, rend compte des hésitations qu'occasionne le comportement des acteurs gouvernementaux dans leurs tentatives de liquidation des gêneurs du pouvoir. Il s'agit pour le régime en place de procéder à la neutralisation du moins de manière immédiate des journalistes gêneurs. Des campagnes de saccage des médias ont été organisées pour détruire le matériel des hommes de médias (1), et certains ont été blessés sans que cela ne prête à conséquence. Visiblement et en haut lieu il y avait des donneurs d'ordre haut placés (2).

1-: Le saccage des locaux des journalistes

N'ayant pu museler les journalistes par le biais de la violence physique exercée sur les journalistes et autres reporters sur le terrain, le régime libéral passe à l'ultime étape dans son combat contre la presse en saccageant les locaux de certains médias. Les sièges de journaux de *l'As*, de 24 h chrono ou encore de *Walfadjri* sont visités et détruits. Dans son édition du 29 Août le site Leral.com⁵¹⁵ rapporte comment les deux premiers organes cités ont été saccagés : *« le dimanche 17 Août 2008, aux environs de 20h 30, les sièges du quotidien l'As et 24 h chrono ont été saccagés par une dizaine de nervis à bord. Les assaillants ont utilisé des gaz neutralisants et roué de coups un vigile préposé à la sécurité. Les nervis, supposés avoir été envoyés par le Ministre de la Propagande du pds ont détruit des tables et des chaises du journal. Mais leur cible principale était le matériel informatique du journal : ordinateur, télécopieurs et imprimantes »*. Les responsables de ces journaux n'ont pas tardé à désigner le Ministre chargé de la propagande du régime comme étant le principal responsable. « Nous accusons directement le Ministre Farba Senghor" énonce le directeur de publication de 24 h Chrono. Ce dernier se serait offusqué un peu plus tôt que les journalistes aient fouiné dans sa « vie privée » de puissant ministre d'Abdoulaye Wade et promis l'enfer à tous ceux qui ont parlé de lui. Pour Cheikh Oumar Ndao, le rédacteur en chef du quotidien l'As, c'est la preuve que c'est bien le Ministre Farba Senghor, le principal commanditaire.

Malgré l'émoi que l'affaire a suscité, et le caractère apparemment flagrant du délit, monsieur Senghor n'a pas été inquiété outre mesure par la justice. Le président Wade s'est contenté de le faire changer de poste tout en le maintenant au sein de la galaxie présidentielle.

⁵¹⁵ Leral.net :com, 29 Août 2008 consulté le 17 Mars 2019

Fort apparemment de l'impunité ambiante, le groupe privé *Walfadjri* est attaqué à son tour. Ce groupe de presse dirigée par Sidy Lamine Niass est mis à sac par des « talibés » déchaînés qui reprochent au journal d'avoir manqué de respect à leur marabout. Le site d'information *Leeral.net* détaille les faits : « *C'était un vendredi 25 du mois d'août 2009. Une bande de brigants armés jusqu'au dents faisaient une descente dans les locaux du groupe de presse Walfadjri pour saccager tout sur leur passage. Ils sont des taalibés de Mame Thierno Birahim Mbacke Borom Daarou, demi- frère de sérigne Modou kara. D'après des témoignages relatés dans la presse constate le site d'information, ces taalibés étaient accompagnés de leur guide religieux, lui-même pour commettre leur forfait.* »⁵¹⁶ En effet, tout est parti d'un article paru dans l'édition du vendredi 25 du même mois dans *Walfadjri* quotidien. L'auteur avait rapporté les propos d'un certain Mame Thierno Birahim Mbacke Niang lui-même demi- frère de Serigne Modou Kara qui avait souhaité que Abdoulaye Wade soit « président de la République à vie ». Mame Thierno Birahim Mbacke Niang, l'autre demi frère de Serigne Modou Kara avait soutenu dans les quotidiens de *Walfadjri* que « serigne Modou kara s'accroche à ses privilèges. Au lieu de s'en prendre à l'auteur de ces propos qui vit en Italie, Borom Darou et ses talibés ont plutôt fait la fête à *Walfadjri* accusé d'avoir répercuté ses propos. Après cet acte odieux, les langues se sont un peu déliées. Des condamnations ont fusé de partout, mais le PDG de *Walfadjri* Sidy Lamine Niass a accusé là aussi le pouvoir libéral, particulièrement Me Abdoulaye Wade. Convoqué pour être entendu par la police, le guide religieux incriminé dans le cadre de cette affaire a refusé de répondre à la convocation. La suite est connue, il n'y a pas eu justice là non plus. Les présumés auteurs et commanditaires de ces actes de vandalisme courent toujours. Même si le régime a nié toute responsabilité dans ces actes de vandalisme, le président Abdoulaye Wade a accordé toutefois en catimini quatre cents millions de FCFA au PDG de *Walfadjri*, en guise de dommages et intérêts, ce qui crée de grosses suspicions autour de cette affaire.⁵¹⁷ A la lumière de cette attitude plutôt passive de l'Etat dans ces deux affaires, il y a comme un doute dans la volonté du Président de la République de mettre fin aux agressions contre les journalistes et leurs outils de travail. On est dans la logique de l'exception d'impunité.

⁵¹⁶ Serigne Modou Kara Noreyni M'Backé est le petit-fils de Mame Thierno Birahim, frère cadet de Cheikh Amadou Bamba. On peut lire avec intérêt l'ouvrage de d'O. Cissé, *Mame Thierno Birahim: Frère et disciple de Cheikh Ahmadou Bamba*, Paris, L'Harmattan, 2001, qui vise en réalité à renforcer la légitimité de Serigne Modou Kara.

⁵¹⁷ En juin 2012 les nouvelles autorités ont annoncé avoir ouvert une enquête au sujet de cette affaire et celle relative à d'autres dédommagements du groupe par la Sénélec en 2003. Cette année là, le matériel du groupe aurait été endommagé par les délestages de la société d'électricité. Et il avait reçu 250 millions de fcfa. Cfr *nettali.net* 11 Mars 2011 après une conférence de presse de Farba Senghor, le chargé de la propagande du PDS.

Il semble que le prince a opté pour le chaos : créer les conditions d'une tension permanente pour empêcher les journalistes d'exercer en toute quiétude leur métier. La presse, elle affirme être définitivement convaincue que le président Abdoulaye Wade est soit directement responsable des attaques dirigées contre la presse, sinon de connivence avec les agresseurs. Et tout cela obéirait une logique implacable, mûrement réfléchie en haut lieu qui réajuste ses plans en fonction de la cible et des visés. L'hypothèse ne manque pas de fondement, puisqu'on a vu, qu'après les agressions physiques dirigées contre les journalistes, l'étau s'est déplacé progressivement autour des locaux de la presse jugés plus stratégiques. En détruisant les locaux des médias, en priorité le parc informatique (les machines, le serveur), les papiers ou encore le mobilier le prince et ses thuriféraires sont sûrs d'arrêter la production de l'information jugée dérangeante contre le régime ne serait-ce que pour le temps de remplacer le matériel défectueux. Or il se trouve que la plupart des organes de presse se débattent dans des difficultés financières extrêmes.⁵¹⁸ Le secteur est presque moribond. Dans ce contexte de morosité économique, détruire l'outil de travail des journalistes, est un moyen efficace de désarmer les journalistes. C'est pourquoi tous ces épisodes de lutte acharnée ont constitué de ce point de vue une fenêtre d'opportunité dont se sont saisis les journalistes pour protester contre le climat délétère qui s'est emparé du pays et la nécessité pour le régime de prendre les mesures idoines pour protéger les journalistes et leurs organes de presse, de plus en plus fragilisés. Ils se posent en victimes d'un régime, répressif, qui n'a pas d'autre but que museler la presse- « dernier rempart de l'état de droit » après avoir réussi à ferrer l'opposition. Les accrochages récurrents entre les journalistes et le régime libéral ont conduit le Sénégal, dans les classements annuels de l'organisme Reporters sans frontières, à être rétrogradé: de la 47e place en 2002 à la 66e en 2003, à la 80e en 2004, à la 78e en 2005, à la 77e en 2006, à la 83e en 2007, à la 86e en 2008, à la 89e en 2009, à la 93e en 2010, à la 75e en 2011-2012.⁵¹⁹ La punition exceptionnelle de journalistes relève souvent de l'objectif, poursuivi par les tenants du pouvoir, de mieux asseoir leur autorité.

⁵¹⁸ Lire LO Ndèye Awa, « Point de presse Synpics /FIJ: les préalables pour une presse libre », *Wal Fadjri*, 27 avril 2005. La perdiémisation est la pratique du « communiqué final » ou des per diem où des journalistes ont une prédilection pour la couverture de manifestations où se distribuent de l'argent. Emmanuel Vidjinnagni, « Liberté de la presse et « affairisme » médiatique au Bénin », *Politique africaine*, no. 92, 2003, p. 163.

Lire Mamadou Sy, « La presse sénégalaise, trois ans après l'avènement de l'alternance politique », Martin TAUREG Martin et Frank WITTMANN, dir., *Entre tradition orale et nouvelles technologies : où vont les mass média au Sénégal ?* Dakar, ENDA, 2004, p. 30. Cf aussi LO Ndèye Awa, « Point de presse Synpics/FIJ : les préalables pour une presse libre », *Wal Fadjri*, 27 avril 2005.

⁵¹⁹ Voir le « Classement mondial », *Reporters sans frontières* consultable sur <http://fr.rsf.org/>.

2-Le Ministre Farba Senghor, l'autre visage de la terreur

Ancien Ministre et chargé de la propagande au Pds, Farba Senghor a été cité à plusieurs reprises comme étant le commanditaire des attaques orchestrées contre la presse. Son engagement au sein de la galaxie présidentielle, n'a d'égale que son zèle. Réputé proche du président Abdoulaye Wade et de sa famille, depuis les années de braise, Senghor fait figure d'homme à tout faire du pape du "sopi" et il opère à visage découvert. Dans les exemples que nous avons donnés plus haut, Farba Senghor ne nie pas d'ailleurs son implication dans les actes de violence, mais il cherche plutôt à se justifier. L'argumentaire du Ministre est que les médias privés dits indépendants ne le sont pas en vérité, ce sont plutôt des lobbys qui sous le parapluie d'une presse dite indépendante s'arroge les droits de s'en prendre à un "régime légitimement élu". Il lie les violences perpétrées contre les journalistes aux manquements observés dans la pratique du métier de journalistes. De ce point de vue, on peut dire que ce dernier n'inaugure rien de nouveau, car comme l'écrit Marie Soleil les *"gouvernements autoritaires insistent exagérément sur les manquements présumés à l'éthique lorsque cela sert leurs propres intérêts, afin de discréditer les journalistes gênants et même pour minimiser les cas d'agressions physiques contre les journalistes dans l'exercice de leurs fonctions."*⁵²⁰ En effet, depuis la publication de parutions de quatre publications dont la première fut l'œuvre d'Abdou Latif Coulibaly, un journaliste de *Sud Quotidien: Wade, un opposant au pouvoir. L'alternance piégée ?* et plus tard de *Nous avons choisi la République, Le Sénégal entre deux naufrages ? Le Joola et l'alternance* et *Me Wade et l'Alternance : le rêve brisé du Sopi*, le régime de Wade a perdu toute contenance. Le 5 août 2003, le Ministre de l'Agriculture du Sénégal, Habib Sy, avait tenu des propos particulièrement dangereux à l'encontre de la liberté de la presse en déclarant : « *Il faut briser la plume satanique de Latif Coulibaly* ». Ce genre de commentaires en provenance d'un membre influent de l'État « contribua(a) à encourager un certain sentiment d'impunité et qui fonctionna comme un signal, un "feu vert", adressé aux militants les plus zélés ». Pour protester contre ce comportement de ce Ministre libéral, la presse a pris alors la décision de boycotter toute ses activités et le mot d'ordre a été de le priver d'antenne et de se garder de couvrir ses activités politiques.

Farba Senghor en homme zélé a pris la parole, pour curieusement se plaindre d'être boycotté par la presse et avec lui, son « candidat » à la présidentielle de 2012. « *Il existe une*

⁵²⁰ FRERE Marie Soleil, "Journaliste en Afrique : métier à risque et risques pour le métier", opcit, p14

*orientation journalistique tendancieuse d'une certaine presse qui, pour des raisons obscures, mène déjà une campagne électorale déguisée en défaveur de mon candidat, Me Abdoulaye Wade, le candidat de la coalition Sopi, largement majoritaire, plébiscité à plusieurs reprises par le peuple sénégalais »⁵²¹, a dénoncé Farba Senghor dans sa déclaration liminaire. Il soutient ensuite qu'« il y a des titres tendancieux, calomnieux ou scandaleux qui barrent la Une des journaux ».⁵²² Cité nommément par le propagandiste en chef du Pds, le journaliste Alassane Samba Diop, à l'époque directeur de la rédaction de la radio futur médias, (radio privée locale) a rappelé que le Sympics le syndicat des professionnels de l'information et de la communication, avait demandé le boycott des activités du Ministre, pour exiger des sanctions contre l'auteur présumé de la mise à sac des locaux des quotidiens *l'As et 24 heures Chrono*.⁵²³ L'homme était tellement dangereux que les câbles de Wikileaks citant le procureur de la République, Ousmane Diagne, décrivent le chargé de la propagande du Parti démocratique sénégalais (PDS, au pouvoir) comme un danger : « *Farba Senghor est un problème pour la stabilité du pays.* » Le procureur de la République aurait fait cette confidence à l'ambassadeur des Etats-Unis à Dakar, Marcia Bernicat, suite à la casse des journaux *L'As et 24 heures Chrono*. « *On lui a donné des chaussures qui étaient trop grandes pour lui. Il est un problème pour la stabilité de ce pays, c'est pourquoi je suis allé de l'avant malgré les pressions du ministère de la Justice* », aurait commenté Ousmane Diagne." Avant d'ajouter : « *Pendant longtemps, Farba Senghor a été impliqué dans des activités qui ont nui à l'image du Sénégal et ont causé beaucoup de problèmes au président de la République. Il est un homme sans finesse.* »⁵²⁴ Certes, on pouvait penser que cette sortie pour une fois allait mettre hors d'état de nuire ce militant du PDS ; mais il n'en sera rien. Les casses opérées sur *Walfadjri*, à *l'AS* et à *24h Chrono*, vont rester impunies. L'enquête n'ira pas plus loin.*

Paragraphe 2: De l'impunité des bourreaux de la presse comme causes de la recrudescence des violences

En règle générale, les personnalités politiques (militantes de la mouvance présidentielle) inculpées pour faits de violence contre les journalistes, ne s'inquiètent pas. Elles sont

⁵²¹ Couverture médiatique, Farba Senghor s'attaque encore à la presse", *Seneweb* du 08 septembre, 2010

⁵²² Ibid

⁵²³ Ibid

⁵²⁴ "Farba Senghor, un problème pour la stabilité du Sénégal" dans *Dakaractu* du Vendredi 2 Septembre 2011 consulté le 19 Mai 2019

protégées par l'autorité qui ne manifeste guère, pour ne pas dire jamais, la volonté politique de porter de pareilles infractions à la connaissance de l'autorité judiciaire si bien qu'elles ne sont presque jamais incriminées. On parle alors d'impunité comme cause de recrudescence des actes de violence contre les hommes de médias(A). En guise de riposte, ces derniers développent une rhétorique axée sur la victimisation (B).

A- Impunité et plasticité des normes

Cette multiplicité à la fois des modes et des sources de violence envers les journalistes est favorisée par deux phénomènes présents dans de nombreux régimes africains : l'impunité et la plasticité des normes, modelées en fonction des circonstances. Les violences ne sont presque jamais sanctionnées (1).⁵²⁵ Lorsque le régime consent à envoyer en justice contraint et forcé par la clameur publique, ces derniers ne sont jamais sanctionnés à la hauteur de leurs forfaits : on parle alors de plasticité des normes (2).

1- La protection de personnes impliquées dans les actes de violence contre la presse

Il faut noter que cela n'a rien de spécifiquement sénégalais. En règle générale en Afrique les personnalités politiques (militantes de la mouvance présidentielle) inculpées pour faits de violences contre la presse, ne s'inquiètent pas. Elles sont protégées par l'autorité qui ne manifeste guère, pour ne pas dire jamais, la volonté politique de porter de pareilles infractions à la connaissance de l'autorité judiciaire⁵²⁶ si bien qu'elles ne sont presque jamais incriminées.

Durant le régime d'Abdoulaye Wade, il n'y a presque pas de poursuite contre ceux qui s'attaquent à la presse. Tous ceux qui ont été incriminés ou cités dans le saccage des locaux des organes de la presse ont été épargnés. Même si en Afrique, de manière générale, on ne

⁵²⁵ Après l'assassinat du journaliste Norbert Zongo au Burkina Faso, des procédures ont été initiées. Mais après huit années d'une procédure parfaitement respectueuse des principes du droit, un « non-lieu » a finalement été prononcé à l'endroit de ceux qui avaient été identifiés, dès 1998, par une commission d'enquête indépendante, comme les probables exécutants du crime. Voir Frère Marie-Soleil, 2011, « “Enterrement de première classe” ou “leçon de droit” : la presse burkinabè et l'affaire Norbert Zongo », in Hilgers M. et Mazzochetti J. (dir.), *Révoltes et oppositions dans un régime semi-autoritaire. Le cas du Burkina Faso*, Paris, Karthala, 2010, p. 241-267. Fédération des Journalistes Africains, « Atelier sur la sécurité et la protection des journalistes africains », 2-3 septembre 2010, Addis-Abeba,

⁵²⁶ BLUNDO Giorgio, « “Dessous-de-table”. La corruption quotidienne dans la passation des marchés publics locaux au Sénégal », *op. cit.*, p. 96.

peut documenter de manière rigoureuse tous les faits de violence liés aux agressions de journalistes, ce qui demeure constant, c'est que celle-ci est profondément ancrée dans la gouvernance du pouvoir africain.⁵²⁷ Selon Marie Soleil, *"les violences ne sont presque jamais sanctionnées : si 199 professionnels des médias ont été tués en Afrique entre 1990 et 2006, les procédures judiciaires menées ensuite de manière indépendante se comptent sur les doigts d'une main. De l'assassinat de Deyda Haidara en Gambie en 2004 à celui de Serge Maheshe en RDC en 2007, ces actes ont été suivis, au mieux, d'une parodie de justice ; au pire, d'une absence totale d'enquête et de poursuites."*⁵²⁸ L'impunité atteint ainsi des proportions inquiétantes lorsque des personnalités sont qualifiées d' « intouchable ».

Au lieu de sanctionner les délinquants, les autorités ont tendance à mettre en avant l'esprit partisan en organisant les conditions permettant à ceux-ci de s'échapper. Quelquefois, on ouvre une enquête qui n'a abouti à rien plus tard. Jouant sur le temps, les procédures sont purement et simplement abandonnées par la suite. On parle alors de parodie de justice.

2-Parodie de justice ou plasticité des normes

Ce type de justice confronte le journaliste à une législation manipulée, taillée et interprétée sur mesure, fortement instrumentalisée, dans un contexte où ni le législateur ni le pouvoir judiciaire ne peuvent affirmer leur indépendance face au pouvoir exécutif. La procédure qui a suivi la mise en pièces de *Walfadjri* et de *24h Chrono* a fourni un bel exemple de respect procédurier au détriment de la vérité et, plus encore plus encore, de la justice.

A la place de vraies enquêtes et de sanctions contre les personnes coupables de violences exercées contre la presse, on assiste à des parodies de justice. Si les faits de violence sont assez flagrants au point de jeter totalement le discrédit sur la justice si elle n'agit pas, un semblant de procès est organisé. Les autorités de la justice se saisissent de l'affaire, mais s'assurent que les auteurs de violences échappent aux rigueurs de la loi. C'est le cas des policiers reconnus coupables de violences et de voies de faits contre des journalistes que nous avons évoqués plus haut. Dans le cadre de ces deux affaires, certes, l'Etat a ouvert une enquête, et même organisé un procès mais le verdict du procès a déçu les attentes. Le 28

⁵²⁷ RSF « Cinquante ans après les indépendances, les journalistes africains doivent poursuivre le combat pour leur liberté », mis en ligne 20 octobre 2010, <http://fr.rsf.org/afrique-cinquante-ans-apres-les-20-10-2010,38608.html>, consulté le 9 décembre 2011.14. Fédération des Journalistes Africains, « Atelier sur la sécurité et la protection des journalistes africains », 2-3 septembre 2010, Addis-Abeba.

⁵²⁸ Soleil Marie, opcit, p.7

Novembre 2010, c'est à dire presque deux ans après les faits, le tribunal militaire s'est contenté de condamner l'adjudant El Hadj Lamidou Dione à un mois de prison avec sursis pour coups et blessures volontaires sur le journaliste Boubacar Kambel Dieng à qui il devra payer la somme de 750.000 FCFA à titre de dommages et intérêts. Les deux autres policiers Mbaye Diouf et Moussa Coulibaly ont été relaxés. Quant au journaliste Karamokho Thioune, il ne s'est pas constitué partie civile, puisque n'ayant pas porté plainte. La déception des hommes de médias est grande. « *On est dans une sorte de « Ndoumbélane » ou la loi du plus fort, la loi de la jungle règnent à merveille* » réagit dépité, Mamoudou Ibra Kane, le directeur de la radio privée RFM à laquelle appartient un des reporters agressé.⁵²⁹ Malgré la constance des faits et leur gravité, les agresseurs des journalistes s'en sont sortis à bon compte.

Comment peut-on expliquer ce développement de l'impunité dans le cadre de ce type de régime ? L'explication réside dans le fait que celle-ci est généralement une tactique utilisée par le détenteur du pouvoir pour éviter d'entrer en conflit avec des alliés importants. Dans ce cas précis, il s'agit des forces de police préposés à la répression dont le régime a besoin pour faire face à toute velléité de contestation de l'Etat néopatrimonial.

Ailleurs sur le continent, on peut faire la même remarque. Lorsque le journaliste Norbert Zongo a été assassiné au Burkina Faso, le président de la République de l'époque Blaise Compaoré a commencé par nier toute implication dans l'affaire. Mais face au tollé et à l'indignation nationale et internationale, la justice a été obligée d'ouvrir une enquête. Mais c'est pour aboutir à l'impunité des présumés criminels. Après huit années d'une procédure parfaitement respectueuse des principes du droit, un « non-lieu » a finalement été prononcé à l'endroit de ceux qui avaient été identifiés, dès 1998, par une commission d'enquête indépendante, comme les probables exécutants du crime. Frère Marie Soleil parle alors d'enterrement de première classe de l'affaire⁵³⁰ d'où les stratégies de résistance développées par les médias au Sénégal, pour tenter de faire face à l'impunité au Sénégal, et s'attirer la sympathie de l'opinion.

⁵²⁹ Cf l'As du 29 Novembre 2010

⁵³⁰ Voir MARIE-Soleil, Frère 2011, « "Enterrement de première classe" ou "leçon de droit" : la presse burkinabè et l'affaire Norbert Zongo », in Hilgers M. et Mazzochetti J. (dir.), *Révoltes et oppositions dans un régime semi-autoritaire. Le cas du Burkina Faso*, Paris, Karthala, 2010, p. 241-267.

B-Rhétorique de combat et victimisation comme armes de résistance

L'impunité étant devenue un système de gouvernance sous le régime libéral, et n'ayant plus foi en la justice, les professionnels développent alors toute une stratégie pour résister à l'arbitraire. Il s'agit de batteries de mesures pour résister aux attaques physiques (1). Mais, ils ont utilisé surtout de la stratégie de victimisation pour alerter sur leur sort (2).

1- Les barricades et l'autocensure

Au lendemain des violences exercées sur les locaux des médias privées, certains professionnels ont cherché à renforcer la sécurité de leurs locaux en recrutant davantage de d'agents préposées à la surveillance des locaux. D'autres se sont équipés de vidéo surveillance pour identifier les victimes le cas échéant. Au groupe Futurs Médias, certains reporters étaient accompagnés de gros bras sur le terrain. Même si le modèle n'a pas prospéré, les journalistes par nature tenant à leur liberté de mouvement, cela montre le niveau de frilosité des professionnels de l'information.

Par exemple, dans une communication faite à l'Institut Goethe de Dakar dans le cadre d'un séminaire intitulé « la construction de l'espace médiatique au Sénégal », le journaliste chroniqueur politique Mamadou Sy, affirmait clairement sa déception aux autorités de la première alternance : *« tout à l'image de l'ancien régime, le nouveau reproduit les mêmes clichés et développe des frilosités encore pires. Il estime que la presse sénégalaise se trouve aujourd'hui dans un profond malaise depuis l'alternance du fait des changements de rapports et de la nouvelle donne politique dont le président de la République [Abdoulaye Wade] et M. Moustapha Niasse [en poste d'avril 2000 à mars 2001] ont été le déclic »*. L'alternance (écrit-il) n'a pas encore fait vivre à la presse sénégalaise les lendemains chantants que certains professionnels ont pu espérer.⁵³¹ Cette situation de violence dirigée contre les hommes de médias conséquence de la grande frilosité développée par le régime libéral envers toute contradiction a poussé *Sud quotidien* à se demander finalement dans un article *« comment faire aujourd'hui pour exercer sans risque le métier de journaliste au Sénégal ? »*. Dans les développements, on peut lire ceci : *« Pour un article de presse ou pour une phrase sortie dans une émission de radio ou de télévision, nombre de journalistes se sont vus servir une convocation devant la division des investigations criminelles ou le tribunal. En multipliant le*

⁵³¹ NIANG Bassirou, « Espace médiatique sénégalais : entre la presse et le régime, c'est la méfiance », *Wal Fadjri*, 17 juin 2003.

*nombre de délits susceptibles de renvoyer le journaliste au tribunal, certains se posent aujourd'hui des questions sur les "pièges" de l'actuel code de procédure pénal. »*⁵³²

Une grande quantité de poursuites judiciaires ou d'accrochages envers des journalistes a commencé à devenir la norme les années suivantes, comme nous l'avons vu plus haut. Et le ton publié par sud quotidien à ce sujet renseigne sur le niveau d'inquiétude des journalistes : "*L'alternance n'aura été, assurément, que l'occasion d'incarner, en grande partie, la laideur, l'odieux et l'horrible, conférant au Sénégal le statut d'anus et de cloaque de l'Afrique*".⁵³³ Il faut dire que le président Abdoulaye Wade a cherché à museler la presse ou tout au moins à l'intimider. Le 3 juin 2008, Abdoulaye Wade a intimidé Yakham Mbaye, éditeur du quotidien *Le Populaire*, alors qu'il tentait de questionner le président durant une conférence de presse sur la sécurité alimentaire à Rome.⁵³⁴ En réaction à ce climat de tension, les journalistes se sont défendus à leur manière. Outre les dénonciations publiques des violences policières à travers des communiqués signés du syndicat des professionnels de l'Information et de la communication (SYNPICS), des marches ont été organisées, tout comme des journées sans presse au cours desquels les professionnels ont rangé micro, caméra et stylo pour marquer le coup.⁵³⁵

2-Compassion et indignation comme armes de résistance

Dans son Essai sur la Révolution, Anna Arendt écrit que la compassion a souvent existé dans le monde mais qu'elle n'a pas toujours ému l'humanité. Cette répugnance à voir son semblable souffrir s'est rependue et devenue intolérable à la faveur de la révolution française. Mais la compassion à elle seule ne suffit pas pour créer le ressenti nécessaire à l'action, il lui faut l'indignation. Selon, Yana Grinshpun, celle-ci est étroitement liée au développement des médias qui la rendent disponible au sein des sociétés. Ce qui la rend opérante, c'est qu'elle est accompagnée de discours accusatoires ou exaltés qui s'appuient sur l'argumentation mêlant le rationnel avec l'émotionnel. L'indignation peut être provoquée par la compassion et entraîner une action sociale de réparation, de compensation symbolique, et quand c'est possible, de la

⁵³² KONTE Mame Aly, « Attaque à la vie privée, offense, troubles à l'ordre public diffamation : le délit de presse passé à la loupe par les journalistes », *Sud Quotidien*, 24 octobre 2003.

⁵³³ NDIAYE Charles M., « De vous à moi. Barbares, ils le sont ! », *Sud Quotidien*, 26 juin 2008.

⁵³⁴ Moustapha Barry rapporte les propos retranscrits dans l'édition du 4 juin 2008 de *Le Quotidien* : « Je ne réponds pas à tes questions. Si tu me poses une question, tu vas voir. Que ce soit la dernière fois que tu cherches à me poser une question ». Barry, *op. cit.*, 2012, p. 115

⁵³⁵ Toute la presse a respecté le mot d'ordre, excepté le groupe de presse *Walfadjri* (chaîne de radio et journaux), les chaînes publiques Rts (radio et télé), le journal de service public le Soleil, et les journaux du palais tel le Messenger.

punition des bourreaux⁵³⁶. L. Boltanski⁵³⁷ estime que la reconnaissance du statut de victime, suite aux discours indignés, donne dans certains cas, des droits d'exiger la réparation. Elle tient sa force alors de sa capacité à créer et à maintenir l'intérêt social. Sous la première alternance, les médias ont cherché à mettre en scène les nombreuses injustices auxquelles ils font face, la manière dont ils souffrent, l'absence de justice et la lâcheté du bourreau. Ils ont pris prétexte de ce climat de terreur pour mobiliser toute une rhétorique de la victimisation pour faire passer leur message. Comme le souligne Mor Faye à propos du comportement des médias burkinabés, à la suite de la mort de leur confrère Norbert Zongo, les médias sénégalais, principalement privés, s'arcbutent sur ces violences pour expliquer tous leurs malheurs. Dans leurs discours, les agressions des journalistes et de leur organe posent la question de la survie de la presse "indépendante" au Sénégal. Pour que nul n'en ignore, ils procèdent à une opération de « réactivation de la mémoire collective », liant ces agressions à d'autres tentatives d'assassinat politique comme l'affaire Talla Syla, du nom de ce jeune et farouche opposant au régime libéral, attaqué violemment au marteau par des individus présumés proches du régime en place. Ainsi, sous la plume des éditorialistes et autres commentateurs, une série de noms sont scandés sans cesse. Les journalistes de souligner que « *le monstre n'est pas mort* », et de se demander à qui le prochain tour.⁵³⁸ Le contexte politique du Sénégal, il faut le dire n'était guère favorable au régime, puisque l'opposition contestait de plus en plus les dérives de l'Etat néo- patrimonial dans la rue à travers des marches, le plus souvent interdites. Il se trouve qu'il se dessinait aussi progressivement une autre opposition celle- là qui se structure principalement autour de la société civile, qui elle-même menaçait de faire jonction avec la société politique. Cette menace était d'autant plus plausible que les deux forces ont fait cause commune pour créer les assises nationales.⁵³⁹ En réaction, les médias du palais ont usé d'une rhétorique de combat pour tenter de discréditer aussi bien ces projets que leurs auteurs. Et pourtant ce n'est pas faute d'avoir averti, car le

⁵³⁶ Yana Grinshpun, « Introduction. De la victime à la victimisation : la construction d'un dispositif discursif », *Argumentation et Analyse du Discours*, p9 [En ligne], 23 | 2019, mis en ligne le 18 octobre 2019, consulté le 15 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/aad/3400> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/aad.3400>

⁵³⁷ Boltanski, Luc, *La souffrance à distance*, Paris : Gallimard, folio, 1993, p.91

⁵³⁸ Cf. les affaires Madiambal Diagne, citées plus haut, la fermeture momentanée de la radio sud fm, les agressions de Kara et Kambel...qui ont mobilisé les journalistes contre le régime libéral.

⁵³⁹ Les Assises nationales ont lieu les 14 et 15 décembre 1990. Associant les diverses tendances politiques, syndicales et les organisations de la société civile, elles rassemblent 2200 délégués, mais 1800 représentent des partis et associations affiliés au Front Populaire.

monde de la presse a multiplié les avertissements sur les risques de détérioration de la liberté d'expression au Sénégal et la liberté de la presse en particulier dès les premières années de l'alternance.

Chapitre 2 : La presse du palais à la rescousse du prince : la propagande officielle s'acharne sur les détracteurs du régime

Le chef néo-patrimonial, en tant que leader suprême, dispose d'un ensemble de personnes qui constituent ses lieutenants. Ces derniers, tout comme lui, tolèrent mal le débat démocratique. Le discours critique qui se construit dans les médias indépendants" apparait d'ailleurs comme un affront qu'il faut laver à tout prix. En ce sens, il n'est pas étonnant que se créent des journaux proches ou favorables au régime, dès 2004.⁵⁴⁰ Cette presse constituée pour l'essentiel de personnels politiques et autres soutiens, monte au créneau tout d'abord, pour servir de bras armé au pape du "sopi" dans sa lutte perpétuelle contre la presse. Elle s'est immiscée aussi dans des luttes de pouvoir engagées par « Gorgui » pour le contrôle du PDS. Cela en rappelle curieusement des épisodes de la vie politique dans les régimes à parti unique notamment communistes, où tous les opposants étaient qualifiés nécessairement d'ennemis de la nation et traités comme tels. L'indifférenciation entre l'individu aidant, toute critique faite à Abdoulaye Wade, se fait nécessairement contre la République, d'où la diabolisation de la presse dite indépendante et de la société civiles (section 1). Mais à l'instar des médias publics, la presse du palais a échoué à prendre efficacement la défense de leur tout puissant leader en l'occurrence Abdoulaye Wade (section 2).

Section 1 : La presse "indépendante" et la société civile attaquées

Pour tenter de discréditer la presse dite indépendante et la société civile, les médias du palais, se sont attaqués aux grandes figures de la contestation de l'Etat néo- patrimonial. Les premiers sont considérés comme des vendus » (Paragraphe 1) tandis que les seconds sont assimilés à des « politiciens encagoulés » (Paragraphe 2), qui combattent Abdoulaye Wade, son régime et sa famille.

Paragraphe 1: Insultes- violence verbale: la presse privée vilipendée

L'insulte a été l'un des moyens utilisés contre les journalistes pour tenter de les discréditer au sein de l'opinion. Celle-ci s'est faite au moyen de l'affabulation, et de la calomnie (A). Les

⁵⁴⁰ Ainsi paraissent « *le Messenger* », « *Il est midi* », « *Express News* », « *Contact* » et « *Xibaar* », les radios *An Nur*, *Sopi FM* etc, tous des supports jugés proches du gouvernement.

médias symboles de la résistance contre le régime néopatrimonial ont particulièrement été ciblés (B).

A- Les "charges" de la propagande

Les alliés de Wade ont tenu des discours agressifs en direction de la presse dite indépendante. Les journalistes sont traités de menteurs (1), de corrompus (2) qui ne sont mus que par la volonté de détruire le régime du président Wade, et qu'il faut par conséquent combattre.

1- La presse privée assimilée à une presse d'opposition

Pour avoir été le premier et le plus virulent dans les attaques contre le régime néo-patrimonial le journaliste Abdou Latif Coulibaly et le groupe sud communication auquel il appartient sont attaqués régulièrement et frontalement dans les colonnes du journal « *Il est midi* » devenu un des bras armés du pouvoir. Ils sont accusés de véhiculer des contre vérités dans le but ultime de nuire à Abdoulaye Wade et à son régime. Le directeur de publication de « *Il est midi* », Ndiogou Wack Seck est un homme zélé, d'autant plus motivé qu'il fait partie de la génération du sopi, qui a payé de sa personne sans être récompensé à la hauteur de sa peine. »⁵⁴¹ Et il s'est donné corps et âme pour continuer à mériter la confiance de son mentor en insultant ses cibles du jour. Il n'hésite pas à offrir sa tribune aux militants du PDS pour s'en prendre aux journalistes. A travers 'un éditorial intitulé, « **Un combat par défaut** », un conseiller du Premier Ministre attaque directement les médias privés en ces termes :« *Vous remarquerez avec moi (), que des organes de presse « privée » déroulent un plan de communication préétabli basé sur l'invention, la surenchère et la supercherie. Le combat de ces journalistes donc n'est ni contre Macky, ni contre Aminata Tall ; c'est un combat par défaut, un combat pour Idy*». ⁵⁴² En effet, le nom d'Idrissa Seck n'est pas convoqué de manière neutre dans le discours de la presse du palais, car depuis que l'ancien premier ministre est tombé en disgrâce auprès de son ancien mentor Abdoulaye Wade, il est devenu la bête noire à abattre.⁵⁴³ Il est soupçonné d'être celui qui entretient en sous main l'opposition et instrumentalise les attaques

⁵⁴¹ PAYE, Moussa, « La presse et les lobbies dans le nouveau désordre de la presse », in *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade*, sous la direction de Momar Coumba Diop, Op.cit, p. 627.

⁵⁴² « *Il est midi* » du 28 octobre 2005

⁵⁴³ On le soupçonne fortement d'être derrière les « coups tordus » qui discréditent Abdoulaye Wade dans la presse. On le soupçonne d'avoir commandité ou tout au moins fourni à l'auteur de "Wade un opposant au pouvoir", la matière de son ouvrage, dans le but de discréditer le régime de Wade, et de hâter son départ du pouvoir à son profit. On reproche à Idrissa Seck d'avoir créé des dissensions internes au sein du pds, pour le contrôler le parti à son seul profit.

qu'elle dirige contre le président Wade via des soutiens tapis au sein de la presse. En effet, depuis qu'il a été chassé de la primature, et mis en prison pour des raisons politiques que nous avons évoquées plus haut, il traîne la réputation du traître, aux côtés de l'opposition pour déstabiliser le régime en place. En même temps, le journal ne s'arrêtait pas là, car il relayait les insultes des obligés du prince, qui ne manquaient pas eux non plus de s'attaquer aux journalistes en jetant du discrédit sur eux comme le montre clairement cette réflexion d'un soutien du régime en la personne de Ahmeth Khalifa Niass, un leader d'un petit parti de l'opposition, proche de la majorité présidentielle. Dans son édition du 28 octobre 2005, le journal invite clairement une « certaine presse » à faire le choix entre le « groupe de presse et le groupe de pression ». Aujourd'hui, (note t-il avec désespoir), nous avons affaire plutôt à « *un monstre, dont le credo, loin d'informer librement dicte sa conduite à l'Etat et à ses hommes, à commencer par son chef. Un groupe de copains donc, qui se font quelque fois écrivain, allant jusqu'à s'arroger le droit de juger, en dernier ressort, le choix clair et précis des sénégalais en mars 2000 sous des titres du genre » l'alternance piégée* ». ⁵⁴⁴ Ici où là, on le voit, dans l'argumentaire des médias du palais, on cherche clairement à faire passer les journalistes des médias privés comme des « imposteurs », des gens corrompus qui ne sont mus que par la recherche de gains faciles. Faute de trouver des dossiers compromettants à leur encontre, l'argumentaire repose essentiellement sur des "élucubrations". Celles-ci sont construites sur la base d'interprétations tendancieuses et non sur des faits réels. C'est ainsi qu'on fait prospérer ses arguments dans le but de jeter le discrédit sur l'adversaire, et créer le doute dans la tête du lecteur. Ici donc, le principal ce n'est pas forcément ce qui est vrai, mais c'est l'impression qu'on fait passer. Ainsi donc par cette stratégie, on renvoie à l'adversaire son argument en face tout en espérant le mettre dans une position de défense. Dans ce combat pour la maîtrise de l'opinion, le journal « *Il est midi* » a été l'organe qui s'est le plus distingué par son discours « guerrier » au nom de la défense de la « cause du prince ». Cette position qui est la sienne, consiste à se faire le chantre de « la solution finale » avec les médias privés car, depuis la parution du fameux ouvrage de Latif Coulibaly, *Abdoulaye Wade, un opposant au pouvoir, l'alternance piégée*, ⁵⁴⁵ le journal a engagé le combat pour la défense du régime de Gorgui. Mais pour mieux défendre le président Wade, le journal a joué sur deux tableaux : s'en prendre aux journalistes mais aussi à la société civile accusée d'être des politiciens encagoulés.

⁵⁴⁴ « *Il est midi* », 24 octobre 2005

⁵⁴⁵ *Il est midi*, opcit p23

2- La presse privée assimilée à une presse corrompue"

La corruption est l'autre sujet sur lequel se construit une bonne partie de l'argumentaire des médias du palais pour dénigrer les journalistes de la presse privée. Si, on ne peut nier l'existence de telles pratiques dans la corporation⁵⁴⁶, mais, la dénonciation du phénomène prend les contours d'une ligne de défense. Et ceux qui sont cités comme étant des corrompus, sont généralement les figures de la dénonciation des dérives de l'Etat néo-patrimonial. C'est ainsi que le quotidien *Il est midi*, attaque Cheikh Yérin Seck, un ancien du Magazine *Jeune Afrique* sollicité régulièrement par les médias pour apporter son analyse des actualités du pays. Ses propos souvent très critiques contre le régime du président Wade, lui ont valu des insultes et quelquefois des campagnes de diabolisation. Dans un éditorial intitulé « **Cheikh Yérin Seck**⁵⁴⁷, ou l'ingratitude du ventre », Ndiogou Wack Seck écrit : « Vous ne le saviez pas ? Eh bien, sachez que le tonitruant Cheikh Yérin Seck de « *Jeune Afrique l'Intelligent* » n'est pas un journaliste comme il le laisse croire. Il est simplement du genre Khadim Samb le boucher, "jaaykatuyapp", devenu journaliste du jour au lendemain sans même trop savoir ni comment ni pourquoi. C'est d'ailleurs une espèce très fréquente dans ce pays, trop même. Et si, au moins, ils avaient fait des études assez poussées, cela n'aurait pas porté à conséquence. Cheikh Yérin Seck profita de sa situation à Jeune Afrique où il est entré par effraction, pour chercher à s'enrichir coûte que coûte en devient complaisamment le cireur de godillots de certains chefs d'Etat africains. (). Le journaliste dénie à Cheikh Yérin le qualificatif de journaliste, mais l'accuse surtout d'écumer les palais présidentiels pour demander de l'argent. Pour la propagande "ce n'est pas un hasard si Yérin Seck n'a à la bouche que des expressions du genre « lambris dorés » ou « les ors des palais présidentiels ».

L'argumentaire cherche par ailleurs à faire passer les détracteurs du régime comme des ingrats, qui ont toujours bénéficié "de la générosité légendaire du Président Wade' et de dire avec forte dérision que "Cheikh Yérin Seck était habitué de l'Ecofox du président Wade. Il faisait l'intéressant pour plaire au Prince. Dans l'avion présidentiel, il se permettait toutes les manières de "Baadoolo". Il s'empiffrait et se goinfrait à satiété. On eut dit que la Bruyère

⁵⁴⁶ Faye M., *Presse privée écrite en Afrique francophone. Enjeux démocratiques*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 310. PERRET T., *Le temps des journalistes. L'invention de la presse en Afrique francophone*, Paris, Karthala, 2005. Elongo V. L., *Pratiques journalistiques en situation de crise. Vers une éthique atypique dans la presse congolaise*, Sarrebruck, Éditions universitaires européennes, 2011

⁵⁴⁷ Cheikh Yérin Seck, est journaliste, ancien de Jeune Afrique. Très critique, il n'hésitait pas à s'en prendre vertement au régime néo-patrimonial d'Abdoulaye Wade. Seck était sollicité régulièrement par ses confrères pour livrer ses analyses sur le Sénégal.

et Rabelais avaient créé les personnages de Gnaton, Gargantua et Grandgousier, contemporains de tous les siècles, pour anticiper sur des créatures abjectes comme le nègre de service Cheikh Yérime Seck. Dans l'avion et dans les banquets, il ne faisait que manger, manger, manger rek. Il se débrouillait, comme seuls les larbins opportunistes et arrivistes savent le faire, pour bénéficier des chambres d'hôtel les plus luxueuses et les plus chères dans les grandes capitales du monde. Et là, Whisky rek. « Buguma Coca, buguma Fanta. Sangararek ! » Et il ne faisait que vider bouteilles sur bouteilles. Aux frais de la République. Combien de paquets de millions Cheikh Yérime Seck reçut-il des Chefs d'Etat, y compris du Président Wade qu'il ne cesse aujourd'hui d'insulter sur Rfi et sur Rfm ? Avec Bathily et Dansokho, jamais le Président Wade n'avait autant engraisé des ingrats ».⁵⁴⁸

B- La diabolisation des "symboles" de la résistance au sein de la presse ; deux exemples symboliques

Cette diabolisation s'est faite à travers la dévalorisation du travail de ces médias mais surtout par une stratégie de diabolisation systématique. Le groupe futurs médias est présenté comme un groupe de presse instrumentalisé par des pouvoirs d'argent étrangers (1). Abdou Latif Coulibaly, l'un des symboles dans les dénonciations des dérives du régime de Wade est assimilé lui aussi à un opposant masqué (2).

1- GFM, un groupe de presse instrumentalisé par des lobbys

Toutes les manœuvres et le dilatoire du pouvoir dans l'octroi de la fréquence télévision au groupe de presse de Youssou Ndour est justifiée par la position partisane de la presse privée et les nombreuses "agressions des journalistes de cette dite presse" contre le Président Abdoulaye Wade. La propagande estime que c'est justifié de refuser d'accéder à cette demande du chanteur d'autant que son groupe s'est illustré dans une bataille farouche contre le régime libéral.

Le commentaire et l'analyse qui accompagnent cet article appellent au rétablissement du pouvoir régalien de l'Etat, "qui doit se donner les moyens d'enquêter pour empêcher que des lobbys ne déstabilisent le pays via des entrepreneurs politico médiatiques.

Après avoir égrené les actes attentatoires à l'honorabilité du Président Wade "commis par le groupe futurs médias il exhorte l'Etat à se mettre sur le pied de guerre. Le commentaire intitulé « **Force reste à la loi** » salue le comportement de l'Etat comme la satisfaction d'une

⁵⁴⁸ "Il est midi", 20 Octobre 2005

demande pressante des populations face à la propagande et la manipulation de l'information de la part des médias dits indépendants. Mais si l'on suit de près cet argumentaire du journal, on se rend compte qu'il ne fait que reprendre le point de vue du Président Abdoulaye Wade. Ce dernier a manifesté très tôt son opposition à tout octroi de la licence télé à TFM. L'argumentaire mobilisé est que Youssou Nodur porte le projet, mais que c'est Bolloré qui est derrière l'investissement de GFM. L'accusation mérite attention. En effet, depuis l'arrivée du président Abdoulaye Wade, ses souteneurs se disent victimes de diabolisation de la part de la France. L'ancienne puissance colonisatrice en voudrait à mort à Abdoulaye Wade, pour avoir voulu rééquilibrer les rapports entre elle et le Sénégal. La France ne pardonnerait pas à Me Wade d'avoir essayé de diversifier ses partenaires économiques, en commerçant davantage avec les pays asiatiques, les Usa et les pays de golfe. La perspective de perdre des marchés jadis chasse gardée, déplairaient au haut plus point. Youssou Ndour, en disgrâce au sein de la galaxie présidentielle, serait alors le chef de Troie de la déstabilisation. "Très ami à Bolloré", ce dernier instrumentaliserait le chanteur dans le but de déstabiliser le pouvoir libéral. Si on peut relever, qu'effectivement Wade a diversifié son portefeuille de partenaires économiques, la France reste en termes d'investissements, le premier partenaire économique du Sénégal, ce qui peut naturellement se comprendre par les relations historiques que les deux pays ont toujours entretenues. Mais de là à y voir un bras armé de l'étranger, il y a un pas difficilement franchissable faute de preuves. Ce qui semble plus plausible, c'est plutôt l'hypothèse de la diabolisation. Créée en 2001, le groupe futurs médias (GFM) a réussi progressivement à se diversifier par la création du quotidien *L'Observateur* (ou *L'Obs*), d'une radio, Radio Futurs Médias (*RFM*), d'une chaîne de télévision, Télé Futurs Médias (*TFM*) et d'un site internet, il a une force de frappe non négligeable. Par ailleurs, le groupe futurs médias est une sorte de prolongement de *Walfadjri* et *Sud quotidien*, les pionniers de la presse privée sénégalaise. En effet, l'essentiel de son personnel vient de *Walfadjri*. Le chanteur Youssou Ndour a mis la main à la poche pour débaucher les meilleurs journalistes et animateurs du groupe. Et la recette a marché puisqu'en quelques années, il est devenu, le groupe privé leader sur le paysage médiatique.⁵⁴⁹

⁵⁴⁹ Pour permettre à son journal lancé en 2003 de trouver une place dans le paysage médiatique sénégalais d'informations générales dominé à l'époque par *Le Soleil*, *Walfadjri-l'aurore* et *Sud quotidien*, Youssou Ndour a fixé le prix de son journal à 100 FCFA (0.15 cts d'euros). Or, ses concurrents vendaient leurs journaux à 200 FCFA. Cependant, contrairement au journal *Le Soleil* qui comporte 24 pages, à *Walfadjri* et *Sud quotidien* qui en comptent chacun 12, *L'Observateur* ne comptait à ses débuts que 8 pages. Le chanteur s'est sans doute beaucoup inspiré des journaux dits « populaires ». *Les Cahiers de l'Alternance*, n°8, CESTI, 2005, p. 71. dont le prix de vente était fixé à 100 FCFA et qui connaissaient un réel succès au Sénégal au début des années 2000.

La RFM, radio phare du groupe, et le journal *L'Observateur*, grâce au talent de son personnel dénichaient régulièrement les scoops qui défrayaient la chronique. Le groupe était devenu la bête noire du régime tout comme l'était Sud quotidien sous le régime du parti socialiste.⁵⁵⁰

En effet, c'est la radio RFM qui a ébruité l'affaire Ségura. (Cf chapitre première partie). A l'époque, les autorités s'étaient contentées de nier l'affaire et Karim Wade avait même menacé de porter plainte contre le directeur de la radio, Alassane Samba Diop. Quand Youssou Ndour a voulu lancer la chaîne privée *TFM*, le président Wade s'y était opposé, pendant deux années, opposé craignant que *TFM* devienne « une machine de guerre contre lui à l'approche de l'élection présidentielle de 2012. Il s'en est suivi un bras de fer qui a défrayé la chronique pendant des semaines voire des mois au Sénégal. Le chanteur a finalement obtenu de l'Etat sénégalais, en Mai 2010, l'autorisation d'émettre à force de pressions et de tractations. L'ancien Premier Ministre d'Abdoulaye Wade, aurait joué un rôle décisif dans l'octroi de la fréquence. C'est ce dernier qui aurait convaincu son mentor que les financements ayant été à la base de la télé ne venaient pas de lobbys français. Mais, si on ne peut apporter de manière formelle la preuve que *Tfm* était à la solde de lobbys étrangers en vue de déstabiliser le régime libéral, on peut constater que *GFM* a permis au chanteur de soigner son image. C'est d'ailleurs ce que remarque Moustapha Sow: *"En dehors de l'aspect économique, ce groupe lui permet aujourd'hui de se positionner en tant qu'acteur politique. Toutes ses manifestations, ses déclarations les plus importantes sont relayées par son groupe qui lui assure une communication qui prend en compte son image. Il est aujourd'hui (on peut le considérer depuis sa forte implication au scrutin de 2012⁵⁵¹ aux côtés de l'opposition) un acteur politique à part entière ; il intervient régulièrement dans le débat politique."* Aujourd'hui, cette image de média aligné sur les lignes du gouvernement lui colle à la peau, sans doute à cause de ses liens avec le régime en place.

2-Abdou Latif Coulibaly, ou la figure de l'opposant encagoulé

La propagande présente Abdou Latif Coulibaly, comme un « Chef de gangue démasqué » qui se rebelle, renvoyant à l'image d'un gang menant de façon souterraine des activités criminelles et animé essentiellement par des frustrations d'ordre matériel. : « Casamance : **Les**

⁵⁵⁰ Cf LOUM Ndiaga op.cit. p.178

⁵⁵¹ Le chanteur Youssou Ndour avait déclaré sa candidature à la présidentielle sénégalaise de 2012, mais le Conseil Constitutionnel, organe chargé de valider les candidatures, a invalidé sa candidature invoquant que le nombre de signatures nécessaires pour se présenter à cette élection n'a pas été obtenu par le chanteur. Ce dernier l'avait contesté et avait déposé un recours rejeté par le Conseil.

chefs de bande démasqués: *"Un groupe de copains donc, qui se font quelque fois écrivains, allant jusqu'à s'arroger le droit de juger, en dernier ressort, le choix clair et précis des sénégalais en mars 2000 sous des titres du genre » l'alternance piégée"*

On retrouve ici l'idée soutenue par Abdoulaye Wade sur le comportement de la presse, frustrée de ne pouvoir intégrer les services de l'Etat.

Abdou Latif Coulibaly est vu alors comme un opposant encagoulé qui cherche à déstabiliser le régime du Président Wade ; tout comme Babacar Touré, le PDG du groupe auquel le journaliste appartient. En effet, les ouvrages du journaliste, dont le plus emblématiques, *Wade, un opposant au pouvoir, l'alternance piégée*, sont perçus en haut lieu comme des actes de déstabilisation destinées à maintenir l'opposition à flot. Abdoulaye Wade n'a-t-il pas toujours dit qu'il n'avait comme opposition que la presse sénégalaise. Et un officiel membre du gouvernement avait même appelé à briser la plume satanique du journaliste. Et la propagande a toujours estimé qu'il fallait en finir avec "cette opposition". Même si elle n'est pas allée jusqu'à éliminer physiquement le journaliste, (il a subi toutefois beaucoup d'appels d'intimidation) comme c'est le cas dans beaucoup de pays d'Afrique où la liberté d'expression est prohibée, il reste que celle-ci a excellé dans la diabolisation et l'affabulation. Babacar Touré⁵⁵² est vu comme un imposteur, apporteur d'affaires, qui vit de prébendes que ses relations avec des puissants lui permettent d'obtenir. Il écumerait les palais de la sous région à l'image de Cheikh Yérime Seck, non pas dans le cadre de son travail de journaliste, mais dans le but simple de gagner de l'argent. Ici, la convocation de Babacar Touré et de son groupe ne sont pas innocents. La propagande espère montrer "les pratiques mafieuses" auquel il s'adonne, espérant salir son image de presse réputée intègre. En effet, ce grand groupe de presse a été le symbole de la lutte contre les dérives de l'Etat néopatrimonial du PS, mais le journal le présente sous une autre facette. *"Le groupe de presse est l'un des pionniers en matière de ceci et consorts, spécialistes dans l'art de s'improviser « amis de tel ou tel homme d'Etat ». Que de courbette et de d'obséquiosités ! Mais aussi de fanfaronnades et de fausses certitudes !" écrit Ndiogou Wack Seck. Mais comme on pouvait s'y attendre, les répliques disproportionnées de la presse du palais faites le plus souvent d'invectives n'ont pas eu l'effet escompté. Pour une grande partie, cette presse constituée de journalistes militants libéraux, ont fait plus dans l'invective plus que dans la construction d'un argumentaire rationnel à même de répondre aux détracteurs du régime libéral. Aux scandales révélés par le journaliste Abdou Latif Coulibaly, la presse du palais répondait par l'insulte et l'affabulation. L'attitude*

⁵⁵² Babacar Touré est le PDG de l'un des plus grands groupes de presse du Sénégal, c'est à dire *Sud quotidien*

la plus regrettable, écrit Ndiaga Loum, a été l'absence de distinction du camp présidentiel dans ses répliques aux accusations d'Abdou Latif Coulibaly, entre le journaliste et le groupe de presse Sud Communication qui aura payé cher cette inimitié entretenue au sommet de l'Etat sous Wade. L'absence de hauteur dans les répliques qui dénote un manque total de vision et une propension à l'impréparation et à l'improvisation, place les prétendus « adversaires » du président, « logés » dans les médias privés, dans une position plutôt confortable face à l'opinion publique.⁵⁵³ Et « ces répliques disproportionnées du régime de Wade ont contribué tout au plus à faire des journalistes comme Abdou Latif Coulibaly des « héros » tout en renforçant leur crédibilité auprès des populations. S'il en est ainsi, c'est que depuis le début de la libéralisation du paysage médiatique, les médias dits indépendants ont réussi à se bâtir une renommée de « diseurs de vérité ». En effet, bien avant l'alternance, Abdou Latif Coulibaly et le groupe Sud communication de manière générale ont réussi à se bâtir une renommée de « sentinelles de la démocratie ».

Selon Ndiaga Loum, « Ce groupe multi média, aux moyens apparemment importants, qui occupe une place singulière en Afrique francophone, s'est façonné l'image d'un pourfendeur des excès du pouvoir politique. Il a réussi à placer l'Etat sénégalais sous Abdou Diouf dans une position quelque fois embarrassante et gênante qui a dû amener certainement ce dernier à regretter d'avoir facilité la constitution d'un groupe de presse si puissant. »⁵⁵⁴ Au plus fort de la lutte entre la presse privée et le groupe Sud quotidien, les populations n'hésitaient pas à prendre la défense des journalistes. Cette notoriété s'est renforcée sous la première alternance. Abdou Latif Coulibaly était devenu une icône de la lutte contre l'Etat néopatrimonial installé par le régime libéral. Avec l'entrisme de Latif Coulibaly dans le gouvernement du Président Macky Sall, cette image s'est fortement dégradée.

Paragraphe 2: Les outrages réactionnaires contre la société civile ou continuum de l'argumentaire polémique

Pourquoi, la propagande aurait -elle eu besoin de s'adonner à un outrage réactionnaire contre la société civile ? Une piste plausible, c'est que celle-ci s'est donnée les moyens au même titre que la presse dite indépendante de dénoncer les pratiques néo patrimoniales. De ce point de vue, on note là, un continuum de l'argumentaire polémique voire conflictuel de la propagande. Et au sujet de la société civile, on note une réfutation de sens envers la société civile assimilée

⁵⁵³ LOUM Ndiaga, opcit p325

⁵⁵⁴ Ibid p234

à une société politique (A), et une contestation de l'Etat néo patrimonial par les jeunes assimilée à de la subversion(B).

A- Les agressions verbales contre la société civile classique

Ces agressions verbales ont eu pour cible la presse du palais qui a certainement cherché à la décrédibiliser la société civile auprès d'une bonne partie de l'opinion en entretenant l'idée selon laquelle celle-ci était partisane (1), et ouvertement pro homosexuelle (2).

1- La société civile assimilée à la société politique

Au sujet de l'existence de la société civile en Afrique, les chercheurs sont partagés entre deux à trois fortes tendances. La première tendance récusé tout net l'idée d'une société civile en Afrique noire sous prétexte qu'elle ne serait qu'une idéologie, un slogan qu'il conviendrait de déconstruire afin de ne pas créer de confusion, ni entretenir l'illusion de systèmes politiques très proches de ceux des sociétés « civilisées »⁵⁵⁵. Chabal et Daloz estiment par exemple qu'il fallait plutôt les concepts de "classes", "d'élites", "d'ethnicité", ou de "genre". La deuxième tendance elle estime en revanche qu'on peut l'utiliser mais sous bénéfice d'inventaire⁵⁵⁶. S'il en est ainsi, c'est que le processus 'd'indifférenciation des sphères politiques et économique et l'émergence d'une classe moyenne forte" reste encore très aléatoire et incertain en Afrique.

Et la dernière elle, penche plutôt pour une compréhension dynamique du phénomène. Appréhendant la société civile de manière dynamique, Bayart la définit comme « *la société par rapport à l'État, en tant qu'elle est immédiatement aux prises avec l'État, ou encore le processus de dé-totalisation du champ étatique par rapport au processus contradictoire de totalisation mis en œuvre par le pouvoir politique* ».⁵⁵⁷ Certes Larry Diamond définit la société civile comme « *le domaine organisé, ouvert et volontaire de la vie sociale, qui s'auto-génère, bénéficie de soutiens provenant au moins partiellement en son sein, autonome de l'État, et lié par un ordre juridique ou un ensemble de règles communes* »⁵⁵⁸. La société civile est largement tenue pour être un soutien de la démocratisation parce qu'elle s'oppose à la fois

⁵⁵⁵ CHABAL P. et DALLOZ J.P., *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, 1999, Economica p.31-32

⁵⁵⁶ KAFSIR NELSON, « Civil Society, the State and Democracy in Africa, » *The Journal of Commonwealth and Comparative Politics*, 36 (2),1998, pp. 17.

⁵⁵⁷ BAYARD J.F. et al., 1992, *Le politique par le bas en Afrique noire. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 268p.

⁵⁵⁸ DIAMOND L., *Developing Democracy. Toward Consolidation*, London, The Johns Hopkins University Press, 1999, 384p.

au pouvoir autoritaire et qu'elle participe à la consolidation et la préservation de l'ordre démocratique. Certes, celle n'est pas exempte de reproches, Cependant, Auer soutient que ce n'est pas la faiblesse de la société civile qui constitue un problème en Afrique ; c'est plutôt l'interpénétration de la société civile et de l'État.⁵⁵⁹ Est-ce pour cela que le régime wadien a cherché à attaquer la société civile sur des points à controverse ? En tout cas, il demeure clair qu'à ce niveau, il y a matière à s'interroger. L'échec du régime néo-patrimonial à capturer dans ses réseaux clientélistes, la société civile a créé en partie cette réaction hostile envers la société civile. La propagande reprend mot pour mot les propos du président Wade qualifiant Alioune Tine d'opposant masqué, de menteur de corrompu.⁵⁶⁰ Pour Ndiogou Wack Seck, il n'est ni plus ni moins qu'un "roublard" qui cherche à jouer sur la conscience des sénégalais. La propagande le qualifie de cerveau de l'opposition, qui se fait passer pour droit de l'homme.⁵⁶¹ Penda Mbow, une autre militante des droits humains, est qualifiée elle, de "folle", qu'il faut soigner pendant qu'il est temps. Dans un commentaire intitulé Penda ou Panda ? Le journaliste écrit : « Wade fit de Penda Mbow un, une Ministre de la République, Penda Mbow, et c'est le moins que l'on puisse dire, n'est pas reconnaissante. Il faudrait la coucher sur le divan du psychanalyste.⁵⁶²

En effet, le président de la République n'a pas hésité à assimiler les droits de l'homme à des opposants encagoulés. Il a eu d'ailleurs des mots très durs à l'encontre du président de la rencontre africaine pour la défense des droits humains, le qualifiant d'"opposant qui n'a même pas le courage de se manifester." avant de finir par dire : " quelqu'un de normal créerait un parti politique. Lui c'est le chef de l'opposition. L'opposition se réunit chez lui, c'est lui qui parle pour l'opposition." "Toutes les positions les plus extrêmes(...) incendies, attaques, etc, viennent de Alioune Tine. Je n'ai jamais entendu Ousmane Tanor Dieng (sg du ps) parler comme cela bien entendu, en termes de violences. De même, je n'ai jamais entendu Moustapha Niass (chef de l'Alliance des forces de progrès (AFP) parler ainsi. Donc Alioune Tine a fait une OPA sur l'opposition(...). Nous le considérons, comme la RADDHO comme un parti politique".⁵⁶³ En effet, depuis l'avènement de la première alternance, le président

⁵⁵⁹ AUER A., 1999, « Propos impertinents sur l'État et la société civile en Afrique contemporaine : un essai », Mélanges Charles Cadoux, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille (PUAM), p. 25-38.

⁵⁶⁰ *Il est midi*", 24 octobre 2005

⁵⁶¹ Ibid

⁵⁶² "Il est midi" du 03 Octobre 2005

⁵⁶³ Déclaration d'Abdoulaye Wade in le quotidien le Pays, 11 Octobre 2011, p6.

Abdoulaye Wade s'est donné les moyens "réduire de l'opposition à sa plus simple expression". L'essentiel des audits déclenchés au début des années 2000, a servi tout au plus à recruter de la clientèle politique. Ils ont agi comme une sorte d'épée Damoclès sur la tête des anciens barons du parti socialistes invités à rallier pour ne pas aller en prison. Les contradictions entre Wade et son opposition au lendemain de la réélection de ce dernier ont abouti au boycott des législatives de 2007. Ce qui fait qu'une bonne partie de son mandat, le président Wade s'est arrogé des hyper pouvoirs pour gouverner. Il n'avait en face que la société civile pour tenter de contenir ses dérives, d'où les contradictions qu'il a été amené à avoir avec celle-ci.

2-La société civile vue comme défenseur de l'homosexualité

Pour discréditer les militants de la société civile, les journaux du palais sont allés chercher leur argumentaire jusque dans les caniveaux. La presse pro- régime assimilé traiter Alioune Tine⁵⁶⁴ et ses camarades, de menteurs, de corrompus et même d'homosexuels. Si la dernière accusation retient particulièrement l'attention de l'analyste, c'est d'abord parce qu'elle n'est pas anodine, on réduit l'adversaire à un *sexus politicus*⁵⁶⁵ Ensuite, être traité d'homosexuel au Sénégal, c'est courir le risque d'être jeté à la vindicte populaire.⁵⁶⁶ Cela est d'autant plus plausible que l'accusation est portée au moment où le débat sur l'homosexualité faisait rage dans la société sénégalaise⁵⁶⁷ et que des homosexuels ont été interdits de sépulture dans la banlieue de Dakar. Il faut dire qu'au sein de l'opinion publique, l'homosexualité véhicule un ensemble de schèmes culturels négatifs, ce qui n'est pas étonnant du reste dans une société islamo wolof qui bannit une telle pratique. Si l'accusation a visé principalement le secrétaire général de la Raddho, de l'époque, Alioune Tine, c'est bien parce que c'était l'un des plus grands pourfendeurs du régime de l'alternance. Ce militant des droits de l'homme s'est engagé personnellement dans le cadre du M23 pour barrer la route à une troisième candidature d'Abdoulaye Wade. Du coup, Tine et compagnies ne pouvaient apparaître aux yeux du régime libéral que sous les traits d'« empêcheurs de dormir tranquille », qui

⁵⁶⁴ Tine était président de l'organisation de défense des droits humains RADDHO. L'organisation a joué un rôle important dans la mobilisation de l'opinion contre le troisième mandat du président Wade.

⁵⁶⁵ DELOIRE Christophe, Dubois Christophe, *Sexus politicus*, Paris, Albin Michel, 2006, 400p

⁵⁶⁶ GAYE Mor Talla, "Menaces de mort, pressions contre la RADDHO, audiences avec Me Wade....Alioune Tine dit tout : *"Je prends très au sérieux les menaces de mort contre moi"*, *L'Observateur* du 04 Octobre 2011

⁵⁶⁷ BALDE, Alassane « Dépravation des mœurs. Des jeunes filles surprises en pleins ébats à Grand Yoff », *La Tribune*, n°201, Mardi 22 mai 2012. Basse, Arona, « Partouze à Yoff Tonghor. Découverte du fichier. L'erreur fatale aux filles de Grand-Yoff », *Le Quotidien*, Mardi 29 juin 2012, Seck, Ndeye Fatou, Diatta, Khady Didi, Diedhiou, Maria Dominica T., « Les « lesbiennes » de Grand-Yoff acontent le film du scandale », *L'Observateur*, n°2614, vendredi 08 juin 2012.

cherchent par tous les moyens à mettre en doute la parole du pouvoir, de « connivence » bien sûr avec les journalistes avec lesquels ils font tandem.⁵⁶⁸ Habibatou Sow Dia⁵⁶⁹ et Mamadou Hady Dème estiment d'ailleurs que la presse est un instrument ayant permis l'émergence et la floraison d'organisations dites de la société civile. En effet, ces auteurs considèrent que la naissance des médias privés a favorisé la diffusion et l'appropriation par les populations d'informations et de visions différentes de celles proposées par l'État et les partis politiques. Mamadou Hady Dème⁵⁷⁰ pense même que la presse fait elle-même partie de la société civile. Est-ce pour cela que le régime libéral a mis dans le même sac société civile, presse et opposition ? En tout état de cause, à partir des années 1990, la société civile sénégalaise s'est imposée comme une force de contestation de l'État néo-patrimonial par la remise en cause de « la gouvernance de Birima »⁵⁷¹ faite de jouissance personnelle et de promotion de la culture du clientélisme et de celle de la corruption au détriment de la promotion d'une éthique de res publica. Si en Afrique de manière générale, elle a du mal à s'imposer à cause d'une insuffisance démocratique, au Sénégal, la société civile a bénéficié d'une assise démocratique qui lui a permis de développer ses activités et de jouer plus ou moins son rôle de contre-pouvoir.⁵⁷² « *L'intelligentsia sénégalaise, appelée dès les débuts de la colonisation groupe des « évolués » a contribué à façonner la société civile, porteuse des doléances des populations. Elle a été à l'origine de tout un courant d'idées qui, pour s'être installées dans la contradiction et le conflit, sont devenues une dimension importante de la société et de la culture sénégalaise.* »⁵⁷³ En exigeant du gouvernement libéral donc plus de bonne gouvernance, plus de mieux être, et un respect des règles de gouvernance démocratique,⁵⁷⁴ la

⁵⁶⁸ A part Alioune Tine, d'autres personnalités de la société civile ont essuyé les insultes du journal le quotidien "Il est midi". C'est le cas de Penda Mbow. Dans un commentaire intitulé Penda ou Panda ? Pascal Manifo écrit : « *Wade fit de Penda Mbow un, une Ministre de la République, Penda Mbow, et c'est le moins que l'on puisse dire, n'est pas reconnaissante. Il faudrait la coucher sur le divan du psychanalyste.* (cf *Il est midi* du 03 Octobre 2005).

⁵⁶⁹ DIA Habibatou Sow, "État et société civile au Sénégal", Thèse de doctorat, Frankfurt am Main, Lang, 2007, p.173

⁵⁷⁰ DÈME Mamadou Hady, « Du rôle de la société civile pour une consolidation de la démocratie participative au Sénégal », *Mémoire de maîtrise*, Saint-Louis, Université Gaston Berger, 2008, p. 4.

⁵⁷¹ DIAW Aminata, "De l'éthique de la jouissance à l'éthique de la res publica. Le sôpi à l'épreuve de la citoyenneté" in *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade. Le sôpi à l'épreuve du pouvoir*, Paris, Karthala, p 192- 213

⁵⁷² DIA Habibatou Sow et Mamadou Hady Dème prétendent que la presse a été un instrument ayant permis l'émergence et la floraison d'organisations dites de la société civile. En effet, ces auteurs considèrent que la naissance des médias privés a favorisé la diffusion et l'appropriation par les populations d'informations et de visions différentes de celles proposées par l'État et les partis politiques. Mamadou Hady Dème considère même que la presse fait elle-même partie de la société civile.

⁵⁷³ NDIAYE Mamadou Hady Dème, opcit p135

⁵⁷⁴ Et pour la presse du palais, Alioune Tine et compagnie n'avaient plus qu'à tomber le masque et franchir le pas. A partir du moment où la société politique fait jonction avec la société civile, l'équidistance et la neutralité peuvent- elle prévaloir dans leur action. Pour le journaliste Abdou Latif Coulibaly la question est réglée dans la

société civile sénégalaise s'inscrit donc dans le cadre d'une tradition de revendication et de contestation de l'Etat prédateur, se mettant par la même sur la ligne de mire des thuriféraires du palais au même titre que les politiques. Les relations entre la société civile sénégalaise et le régime libéral étaient tellement exécrables que le régime de Wade a voulu refuser à la RADDHO, l'observation de la présidentielle 2012. En même temps, il y avait de quoi, puisque la RADDHO a fait montre d'un grand volontarisme dans le combat contre le régime d'Abdoulaye Wade au point que le régime libéral a pensé que la société civile s'est compromise avec la société politique. Ses actions dans le cadre du M23⁵⁷⁵ ont été fortement décriées par le président Wade qui n'a pas manqué de le vilipender.

B- Les tentatives de décrédibilisation de "Y en a marre"

Cette décrédibilisation s'exprime sous forme d'atteinte à leur honorabilité, à travers la violence verbale et la diabolisation, ce qui donne lieu à des jeux de diffamation, d'injures plus ou moins graves. L'exemple le plus emblématique est incontestablement celui du mouvement "Y en a marre". Plus que jamais décidé à faire taire le mouvement de contestation dont ces jeunes étaient le fer de lance, la propagande fit œuvre de mauvaise foi pour tenter de leur enlever tout crédit auprès de l'opinion. Ainsi "Y en a marre" est assimilé à un regroupement de jeunes marginaux (1), et leur de lutte à de la subversion (2).

1-"Y en a marre" et l'agitation du péril d'une "jeunesse malsaine"

Dans la bouche des détracteurs du régime libéral, « Y en a marre » est assimilé à un regroupement de jeunes asociaux. Ils sont représentés sous la forme de buveurs d'alcool, de drogués, d'agresseurs de la banlieue reconvertis qui cherchent à manipuler les populations à travers le rap. Au Sénégal, la jeunesse malsaine a son histoire. Empêtré dans une crise socio-

mesure ou la société civile « n'existe que par opposition à la société politique qu'elle critique et vilipende ». La nature et le comportement d'une société civile dépendent beaucoup du contexte dans lequel cette dernière évolue, d'où l'importance de ne pas l'aborder à partir d'une conception normative. La société civile sénégalaise qui s'est faite voire dans la presse à l'occasion de la contestation du projet de ticket présidentiel était militante et a montré sa capacité de mobilisation tout comme le mouvement « y en a marre ».

⁵⁷⁵Le M23 prit naissance, quant à lui, comme son nom l'indique dans le mouvement de contestation du 23 juin. Toutefois, à la différence de "Y en a marre", le M23 est une coalition formelle qu'un rassemblement citoyen. Il rallie plus de 50 partis et organisations de la société civile et plus largement des gens qui se sont opposés à cet amendement à la constitution. Le leadership sera assumé par Alioune Tine, président de la RADDHO, qui avait lancé l'appel aux manifestations⁹⁰³. Après les manifestations ayant abouti au retrait du ticket présidentiel, cette coalition de partis politiques et d'organisations de la société civile a sommé hier, mardi 28 juin, le Chef de l'État à prendre en charge instamment sa plateforme pour sauver la République et la démocratie. À défaut, elle promet... l'enfer des manifestations de rue au Président Wade.

politique aux lendemains des ajustements structurelles des années 1980, la jeunesse sénégalaise déferla dans la rue publique et affronta président Abdou Diouf, qu'il finit par qualifier de jeunesse de malsaine. C'est dire combien cette idée de jeunesse malsaine traverse l'histoire politique du Sénégal.

Toutefois, cette déconstruction de l'image des jeunes dont Ndiogou Wack Seck a été le fer de lance n'a rien de nouveau. En effet, dans la presse sénégalaise, les jeunes ont toujours été décrits sous le prisme réducteur d'« acteurs de violence », marginalisés dans la prise de parole face à des aînés qui ne leur donnent pas suffisamment d'espace pour se déployer. Et la presse a toujours repris consciemment ou inconsciemment ces schèmes pour les reproduire. « *Face à des acteurs faiblement pourvus de parole, à qui on concède socialement peu d'espace dans l'accès à une parole publique reconnue, la marge d'interprétation des médias est immense* » écrit Adrien Ndiouga Benga. Selon l'auteur, « *les codes à travers lesquels les significations de la violence sont expliquées par les médias dévorent les acteurs, les détournent du sens qu'ils cherchent à produire et parce qu'ils sont socialement en position de faiblesse, ces explications sont de plus en plus séparées d'eux.* »⁵⁷⁶ Toutefois si à l'époque (autour des années 80-90), il était facile de miser sur cette image écornée et mauvaise pour mettre hors combat les jeunes au Sénégal, l'image de la nouvelle génération de jeunes des années 2000 a fortement changé. Elle s'est apparemment améliorée grâce au travail de fond de la nouvelle génération de jeunes qui s'est engagée pleinement dans la réalisation de l'alternance en 2000, de leur participation progressive à la vie de la cité à travers des actions citoyennes. Et ensuite, des jeunes comme « Y en a marre » ont contribué grandement à rehausser l'image de la jeunesse en participant à des activités citoyennes, bannissant la violence et la drogue, allant jusqu'à militer en faveur de l'avènement d'un nouveau type de citoyen. Autant dire que « Y en a marre » se hisse à niveau pour négocier le virage du citoyen modèle qui s'engage pour le développement économique et social de son pays. Mais pas que, puisque "Y en a marre", c'est aussi l'inscription d'une jeunesse dans le temps du monde. On peut citer notamment les exemples des manifestants du Printemps arabe, de 2011, des "indignés ou les "immobiles" de Madrid, ou encore des jeunesses grecques d'extrême gauches engagés dans la lutte contre la mondialisation sauvage.⁵⁷⁷ etc. C'est pourquoi en écho à ces images négatives réveillées par

⁵⁷⁶ BENG A Ndiouga Adrien, « Entre Jérusalem et Babylone : jeunes et espace public à Dakar », *Revue Autrepart*, vol. 2, no. 18, 2001, p. 173-174.

⁵⁷⁷ DAUM Pierre, Daum AUREL, "Deux ans après les manifestations de décembre. En Grèce, la révolte inaboutie de la jeunesse", *Le Monde diplomatique*, 681, décembre, 2010 pp4-5, LORDON, Frederic, "Comment rompre avec le libre échange. La démondialisation et ses ennemis", *Le Monde diplomatique* 689, août, 2011, pp1 et 8-9

les journaux du palais, on a vu la presse privée déployer son énergie autour des activités de mobilisation et de sensibilisation d'activités citoyennes largement médiatisées. Elles sont interprétées comme un engagement noble de citoyens qui s'investissent pour la bonne cause. Le devoir de patriotes qui ont comme crédo l'envie d'aider. Il faut dire que "Y en marre" s'est engagé personnellement dans la mobilisation des citoyens pour une inscription massive sur les listes électorales, et invité les autorités à respecter leurs promesses à travers des chansons de rap, des débats sur le devenir du pays avec ce que le mouvement appelle **"la foire au problème"**⁵⁷⁸. Toutes ses activités ont eu l'écho attendu au niveau de la presse privée qui n'a pas manqué de relayer « ce combat citoyen » à travers la radio, la télévision et la presse écrite. Il faut plutôt parler là de revanche d'une jeunesse « malsaine » longtemps brimée qui prend subitement conscience de sa force de frappe et qui tient à le faire savoir. « Le crédo de « Y en a marre », on le sait, consiste en la promotion d'une nouvelle culture citoyenne, une révolution morale faite sous l'éloge de la dénonciation des dérives du régime autocratique de Wade et de son clan, tout cela sublimé ou porté par un langage artistique bricolé autour d'ensemble d'images et de signes polysémiques. C'est une revanche aussi de la société sur les politiques.

2- Le politique par le bas confondu à de la subversion

Les jeunes de "Y en marre" sont assimilés à des subversifs avec lesquels il faut en finir. Les journaux *Le Messager* et *"Il est midi"* estiment qu'ils sont des "fauteurs de troubles" et par conséquent "nocifs à la société".⁵⁷⁹ Mais en se positionnant sur cette lignée, la propagande refusait de poser son regard sur une réalité beaucoup plus subtile qui s'offrait à ses yeux : le politique par le bas. Le politique par le bas, on le sait, interroge l'art de faire des dominés en Afrique durant les situations d'autoritarisme. Il étudie les stratégies déployées à travers des objets politiques non identifiés ou des modes populaires d'action politique, constitués par la danse, la musique, la contrebande, la dérision, l'escapisme, etc., pour tirer des dividendes de l'espace hégémonique, en trompant la vigilance du pouvoir pour ne pas attirer les foudres de la répression. Cette littérature qui s'inspire de travaux de Certeau⁵⁸⁰, de Foucault⁵⁸¹ et Antonio

⁵⁷⁸ La foire aux problèmes a été organisée à l'orée de la campagne électorale pour la présidentielle 2012. Organisée au niveau de la place de la Nation ex place de l'Obélisque, les citoyens sont invités à poser leurs doléances. Les politiques eux sont invités à formuler des solutions de sortie de crise de l'Etat néo-patrimonial.

⁵⁷⁹ Il est midi du 13 Mars 2005, Il est midi du 27 Mai 2005

⁵⁸⁰ De CERTEAU Michel, *De la culture au pluriel*, Paris Bourgeois, Nouvelle édition, 1980, p.256

⁵⁸¹ FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité. La volonté de savoir* op cit. p.125

Gramsci⁵⁸², réoriente la science politique vers Bayart⁵⁸³, Toulabor⁵⁸⁴ Gazibo ou Mbembé qui théorisent le politique par le bas en s'intéressant aux arts de faire des dominés, à leurs capacités d'invention, d'innovation et de corrosion de la domination, car là où il y a pouvoir il y a résistance. Le paradigme du politique par le bas est né au début des années 1980 dans un contexte africain de généralisation des régimes autoritaires de parti unique, où l'État contrôle le sens et l'existence des idéologies et étouffe les libertés démocratiques, en tant que missionnaire exalté et zélé du progrès économique et de l'édification de la nation, finalités du reste théoriquement poursuivies et pas toujours réalisées ; instruments en définitive de légitimation de l'arbitraire et des abus, des tâtonnements et errements de toutes sortes.

Depuis, lors toute une littérature s'affine et cherche à comprendre comment dans des situations de domination donnée, les sans importances exploitent les failles du système pour se libérer de la contrainte, sans en donner l'air. Mais les comportements en question étaient fort équivoques, et ne renvoyaient guère à des actions politiques clairement définies et effectivement tendues vers la mutation démocratique des sociétés africaines. Le retournement des équilibres géopolitiques et géostratégiques né de l'effondrement du communisme, les révoltes face à la crise multiforme de l'Etat post colonial, aux plans politique, économique et social notamment et notamment et les pressions des puissances occidentales tutélaires, convergent vers les processus de transition démocratique en Afrique subsaharienne. Torpillés dans la plupart des cas par les pouvoirs en place, ils aboutissent à des restaurations autoritaires qui sont de pair avec l'effectivité de certains droits et libertés d'ou l'amorce d'une certaine concilions entre politique par le haut et politique par le bas. Dans sa trajectoire singulière de démocratisation, on assiste au Sénégal à l'entrée en scène de rappeurs à partir des années 1990, qui dénoncent par la force des mots, entre autres maux la corruption, la pauvreté, le chômage massif et endémique, la crise du système éducatif et sanitaire. Ils ont joué une partition notable dans la révolution pacifique de 2000 et celle du 23 juin 2011. Ils se sont

⁵⁸²

⁵⁸³ BAYART, Jean-François, Achille Mbembé, Comi Toulabor, *Le politique par le bas en Afrique Noire, Contribution à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 1992, p.287

⁵⁸⁴ Comi TOULABOR en prenant l'exemple du Togo, présente d'une part comme mode d'action politique, la dérision du monde politique. Elle est historique et presque exclusivement élaborée par les Evé de la capitale chez qui il a fait son enquête (1981). La dérision politique prend pour cible les Chefs d'Etat et principalement l'actuel, son régime, l'armée de laquelle il est issu et le RPT, parti unique à l'époque. La dérision qui prend sa source dans la "monopolisation" du discours par le parti, se construit par le doublement équivoque du sens des mots et slogans officiels ou par les sobriquets. Atiyihwè Awesso, « Le politique par le bas en Afrique noire : Contribution à une problématique de la démocratie, J.-F. Bayart, A. Mbembe, C. Toulabor. . Paris, Karthala, 1992 Collection "Les Afriques"- 268 p. », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 5 | 1993, mis en ligne le 04 juin 2008, consulté le 12 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/apad/3503> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.3503>

affirmés comme étant le fer de lance de la contestation contre le régime néo- patrimonial installé par le régime d'Abdoulaye Wade. Mais du point de vue de la vision des thuriféraires du régime, ces jeunes n'incarnent pas ni plus ni moins contre "révolution subversive".

Section2: De l'inefficacité de la propagande du palais

La presse du palais s'est exercée à contrebalancer le discours critique des médias privés sans succès. Cette faiblesse tient au profil partisan des journalistes (Paragraphe 1) et à leur discours le plus souvent nourri d'invectives (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : Les tares d'un contre discours critique

L'efficacité du contre discours engagé contre les médias voudrait qu'il s'arme d'effets de vérité liés à la mobilisation des moyens rhétoriques (langagiers et non langagiers) appropriés. Or, les moyens langagiers utilisés ont manqué aussi bien en efficacité argumentative, qu'en efficacité symbolique. A la place, c'est une violence verbale qui a été privilégiée(A). Mais bien que se parant du corrosif, le langage a montré toute ses limites en matière d'efficacité. (B)

A- La violence verbale, comme seul contre argumentaire

Les journaux de la propagande ont usé et abusé de la violence verbale pour tenter de neutraliser leurs cibles du jour. L'objectif en fait n'est pas de convaincre mais de démoraliser l'adversaire.⁵⁸⁵ On convoque le sexe pour disqualifier l'adversaire assimilé à un simple *sexus politicus*, qualifié quelquefois de "fous ou de vieux enfants", de "crétin", lui déniaient toute rationalité (1).⁵⁸⁶ Mais pour masquer cette réfutation fondée sur la discréditation de l'adversaire, la propagande a utilisé l'humour (2).

1-L'injure, une forme intolérable de violence verbale

Si on note une certaine complexité de l'« effet-injure », et la diversité des procédés ou des comportements qualifiés d'injurieux (insinuations, sourires en coin, allusions, rumeurs, brouhahas, ou même silences), grâce à la psychanalyse, et les sciences de l'information et de

⁵⁸⁵ LE BART, Christian. 2009. « Le pamphlet politique aujourd'hui. Une catégorie honteuse ? *Que devient le pamphlet ?* (Dossier), *Mots. Les langages du politique* 91, 67-81

⁵⁸⁶ CLAIRE Oger, « La conflictualité en discours : le recours à l'injure dans les arènes publiques », *Argumentation et Analyse du Discours*, p12. [En ligne], 8 | 2012, mis en ligne le 15 avril 2012, consulté le 23 septembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/aad/1297> ; DOI : 10.4000/aad.1297

la communication⁵⁸⁷, on a réussi aujourd'hui à lever l'ambiguïté des relations entre humour, dérision et agression. Tandis que l'injure interpellative prend à partie l'injurié, l'injure référentielle s'adresse à un tiers en présence ou en l'absence de l'injurié et s'apparente en cela au « mot d'esprit » étudié par Freud.⁵⁸⁸ En insistant sur l'effet recherché à travers l'injure (nuire, humilier etc), l'approche proposée par Freud fragilise "l'excuse humoristique" invoquée par les injurieurs, tout comme la valorisation paradoxale de la violence verbale présentée parfois comme un substitut somme toute positif à la violence.⁵⁸⁹ Sur la base de cette approche, on perçoit aussi clairement, ce qui relève de "l'art de la discussion sereine" et ce qui constitue un "art de la controverse et de la dispute – technique de la « guerre argumentative » où il s'agit de gagner « par tous les moyens », « à tout prix »⁵⁹⁰. Et, dans le cadre de notre travail, on perçoit tout le cynisme qui entoure l'injure décochée par la propagande. L'humour et la dérision ne sont que des moyens ou des véhicules destinés à parer l'injure. De manière claire, l'injure sont des moyens d'offense adressés aux journalistes dans le but de blesser, d'humilier, et de détruire. En s'adonnant régulièrement à la pratique de l'injure contre ses adversaires du jour, les journaux du palais voulaient sans doute couvrir de honte leurs victimes et les mettre dans une situation de honte. Si on ne peut dénier "*à la politique son caractère de combat, et de lutte parfois sans merci pour l'accès au pouvoir*" et " la disqualification de l'adversaire, y compris dans ses formes brutales, la mise à mort symbolique de l'adversaire peut être interprétée comme une forme intolérable de violence verbale. Au Sénégal, et dans une société profondément musulmane, cela va sans dire, que l'injure est réprouvée. Les cibles de ces diatribes établissent clairement, ce qui relève du licite et de l'illicite. En établissant, les frontières normatives entre pratiques discursives licites et illicites, et à fixer des règles évaluant les comportements de leurs adversaires ; Ainsi, nombre de journalistes qui dénoncent l'injure du journal *Il est midi* attribuent à l'injurier un *ethos* d'homme peu raffiné, disqualifié comme une pratique de « meute », détestable et vulgaire. La

⁵⁸⁷ MERCIER, Arnaud (dir.), *Dérision-contestation* (dossier), *Hermès* 29, 2001. Lire aussi Moïse, Claudine « Analyse de la violence verbale : quelques principes méthodologiques », *Actes des XXVle journées d'études sur la parole*, Dinard, 2006, pp.103-114.

⁵⁸⁸ CLAIRE Oger, « La conflictualité en discours : le recours à l'injure dans les arènes publiques », *Argumentation et Analyse du Discours*, p3, [En ligne], 8 | 2012, mis en ligne le 15 avril 2012, consulté le 23 Septembre 2019.

⁵⁸⁹ La mise à mort symbolique de l'adversaire comme procédé langagier, et dans le cas des femmes, l'humiliation traumatique comparée à celle du viol constituent des indices d'une relation – symbolique, à défaut de consécutive – entre violence verbale et violence physique, cf OGER, C. "Communication et contrôle de la parole, de la clôture à la mise en scène de l'institution militaire", *Quaderni* no 52, *Secrets et pouvoirs, les faux semblants de la transparence*, 77-92

⁵⁹⁰ ANGENOT, Marc. *Dialogue de sourds. Traité de rhétorique antilogique*, Paris : Mille et une nuits 2008, p52.

plupart des injuriés y opposent l'argument de l'impunité selon laquelle Abdoulaye Wade et son régime contribueraient à introduire dans le débat public, une forme de médiocrité dans l'usage de la parole et de l'expression publique. Mais comme contre argumentaire, ils cherchaient à pointer l'excuse de la provocation et l'humour. L'atteinte à l'honorabilité du prince devient une excuse suffisante pour s'adonner à l'attaque verbale. Dans ce type de discours, on voit se dessiner des normes implicites ou explicites qui dessinent des conceptions de la parole politique et s'organisent tout particulièrement autour de la place que peut y occuper la conflictualité. D'un point de vue des normes morales le directeur de publication des journaux du palais faisaient passer la pilule à travers un discours corrosif fait d'humour et d'effets de caricature, mais, cela rebutait les personnes cibles d'injures qui ne s'empêchaient de porter ce type de pratiques devant les tribunaux. Mais avant essayons de voir comment la propagande cherchait à utiliser la dérision comme moyen de décrédibiliser les journalistes des médias dits indépendants.

2- Le recours à la dérision pour tenter de discréditer l'adversaire

La dérision a été l'autre moyen utilisé par la propagande pour discréditer les hommes de médias. Pour tenter d'asseoir auprès de l'opinion l'idée selon laquelle, le journaliste est un menteur ou un corrompu, la propagande s'est lancée dans les exercices d'élucubrations.

Pour faire passer l'idée selon laquelle, Cheikh Yérém Seck est un journaliste corrompu, qui mange à tous les râteliers, le journal "*Il est midi*", convoque les personnages de Rabelais, comme Gargatua, connus pour leur goût immodéré pour la nourriture et la boisson : *Dans l'avion (présidentiel) et dans les banquets, il ne faisait que manger, manger, manger rek. Il se débrouillait, comme seuls les larbins opportunistes et arrivistes savent le faire, pour bénéficier des chambres d'hôtel les plus luxueuses et les plus chères dans les grandes capitales du monde. Et là, Whisky rek. « Buguma Coca, buguma Fanta. Sangararek ! » Et il ne faisait que vider bouteilles sur bouteilles. Aux frais de la République.*⁵⁹¹ A travers ce portrait, la propagande distille au sein de l'opinion, les schèmes du journaliste corrompu, amoureux du luxe, vrai viveur, doublé de l'ivrogne. L'objectif est clair, c'est de diaboliser le journaliste et de lui enlever toute considération auprès de l'opinion à travers un certain des stéréotypes dévalorisants. Faute de preuve palpable, on manipule les faits, en surfant sur la satire.⁵⁹²

⁵⁹¹ *Il est midi* 20 Octobre 2005

⁵⁹² NGOM, Fallou, « Les variables sociolinguistiques dans le journal satirique sénégalais *Le Cafard Libéré* », *The French Review*, 200275 (5) : 914-924. KASSÉ, Mouhamadou Tidiiane, « Presse satirique en Afrique : non,

Celle-ci est d'ailleurs très présente dans le discours politique sénégalais, et les médias l'utilisent généralement pour échapper à la censure. La caricature, la satire, ou le dessin d'humour n'échappent pas à la culture médiatique qui se matérialise par l'apparition progressive, au cours du XIXe siècle, de la presse satirique illustrée, au sein de différentes aires géographiques.⁵⁹³ Au Sénégal, la presse satirique a partie liée avec le monopole médiatique. *Le Politicien* fut la première aventure de presse satirique en Afrique de l'Ouest. Son fondateur, Mame Less Dia, dès le début du journal, entretient un lien étroit avec la presse française, en particulier avec le journal qui se rapprochait le plus de lui, notamment dans l'utilisation de la satire. En effet, dans son projet fondateur, *Le Politicien* est conçu en référence au *Canard enchaîné* qui devient ainsi le père putatif du satirique sénégalais...⁵⁹⁴ Ce type de projet n'est pas de bon goût pour les hommes politiques. Nombre d'entre eux fustigent les caricatures et les critiques. Les journaux satiriques tiennent une part importante dans la désacralisation du pouvoir, en moquant et en ramenant à son humanité le désir de déité⁵⁹⁵ qui traverse certains hommes politiques africains. Mais cela relève plutôt de la stratégie de l'évitement de la censure, mais dans le cadre de notre sujet, il s'agit plutôt d'un moyen très subtil utilisé par la propagande aux fins de contrer le discours critique de la presse privée. Selon Arnaud Mercier, *"la dérision se présente comme un jeu, comme un air de ne pas y toucher et se transforme, par la magie du verbe choisi, en une forme socialement acceptable d'exprimer son agressivité envers autrui*. En effet, *« l'humour permet de dire ou de suggérer des idées désagréables, sans avoir à redouter ni réactions violentes ni représailles »*. *C'est même le contraire, « si la "victime" de la plaisanterie ne rit pas, si elle refuse de capter le signe, de reconnaître les règles du jeu, elle sera accusée de ne pas avoir le sens de l'humour »*. *La seule réplique acceptable dans un tel cas est d'entrer dans le jeu et de répondre sur le même ton, toujours sur le registre de l'humour*. *On touche ici du doigt toute la perversité du recours à l'ironie comme mode de dérision*⁵⁹⁶. Kerbrat souligne à juste titre que le discours

ce n'est pas la cinquième roue... », dans Marie-Soleil FRÈRE (dir.), *Médias d'Afrique. Vingt-cinq ans de pluralisme de l'information (1990-2015)*, Paris, Karthala, 2015, p.31-39.

⁵⁹³ TAOUCHICHET Sofiane, « Formes et écritures médiatiques et populaires dans la presse satirique illustrée française (1830-1890) », *Textes et contextes* [En ligne], 13.1 | 2018, mis en ligne le 06 décembre 2018, consulté le 24 février 2021.

⁵⁹⁴ BAH Souleymane, « La presse satirique en Afrique », *Africultures* 2009, no 79, P5

⁵⁹⁵ MBEMBE, Achille, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000.

⁵⁹⁶ MERCIER Arnaud, "Introduction pouvoirs et persuasion, dérisions des pouvoirs", CNRS, Editions, *"Hermès, La Revue"* 2001, no 29, p

ironique peut être doublement sadique « non seulement l'ironie agresse un tiers, mais elle vise en outre à dominer. La propagande ne veut pas perdre la face à face à la presse privée, car comme le relève Sigmund Freud, « *l'humour ne se résigne pas, il défie, il implique non seulement le triomphe du moi, mais encore du principe de plaisir qui trouve ainsi moyen des' affirmer en dépit de réalités extérieures défavorables.* »⁵⁹⁷ Le même mécanisme est à l'œuvre en passant à une logique collective d'affirmation du groupe, grâce aux fameuses vertus communicatives du rire. On le voit ici donc, l'objectif était de chercher à s'opposer par tous les moyens à l'exercice de domination des médias privés qui partaient dans ce combat avec l'avantage du nombre et peut être de la réputation de médias crédible. En pointant des lieux de recouvrement entre argumentation et injure, elle interroge également la pertinence de l'antique division entre dialectique et éristique, ou entre dialectique consensuelle et dialectique éristique, décrite par Angenot comme une opposition entre un art de la discussion sereine et un art de la controverse et de la dispute – technique de la « guerre argumentative » où il s'agit de gagner « par tous les moyens », « à tout prix »⁵⁹⁸. Mais, la propagande a oublié sans doute que l'opinion avait fini de tourner le dos à la propagande. L'un des signes manifeste de cette réorientation, c'est la perte de vitesse des médias publics face aux médias privés.

B- Quelques preuves de l'échec de la stratégie

L'un des signes manifestes de l'échec de la stratégie de diabolisation des médias privés a été sans doute la résistance des victimes de la propagande qui ont refusé de subir l'infamie. Cette capacité de résilience a poussé certains à intenter des procès à l'encontre des journalistes auteurs des délits de diffamation (1). La presse privée profite alors du tollé suscité par leur condamnation pour les discréditer auprès de l'opinion (2).

1- Les condamnations pour délit de diffamation

Tout d'abord en 2005, le tribunal départemental de Dakar a condamné le directeur de publication du quotidien "*Il est midi*" à 6 mois fermes avec un mandat d'arrêt exécutoire. Cette condamnation fait suite à une plainte de l'avocat Me Ousmane Sèye, pour des propos que le journaliste a tenus, jugés diffamatoires, dans le cadre du "protocole de Rebeuss".⁵⁹⁹ Le journal "*Il est midi*" avait avancé des propos particulièrement suggestifs, sur des relations supposées

⁵⁹⁷ FREUD Sigmund, *Le Mot d'esprit et ses rapports avec l'inconscient*, Paris, Gallimard, 1930, p.198

⁵⁹⁸ ABGENOT, opcit P52

⁵⁹⁹ *Seneweb*, 25 Aout 2007 consulté le 23 Novembre 2019

"intimes" entre la notaire Nafissatou Diop, répudiée depuis par son mari, et l'avocat de l'Etat. La même année, une autre affaire de diffamation oppose Ndiogou Wack Seck à l'avocat Me El hadj Diouf. Ce dernier l'avait assigné en justice, pour des propos jugés diffamatoires, suite à un article paru dans les colonnes du journal *Le Messenger*, dirigé à l'époque par Ndiogou Wack Seck, qui en était le directeur de publication. A cette occasion, l'avocat s'était estimé outragé à travers des 'propos injurieux' de nature à 'porter atteinte' à sa 'dignité' et à son 'honorabilité', mais aussi à 'ternir' son 'image d'avocat au sein du barreau et à sa respectabilité' et le journaliste a été condamné à six mois de prison assortis de sursis, en plus de cinq millions de francs Cfa à payer à son poursuivant. Le 23 mars 2005, cet ancien enseignant reconverti dans le journalisme est reconnu à nouveau par le tribunal correctionnel de Dakar coupable de diffamation envers le journaliste Cheikh Yérime Seck et condamné à six mois de prison ferme, 5 millions de F CFA de dommages et intérêts et deux ans d'interdiction d'exercer des fonctions de direction de publication. Cheikh Yérime avait été accusé par Ndiogou Wack Seck d'avoir abusé de la nièce mineure de l'ancien Premier ministre guinéen Sidya Touré. Invité à témoigner, ce dernier a déclaré ne pas avoir de nièce du nom de Léna Ndiaye (contrairement à ce que prétend *Il est midi*) et qualifié de pure invention les allégations de l'article incriminé. Aucune de ces condamnations n'a été exécutée. En effet, Ndiogou Wack Seck, membre du Pds, n'a jamais nié ses liens directs avec le camp présidentiel. Mais ces derniers mois, il s'est illustré par ses positions contre des proches du président de la République, dont son propre fils, Karim, et son conseiller spécial Hassan Bah. Il s'illustre par contre par un soutien systématique du Premier ministre Macky Sall. Ce repositionnement, en plus du conflit contre Karim Wade, soupçonné de réclamer la fermeture de son journal, pourrait expliquer enfin la saisie du matériel du journal quelques mois plus tard. Cela a contribué à décrédibiliser davantage les journaux du palais, « *Il est midi* » en particulier. Et le journal finira par être saisi.

2-La récusation des journaux d'opinion dans la revue de presse quotidienne

En guise de représailles au comportement anti professionnel et propagandiste de la presse du palais, la presse dite indépendante a refusé d'associer à la palette de journaux qui sont choisis dans le cadre de la revue de presse ce type de journaux. Chaque matin, le lot de quotidiens qui arrive dans les rédactions, est tout bonnement écarté., ce qui contribuait à courroucer davantage les libéraux qui crient alors au complot. En procédant de la sorte, la presse dite indépendante prive ces médias d'une bonne publicité dans éditions des radios. En effet, si le

sénégalais lit généralement peu les journaux, pour des raisons que l'on peut facilement imaginer (barrière linguistique, le coût économique etc), il écoute en revanche de manière active la revue de presse réalisée en langue Wolof. Certes sa théâtralisation, a dénaturé ce genre journalistique,⁶⁰⁰ et quelques fois c'est un lieu de règlement de compte entre organes de presse en bisbilles,⁶⁰¹ mais son succès auprès des masses ne fait l'objet d'aucun doute. En effet, les journalistes du quotidien "*Il est midi*" ont pourtant développé quelques stratégies destinées à séduire ou plutôt à séduire la presse dite indépendante. Au cours de chaque édition, une rubrique intitulée "*quand un confrère nous séduit*", relevait systématiquement les articles, qui, aux yeux du journal pouvait servir de leçon aux autres. En effet, il s'agissait généralement d'articles qui critiquait l'opposition ou prenait quelquefois la défense du Président Wade sur quelques dossiers compromettants. Qu'à cela ne tienne, la presse serrait les rangs et refusait d'entrer dans le jeu. Il en a résulté une nouvelle structuration de l'espace médiatique sénégalais qui substitue au binôme médias d'Etat / médias indépendants sous le régime socialiste, un trinôme médias d'Etat / médias indépendants / médias du palais sous le règne de Wade. Dans un tel contexte les antagonismes se sont cristallisés davantage, les positions se sont radicalisées et ont débouché sur une situation assez inédite et diversement appréciée : les uns y voient le signe d'une vitalité démocratique qui s'enrichit de débats contradictoires, les autres, un abaissement de la qualité du débat démocratique dans lequel les injures et les invectives se sont substituées aux échanges d'idées. »⁶⁰²

Paragraphe 2: Le caractère peu fiable du messenger

Les médias de la propagande ont péché dans leur entreprise de diabolisation par un défaut d'argumentaire, mais aussi à cause d'un problème de crédibilité du messenger lui même(A). Issu pour la plupart du PDS, ils ont eu le boulet du journaliste partisan à la base, oubliant bien sur que le messenger valait autant que le message sinon plus car comme le signale d'ailleurs le

⁶⁰⁰ Lors de la cérémonie officielle d'installation du Conseil pour l'Observation des Règles D'Ethique et de Déontologie (CORED) le 27 Août 2014, le nouveau président du Sénégal, Macky Sall, a assimilé les revues de presse à une « dictature ».

⁶⁰¹ Les organes de presse n'hésitent pas à se livrer des combats par revue de presse interposées. A travers sa revue de presse quotidienne, le groupe D-Media, jette à la vindicte populaire l'animateur Pape Cheikh Diallo en l'accusant d'être un homme. Cela avait tout l'air d'un règlement de compte entre groupes de presse rivaux, c'est ç dire GFM et le groupe Dmédias. L'article de la journaliste Nafissatou Dièye publié par *Xibaru.net* le 07/07/2015 « Boycott de l'Obs par *Zik fm* et de *Tribune* par *RFM* dans les revues de presse » revient sur les « règlements de compte » entre les deux groupes

⁶⁰² LOUM Ndiaga, opcit, p167

philosophe canadien des médias Mc Luhan "*le message, c'est le médium*".⁶⁰³ Par ailleurs, le journalisme d'opinion sur lequel ils surfaient pour espérer contrebalancer le discours critique des médias privés était devenu alors obsolète comme nous allons le voir(B).

A- Profil partisan du messenger

De nos jours, la presse d'opinion connaît une remise en cause importante. Son cadre éthique, élaboré autour de notions telles que la prise de parti, la subjectivité et l'absence de neutralité semble dépassé (1). La presse dite indépendante a fini de s'imposer. Le profil de journaliste militant a du mal à passer alors au sein d'une opinion publique désormais rebutée par le propagandisme des médias d'opinion (2).

1-Journalisme et militantisme, un mélange de genre qui fait désordre

La presse du palais est composée essentiellement de militants du parti démocratique sénégalais. Ce ne sont pas à proprement parler de professionnels du métier, mais on peut dire qu'ils ont appris sur le tas. Si à la tête des journaux, on retrouve pour la plupart d'anciens transfuges du "sopi", le gros du bataillon est formé de jeunes militants du PDS, engagés pour la cause libérale aux alentours des années 1990 et autour du début des années 2000. Certains sont venus en soutien à l'appel d'Abdoulaye Wade qui estime qu'il est combattu par la presse privée, tandis que d'autres sont venus tenter leur chance dans le journalisme après des études non concluantes pour la plupart dans les universités⁶⁰⁴. Selon Moussa Paye, l'alternance a offert l'opportunité d'accéder à la profession de journaliste à une frange importante de militants du nouveau parti de gouvernement ou à des proches de la mouvance présidentielle. Certains le seront par le biais des publications du parti, du gouvernement ou de celles

⁶⁰³ Dans son ouvrage intitulé *Understanding Media : The extensions of man* (Pour comprendre les médias), Mc Luhan estime que « le message, c'est le médium ». Cela signifie que la nature d'un média (le canal de transmission) impactait le sens du message et qu'il compte plus que le sens ou le contenu du message lui-même. Sa théorie s'est édifiée à partir d'un apparent paradoxe, comme ce fut le cas de toutes les théories novatrices. Avant lui, on croyait que le moyen de communication, entre l'émetteur et le récepteur, n'était qu'un élément neutre. Parlé ou écrit, le message valait par son contenu et sa forme sans être, apparemment, affecté par le " médium.

⁶⁰⁴ Cette image frappe de manière générale la presse sénégalaise, mais elle a été décuplée à partir des années 2000. Thierry Perret estime que la formation des journalistes se limite en général à « apprendre sur le tas ». Lire PERRET, Thierry, *Le Temps des journalistes. L'invention de la presse en Afrique francophone*. Paris, Karthala, 2005, 318p.

appartenant à Maître Abdoulaye Wade. C'est le cas de figure le moins grave puisqu'ils exercent réellement le métier, même s'ils ne sont pas diplômés d'une école de journalisme. Mais d'autres s'en réclament frauduleusement juste pour atteindre des positions de conseil, de décision et de haute conception dans l'appareil de l'Etat et ensuite commander des journalistes plus diplômés qu'eux. L'auteur, estime qu'ils "*ont pullulé dans la cellule de communication de la présidence et dans les Ministères sous le régime de Me Wade pour lequel ils ont théorisé la quête de l'hégémonie thématique et médiatique*".⁶⁰⁵ De manière générale, le gros du bataillon est composé de journalistes peu formés ou pas du tout formés. A leur arrivée au sein des cabinets, l'essentiel des professionnels de l'information et de la communication ont été écartés. Et ils se donnent les moyens de répondre au discours critique de la presse privée dite indépendante, le rendre réactif à toute information ou prise de position dirigée contre le pouvoir. Mais qu'à cela ne tienne, leur parole a manqué d'efficacité malgré d'efficacité. L'expression *efficacité de la parole*, on la retrouve surtout dans les études sociologiques ou anthropologiques qui analysent les formes de légitimité liée aux institutions sociales. La particularité de ces approches réside dans le fait qu'elles attribuent l'efficacité non pas à des phénomènes langagiers, mais à la légitimité symbolique dont jouissent les énonciateurs. L'efficacité de la parole relève davantage du rituel entourant la prise de parole par les acteurs sociaux que de la parole elle-même. Pour décrire ce phénomène, le sociologue Pierre Bourdieu parle des « mystères du ministère » faisant allusion au pouvoir symbolique de la fonction de l'énonciateur avec les rituels et les appareils qui accompagnent sa parole. Il ne s'agit pas seulement d'ordonner un discours mais il faut avoir les moyens performatifs du discours. En termes clairs, le caractère performatif d'un énoncé est indissociable de la personne qui l'énonce. Si celle-ci n'est pas habilitée, l'énoncé ne sera pas performatif (je serai incapable de vous baptiser et si j'annonce une crise, ça n'aura pas grand effet). Il faut donc un pouvoir symbolique pour que la performativité agisse, ce qui la rapproche de la « puissance magique ». ⁶⁰⁶Or dans le cadre de la communication les journaux de la propagande manquaient de légitimité. "

2-Ndiogou Wack Seck, l'exemple type du journaliste partisan

Parmi eux tous, Ndiogou Wack Seck peut incarner à lui tout seul cette figure d'homme dévoué à la cause du prince. L'ancien directeur de publication tour à tour du « Messenger » et

⁶⁰⁵PAYE Moussa, op.cit. p 625-653

⁶⁰⁶ BOURDIEU, P., *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982, p101..

ensuite de « Il est midi », est un militant de la première heure du parti d'Abdoulaye Wade. Ce n'est pas un journaliste formé à proprement parler dans une école de journalisme, mais il l'est devenu à force d'exercer le métier. C'est un ancien professeur de français au lycée Lamine Guèye de Dakar. L'homme fait partie du premier bataillon de la génération du "sopi" ayant payé de sa personne pendant les années de braise.⁶⁰⁷ Bien avant la première alternance, Ndiogou Wack Seck a été un des chroniqueurs attitré des publications du pds, notamment les journaux « takussan et sopi » aux cotés de l'ancien Ministre de l'Intérieur de Wade maître Ousmane Ngom, de l'ancien directeur de publication du journal « takussan » et membre fondateur du pds Fara Ndiaye, de Me Khoureychi Ba.⁶⁰⁸ Ndiogou Wack Seck fréquentait les journalistes du "Sopi" et l'envie d'écrire lui est venue à force de côtoyer les militants du Pds. Connu sous le pseudonyme Thinco, Ndiogou Wack Seck exposait à travers sa chronique ses critiques les plus acerbes contre le régime socialiste accusé d'avoir mis à genoux le pays par ses pratiques clientélistes. L'homme est un habitué des commissariats de police de Dakar, pour avoir été à plusieurs reprises arrêté dans le cadre de marches non autorisées. Avec l'avènement de l'alternance, c'est tout naturel donc que Ndiogou Wack Seck se remette de plus belle au service de son mentor Abdoulaye Wade dont il défend le régime à travers tout d'abord le journal le Messenger⁶⁰⁹ et ensuite "Il est midi". Ndiogou Wack Seck était secondé dans les tâches rédactionnelles par un rédacteur en chef en la personne d'un certain Pascal Manifo. Ce dernier produit tout comme Ndiogou Wack Seck, une bonne partie des commentaires. A travers sa rubrique, *"quand un confrère nous séduit"*, il reprend à son compte des articles parus dans la presse, qu'il considère favorables au régime en place. Quant aux reporters, ils sont choisis parmi des jeunes du parti ou simplement pour leur dévouement à la cause libérale. C'est le cas de Mamadou Mouth Bane. A l'époque jeune reporter, il dirige aujourd'hui *Dakar Times*, quotidien jugé proche du PDS, tout comme le directeur de la publication du journal "le Messenger" Bamba Ndiaye. Arabisant, il a occupé ensuite au sein du régime libéral, le poste de Ministre chargé des affaires religieuses. Au même titre que les

⁶⁰⁷ Il a été plusieurs fois arrêté, dans le cadre de manifestations hostiles au régime du président Diouf et même mis en prison.

⁶⁰⁸ Wade qui avait compris l'enjeu de la communication dans la bataille pour la conquête du pouvoir, s'est très tôt donné les moyens d'avoir des journaux à ses cotés. C'est ainsi qu'il a créé "takussan, et sopi". Même s'ils sont estampillés journaux d'opinion, ils étaient tout de même de haute facture car animés par des professionnels de l'information et d'autres intellectuels d'un grand niveau. C'est le cas de Mamadou Oumar Ndiaye, Ousmane Ngom etc.

⁶⁰⁹ A propos du journal *Le Messenger*, quand bien même, Ndiogou Wack en était le déclarant, il n'était pas à proprement parler le propriétaire du journal. En fait le Messenger aurait été financé par un certain Aliou Diop, un ancien conseiller du président Wade. C'est à la suite d'une divergence de point de vue, que Ndiogou Wack lâche *le Messenger* pour créer son propre journal qu'il nomme « Il est midi » financé bien sur par le président Abdoulaye Wade et son régime

autres journaux du palais, Bamba Ndiaye défendait les lignes du parti démocratique sénégalais et tentait de s'opposer au discours critique de la presse privée. Mais le ton du *Messenger* est moins marqué que celui de "Il est midi" dirigé par Ndiogou Wack Seck qui n'hésitait pas à insulter ses cibles du jour.⁶¹⁰ Proche du pouvoir de Wade, il est redouté surtout au sein du Pds. Par ses révélations dont on pense souvent que ce sont des ballons de sonde du pouvoir, il sème la suspicion au sein des membres du gouvernement et dans le pds lui-même. C'est ainsi qu'il a joué un rôle d'avant garde dans la mise à mort des disgraciés du pds tout en chantant les louanges de ceux qui sont en odeur de sainteté avec le pape du sopi. C'est le cas de Macky Sall, alors à l'époque premier Ministre, qui bénéficiait d'une bonne partie des bonnes colonnes du journal. Estampillés proche de Macky Sall, le directeur de publication de "Il est midi" se faisait fort de combattre son ennemi juré Idrissa Seck prenant alors clairement position dans le débat autour de la guerre des héritiers du Pds puisque Macky Sall était à la fois PM et numéro deux du pds. Tantôt adulé, tantôt craint au sein de la galaxie libérale, Ndiogou Wack Seck est souvent dans le secret des dieux, sans doute grâce à la collaboration de certains membres du parti engagés dans un combat à mort pour « la lutte des places » au sein du régime libéral. N'est ce pas son journal qui a annoncé un destin funeste à l'ancien premier ministre dès sa première publication en titrant en une : « **Idrissa Seck, le début de la fin** » ? C'est dire si Ndiogou Wack était marqué politiquement mais très engagé dans la défense du régime d'Abdoulaye Wade. Ce tempérament de va t-en guerre, lui a valu beaucoup de procès, souvent perdus. Cela a eu sans doute de perdre encore en image.

B- Grandeur et décadence des journaux d'opinion au Sénégal

Une fois au pouvoir, le parti Etat PDS a cherché à perpétuer la même stratégie que quand il était dans l'opposition se trompant apparemment d'époque. C'est pourquoi pour comprendre comment cette transition s'est opérée sans que Abdoulaye Wade ne s'en rendent compte, il est important de passer par l'étape de la période de gloire. Celle-ci donne un aperçu de la stratégie de lutte déployée par les partis d'opposition de l'époque, le PDS à l'époque face à la toute force machine médiatique des médias d'Etat.

⁶¹⁰A partir de 2003, le PDS finança la création de journaux en passant par Samba Mboup pour *Sopi* et *Xibaar*, Farba Senghor pour *L'express*, Alioune Diop pour *Le Messenger*. Le quotidien *Contact* et les radios *Anur* et la Radio municipale de Dakar (RMD) suivirent en 2004. Wade reconnut, dans une entrevue accordée à la *Radio Futur Média*, avoir mis en place ces journaux pour « donner la vraie information ».

En effet, la presse d'opinion a connu ses heures de gloire au Sénégal après la décompression autoritaire imposée par Senghor. Le journal "sopi" aux côtés d'autres, a mis en cause la malgouvernance du régime socialiste devenant du coup le chouchou de l'opinion, et la bête noire du régime. C'est la période d'âge d'or des journaux d'opinion (1). Celle-ci va toutefois se terminer à la faveur de l'avènement des médias privés dits indépendants sans que le PDS, nostalgique ne s'en rendre compte (2).

1- Grandeur des médias d'opinion et plébiscite du journal "sopi"

Le cadre restrictif de la « démocratie limitée » était loin de satisfaire les besoins d'expression d'une opposition plurielle et farouche, déterminée à en découdre avec le régime senghorien. A défaut d'une reconnaissance légale, les partis d'opposition avaient réussi, avec des fortunes diverses, quant à la régularité et la durée, à se créer des espaces d'expression grâce à la floraison de la presse d'opinion avec des titres tels que *Siggi* puis *Taxaw* du Rassemblement national démocratique (RND) du professeur Cheikh Anta DIOP, *Le Militant* de la Ligue démocratique, *Andë Sopi* de l'Alliance de Mamadou DIA, *Momsarew*, titre partagé par le Parti africain de l'indépendance (PAI) légal et le PAI clandestin et plus tard *Xarebi* de And. Jëf. Le choix des titres en wolof de tous ces organes était le symbole du nationalisme révolutionnaire de ces partis qui, pour la plupart, se réclamaient de l'extrême gauche sénégalaise d'obédience marxiste-léniniste, maoïste ou trotskiste. Malgré un lectorat limité principalement à l'élite urbaine, de la capitale notamment, les tirs groupés de ces organes, déchirent le voile d'une gestion gabégique de l'Etat. Ils dénoncent le népotisme de la politique clientéliste et la parodie d'une démocratie purement formelle du parti au pouvoir. Ainsi ils n'ont pas manqué de toucher une opinion publique où le bouche à oreille demeure un canal essentiel pour relayer le contenu des journaux. A cela s'ajoutent les articles en langues nationales que des organes comme *Taxaw* de Cheikh Anta DIOP avaient pris l'option de vulgariser. L'organe du PDS, *Le Démocrate* puis *Sopi* était déjà sur ce terrain de la dénonciation des pratiques du régime senghorien, notamment de la gestion des entreprises publiques. Lancé après la naissance du PDS en 1974, le démocrate s'est arrêté en 1979, quant à *Takussan*, il a été mis sur le marché en 1983 pour contrebalancer l'influence du journal pro gouvernemental *Le Soleil*. C'était un hebdomadaire animé par des journalistes professionnels qui n'étaient pas des militants du PDS. Au bout d'un an, il est emporté par des difficultés financières. C'est le journal "sopi" qui va s'imposer alors comme le plus grand journal d'opinion de l'opposition, de par le nombre de ses tirages, mais aussi de par sa durée de vie.

En effet, "Sopi" a été créée en Février 1988, à quelques jours de l'élection présidentielle. Ses tirages dépassaient parfois 50000 exemplaires. Animé par des professionnels et des intellectuels du parti, ce quotidien a donné du fil à retordre au régime du président Abdou Diouf. Ndiaga Loum rappelle que ce quotidien avait un ton courroucé qui ne faisait pas de quartier face à la malgouvernance ambiante du parti Etat PS. A l'époque le journal "sopi" était la référence en matière de contre discours face à la propagande des médias d'Etat. Les populations voyaient là, un moyen d'entendre un autre son de cloche, même si le contenu portait les œillères du parti démocratique sénégalais. C'est ce journal qui a révélé des détournements de 4 milliards à la caisse de péréquation et de stabilisation⁶¹¹ sous l'ère du Président Diouf, l'achat par la famille Diouf de villas cossues en bordure de mer avec les produits de la rente générée par le marché d'importation de riz. Moussa Paye remarque qu'à l'occasion du retour du Secrétaire général du PDS, *le journal du changement* ainsi que se nomme *Sopi*, titre n'a pas hésité à donner ce qu'il appelle "les véritables résultats" des élections présidentielles de 1988 et donne Maître Wade vainqueur. Ce numéro /p. 374/ 52 du 10 mars 1989 vaudra au directeur de publication Cheikh Khoureissy Bâ un séjour en prison de six mois. Cette contestation du modèle sénégalais s'exprime avec autant de force que le régime finit par engager le bras de fer avec le journal. Auditions et inculpations se succèdent et en septembre 1989, date de son 60ème anniversaire du tout puissant Jean Collin, les attaques de *Sopi* se font plus acerbes tandis que la pression sur l'organe s'accroît. En octobre, Madior Sokhna Ndiaye est mis en prison pour une sombre affaire de lettre de lecteur qu'il aurait reçue et dont le signataire aurait utilisé le nom d'une tierce personne.⁶¹² C'est dire donc si le quotidien "sopi" contestait le régime néopatrimonial du parti socialiste malgré les brimades et les procès en sorcellerie. C'est sans doute nostalgique de cette période de toute puissance que le pds s'est réengagé dans la création de journaux d'opinion. Mais comme nous allons le voir, ce parti Etat a oublié d'intégrer dans l'analyse plusieurs données qui ont fini par faire échouer son projet de mettre au pas les médias privés.

2-Ouverture du jeu démocratique et fin de la success history

En effet, l'une des erreurs d'appréciation des journaux de la propagande, a été sans doute d'avoir pensé qu'avec des journaux d'opinion, ils pouvaient lutter efficacement contre les

⁶¹¹ DIOP Medoune Ndongo, "4 milliards disparus de la caisse de péréquation : Abdou Diouf mis en cause", in le journal "Sopi" du 25 Octobre 1993

⁶¹² PAYE Moussa, "Presse et pouvoir", in Momar-Coumba Diop (éd.), *Sénégal. Trajectoires d'un État* Dakar / Codesria, 1992 : 331-377 © Codesria – ISBN 2-6978-011-7

médias privés. En effet, le parti démocratique sénégalais a une histoire heureuse avec la presse d'opinion comme on l'a vu plus haut. Mais c'était une époque où la liberté d'expression était fortement restreinte. La grande nouveauté donc a été l'ouverture du jeu démocratique et l'arrivée et le développement des médias privés dits indépendants qui ont donné aux citoyens une alternative au discours des médias publics, refusant donc d'être donc des porte-voix du discours officiel.

Dans cette perspective, le journaliste n'est plus un acteur politique au sens plein mais sa position d'observateur critique lui confère le rôle de garant du système démocratique. Un retournement complet par rapport à la pratique du journalisme telle quelle se concevait encore 70 ans plus tôt, écrit l'historien Alain Clavien : *En trois quarts de siècle, le point de vue dominant interne à la profession s'est complètement retourné. Alors que vers 1900, le journal politique, relais des partis et partenaire actif du jeu politique démocratique concentrait sur lui la légitimité et dénigrait sans ménagement son concurrent « neutre », les années 1960 et suivantes voient le triomphe de l'idéal d'une presse d'information « indépendante », tandis que la presse d'opinion est marginalisée.*⁶¹³

L'arrivée de l'ouvrage de Jean Dumur *Salut Journaliste !?* va davantage donner les vrais contours de ce que doit être désormais l'information. Pour ce journaliste alors très connu (...), *"l'information libre, complète et indépendante est le devoir et l'honneur de la presse. La circulation de l'information est la seule façon de contrôler la démocratie. (...).*⁶¹⁴" Dumur, qui connaît bien les Etats-Unis, donne évidemment comme exemple l'enquête obstinée de deux journalistes du Washington Post qui conduisent au Watergate et à la chute de Nixon (...). Aux yeux de Dumur, l'idéal est clair : la presse doit être le quatrième pouvoir, contre-pouvoir qui cherche à « faire reculer les zones d'ombre que tend à projeter, pour se dérober à l'examen critique, toute activité humaine ». Au Sénégal, c'est exactement ce qui va arriver, il y a eu effet de substitution. Avec le développement des médias "indépendants", les formations politiques n'ont plus senti le besoin de créer et d'entretenir des médias. En effet, l'ouverture démocratique ne profite pas seulement aux partis politiques longtemps contraints à la clandestinité, mais aussi et surtout elle favorise l'émergence et à la consolidation d'une presse indépendante qui retrouve toute sa vitalité à la fin des années 1980 et au début des années 90. Le discours sur la gestion des affaires publiques cesse d'être le monopole des politiques et de

⁶¹³ Alain Clavien, *Grandeurs et misères de la presse politique*, Lausanne: Antipodes, 2010, 321 p.

⁶¹⁴ DUMUR Jean, "Salut Journaliste", Vevey, ed. Bertil Gailand, coll. « Jaune souffre », 1976, 151p

leurs journaux. Les journaux d'opinion commencent alors à perdre du terrain et les sénégalais manifestaient eux aussi une volonté d'avoir une information dénuée des œillères des partis politiques. Dès lors la tendance s'inverse. La presse de qualité s'adressant à l'élite économique et intellectuelle n'est plus une presse politique, tandis que les journaux d'opinion deviennent rares, et de toute façon « peu populaires » et peu sérieux. La presse d'opinion ressuscitée par le PDS dans ce contexte à la faveur n'avait aucune chance de prospérer en 2000. Des journaux comme *Il est midi le messenger*, *Contact ou xibaar* la radio "sopi" n'ont pas réussi d'ailleurs à survivre au régime qui les refusait. Tous ont disparu des kiosques moins de deux ans après leur création.

Conclusion première partie : .

Dans la longue marche de l'Afrique vers la démocratie, le Sénégal s'est distingué comme une éclaircie, au milieu des ombres de la dictature et de l'autoritarisme. Celui lui a valu la réputation d'Etat démocratique. Mais, ce n'est là probablement qu'une démocratie minimaliste, car en interrogeant de plus près la gouvernance qui fonde cet Etat, on découvre l'image d'un Etat néo-patrimonial, avec tous ses avatars, où seule prime la volonté du prince. Sans forcer le trait, on peut constater que plus que tous les régimes de Senghor, et de Diouf, celui d'Abdoulaye Wade répond le plus à cette image. C'est pourquoi, les luttes entre le prince et la presse privée sénégalaise ont été très intenses durant ses douze ans de magistère. Entre 2000 et 2012, la presse privée sénégalaise est passée de presse honnête, à presse d'opposition.⁶¹⁵ L'essentiel de la production des médias privés a été proprement défavorable au régime libéral. Dans les tentatives d'explication, il y a lieu de retenir la volonté de suppléer la faiblesse de l'opposition presque inexistante durant une bonne partie du magistère d'Abdoulaye Wade. Durant les huit premières années du régime de la première alternance, l'opposition a été malmenée, et la presse attaquée. Si cette attitude de la presse sénégalaise peut être comprise comme une réponse apportée à un régime néopatrimonial qui s'arrogeait tous les pouvoirs, on peut toutefois s'interroger sur les conséquences d'une telle attitude dans une démocratie où chaque pouvoir doit rester dans son rôle sans chercher à l'outrepasser. Par ailleurs, une presse qui prend clairement position en s'opposant à un régime politique peut-elle être arbitre ou médiateur lors des joutes électorales entre acteurs politiques. Qui plus est, une presse entre les mains de pouvoirs économiques qui ont souvent maille à partir avec le politique (ce qui est le cas d'une bonne partie de la presse privée sénégalaise) peut-elle prouver sa bonne foi et sa

⁶¹⁵ Ndiaga Loum, *les médias et l'Etat du Sénégal ; l'impossible autonomie*, opcit, p.245

sincérité en s'opposant à un régime politique, fut-il néo-patrimonial. Il y a lieu de pousser l'analyse comme nous y invite Foucault qui soutient que « la production du discours est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et distribuée par un certain nombre de procédures qui s'appuient sur des supports institutionnels.

Et la presse sénégalaise a été d'ailleurs confrontée à ce dilemme à la présidentielle 2012. Et son choix a été vite fait. La médiatisation de la campagne électorale a reflété exactement l'hostilité qu'elle a développée envers le président durant tout son mandat. Abdoulaye Wade a été traité comme un opposant à combattre et non comme un candidat parmi les autres malgré la validation de sa candidature par le Conseil Constitutionnel. A contrario, le quotidien officiel *le Soleil* a cherché à prendre sa défense, jusqu'à ce qu'il comprenne qu'un second vent de l'alternance était en-train de souffler sur le Sénégal. La validation de la candidature controversée d'Abdoulaye par le Conseil Constitutionnel n'a fait qu'exacerber et renforcer son dans le fait qu'Abdoulaye Wade constituer une menace pour le pays et devait par conséquent quitter le pouvoir.

Deuxième partie La construction médiatique de l'image de Wade durant la campagne électorale

Au cours de la campagne électorale, la presse dans son ensemble (Radio, télé et presse écrite) s'est mobilisée pour faire vivre intensément ce grand rendez-vous politique aux citoyens. Les professionnels des médias ont examiné les offres des candidats, les enjeux de la campagne, et pris quelquefois position par rapport à l'actualité pour éclairer l'opinion. En nous fondant sur les relations entre politiques et médias, nous allons faire une sémiologie du débat de la campagne tel qu'il s'est exprimé dans les différents quotidiens de notre corpus, les discours des acteurs politiques, et l'interprétation qu'en font les médias. En analysant le discours et les images des quotidiens de notre corpus, nous avons en vue de saisir les effets d'information des médias (à travers les titres et les illustrations) et comment ceux-ci sont mis en branle par chaque quotidien pour prendre en charge sa préoccupation. La mise en scène qui est avant tout "mise en sens de l'information"⁶¹⁶ questionne à la fois les conditions médiologiques et de production du discours médiatique, mises en avant et les stratégies discursives mises en branle pour chaque quotidien de notre corpus. Il s'agira de démontrer comment la presse privée, à travers le langage qui lui est propre a cherché à discréditer la candidature du président sortant Me Abdoulaye Wade et en même temps comment un journal comme le Soleil a tenté de contrebalancer ce discours négatif sur le président sortant dès la première page (titre 1). Cette lutte à mort entre les deux types de médias va aboutir à la difficile affirmation de la personnalité du candidat Abdoulaye Wade durant le débat électoral (titre 2).

⁶¹⁶JAMET (Claude) et JEANNET (Anne-Marie) (1999a), *La mise en scène de l'information*, Paris, L'Harmattan, 229 p.

Titre 2 : Légitimité et délégitimité médiatique de la candidature de Wade à la une des quotidiens sénégalais

Qu'est ce la légitimité ? Pour répondre à cette question, le chercheur en science politiques peut se baser sur la définition de Marx Weber⁶¹⁷. Si Max Weber distinguait trois types de légitimité au fondement des dominations traditionnelle, charismatique et légale, aujourd'hui, ce qui est constant, c'est que la réflexion sur la légitimité en elle même s'est considérablement complexifiée. En effet, les objets qui permettent d'asseoir cette légitimité sont multiples protéiformes.⁶¹⁸ Ils sont formés entre autres du système politique, les institutions, les acteurs et les valeurs ou les principes de base de la démocratie – ainsi que de la manière dont une cause acquiert de la légitimité dans l'espace public au fur et à mesure du déroulement des événements, qu'ils soient de nature politique, juridique ou électorale. A la faveur de la crise de la représentation politique, les recherches montrent que les styles de légitimité varient en fonction des pays et des thèmes de débats qui animent l'espace public,⁶¹⁹ d'une part, et, d'autre part, qu'un objet non usuellement examiné, la culture civique (la participation citoyenne et la valorisation du débat, entre autres) comme dimension de la démocratie, remporte la palme de la légitimité. Ce phénomène emprunte de nombreuses voies, quelquefois de manière concomitante chronologie du débat des pics d'intérêt dans la presse, mise en lien avec les initiatives de responsables politiques, examen des thèmes privilégiés et des thèmes dépréciés, analyse de l'émergence de nouveaux acteurs, étude des formats médiatiques favorisant certaines perspectives, regard sur la crédibilité au sens journalistique et sur les pratiques valorisées dans la profession. C'est pourquoi, l'on peut dire que l'élection libre et disputée constitue une source principale mais non exclusive, de légitimité. La légitimité se manifeste ainsi pour l'élu, par la reconnaissance de sa capacité à parler et agir au nom de l'ensemble des électeurs de la collectivité qu'il représente de manière à les convaincre d'avoir eu raison de voter pour lui. Ce qui passe évidemment par la communication politique, et Burdeau celle-ci agirait à la manière de la publicité politique comme une sorte de

⁶¹⁷ WEBER Max, 1995, *Économie et société*, Paris, Plon, 425 p.

⁶¹⁸ GINGRAS, A.-M., La construction de la légitimité dans l'espace public, *Politique et Sociétés*, 2008). 27 (2), 3–9. <https://doi.org/10.7202/019454ar>

⁶¹⁹ Les débats sur la capacité de s'imposer dans l'espace public n'ont cessé depuis la parution du livre phare de Stuart Hall, Charles Critcher, Tony Jefferson, John Clarke et Brian Roberts, 1978, *Policing the Crisis. Mugging, the State and Law and Order*, Londres, Macmillan, 425 p. Voir à ce sujet Philip Schlesinger, 1992, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme », *Réseaux*, no 51, p. 75-98.

confirmation quotidienne de la légitimité du pouvoir. Mais lorsque l'on est à la conquête du pouvoir, l'importance de la communication se trouve décuplée. Pour être vu, entendu, et connu, il faut passer par les médias devenus tout d'un coup, des constructeurs de légitimité. Est légitime, celui qui est apparent à la télé. Pour réussir en politique, Cotteret⁶²⁰ estime qu'il faut faire partie des plus apparents. Le pouvoir appartient aux plus apparents. Si les médias ont le pouvoir de lancer à la manière d'un produit commercial, un produit politique, ils ont tout aussi alors la possibilité de le délégitimer. S'il en est ainsi, quoi de mieux qu'une élection pour éprouver alors la légitimité médiatique des hommes politiques. En effet, durant la présidentielle, notre hypothèse est que les médias ont cherché à délégitimer la candidature du président sortant. Pour révéler la manière dont les journaux de notre corpus ont médiatisé celle-ci, nous faisons le choix d'examiner les uns des journaux. C'est à travers elles que se déploie en effet le langage de la presse. Les logotypes, les titres, les maquettes et les illustrations sont en effet le siège de l'énonciation d'un journal. En fait "*l'écriture de presse ne se limite pas au seul écrit : c'est un discours qui conjugue l'écrit, l'iconique le topographique, typographique*".⁶²¹ Il s'agira de montrer comment des journaux à travers la une élaborent "un effet de sens" qui relèvent de leur position idéologique et politique. A travers la mise en scène de ces éléments, nous pouvons révéler les différences de traitements qui existent entre les différents journaux du corpus et surtout mettre à jour, le discrédit de la candidature d'Abdoulaye Wade. Nous étudierons dans le chapitre (1) une sémiotique de la "une" centrée sur le discours du journal articulé autour des titres, des illustrations pour démontrer comment les médias privés ont travaillé à détruire l'image du candidat Abdoulaye Wade. Ensuite, nous allons voir comment sur des points d'actualité précis, le quotidien *Le Soleil* a cherché à prendre son parti, et à relayer son agenda durant pratiquement toute la campagne électorale (chapitre 2).

⁶²⁰ COTTERET Jean Marie, *Gouverner c'est paraître*, Paris, puf, 2002, 185p. Dans cet Jean Marie Cotteret soutient que la maîtrise de la communication est devenue une nécessité pour tout acteur politique ; et que ceux qui possèdent l'aptitude à communiquer, la maîtrise des moyens audiovisuels, bénéficient d'une autorité sans égale.

⁶²¹ AWAD Gloria, *Du sensationnel. La place de l'événementiel dans le journalisme de masse*, Paris, l'Harmattan, p121.

Chapitre 1 : L'image négative de la candidature de Wade à la "Une" des médias privés

La presse privée s'est littéralement défoulée sur le président sortant dès la première page. Entre "unes" hostiles (section 1), et tonalités tendancieuses (section 2), elle a produit un langage allant dans le sens de discréditer foncièrement l'image du président sortant.

Section 1 : La une, vitrine hostile au candidat libéral

La "une" d'un quotidien est une vitrine. Et en tant que telle, elle expose les informations les plus importantes. N'y figurent que les énoncés phares et les illustrations susceptibles d'attirer le lecteur afin de susciter une décision d'achat. C'est là que la mise en page trouve alors tout son sens. Par un jeu de sélection et d'organisation, *"elle inscrit le cadre dans lequel la communication peut s'effectuer"*⁶²². Dans le cadre de ce travail d'organisation en première page, l'information la plus importante tient lieu de titre principale, et le reste distribué selon la même règle jusqu'à épuisement de la surface rédactionnelle. C'est pourquoi, l'on peut dire que l'organisation des énoncés n'est pas qu'un travail de tri, c'est un exercice de mise en sens aussi. Et cette mise en sens a cherché discréditer le président dès la première page aussi bien travers la titraille (Paragraphe1) que les photos d'illustration (Paragraphe2).

Paragraphe 1: la titraille, mise en exergue d'un président violent et illégitime

La titraille est un élément décisif de la mise en pages. Elle éclaire le texte ou l'écrase, elle sert ou dessert par sa forme la réalisation de l'objectif poursuivi. Le lecteur passe d'un titre à l'autre, dans la page ou dans les diverses pages d'une rubrique et ce sont les titres qui structurent l'agencement de cette ou de ces pages. Mais ils énoncent surtout la couleur de l'article et suscite ou non une décision d'achat. Durant la présidentielle 2012, une bonne partie des titres relevés étaient de nature à discréditer la candidature du Président Wade. Mais comment le relever de manière scientifique ? Nous sommes obligés de passer par la typification des différents types de titres et leur catégorisation(A). Ce sera le moyen le plus sûr de mettre en évidence notre hypothèse ainsi annoncée (B).

⁶²²MOUILLAUD Maurice, *Le discours du journal. Contribution à l'étude des formes de la presse quotidienne*, thèse de Doctorat d'État soutenu à Lyon 2, 1989.

A- Considérations générales sur la typologie de titres en première page

Il y a plusieurs types de titres. Si tous tiennent la même fonction, certains ont des rôles spécifiques et par ce fait différent. C'est pourquoi, il faut recourir à la méthodologie de typification du titre (1) pour les différencier, et ce faisant sortir ceux qui sont notamment partisans (2) comme nous allons le voir.

1-Méthodologie de classification des titres

Selon Benoît Grevisse le titre "est l'élément principal de la titraille, il comporte idéalement l'information essentielle et une accroche."⁶²³ et il a deux fonctions que résume Martin Lagardette : attirer l'attention et délivrer un message. (...). C'est une étiquette qui renseigne sur le contenu. Il donne la perception immédiate du message essentiel[...] ». ⁶²⁴. Furet⁶²⁵ compare le titre à « un panneau indicateur » et a donné une liste de cinq fonctions essentielles du titre, que sont : accrocher le regard des lecteurs ; permettre le choix de lecture ; donner envie de lire l'article ; contribuer à l'image du journal ; et structurer la page.

Nous avons généralement deux types de titres : les titres informatifs et les titres incitatifs. Les titres informatifs répondent aux cinq questions de base de l'information que sont : qui quoi, quand où et comment. Les titres informatifs donnent en général un maximum d'informations. Ils comprennent le résumé de l'article qui suit. Les titres informatifs intéressent la majorité des lecteurs parce qu'ils peuvent répondre aux besoins d'information dès leur premier coup d'œil. Yves Agnès en conclut que : « le titre informatif est le titre-roi de la presse quotidienne, mais aussi pour tous les articles de la presse périodique qui ont pour but premier d'apprendre un fait au lecteur, de lui livrer une information utile pour sa culture personnelle, dans sa profession, dans sa vie quotidienne[...] »⁶²⁶. Mais qu'en est-il des titres incitatifs ? Les titres incitatifs ne résument pas le contenu de l'information, mais ils ont pour but de piquer la curiosité. Ils cherchent toujours à surprendre, à faire sourire, à intriguer par des images audacieuses, des mots chocs, des jeux de mots, des formules détournées, etc. Selon Martin-

⁶²³ GREVISSE Benoît, *Ecritures journalistiques*, 2008, p. 71

⁶²⁴ MARTIN-LAGARDETTE, J.-L., *Le guide de l'écriture journalistique*, Paris, La Découverte, 2005.

⁶²⁵ FURET, Claude, *Le Titre pour donner envie de lire*, Paris, Centre de formation et de perfectionnement, 1995.

⁶²⁶ AGNES, Yves, *Manuel de journalisme*, Paris, La découverte, 2002, p143.

Lagardette, ils révèlent l'esprit de l'article plus que sa matière et s'appuient souvent sur des jeux de mots inspirés de titres de films ou de livres, de slogans publicitaires, etc. »⁶²⁷

Toutefois cette approche taxinomique comporte en son sein des limites objectives qui ne permettent pas de faire toujours la différence entre les titres explicatifs et les titres partisans. Cette insuffisance dans la méthode a poussé Chermelin et Annie Cipra⁶²⁸ ajouter aux deux titres déjà examinés, un autre titre qu'ils appellent le titre partisan. Les deux auteurs le définissent alors comme un titre qui a la forme d'une prise de position en faveur d'une personne, d'un groupe ou d'une idée. Ce type de titre mobilise le plus souvent l'affect et l'émotion reléguant au second plan le rationnel, le capital intellectuel et culturel du lecteur.

Et dans le cadre de ce travail, nous allons nous inspirer de ce classement fait par les deux auteurs pour mettre exergue les prises de position des journaux en défaveur du candidat Abdoulaye Wade. Ce dernier, comme nous aurons l'occasion de le vérifier a fait la une de la plupart des éditions des quotidiens de notre corpus⁶²⁹ mais cela ne lui a pas garanti pour autant un traitement favorable. Les titres sont le plus souvent des prises de position ou des jugements de valeur de la part des journaux, les illustrations, des mises en scènes destinées à discréditer Abdoulaye Wade. Le président sortant apparaît en hors la loi, en usurpateur, en homme assoiffé de pouvoir prêt à tout pour rester à la tête du pouvoir. En effet, après dépouillement de notre corpus, nous avons repéré les trois types de titres à la une des journaux privés : les titres informatifs, les titres incitatifs, mais les titres partisans dominent.

2- Une floraison de titres partisans comme indicateur d'une rupture de neutralité entre les candidats

D'un point de vue général, nous pouvons constater grâce au rapport de décodage, issu des résultats obtenus par l'observation des journaux grâce à la méthode Chermelin, une grande différence entre le pourcentage d'unités favorables (15,4%) et le pourcentage d'unités

⁶²⁷ MARTIN-LAGARDETTE, J.-L., *Le guide de l'écriture journalistique*, Paris, La Découverte, 2005, p137

⁶²⁸ CIPRA et C. Hermelin, *La Presse, un outil pédagogique*, Paris, Retz, 1981, p. 124.

⁶²⁹ Le président sortant a fait 36 fois la une principale des quotidiens privés au premier tour (10 fois dans *Walfadjri*, 12 fois dans *l'Observateur*, 14 fois dans le populaire. Mais pour l'essentiel, les unes sont négatives. Il est associé à de la violence (cfr unes suivantes de *Walfadjri* : « Wade réveille toi ; on est à cinq morts »-1^{er} Février 2012, « Sarkozy liquide Wade »-02 Février 2012, « campagne dans le Fouta ; Wade évite Podor et ses morts »-09 Février 2012 etc. La même observation peut être faite au sujet de *L'observateur et du Populaire*. Cfr « « Wade, le règne des croque morts » (*l'Observateur* 31 Janvier 2012), « Wade sème le vent et récolte la tempête de la famille des morts » titre publié dans *l'observateur* du 03 février 2012. « Me Wade joue Karim et perd » *Populaire* du 27 Février 2012, « Le pouvoir lâche sa police sur les manifestants à la place de l'obélisque » (*populaire* 31 Janvier 2012) etc. blocage des chantiers de thies, Me Wade « man maa ko tey ». "Hué, il flingue Idy et fait chanter Thiès. Lapidé chez Tanor Wade voit rouge. 16 Février 2012.

défavorables (63,8%) sur l'ensemble des unités tous journaux confondus. L'indice de « poids-tendance » sur l'ensemble du corpus (orientation dominante du corpus sans tenir compte des unités neutres) est défavorable à 61,1%. 79,2% des articles du corpus est orienté, ce qui est considérable sachant que ce chiffre représente le double de la moyenne du degré de partialité de la presse en général. En effet, suite à ses nombreuses études, la méthode Morin-Chartier a évalué la moyenne de partialité d'un journal à 40%, au-delà de ce chiffre, on peut considérer que le sujet a profondément intéressé. Le résultat de 79,2% d'articles orientés sur la totalité de nos journaux nous permet d'affirmer l'intérêt de la presse envers la candidature d'Abdoulaye Wade, voire son obsession.

Le plus grand nombre d'unités porte sur le sujet «la candidature de Wade »: elle concerne l'affrontement des acteurs sur ce point précis du conflit principal. Ce sujet a un taux d'orientation défavorable de 70% en défaveur du président Wade. En deuxième place vient le sujet «la violence », comme son nom l'indique, ce sont les unités sur le sujet de la prévention et la non prévention, la désignation de la personne coupable ou des acteurs responsables de la situation. Il a un taux d'orientation défavorable de 60%.

En troisième position se trouve les « manifestations de rue » avec un taux d'orientation défavorable de 85,3%.

Le sujet « dommages » arrive après le sujet « manifestations » alors même qu'il aborde les dégâts causés par les manifestations initiées par le M23 et la répression des celle-ci par le régime en place (pertes humaines, matérielles etc.). Le président sortant a fait 36 fois la une principale des quotidiens privés au premier tour (10 fois dans *Walfadjri*, 12 fois dans *l'Observateur*, 14 fois dans *le Populaire*. Mais pour l'essentiel, les unes sont négatives. Il est associé à de la violence.

En résumé, l'on peut dire que sur 50 titres de « une », les 35 débordent le cadre informatif et utilisent un type d'énonciation subjectivée de nature partisane contre seulement 15 qui ont une énonciation objectivisme de nature informative. Ces titres partisans et partiels donnent des consignes ou des mots d'ordre tel que l'entend Chermelin dans sa description du titre partisan. *Les Journaux le Populaire* et *l'Observateur* sont les deux quotidiens dont les journalistes sont le plus intervenus sur le contenu de la titraille en procédant à (21 des 28 interventions manipulatoires constatées). *Walfadjri* a été le journal qui est le moins intervenu dans les énoncés 7 en tout.

B- Des titres partisans et qui défavorisent le candidat sortant

On a remarqué que l'essentiel des titres relèvent du ton partisan. Ils se déclinent sous la forme d'une prise de parti manifeste par rapport à l'actualité. La prise de parti est manifeste. La controverse autour du troisième mandat sert de prétexte aux quotidiens pour délégitimer la candidature du président sortant (1), qui ne compterait que sur la violence pour se maintenir au pouvoir (2).

1-Wade, un candidat illégitime

Lorsque l'on feuillette la une du mois de fin janvier (pré-campagne) et le mois de Février 2011(campagne électorale et premier tour) du *Populaire* et de *l'Observateur* et de *Walfadjri*., à la recherche des gros titres ou d'annonces d'articles sur l'illégitimité de la candidature de Me Wade, on s'aperçoit qu'il y a de la constance dans l'information au sujet du troisième mandat du candidat Wade. En fait, le sujet s'est imposé progressivement à la faveur de la controverse entre l'opposition et le pouvoir. La titraille le relève proprement/

Au lendemain de la validation de la candidature du président sortant, le journal *Le Populaire* titre: " (il Wade) maintient sa candidature et espère gagner au premier tour". (*L'Observateur* du 01 Février 2012). *Le Populaire* va plus loin et note que " *Même les Usa demandent à Wade de partir*". Tous ces titres, loin d'être neutres, cherchent à discréditer la candidature en montrant que c'est elle la source des violences constatées dans le pays. Cet indice s'est poursuivi durant toute la campagne.

A la veille du scrutin, un journal comme *l'Observateur* n'a pas hésité à proposer à ses lecteurs un titre qui a tout l'air d'un mot d'ordre allant dans le sens d'appeler les électeurs à sanctionner Abdoulaye Wade dans les urnes. Ici il faudra comprendre le caractère insidieux de l'appel au vote qui se prête à moult interprétations : « **Wade vous écoute** ». ⁶³⁰Un tel titre est insidieux et son caractère manipulateur flagrant. Le journal érige la présidentielle comme un rendez- vous entre le président sortant et les électeurs et non comme un rendez vous entre les électeurs et les 14 candidats. En se comportant de la sorte, le journal prend part au débat entre le pouvoir et l'opposition au sujet de la candidature d'Abdoulaye Wade. C'est un titre équivoque pour le journal, les électeurs doivent donc trancher le débat au sujet du troisième mandat. Un tel titre peut signifier, c'est à vous de congédier Wade (puisque l'opposition n'a pas pu le faire), tout comme, aussi départagez Wade et l'opposition : dites qui des deux a la

⁶³⁰L'Observateur du 25 Février 2012.

vérité avec lui. Ce titre équivoque n'est pas fortuit, il relève de la manipulation. Une manipulation voulue par le journal même si elle est insidieuse. Si *L'observateur* a été insidieux, *Le populaire* lui a assumé clairement sa prise de position au lendemain du scrutin clairement : « **Me Wade joue Karim et perd** ». ⁶³¹ En procédant de la sorte, le journal prend pour part position sur le débat agité sur la dévolution dynastique du pouvoir. Ainsi le journal donne non seulement consistance à ce thème mais il le légitime. Pour *Le Populaire*, Abdoulaye Wade a bel et bien joué la carte Karim dans ce scrutin. Mais le journal a essayé de coller au régime des images de violence, cadrant

2-Wade, un homme violent

C'est *Walfadjri* qui assène ce titre au plus fort des luttes contre le troisième mandat : « *Wade, réveille-toi : on est à cinq mort* » ⁶³²

Au sens de Hermlin (.. .), ce titre est plutôt à énonciation subjectivée et partisane car le journal s'adresse directement à Abdoulaye Wade et lui donne une consigne qui s'apparente à un mot d'ordre. Ce mot d'ordre, c'est de « *se réveiller et de regarder la réalité en face* : "on est à cinq mort ". Cette situation doit appeler de sa part une réaction : faire arrêter les tueries. En filigrane, le journal attribue la responsabilité des violences au président sortant, puisqu'il peut les faire arrêter. En procédant de la sorte, le journal sort du registre du « peut faire » pour se positionner sur le terrain du « doit faire ».

Cela est matérialisé par une énonciation camouflée, à travers le pronom indéfini « on » qui a valeur de substitut de l'émetteur. Mais, que l'on ne s'y trompe pas, le « on » c'est bien la voix du journal. La même observation est valable au sujet du titre du *Populaire* du 13 Février 2012. Ce jour là, ce quotidien pour rendre compte de l'arrestation d'un candidat de l'opposition ayant bravé l'interdiction de marche en centre ville opère une transformation radicale de l'énoncé ("Cheikh Bamba Dièye interpellé par la police") à des fins de manipulation : "**Cheikh Bamba Dièye kidnappé par la police**" ⁶³³. *Le Populaire* passe d'interpeller qui signifie, arrêter un citoyen dans le cadre d'une opération normale de police donc légale, à une opération illégale, qui se rapproche plus d'un modus operandi d'une milice ou d'un gang, une

⁶³¹ *L'Observateur* du 27 Février 2012

⁶³² *Walfadjri* 31 Janvier 2012

⁶³³ *L'Observateur* du 03 Février 2012

activité criminelle donc.⁶³⁴ Dans son édition du 03 Février, l'Observateur fait pire en s'appropriant lui le dire d'origine du locuteur pour mieux le manipuler. Ainsi lorsque la mère d'une victime du régime "tyrannique" d'Abdoulaye Wade affirme : « *que plus personne ne prononce le nom de Wade chez moi* » le journal titre : « **Wade sème le vent et récolte la tempête de la famille des morts** »⁶³⁵. En clair, ici, le journal s'approprie le dire d'origine de la maman de Mamadou Diop en effaçant les marqueurs de l'énonciation. Patrick Charaudeau explique à ce sujet que "*ce mode de citation intégrée tend vers un effet de désidentification du locuteur d'origine dans la mesure où il ne lui est pas donné la parole de façon autonome, et où du coup il est assimilé par le locuteur rapporteur (tout se passe comme si le locuteur d'origine ne s'appartenait pas, et appartenait au discours d'information lui-même), il est comme phagocyté par l'instance médiatique*".⁶³⁶ Cette stratégie de phagocytose confère au journal une position confortable qui lui laisse toute l'attitude de se repositionner en locuteur indépendant, responsable de ses énoncés, bien qu'ils aient été influencés par le dit d'origine de l'expert. De fait ce qui était latent, perçu en filigrane entre les lignes du journal, se donne à voir sous forme de prise de position, qui prolonge la réflexion nourrie en filigrane dans le titre. La rupture de neutralité a été assumée par les journaux jusqu'au premier tour de la présidentielle 2012. C'est dire donc si les uns des quotidiens ont dégagé un parfum d'hostilité au candidat sortant Abdoulaye Wade dont la candidature a été grandement malmenée par ailleurs par des illustrations là aussi très embarrassantes.

Paragraphe 2 : La déconstruction de l'image d'Abdoulaye Wade dans la presse privée

Entre corps ensanglantés, ou inertes, rues enflammées, et commerces pillés, l'objectif des photographes des journaux privés construit son propre langage. *L'Observateur*, *Le Populaire* et dans une moindre mesure *Walfadjri* se sont évertués à fabriquer une image négative du candidat Wade à travers les photographies qu'ils ont publiées (un homme violent, un croque mort, dirigeant qui n'aime pas son pays, un dictateur qui s'accroche au pouvoir) (2). Comme nous le verrons, les quotidiens misent apparemment sur les effets persuasifs de l'image pour orienter les opinions. Comme l'analyse d'ailleurs Martine Joly, les photographies de presse

⁶³⁴ CHARAUDEAU Patrick, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, Catherine- Scharpira, 1997, p.230. Sur la problématique du discours rapporté voir également l'étude de Jean Noel Darde, "Discours rapporté-discours de l'information : l'enjeu de la vérité", in (P. Charaudeau(ed.), *La presse Produit Production, Réception*, Paris, Didier Erudition, 1988.

⁶³⁵ *Populaire* du 03 Février 2012

⁶³⁶ Patrick Charaudeau, *ibid*, P123.

argumentent plus qu'elles n'informent grâce au recours à des figures de rhétorique, à des procédés de narrativisation, de dramatisation, de symbolisation, à l'exploitation des ressources des outils plastiques et esthétiques.(1)

A- L'image et ses effets persuasifs

L'image visuelle occupe aujourd'hui une place importante dans la construction médiatique des événements.⁶³⁷ Présente dans tout type de médias, elle donne l'impression d'avoir un accès à l'information brute et la prise directe sur l'actualité dépourvue de commentaires journalistiques (1). Cet effet de réalité se double d'un pouvoir symbolique que l'image de presse garde par devers elle (2). Mais tous les deux participent à la création d'un certain effet persuasif sur le lecteur.

1-Effet de réalité et preuve du réel

. La photographie de presse inscrit la représentation des événements et des acteurs dans un espace de visibilité, et leur donne une consistance esthétique et les intègre dans des logiques d'identification.⁶³⁸ Garantie de véracité, et d'authenticité, l'image fonctionne finalement comme une pièce à conviction. Dans *La chambre claire*, Roland Barthes soutient que la photo est le seul système de représentation à avoir un référent « nécessairement » réel. Au contraire de la peinture et de la littérature qui, quant à elles, n'ont qu'un référent "facultativement" réel ou thématique. « Dans la Photographie, je ne puis jamais nier que la chose a été là », assène Barthes, jetant par là les bases de son fameux concept, le « ça-a-été », censé nous livrer le « noème » de la photographie.⁶³⁹ Il faut dire que selon Barthes, la photographie est la trace tangible d'un objet, qui est venu déposer son empreinte sur la surface sensible, grâce aux rayons lumineux émanant de son corps². Une théorie de la lumière, où l'on reconnaît bien le procédé argentique, sous-tend donc la conception réaliste que Barthes se fait de la photo. Mais l'auteur va plus loin. Il considère la photographie comme un enregistrement intégral du réel, comme un calque qui restituerait parfaitement son référent. Il avance alors qu'elle fonctionne comme un document attestant de ce qui a été. Ou quand la photographie se définit comme une « preuve » du réel ou un « certificat d'authentification »³... « L'image peut être floue, déformée, décolorée, sans valeur documentaire, elle procède par sa genèse de l'ontologie du

⁶³⁷ AUGÉ Marc, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris : Flammarion, 1994, 195 p.

⁶³⁸ LAMIZET, Bernard, *Sémiotique de l'événement*, Paris : Lavoisier, 2006, 314 p.

⁶³⁹ BARTHES Roland, *La chambre claire*, Gallimard, Paris, 1980, chapitre 32, « Ça-a-été ».

modèle ; elle est le modèle »⁶⁴⁰. Almasi note qu'étant donné son pouvoir intellectuel et moral et ses énormes responsabilités, le photojournaliste doit rigoureusement respecter cette déontologie qui comme celle du journaliste exige avant tout le respect de la vérité"⁶⁴¹ Dès lors, la photographie ne serait-elle qu'une image désincarnée, c'est-à-dire un enregistrement automatique, dénué de toute humanité, garantissant une analogie parfaite entre le réel et son image ? Cette impression se trouve décuplée avec la montée du photojournalisme, ce grâce à son pouvoir symbolique dans les représentations contemporaines comme celles des états de violences notamment les guerres et autres conflits. Ainsi sommes nous embarqués dans une sorte de jeu à examiner la représentation des acteurs politiques telles que les images les donnent à voir durant la campagne électorale dans une mise en scène souvent plus efficace qu'un discours. Nous souscrivons entièrement à ce pouvoir de la photographie.

2-Le pouvoir symbolique de l'image de presse

On dit d'une photographie qu'elle est symbolique quand elle quitte le terrain de l'actualité pour devenir exemplaire.» dit Frédéric Lambert.⁶⁴²

Autrement dit, une image qui sort de l'évènement particulier qu'elle était censée décrire pour tendre vers quelque chose de plus universel, qui renvoie à une idée ou un concept. Mais puisqu'une photo remplace 1000 mots, voici une explication en image. Les photographies de presse, comme toutes images médiatiques, « héritent d'usages, de codes, de choix esthétiques qui appartiennent à une société donnée » (Lambert, 2007 : 87). Les médias reproduisent la culture des sociétés auxquelles ils appartiennent pour conforter les représentations de la communauté qui s'identifie dans cette culture. Dans quelle mesure peut-on alors parler d'une mondialisation esthétique de l'information par rapport à la mise en scène médiatique des événements par les photographies de presse ? La valeur emblématique de la photo renforce énormément son pouvoir suggestif et lui confère, dans de nombreux cas, une nette supériorité sur l'écrit. Dans une campagne politique, elle peut agir comme un argument irréfutable, là où la parole et l'écrit ne réussissent pas à convaincre suffisamment. C'est pourquoi Lambert estime que *"lire une photographie de presse comme une mythographie, c'est découvrir en elle, le système de valeur qu'elle vient reproduire pour le perpétuer. Ce qui apparaît de cette*

⁶⁴⁰ André Bazin, *Ontologie de l'image photographique*, in *Qu'est-ce que le cinéma ?* Le Cerf, Paris, 2002, page 14.

⁶⁴¹ ALMASY Paul, "La photo à la Une (qu'est ce que le photojournalisme ?)", *CFPJ* 1980, p.97

⁶⁴² Frédéric Lambert, *Mythographies, la photographie de presse et ses légendes*, Paris, Edilig 1986, 190 pages, 32 illustrations.

*lecture implicite est acquis mais non formulé. Les métaphores idéologiques de l'image dénaturent la richesse référentielle initiale de la photographie de presse. La mythographie, c'est la toile de fond sur laquelle va s'inscrire l'actualité. L'information ne nous apprend plus rien, mais vient conforter l'ensemble des croyances auxquelles nous devons adhérer. Elle vient les répéter inlassablement.*⁶⁴³ En fait dans la société, il y a une certaine idée du mythe qui ancre le processus de symbolisation dans la description du caractère authentique des responsables politiques et de leurs pratiques. Ceci entre en résonance avec le désir d'action permanent chez les acteurs politiques que décrit Lambert, et qui se trouve au centre des initiatives de l'homme moderne. Bien que perçues comme des « récits apparemment banales », les manifestations des émotions ne peuvent être lues comme des réalisations périphériques de la politique. Plusieurs thèmes sont imbriqués en *peopolitique* tels que l'amour, la famille, le passé personnel, la patrie et les mythes fondateurs. Et, les discours des responsables politiques savent associer ce qui concerne les affaires de l'Etat et ce qui fait partie des mythes fondateurs de la société. Les journaux exploitent ces ressorts sociaux pour véhiculer une certaine idée de réalité. Ces deux éléments font que l'image de presse ont une fonction éminemment politique.

B-L'image de presse ou la poursuite de la politisation par un autre moyen

Alors que l'on évoque la dépolitisation des lignes éditoriales des journaux, la photographie peut dans certains cas devenir le mode d'expression d'une position politique. La question du style photographique est autant un style graphique qu'un cadrage politique, qu'un marquage commercial. Mais si l'image de Wade est vendue dans le cadre d'une représentation dépréciative (1), celle concernant l'opposition est hautement valorisante (2).

1- La représentation photographique de Wade dans la presse privée : l'image du croque mort

Les journaux de notre corpus mettent en scène surtout l'attitude du combattant prêt à en découvrir quitte à marcher sur des cadavres. (Cf., les unes de du 02 Février *Populaire*,⁶⁴⁴ 07

⁶⁴³ Frédéric Lambert, *Mythographies. La photo de presse et ses légendes*, Paris, 1986, p127

⁶⁴⁴ « Minimisant les manifestations suite à sa candidature à la présidentielle Pour le chef de l'Etat, les morts ne se comptent pas. *Populaire* du 02 FEVRIER 2011 ("il n'a pas présenté de condoléances à la famille des victimes contrariant à l'ambassadeur des Usa"

Février⁶⁴⁵, et *l'Observateur* du 09 Février). Dans la une du 09 Février 2011 du quotidien *l'Observateur*, il s'agit d'une série de photographies disposées à l'image d'un reportage. L'ordre de disposition des photos est inégal et s'effectue sur deux plans : le premier s'articule autour de l'entêtement de Wade symbolisé par cette main levée au dessus de la tête comme pour dire qu'il refuse de déposer les armes. Le second se décline autour de l'identité de trois jeunes dont la légende nous dit qu'ils ont été tués dans les manifestations. Les deux plans sont en opposition, puisqu' à la vie d'un homme seul s'oppose la mort de trois jeunes, à la gesticulation de Wade et son visage austère, répondent comme en chœur l'innocence de trois visages jeunes immobiles comme figés pour l'éternité. **On est au cœur de la rhétorique de la mort et de la vie, mais surtout de la banalisation de la mort par le combattant en position de force, en l'occurrence Me Abdoulaye Wade. Mais la publication succincte de ces trois photos n'est pas innocente. En invitant les lecteurs à poser leur regard sur le visage de ces personnages jeunes, le journal les engage à porter leur part de drame de l'événement donné à voir en s'identifiant symboliquement aux personnages représentés.** On peut dire de ce point de vue que *"l'écriture de la violence-peut être comprise- comme une façon de lutter, avec les mots contre la décrépitude de la pensée, le cynisme des idéologies et l'absurdité des actions de ceux qui ont en charge le destin de leurs concitoyens; comme une thérapeutique collective par la conscientisation des citoyens- lecteurs"*.⁶⁴⁶ Par ailleurs, l'opposition qui se dégage dans la série de photos, c'est la vieillesse qui combat la jeunesse, la symbolique du martyr des jeunes payant de leur vie l'arrogance d'un régime prêt à tout pour se maintenir.

Ce tableau du souverain arrogant, banalisant la mort se poursuit dans le même journal en pages intérieures. A la page 4, le lecteur voit en plan semi- ensemble le même Abdoulaye Wade encadré par deux personnages ayant entre les mains des parchemins. Le lecteur est attiré par cette apparente sérénité du vieil homme qui malgré la situation de violence qui règne dans le pays n'affiche aucun signe de perturbation. Toutefois la gaieté qu'on lit sur le visage d'un des récipiendaires dénote une certaine ambivalence de l'image. En effet, au visage ferme de Wade, contraste avec la gaieté affichée par l'un des personnages. En fait, rien dans la photo n'indique dans quel cadre cette prise de vue a été effectuée. Mais en se reportant à la légende,

⁶⁴⁵ "Démarrage de campagne électorale: "Wade pripp repos. Ses proches parlent de derniers réglages." *Populaire* du 08 Février 2012

⁶⁴⁶ NGALASO, Mwata Musanji, "langages et violences dans la littérature africaine en français" in *Notre Librairie*, no 148, Penser la violence juillet septembre 2002 pp72- 75

le lecteur comprend qu'il s'agit en fait de la remise du prix du chef de l'Etat pour les arts au grand théâtre, continuité de la une principale. Le journal insiste dans le papier compte rendu sur le fait que Abdoulaye "*Wade n'a pas présenté de condoléances à la famille des victimes*" tuées dans la manifestation et assimilé la mort des manifestants « à une brise » qui va vite s'estomper. On le voit donc, le journal se retrouve dans la rhétorique de combat puisqu'il ne publie cette photo de situation que pour mieux montrer le caractère « *irresponsable du président plus préoccupé par le train train quotidien et les appareils du pouvoir que par le drame social que vit son peuple* »⁶⁴⁷. Dans *Walfadjri*, ce caractère arrogant est beaucoup plus accentuée grâce au grand format de la photographie qui agrandit les aspects physiques du personnage toujours déterminé à rester au pouvoir. Sur la une de *Walfadjri* du vendredi 10 Février 2012, on voit Wade, gros plan sur un visage renfrogné, bouche mi- ouverte comme s'il était dans une prise de parole. L'index de la main gauche levé, qui accompagne cette prise de parole suggère que le personnage muscle son discours comme pour marteler encore que « *le M23 n'existe que sur les écrans* » d'où le titre du journal *Walfadjri*: "*Wade tire sur tout ce qui bouge*".⁶⁴⁸

Dans le même ordre thématique d'idée, on retrouve la rhétorique du dirigeant arrogant faisant peu cas de la souffrance de son peuple, malgré son âge avancé. *Le Populaire* publie d'ailleurs en sa une du 07 Février 2012, une photo résumant toute la peine qui affecte le personnage du président. En effet, cela intervient deux jours après le début de la campagne électorale. L'objectif du photographe fait focus sur le visage du candidat. Les traits tirés du personnage suggèrent une certaine fatigue, de l'abattement physique et moral. La légende souligne que le président sortant a suspendu pour deux jours sa campagne pour des raisons de santé. Ce tableau confronte l'impuissance tragique de Wade qui se débat face à la force du destin qui l'entraîne. A 90 ans, il force un corps qui le quitte. On est en plein dans la symbolique d'un homme qui s'accroche au pouvoir malgré son vieil âge. Ce qui était par ailleurs l'un des arguments de l'opposition pour demander à Abdoulaye Wade de ne pas briguer un troisième mandat. Toutefois, cette situation d'impuissance face un destin qui échappe, Abdoulaye Wade la partage dans le journal *Le Populaire* avec certains de ses hommes de main, en l'occurrence, son Ministre de l'Intérieur Ousmane Ngom, dont le journal estime que c'est « *le bras armé du régime libéral* ». Ici, il s'agit d'un gros plan sur le visage d'Ousmane Ngom, la main sur la bouche, dans une attitude d'homme désolé. Dans cette prise de vue, l'attitude du premier

⁶⁴⁷ *L'Obs* opcit.

⁶⁴⁸ *Walfadjri* du 10 Février 2012

policier du pays exprime de la peine, de l'émotion ou encore l'inquiétude face « aux morts ». La légende parle de *"sale temps pour Ousmane Ngom"*. Cette photo a été publiée par le journal le 10 Février 2012 dans un contexte où les manifestations contre la troisième candidature de Me Abdoulaye Wade battaient leur plein avec leur lot de morts et de blessés. Par ailleurs, il faut remarquer que lorsque les journaux n'ont pas la bonne photo pour exprimer ce qu'ils veulent dire au lecteur, ils procèdent à ce travail de retouche de l'image qu'est le photomontage (Cf les unes de *Walfadjri* du 03, 02, du 23 Février, du 07 Mars 2012 etc). Sur la une du 01 Février 2012 du journal *Walfadjri*, on y voit Abdoulaye Wade en médaillon, incrusté dans une image de violence. La photo prise en plan d'ensemble occupe les trois quarts de la une et fait voir des flammes s'échappant d'un brasier. A l'arrière plan de l'image, des silhouettes d'hommes jeunes à peine reconnaissables attendent le feu. Wade en médaillon trône sur l'image qui fait office d'événement du jour. Aucune légende ne dédouble l'image mais une telle mise en scène ne laisse aucun doute sur les intentions du journal de rendre responsable à son tour Abdoulaye Wade de la situation. La narration visuelle a cherché à satisfaire à une de ces fonctions de l'image qui est celle d'informer d'expliquer et de se rendre facilement identifiable et lisible du lecteur dès le premier coup d'œil. Mais ici, plus que tout, ce qui retient notre attention à travers cette image de *Walfadjri*, c'est la fonction énonciative que remplit le journal *Walfadjri* en s'appropriant l'événement et en le réécrivant en fonction de sa visée informative. En clair, *Walfadjri* se trouve engagé dans un processus de transformation, dans lequel il joue un rôle de médiateur, et parfois de constructeur d'événement, entre le monde extérieur où se trouve le fait à l'état brut, et le monde médiatique, scène sur laquelle doit apparaître l'événement médiatisé. C'est en cela que Charaudeau estime que l'événement *"se trouve dans ce monde à commenter comme surgissement d'une phénoménalité qui s'impose au sujet, dans un état brut, d'avant saisie perceptible et interprétative de celui-ci. Dès lors, l'événement n'est jamais transmis à l'instance de réception dans son état brut; pour sa signification, il dépend du regard qui est posé sur lui, regard d'un sujet qui l'intègre dans un système de pensée et ce faisant le rend intelligible."*⁶⁴⁹

2-La représentation visuelle des opposants et la construction du héros contestataire

De manière générale, l'opposition est immortalisée dans un plan d'ensemble dans la rue, les endroits symboliques comme la place de l'Obélisque ou certaines places publiques. La mise

⁶⁴⁹ CHARAUDEAU Patrick, *le discours d'information médiatique*, opcit, p102.

en scène visuelle est celle du mouvement et du déplacement puisque les acteurs de l'opposition sont souvent dans la dynamique de la marche et de la protestation ...Les images montrent les acteurs de l'opposition se déplaçant en voiture, quelque fois en marche, comme pour symboliser une permanente quête d'espace, et de liberté face à un régime dictatorial.⁶⁵⁰

Cette quête de mobilité qui se donne à voir maintient toutefois et apparemment pour toujours la démarche d'unité mis en exergue à travers l'image de personnages en rangs serrés, mains dans la main, avec la même cadence, tournée vers la même direction. En vérité, ces photographies abordent une thématique de tension et de protestation à travers celle de la fête. Cela consiste en un ensemble d'activités ludiques et esthétiques, déployés dans une joie de participer à la cause commune, celle de la contestation de la candidature d'Abdoulaye Wade. « *En se donnant en spectacle, les manifestants se constituent collectivement une forme performative d'identité : le peuple réuni exprime son identité politique en manifestant sa puissance* ». ⁶⁵¹Le mode de protestation est une autre manière d'être avec les autres. Les personnages mis en scène à travers les photographies « *renversent temporairement les hiérarchies et suspendent l'application des normes sociales. Le journal l'Observateur insiste d'ailleurs sur cette forme de protestation collective qui se nourrit de mimiques et de gestes des citoyens pris dans une indifférenciation généralisée. Le plan rapproché serre les corps dans un seul mouvement d'ensemble tout en accentuant les mains levées des manifestants comme en signe de victoire (photo) face à « l'arbitraire* ». ⁶⁵²

Par l'hyperbole, cette photo représente la contestation et la revendication des citoyens indignés par la troisième candidature de Wade. Elle construit la figure d'un héros-contestataire à travers la parade, incarnant, le triomphe du peuple sénégalais. ⁶⁵³(cf une du 22, Février de *L'Observateur et Populaire*). L'objectif des photographes transforme en figures connues de protestations les représentations des corps des opposants en manifestation contre la candidature de Me Abdoulaye Wade. Celles-ci répondent d'une certaine façon à une certaine logique d'organisation de la protestation puisqu'elle véhicule des mots d'ordre et des slogans-ici c'est y en marre, Wade dégage-". Les manifestants s'organisent pour s'approprier

⁶⁵⁰ Cf les unes du populaire 15 et 22 Février, *Walfadjri* 12 Février.

⁶⁵¹ DMYTROVA Valentine, "L'événement monde à travers la photographie de presse : la "révolution orange" dans la presse écrite ukrainienne, russe, canadienne et française. Communiquer dans un monde de normes. L'information et la communication dans les enjeux contemporains de la " mondialisation ", Mars 2012, France. pp.210.

⁶⁵² Cf La une du *Populaire* du 13 Février 2012

⁶⁵³ *L'Observateur* du 22 Février 2012 et *Le Populaire* du 22 Février 2012

l'espace et revendiquer à la face de l'adversaire un certain pouvoir le temps d'un défilé ou d'une marche. A partir du moment où le jugement de la conscience exprimé par un sujet dans l'espace public devient une opinion partagée par plusieurs, sa force ne dépend plus de la conscience mais du nombre de ceux qui la partagent.⁶⁵⁴

Une telle mise en scène de la photographie établit un rapport de force entre les différents acteurs de l'image. Mais plus que tout ici, « *le focus sur les corps et les visages des manifestants permet d'articuler la conscience individuelle des manifestants à la conscience du citoyen. Dans le langage sémiotique, on pourrait dire que le plan du contenu s'articule à des éléments du plan de l'expression à travers l'opposition entre la sociabilité et la subjectivité.*, (c'est à dire que) *le corps est le lieu premier de la sémiotisation du monde sensible, aussi bien externe qu'interne, pour le sujet sentant* ".⁶⁵⁵ Le corps est donc un médiateur entre sociabilité et la subjectivité. **Le mode de la protestation met en scène les acteurs de la revendication, aussi bien l'acteur politique que l'institution visée par cette revendication. A travers Wade, c'est l'institution qu'il incarne qui est visée**⁶⁵⁶ (Cf Walfadjri 08 Février 2012). Et leur pouvoir persuasif s'en trouve décuplé par le fait que "les photographies de presse, comme toutes images médiatiques, « *héritent d'usages, de codes, de choix esthétiques qui appartiennent à une société donnée* »⁶⁵⁷. Les médias reproduisent la culture des sociétés auxquelles ils appartiennent pour conforter les représentations de la communauté qui s'identifie dans cette culture. **Il s'agit de la construction médiatique du modèle symbolique de l'émeute et elle crée au moins l'illusion de la proximité**⁶⁵⁸. En cela, la photographie de presse peut reconfigurer les médiations de l'identité et de l'appartenance et contribuer à la construction d'un cadre culturel commun ou consensuel et à l'émergence de nouvelles identités et de nouvelles solidarités par-delà des appartenances et des différences politiques. De ce point de vue, on peut dire à la suite de Charaudeau si dans le récit du monde tel qu'il se donne à voir dans les médias, les citoyens apparaissent comme témoins du monde ou comme victimes d'une injustice ou

⁶⁵⁴ ARENDT, Hannah, *Du mensonge à la violence*, Paris : Edition Calmann-Lévy, Paris, 1972, p.249

⁶⁵⁵ FONTANILLE, Jacques (1998), *Sémiotique du discours*, Limoges : Presses Universitaires de Limoges, 291p.

⁶⁵⁶ Walfadjri du 08 Février 2012

⁶⁵⁷ LAMBERT, Frédéric, « Les avatars de la Liberté. Ouverture sémiologiques », in Semprini, Andréa (dir.) *Analyser la communication 2*, Paris : L'Harmattan, 2007, p. 69 -89

⁶⁵⁸ MIRZOFF, Nicholas (1999, 2001), *An Introduction to Visual Culture*, London and New York: Routledge, 1999, 271 p.

d'un malheur.⁶⁵⁹ Dans les représentations visuelles des manifestations contre la candidature d'Abdoulaye Wade, ils sont mis en scène comme acteurs de l'événement. C'est pourquoi, on peut dire que les photos des journaux de notre corpus font écho au discours des citoyens mobilisés et ils peuvent être considérés comme amplificateurs des actions des manifestants. Les médias deviennent acteurs de premier plan, au sein de l'espace public, devenu scène ou arène politique au sens de Alain Faure.⁶⁶⁰

Section 2: Les tonalités de la presse privée : des positions tendancieuses

Comme en musique, on parle de tonalité, laquelle se perçoit principalement dans les types de texte qui favorisent l'expression des émotions : peur, terreur, enthousiasme, pitié, etc. Une exception certaine est la tonalité didactique, dont les effets se perçoivent dans des textes qu'on dit, normalement, objectifs. La tonalité entraîne une approche du texte différente de l'approche rationnelle, elle requiert du lecteur qu'il soit sensible aux émotions ou aux effets qu'il ressent. Dans le cadre de notre travail, c'est de l'étude de la tonalité des énoncés de la une qu'il s'agira, et non des articles en pages intérieures. L'explication tient au fait que les éléments de la une sont fabriqués à partir de mots et de tournures qui favorisent ou suscitent des impressions ou des émotions au lecteur du journal. En première page de la presse privée, on remarque des positions tendancieuses exacerbées par du sensationnel tendant à diaboliser le candidat Abdoulaye Wade (Paragraphe1), tout comme d'un discours culpabilisant (Paragraphe2).

Paragraphe 1 : Un ton sensationnel et du parti pris en défaveur d'Abdoulaye Wade

Le lecteur qui regarde la une des journaux privés de notre corpus peut remarquer facilement la surabondance des tonalités tragiques, pathétique dans les énoncés. Le journal assume nettement sa position d'autorité que lui confère sa qualité de témoin des faits qu'il rapporte. Loin de garder l'équidistance et la rationalité pour rapporter clairement l'information, les

⁶⁵⁹CHARAUDEAU Patrick (2005), *Les médias et l'information : l'impossible transparence du discours*, Bruxelles : De Boeck, 249 p.

⁶⁶⁰ Selon Faure, une arène est « une scène, territoriale ou politique, d'interactions entre les individus en lien avec des luttes institutionnelles, un lieu où les acteurs politiques interagissent, s'affrontent, exercent le pouvoir ou y résistent, mais sans que l'issue des négociations soit mécaniquement maîtrisée ou instrumentalisée par une catégorie d'acteurs ». Alain FAURE, « Arène », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013

quotidiens sont dans l'émotif accompagné d'un fort quotidien de sensationnel (1); ce qui naturellement atterre facilement l'objectivité qui sied au récit journalistique(2).

A- L'exacerbation du sensationnel dans les quotidiens privés et ses conséquences

Face à l'attrait de l'image et du sensationnel, la presse vire de plus en plus dans l'émotionnel et dans la mise en scène. De ce fait, les articles et photos ont tendance à basculer dans la « société du spectacle ». Cette situation est décuplée par le caractère populaire des journaux privés sénégalais. Presse sensationnelle, elle s'est attachée à choquer pour plaire et bousculer les lecteurs de leurs quotidiens pour séduire, dégager une image extraordinaire, une image d'évasion. Dans ce cas, le sensationnel devient un biais préjudiciable à la vérité (1) et durant la présidentielle, le traitement de certaines affaires par leur retentissement accrédite cette hypothèse(2).

1-Essai de définition du sensationnel

Le sensationnel est devenu une marque de l'essentiel des médias privés sénégalais. A la faveur de l'ouverture de l'espace médiatique, il y a d'abord, comme nous l'avons vu plutôt, les grands journaux tels *Walfadjri* et *Sud quotidien*. Mais ils vont être bientôt supplantés par les journaux dits populaires à 100F. Le succès du journal *Le populaire* pionnier en la matière a fait des émules, si bien qu'une bonne partie de la presse privée sénégalaise a emprunté le chemin. Mais comment expliquer l'attrait qu'exerce le fait divers sur les masses ? Selon Georges Auclair, le fait divers exerce sur le lecteur une puissante fascination, en lui permettant de vivre, par procuration, une autre expérience, dans la zone de l'interdit, de la transgression de l'ordre social, de l'irrationnel, exorcisant ses peurs, ses turpitudes, ses passions coupables. Faire du sensationnel donne toujours l'illusion d'exister. Gloria Awad⁶⁶¹ dans *Du sensationnel, place de l'événementiel dans le journalisme de masse*, explique que le journal hiérarchise et structure son attente d'événement, conditionné tant par son contexte et son histoire que par le contrat de lecture qu'il établit avec son destinataire, le lecteur. Le journal donne une connotation, un coefficient dramatisant à l'évènement et le « spectacularise ». Le

⁶⁶¹ AWAD Gloria, *Du sensationnel. Place de l'événementiel dans le journalisme de masse*, Éditions L'Harmattan, collection Logiques sociales, 1995, 277 p. lire aussi MIRELA Lazar, "Du sensationnel - Place de l'événementiel dans le journalisme de masse" (Gloria Awad) . In: *Réseaux*, volume 15, n°81, 1997.

sensationnalisme assume donc un rôle de rituel régulateur dans les sociétés industrielles modernes. A partir d'un aperçu historique de la presse à sensation, par opposition avec les journaux d'opinion, l'exploitation du sensationnel est perçue comme un principe fondateur du journalisme de masse. La rupture de la normalité est sa composante de base en tant que porte ouverte sur l'extraordinaire, le caché et l'anomique. Lorsqu'un journal choisit des images « choc » en une ou qu'un magazine titre « *A 70 ans, j'ai eu mon premier enfant* », il vend du spectacle, du rêve. Et c'est ce rêve qui va être réutilisé par les journaux afin de combler les lecteurs et de faire fantasmer par exemple les sénégalais. Ce commerce de l'« évasion » est exploité par les éditeurs et capté par le marketing. Et ce n'est pas le seul credo utilisé par le magazine. Le sensationnel, le hors norme, suscite énormément l'intérêt des lecteurs. Si les gens sont prêts à payer pour ce produit et si les magazines en font l'un de leurs sujets de prédilection, c'est en partie grâce à cet aspect. Mais le problème ce n'est pas tant cette variante de l'information que la spectacularisation qui pose problème.⁶⁶² En effet, les biais de personnalisation et de dramatisation signalent fort souvent la présence des cadres d'*attribution de responsabilité* et de *dimension humaine*, selon que la couverture médiatique de l'évènement suggère : 1) que des personnes ou des groupes sont responsables de ce qui se passe; 2) que cet évènement comporte une facette humaine, soit en personnalisant ou en dramatisant le récit, voire en posant un accent sur l'émotivité des protagonistes, dans le souci d'attirer ou de retenir l'attention du lecteur. Ces cadres font partie d'un ensemble de cinq cadres génériques examinés par Holli Semetko et Patti Valkenburg⁶⁶³. A partir de ce moment il y a lieu de se demander alors si cette spectacularisation de l'information ne pouvait pas altérer l'objectivité.

2-Le sensationnel comme ressort préjudiciable à l'objectivité

Pour comprendre comment le sensationnel altère la vérité au profit de l'émotionnel, il faut voir qu'il s'appuie sur une multitude de ressorts qui mobilisent plus les émotions que le rationnel, c'est à dire l'effet de surprise, les facteurs d'intérêts et d'admiration. On peut voir ici qu'on est au coeur de ce qu'on appelle la rupture de la normalité. Les événements ne se déroulant plus dans leur ordre normal, ils ouvrent la porte sur l'extraordinaire, le caché ou le

⁶⁶² MYRIANNE El Yamani, "La mascarade médiatique, échos de la profession", *Sociologie et sociétés*, vol. 22, n° 1, 1990, p.201-205

⁶⁶³ HOLLI A. Semetko et Patti M. Valkenburg, « Framing European Politics: a Content Analysis of Press and Television News », in : *Journal of Communication*, vol. 50, (juin 2000), pp. 93-109.

paranormal. Les facteurs d'angoisse de l'homme tels la mort, la souffrance, la violence, le meurtre, le viol, la sexualité, la peur de l'inconnu et de l'autre notamment la xénophobie, servent autant à attirer le public et à le ferrer. Se servant des procédés de la publicité, le sensationnel débouche régulièrement sur une amplification et une simplification outrancière de l'information, associées à une absence d'analyse critique et à une présentation des enjeux et des conséquences.

Ainsi donc au lieu de rendre plus savant le lecteur ou le téléspectateur par exemple, le sensationnel désinforme. En effet, « *certaines journalistes sont tentés de lui donner plus de poids et de portée qu'elle n'en a réellement* »⁶⁶⁴ On parle ainsi de presse à sensation par contraste avec les journaux d'information et journaux d'opinion, d'information associée à la notion de journalisme de masse. Les journaux comme le *Populaire*, et l'*Observateur* peuvent être rangés dans cette catégorie de presse à sensations. S'appuyant sur l'effet de surprise, (la rupture de la normalité est le facteur de base de des facteurs d'angoisse. Dès lors, le risque de surenchère augmente avec la perte crédibilité de ce type d'information qui risque de devenir illusion et juste objet de consommation. Dans les cas les plus extrêmes, le média va « créer l'évènement » au lieu de « couvrir l'évènement » comme il est supposé le faire (l'éclairer par une analyse aussi fine, objective et contextualisé que possible).

Les violences notées dans les banlieues françaises au début des années 2000 en France, offrent un excellent exemple de ce que peut offrir une presse pressée d'expliquer des questions complexes par des raccourcis à forte tonalité sensationnelle "*faisant la vedette aux émeutes, au spectacle de la violence et à l'émoi qu'elle suscite*".⁶⁶⁵ L'hypothèse du sociologue américain Loïc Wacquan⁶⁶⁶ prend de court toutes les certitudes des médias à ce sujet. Dans une conférence animée à l'Université de Berkeley en Californie, il avance qu'il y a "écart manifeste entre gravité réelle et gravité virtuelle des faits (en termes de disparitions humaines et de dégâts matériels), les médias français ont versé dans la surenchère sécuritaire (Mucchielli, 2001), au point de laisser penser qu'au sujet des émeutes dans le pays : on n'avait jamais vu ça !" Au Sénégal, la presse est accusée de manquer de profondeur dans le

⁶⁶⁴ Yanick Villedieu, "Sensationalisme et le journalisme scientifique", Dossier littéraire, in QUEBEC FRANÇAIS ÉTÉ 1996 NUMÉRO 102, pages 68 et 69

⁶⁶⁵ TAFFERAN Nasser, "Esquisse d'une sociologie des émeutes urbaines d'Octobre-Novembre 2005", *Dans la Pensée plurielle*, 2006 n 12 pages 123 à 129

⁶⁶⁶ Conférence en ligne à l'adresse suivante : http://webcast.berkeley.edu:8080/ramgen/events/igs/french_riots.rm

traitement de l'actualité, banalisant des sujets de grande importance, ou donnant une grande portée à des sujets de moindre importance, prenant traitant les faits la plupart du temps sous l'angle épisodique ou le buzz. Les deux affaires que nous allons examiner maintenant sont symptomatiques de ce type de tonalité, devenue lourde dans la presse sénégalaise.

B-- Les affaires Mamadou Diop et la "profanation de la zawiya d'El Hadj Malick Sy", un emballement médiatique révélateur

La répression des manifestants de l'opposition ayant abouti à mort d'homme est relayée dans un style qui porte plus sur la compassion que sur les faits. Tout dans le déroulé du récit des manifestations est fait pour susciter l'indignation et la réprobation du lecteur.(1) La photographie est sollicitée le plus souvent pour tenter de donner la preuve de l'authenticité des faits de violence.(2)

1-La mort de l'étudiant Mamadou Diop

Fauché par un camion de la police à la place de la Nation ex Obélisque, alors qu'il manifestait contre le troisième mandat, au cotés de l'opposition, l'événement de la mort de Mamadou Diop est traité de la sorte dans *l'Observateur* : « *Comme une matinée de mauvais jour. Il s'est levé sur un pas de mort et a fini à la morgue. Pour faire plus dramatique, le journal convoque la mémoire du lecteur pour mettre en parallèle ce drame avec celui de Balla Gaye*⁶⁶⁷, un autre « étudiant tué par balle lors d'une manifestation à l'université Cheikh Anta Diop en 2001, dont Mamadou Diop avait tenu à assister à la 11e commémoration de l'anniversaire de la mort. Il sera emporté par le même « monstre ». Avec forces détails, le reporter déroule le film du drame qui a eu raison de Mamadou Diop. Le récit s'apparente à un assassinat programmé : « le chariot de feu est lancé, et l'ordre d'attaquer est donné. « 1, 2, 3...10 », (.. ;). Le dragon fonce sur les manifestants qui se télescopent et tombent par terre. Lancé à vive allure, le camion fauche Mamadou Diop, qui git à même le sol. Quelques minutes plus tard, les secouristes de « suma assistance » tentent désespérément de réanimer le corps inerte de l'étudiant. Affairés dans leur opération, ils recevront des grenades lacrymogènes souligne le reporter. L'une des vitres de l'ambulance se fracasse. L'étudiant « succombera quelques instants à ses blessures. »⁶⁶⁸Dans l'édition du lendemain, l'auteur de l'article revient sur la

⁶⁶⁷ Un étudiant mort lui en 2000 à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar au cours d'une grève

⁶⁶⁸ *L'Observateur* du 01 Février 2012

douleur de la famille des victimes de l'étudiant, les témoignages de ses proches ; son père, son épouse devenus « inconsolables » et ses petites filles rendues orphelines à l'âge seulement de 5 et 7 ans. **Est-ce par souci de précision ou une simple stratégie d'accréditation de la véracité des faits ?** *Le Populaire* plus vindicatif relaie les violences dans le pays en offrant des cadrages de nature à faire penser que le régime de Wade est un régime particulièrement violent qui ne peut plus faire machine arrière dont il faut « se débarrasser au plus vite » pour avoir la paix.⁶⁶⁹ Le journal estime dans un de ses titres que "*Pour Wade les morts ne se comptent pas*". En tout cas, les commentateurs de ces journaux se sont exercés durant la campagne électorale à offrir une forme de compréhension du réel partielle et partielle du réel, dont la pertinence se mesure à l'aune des intérêts défendus. Comme l'écrit Laurence H. McFalls et al.⁶⁷⁰ certes pour être compris ou obtenir une « résonance culturelle », les cadres doivent correspondre à la culture des individus, soit à l'explication qu'ils se font du monde social et aux « valeurs qui le fondent et qui orientent l'agir individuel » au sein de leur communauté d'appartenance, mais ici, ces cadres agissent comme ce que Breton appelle "des leviers poison"⁶⁷¹ ou plus précisément des "recadrage abusifs". Ceux-ci apparaissent lorsqu'une idée est associée avec des symboles tenus pour mauvais comme « guerre » et « mort » ou dans le cas de la grève, « zone de guerre ». Le recadrage abusif implique une retouche au sens des mots : qu'il s'agisse de l'emploi de *mots-piégés*, de « vocables au contenu tendancieux » qui par leur simple usage suscitent l'indignation, et qui sont d'autant plus péjorativement chargés qu'ils ne sont pas utilisés dans le contexte du phénomène qu'ils désignent sémantiquement; ou bien de *rails mentaux*, qui visent à entraîner « notre pensée sur une tout autre voie que l'évaluation rationnelle ».⁶⁷² L'objectif clairement affiché est de diaboliser le régime libéral à travers une certaine écriture du réel. Sous la plume des commentateurs et autres éditorialistes, c'est comme si l'opposition n'avait aucune responsabilité dans la réalisation du climat de violence et de terreur dans le pays.

⁶⁶⁹ *Populaire* 10 Février 2012

⁶⁷⁰ Laurence H. McFalls et al., *Construire le politique. Contingence, causalité et connaissance dans la science politique contemporaine*, 3^e édition, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, p.254.

⁶⁷¹ Les *leviers poison*, apparaissent lorsqu'une idée est associée avec des symboles tenus pour mauvais comme « guerre » et « mort » ou dans le cas de la grève, « zone de guerre »

⁶⁷² BRETON, Philippe, *La parole manipulée*, Montréal, Boréal, 1997, 328 p.

2-La "profanation" de la zawiya El Hadj Malick Sy par la police

Le 19 Février 2012⁶⁷³, quatre photos montage trônent à la une du *Populaire* pour évoquer la « profanation » de la zawiya de la confrérie tijane. Dans la première prise de vue, on voit des fideles massés à la porte principale de la mosquée, visiblement, c'est le branle bas, ou le sauve qui peut pour gagner le dehors. « *La légende informe que la zawiya d'El hadj Malick a reçu une pluie de grenades lacrymogènes...* » Sur la deuxième photo : cadrage serré sur des fidèles qui entourent un drap blanc sur l'asphalte. Apparemment, ces fidèles ont quitté la mosquée pour gagner la rue. La même légende qui disait : la zawiya d'El hadj Malick a reçu une pluie de grenades lacrymogènes poursuit : « ...cela a « obligé les fidèles à poursuivre la « hadra juma » () dehors ».

Sur la troisième photo : trois policiers, en tenue de combat, prennent position derrière un pick-up. Ils tirent au loin, mais le cadrage ne permet pas de voir les cibles visées. Sont-ils entrain de tirer tous azimuth ? Le journal laisse le lecteur deviner. Le policier qui est en première ligne, ne porte pas de casque comme ses deux camarades qui l'encadrent légèrement à l'arrière plan, mais un képi sur lequel il est inscrit l'enseigne police.

Le journal l'identifie formellement : il s'agit de Harouna Sy, patron du commissariat de la police de Dakar. Le commissaire Sy de la police à la manœuvre pour mener la « charge » indique clairement la légende. Sur la quatrième photo, on voit une voiture qui démarre en trombe, complètement noyée dans de la fumée, c'est un plan large, mais on perçoit à peine l'arrière plan. La légende informe : « une voiture du cortège d'Idrissa Seck « totalement » couverte par les lacrymogènes. » Dans le déroulé du récit, tous les éléments du drame sont mobilisés :

-des fidèles chassés de la mosquée par des tirs de lacrymogènes, des policiers sous la houlette de leur chef qui tirent tous azimuth, des fidèles obligés de terminer leurs prières dans la rue ou encore, cette voiture de Idrissa Seck candidat à la présidentielle lancée à vive allure sous la fumée acre des lacrymogènes.⁶⁷⁴ A la manière d'un regroupement d'une série de faits divers, Le journal *L'Observateur* relaye les combats de rue. Tout dans la narration des faits incrimine le pouvoir. Le récit des combats de rue se passe de commentaires :

« 17h 24 : Le bruit des déflagrations résonne d'une rue à l'autre, théâtre d'une violence d'Etat inouïe sur des manifestants pacifiques. Le centre ville dakarois suffoque. Sur l'Avenue

⁶⁷³ *Populaire* 19 Février 2012

⁶⁷⁴ *L'Observateur* du Samedi 18 février 2012

Georges Pompidou, c'est le commissaire central de Dakar himself qui mène la chasse... la police n'en a cure, elle ouvre le feu sur les hommes désarmés et qui ne montrent aucun signe de violence. Pis, un des agents tirent expres une grenade lacrymogène à bout portant sur eux. Alpha Waly Diallo, un des membres de taxaw tem est atteint à l'oreille, le sang gicle, il s'affale sur Ibrahima Fall. De l'autre côté, une policière tire froidement deux balles à blanc sur la cuisse d'un des gardes du corps. D'autres policiers gazent la foule qui ne pouvant plus tenir sous cette fumée asphyxiante se replie comme elle peut en laissant sur place les deux blessés. Alpha Waly Diallo en syncope, couché à plat ventre, le nez sur le bitume git dans une mare de sang."

En définitive, comme on vient de le voir, ici où là, le cadrage qu'offre les points de vue des journalistes donne à voir alors un réel biaisé pas suffisamment questionné et qui se contente quelque fois de tronquer perpétuellement le réel pour les besoins de l'argumentaire défendu. S'appuyant sur l'idée de David L. Albeit, Wieviorka expose tout le bénéfice que l'on peut de la victimisation tirer pour la défense d'une cause. « *La victimisation [victimization (or victimhood)] comme statut repose sur la peur omniprésente parce que c'est elle qui lui confère un sens et la rend plausible* » pour le public. (...) *Se diffuse alors le sentiment que chacun est une victime potentielle* ». ⁶⁷⁵ Cela met à nu les carences de l'Etat grâce à l'omniprésence des victimes renforcée par le système des médias et à la façon dont ils construisent nos catégories de jugement. Ce cadre plutôt émotionnel suffit à légitimer, aux yeux de l'opinion publique, la revendication de l'opposition. « *Les victimes peuvent contribuer à la dérégulation du politique et à l'affaiblissement de l'Etat, en déséquilibrant le débat politique dans le sens des émotions, et non dans l'analyse rationnelle des faits* ». ⁶⁷⁶ On retrouve là aussi de manière claire quelques biais de l'information médiatisée développés par Bennett en 1983, que sont « la dramatisation et la personnalisation ». Ces deux éléments écrit-il parmi d'autres peuvent entraîner des cadrages susceptibles de modifier ou d'altérer complètement la signification de l'information. Ils ont des incidences importantes sur le traitement de l'information allant parfois jusqu'à déformer la réalité. En effet, si la *dramatisation* de l'information renvoie à la mise en spectacle de l'information, par une sélection et une mise en évidence de certains éléments pour amplifier le caractère dramatique d'un événement. La personnalisation, elle permet d'imputer des enjeux à des groupes ou à des

⁶⁷⁵WIEVIORKA, M., et WOLTON, D. - *Terrorisme à la une. Médias, terrorisme et démocratie*. Paris : Gallimard, 1987, 260 p.

⁶⁷⁶ BENNETT, Lance W., *News. The Politics of Illusion*, New York, Longman, 1983, 320 p.

individus. L'un dans l'autre nous dit Bennet,⁶⁷⁷ ils servent à construire une manière de voir le monde, un certain cadrage, en insistent sur certains aspects de l'actualité et en minorant d'autres. Ils ont des incidences importantes sur le traitement de l'information allant parfois jusqu'à déformer la réalité.

Paragraphe 2: La manipulation du discours du président Wade

Durant la campagne électorale, les médias ne sont pas contentés de rapporter le discours d'Abdoulaye Wade. Ils ont opéré un travail de sélection, pour mettre en exergue les éléments de langage susceptibles de diaboliser davantage le président sortant. Tantôt on a eu droit à une rhétorique de langage avec utilisation de leviers poisons tels théorisés par Philippe Breton(A) ou encore de forme de manipulation relevant de l'amalgame comme le défend Maurice Mouillaud (B).

A- Les formes rhétoriques de la manipulation

On parle de manipulation dans un argumentaire lorsque le locuteur se donne les moyens de contraindre l'interlocuteur à adopter un comportement sans qu'il s'en aperçoive de l'intention manipulatrice. Différents en certains points de l'argumentation qui laisse à l'auditoire sa liberté d'adhérer ou non à l'opinion proposée, la manipulation est aussi agressive qu'insidieuse. Dans le cadre, de notre travail, on remarquera que les quotidiens de notre corpus mobilisent un ensemble de schèmes négatifs lorsqu'ils parlent d'Abdoulaye Wade et de sa candidature (1) et quelquefois, ils poussent le président sortant lui même à se discréditer à travers son propre discours (2).

1- L'utilisation de leviers poisons pour discréditer le discours du candidat Wade

Pour comprendre l'opérationnalité des leviers poisons mobilisés dans le discours de Wade, on est obligé de comprendre l'amalgame cognitif. Dans l'amalgame cognitif, le discours sert à « rendre acceptable une opinion, sans discussion de son contenu, avec un élément extérieur, sans rapport immédiat avec cette opinion, mais considéré, lui, comme déjà accepté par l'auditoire » (126)⁶⁷⁸. Breton s'inspire des travaux de Tchakhotine⁶⁷⁹ et de Clyde R. Miller⁶⁸⁰,

⁶⁷⁸ BRETON, Philippe. 1997. *La parole manipulée* (Montréal : Boréale), p126

⁶⁷⁹ SERGE TCHAKHOTINE, *Le Viol des foules par la propagande politique*, Gallimard, 1952. p.234

lorsqu'il évoque quatre « leviers » d'amalgame cognitif : leviers de vertu, leviers poison, leviers d'autorité ou de témoignage, et leviers de conformisation. Les leviers de vertu tentent de faire accepter des idées « en les associant avec des mots ou des symboles tenus pour "bons", par exemple "démocratie", "liberté", "justice", "patrie" » (128).

Les leviers poison suggèrent également une association d'idées avec des mots, mais ceux-ci sont chargés d'une connotation négative, par exemple guerre, mort, fascisme, etc. (*ibid.*). Dans le cadre de ce travail, on n'évoquera que les leviers poisons.

On constate que le journal s'est basé sur quelque discours malencontreux du président sortant pour le diaboliser. La stratégie a consisté de manière subtile à partir d'un discours jugé polémique du candidat Wade pour le détourner et lui donner un sens et un entendement tout autre. En comparant les articles de notre corpus, on observe d'importantes variations dans le traitement de l'information de mêmes événements comme le démontrent ces deux exemples. Les textes du journal *L'obs*, du *Populaire* et de *Walfadjri* ne se limitent pas à informer le lecteur de manifestation de l'opposition contre le troisième mandat, et de sa répression par les forces de l'ordre, ils utilisent des rails mentaux afin de convaincre le lecteur que Wade est un 'dictateur', un homme assoiffé de sang qui se moque de la démocratie du Sénégal tant vantée par le monde. On relève alors une contradiction entre le comportement du président et le mérite de la charge. : - « *ivre de son orgueil et de son ego, Wade s'est mis en tête d'utiliser le feu qui brûle le pays pour allumer le flambeau de sa victoire au soir du 26 février prochain. (..) Les décisions étant affaire de compromis, il aurait pu accepter le départ négocié mais obtenir, en contrepartie, une nécessaire progression de la démocratie sénégalaise. A son âge (86 ans), ce serait la logique. La voie de la raison qu'il se refuse étonnamment à emprunter* ». ⁶⁸¹

" Une analyse similaire est applicable dans le cas du journal *Le Populaire* : « *Même les sanguinaires de la trempe de Hitler et de Saddam Hussein ne tiraient pas sur des ambulances. (...) Au regard des développements dramatiques connus par la manifestation d'hier, combien de blessés et de morts auraient été enregistrés, si elles n'étaient pas autorisées est la question qu'on ne peut s'empêcher de poser* ». ⁶⁸² Le même journal revient à la charge quelques jours avant de l'élection avec un éditorial tout aussi chargé de stéréotypes négatifs :

⁶⁸⁰ MILLER Clyde R., *The Process of Persuasion*, New York: Crown Publishers, via HathiTrust, 1946, p246

⁶⁸¹ *L'Observateur*, 02 Février 2012

⁶⁸² *Populaire* du 01 Février 2012.

« Si Abdoulaye Wade sortait vainqueur de l'élection présidentielle, dimanche, c'est Karim Wade qui sera couronné de roi du Sénégal. Son père ayant le titre officiel de président de la République -qu'il l'ait eu usurpé n'ayant plu alors aucune importance-le fils Wade régnera souverainement sur le pays avec autant de détermination despotique qu'il n'aura, officiellement, aucun compte à nous rendre (...). Alors que nous reste t-il, sinon de demander gentiment à Abdoulaye Wade mais fermement et sans concession possible de retirer sa candidature illégale qu'il veut nous forcer à avaler conscient que c'est un poison pour notre pays. » On remarquera tout d'abord les multiples leviers poisons mobilisés dans l'argumentaire des commentateurs :

- « roi du Sénégal », « régnera » sur Sénégal, « usurper », « poison », qui construisent la métaphore de la monarchie. Ce sont des leviers poisons. En effet, par leur simple évocation, ils représentent ce qu'il y a de plus détestable et repoussant dans un pays réputé démocratique comme le Sénégal. Les journaux comparent aussi Abdoulaye Wade aussi à des personnages dont la seule évocation du nom évoque des épisodes de l'histoire peu glorieuses. C'est le cas de d'Hitler ou encore de Saddham Hussein ou qui fonctionnent ici comme des repoussoirs pour leur goût immodéré pour la violence, et leur rôle dans la survenue de la deuxième guerre mondiale et de la guerre Koweït Irak.

En outre, l'auteur a recours ensuite à la manipulation cognitive ou à un détournement de l'argument pour diaboliser davantage le président candidat.

2-- L'utilisation de l'aveu comme forme de preuve contre soi même

On parle de stratégie de l'aveu lorsqu'un locuteur tient curieusement un discours dépréciatif à son propre sujet comme s'il voulait causer sa propre perte. Cela produit naturellement un effet d'étrangeté chez le lecteur, mais à y bien regarder nous sommes en face d'une qualification qui implique une perversion de la citation destinée à discréditer le locuteur qu'on rapporte. Ici comme nous allons démontrer, il s'agit de discréditer l'image du candidat Abdoulaye Wade. Ils partent tous d'un discours source⁶⁸³ qui va être manipulé.

⁶⁸³L'opposition, qui exige le retrait de la candidature d'Abdoulaye Wade à la présidentielle, appelle à un rassemblement vendredi en hommage aux "victimes de la répression". Dans ce contexte agité, le Président Wade a tenu ces propos: "les agitations de l'opposition, c'est juste *"Une brise est un vent léger qui secoue les feuilles des arbres, mais elle ne devient jamais un ouragan"* Vous qui m'avez accompagné pendant les dures heures de l'opposition, vous savez très bien que toutes les agitations actuelles n'ont pas l'air d'avoir un effet sur les Sénégalais(..) J'ai bon espoir que je serai encore là l'année prochaine pour vous prouver davantage ce que

Soit les énoncés suivants :

" Pour le chef de l'Etat, les morts ne se comptent pas » -« Man mako tey" de créer les violences pré-électorales (J'ai fait exprès) *Populaire* 02 Février 2012

- « Wade piétine la dignité de 4 morts » *l'Observateur* 02 Février 2012

Wade sème le vent et récolte la tempête des familles des morts » *l'Observateur* du 03 Février 2012

7- « *Wade tire sur tout ce qui bouge* » *Walfadjri* du 10 Février 2012.

La première observation à faire est que, nous sommes en face d'un discours rapporté, dans le style indirect ; mais les journaux ne respectent pas la forme des énoncés qu'ils rapportent, c'est à dire qu'on assiste à une « assimilation de contenus ». On passe comme l'écrit Mouillaud par transitions insensibles du discours indirect qui désigne encore le discours primaire (comme « ces agitations ne sont tout au plus qu'une brise, ils ne seront jamais un ouragan » à des énoncés qui ne font plus que rappeler, de l'extérieur, l'énonciation du discours ou qui traitent le discours comme un acte (*Wade piétine la dignité de quatre morts* », "*Wade sème le vent et récolte la tempête des proches des victimes*") ou bien efface cet acte lui-même dans une qualification qui n'implique pas nécessairement un discours ("*Pour le Président Wade, les morts ne se comptent pas* »).

Ici ou là, on assiste à un travail de réécriture du réel, de perversion de la citation d'origine pour l'entraîner dans une forme de discours indépendant qui s'assume seul avec le statut du discours immigré. *L'Observateur*, *Le Populaire* et *Walfadjri* « renversent l'usage ordinaire puisqu'ils expatrient leur propre discours pour pouvoir ensuite dans un second mouvement, le rapatrier comme discours de l'autre, ici Abdoulaye Wade. On est en face alors de la stratégie de l'aveu, qui lui-même consiste à faire endosser par une cible le discours que le locuteur tient sur elle. **La cible, d'objet du discours qui la vise en devient le sujet » et ce discours tenu est dépréciatif. La conséquence de cette stratégie de l'aveu, c'est que le discours reproduit à partir de la citation d'origine, acquiert un statut de fait. Le discours tenu sur Abdoulaye Wade quand bien même il est manipulé et perverti produit un effet de réel qui par ce fait, le compromet proprement. Le lecteur peut se dire si finalement le journal attribue à Wade tel ou tel autre discours, c'est bien parce qu'il l'a tenu. Nul doute qu'il assume ses aveux ; or, l'aveu, on le sait est la meilleure des preuves. Ici donc**

j'ambitionne pour vous". Wade a tenu ce discours le 02 Février 2012 au lendemain des manifestations de l'opposition pour le retrait de la candidature du président Wade.

ce que les quotidiens ont réussi c'est le tour de mettre en valeur leur propres énoncés au détriment des énoncés du locuteur primaire c'est-à-dire Abdoulaye Wade. Les journaux portent la parole d'Abdoulaye Wade, par effet d'endossement, mais ils ne le font que le temps de se recentrer sur leur propre dit. Le résultat obtenu donne un effet de citation, mais en réalité, c'est à un remplacement pur et simple de l'énoncé qu'on assiste. Il s'agit de manière claire de stratégie destinée à discréditer Abdoulaye Wade à travers son propre discours. Techniquement, un discours source ou primaire autorise ou inspire l'énoncé, mais s'efface pour faire place au locuteur rapporteur. De manière triviale, l'on peut dire que dans le cadre ce type d'énoncé, il y a un travail de corps à corps qui s'effectuait. Mouillaud le résume ainsi : *« L'énonciateur du discours rapporté et l'énonciateur primaire sont donc pris dans une concurrence dont le réel est l'enjeu. Dans la mesure où le journal est une « chambre d'échos », il dépend des voix qu'il reproduit (et il est lui-même sans voix propre), mais il est maître du statut qu'il leur donne, de leur pouvoir de dire le monde. En somme la question majeure est celle de savoir qui est en mesure de dire le réel »*⁶⁸⁴.

B- La stratégie de l'amalgame, l'autre procédé manipulateur utilisé contre Abdoulaye Wade

On distinguera ici deux grandes techniques : le « cadrage manipulateur » qui consiste à utiliser des éléments connus et acceptés par l'interlocuteur et à les réordonner d'une façon telle qu'il ne peut guère s'opposer à leur acceptation ; l'« amalgame » qui consiste à proposer un cadrage des faits en y ajoutant un élément supplémentaire, dont l'apport sera en lui-même convaincant. Il s'agit donc d'un cadrage indûment augmenté⁶⁸⁵(1). L'énoncé source ainsi augmenté est transformé et du coup, en énoncé secondaire difficilement repérables à des desseins manipulateurs (2).

1-L'amalgame entre le discours et sa source

Définissant l'amalgame, Maurice Mouillaud souligne que ce sont « des énoncés qui, tout en se référant à un discours primaire (du locuteur repris par la journal), ne permettent pas d'en repérer les indices par des limites nettes et stables. »⁶⁸⁶, c'est à dire que c'est un mélange de genre entre la figure du locuteur et celle de l'actant. Durant toute la campagne électorale, les

⁶⁸⁴ MOUILLAUD Maurice, opcit, p157

⁶⁸⁵ BRETON Philippe, *La manipulation cognitive* in *La Parole manipulée*, éd Collection : Poche/Essais, ed. La Découverte, 2020, p95 à 114

⁶⁸⁶ MOUILLAUD Maurice, opcit p. 141

journaux se sont efforcés de donner à ses énoncés le caractère d'un commentaire tel que l'entend Chermelin et Annie Cipra⁶⁸⁷ Etudions les énoncés suivants :

« *Wade n'a pas présenté de condoléances à la famille des victimes et espère gagner au premier tour* »⁶⁸⁸

« *Wade sème le vent et récolte la tempête des familles des victimes* »⁶⁸⁹

La première remarque que nous pouvons faire, c'est que le discours d'origine n'est pas reproduit tel quel. Il est plutôt effacé et remplacé par un énoncé propre au journal *Le Populaire*. Nous avons affaire à un style indirect. L'énoncé qui est d'un seul tenant ne permet pas de faire la différence entre ce qui appartient à la source et ce qui provient du journal. Tout est imbriqué. On peut remarquer comme l'écrit Mouillaud que « ces traits confèrent à la reproduction une propriété dominante. Le journal reproducteur tend à assimiler le discours de la source, puisqu'il ne pose pas de marque sur une partie de l'énoncé qui permette de le reconnaître, et cela à deux niveaux : au niveau de la syntaxe, il n'y a plus d'opérateur qui marque une solution de continuité entre les deux énonciations, au niveau sémantique, le journal substitue son vocabulaire à celui de la source. L'amalgame est induit et concentré dans le choix du verbe mixte, constitué d'un sème déclaratif+un sème factitif, et, de manière facultative, un sème axiologique, comme on le voit sur les exemples :

« vouloir » (être fermement décidé à faire quelque chose ou désireux réaliser quelque chose)

« promettre » (s'engager à l'égard de quelqu'un à faire, à donner quelque chose ; assurer, annoncer comme sur, prédire), d'après le dictionnaire universel. Nous voyons donc à partir de ces deux exemples que les quotidiens n'utilisent le discours d'origine que pour mieux le réajuster à leur guise. « La transition est sans bords repérables entre la mimésis et la substitution », et que même on peut remarquer des éléments ou des parcelles du discours d'origine, mais de manière claire, on peut affirmer qu'ils ne sont clairement indéniables comme dans le modèle de la citation. Le journal se situe à la frontière entre « la mimesis et la substitution ».

⁶⁸⁷ CHERMELIN et Annie Cipra, opcit. P126

⁶⁸⁸ *Populaire* du 02 Février 2012

⁶⁸⁹ *Populaire* du 11 Février

2-Amalgame à travers la transformation du discours source

Les énoncés des quotidiens privés ne s'affirment pas seulement sur ce modèle de la reproduction à partir d'un discours primaire. Quelquefois pour mieux dominer son sujet et avoir de la prise sur le locuteur, les quotidiens ils créent ce que l'on appelle l'amalgame entre les unités de départ et les unités substituées ; de sorte à créer de la peine pour faire la différence entre ce qui relève de la citation et ce qui relève de la transformation. C'est le cas de ces exemples suivants :

Ces violences pré-électorales "ne sont qu'une brise"⁶⁹⁰

Pour le chef de l'Etat, les morts ne se comptent pas⁶⁹¹

Nous le voyons, ici que les énoncés sont d'un seul tenant. Les unités primaires et les unités substituées sont amalgamées, il demeure difficile alors de savoir exactement qui a dit quoi. C'est le flou total. À partir de ce moment, il faudra relever que les journaux ne sont plus centrés en réalité sur le dire originel qui est en réalité la source de son discours mais sur son propre discours. L'objectif clairement déclaré est d'avoir une bonne maîtrise de sa propre interprétation du dire originel. Le discours qui rapporte phagocyte le discours rapporté, et le pousse à avouer son impuissance dans l'acte de langage. Le lecteur, à y regarder de près, le lecteur est embarqué dans une aventure. Il est invité et entraîné par le journal à regarder dans la direction qu'elle lui indique. Cette direction est celle de l'interprétation d'une actualité. Quand bien même cette indication est plus insidieuse qu'elle n'y paraît. Mais comme l'écrit Claud Janet et Anne Marie Janet, c'est souvent fait à dessein car « informer, c'est aussi très souvent laisser entendre ce qui n'est pas dit, faire penser quelque chose de positif ou de différent de ce qui est dit, parce que le journaliste, très souvent a intérêt à ne dire ce que pourtant il veut faire comprendre (...). L'implicite c'est ce qui fait gagner du temps et de la place dont les médias manquent toujours ; mais parce que les non-dits supposent de l'allocutaire un effort de restauration ou d'actualisation de ce qui est laissé entendre, c'est aussi un des moyens les plus sûrs de s'assurer la complicité et la fidélité du lecteur ou du téléspectateur ; c'est donc une pièce maîtresse de la communication de l'information ». Et apparemment *les quotidiens privés* ont rempli leur part de contrat, en manœuvrant. Comme dans une sorte de corps à corps avec les énoncés d'origine, ils se sont donné les moyens d'être le seul capitaine à bord, conservant du coup sa capacité ou sa prétention à dire la vérité. En

⁶⁹⁰ *L'Observateur* du 02 Février 2012

⁶⁹¹ *Le Populaire* du 11 Février 2011

l'absence de contradiction « tout énoncé assertif, présuppose, (..), sa propre vérité, il prétend à être validé dès lors même qu'il s'énonce ».⁶⁹² *Le Soleil* va utiliser la même stratégie pour tenter à son tour de défendre le président candidat. Autant les énoncés des quotidiens privés sont manipulateurs, autant comme nous allons le voir, ceux mobilisés par le journal relèvent de procédés langagiers peu neutre et objectifs. Leur dessein a été de prendre exactement le contrepied du discours critique des médias privés.

⁶⁹² ORECCHIONI, Catherine Kerbrat- « Déambulation en territoire alethique » in , *Stratégies discursives, Actes du Colloque du Centre de recherche linguistiques et sémiologiques de lyon*, 20-22 mai 1977, Lyon, PUL, 54-56. cité par Maurice Mouillaud page 136.

Chapitre 2 : Le marketing politique du *Soleil* en faveur du candidat Wade

Comme, il s'est toujours illustré depuis sa création en 1970, le quotidien national *Le Soleil* s'est toujours positionné comme un organe proche du pouvoir en place. Même si avec la première alternance, il y a eu quelques efforts pour tenter de limiter la propagande officielle, celle-ci n'a pas pour autant définitivement quitté les colonnes du journal comme le montrent les éléments constitutifs de la première page (section 1) ainsi que la mise en page (section 2).

Section 1 : la une du *Soleil*, une vitrine favorable à Abdoulaye Wade

Durant la campagne électorale, la « une » du *Soleil* est restée très collée à l'agenda du Président de la République. Le journal s'est donné les moyens de montrer le candidat Wade sous ses meilleurs atours. (1) En de rares cas, le candidat sortant a partagé la tribune avec ses concurrents. Les rares moments, où cela a été le cas, l'opposition a occupé les parties les moins nobles du journal. La mise en page a suivi exactement cette ligne éditoriale (2)

Paragraphe 1 : Les recettes mercatiques du *Soleil*

Le Soleil a mobilisé une panoplie de stratégies pour tenter de favoriser le candidat du pouvoir dont la plus visible est restée celle de la personnalisation du candidat. Élément important de crédibilisation dans une campagne électorale, le journal a axé son discours sur la personnalité du candidat et son ethos personnel (1) conséquence de la forte individuation de son pouvoir. Mais, l'on verra ici que la recette mercatique du *Soleil* a cherché à privilégier la personnalisation du candidat qui on le sait joue énormément sur ce levier pour tenter de se différencier des autres candidats (2).

A- Forte personnalisation du candidat sortant

Une élection présidentielle est un rendez vous entre un candidat et son peuple, du coup, elle institue une forte personnalisation de ce dernier. Dans le cadre de la présidentielle 2012, la figure de Wade est sublimée. *Le Soleil* reproduit la figure du grand leader hors pair (1), et de l'homme de paix (2). L'objectif comme nous allons le constater est de d'en faire une figure politique hors du commun comme aime à se définir Abdoulaye Wade lui même.

1-Les raisons d'une forte personnalisation : la mise en récit du candidat Wade

La notion de personnalisation réfère aux transformations des pratiques politiques. Celles-ci placent de plus en plus au centre des préoccupations les politiques et leurs actions, leur vie privée et leur répercussion sur le monde politico médiatique. Les auteurs qui se sont intéressés au phénomène de personnalisation politique, sont toutefois partagés sur la notion⁶⁹³. Si Langer, parle de « candidate-centred politics »⁶⁹⁴, Poguntke et Webb⁶⁹⁵ de présidentialisation, « Bennett, lui préfère la notion de « conventional versus personalized politics ». Mais pourquoi, les candidats éprouveraient-ils la nécessité de personnaliser leur campagne électorale. En effet, selon Mireille Lalancett, *"la nécessité d'être présent et de s'adapter aux contraintes et développements médiatiques (par exemple les nouvelles en continu) accroîtrait la pression sur les acteurs politiques qui sont constamment au cœur de l'attention médiatique."* Corner⁶⁹⁶ remarque d'ailleurs que les acteurs politiques se doivent alors d'être dans la nécessité de performer sans cesse pour s'adapter aux trois grandes scènes : politique, médiatique et privée. S'adapter ou alors périr car « *les gens ne voudraient plus voter pour des partis politiques et les programmes proposés, mais plutôt pour des personnes et leurs idées* »⁶⁹⁷. Dans le cadre de notre travail, que gagnerait le PDS à davantage personnaliser son candidat Abdoulaye Wade ? L'objectif est alors de faire ressortir les caractéristiques propres à la construction de l'éthos du politique en contexte électoral. Ici on verra comment Abdoulaye Wade et le pds font la promotion de leurs candidats et de leur chef et comment ils mettent en récit leur parcours, leur personnalité et leurs compétences. L'accent sera-t-il mis sur les réalisations du candidat, sur sa vie privée ? Qu'est-ce que les partis choisiront de révéler à

⁶⁹³ Dans certains cas, des auteurs lui préférèrent les termes « intimité » (Stanyer, 2013) ou « privatisation » (Langer, 2010).

⁶⁹⁴ Langer, Anà-Inès, 2010, « The Politicization of Private Persona : Exceptional Leaders or the New Rule ? The Case of the United Kingdom and the Blair Effect », *The International Journal of Press/Politics*, vol. 15, n° 1, p. 60-76.

⁶⁹⁵ Poguntke, Thomas et Paul Webb, *The Presidentialization of Politics : A Comparative Study of Modern Democracies*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

⁶⁹⁶ Corner, John et Dick Pels, 2003, « Introduction. The Re-styling of Politics », dans John Corner et Dick Pels (sous la dir. de), *Media and the Restyling of Politics. Consumerism, Celebrity and Cynism*, Londres, Sage, p. 117.

⁶⁹⁷ Corner, John et Dick Pels, 2003, « Introduction. The Re-styling of Politics », dans John Corner et Dick Pels (sous la dir. de), *Media and the Restyling of Politics. Consumerism, Celebrity and Cynism*, Londres, Sage, p. 117.

travers leurs discours ? Mais surtout comment *Le Soleil* cherche t-il à mettre en récit ce discours. Il faut relever que les médias ont servi de support à l'étude de la personnalisation ⁶⁹⁸.

Pour ce faire, dans la lignée des travaux de plusieurs chercheurs sur le phénomène, nous envisageons la personnalisation comme étant liée 1) aux processus qui inscrivent les acteurs politiques au centre de l'attention et qui déplacent l'accent des partis, des enjeux et des institutions vers les candidats/politiciens ; 2) mais également à l'intérêt, de plus en plus grand, pour la vie privée des acteurs politiques (lieu de naissance, vie familiale, occupation avant la vie politique, relation aux conjoints/conjointes et aux enfants, goûts, loisirs, passe-temps) et au fait que ces traits dits non politiques sont utilisés afin d'argumenter la valeur des acteurs politiques. En insistant sur certains éléments de la personnalité, du président Wade, le PDS et ses alliés font usage de stratégies visant à mettre leur héros en scène (Arbour, 2014). Ces stratégies présentent notamment le chef de l'Etat sortant comme étant à la fois un « expert vertueux » et un individu qui est « près des gens ». Selon Brian Arbour (2014 : 96), ces stratégies centrées sur le candidat au détriment du parti qui le porte, a pour but de construire sa crédibilité auprès de l'électorat. Elles mettent l'accent sur trois éléments : la personnalité du candidat, ses compétences et son engagement envers des causes précises ou ses prises de position par rapport à certains enjeux. Soulignons que ces appels/recours ne sont pas mutuellement exclusifs et peuvent être utilisés de manière simultanée dans la communication électorale. Ces pratiques sont situées, selon nous, dans la lignée des pratiques de *management* de l'image des candidats politiques⁶⁹⁹.

2-Wade, un homme de dialogue et de paix

Abdoulaye Wade est présenté dans le quotidien national comme un « homme de dialogue », « de paix » et de « consensus » soucieux de préserver la stabilité du pays. *Le Soleil* reprend ce

⁶⁹⁸ Van Zoonen, Liesbet, 2005, *Entertaining the Citizen : Politics in the Fan Democracy*, Boulder, Rowman and Littlefield. McAllister, Ian, 2007, « The Personalization of Politics », dans Russell J. Dalton et Hans-Dieter Klingemann (sous la dir. de), *The Oxford Handbook of Political Behavior*, Oxford, Oxford University Press, p. 571-588. Karvonen, Lauri, 2010, *The Personalization of Politics. A Study of Parliamentary Democracies*, Essex, ECPR Press (European Consortium for Political Research. Van Aelst, Peter, Tamir Sheafer et James Stanyer, 2011, « The Personalization of Mediated Political Communication: a Review of Concepts, Operationalizations and Key Findings », *Journalism*, vol. 13, no 2, p. 203-220.

⁶⁹⁹ Mayer, Jeremy D., 2004, « The Presidency and Image Management : Discipline in Pursuit of Illusion », *Presidential Studies Quarterly*, vol. 34, no 3, p. 620-631. Marland, Alex, Thierry Giasson et Anna Esselment (sous la dir. de), 2017, *Permanent Campaigning in Canada*, Vancouver, University of British Columbia Press.

discours officiel à travers sa couverture de la campagne électorale⁷⁰⁰. Il prend prétexte des visites du candidat sortant dans les foyers religieux pour répercuter un discours de paix en écho à celui tenu par les confréries du pays durant la précampagne électorale. C'est ainsi que la visite du président Wade à Tivaouane à l'occasion du Maouloud édition 2012, a été l'occasion rêvée pour *le Soleil* de répercuter à nouveau l'appel à la paix du président de la République à l'endroit de l'opposition. *Le journal* réussit à transformer ce qui n'aurait pu être qu'une visite ordinaire lors d'un événement religieux ponctuel, en un événement de toute première importance. Les cérémonies religieuses pourtant, à la base de ce déplacement présidentiel, sont reléguées à l'arrière-plan, et la visite du président Wade prend les allures d'une démarche pour la paix, à laquelle le journal consacre l'essentiel de sa production. On serait même tenté de croire à une mise en scène planifiée, quand on voit la rapidité avec laquelle la « paix civile » a supplanté tous les autres aspects de la cérémonie religieuse, pour être au centre de l'actualité. C'est ainsi que le Soleil titre : « **Prières pour un Sénégal uni** ». Dans les illustrations, le quotidien national publie une photo où l'on voit le président sortant assis côte à côte avec le khalife général des tijanes de l'époque Sérigne Mansour Sy. Le journal met en scène le dialogue direct entre le président sortant et la famille religieuse tijane donnant l'impression que le temporel et le spirituel sont en phase avec le président sortant sur la nécessité de cultiver la paix. Cette démarche intimiste est exploitée à fond par le *Soleil* qui ne se prive pas de répercuter la bonne parole de Serigne Abdou Aziz Al al amine, le porte parole de la famille religieuse qui demande à Abdoulaye Wade de « pardonner à ses détracteurs ».⁷⁰¹ On le voit clairement, Serigne Abdou Aziz al Amine transfère au président la figure tutélaire du bon père de famille, du patriarche rassembleur qui pardonne à ses fils leur fautes. Mais en configurant les faits de la sorte, le religieux prend subtilement fait et cause pour le président sortant invité à passer l'éponge. Ici, l'appel à la paix et à la réconciliation est dirigé avant tout vers l'opposition invitée à s'approprier le message de la paix. C'est tout le sens de cet appel à la paix d'Abdoulaye Wade qui exploite la perche tendue par le religieux. Dans un contexte électoral très tendu, l'enjeu de la paix et de la stabilité nationale passent pour être des thèmes autant ou sinon plus lourds que la demande sociale. *Le Soleil* en écho aux appels répétés à la préservation de la paix nationale ne se trompe pas d'enjeu. Il va plus loin en jouant sur le registre de la peur pour imposer le dialogue entre Abdoulaye Wade et son opposition. C'est à l'éditorialiste de l'édition du 05 Février qu'on laisse le soin de poser par

⁷⁰⁰ cf. son discours de l'an in *le Soleil* du 02 Janvier 2012. "Le Sénégal continuera d'avancer dans la paix et la concorde"(une principale *Le Soleil*).

⁷⁰¹ *Le Soleil* 11 Février 2012, page 8

ailleurs les enjeux de la paix et de la stabilité nationale, deux enjeux sur lesquels Abdoulaye Wade a cherché coûte que coûte à s'imposer durant toute la campagne électorale. Sous le titre évocateur « la paix d'abord ! » : le journal, insiste sur *l'anachronisme suicidaire des uns et des autres*, en citant en exemple la « conjonction d'éléments qui asseoiraient le risque de l'une des campagnes électorales les plus disputées de l'histoire politique du Sénégal depuis l'indépendance jusqu'à nos jours et que « les appréhensions liées à la violence ne sont pas une vue de l'esprit (...). Le chroniqueur du journal souligne par la suite que « c'est le couteau entre les dents que la plupart des états majors se préparent à aller battre campagne". Pour mieux fixer son discours ; le journal rappelle le sombre présage d'*Edgared Morin qui souligne que « les nuits sont enceintes et nul ne sait le jour qui naîtra »*. Poursuivant son raisonnement, il aboutit à la conclusion que l'unité nationale est en péril, mais que nul n'a intérêt à ce que cela perdure. Ce coup de gueule, on le voit s'en prendre de manière voilée aux deux acteurs du conflit, susceptible de menacer la stabilité du pays. Toutefois « cette interpellation de l'Etat constitue un des exemples de la marge d'autonomie que les journalistes du service public peuvent subtilement s'octroyer en jouant dans la critique constructive sans heurter les susceptibilités des *pouvoirs publics*. Toutefois, la règle est que *le Soleil* reste pour l'essentiel l'écho des communiqués publiés en Conseil des ministres, des déclarations des responsables du Parti au pouvoir à travers les diverses manifestations de soutien au gouvernement »(...). Cet effacement marque une certaine rupture dans l'engagement éditorial du quotidien national. Plus question de signer des éditoriaux ou des commentaires de soutiens au président sortant, mais en sous main, il déroule quand même en mettant à contribution des témoignages de certains de ses lieutenants qui participent à la construction d'une image policée de Abdoulaye Wade. A contrario, les partis de l'opposition sont jetés insidieusement en pâture, leur donnant une image de mauvais opposant, de suppôt de l'occident.

B-Construction de la figure du candidat moderne et délégitimation de l'opposition

Selon Ibrahima Sarr, c'est au niveau du code linguistique de l'affiche "*Ensemble continuons à bâtir le Sénégal avec Me Abdoulaye Wade, Président*" que l'on retrouve, l'axe personnel du candidat Abdoulaye Wade. Ce dernier se présente dans son programme de campagne comme le bâtisseur, celui qui a changé fondamentalement le visage du pays. Cette image est mise en exergue par le journal *le Soleil* durant toute la campagne, en écho à son offre programmatique

(1). Parallèlement, le journal cloue au pilori l'opposition dont les colonnes ne servent plus qu'à délégitimer certaines de leurs pratiques comme l'utilisation de la manifestation (2).

1-Wade un homme moderne, ou la construction d'un ethos de crédibilité

L'agenda du *Soleil* accorde la priorité aux déclarations, faits et gestes du gouvernement, traduisant la détermination de ce dernier à tout mettre en œuvre pour placer le Sénégal sur orbite. Lancé en pleine campagne dans le pays, le chef de l'Etat multiplie les promesses pour séduire l'électorat. Le 09 Février 2012, le pape du "sopi" s'est rendu à Guéoul et fait miroiter un avenir radieux aux populations de la localité. Le lendemain en première page, le jour endosse le propos du candidat : "**Wade veut bâtir la nouvelle cité**"⁷⁰² (10 Février 2012). Le journaliste insiste particulièrement sur le caractère "populaire" de l'accueil qui lui a été réservé. Poursuivant sa tournée dans le pays, Wade fait escale à Kédougou, y promet "un centre industriel", arrive à Vélingara le 10 Février et déclare qu'il ne fera pas de bilan, puisque celui-ci est visible. Mais le *Soleil* soutient que "Wade veut construire une Université à Vélingara" 11 Février⁷⁰³. Lorsqu'il se rend à Matam, le président sortant a insisté là aussi sur son bilan basé sur la construction d'infrastructures. Et le *Soleil* ne s'y trompe guère en endossant son propos à travers le titre suivant : « un aéroport international sera édifié à Matam »⁷⁰⁴ (une mardi 14 Février 2012). Le journal estime ensuite que les paysans peuvent se frotter les mains, puisqu'une "une pension mensuelle de 12500 FCA (sera allouée) aux paysans ». En insistant sur cet agenda d'Abdoulaye Wade toujours en-train, le *Soleil* joue sur deux tableaux. Il donne constamment des ressources de visibilité au candidat sortant mais il lui construit en même temps une étoffe de dirigeant actif et dynamique, aux petits soins de ses concitoyens, loin du « vieux dirigeant de 86 hors tva »⁷⁰⁵ qui se cramponne au pouvoir, image caricaturale que lui colle l'opposition. Dans son offre programmatique, il faut relever qu'Abdoulaye Wade a souvent raillé l'opposition pour sa propension à critiquer tout et son incapacité à formuler des propositions à même de changer le destin des sénégalais. C'est un point fort de son axe programmatique. C'est pourquoi montrer, le candidat Abdoulaye Wade débordant d'énergie, parcourant des kilomètres à travers le pays, c'est une manière sûre pour le *Soleil* de couper l'herbe sous les pieds de l'opposition qui avait fini de bâtir son axe de campagne autour de l'âge avancé du président sortant. On le voit donc, cette débauche d'énergie n'est pas anodine,

⁷⁰² *Soleil* du 10 Février 2012

⁷⁰³ *Soleil* 11 Février 2012

⁷⁰⁴ *Soleil* 14 Février 2012

⁷⁰⁵ Il faut souligner qu'au-delà du débat purement juridique structuré autour de la légalité de la troisième candidature de Abdoulaye Wade, l'âge avancé du candidat sortant a été soulevé par tous les adversaires du troisième mandat du leader du "sopi". Une partie de l'opposition soupçonnait d'ailleurs le candidat Wade de vouloir transmettre, une fois réélu, le pouvoir à son fils.

car elle permet au leader du « sopi » de dérouler tranquillement sa campagne sur ses points jugés forts sans être attaqué sur des sujets jugés difficiles pour lui et son camp. Et à ce niveau, le soleil s'est donné les moyens de contourner les sujets les plus difficiles par le silence ou la stratégie de la minimisation. Toutefois, ce qui par-dessus tout a permis à Wade de se forger cette personnalité de bâtisseur d'homme moderne, c'est sa fonction de président de la République avec laquelle il jumelle ses activités politiques. Les inaugurations de routes, de ponts, d'infrastructures sont des occasions pour *le Soleil* de mettre en exergue cette image de grand bâtisseur. C'est ainsi qu'on peut voir le président sortant se rendre au centre de contrôle de véhicule de Dakar Hann pour les besoins de son inauguration, un centre de contrôle doté d'appareils électroniques ultramodernes ». ⁷⁰⁶. Le président sortant attire alors les lumières des projecteurs médiatiques sur lui, grâce à « la prime médiatique donnée par l'occupation des fonctions exécutives. En revanche, l'extériorité aux positions du pouvoir d'État (...) se paye au prix fort du cadrage discriminant et de ses dérivés persuasifs de délégitimation. Celles-ci donnent à plein ses effets et suffît à générer une information déséquilibrée. » ⁷⁰⁷ Mais le journal engage toutefois sa neutralité en s'engageant dans des commentaires avec des intentions de parti pris à peine voilé.

2- Une tribune pour discréditer l'opposition

Dans le journal *le Soleil*, l'opposant est présenté en homme violent, en fauteur de troubles, qui ne veut pas aller au scrutin puisque n'ayant rien à offrir comme alternative aux sénégalais. Le journal n'hésite pas à le démontrer à travers des actions de guérillas urbaines. C'est à peine si les manifestants confondus ici à l'opposition ne sont pas des bandes de délinquants organisées en groupes et opérant en pleine cité au cours des manifestations contre la candidature du président sortant: « les manifestants ouvrent peu avant 17h plusieurs fronts sur les ruelles adjacentes. Ils adoptent bientôt une tactique de guérilla urbaine en mettant le feu un peu partout. » Le Soleil insiste sur le caractère provocateur des manifestants, leur organisation et leur capacité à nuire. Les plus petits actes des manifestants sont montés en épingle et mis en exergue. Le journal surveille pratiquement le comportement des leaders de l'opposition afin de guetter apparemment la moindre faute : « Le leader du FSDBJ (Cheikh Bamba Dièye

⁷⁰⁶ *Soleil* 06 Février 2012

⁷⁰⁷ GERSTLE, J., "La persuasion de l'actualité télévisée" In: *Politix*. Vol. 10, N°37. Premier trimestre 1997. pp. 81-96.

leader d'un petit parti d'opposition) rebrousse chemin. Le musicien Youssou Ndour⁷⁰⁸, décide de rester. Après un bref discours, il s'approche des policiers et les toisent » souligne le reporter du journal. Comme s'il désapprouvait le geste de Youssou Ndour, le reporter se félicite de la réponse apportée à celui qui passe pour un outrecuidant. Il souligne clairement que « les gaz lacrymogènes ont le mérite de le faire reculer, lui et ses supporters. (...) ». Par ailleurs le journal souligne que ces violences ont occasionné un manque à gagner important pour les commerçants obligés de fermer boutique à chaque fois qu'il y a manifestation. Pour donner beaucoup plus de consistance son discours, le Soleil s'en va quérir le témoignage d'un commerçant qui raconte sa peine : « *Lorsqu'il y a des manifestants, nous ne vendons pas.* » *Je m'apprête à rentrer. Les vendeurs sont les grands perdants de ces manifestations.* »⁷⁰⁹ On le voit, le récit fait apparaître des cadres de conséquences économiques dramatiques pour le pays avec l'opposition comme principal responsable. Pour mieux récuser la méthode violente de l'opposition faite de défiance à l'état de droit, le journal produit cet autre reportage où les riverains de la place de l'Obélisque⁷¹⁰ déplorent pour leur part les désagréments liés aux manifestations de l'opposition. Là encore, le bouc émissaire reste l'opposition, pointée du doigt. Il est même imputé nommément à Ousmane Tanor Dieng (sg du parti socialiste) certaines violences ayant émaillé la campagne électorale. *Le Soleil* sert de caisse de résonance aux accusations portées par Djibo Leity KA, délégué des Fal et par ailleurs ancien rival à la succession d'Ousmane Tanor Dieng. Il juge « regrettable et honteux »⁷¹¹ l'attaque orchestrée par les responsables socialistes contre le véhicule de Me Wade. Il condamne avec la dernière énergie cette violence électorale. Ce qui s'est passé à Nguenienne dit- il est « dramatique. » Wade accuse Tanor d'être « un fasciste ». Son discours est repris et mis en exergue par le journal *le Soleil* qui lui donne toute la force et la légitimité nécessaires.

Section 2 : Une mise en page en faveur du candidat au pouvoir

La mise en page est une opération de disposition graphique d'un contenu informationnel dans un espace donné (feuille de papier, planche de bande dessinée etc). Succédant au travail de collecte et de composition du contenu, elle précède souvent le travail d'impression du journal.

⁷⁰⁸ Leader du mouvement citoyen "fekke ma ci bolle", Youssou Ndour tout comme d'autres candidats indépendants ont vu leurs candidatures invalidées pour défaut de signatures. Avec la loi sur le parrainage adoptée en 2018, le parrainage a été généralisé. Tout candidat à une élection doit obtenir entre 0,8 et 1% des électeurs inscrits sur le fichier électoral.

⁷⁰⁹ *Soleil* du 11 Février 2012

⁷¹⁰ Situé dans le quartier populaire de Colobane, la place de l'Obélisque accueille l'essentiel des manifestations de l'opposition. Elle a été débaptisée sous la seconde alternance. Elle porte désormais le nom de place de la nation.

⁷¹¹ *Soleil* du 12 Février 2012

C'est au cours de ce travail qu'est représenté le contenu (textes, images, animations) de manière hiérarchique et harmonieuse (équilibre des zones, des couleurs et des espaces contrastes) afin de faciliter un parcours à plusieurs niveaux avec un souci constant d'ergonomie. La mise en page du *Soleil* met en exergue la figure du président et tous les éléments discursifs d'objectivation ou de dédramatisation de ses discours. Apparaît au grand jour, ce que l'on appelle l'événement du jour qui n'est rien d'autre qu'une construction du monde réel à partir du moment où il n'existe pas de fait à l'état brut et que les médias ne se contentent pas d'être de purs "*enregistreurs de la réalité*"⁷¹², mais subvertissent et transfigurent la réalité elle-même. L'organisation de la une met en scène un candidat libéral au sommet de son art aussi bien niveau de la tribune (paragraphe 1) que des pages 2 et 3 appelées "pages institutionnelle." (paragraphe 2).

Paragraphe 1: Les espaces stratégiques du *Soleil*: espaces dédiés au candidat du pouvoir

L'organisation de la une du *Soleil* laisse voir un seul emplacement stratégique, c'est à dire la Une et le titre principal rangés sur la tribune. Tous les autres endroits de la première page sont des espaces peu stratégiques qui font office de figuration. On remarque une mise en exergue du titre principale qui fait office d'événement du jour(A) et les emplacements de seconde zone(B). Ainsi le journal se trouve-t-il alors dans une quête d'un équilibre entre ce qu'on pourrait appeler l'ordre de la langue (déploiement temporel et donc linéaire du discours), et celui du discours du journal lui-même, construit par ses formes propres qui développent dans le temps la logique propre de ce discours.⁷¹³

A- Construction de l'événement du jour dans le *Soleil* et mise en exergue du candidat du pouvoir

Selon Mالدیدier et Robin, les médias ne sont pas de bruts enregistreurs de la réalité, mais la subvertissent et la transfigurent. En d'autres termes, il n'y a pas d'événement sans reconstruction de la réalité saisie elle-même par le sujet d'énonciation. L'événement est en fait un construit (1), et le monde à commenter passe alors par le travail de construction de sens

⁷¹² Maldinier D., et Robin R., "Du spectacle au meurtre de l'événement", in *Pratiques* No 14 PP 21 -65, 1977.

⁷¹³ MOUILLAUD Maurice, *opcit*, p108

d'un sujet d'énonciation qui le constitue en monde commenté, d'où la bataille pour l'imposition de sens dès la tribune du journal (2).

1- La notion d'événement

La signification du sens de l'événement dépend du regard que le sujet énonciateur pose sur le monde, c'est à dire que les médias se saisissent du réel et construisent ce qui leur semble être sa représentation. On comprendra alors l'événement à partir du sens où l'actualité nous l'impose à travers les médias. S'il y a événement, c'est parce que, les professionnels des médias se demandent quotidiennement quel est « l'événement du jour » afin de savoir, très concrètement, ce qu'ils doivent mettre en première page de leur journal. Et comme, ici, l'organe crée la fonction, même lorsqu'il ne se passe pas grand chose dans l'espace politique, les journalistes doivent malgré tout hiérarchiser l'information et sont amenés bien souvent, pour intéresser le lecteur, à qualifier d'événement ce qui, dans sa définition politique traditionnelle, ne le mériterait guère. On est alors dans le processus de fabrication de l'événement du jour pour paraphraser alors Charaudeau. Appelé processus d'événementialisation, c'est à travers évidemment le langage que le monde à signifier se transforme en monde signifié. En vérité, il faut dire que l'événement médiatique est le résultat de la série des mises en mots et en images qui produisent un événement susceptible d'être perçu dans l'information. Il faudrait donc tenir compte de la procédure de mise en mots qui constitue les contraintes discursives propres au contrat de communication médiatique. En effet, l'événement se produit et s'organise en fonction de sa diffusion. Ainsi les journaux selon leur ligne éditoriale le filtrent le réorganisent le grossissent, le diminuent, le colorent. Cette appropriation de l'événement permet de dire qu'il y a une mise en médias comme il existe une mise en scène car l'événement, c'est le surgissement inattendu soudain troublant le cours des choses, révélateur des problèmes enfouis. Repris par l'ensemble des systèmes de diffusion et d'information, il subit une série de transformations, de réorganisations, de grossissements. Le fait singulier devient le fait diffusé se rependant alors dans l'opinion en plus ou moins grande résonnance rejoignant toute la zone de valeurs de symboles des modes de relations sociales des sentiments." Mais quels sont les caractéristiques qui permettent de situer l'événement ?

En effet, l'événement est en réalité tout d'abord datée, et se produit quelque part de manière localisée. Il se situe dans un temps qui dépend de la perception et ses conséquences sont durables. La seconde remarque, c'est qu'une précision sur le lieu et le système car il s'agit

toujours de l'homme et de son rapport à un événement.⁷¹⁴ Par exemple, les typhons sont des phénomènes naturels, susceptibles de créer des accidents. Ils ne sont élevés à la dignité d'événement véritablement que si les conséquences dont ils sont à l'origine ont des conséquences désastreuses humaines ou matérielles. Ce rapport entre la presse et l'événement est révélé par les faits les plus anecdotiques de la vie quotidienne dans la mesure où les rapports sociaux sont souvent tributaires du fait le plus anodin. Cela montre alors que la presse ne se donne pas pour simple mission l'enregistrement des faits antérieurs mais qu'elle entretient la société dans l'attente de l'événement.⁷¹⁵

Sur la base de toutes ces considérations, comment *Le Soleil* construit-il l'événement. Suit-il toutes les logiques propres à l'événement si oui lesquels, sinon quels sont les spécificités du langage du *Soleil* à propos de l'événement ? Pour tenter de répondre à la question, il faudra voir que *le Soleil* est trop encasté pour garder ses possibilités d'enregistrement du réel lui-même annoncé plus haut. Ici, ce qui fait sens c'est ce fait le régime et ceux qui l'incarnent. L'événement n'est plus alors ce qui est constaté par le champ journalistique *Le Soleil* en l'occurrence, mais ce qui est produit par celui-ci, notamment sous la pression des agents appartenant aux autres champs sociaux (le régime en place et ses affidés) et qui considèrent que la production de l'information est devenue une activité trop importante pour, moins que jamais, être laissée aux seuls journalistes. Dès lors, on peut voir que toute l'organisation de l'événement est fonction de cette ligne de conduite comme nous allons le voir à travers l'organisation de la une qui fixe l'événement sur les emplacements les plus nobles de la première page.

2-La tribune, lieu exclusif d'accueil de l'événement du jour dans *le Soleil*

Dans tous les quotidiens, la tribune, sous la manchette, est l'emplacement le plus important de la "une". C'est là que se trouve l'événement et le titre du jour.

Et si l'on s'intéresse à la une du journal *le Soleil*, on peut constater que celle-ci est soignée et bien aérée.⁷¹⁶ Elle est généralement dominée par un gros titre qui occupe la tribune. Celle-ci est souvent accompagnée des éléments de² la titraille, surtitres, sous titres et quelques fois d'un petit chapeau ainsi que d'une grande photographie placée au ventre du journal occupant

⁷¹⁴ Une chute de neige est naturelle, mais elle devient événement lorsqu'elle détruit des habitations ou si elle fait des victimes.

⁷¹⁵ TETU Jean François, *le discours du journal quotidien*, opcit, p398

⁷¹⁶ Contrairement la plupart des médias privés populaires qui surchargent leurs unes de titres. Dans un journal comme *L'Observateur*, on peut retrouver à la Une sept à huit de titres. Ce qui ne contribue pas à dégager totalement la tribune, comme lieu exclusif de l'événement du jour.

toute la tribune⁷¹⁷. A cet article leader s'adjoint généralement un autre titre, au rez- de chaussée du journal, agrémenté d'une photographie aux dimensions réduites. » ⁷¹⁸*Le Soleil* valorise particulièrement la photographie, généralement une seule et grosse photographie qui prend la moitié de la Une, aux cotés du titre principal en grosses lettres agrémentés par la couleur. **A travers cet agencement, ou mise en page, la tribune favorise nécessairement celui qui l'occupe. Or comme l'essentiel des "une" sont réservées au régime en place, elles lui sont attribuées.**

Le candidat Wade a fait d'ailleurs 23 fois, la une du journal au premier tour soit tous les jours. Les autres candidats ont figuré sur la première page mais sur des endroits peu visibles (nous aurons l'occasion de le démontrer plus loin). L'information acquiert ou perd de la valeur en fonction de son emplacement. Le système d'évaluation de la mise en valeur de l'information défini par Kayser⁷¹⁹ comporte trois composantes : l'emplacement, le titre, et la présentation. De l'emplacement, l'auteur ne retient comme variable que l'insertion à la une, dotée du plus fort coefficient, l'annonce à la une, et les têtes de colonne (celle de gauche ayant un coefficient plus élevé). Pour les titres, il retient la largeur (calculée en nombre de colonnes), la hauteur (du 1/4 de colonne à la 1/2 colonne, ce qui est rarissime), la surface (calculée en colonnes), et enfin les caractères, dont il remarque qu'ils doivent être appréciés en fonction des usages du journal considéré (2). Il y ajoute l'importance "relative" des titres les uns par rapport aux autres (3) « De la présentation, il retient l'illustration, considérée selon le nombre total d'illustrations et la priorité qu'elles reçoivent dans le journal et dans la page, et enfin la typographie. Mais, sur ce dernier point comme pour le précédent, il constate que l'évaluation est nécessairement subjective : "cette attribution (de points supplémentaires pour la typographie) dépendant de la capacité à attirer les regards du lecteur, elle comporte une part de subjectivité"(1). Ramené au *Soleil*, on constate que le candidat Wade prend le plus grand coefficient en étant régulièrement la Une. Ensuite, pour les titres, aussi bien la largeur que la

⁷¹⁷ *Le Soleil* est doté de 06 reporters photographes dont un chef de service, et de deux caricaturistes, qui capitalisent entre 10 et 30 ans de service. Le chef de service assiste à la réunion de rédaction et a droit à la parole. Ils détiennent des appareils de dernière génération et travaillent en chaine avec le service technique de montage. Là aussi, chaque chef de service (société politique, économie, international etc) a l'obligation de travailler de concert avec le journaliste responsable du desk. Tout cela, dans le but ultime de réaliser une mise en page parfaitement synchronisée.

⁷¹⁸ SARR Ibrahima, "L'élection présidentielle de l'an 2000 dans la presse quotidienne sénégalaise : la démocratie en débats", *thèse de doctorat*, Paris 2004. Sarr Ibrahima, thèse de doctorat, ibid. Dans cette thèse, Sarr aboutit à la conclusion que *le Soleil* a changé à plusieurs reprises de maquettes, mais ce qui fait son identité est restée jusque là : un journal dont la tribune reste la chasse gardée du régime en place.

⁷¹⁹ Mise en valeur (Mv) = 40 E (emplacement) + 40 T (titre) + 20 P (présentation). KAYSER, Le Quotidien Français « *Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques* n° 122. 1963. p.143 à 164.

hauteur dominent le reste des titres sans parler des caractères et du format choisis pour la une principale.

Toutefois, s'il nous a semblé, à l'usage, que l'analyse de Kayser, bien qu'elle paraisse offrir les moyens d'obtenir une précision appréciable, comme on vient de le voir, laisse une part singulièrement importante à la "subjectivité", et, trop préoccupée de quantifier les rapports, et développe insuffisamment ce que Bertin, quelques années plus tard, analysera sous le nom de "variables. Suivant son modèle on verra comment par le jeu de typographie, les unités acquièrent ou perdent de la valeur lorsque le journal veut minorer un fait dans ses emplacements.

B- Les espaces congrus du *Soleil* comme moyen d'équilibrisme en période électorale

On a vu, que les espaces d'un journal n'avaient pas la même valeur suivant leur emplacement. Chacun était doté d'un coefficient qui déterminait presque avec précision sa côte. Grâce à la méthode Kayser, les emplacements les importants ont été déterminés un peu plus haut, on peut voir à présent, les emplacements les moins importants (1). Mais ici, on va combiner la méthode Kayser à celle de Bertin. Ce dernier se fonde davantage sur ce qu'il appelle les variables visuelles⁷²⁰, lesquelles, précisément, permettent de définir le fonctionnement de ce que Kayser appelait "subjectivité". De la sorte, on peut voir comment *le Soleil* joue sur l'emplacement pour favoriser le candidat du pouvoir et minimiser la visibilité des candidats de l'opposition (2).

1- Détermination des espaces congrus au moyen du visuel

La mise en page a cessé d'être seulement une esthétique ou la représentation de la logique du discours pour devenir une combinatoire d'éléments en nombre limité : les colonnes, les filets, les caractères, les illustrations, l'encre. Dès lors, la mise en page valorise ou dévalorise, elle insiste ou minimise en jouant sur ce que Bertin appelle "*la variable visuelle*". L'auteur part du constat qu'"on ne dessine plus, mais on manipule les données, de manière à ce que les groupements contenus dans les données deviennent visibles". Dans un quotidien d'information, les places incongrues sont connues, car tout ce qui n'est pas valorisé perd de la

⁷²⁰ BERTIN, Jacques, *Sémiologie Graphique*, 1967. et *la Graphique et le traitement graphique de l'information, Communication et langages*, n°36, Flammarion, 1977, pp. 124-125

valeur face aux autres unités d'information. En première page, on peut citer les exemples de l'oreille droite du journal, du rez- de chaussée ou encore du cheval. Mais ce n'est pas exhaustif, car en vérité, les emplacements ne sont fixes, et les maquettes changent régulièrement, et *le Soleil* n'y échappe pas.

Le choix des caractères et leur grosseur, la surface relative occupée par l'ensemble de la titraille sont des éléments majeurs de hiérarchie des articles et donc des informations qu'ils contiennent. En page «une», bien sûr, composée pour l'essentiel et souvent uniquement de titres. Dans une même page aussi: le titre le plus visible est celui que la rédaction veut mettre en valeur. Inversement, on diminue l'impact d'une information par un titre réduit. Outre les deux dimensions du plan, Bertin relève six "variables visuelles" : la taille, la "valeur" (rapport du blanc et du noir), le grain (réduction photographique d'une texture donnée), la couleur, l'orientation et la forme. Nous pouvons donner l'exemple de la une du Soleil du 26 Février : "*Le gouvernement condamne la violence*"⁷²¹ Ce titre mis en gras et en noir a un surtitre qui l'explicite. Mais ce qui attire plus que tout l'œil du lecteur, c'est le visuel, la photographie qui accompagne le titre. C'est à n'en point douter, l'événement du jour pour la rédaction car il domine largement les autres.

Ces variables comportant chacune des propriétés différentes et permettent de percevoir, en fonction de leur utilisation, le rapport des unités selon la quantité (ceci est plus grand que cela), et selon l'ordre (ceci est deux fois plus grand que cela) ; elles permettent aussi de montrer que certaines caractéristiques purement visuelles, sans donner d'indication sur les rapports quantitatifs, permettent de rapprocher ou d'éloigner, d'associer ou de dissocier, de sélectionner et de disjointre des unités qui, dans notre cas, sont des unités informationnelles; Cela se voit à travers d'abord les titres qui sont en petit signe, les photos et l'espace lui même réduits. Au niveau du *Soleil*, le contraste est nettement marqué, car si la une principale, la photo d'illustration et le titre sont en grand format, tous les autres sont relégués au niveau le plus bas. Ces effets de sens sont avant tout suggérés par l'ordonnateur de la première page qu'est le journal lui même. La mise en récit des événements révèle un discours qui s'efforce d'identifier l'événement et d'en donner une information cohérent, en mettant en œuvre divers procédés : procédé d'énonciation, procède de structuration du contenu, procédé de mise en scène. Tous ces trois procédés sont au service d'un même et seul objectif : rendre visible les activités du gouvernement de Abdoulaye Wade.

⁷²¹ *Soleil* du 26 Février 2012

2-Les places congrues comme moyen d'équilibrisme en période électorale

Lorsque l'on jette un coup d'œil sur la une du journal *Le Soleil*, en période électorale, on peut voir une certaine diversité des unités. C'est le moyen le plus sûr de donner l'impression d'équité entre les candidats. Mais si on les soumet à formule de Kayser, elles sont dévalorisées, plus encore marginalisées si l'on fait intervenir les analyses de Bertin. Sur le premier point, lié à l'emplacement qui est doté du plus fort taux de coefficient (40), l'opposant n'a guère la chance de battre le président sortant. La tribune étant la chasse gardée du candidat du pouvoir, *le Soleil* attribue généralement la sous tribune au candidat de l'opposition pour faire bonne impression. Mais en termes de valeur, c'est bien la tribune qui prend le pas sur la tribune. Prenons l'exemple de la une du *Soleil* du 11 Février : "*Wade veut construire une Université à Vélingara*", et « *Macky Sall reçu par le CNOSS*".

Ces deux titres se trouvent sur la page de « une », mais ils ont des valeurs différentes. Suivant la méthode de Kayser de détermination de la valeur réelle de l'emplacement, on peut constater que c'est le titre relatif au président sortant qui prend le pas en termes de valeur car étant le titre principal. Ensuite, si on l'évalue en termes de dimensions, il domine du haut de la tête tous les autres ici en l'occurrence celui lié à Macky Sall, le candidat de l'opposition. Signalons qu'il occupe le rez de chaussée du journal, l'oreille droite, et dans une moindre mesure la sous tribune a une valeur bien en deçà de celle de la tribune. On peut remarquer aussi que ce titre bénéficie d'autres effets de valeurs liés aux illustrations. Une grosse photo d'illustration du candidat Wade accompagne le titre, et il occupe les 3/4 de la une principale. Ce n'est pas tout/ Lorsque l'on pousse l'analyse avec les outils Bertin notamment Bertin relève six "variables visuelles" : la taille, la "valeur" (rapport du blanc et du noir), le grain (réduction photographique d'une texture donnée), la couleur, l'orientation et la forme. Ces variables comportant chacune des propriétés différentes et permettent de percevoir, en fonction de leur utilisation, le rapport d plus grand que cela) ; elles permettent aussi de montrer que certaines caractéristiques purement visuelles, sans donner d'indication sur les rapports quantitatifs, permettent de rapprocher ou d'éloigner, d'associer ou de dissocier, de sélectionner et de disjoindre des unités qui, dans notre cas, sont des unités informationnelles*es unités selon la quantité (ceci est plus grand que cela), et selon l'ordre (ceci est deux fois "*la variable visuelle*", on peut remarquer qu'avec le même exemple, que le journal *Le Soleil* "manipule les données, de manière à ce que les groupements contenus dans les données deviennent visibles". Le titre principal bénéficie de plus de grosseur, il est en gras, et il est en couleur.

Cette attribution (de points supplémentaires pour la typographie attire les regards du lecteur et l'enferme dans une lecture. C'est dire donc si l'emplacement, est donc un élément constitutif de la forme a priori du discours du journal. Mais au *Soleil*, l'événement médiatique n'est pas construit seulement en première page, la page 2 et surtout la page 3, participent-elles aussi de ce travail de mise en scène de l'information au service exclusif du prince et de ses affidés.

Paragraphe 2 : Les pages "institutionnelles" comme espaces de propagande

Si la tribune prend en charge l'événement du jour, et à ce titre plus stratégique que toutes autres places de la une, la page 3 est la plus stratégique des pages intérieures : elle est considérée comme la page d'entrée. En feuilletant ces pages, l'œil du lecteur est directement dirigé vers la page 3 et non vers la page 2. La lecture y est plus facile, puisque l'œil droit s'y promène en première intention ().⁷²² La page 2 ne vient alors qu'en second lieu. Les pages institutionnelles viennent comme la suite de la page UNE. Intitulé "Institutions", on y retrouve les activités du gouvernement et des institutions du pays. S'y expriment les ministres du gouvernement, les directeurs généraux, et autres soutiens du régime. En temps normal, il est rare, presque d'y voir figurer un opposant au régime en place. Mais en période de campagne électorale, c'est une prime inespérée pour le président sortant.

A- L'exacerbation de la prime au sortant dans *Le Soleil*

Dans un régime démocratique, tous les candidats partent a priori à chance égales, mais les présidents sortants bénéficient généralement d'un avantage appelé prime au sortant (Weisberg, 2002). Ils ont recours à un type particulier de « stratégie du sortant » (*incumbent strategy*) qui met l'accent sur la dignité de la fonction et les discours cérémoniels. À l'inverse, le candidat qui cherche à battre le président sortant souhaite faire de l'élection un référendum sur le bilan du sortant, ce qui n'a de chance de réussir que si ce bilan est perçu de manière suffisamment négative par l'opinion, notamment en cas de difficultés économiques.⁷²³ Dans les pays africains, cet avantage est décuplé, et qu'en soit par ailleurs l'issue des élections, les médias d'Etat jouent à fond sur ce levier afin de lui donner davantage de surface rédactionnelle.(1) On

⁷²² ADAM Jean Michel, "Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une presse écrite", in In: Pratiques : linguistique, littérature, didactique, n°94, 1997. Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite. pp. 3-18

⁷²³ Luc Benoit à la Guillaume, « Les « stratégies du sortant » lors des élections présidentielles américaines », *Mots. Les langages du politique*, p2 [En ligne], 112 | 2016, mis en ligne le 15 octobre 2018, consulté le 18 décembre 2020.

note aussi une exacerbation de la prime au sortant à travers la médiatisation des propos des personnalités du camp présidentiel(2).

1- Ritualisation de la prime au sortant

Naturellement le président sortant bénéficie d'un avantage face à ses concurrents⁷²⁴. Il recourt à un type particulier de "stratégie du sortant" (incumbent strategy) qui met l'accent "sur la dignité de la fonction et les discours cérémoniels". À l'inverse, le candidat qui cherche à battre le président sortant souhaite faire de l'élection un référendum sur le bilan du sortant, ce qui n'a de chance de réussir que si ce bilan est perçu de manière suffisamment négative par l'opinion, notamment en cas de difficultés économiques⁷²⁵. Même si on ne peut juger de son efficacité, sur le fond et sur la forme, on peut constater que c'est une manière subtile de tenter de prendre l'avantage sur ses concurrents. Aux USA, par exemple, la prime au sortant est un véritable enjeu de pouvoir car elle permet au président sortant de se rattraper sur des problèmes qu'il n'a pas réussi à aplanir au cours de son mandat. Weisberg note ainsi que, toutes choses égales par ailleurs, un président sortant qui se représente possède un avantage moyen de six points⁷²⁶. On assiste en effet de la part des présidents sortants à un recours croissant aux discours et aux cérémonies officielles qui permet aux présidents de se draper dans la dignité de la fonction. Au Sénégal, on n'a pas évalué clairement la part de cette variable dans la réélection du Président sortant, mais, vu la manière dont ils se battent pour garder cet avantage, on peut présumer que celle-ci n'est pas neutre dans leur tête. Et l'on peut voir la traduction directe de cette variable dans le journal *le Soleil* qui lui offre gracieusement ses pages institutionnelles pour faire de la propagande.

Par exemple, durant toute la campagne électorale, en plus de la Une, le journal s'est donné les moyens d'offrir les pages 3 et 2 au candidat Abdoulaye Wade sous l'effet de la double prime au sortant, mais aussi de sa double casquette du président Abdoulaye Wade. Mais ce n'est là qu'un prétexte, puisque certaines activités politiques du candidat ont bel et bien figuré sur les deux pages concernées. Et encore que là, le journal a offert généreusement la page 2 au candidat sortant pour dérouler les enjeux qui lui semblent importants au cours du deuxième tour. C'est le cas du 12 Mars 2012. Ce jour là, s'étale sur la page 3, trois photos succinctes. La

⁷²⁴ WEISBERG Herbert F., 2002, « Partisanship and incumbency in presidential elections », *Political Behavior*, vol. 24, no 4, p. 339-360.

⁷²⁵ Ibid

⁷²⁶ WEISBERG Herbert F., opcit. p. 332.

première montre Abdoulaye Wade, crâne nu, dans un fauteuil aux côtés du khalife général des mourides. Légèrement baissé, il reçoit les prières du marabout. Sur la seconde photo, le même Abdoulaye Wade est assis aux côtés du khalife général des tijanes. Il porte cette fois un bonnet. Les deux hommes sont en attitude de prière. Le journal titre : **"Me Wade sollicite des prières de Touba et de Tivaouane"**.⁷²⁷ On peut dire que c'est une continuité de la une reproduite et développées à la page 3. Aucun changement n'est constaté, et les mêmes photos sont reprises. La seule différence se situe au niveau de l'agencement des photos et de la mise en relief des couleurs en Une. En première page, c'est la photo Wade- khalife général des mourides qui est devant celle représentant Wade khalife général des tijanes, sans doute pour mettre encore en avant sa mouridité, donne qu'il a cherché à montrer et défendre durant tout son mandat. Pendant ce temps, Macky Sall se contente de la page 2. **"Reçu par le Cnoss, Macky Sall promet plus de moyens au sport"** titre le journal qui couvre ainsi un tête à tête entre le leader de "yoonu yokute"(la voie de l'émergence) et des acteurs du sport en l'occurrence le CNOS. Par ailleurs, la photo qui accompagne l'article a été mal négocié par le reporter photographe car c'est une prise de vue latérale privilégiant l'ensemble au détriment du détail. Macky Sall est vue de dos, fondu dans la masse et son regard sort du cadre, s'adressant visiblement à son auditoire dans une attitude de prise de parole sans autre détail. Les deux pages sont mises en parallèle sans doute pour tenter de satisfaire à l'équité exigé par le CNRA (Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel) dans le cadre de la médiatisation des candidats en campagne électorale, mais en réalité les deux pages n'ont pas la même valeur comme nous l'avons développé plus haut. Dans le cas de la présidentielle, on peut voir donc, que le Président déroule sur un sujet aussi important que celui de la paix et de la stabilité du pays. En effet, depuis sa représentation pour un troisième mandat, Wade a du mal à faire valoriser son image sur ce sujet. Le pays est à feu et à sang comme l'écrit la presse privée, par la faute du Président. Chercher à se rattraper sur un sujet pareil, donne une prime de visibilité considérable au Président sortant.

Elle l'exhibe dans l'exercice de sa fonction présidentielle sur les domaines privilégiés de compétences où il a su garder, sa prééminence à l'institution présidentielle. Beaucoup plus que le candidat Wade, c'est le Président qu'elle nous montre, collant en cela parfaitement à la stratégie de légitimité présidentielle du candidat. Les considérations promues en critères d'évaluation sont la politique étrangère et la défense, la fonction tribunitienne du Président et

⁷²⁷ *Soleil* du 12 Mars 2012

sa fonction d'arbitre habilement mises en scène. Dans le cadrage même de la campagne, on observe comment le Président domine très largement la scène électorale du fait même de sa position de pouvoir convertie en ressource symbolique pour sa propre reconquête. Dans la même logique, mais avec des effets contraires, l'extériorité de Macky Sall par rapport au pouvoir d'État lui vaut un traitement informationnel qui permet de douter de sa viabilité politique. Le premier ministre appartenant à la majorité, ce dernier en profite pour faire de la politique politicienne. Du coup, il est difficile pour le CNRA d'accuser le journal de parti pris.

2-La confusion des statuts de Premier Ministre et de directeur de campagne, un amalgame qui profite au Président

Après le président de la République et par ailleurs candidat, c'est le Premier Ministre qui est le plus valorisé dans *Le Soleil*. Ses activités font l'objet d'une couverture spéciale dans le *Soleil*, au point que la page 2 lui est pratiquement réservée au titre des activités institutionnelles. C'est pourquoi, si la Une principale est dédiée de fait au Président de la République, la page 3, revient au Premier Ministre et aux activités de la Primature. Sous le prisme de l'activité institutionnelle, le journal ouvre ses colonnes là aussi aux hommes du régime en place. Y est mis en exergue le communiqué du conseil des ministres. Dans *le Soleil*, il ne fait pas l'objet d'une quelconque exploitation. Il est plaqué comme tel généralement. Ce n'est pas la meilleure manière de traiter l'information relative au Conseil des Ministres, mais du point de vue de la propagande, cela donne l'effet de donner une plus grande solennité à cette activité hebdomadaire du gouvernement. La première moitié de la page 3 est réservée ensuite au compte rendu du Conseil des Ministres, l'autre moitié cherchant à expliciter certains points saillants des mesures annoncées. Mais à bien y regarder, cette page n'est que le prolongement de la propagande du régime entamé en Une. Et le problème principal à ce niveau, c'est la confusion entre la personnalité du Premier Ministre et celle du directeur de campagne. En effet, celle-ci s'entretient facilement car, durant la campagne électorale de 2012, le premier Ministre était le directeur de campagne du candidat du pouvoir en l'occurrence Abdoulaye Wade. De ce point de vue c'était une constante durant les douze ans de règne du président Abdoulaye Wade.⁷²⁸ Si de manière générale, le président sortant

⁷²⁸ Exceptés les cas de Moustapha Niass et Mame Madior Boye Aguibou Soumaré et Idrissa Seck, tous ont cumulé le poste de directeur de campagne et de premier ministre au cours des campagnes électorales. Il s'agit de Macky Sall et d'Idrissa Seck et de Souleymane Ndéné Ndiaye. Idrissa Seck a été directeur de campagne de Wade, mais il n'était pas en ce moment premier Ministre

bénéficie de ce que l'on appelle la prime au sortant, grâce à ses activités, dans le cadre de l'exercice de sa fonction présidentielle sans que cela ne prête forcément à équivoque, faire bénéficier au premier ministre et de surcroît directeur de campagne du président de celle-ci pose problème. Sur la candidature d'Abdoulaye Wade, on a dénombré plus de dix prises de parole du premier ministre médiatisées sur ces pages 2 et 3 du journal et qui n'ont rien à voir avec l'exercice de ses activités institutionnelles. On relève plutôt une volonté manifeste de donner un avantage certain au candidat du pouvoir sur ses concurrents.

C'est ainsi qu'au plus fort de la controverse sur l'illégalité de la candidature de Wade, le journal ouvre ses colonnes au Premier Ministre. Et on a du mal à faire le départ entre le premier ministre et le directeur de campagne : *"La réalité, c'est que la Constitution lui permet de briguer un autre mandat. Le président a été élu en 2000 sur la base de la Constitution de 1963, pour sept ans. Aussitôt élu, il a fait voter une Constitution qui a réduit le mandat à cinq ans [repassé à sept ans depuis, et en a limité le nombre à deux. Mais cela ne s'appliquait pas à son premier mandat. Il n'a donc fait qu'un mandat sur la base de la Constitution de janvier 2001. Il ne faut pas mélanger morale et droit. La violation d'une règle de droit appelle la sanction, mais la violation d'une règle de morale n'appelle que la réprobation."*⁷²⁹

Le même constat peut être observé lorsque cette candidature a été chahutée pour l'âge avancé du candidat Wade. En effet, l'opposition a estimé alors en plus de "l'illégalité de sa candidature", son vieil âge 86 ans était un handicap à sa représentation pour un troisième mandat. Et pour défendre son candidat, le premier ministre et non moins directeur de campagne du président Wade a utilisé encore la tribune du Soleil pour défendre son candidat : *"Contrairement à l'Occident, où l'âge est un handicap, chez nous en Afrique, c'est un atout. L'écrivain malien Amadou Hampâté Bâ nous rappelait qu'un vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle. Wade est devenu un sage. Pour le voir tous les jours, je peux vous assurer qu'il est en pleine possession de ses moyens."*⁷³⁰ Le même Souleymane Ndéné Ndiaye avait exclu d'ailleurs tout plan B pour la présidentielle soutenant que c'était Abdoulaye Wade, l'unique candidat de la majorité les FAL. *'Nous n'avons pas de plan B. Nous n'avons qu'un seul plan parce que ne nous pouvons pas nous imaginer une seule fois que la candidature de Me Abdoulaye Wade soit invalidée (par le Conseil constitutionnel)'*⁷³¹, Ces éléments de

⁷²⁹ Le Soleil 21 Février 2012

⁷³⁰ Le Soleil du 12 Mars 2012

⁷³¹ Le Soleil du 02 Octobre 2011 lors de la Journée de réflexion sur la communication politique organisée à Dakar par FAL 2012.

langage peuvent paraître comme des effets d'annonce, mais en vérité, ils permettent au candidat sortant de bénéficier d'un peu plus de visibilité, mais surtout de répondre aux attaques qui lui sont adressées. La coalition qui soutient le président sortant va lui aussi s'illustrer comme rempart pour le président attaqué de toutes parts. Et comme toujours, le Soleil de manière insidieuse va lui offrir sa tribune sans en donner l'air.

B- L'effet soutien de groupe endossé encore par *Le Soleil*

Durant la présidentielle 2012, la coalition qui le soutenait s'est investie sur le terrain pour apporter son soutien à son champion. On a vu, les alliés se concentrer sur des sujets sur lesquels leur candidat estimait qu'il pouvait engranger des points. à savoir la recherche de la paix et de la stabilité du pays, deux enjeux de grande importance . Le corpus révèle que les alliés ont cherché à soutenir leur candidat, et naturellement le Soleil leur a ouvert ses colonnes pour ce faire. On a vu même une sorte d'adoubement certain (1) porte parole s'est fait une place de choix dans les colonnes du journal Le Soleil pour défendre ces enjeux.

1-Adoubement des alliés d'Abdoulaye Wade

A la veille de la présidentielle, les Forces alliées (FAL 2012, coalition de partis de la mouvance présidentielle) qui soutiennent la candidature du président Wade ont remanié leur équipe de campagne en mettant en place un comité de pilotage. Pour donner une idée de ce qu'il attend de ses alliés au cours de la campagne électorale, le président Wade avait profité d'un séjour dans le nord du pays pour demander aux chefs de partis de travailler ‘‘la main dans la main’’, en direction de l’élection de l’élection présidentielle du 26 février prochain.⁷³² *Le Soleil* qui semble avoir compris le message du chef de l'Etat va ouvrir ses colonnes aux alliés du candidat du pouvoir."Les FAL donnent l'exemple de l'unité dans la diversité et la personnalité de chaque parti est respectée. Nous demandons à nos représentants locaux, quelques soient leur niveau, de se mettre ensemble pour travailler main dans la main’’, a dit Me Wade.

Dans son édition du 06 Février 2012, le journal insiste sur la préservation de la paix, 'un des enjeux majeurs qui devait dominer la campagne électorale. Le journal profite de la célébration

⁷³² Le président l'a dit alors qu'il inaugurerait un centre de santé à Kanel, dans la région de Matam. *Soleil* 11 Décembre 2011

annuelle du Gamou (anniversaire de la naissance du prophète Mohamed) à Tivaouane, la capitale de la tjanian au Sénégal, pour offrir sa tribune au Ministre de l'Intérieur qui appelle à la paix et la sollicite de la part des chefs religieux. Sur les pages 3 et 2, c'est le gouvernement qui déroule et le Soleil qui répercute. "**Les chefs religieux invités à s'impliquer**" titre le journal.⁷³³ Sur la même page, la jeunesse est invitée à faire de la paix elle aussi son crédo. A la page 3, l'envoyer spécial du journal répercute les propos du porte parole du khalife général des tjanianes, qui emboîte le pas au Ministre de l'Intérieur : "*La cloche de l'apaisement a sonné*" estime t-il. Et son propos est mis en exergue à la page 3. Il faut dire que cet appel à la paix arrive au plus fort de la crise entre l'opposition et le pouvoir au sujet du troisième mandat d'Abdoulaye Wade. Les deux protagonistes se renvoyaient la responsabilité dans l'escalade de la violence qui a fait des morts et des blessés. Un peu plus tôt, le Ministre des affaires étrangères était monté au créneau pour condamner la violence née des manifestations contre le troisième mandat.

Fustigeant "l'irresponsabilité" de l'opposition qui jette "les enfants d'autrui" dans la rue, la majorité fait des forces de l'opposition les avatars modernes de Scrooge, ce personnage avare et cruel de Charles Dickens qui s'en prenait aux enfants à la veille de Noël, tout en montrant, triangulation oblige, que certains des objectifs de l'opposition pouvaient être atteints sans recourir à ces mesures extrêmes de manifestations de la rue. Les alliés d'Abdoulaye Wade se positionnent ainsi sur un thème qui est cher à leur candidat, nous aurons l'occasion de le démontrer plus loin. De ce point de vue, on peut dire alors que cette prime au sortant, visible à travers l'octroi systématique de certaines pages du journal à l'officiel, le Soleil va l'exploiter à fond et donner l'occasion au pouvoir en place de répondre à toutes les interpellations et les défis qui se sont posés durant la campagne.

2-Mise en exergue des propos du Président à travers son porte parole

Alors qu'il était en campagne électorale à Thiès, sans doute pour tenter de s'attirer la sympathie des populations de cette localité, Wade a déclaré que c'était lui qui avait demandé aux magistrats de cesser les poursuites contre leur fils, en l'occurrence son ancien premier ministre Idrissa Seck. A l'époque, l'opinion publique s'en était émue, et avait crié à la violation de la règle de la séparation des pouvoirs. Pour se défendre, le Ministre porte parole du chef de l'Etat, Sérigne Mbacké Ndiaye a eu les honneurs de la page 3 du journal. Seul sans

⁷³³ *Le Soleil* du 06 Février 2012

contradictoire, il déroule : *"Abdoulaye Wade n'a jamais donné d'instruction au juge chargé du dossier. Selon Sérigne Mbacke Ndiaye, c'est le parquet qui dépend du Ministère de la justice qui a abandonné les griefs qu'il avait portés à l'endroit du maire de Thiès sur la gestion des dépenses relatives à la modernisation de la ville de Thiès en 2004. Le Ministre de la justice a le devoir de demander au procureur d'arrêter des poursuites. La position du parquet n'a rien à voir avec la position du juge d'instruction"*.⁷³⁴

Lorsque les manifestations préélectorales ont atteint leur summum avec la mort d'une dizaine de personnes, on a vu le porte parole du président voler encore à son secours. A travers une conférence de presse rapportée par le journal, on peut lire :

« Cette campagne électorale a connu des difficultés, des heurts, ce que nous regrettons. Ces incidents n'ont pas leur place dans une campagne », a-t-il poursuivi, jurant que « les enquêtes vont montrer qui a fait quoi. Tous les fautifs seront punis ». Fustigeant le comportement de l'opposition, il cite nomment le nom de l'ancien premier ministre Idrissa Seck comme étant le principal commanditaire des actes de violences. Il aurait même recruté des mercenaires pour déstabiliser le pays et faire reporter les élections : *« Parmi les candidats, il y a en a qui ne veulent pas aller à l'élection. Ils ne sont pas prêts et veulent tout faire pour installer le chaos. L'un d'eux a recruté 200 anciens militaires à la retraite avec un colonel à la retraite à la tête de ce groupe. Des jeunes sont recrutés dans certains quartiers de Dakar et à l'intérieur du pays »*, a encore accusé le porte-parole de la présidence sénégalaise, nommant explicitement l'opposant sénégalais comme l'initiateur des violences. *« Nous connaissons celui qui s'occupe du recrutement, combien il paie par jour et à quel endroit il distribue l'argent. Beaucoup de jeunes sont entraînés dans ce mouvement sans savoir pourquoi. L'État a pris toutes les dispositions pour mettre un terme à ce désordre »*, a ajouté Sérigne Mbacké Ndiaye. Tout ce discours est reproduit dans *le Soleil* sans contradictoire, et le journal se fait alors le garant de ses propos sans chercher à les vérifier ou les confronter avec des contradicteurs qui pour l'essentiel les fustigeaient pour leur caractère hautement dangereux. On le voit, à travers la prise de parole du porte parole du président dans *le Soleil*, c'est le candidat Wade qui ramasse les retombées. Du point de vue de la communication politique, c'est important. Donner l'image d'une équipe est important dans le sens où elle permet de renforcer le sentiment d'unité, de solidarité dans une action commune⁷³⁵. Dans l'édition

⁷³⁴ *Le Soleil* du 11 et 12 Février 2012

⁷³⁵ POURCHER Yves, Tournée électorale. In: *L'Homme*, 1991, tome 31 n°119, pp. 64 ;

spéciale de la RFM, consacrée aux résultats du premier tour de la présidentielle, le ministre Serigne Mbacké Ndiaye et par ailleurs porte parole du Président Wade est intervenu encore pour donner ses impressions sur les résultats provisoires. Intervention au cours de laquelle, il ne s'est pas gêné d'ébruiter une victoire au premier tour du président sortant, Me Abdoulaye Wade. Malgré le caractère manipulateur de ces propos, il a bénéficié encore des premières colonnes du quotidien.

Le Soleil n'a commencé à équilibrer les choses qu'à partir du second tour. C'est pourquoi, en définitive, l'on peut retenir que, si la presse privée a valorisé les éléments de langage susceptibles de décrédibiliser le candidat sortant, *le Soleil*, a contrario, s'est donné tous les moyens de polir son image en première page. C'est d'ailleurs cette dichotomie qu'on va retrouver de manière évidente dans le débat électoral.

Titre 2 : La difficile légitimité de la candidature d'Abdoulaye Wade dans le débat électoral

L'élection présidentielle constitue dans le cadre de la communication politique contrôlée, un moment privilégié pour les hommes politiques. En effet, elle est marquée d'une part par une forte médiatisation de la vie politique,⁷³⁶ et d'autre part par un renforcement de l'exposition des citoyens à des projets de société concurrents relayés par des différents canaux tels médiatiques. En effet, on distingue le recours aux moyens de communication écrits et télévisuels⁷³⁷ [Sawicki, 1994] ; l'usage des e-mails et du téléphone⁷³⁸ [Pattie and Johnston, 2003] ; les meetings durant lesquels le candidat s'adresse à des individus venus l'écouter pour des raisons variées⁷³⁹ ; les rencontres organisées sur les marchés et dans les bistrot⁷⁴⁰ les campagnes d'affichage et de tractage permettant d'occuper l'espace visuel et de marquer le territoire⁷⁴¹ ; les collectes de fonds et les comités de soutien utiles pour financer la campagne et asseoir une légitimité à candidater⁷⁴² . L'ensemble de ces activités contribue à la mobilisation électorale avec comme point commun la volonté d'occuper le terrain et la croyance prégnante selon laquelle le rapport direct entre le candidat et les électeurs conduira ces derniers à voter pour celui qui aura fait preuve de la plus intense proximité à leur égard [Le Bart, 2005].⁷⁴³

⁷³⁶ GERSTLE, Jacques. 1989, "Le renouvellement des études sur les campagnes électorales", *Politix* 2 (5):7-10, Cayrol, Roland, and Arnaud Mercier. 2002. Télévision, politique et élection. *Les dossiers de l'audiovisuel* 102,

⁷³⁷ SAWICKI Frédéric. Configuration sociale et genèse d'un milieu partisan. Le cas du parti socialiste en Ile-et-Vilaine. In: Sociétés contemporaines N°20, 1994. pp. 83-110;

⁷³⁸ C. J. PATTIE and R. J. Johnston, Reading More Newspapers and Voting Less? A Rejoinder to Pattie and Johnston of political science/*Revue canadienne de science politique* Volume 37, Issue1 March 2004, pp185-188

⁷³⁹ COSSART Paula, *Le meeting politique. De la délibération à la manifestation (1868-1939)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 325 p. ISBN : 978-2-7535-1191-0.

⁷⁴⁰ ALAN S. GERBER DONALD P. GREEN, "Public opinion Quarterly», Volume 65, Issue 1, March 2001, Pages 75–85

Cité par CATLLA, "Michel, le porte à porte électoral. Eprouver le professionnalisme politique", in *Ethnologie française* 2014/3 Vol.4 Pages 537 à 549

⁷⁴¹ VESCHAMBRE Vincent, "Affichage et territorialités électorales. Les présidentielles 1995 à Angers", In: *Noroi*, n°175, Juillet- Septembre 1997. pp. 507-514 ; doi : <https://doi.org/10.3406/noroi.1997.6814>

⁷⁴² Jean Baptiste Legrave, Issue de l'immigration, identités mobilisations et représentations des jeunes d'origine maghrébine, *Politix* 1990/ (N 12), *De Boeck Supérieur*, 1990, P96

⁷⁴³ Christian Lebart et Rémi Lebart(dir.), *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Presse Universitaire de Rennes, *Res publica*, 2005, 308P

Dans la communication électorale, la relation entre médias et acteurs politiques est complexe.⁷⁴⁴ *Les médias suivent l'activité des candidats et l'évolution et l'évolution des tendances de l'électorat, en construisant ce que l'on peut appeler le temps électoral symbolique. Ils instituent ainsi les acteurs politiques comme les personnages d'un récit, et suscitent, au sein du public des relations d'identification, ou au contraire de rejet. Par ailleurs, les médias représentent les acteurs politiques et contribuent ainsi à construire l'opinion. Mais en donnant une signification au discours des candidats et aux choix des électeurs, les médias font de l'élection un processus symbolique. En ce sens, ils ont la responsabilité de choisir de donner ou non une visibilité aux candidats, celle de proposer aux électeurs une norme de leur choix et celle d'interpréter les résultats.*⁷⁴⁵ A la présidentielle de 2012, le fait majeur est lié au débat relatif au troisième mandat (chapitre 1). Les médias privés de manière générale en font une controverse au détriment du candidat sortant (chapitre 1). Excepté *le Soleil* et dans une moindre mesure *Walfadjri*, le discours éditorial a suivi cette tonalité critique à l'encontre du président sortant (chapitre 2).

⁷⁴⁴ L'avènement de la télévision donne naissance au culte de l'image. Désormais, le politique est analysé dans tous ses faits et gestes. Contrairement à la radio qui ne divulguait que la voix, la télévision révèle l'entière personnalité du personnage. Rapidement pensé comme un projet d'émancipation politique, Internet est donc désormais réinvesti par l'ensemble des acteurs centraux et institutionnels de la vie politique des démocraties représentatives. Tous les partis sont aujourd'hui visibles et actifs en ligne. Les net-campagnes se systématisent dès 2002 en France et la « cyberisation » des organisations politiques et partisanes semble s'accélérer à chaque nouveau scrutin.

⁷⁴⁵ LAMIZET Bernard, op.cit., p161.

Chapitre 1 : La controverse autour du troisième mandat

La disposition constitutionnelle instaurant la limitation du nombre de mandats présidentiels est un mécanisme important et directement lié à la problématique de la possibilité de survenue de l'alternance. A travers, cette clause limitative des mandats, qu'on a retrouvées dans la plupart des constitutions africaines au lendemain des transitions "politiques", l'on présume que cela affecterait positivement la démocratie et la circulation des élites. Il y a un débat normatif sur les avantages et les inconvénients de cette disposition dans les constitutions africaines⁷⁴⁶, mais ce qui est constant c'est que quelques années après son instauration, la clause normative a sauté dans bien des Constitutions pour des raisons opportunistes.⁷⁴⁷

La disposition a sauté même au Sénégal à la veille de la première alternance, avant être réintroduite par le Président Abdoulaye Wade. Car s'il est vrai que tous ceux qui ont aboli cette disposition ont remporté le scrutin subséquent, le Sénégal présente ici une exception. En effet, l'ancien président sénégalais, Abdou Diouf, a été battu aux élections de mars 2000 par l'opposant Abdoulaye Wade malgré le fait qu'il ait opéré, en août 1998, une réforme constitutionnelle abolissant l'article 21 de la Constitution, qui limitait à deux le nombre des mandats présidentiels de sept ans.⁷⁴⁸ Mais vu que son maintien ou abolition dépend d'autres facteurs que les textes légaux, notamment les stratégies des acteurs du pouvoir et de l'opposition et le rôle de la société civile (Tine, 2009), l'explication ne peut être limitée aux seules considérations institutionnelles/constitutionnelles; Mais, il est évident de ce qui précède que la limitation des mandats présidentiels est une importante mesure constitutionnelle pour « faciliter » l'alternance au pouvoir en Afrique.

. Au Sénégal, il ne s'agit pas à proprement de la modification de la clause limitative du mandat qui s'est exprimée, mais de l'interprétation de la clause à ce sujet. A ce niveau, deux interprétations s'affrontent. Nous n'allons pas refaire le débat, ici, mais ce qui nous importe c'est de voir comment à travers un tripatouillage subtil de la Constitution, le président sortant

⁷⁴⁶ LOADA A., « La limitation du nombre de mandats présidentiels en Afrique francophone », Revue électronique *Afrilex*, n° 3, 2003, p. 139-174. Théodoro HOLO, "Emergence de la justice constitutionnelle", *Pouvoirs*, 2009, 2 129, p.10-12

⁷⁴⁷ En décembre 2009, la Constitution de 35 des 54 pays africains avait cette disposition limitative pour les mandats présidentiels, Il pays ne l'avaient pas et huit, dont la Guinée, l'avaient abolie (voir Souaré, 2009b). Les 54 pays sont les 53 États membres de l'Union africaine (UA), plus le Maroc. Ce dernier pays s'est retiré de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'ancêtre de l'UA, en 1984 suivant l'admission de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) au sein de l'OUA, SOUARE, Issaka K., *Regard critique sur l'intégration africaine : Comment relever les défis*, Pretoria, Institute d'études de sécurité, 2007a (Papier no. 140). .

⁷⁴⁸ J.L. ATANGANA-AMOUGOU, « Rigidité et instabilité constitutionnelles dans le nouveau constitutionnalisme africain », *Afrique Juridique et politique*, Juillet-décembre 2006, Vol. 2, n° 2, pp. 2.

a réussi à faire sauter le verrou de la limitation du mandat,⁷⁴⁹ et comment le président Wade s'est retrouvé dans la campagne électorale après la validation de sa candidature. De ce point de vue, on peut relever alors que l'élection en tant que telle a un effet ambigu sur la consolidation démocratique. Si d'une part elle peut participer à renforcer la diffusion du référentiel démocratique dans les sociétés africaines, il n'en demeure pas moins d'autre part, qu'elles entretiennent la domination néo patrimoniale dans l'espace public, source par ailleurs de conflictualité. Durant une campagne électorale, chaque candidat cherche à « se montrer », à « occuper le terrain médiatique », pour pouvoir mettre l'accent sur un certain nombre d'enjeux qu'il juge prioritaires et imposer sa propre lecture de la situation politique. Dans le cadre de ce travail, il s'agira de mesurer le coefficient de visibilité de chacun des acteurs politiques. En cherchant à juger les contenus éditoriaux en termes de valeur et de différentiel, il apparaît un net différentiel de visibilité en défaveur du candidat sortant Abdoulaye Wade (Section 1), et un agenda médiatique au service de la communication de l'opposition (Section 2).

Section 1 : Visibilité des acteurs et traitement des enjeux de campagne : la candidature d'Abdoulaye Wade marginalisée par les médias privés

Le troisième mandat a été constitué par l'opposition comme étant le symbole des dérives du système de gouvernance wadien. Les acteurs politiques se sont affrontés sur cet enjeu, de première importance au premier tour. Cela a poussé le président sortant à s'en défendre, sans cesse. Le débat s'est clivé du moins au premier tour sur ce point central, créant la controverse qui a fini par marginaliser la candidature du président sortant. En fait, on a noté des effets d'agenda, de cadrage et d'amorçage qui ont porté essentiellement sur ce que Jacques Gerstlé appelle la "*hiérarchisation des enjeux, l'imputation de la responsabilité et le jugement politique*"⁷⁵⁰. Les mécanismes mis en évidence, qu'il s'agisse de l'agenda, du cadrage ou de l'amorçage, ont ceci de commun qu'ils sont persuasifs c'est-à-dire susceptibles de produire une modification des préférences politiques quel que soit l'objet de l'attitude : une idée, un parti, un individu, un problème, etc. La logique est fondée sur les biais d'accessibilité que représente la diffusion de l'information. Ce qui est rendu accessible par les médias oriente l'attention du public, contribue largement à configurer les perceptions de la situation, induit des imputations

⁷⁴⁹ Un an après son arrivée à la tête du pays, Wade a provoqué un référendum pour faire adopter une nouvelle Constitution, celle de 2001. La question était alors

⁷⁵⁰ GERSTLE Jacques, *La communication politique*, opcit. p267

et constituent certains objets en critères d'évaluation". ⁷⁵¹Et le candidat sortant en a souffert principalement. Pour le démontrer, nous nous intéressons aux campagnes électorales du premier et second tour. La première période de la campagne s'étale du 1^{er} au 26 février 2012. Elle va de la fin de la précampagne au premier tour de la présidentielle qui a lieu le 27 Février 2012. La deuxième partie du corpus sur le second tour de la présidentielle qui a abouti à la victoire de Macky Sall le Mars 2012. Dans l'inventaire de notre corpus, le critère d'analyse que nous avons retenu est d'ordre quantitatif et qualitatif. Dans notre recensement, nous nous sommes uniquement intéressés aux articles, aux photos des candidats. Nous n'avons pas pris en compte les « papiers » portant sur la couverture des activités quotidiennes du président Wade, l'ambiance de campagne électorale dans les régions, le retrait des cartes électorales, les interviews des états majors régionaux, les « à côté » de la présidentielle, etc. Quant à l'analyse des enjeux de la campagne, nous avons déterminé le nombre de lignes consacrés à chaque enjeu et pour chaque candidat. Ainsi, nous avons essayé de voir le lien entre les enjeux et le poids de chaque candidat sur l'agenda électoral tel qu'il est présenté par *le Soleil*, *le Populaire*, *l'Observateur* pour mettre à nu le traitement inégal de l'information électorale. Nous n'avons pas pu faire un inventaire par article dans la mesure où les « papiers » des reporters des journaux étudiés contenaient plusieurs enjeux à la fois. Dans cet inventaire des enjeux de la campagne, nous n'avons pas pris en compte que les comptes rendus et les reportages que les quotidiens *Le Soleil*, *l'Observateur*, *le Populaire* et *Walfadjri* ont consacrés aux meetings, « visites de proximité » et rencontres des candidats avec la presse. Si au premier tour, Abdoulaye Wade a eu des difficultés à s'imposer aux candidats de l'opposition (1), au second tour, c'est le candidat de l'opposition Macky Sall qui prend nettement l'avantage, grâce à la presse privée qui lui a consacré l'essentiel de son agenda (paragraphe 2).

Paragraphe 1 : Visibilité des candidats : Abdoulaye Wade, une visibilité en demi- teinte

. A partir du XXe siècle, les médias de masse se sont imposés comme les relais incontournables entre le personnel politique et les citoyens dans la consolidation des régimes démocratiques, contribuant à une redéfinition des règles du jeu du débat public, de la conquête et de l'exercice du pouvoir⁷⁵² autour des principes généraux de publicité et de

⁷⁵¹GERSTLE, La persuasion de l'actualité télévisée In: *Politix*. Vol. 10, N°37. Premier trimestre 1997. pp. 81-96.

⁷⁵² BAILEY F.G., *Les règles du jeu politique : étude anthropologique*, traduit par COPANS J., Paris, Presses universitaires de France, 1971, 254p.

transparence. Selon Jean Marie Cotteret, l'homme politique le plus en vue, c'est celui qui aura réussi désormais à rester le plus visible. De fait, la plupart des travaux disponibles se focalisent néanmoins encore sur la manière dont les médias affectent les acteurs de la compétition électorale et concentrent donc l'attention sur les périodes de campagne et les acteurs militants, collectifs ou partisans qui les animent, au détriment des entrepreneurs politiques au travail et des temps politiques ordinaires⁷⁵³. Au cours de la présidentielle 2012, chaque candidat a cherché à peser sur la situation. 14 candidats ont été lice, mais on peut schématiser les forces en présence de la sorte : le camp d'Abdoulaye Wade, dont la candidature est controversée, et le camp de l'opposition est regroupée autour du M23. Mais si au premier tour, le candidat du pouvoir a eu plus de ressources de visibilité, il s'est imposé difficilement (A). Et cette victoire en demi tête va d'ailleurs être réduite à sa plus simple expression au second tour(B).

A-Premier tour, Wade mis en ballottage par le M23

Abdoulaye Wade a fait face à une constellation d'opposants qui se sont regroupés autour du M23, assimilable à une coalition pour obtenir l'alternance. La formation de coalitions constitue une stratégie importante dans les jeux compétitifs. C'est pourquoi, le regard sur les stratégies des partis au pouvoir est nécessaire dans la mesure où ils sont généralement les maîtres du jeu politique, notamment dans les démocraties non consolidées de l'Afrique de l'Ouest. Mais dans le cadre ce travail, il s'agit d'une coalition de formations politiques et des groupes de la société civile. On peut chercher alors à voir comment la formation de la coalition des forces de l'opposition comme le M23 a contribué à mettre le président sortant en difficulté (1), mais aussi décrypter le type de visibilité qui lui a été affectée en tant que président sortant (2).

1- La formation de coalitions comme stratégie électorale : Le rôle du M 23 dans la mise en ballottage d'Abdoulaye Wade

Pourquoi les opposants éprouvent-ils le besoin de se mettre ensemble dans le cadre d'une élection présidentielle ? L'explication est que c'est une stratégie électorale qui permet

⁷⁵³ NICOT A.-L., 2012, «Les sites internet des députés, terrains annexes de lutte partisane», dans *Continuerlalutte.com*, Presses de Sciences Po, Paris, p.95-105.

d'accéder au pouvoir face au président sortant. En effet, la formation de coalition est une condition nécessaire, quoique pas suffisante, pour la victoire électorale de l'opposition.

Nicolas Van de Walle⁷⁵⁴ pense d'ailleurs qu'il y a d'ailleurs une corrélation entre les deux mais que le lien causal est moins prégnant. Il conditionne alors celle-ci au niveau de la démocratisation dans le pays concerné. Ainsi, pour lui, la probabilité de fraude électorale dépend du niveau de démocratisation dans un pays, et celui-ci, à son tour, détermine la probabilité qu'une coalition de l'opposition aboutisse ou non à la victoire électorale.⁷⁵⁵ Cela dit, l'alternance n'est possible que dans un système bipolarisé⁷⁵⁶ ou bipartisan partisan⁷⁵⁷. Chacun de ces deux systèmes comprend une certaine notion de coalition. Moins durables, tandis que la notion de coalition est presque explicite dans le second. Compris en ce sens, il est possible de voir la part de la coalition du M23 dans le cadre de la variable visibilité installation d'un rapport de force pour faire reculer le candidat du pouvoir. En effet, lancé dans la campagne, pour le retrait de la candidature d'Abdoulaye Wade, la coalition s'est beaucoup investie sur le terrain. Ainsi au cours du premier tour, nous avons remarqué que sur les 92 numéros de notre corpus, nous avons comptabilisé 1337 articles consacrés aux 14 candidats en lice. Pris individuellement, Abdoulaye Wade arrive en tête des candidats (330 articles, 89 photos, 56 unes), mais réunie, l'opposition le domine largement (1007 articles, 413 photos, 171 unes).

L'explication est à chercher dans la forte médiatisation de l'agenda de l'opposition. Il devance des présidentiables comme Moustapha Niass et Ousmane Tanor Dieng de plus de 100 articles ; mais ces derniers ont réussi toutefois à faire plus de 10 fois la une des quotidiens. Même de petits candidats comme Cheikh Bamba Dièye, et Ibrahima Fall ont obtenu respectivement (114 articles et 45 photos), et (94 articles et 35 photos). Ce qui est un exploit pour de « petits candidats ». On peut dire de ce point de vue comme Gamson et Wolsfield que ces acteurs ont réussi à s'imposer aux yeux des médias comme des "joueurs sérieux (serious player). Ces deux auteurs nous expliquent que plus un mouvement est solidement organisé et fortement doté de ressources, plus il est susceptibles de peser sur la transaction (c'est - à dire capable de contrôler les cadrages et les flux d'informations, de produire des actions

⁷⁵⁴ VAN de Walle, Nicolas, « Tipping Games : When Do Opposition Parties Coalesce ? » in Andreas Schedler (dir.) *Electoral Authoritarianism : The Dynamics of Unfree Competition*, Boulder et Londres, Lynne Rienner, 2006, pp. 77-92.

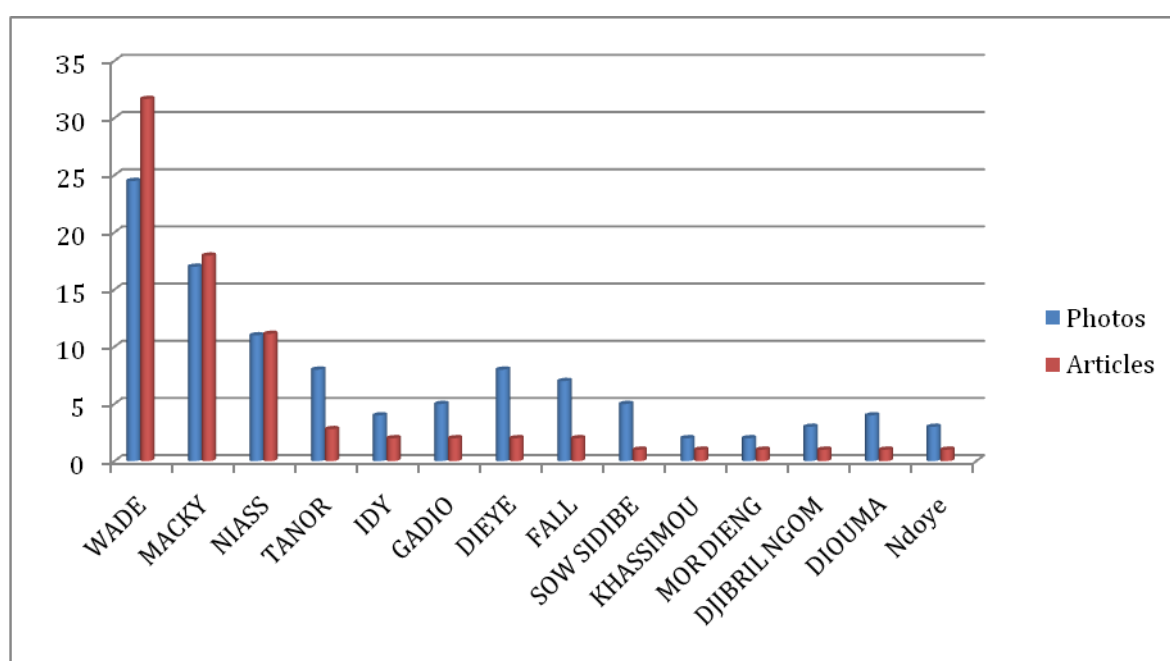
⁷⁵⁵ Van de Walle, opcit. p. 82.

⁷⁵⁶ QUERMONNE, Jean-Louis, *L'alternance au pouvoir*, Paris, PUF, 1988, p. 14.

⁷⁵⁷ DUVERGER, Maurice, *Les partis politiques*, Paris, Alman Colin, 1951. p. 334

"intéressantes" pour les médias) afin d'obtenir une couverture favorable.⁷⁵⁸ La forte médiatisation des candidats réunis au sein du M23 a désavantagé particulièrement Abdoulaye Wade obligé de partager les ressources de visibilité avec des candidats jouant en temps normal dans la cour des petits poussés. Généralement, les petits candidats profitent de la réglementation⁷⁵⁹ qui incite les médias à une couverture théoriquement égale et pratiquement moins disproportionnée⁷⁶⁰, mais ici, paradoxalement, c'est le contraire auquel on assiste. Par ailleurs, si l'on peut- être d'accord sur le fait que le président Wade a été légèrement plus visible que ses concurrents, la qualité de cette visibilité peut- être questionnée.

Figure 1: La visibilité des candidats au premier tour



⁷⁵⁸ GAMSON, W., WOLSFELD G., 1993, Médias and Movements: A Transactional Analysis of the American journal of Political and social science, (528)? PP.114 125 cité par Brigitte LE GRIGNOU, et Charles Patou, Mouvements des chômeurs : mais que font les médias, opcit, p34.

⁷⁵⁹ La réglementation en la matière est confiée au CNRA Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel. Il veille à l'équité dans la couverture médiatique en période de campagne électorale entre autres missions.

⁷⁶⁰ GERSTLE (J.), Davis (D. K.), DUHAMEL (O.), « La couverture télévisée des campagnes présidentielles. L'élection de 1988 aux Etats-Unis et en France », *Pouvoirs*, 63, 1992.

2- Un ballottage et une visibilité en défaveur du candidat sortant

L'on constate que Wade domine Abdoulaye Wade en termes de ressources de visibilité. Le principal candidat de l'opposition a bénéficié de 253 articles, 104 photos, et 56 unes. Le président sortant lui récolte 195 articles, 99 photos et 57 unes.

Mais, dans une large mesure, l'image du président sortant a été associée à de la violence, du sang, à de la mort. Sur les 1007 articles publiés, près des 3/4 lui sont défavorables. Seul ceux publiés par le journal le Soleil est plus ou moins neutres ou alors favorables. Dans la presse privée, les "unes" ont porté sur le troisième mandat du président sortant, et ses conséquences tragiques, son arrogance ou encore le risque de "dynastisation de la République".

Le président sortant a fait 36 fois la une principale des quotidiens privés au premier tour (10 fois dans *Walfadjri*, 12 fois dans *l'Observateur*, 14 fois dans *le Populaire*. Mais pour l'essentiel, les unes sont de nature de présenter le candidat Wade de manière négative. Il est associé à de la violence. C'est par exemple le cas de ces unes suivantes. Au plus fort de la répression du mouvement du M23, les quotidiens titrent de la sorte :

« *Wade réveille toi ; on est à cinq morts* » -1^{er} Février 2012 *Walfadjri*

« *Sarkozy liquide Wade* » -02 Février 2012 *Populaire*

« *Campagne dans le Fouta ; Wade évite Podor et ses morts* » -09 Février 2012 etc.

« *« Wade, le règne des croque morts* » (*l'Observateur* 31 Janvier 2012),

« *Wade sème le vent et récolte la tempête de la famille des morts* » titre publié dans *l'Observateur* du 03 février 2012.

« *Le pouvoir lâche sa police sur les manifestants à la place de l'obélisque* » (*Populaire* 31 Janvier 2012) etc.

Blocage des chantiers de Thiès, Me Wade « *man maa ko tey* ». "Hué, il flingue Idy et fait chanter Thiès. Lapidé chez Tanor Wade voit rouge. 16 Février 2012. La même observation peut être faite à l'issue du premier tour de l'élection : « *Me Wade joue Karim et perd* » *Populaire* du 27 Février 2012. De ce point de vue, l'on peut dire que la candidature Wade a bénéficié en visibilité, mais celle-ci a été plutôt négative. Tous les cadrages des titres le représentent de manière peu enviable. C'est dire si le cadrage a joué à fond dans la représentation de l'image du candidat du pouvoir. Le journaliste peut donc, en orientant son point de vue dans telle ou telle direction, donner des formes différentes à la réalité. Ce que voit le journaliste de près peut avoir une tout autre forme vue de loin. Telles les peintures réalisées sur les courbes du toit arrondi d'une chapelle, la réalité de l'image est ainsi bien

différente selon l'angle duquel on observe. L'information, au moment où elle est diffusée à son public, n'est donc déjà plus réellement « neutre ». D'abord sélectionnée parmi de nombreuses autres, elle est ensuite rapportée par un observateur qui n'en montre que certains aspects. Patrick Champagne, sociologue réputé, qualifie ce phénomène de « travail de construction ». Dans un article intitulé « *le Traitement médiatique des malaises sociaux* », il explique que toute l'honnêteté du monde ne saurait empêcher l'information d'être une « construction de la réalité ».⁷⁶¹ Or cette construction de l'information, pratiquée par tous les médias, ne l'est pas au même degré partout. Et c'est bien pour cela qu'il est nécessaire de rester attentif et vigilant.

B- Le second tour: Macky plus visible qu'Abdoulaye Wade

Alors que Macky Sall était parti sous sa propre bannière au premier soutenu par une petite coalition de petits partis politiques, Macky 2012, au second tour, il a enregistré le soutien de l'essentiel des acteurs de l'opposition regroupé au sein du M23. Ces derniers engagés dans la lutte contre le troisième mandat, ont rallié le candidat de l'opposition pour hâter le départ du président sortant. De ce point de vue, on peut dire que les opposants ont obéi au modèle du choix rationnel du vote. Théorisé par Anthony Downs, l'approche économique applique le paradigme utilitariste tiré de l'économie classique.⁷⁶² L'électeur pourra préférer un compétiteur qui partage des idées moins proches mais dont les perspectives de succès sont meilleurs (vote utilitaire); de même pourra-t-il ne prendre en compte qu'un aspect seulement du programme des candidats s'il estime qu'il concerne directement son intérêt personnel⁷⁶³(1). Ce vote utilitaire a eu un effet réel sur l'effet vent de changement. (2).

⁷⁶¹ CHAMPAGNE Patrick, opcit p189

⁷⁶² Anthony Downs, *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper, 1957, p.36

⁷⁶³ Pour déraciner le baobab socialiste en 2000, l'opposition a dû se mettre en alliance d'abord au sein de la Coalition alternance (CA) 2000, puis à travers le Front pour l'alternance (Fal). Elle va se retrouver plus tard dans un Cadre permanent de concertation (CPC) avant de se renforcer avec la création de Benno siggil Sénégal jusqu'à la veille de la présidentielle de 2012 où elle connut des difficultés relatives à la désignation d'un candidat unique de l'opposition. Cependant, elle se retrouvera lors du second tour en vue de la réalisation du changement. Le président Macky Sall continue de garder sa majorité formée autour de BBY (Benno Bok Yakaar). Malgré quelques départs d'alliés, dont le parti Rewmi d'Idrissa Seck, l'ossature est restée. Il s'agit du parti socialiste, de l'Afp incarné par Moustapha Niass et des partis de gauche. De ce point de vue, Macky a fait mieux que Wade qui n'a rien réussi à conserver sa coalition qui l'a amené au pouvoir que quelques mois. Les départs de l'ancien premier ministre Moustapha Niass et des leaders du Pit Amath Dansokho et Abdoulaye Bathily de la LD ont précipité la dislocation.

1-La part des ralliements politiques

Les opposants à Abdoulaye Wade ont misé à fond sur Macky Sall, par opportunisme politique, car il était le candidat le plus susceptible de rencontrer leur adhésion, c'est à dire le changement.". Au Sénégal, c'est une constante que les opposants se regroupent pour combattre le camp présidentiel et qu'une fois arrivés au pouvoir, qu'on se mette en alliance pour tenter de conserver le pouvoir. Il s'agit de stratégies allant dans le sens de mettre en avant ses propres intérêts.⁷⁶⁴ Selon Downs, l'électeur a des préférences politiques, qu'il est capable de classer en les hiérarchisant, afin de choisir l'alternative électorale qui maximise le bénéfice attendu. Assimilé à un consommateurs de biens politiques, l'électeur ferait son choix sur le marché politique comme le consommateur achèterait une marque de lessive.

Par ailleurs, on constate que les quotidiens ont médiatisé à fond les ralliements des uns et des autres, les visites de proximité de Macky Sall qui faisaient le tour des quartiers généraux des partis de l'opposition, de même que ceux de « la société civile », qui tous ont pris l'engagement de le soutenir et de battre campagne à ses côtés. Alors que Macky Sall est traité sur différents modes dans les sujets de la presse qui leur sont concernés (mise en place des soutiens et des adversaires, mise en scène de leur campagne, et mise sur agenda des programmes), Abdoulaye Wade est quant à lui traité sur le mode dominant constitué par l'agrégation des trois premiers registres pour reprendre Gerstlé au sujet de la candidature de Barre à la présidentielle française de 1995: les médias privés montrent (un peu) qu'il fait campagne, davantage qu'il monte et qu'il se cherche désespérément des alliés auprès des chefs religieux, avec une consigne de vote qu'il n'aura pas, et surtout s'interroge de façon lancinante sur une question récurrente : «Mais qui soutient Wade ? C'est bien sa viabilité politique qui est révoquée en doute avec des commentaires explicites clairement rattachés comme c'était le cas du candidat français à la prudentielle de 1995. De ce point de vue, remarque Jacques Gerstlé,⁷⁶⁵ le cadrage a effectué (clairement) un travail de marginalisation d'un présidentiable. Le second niveau de fonctionnement du cadrage est constitué par les sujets de mise en avant concernant l'état des intentions de vote. En l'absence de sondages, il n'est pas possible de

⁷⁶⁴Il convient de préciser qu'au Sénégal, la préoccupation essentielle des détenteurs du pouvoir se rapporte moins à la gouvernance publique qu'à la gestion de leurs propres carrières.

⁷⁶⁵GERSTLE J., La persuasion de l'actualité télévisée In: Politix. Vol. 10, N°37. Premier trimestre 1997. pp. 81-96. Lire aussi GERSTLE (J.), Davis (D. K.), Duhamel (O.), «La couverture télévisée des campagnes présidentielles. L'élection de 1988 aux Etats-Unis et en France», *Pouvoirs*, 63, 1992.

quantifier correctement le phénomène, mais, la discrimination est manifeste à travers le traitement de l'actualité par les médias privés.

Figure 2-La visibilité des candidats Wade et Macky au second tour

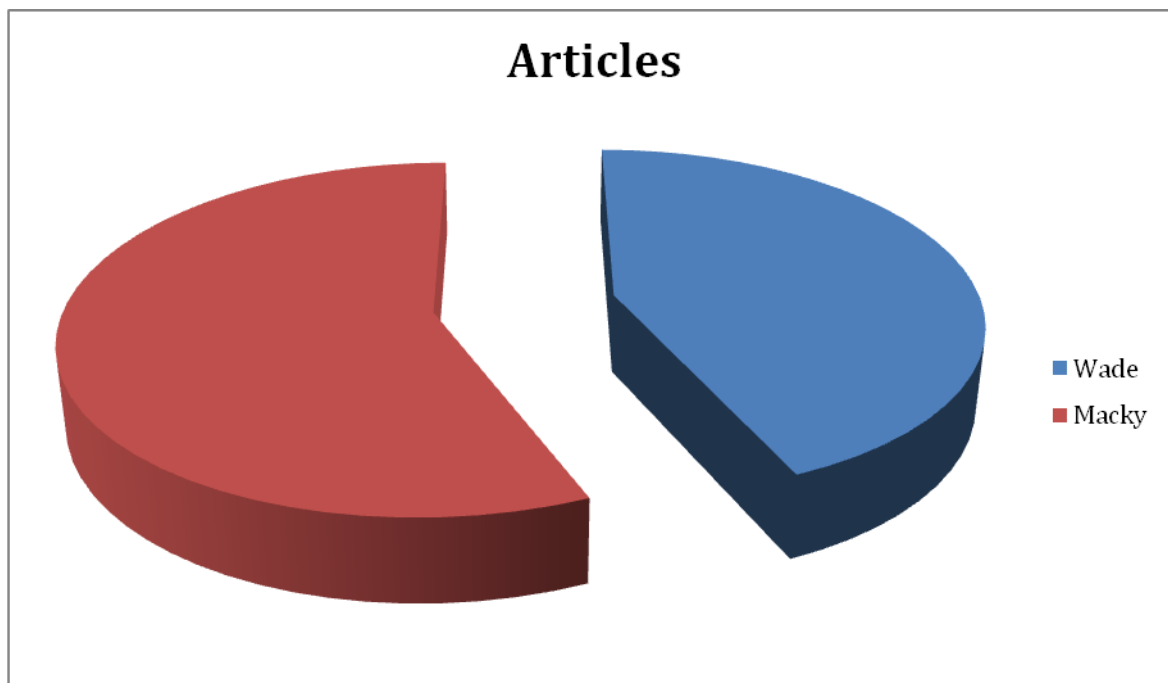


Figure réalisée par l'auteur

Figure 3: Inventaire du corpus du 28 Février au 25 Mars (2é tour)

	Abdoulaye Wade	Macky Sall	
Unes	57	56	
Articles	195	253	
Photos	99	104	
Discours	00	00	
Profession de foi	01	01	
Contribution	00	00	
Commentaires et éditoriaux de soutien	01	01	

Tableau réalisé par l'auteur

2-L'effet "vent de changement" dans le déséquilibre médiatique au deuxième tour

A la présidentielle, il y a second tour, lorsque les candidats en lice ont été incapables d'avoir la majorité des suffrages requis pour passer au premier tour. Au Sénégal, pour être élu au premier tour, il faut avoir au moins plus de 50% des suffrages valablement exprimés. Et dans l'histoire politique du pays, on n'a noté que deux seconds tours, tous défavorables au président sortant. En 2000, le principal opposant de Diouf Abdoulaye Wade a permis de réaliser la première alternance grâce au ralliement d'une bonne partie de la classe politique de l'opposition. Malgré ses nombreuses ressources politiques, Abdou Diouf n'a pas réussi à contenir l'effet vent de changement, liée à ce que l'on appelle l'usure du pouvoir. Et Macky Sall va bénéficier du même élan de sympathie dans les quotidiens qui ne se sont pas gênés d'accompagner le vent de changement (cf. le dernier chapitre de la thèse consacré à l'analyse des éditoriales des quotidiens de notre corpus). Le fait notable, c'est qu'il y a eu des disparités en fonction des quotidiens. En effet, Abdoulaye Wade obtient son meilleur score dans le Soleil : 22 unes sur les 57, 50 articles sur les 195, 40 photos sur les 99, les trois quotidiens privés réunis lui donnent 35 unes, 145 articles, 59 photos.

Quant à Macky Sall l'essentiel de sa prime, vient des quotidiens privés. *Le Populaire, l'Observateur et Walfadjri* lui affectent 46 unes sur un total de 56, 190 articles sur un total de 253, 95 photos sur les 104. Ce qui fait que le Soleil a été plus favorable à Abdoulaye Wade, les quotidiens privés eux ont manifestement pris parti pour le candidat de l'opposition. Et la conséquence directe, c'est qu'Abdoulaye Wade n'a pas fait le poids face à son challenger Macky Sall qui a reçu plus de ressources de visibilité. Cela va se confirmer dans le traitement des enjeux de la présidentielle. L'explication qu'en donne Alioune Badara Diop est proprement significative : *"l'émergence de Macky Sall dont la rupture brutale avec Wade aura donné lieu à une rhétorique de la victimisation censée susciter et justifier le vote affectif synonyme de vote-sanction à l'endroit du PDS. Empiriquement, la création de l'APR/Yakaar de Macky Sall vient exacerber et entretenir les effets du premier facteur tout en visant à capitaliser les dividendes électoraux qu'offre le réaligement stratégique de tous ceux qui ont été sacrifiés au profit déterminé à invalider l'héritage politique porteur d'exclusions et de*

*privilèges et précipiter le processus d'individuation réquisit rationnel à l'exercice du suffrage universel".*⁷⁶⁶

Paragraphe 2: Le traitement des enjeux électoraux

Les médias contribuent à construire la réalité politique, à travers la façon dont ils couvrent l'actualité. L'examen des unités d'information centrée sur les différents acteurs en période électorale permet de voir comment le facteur visibilité oriente la lecture et la mise en exergue de certains enjeux de campagne. Si Wade s'est imposé difficilement devant ses concurrents, au premier tour (1) il a été battu sur tous les fronts au cours du second tour(B).

A- Le premier tour

Au premier tour, trois enjeux principaux se sont imposés à savoir la demande sociale, le départ de Wade, et la paix civile (1). Et leur répartition laisse voir une légère avance en faveur du président sortant. Il a réussi à peser davantage sur les sujets qui ont été les plus saillants grands enjeux de l'heure. Mais qu'est ce qu'un enjeu (A) ?

1- Définition et recension des enjeux

Un enjeu, est quelque chose que l'on risque dans une compétition, une activité économique ou une situation vis-à vis d'un aléa. C'est donc ce que l'on peut gagner ou perdre⁷⁶⁷ en faisant quelque chose : la mise dans un jeu, la gloire ou la récompense de la bataille dans une compétition." Cette notion qui se réfère à l'opinion publique fait plein sens. C'est à travers elle que se forme l'offre des compétiteurs politiques. Son importance tient au fait que les forces politiques "*tentent d'obtenir une image de crédibilité générale ou sectorielle, gagnant sur certains thèmes et perdants sur d'autres*".⁷⁶⁸ En fait "*qu'il s'agisse des acteurs collectifs des organisations publique, des médias, l'emprise sur l'info présente une indéniable dimension stratégique. Capter l'attention du public, conférer le statut de problème public, rendre saillante les et intelligible une dimension du problème, faire prévaloir cette dimension dans la confrontation, mettre en acceptabilité un traitement de cette dimension et un règlement au*

⁷⁶⁶ DIOP Alioune Badara, "Le prophète du "sopi" et l'électorat haalpulaar. Une histoire d'amour tardive qui finit mal", in Moamr Coumba Diop, *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade, le sopi à l'épreuve du pouvoir*, p349

⁷⁶⁷ BRUGIDOU Mathieu, *L'élection présidentielle. Discours et enjeux politiques. Une analyse comparée*, Paris, l'harmattan, 1995, p.46

⁷⁶⁸ GRUNNBERG (Gerard) et al, La bataille pour la crédibilité : partis et opinion", in DUPOIRIER (Elizabeth), GRUNBERG(Gerard), *Mars 1986: la drôle défaite de la gauche*, Paris, Presses Universitaires de France, 1986, 252, p.117 à 138

*problème ainsi configuré, voilà quelques exemples d'opérations où faire le départ entre l'informatif et le persuasif relève d'un examen fin dans des conditions assez éloignées de ce qui prévaut dans ce que l'on entend généralement par information du public".*⁷⁶⁹

A travers la lecture de notre corpus, nous avons remarqué que plusieurs enjeux ont dominé l'agenda électoral. Pour mesurer les enjeux d'une campagne électorale, il existe plusieurs méthodes. Une d'entre elles consiste à retenir le mot à la place du thème comme unité de numérotation. Elle a le même degré de précision que le temps. Et son avantage, c'est qu'il autorise des analyses quantitatives complémentaires de type lexicographique. Dans le cadre d'un corpus trop volumineux, elle est très adaptée. La seconde méthode c'est de se servir de ce que l'on appelle l'unité d'enregistrement comme unité de numération. Celle-ci, même si elle est pratique donne des résultats très imprécis lorsque le corpus est très volumineux. L'autre méthode, celle que nous privilégions, consiste à mesurer le temps consacré à chaque thème, celle-ci est la plus simple lorsqu'on étudie des émissions de télévision. Elle est pratique car il suffit de recenser le nombre de fois où un thème a été abordé pour le coder. Notre corpus n'étant pas très volumineux, la méthode est adaptable à la presse écrite en comptant le nombre de lignes consacré. Toutefois on ne s'est pas contenté que d'une analyse quantitative. Nous avons combiné à cette approche une analyse qualitative.⁷⁷⁰ L'objectif est de démontrer comment à travers la médiatisation de certains enjeux, la presse a cherché à mettre le candidat Abdoulaye Wade en difficulté.

⁷⁶⁹ GERSTLE Jacques, "Introduction sur les effets d'information. Emergence et portée", in *Les effets d'information en politique*, Paris, l'Harmattan, 2001, P23

⁷⁷⁰ GERSTLE Jacques démontre à travers le débat entre François Mitterrand et Valérie Giscard D'Estaing en 1981, tout l'intérêt de combiner les deux approches. cf Gerstlé (J.), "Eristique électorale, Les cahiers de la communication" vol.1, 4-5, 1981, p.450 à 474.

Figure 4 : tableau général des enjeux au premier tour

Enjeux	Total (% en surface rédactionnelle) consacre aux activités des candidats)
Demande sociale	25
Départ de Wade	21
Paix civile	18
Situation économique	10
Casamance	6
Bonne gouvernance	4
Réformes des institutions et état de droit	16

Les quatre journaux de notre corpus ont consacré en tout 13718 lignes aux enjeux.... Trois enjeux dominant cependant au premier tour. Il s'agit de la demande sociale (25%), du départ de Maitre Abdoulaye Wade (21%), de la paix civile (18%) et la nécessité de réformer les Institutions de la République (16%). Ils occupent les 80% des enjeux totaux. L'explication tient au fait que durant le magistère d'Abdoulaye Wade, les citoyens ont vu l'essentiel de la demande sociale formulée insatisfaite et en même temps, un train de vie de l'Etat toujours lourd. Le non respect des institutions et la violation sans cesse de la Constitution qui ont abouti à la troisième candidature jugée « inconstitutionnelle » d'Abdoulaye Wade, ont poussé l'essentiel des acteurs à se positionner sur ce thème qui a clivé l'essentiel des débats de la campagne électorale. Les violences pré- électorales à Dakar, et dans certaines autres parties du pays où l'on a noté des attaques de cortèges de certains candidats, ont poussé aussi les candidats à faire de la paix civile un autre enjeu important de la campagne. Si Wade insiste sur ses réalisations, avec la construction de ponts, de routes, d'Universités, de Lycées, de forages entre autres, pour affirmer qu'il a beaucoup fait en termes de demande sociale, ses adversaires parasitent son discours en insistant sur le cout exorbitant de ces projets, l'incongruité de certaines d'entre elles, (le Monument de la Renaissance). On peut logiquement penser que son discours a été noyé par le contre-discours de l'opposition qui a inondé une bonne partie de la surface rédactionnelle de la presse privée (). La mise en relief des réalisations de Wade par le Soleil n'a pas suffi à contrecarrer le discours de la presse privée sur cet enjeu.

2-Répartition des enjeux en fonction des candidats au premier tour : Wade domine dans la douleur

-Sur la demande sociale, si Abdoulaye Wade arrive premier avec 16%, il est suivi de très près par Macky Sall 14%, Amsatou Sow Sidibé 14% et Diouma Dieng Diakhaté 8% qui totalisent 36%.⁷⁷¹ Une bonne partie de l'opposition insiste sur la détérioration du niveau de vie des sénégalais avec le renchérissement du coût des denrées de première nécessité, l'augmentation du prix du gaz, du sucre, de l'huile, du riz etc. Ils se sont appesantis particulièrement sur les nombreux délestages avec une fourniture d'électricité tatillonne rappelant au passage les émeutes de l'électricité de juillet 2011 ou Karim Wade aurait demandé aux forces françaises stationnées au Sénégal d'intervenir pour éviter le pire. Ils parasitent ensuite son discours en insistant sur le train de vie de l'Etat, les dépenses somptuaires assimilées à du gaspillage. C'est le cas du Monument de la Renaissance qui a coûté des milliards. Le candidat Macky Sall a fait preuve proprement de réalisme en se déconnectant du M23 et occupant très tôt le terrain. Cela lui a valu d'être critiqué par certains candidats du M23. Il a sillonné les zones les plus reculées du pays pour porter la bonne parole comme Bakel, Goudiry et Tambacounda, Vélingara promettant de "lutter contre la vie chère" et d'être à l'écoute des préoccupations des populations. C'est tout le sens de l'analyse de Serge Albouy au sujet de la relativisation du message politique : *"Le marketing politique amène d'abord à considérer que, lorsqu'on définit les axes de campagne et les thèmes qui seront développés de manière préférentielle-ce que les anglo-saxons appellent les "issues"-il convient de se préoccuper en priorité des attentes de l'électorat et de la capacité du candidat à répondre à ces attentes de manière crédible. C'est cette logique qui conduisait l'un des tout premiers utilisateurs français du marketing politique dans le cadre d'élections locales, J.J. Servan-Schreiber,) déclarer à ses électeurs nancéens : "Je n'ai pas de programme. Mon programme, c'est le votre".*⁷⁷² Sans aller jusqu'à dire que Macky Sall n'avait pas de programme, et qu'il se serait réajusté en fonction des attentes des populations, il est probable qu'il ait compris très tôt l'importance de procéder à une offre politique aux électeurs. Amsatou Sow, la candidate de Car/ lenene a professé principalement sur la cherté de la vie et le problème du chômage, tout comme Diouma Dieng Diakhate, candidate de l'initiative démocratique/Jubbel. Toutes les deux, bien que rangeables dans le camp des petits candidats, ont réussi à bien se positionner sur les préoccupations dites

⁷⁷¹ cf résultats tableau 4

⁷⁷² ALBOUY Serge, *Marketing et communication politique*, Paris, l'harmattan, 1994, 342 p.

sociales⁷⁷³ allant jusqu'à toiser les deux présidentiables que sont Abdoulaye Wade et Macky Sall. La mise en relief des réalisations de Wade par *le Soleil* n'a pas suffi à contrecarrer le discours de la presse privée sur cet enjeu. Wade a cherché à jouer sur son bilan de président sortant avec les nombreuses réalisations infrastructurelles, mais comme réponse à type de déclaration, l'opposition, particulièrement Macky Sall lui rétorque qu'il s'est contenté d'être aux soins de ses partisans oubliant le peuple. Il a réitéré ce type de propos lors de son premier discours à la nation à la veille de la fête de l'indépendance en Avril 2012⁷⁷⁴. Le poids des deux candidates de l'opposition qui se sont le plus illustrés sur cet enjeu ajouté à celui de Macky Sall donnent inévitablement l'avantage à l'opposition sur ce thème. Sur l'enjeu lié au troisième mandat, le président sortant n'obtient que 10% des enjeux totaux. Il est surclassé par des candidats tels Cheikh Bamba Dièye 13%, Ibrahima Fall 11%. Farouchement opposés à la troisième candidature d'Abdoulaye Wade, ils ont été surnommés « les fantassins du M23 » par les médias privés. De manière générale, ce sont les candidats regroupés autour du M23 qui en ont fait leur cheval de bataille, au point d'exiger le retrait de la candidature d'Abdoulaye Wade. Des candidats tels Cheikh Bamba Dièye, Moustapha Niass, Cheikh Tidiane Gadio, Idrissa Seck se sont particulièrement positionnés sur ce thème aux côtés de la société civile dans le cadre du M23. On a vu ce groupe affronter la police, à la place de l'indépendance, à la place de l'Obélisque et dans des manifestations de rue, qui ont marqué toute la campagne électorale. Dans son discours, l'opposition rend Abdoulaye Wade et son régime responsables des violences constatées dans le pays. Elle subordonne le retour de la paix civile au retrait de sa candidature. On peut relever les positions tranchées de Cheikh Tidiane Gadio et de Ibrahima Fall qui tout au long du premier tour ont tenu un discours musclé à l'encontre d'Abdoulaye Wade. Cheikh Tidiane Gadio n'a pas hésité à proposer un Conseil National de Transition (Cnt) pour isoler Abdoulaye Wade comme ce fut le cas en Libye à la fin du règne de Khadafi. Cheikh Bamba Dièye, Ibrahima Fall, Cheikh Tidiane Gadio étaient tellement tenaces que la presse privée les surnommés « les fantassins du M23 ». Voilà comment d'Angelo décrit l'opiniâtreté de ces candidats regroupés au sein du M23: *"Dièye, Fall et Ngom sont () restés foyers à l'objectif fixé par le M23. Pendant toute la campagne électorale, le programme politique de ces trois candidats a été dilué dans les slogans populaires contre le Président Wade ": "na dem!" (dégage !) ou encore "dafadoy" (ça suffit). Excepté quelques rares*

⁷⁷³ Il s'agit principalement de lutte contre la hausse des prix, de la lutte contre le chômage, de la réduction des inégalités sociales, de la lutte contre la violence et la criminalité, de la défense des libertés individuelles et de l'état de droit.

⁷⁷⁴ Discours du nouveau chef de l'Etat Macky le 03 Avril 2012

meetings, ces candidats n'ont pas fait de campagne électorale proprement dite et se sont essentiellement illustrés par leur présence systématique aux manifestations contre la candidature de Wade qui ont été organisées dans la capitale sénégalaise. Dièye et Fall ont été les candidats les plus actifs lors de la manifestation organisée par le M23 à Dakar le 15 Février".⁷⁷⁵ La conséquence directe, c'est qu'ils ont fini par coiffer au poteau Abdoulaye Wade qui s'est contenté de répondre et d'être donc dans la défensive. Ce dernier, très mal à l'aise, sur cet enjeu ne s'est pas épanché outre mesure sur ce thème. Le candidat des Fal n'évoque ce thème que pour répondre à ses détracteurs, leur demandant de respecter la décision du Conseil Constitutionnel qui a validé sa candidature. Il se classe avec ses 10% derrière Cheikh Bamba Dièye 13%, Ibrahima Fall 11% et Gadio 9%. Macky Sall, le challenger d'Abdoulaye Wade, obtient moins que tout ce groupe, c'est à dire 8%. L'explication est à chercher dans la démarche du leader de l'Apr qui s'est très tôt détaché du M23. Aux leaders du M23 qui reprochaient à Macky Sall de battre campagne en solo⁷⁷⁶, Macky Sall répondait : « nous nous sommes battus depuis la précampagne pour faire partir Wade sans succès, avec beaucoup de morts. Il faut désormais se rendre aux urnes. Mais pour ce faire, il faut proposer quelque chose aux sénégalais pour les motiver. » Il a déroulé son programme principalement sur "une politique de protection sociale hardie" en faveur des femmes, de la jeunesse, du monde rural.

Sur l'enjeu paix civile, la situation pré-électorale particulièrement tendue à Dakar⁷⁷⁷ et dans le reste du pays, les attaques de cortèges de certains candidats⁷⁷⁸, ont poussé aussi les candidats à faire de la paix civile un autre enjeu important de la campagne. C'est le troisième enjeu du premier tour (18%°) ; et il est lié directement à la candidature controversée d'Abdoulaye Wade. Sur cet enjeu, Abdoulaye Wade arrive premier avec ses 410 lignes soit 16% de la surface totale réservée à cet enjeu. Il dépasse ses concurrents directs Maky Sall (261 lignes, (11%)), Moustapha Niass (258 lignes, 11% aussi). Mais cette courte tête est amoindrie ou

⁷⁷⁵ S.D'Angelo, *Politique et marabouts au Sénégal: 1854-2012*, opcit, p113.

⁷⁷⁶ Après la validation de la candidature d'Abdoulaye Wade par le Conseil Constitutionnel, l'opposition était en face d'un dilemme : battre campagne en vue de gagner les élections et se concentrer sur

⁷⁷⁷ LE 17 Février 2012, la mosquée Zawiya Seydi El hadj Malick Sy de Dakar située au centre ville de Dakar est la cible de jets de lacrymogènes destinés à réprimer une manifestation de l'opposition. cfr Rapport de la mission d'observation, cet incident vécu par la communauté tijane comme une profanation est vivement condamné par nombre de déclarations et de manifestations à Kaolack et Tivaouane. Le 18 Février 2012 le Ministre de l'intérieur Ousmane Ngom est retenu en otage pendant plus de neuf heures par des disciples de la tijania. Le Ministre était venu présenter ses excuses pour les incidents de la veille à Dakar. Le meme jour, on a enregistré à Dakar la mort de deux personnes et plusieurs blessés dont le candidat Cheikh Bamba Dièye.

⁷⁷⁸ A Nguénienne, bastion politique d'Ousmane Tanor Dieng, sg du ps, le candidat Wade a été accueilli par des jets de pierres, des brassards et foulards rouges.

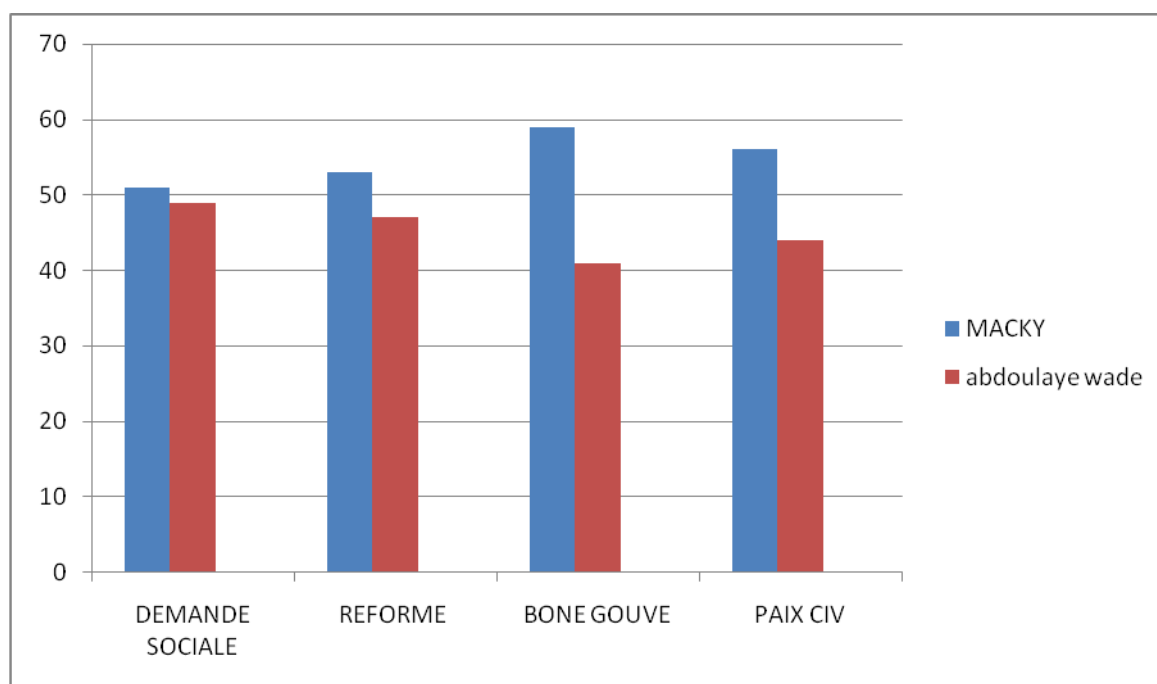
effacée là aussi par le contre- discours de l'opposition qui le suit de très près. Certains chefs religieux n'ont hésité à demander à Wade de partir pour éviter un bain de sang. C'est le sens de la déclaration du khalife de Léona Niassène qui s'est exprimé par la voix de son porte parole : *"Le khalife au nom de du Prophète (psl), vous demande comme il l'a toujours fait, si la situation du pays le demande et au regard des excellentes relations que vous entretenez de quitter le pouvoir avant demain matin, pour que la paix revienne. Nous ne demandons de remettre le pays au peuple. Le pays bascule, aujourd'hui, dans la violence, et nous savons que la paix dépend de votre volonté"*.⁷⁷⁹ Si l'opposition évoque ce thème en le subordonnant à la nécessité de voir partir le président sortant, Wade lui se positionne autrement. Il se définit comme un homme de paix, de dialogue, un démocrate qui aime son pays et qui a envie de continuer à le construire. Sur la paix civile, Abdoulaye Wade arrive premier avec ses 410 lignes soit 16% de la surface réservée à cet enjeu. Il dépasse ses concurrents directs Maky Sall (261 lignes, 11%), Moustapha Niass (258 lignes, 11% aussi). Si l'opposition évoque ce thème en le subordonnant à la nécessité de voir partir le président sortant, Wade lui se positionne autrement. Il se définit comme un homme de paix, de dialogue, un démocrate qui aime son pays et qui a envie de continuer à le construire. Avec le battage médiatique, le discours d'Abdoulaye Wade avait toutes les difficultés à se faire entendre. Cette difficulté à se rendre visible des médias privés s'est aggravée durant le second tour.

B- Le second tour

Les tendances du premier tour se sont recentrées principalement sur les enjeux suivants : à savoir la demande sociale, la réforme des institutions, la bonne gouvernance, et la paix civile. Mais cette fois, ils ont été tous moins favorables au président sortant qui s'est laissé distancer complètement par son principal rival de l'opposition (1). Cela s'explique par l'effet soutien de groupe et les alliances politique nouées au cours dans l'entre deux tours (2).

⁷⁷⁹ *Le Populaire* du 1er Février 2012. Noter aussi les appels à la paix du khalife général des mourides qui par la voix de son porte parole a demandé le respect de la décision du conseil constitutionnel au jugement duquel ils avaient tous, au préalable consenti à se soumettre". cf *Le Quotidien* du 30 Janvier 2012. Même jugement au sein de la famille omarienne "Laissons le peuple sénégalais mûr et averti sur le plan politique faire son libre choix sans contrainte et sans ingérence". A Médina Baye, le khalife a ordonné l'arrêt des violences, estimant que "la carte d'électeur est le seul moyen d'aider son candidat. Armez-vous-en le jour du scrutin et votez Cf *Chronique d'une consolidation démocratique, opcit.* p111

Figure 5: Tableau comparatif des enjeux au second tour entre Macky Sall et Wade



1-Les principaux enjeux du second tour : Wade battu sur tous les fronts

Au second tour, les quatre quotidiens ont consacré 2342 lignes aux enjeux. Le président Macky Sall a été plus visible que le président sortant. Il obtient plus de la moitié des enjeux soit 55% de la surface rédactionnelle contre 45% pour Wade. Le candidat de l'opposition a dominé le président sortant de bout en bout sur l'essentiel des enjeux du second tour :

-La demande sociale, Macky 51% / - Wade 49%

-réforme des institutions et état de droit Macky 53%- Wade 47%

-Bonne gouvernance Macky 59% - Wade 41%

-Paix civile Wade 56% -44%

Comme le montre le graphique, Abdoulaye Wade a été battu sur l'essentiel des enjeux. Trois progressions sont à mettre en relation : la visibilité médiatique du candidat Macky Sall, le degré de priorité de certains enjeux dans l'agenda électoral et les intentions de vote qu'on ne peut pas du reste mesurer faute de sondages. Premièrement, on observe un accroissement fort de visibilité médiatique pendant les deux dernières semaines de campagne sous les deux formes déjà évoquées : la campagne officielle avec de temps disponible pour les allocutions radiotélévisées et surtout la couverture médiatique de Macky Sall et de ses soutiens qui multiplient leur présence par quatre dans l'information quotidienne alors qu'elle reste stable dans le *Soleil*. Remarquons cependant que *le Soleil* respecte grosso modo le principe d'égalité entre les candidats au cours des deux dernières semaines de campagne. Deuxièmement, on est frappé par la progression dans les derniers quinze jours de campagne du degré de priorité reconnu aux deux enjeux qui sont la reconnus comme motivations fortement associées au vote de l'opposition.

L'explication tient au fait qu'Abdoulaye Wade qui avait beaucoup misé au premier tour sur la nécessité de terminer ses chantiers s'est rendu compte qu'apparemment cet enjeu n'a pas été très opérant pour lui. C'est pourquoi, on le voit se recentrer au second tour, un peu plus, sur la paix civile en faisant le tour des familles religieuses du pays à la recherche d'une consigne de vote. C'est que pour le président sortant, les électeurs ont besoin de paix pour se rendre aux urnes. Il justifie d'ailleurs son ballottage au second tour par le fait que « *ses électeurs ont eu peur de se déplacer à cause des violences électorales* ». ⁷⁸⁰ Abdoulaye Wade a joué par ailleurs sur la peur en agitant le chiffon rouge de « l'ethnicité ». Wade a accusé publiquement Macky Sall d'être un candidat des « halpoular », au service par ailleurs d'intérêts occultes, une sorte de suppôt de l'occident qui n'aurait aucun respect pour les familles religieuses. En axant sa campagne que sur ces quelques sujets, Wade a cherché à jouer sur les peurs, ce qui a réduit sa palette ainsi sa capacité à dominer sur les autres enjeux de la présidentielle. Mais, on peut remarquer que ce résultat favorable à Macky Sall n'est pas que le résultat d'une conjoncture

⁷⁸⁰ Le président candidat dit avoir fait face à deux défis : « Le premier qui m'était adressé directement, c'était que je ne devais pas être dans la course et, il n'y a pas ce qu'ils (ses opposants) n'ont pas fait pour cela : la calomnie, la médisance, ils ont raconté n'importe quoi », explique Wade. « C'est cela, dit-il, cette campagne qui s'est dédoublée de l'exploitation de la peur. Les gens disent qu'ils ne vont pas voter parce qu'ils ont peur ». Résultats, « il y a, à peu près, eu 50 % d'abstention. Un Sénégalais sur deux n'a pas voté. Cette grave abstention est due à une campagne de l'étranger orchestrée avec des nationaux », accuse le candidat du Fal. Il n'empêche, « les élections se sont déroulées dans la paix totale et il n'y a eu aucun problème. Et c'est ça qui est important. Je suis fier d'avoir mené la bataille contre les ennemis de l'extérieur et d'avoir gagné. C'est une grande victoire qu'il ne faut pas mésestimer », se félicite-t-il. *Walfadjri* du 05 Mars 2012

défavorable au président sortant, il y a au delà de tout cela, ce que l'on appelle l'effet de la part personnelle du candidat.

2-Macky Sall, la part personnelle et les alliances politiques

Au second tour, Macky Sall a noué des alliances politiques qui lui ont permis de rallier à sa cause l'essentiel du personnel politique de l'opposition. Il a commencé par axer sa campagne sur la réforme des institutions en signant la charte des assises nationales. Ce discours sur le changement, s'il peut être vu comme accrocheur, il peut aussi être interprété comme une alliance qui lui a permis de rallier facilement à sa cause toute la classe politique traditionnelle et mais aussi les personnalités de la société civile. En politique, les hommes se font quelque fois complices, mais en réalité, chacun cherche à maximiser ses profits. Nous sommes dans le cadre de ce que l'on appelle la traduction du postulat de base de la théorie des jeux. Celle-ci « est un outil d'analyse des comportements humains qui a connu un essor considérable depuis la parution de l'ouvrage de Von Neumann et de Morgenstern *The Théorie of Games and Economic Behavior* »⁷⁸¹. Elle permet de décrire et d'analyser de nombreuses relations économiques et sociales sous formes de jeux stratégiques. Avec cet outil, on comprend aisément que les acteurs politiques s'unissent dans une véritable diversité, l'essentiel étant de sauver sa mise. Durant le deuxième tour, on peut interpréter donc ces alliances du point de vue conjoncturelle, traduisant nettement la tradition politique sénégalaise faite d'alliances et de ruptures. Pour Malick Diagne « *beaucoup d'entre elles participent rarement ou occasionnellement à des élections préférant nouer des alliances avec un chef de parti représentatif, pour espérer des postes de ministres ou de députés.* »⁷⁸²

Macky Sall a insisté par ailleurs sur la nécessité de moraliser la vie publique à travers la bonne gouvernance, et le respect de l'état de droit. Sur la demande sociale proprement dite, le rival de Wade a fait des propositions alléchantes reprises par les quotidiens. Elles vont de la réduction des prix des denrées de première nécessité à la réduction du chômage. Macky Sall semble de ce point de vue avoir compris l'humeur des citoyens. Il s'agit là d'une notion floue mais assez décisive dans une élection car le produit politique le plus vendable est celui qui est le mieux adapté aux attentes psychologiques du marché résumées par l'humeur du moment.

⁷⁸¹Pour un complément d'informations, se reporter à « La théorie des jeux et les outils d'analyse des comportements stratégiques » de Thierry PENARD, Université de Rennes 1, CREM, Octobre 2004. <http://perso.univ-rennes1.fr/thierry.penard/biblio/manueljeux.pdf>

⁷⁸² Cité par Amadou DIAGNE, "La problématique du changement politique au Sénégal" *Mémoire de maitrise en Science politique*, Université Gaston Berger de Saint-Louis, année 2000/2001, p. 69.

Thoveron⁷⁸³ tout comme Lindon⁷⁸⁴ la créditent d'une influence décisive dans une élection. Au Sénégal, le climat psychologique était plutôt apparemment porté vers une stabilisation des institutions, à la paix civile, à la bonne gouvernance, et au développement économique et social du pays. En l'absence d'enquêtes pour confirmer, les assises nationales⁷⁸⁵ sont des indicateurs majeurs d'une telle tendance. Officiellement achevées en Mai 2009, elles synthétisent l'essentiel des problèmes auxquels le pays est confronté (droits de l'homme, corruption, boulimie foncière etc) avec une charte de la gouvernance démocratique qui jette les bases d'un développement durable, un référentiel pour l'avenir. Les quotidiens privés ont suivi le même tempo allant jusqu'à donner plus de surface rédactionnelle à Macky Sall. Ils ont repris tous les thèmes développés plus haut par le candidat de l'opposition et les états major qui le soutiennent. Ce qui fait que Macky Sall a récolté tous enjeux confondus dans les médias privés 55% pour cent de la surface rédactionnelle là où Abdoulaye Wade n'a eu que 45% pour cent de la surface totale affectée aux enjeux dans les quotidiens privés. Mais il faut dire que le président Macky doit cette fière chandelle surtout aux médias privés qui l'ont surmédiatisé. Dans le Soleil, on peut noter toutefois que c'est Wade qui arrive en tête :

-demande sociale Wade 51%-Macky 49%,

Réforme des institutions Wade 50,1- Macky 49, 9

Paix civile Wade 52%- Macky 48%,

Bonne gouvernance Wade 50,2%- Macky 49%.

Mais comme on le voit, l'écart n'est pas suffisamment important pour permettre à Wade de refaire son retard accumulé dans les quotidiens privés. En conséquence, on peut dire que les quotidiens ont servi de support pour la confrontation des idées, avec la concurrence des projets politiques, mais au finish, les candidats n'ont guère bénéficié de la même attention. Si le journal le Soleil a fait des efforts pour médiatiser tous les candidats de manière plus ou moins neutres en pages intérieures, les quotidiens privés eux ont penché complètement la balance du côté de Macky Sall. C'est comme si les quelques colonnes réservées à Wade n'étaient qu'un voile pudique destiné à masquer le discours partisan et véhiculer une propagande insidieuse destinée à discréditer la candidature du président Abdoulaye Wade et

⁷⁸³ THOVERON (G), *La communication politique aujourd'hui*, Editions Universitaires, 1990, p.111.

⁷⁸⁴ LINDON D), *Le marketing politique*, op. cit, pp.27-28

⁷⁸⁵ Tenues entre le 1er Juin 2008 et le 24 Mai 2009, les assises nationales ont rassemblé plus de 140 acteurs de la vie publique sénégalaise, représentants de partis politiques, de la société civile et personnalités diverses.

hâter ainsi son départ du pouvoir. Cette même logique s'est poursuivie à travers la médiatisation de l'agenda des candidats.

Section 2 : Traitement de l'agenda politique et médiatique des candidats : **les médias privés au service de la communication de l'opposition**

L'agenda politique se définit selon Padioleau⁷⁸⁶ comme "l'ensemble des problèmes perçus comme appelant un débat public, voire l'intervention des autorités politiques légitimes". En effet, dans la masse des conflits d'intérêt, des difficultés sociales et des aspirations collectives de tous ordres, une partie seulement est portée sur la scène politique (locale, nationale ou supra nationale) et prise en charge comme problème à résoudre ou du moins à gérer. C'est pourquoi, un mécanisme de sélection s'opère. Et à ce niveau qu'intervient les médias, par le biais de ce que l'on appelle l'agenda médiatique. En effet, celui-ci « *désigne l'influence des médias dans la saillance des enjeux perçus par l'opinion. L'attention portée par les médias sur ces enjeux marque le public, et devient un facteur de sélection et de hiérarchisation des problèmes devant faire l'objet de débat public* ». ⁷⁸⁷ Suffrage après suffrage, la question de l'influence des médias sur les comportements électoraux jouit d'une remarquable récurrence. En fait, la recherche interroge notamment la capacité des médias à décider de l'ordre du jour des débats lors des campagnes électorales. En fixant l'agenda, c'est-à-dire en concentrant l'attention des citoyens sur un nombre limité de thématiques (ici considérées comme l'*à propos* des discours), les médias pèsent sur la façon dont les électeurs évaluent et comparent les candidats ⁷⁸⁸. Pour montrer que les médias privés ont cherché à mettre en exergue l'agenda de l'opposition, nous allons passer par la recension de l'offre électorale des différents candidats à commencer par celle du président sortant (1). C'est à travers ce travail comparatif que nous confirmerons ou infirmerons notre hypothèse de départ qui est que les médias privés ont recoupés l'agenda des candidats de l'opposition. (2)

⁷⁸⁶ PADIOLEAU Jean, *L'Etat au concret*, Paris, PUF p.25, lire également Roger Cobb, Charles Elder "participation in american politics", the dynamics of agenda building baltimore, the johns hopkins university press 1975, p.14

⁷⁸⁷ GERSTLE Jacques, « Les sensibilités à l'information politique » in : *Questions sensibles*, op.cit p.234

⁷⁸⁸ La théorie de l'agenda setting décrit une très grande influence des médias, la capacité de nous dire quelles sont les questions importantes. Maxwell Mc COMBS et DONALD L. SHAW concluent que les médias exercent une influence significative sur ce que les électeurs ou le public considèrent comme le principal enjeu de l'événement. Si les médias ne parviennent pas à dire au public quoi penser, ils réussissent quand même à imposer à ce dernier ce à quoi il doit penser. M.Mc Combs, D, "The agenda-setting function of mass media", *Public-Opinion Quarterly*, vol.36, no 2, 1972, p.176-187

Paragraphe 1 : Recension de l'offre électorale des candidats

Toute la campagne de l'opposition a reposé une bonne partie "sur l'illégalité de la candidature d'Abdoulaye Wade,⁷⁸⁹ la refondation des institutions, la bonne gouvernance, la satisfaction de la demande sociale etc.⁷⁹⁰ Les médias privés ont mis en exergue un agenda qui discrédite proprement le président sortant Abdoulaye Wade accusé d'avoir corrompu l'Etat et ses citoyens. Empiriquement, l'agenda est constaté à travers des sondages, avec la tendance des électeurs à citer les enjeux visibilités par les médias comme étant les enjeux politiques les plus importants⁷⁹¹. Cela s'explique, en effet par le fait que la législation sénégalaise⁷⁹² interdit de fait la publication d'enquêtes d'opinion relatives aux acteurs et/ou activités politiques aussi bien en période électorale que non électorale. Ce qui constitue un des problèmes majeurs auxquels nous nous sommes heurtés. C'est pourquoi, on s'est rabattu sur les résultats des assises nationales (il faut le dire à l'initiative de l'opposition et de la société civile), qui demeurent à notre avis un indicateur intéressant dans la mise en exergue des problèmes saillants du Sénégal à quatre ans de la présidentielle. Fruit d'une réflexion murie entre la société civile et la société politique,⁷⁹³ ils peuvent constituer une base sur laquelle on peut s'adosser pour identifier les enjeux auxquels était confronté les populations. Par ailleurs, durant tout le mandat du président Abdoulaye Wade, on a vu la presse privée sénégalaise centrer ses critiques sur l'Etat parti libéral⁷⁹⁴, tout comme une bonne production intellectuelle⁷⁹⁵ de ses détracteurs repris en échos par la presse privée sénégalaise. C'est

⁷⁹⁰ S. D'Angélo, *opcit*, op. cit. p.123

⁷⁹¹ GERSTLE Jacques, *la communication politique*, op. cit, p739

⁷⁹² Loi no 86-16 du 14 Avril 1986 relative à la réalisation, à la publication et à la diffusion des sondages

⁷⁹³ Ces assises ont été lancées entre juin 2008, et Mai 2009. Plus de 140 acteurs de la vie publique sénégalaise, représentants de tout bord y ont participé. Il s'agit principalement de représentants de partis politiques, de la société civile et de personnalités diverses. Pour les organisateurs-le front "siggil Sénégal"- un regroupement de forces d'opposition, il s'agissait de "trouver une solution consensuelle, globale, efficace et durable à la grave crise multidimensionnelle (éthique, politique, économique, sociale et culturelle) qui sévit dans le pays. C'est sur cette base que des consultations citoyennes ont été lancées sur tout le territoire national ainsi qu'au niveau de la diaspora. Ces consultations ont permis de faire le diagnostic complet de la situation politique et socio économique du pays. Ce diagnostic a eu un relent particulier puisqu'il se faisait au moment où le dialogue politique était dans l'impasse depuis la réélection notamment du président Wade en 2007 et le boycott par une bonne partie de l'opposition des législatives qui ont suivi.

⁷⁹⁴ Cf toute la première de cette thèse consacrée à la contestation de l'Etat néo-patrimonial par les médias

⁷⁹⁵ COULIBALY Abdou Latif, *Affaire Me Sèye : un meurtre sur commande*, *opcit*, p234, lire aussi du même auteur

-2006b, *La démocratie prise en otage par ses élites ; essai politique sur la pratique de la démocratie sénégalaise*, Paris, l'Harmattan

-2006c, "Entretiens avec Abdou Latif Coulibaly", *Politique africaine*, 78; 27- 37"

-2009, *Contes et mécomptes de l'ANOCI*, Paris, l'Harmattan

pourquoi, dans le prolongement des effets des médias en droite ligne de l'agenda, il y a lieu de s'interroger sur ce que l'on appelle les effets de cadrage (framing) et les effets de (priming) qui ont pu se produire durant cette présidentielle sur la base de cet agenda médiatique. Mais qu'est ce que le cadrage ? Cadrer un problème, c'est sélectionner certains de ses aspects et en rendre certaines de ses dimensions les plus saillantes. Les journalistes comme l'écrit Rieffel,⁷⁹⁶ en choisissant de traiter une question sous un angle précis (la candidature de tel homme politique, les rivalités personnelles entre tel ou tel dirigeant, les propositions de tel ou tel parti à propos de l'union européenne, etc.) peuvent orienter les représentations que nous nous faisons de ces hommes ou de ces partis politiques. Le cadrage retenu, le travail de catégorisation et de qualification effectué, peuvent ainsi avoir une incidence sur les récepteurs puisque le mode de présentation d'un sujet influe sur l'opinion qu'on se fera de ce sujet. Nous émettons l'hypothèse selon laquelle, le mode de présentation de la candidature d'Abdoulaye Wade a pu influencer la représentation et la compréhension que les citoyens ont pu en avoir. Quant à l'amorçage, il consiste dans *"la modification des critères de jugement sous l'effet d'une information temporairement plus accessible"*⁷⁹⁷. En clair, la manière dont on aborde un sujet influe sur le mode d'évaluation de ce sujet. Durant la présidentielle de 2012, un transfert d'intérêt sur la violence constatée à la suite de la validation de la candidature du président sortant a pu attribuer des critères de jugement de responsabilité, allant dans le sens de catégoriser Abdoulaye Wade comme étant le principal responsable. Sur la base de ces éléments conceptuels, nous allons essayer de démontrer que l'agenda médiatique a cherché à décrédibiliser la candidature d'Abdoulaye Wade.

A-L'offre électorale de WADE : la foi en son bilan

Le programme électoral d'Abdoulaye Wade s'articule autour de la défense de son bilan. Celui-ci rappelle quelques points essentiels, que l'on retrouve aussi bien au niveau de son offre de campagne dans des documents de campagne que dans les enjeux qu'il décline sur le terrain. Ils vont de la résorption de la demande sociale, au respect de l'état de droit et de la démocratie. Son axe de campagne, c'est « ensemble continuons à changer le Sénégal ». En se

Dia Fadel, *Wade-Mecum ou le Wadisme en 15 mots clés*, 2006, Paris, L'Harmattan.

Dia Mamadou, *Sénégal ; radioscopie d'une alternance avortée*, Paris, L'Harmattan
-2005 b, *Echec de l'alternance au Sénégal et crise du monde libéral*, L'Harmattan

⁷⁹⁶ RIEFFEL Rémy, *Sociologie des médias*, Paris, Ellipses, 2005

⁷⁹⁷ GERSTLE Jacques, *La communication politique*, op cit, 2004, p105.

positionnant sur cet axe, Abdoulaye Wade, invite ses concitoyens à lui faire à nouveau confiance pour poursuivre les réalisations qu'il a entamées.

1-Premier tour: La nécessité de terminer ses chantiers comme justification du troisième mandat

Malgré les fortes oppositions de ses détracteurs, Wade s'est jeté donc dans la campagne électorale et s'est rendu dans toutes les contrées du pays. Le 05 Février 2012, il a entamé sa campagne par la région de Diourbel, bastion du mouridisme, confrérie à laquelle, il appartient et justifie la pertinence de sa troisième candidature par la nécessité de terminer ses chantiers : *"J'ai beaucoup fait. J'ai transformé le Sénégal sur le plan matériel. Je veux continuer parce que les Sénégalais me le demandent. Si les sénégalais ne veulent pas de moi, le 26, ils n'ont qu'à me le dire et je partirai comme mon prédécesseur l'a fait. J'ai beaucoup de choses en chantier. Le nouvel aéroport des projets de route, de chemins de fer. Il faut que je termine ces projets"*.⁷⁹⁸ Arrivé à Saint Louis, le 09 Février il fait la promesse de construire le port de la ville et des ports fluviaux. S'adressant à la foule, il leur dit ; est ce que vous connaissez un certain mouvement du nom de M23 A la réponse négative des militants, il réplique ; *"c'est un mouvement qui n'existe que sur les écrans de certaines télévisions et à la place de l'Obélisque ou ils les candidats de l'opposition se réunissent de temps à autre pour se défouler."* Le lendemain le président sortant arrive dans la zone sud du pays. A Cabrousse, Oussouye, Bignona et Ziguinchor, il évoque la construction 'd'un stade de football à Kasa". Il fait miroiter aussi une mutuelle aux femmes et la construction d'une université à Bignona. Il propose la mise sur pied de cinq grands projets agricoles à Bignona destinées aux rebelles et 2000 ha à Oussouye qui abritera une maison d'exploitation pour les exploitants. En douze ans, il clame à qui veut l'entendre qu'il a mieux fait que les socialistes qui ont régné sur le pays durant quarante ans ». Son programme repose sur un projet de société ambitieux. Dans sa profession de foi, nous pouvons lire : *«Au cours de ces douze années, dans la quête permanente d'un mieux- être pour nos compatriotes, je me suis employé à conduire des politiques et programmes dans tous les domaines de la vie politique, économique sociale et culturelle. Les performances réalisées par notre pays dans tous les domaines constituent la preuve évidente qu'il était juste pour nous de rêver, et qu'il n'était pas illusoire de penser nos rêves se transformer en réalités »*. Abdoulaye Wade se présente comme un « président décomplexé » qui a beaucoup fait pour son pays et qui ambitionne « de hisser le Sénégal au

⁷⁹⁸ Entretien accordé à la presse 05 Février 2012

rang des pays émergents » contrairement à ses prédécesseurs qu'il accuse d'avoir fait du surplace. C'est d'ailleurs en président d'un pays souverain décomplexé qu'il se présente à ses compatriotes. « *Ils combattent ma candidature parce que je ne les arrange pas* », je refuse d'être les suppôts des occidentaux, c'est pourquoi ils coalisent avec l'occident pour l'empêcher de briguer un troisième mandat. Lors d'un meeting à Mbour, le président sortant ne s'empêche pas d'attaquer l'opposition en ces termes : " *Ils doivent changer de marabout. Ils avaient dit que si le Conseil Constitutionnel accepte ma candidature ils vont bruler le pays, ils ne vont rien brûler. Ils ont raconté des histoires aux Usa et en Europe qui les crus mais ces pays se sont rendus compte que ce sont des bons menteurs*"⁷⁹⁹ A Nguenienne, le bastion d'Ousmane Tanor Dieng, il est hué et essuie des jets de pierres qui le mettent hors de lui: "*ceci est un avertissement. J'ai toujours dit que c'était un démocrate, mais il se comporte comme un fasciste-faisant allusion à Tanor*). *C'est le plus violent de notre groupe. Je lui demande d'arrêter. IL me connaît, il sait comment j'étais dans l'opposition face à Senghor et Diouf*". Par ailleurs, Abdoulaye Wade fait du partage « juste et équitable des fruits de la croissance », un leitmotiv de sa campagne. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, il énumère toutes les réalisations qu'il a faites en 12 ans de magistère. Il cite la réalisation de « nombreuses infrastructures d'envergure de dernière génération » :

-construction de routes, d'autoroutes, d'un nouvel aéroport, de ponts, d'échangeurs, de carrefours, de pistes de désenclavement et de production, ainsi que modernisation du port autonome de Dakar.

-réhabilitation du réseau de transport public, réforme du secteur agricole, augmentation du taux d'accès à l'eau potable qui passe à 98,5% en milieu urbain, et 77,5% en milieu rural. Abdoulaye Wade affirme aussi avoir 'introduit des transformations radicales dans le système éducatif sénégalais avec une vision intégrée et novatrice, de la Case des tout petits à l'Université du futur. Le président sortant affirme aussi avoir consacré progressivement plus de 5 pour cent du PIB et plus de 40% du budget de fonctionnement de l'Etat à l'éducation nationale. Dans le cadre de la lutte contre les fractures sociales, Wade affirme avoir fait des efforts conséquents en ce sens. « Nous avons corrigé les disparités en matière de santé, en consacrant environ 10,4 pour cent du budget national au secteur national. Il cite la gratuite des soins pour les personnes âgées avec le plan sésame, engagé la gratuité des médicaments anti tuberculeux, les anti- rétroviraux et les accouchements par césarienne. Il déclare avoir fait

⁷⁹⁹ *Le Quotidien* du 16 Février 2012

baissier le cout des dialyses, tout cela dans le cadre d'une reforme hospitalière d'un type nouveau et d'une amélioration substantielle des conditions de vie et de travail des personnels de santé

2-Second tour: Consolidation de la croissance et continuité : un axe stratégique de sa campagne

Dans son pacte de solidarité proposé aux électeurs, Abdoulaye Wade surfe sur ses performances économiques. Chiffres à l'appui, il assure avoir relevé le défi de la croissance économique du pays. Le contrat de progrès est atteint : *« En douze ans, nous avons atteint dans un contexte de morosité économique mondiale, des performances économiques record, réussi la stabilisation de tous les fondamentaux de l'économie avec un taux de croissance moyen de 4 à 5%, un accroissement considérable du niveau du budget de l'Etat de 500 milliards à 2200 milliards CFA. »* A ceux qui douteraient encore de l'attractivité du Sénégal, et de sa capacité à produire un environnement propice aux affaires, du fait d'un climat social délétère, Abdoulaye Wade procède au démenti par les chiffres : *« En douze ans, nous avons porté le volume des investissements privés à au moins 1394,6 milliards CFA, preuve que le Sénégal sous l'alternance, ou règne la paix, la sécurité, la stabilité, inspire confiance. »* Fort alors de toutes ces performances économiques, le président sortant se dit en droit de proposer aux sénégalais de poursuivre le compagnonnage. Il s'agit pour lui de relever considérablement le niveau de croissance du pays, en s'appuyant sur toutes « les forces vives de la nation. Le triomphe modeste, il associe à ses concitoyens la réalisation de ces performances de son gouvernement. Toutes ces réussites dit il sont celles d'une nation vaillante, d'un peuple uni dans sa volonté inébranlable de sortir des sentiers battus. Abdoulaye Wade se dit prêt à consolider les performances économiques. En conclusion, trois axes se dégagent nettement à travers la campagne d'Abdoulaye Wade :

Abdoulaye Wade, s'engage à poursuivre l'œuvre déjà entamée. Wade bâtit son axe stratégique de campagne dans la continuité du « choix historique du 19 mars qui a consacré la première alternance politique et démocratique du pays. » Dans son programme, Abdoulaye Wade se présente comme le bâtisseur du Sénégal, celui qui a réussi en douze ans de magistère à redonner de l'espoir aux sénégalais, à les faire rêver :

« Depuis douze ans, par la volonté du Tout Puissant et la confiance du peuple souverain, je préside aux destinées de la nation, après vingt six ans de combat démocratique et républicain

animé par le désir profond de servir et de conduire le Sénégal vers les voies de la prospérité et du progrès social. Au cours de ces douze années, l'ambition que j'ai toujours nourrie pour notre pays a guidé mes pensées mes réflexions et mes convictions auxquelles j'ai toujours cru qu'un Sénégal meilleur est à notre portée, qu'une Afrique réhabilitée et unie est possible. »

Pour montrer qu'il est l'homme de la continuité, il passe en revue toutes ses réalisations qui ont permis de transformer de manière qualitative. Il invoque l'extension des libertés démocratique depuis son arrivée à la tête du pays. Il souligne qu' « *en douze ans, nous avons promu des avancées démocratiques permettant de au printemps des libertés d'éclore dans notre pays, un modèle d'Etat respectueux des droits humains avec une presse libre, un pluralisme politique et syndical foisonnant, un pays où chacun est libre d'exprimer ses idées et pensées sans contraintes ni restriction, dans le respect des institutions. »*

En définitive deux axes apparaissent clairement à travers son programme :

-un registre mobilisant son ethos et sa personnalité de politique expérimente, qui s'est battu durant des décennies pour le triomphe de la démocratie au Sénégal, de panafricain convaincu qui fait obstacle aux intérêts de l'occident),

-un axe thématique portant sur la croissance et le développement soutenu du Sénégal qui va vers l'émergence. Abdoulaye Wade se présente comme le grand bâtisseur de ce pays, qui a réalisé ponts, chaussées, routes, écoles, universités, et autres infrastructures de qualité, le tout pour hâter le développement économique et social du Sénégal.

A- L'offre électorale de l'opposition

Lorsque l'on se penche sur l'offre électorale de l'opposition, on constate que l'opposition table tout d'abord sur la demande sociale.

Les exemples de la première situation du premier tour incluent au delà de la demande sociale, le départ d'Abdoulaye Wade qui s'est imposé comme le deuxième élément de langage de l'opposition., après que la candidature d'Abdoulaye Wade a été validée à la veille de la présidentielle. De ce point de vue, on peut dire que l'opposition s'est réajustée. Il n'y a pas de bloc politique monolithique au sein de celle-ci. On constate d'une part ceux qui sont des radicaux et plaident pour la non participation du président sortant et ceux qui se battent contre la candidature de Wade tout en allant en campagne à l'image de Macky Sall(1). Ayant fait preuve de pragmatisme, le candidat de la coalition Macky 2012 va finir par se qualifier au

deuxième tour et cristalliser le soutien de tous les candidats malheureux de l'opposition dans le but d'acter l'assaut final contre le président sortant (2).

1-Premier tour: De la nécessité de faire front commun contre la candidature d'Abdoulaye Wade

Les candidats de l'opposition ont fait face à un dilemme à la veille du premier tour; faire campagne ou ne pas faire campagne et se concentrer contre la candidature inconstitutionnelle d'Abdoulaye Wade. Finalement le M23, décide de lancer ses forces dans le combat la candidature du président sortant. Le prix était lourd, mais les candidats de l'opposition regroupés autour du M23 consentent à abandonner leur programme politique pour se concentrer sur leur objectif, du moins au début de la campagne. Ainsi, ils se retrouvent le 05 Février 2012 à la place de la Nation ex Obélisque pour engager des actions communes. Cela commence par la signature d'un pacte dans lequel tous s'engagent à refuser collectivement la candidature d'Abdoulaye Wade ; et tout candidat qui n'adhérerait pas a cette cause et à cette option serait mis dans le même sac que le président sortant. L'opposition se donne comme slogan : pas d'élection avec Abdoulaye Wade et la même préoccupation se manifeste lors d'un meeting commun décoré aux effigies de partis, tout comme à l'occasion d'un podium organisé le 5 Février à la place de l'Obélisque.

Cheikh Bamba Dièye, Djibril Ngom et Ibrahima Fall ont persisté particulièrement dans la contestation de la candidature de Wade en menant de actions conjointes. 'Dièye Fall et Ngom sont quant à eux restés fidèles à l'objectif fixe par la M23. Pendant toute la campagne électorale le programme politique de ces trois candidats a été dilué dans les slogans populaires contre le président "waay de: na dem; dégage, ou encore défa doy ça suffit excepté quelque rares meetings ces candidats n'ont pas fait de campagne proprement. Cheikh Tidiane Gadio, ex-ministre des Affaires étrangères d'Abdoulaye Wade, devenu opposant et candidat contre lui, n'a pas hésité à proposer un « Conseil national de transition » au cours de ce même meeting. *« Si Abdoulaye Wade persiste, nous n'allons pas le reconnaître, ni reconnaître son gouvernement, et nous allons organiser une campagne pour la reconnaissance d'un Conseil national de transition que nous allons, nous autres, créer »*⁸⁰⁰, a déclaré M. Gadio, devant des milliers de personnes. *« La seule façon de servir le Sénégal dans l'honneur et la dignité, c'est*

⁸⁰⁰ Walfadjri du 07 Février 2012

de s'opposer à la candidature inconstitutionnelle d'Abdoulaye Wade jusqu'au bout »⁸⁰¹, a-t-il ajouté. Seule Macky Sall a refusé de s'arc-bouter à cette demande : Il a en plus de combattre la candidature de Wade proposé un programme politique aux électeurs. Nous y reviendrons. Cela a valu une volée de bois vert au candidat de la coalition « Macky 2012 ». En effet, le leader de l'Alliance pour la République (Apr) n'assistait plus aux rencontres organisées par le M 23. Pire, il ne respectait plus les mots d'ordre du mouvement. Ce qui a suscité une vive réaction des leaders dont certains n'hésitent plus à parler de trahison. Et au cours d'un meeting organisé par le M23, à Rufisque, Idrissa Seck a fustigé le comportement de Macky Sall qu'il a accusé de ne pas s'investir suffisamment pour le départ d'Abdoulaye Wade et de ramer à contre courant de la majorité. Ousmane Tanor Dieng le candidat de la coalition Benno ak Tanor a fait la même observation. "L'unité ne se clame pas, elle se pratique" a-t-il laissé entendre. Pour toute réaction, le candidat Macky Sall a invité, les leaders du Mouvement du 23 juin (M23) à ''ne pas mélanger les choses'', estimant que Abdoulaye Wade est leur ''adversaire commun''. ''Que les leaders du M 23 cessent de mélanger les choses, car je ne suis pas leur adversaire. Notre seul adversaire, notre adversaire commun c'est Wade.'' C'est lui (Wade) que je combats depuis trois ans maintenant'', a souligné le candidat de la coalition Macky 2012, avant d'ajouter : ''que personne ne m'accuse de quoi que ce soit ! '⁸⁰². C'est dire donc si la candidature d'Abdoulaye Wade s'est imposée comme un enjeu de premier ordre lors du premier tour. Seul Macky Sall a fait réellement campagne sur d'autres thèmes. Si on jette un coup d'œil sur le programme politique de Macky Sall appelé "Yoonu Yokuté", on constate qu'il prend en charge toutes préoccupations de l'heure. Dans son programme intitulé : "Le chemin du véritable développement", Macky Sall propose un projet sur 3 principales priorités : la jeunesse, les femmes et le monde rural. Il s'agit principalement d'apporter une protection, des perspectives et des opportunités d'emploi. Ces priorités majeures de notre projet traversent les 5 axes solidaires suivants :mettre fin aux injustices sociales assurer les bases économiques du développement, atteindre une productivité développante garantir la paix la sécurité la stabilité et œuvrer pour l'intégration devenir un modèle de démocratie efficace.⁸⁰³"Les petits candidats comme Djibril Ngom, Amsatou Sow Sidibé, Doudou Ndoeye

⁸⁰¹ Au cours de ce meeting organisé par le M23 à Rufisque, Gadio affirmait qu'il fallait étudier les conditions de l'organisation d'élections parallèles où Wade ne sera pas accepté.

⁸⁰² Macky Sall, estimait que les candidats de l'opposition devaient battre campagne pour une vulgarisation de leurs différents programmes, au lieu de se limiter simplement à la seule stratégie de contestation de la candidature de Wade.

⁸⁰³ Pour mettre fin aux injustices sociales nous engagerons une intense politique de protection sociale universelle dont les principales mesures clés sont la Bourse de Sécurité Familiale, la Couverture Maladie Universelle de Base et la Bonification Retraite. Le coût global de ces mesures clés sera à partir de 2014 de 120 milliards de

Oumar Khassimou Dia se sont positionnés sur des sujets sociaux sans que cela ne prête véritablement à conséquence.

2- Second tour: acter l'assaut final, refonder les institutions et s'inscrire sur la bonne gouvernance

Les deux tours de l'élection présidentielle ont été marqués par une participation particulièrement élevée, interrompant le cycle de « politisation négative » (Missika, 1992), mêlant abstention, défiance politique et vote protestataire, qui prévalait jusque là. Toutefois cette remobilisation électorale momentanée n'a pas atténué la relative défiance des sénégalais par rapport à la politique. Ce contexte électoral particulier interroge plus que jamais la dynamique de formation des choix politiques.

Arrivé deuxième au second tour, Macky Sall, bénéficie du soutien des 13 autres candidats malheureux du premier tour, en plus de la société civile en l'occurrence le M23, et le mouvement "Y en a marre". Le second tour est assimilé alors à un référendum voire une lutte du bien contre le mal". La stratégie adopter est de responsabiliser les ténors de l'opposition dans leurs différents fiefs. *"Nous savons bien qu'à Kaolack, le maitre des lieux, c'est Moustapha Niass. Nous allons battre campagne physiquement à côté de lui. Quand nous irons à Thiès, ce sera avec Idrissa Seck. Et si nous devons aller à Podor, nous irons à côté d'Aissata Tall Sall"* a laissé entendre le conseiller spécial du Président de la République Abdourahmane Ndiaye. Selon Ismael Madior Fall, *"l'opération dogali"*(achever) a été lancée par les jeunes de "Y en a marre". Pour la réélection de Macky Sall, Youssou Ndour le leader de "fekke ma ci boole" réédite sa tactique de "weur ndombo" donnant lieu à un show électoral, à travers une caravane mobile qu'il anime avec son orchestre. Partout où la caravane est passée, le leader de "fekke ma ci bole" a souligné la nécessité de faire bloc autour de Macky Sall pour en finir avec Abdoulaye Wade et hâter ainsi la seconde alternance. Le candidat de la coalition "Macky Sall qui s'en est félicité *"prône un libéralisme social. Je vais faire la différence en montrant vraiment que le libéralisme n'est pas antinomique de l'action sociale et de la solidarité et que c'est de cette combinaison dont le Sénégal a besoin. Je vais renforcer la création de richesse, promouvoir la productivité, la créativité, tout en travaillant*

FCFA par an. Elles seront totalement financées par la réduction du train de vie l'Etat (120 milliards) sachant que des prélèvements concertés pour service universel dans les activités à forte rentabilité (télécoms ; industries extractives, pharmaceutiques et de tabac ; transactions financières) garantiront à long terme le financement

*à gommer les inégalités majeures. Dans un pays comme le nôtre, où la majorité de la population est sans travail et sans couverture médicale, il faut que l'Etat apporte des solutions. Mais la différence la plus fondamentale entre Wade et moi, c'est que je suis le candidat d'un bloc alternatif qui regroupe toute l'opposition. Je me suis engagé à bâtir mon action sur la base des conclusions des "Assises Nationales". Pendant plus d'un an, des représentants de partis politiques et de la société civile ont fait un état des lieux des problèmes du Sénégal qui a débouché sur un vrai projet de société. Nous proposons une refondation de la république à partir des principes de séparation des pouvoirs, de justice sociale, d'une gouvernance sobre, efficace et vertueuse et de l'état de droit. C'est tout l'inverse de ce qui se passe aujourd'hui. Il n'y a qu'à voir à quel point la corruption a été érigée en système dans cette campagne pour essayer à tout prix de m'empêcher d'en sortir victorieux. Je vais faire un état des lieux de la manière dont ce pays a été dirigé, je vais commanditer des audits pour que la lumière soit faite sur l'état réel de l'économie. On jugera sur pièce, et s'il y a eu des malversations, la justice se saisira des dossiers.*⁸⁰⁴

Paragraphe 2 : La presse privée sénégalaise : entre décrédibilisation et légitimation de la candidature d'Abdoulaye Wade

Les quotidiens de notre corpus insistent sur des thèmes que nous avons recensés dans l'offre programmatique de l'opposition. C'est le cas de la candidature de Maitre Abdoulaye Wade dont l'opposition pense qu'elle est inconstitutionnelle, la malgouvernance du pays, la paix civile. L'obstination de Wade à briguer un troisième mandat, pousse les deux journaux à perdre toute contenance, préconisant presque le soulèvement, « la résistance » pour en finir avec le régime libéral. Le même point de vue que les radicaux de l'opposition qui agitent l'idée d'un gouvernement parallèle au cas où Wade s'obstinerait à garder le pouvoir. Pendant ce temps, *Walfadjri* cherche à légitimer cette candidature de manière insidieuse et subtile.

Cette situation a cristallisé la campagne pour la présidentielle 2012 donnant lieu à une controverse sans précédent dans l'histoire politique du Sénégal. En effet, dans cette affaire, comme le souligne Ismaël Madior Fall, deux thèses s'affrontent. L'une farouchement défendue par Abdoulaye Wade et ses partisans, considère que le premier mandat du chef de l'Etat était obtenu sous l'emprise de la Constitution de 1963 et n'était pas concerné par la Constitution de 2001. L'autre activement soutenue par l'opposition et la société civile, se réduit à

⁸⁰⁴ Extrait de son programme politique "yoonu yokute".

l'impossibilité pour le président Wade de briguer un troisième mandat.⁸⁰⁵ L'opposition et la société civile lui rappellent en sus sa parole.⁸⁰⁶ Le président Abdoulaye Wade avait affirmé au cours d'une interview avoir fait bloquer la Constitution pour empêcher le troisième mandat.⁸⁰⁷ Ce débat juridico- politique qui a clivé pratiquement une bonne partie de la pré-campagne et la campagne électorale elle-même, a été relayé par l'Observateur et le Populaire. Ces deux journaux ont présenté les points de vue des acteurs (juristes et des politiques etc) des deux bords depuis le début de la controverse, mais ils ont surtout pris position à travers des éditos et des chroniques et quelque fois des commentaires dont l'issue ne laissait aucun doute sur le parti pris.

A-l'Observateur et le Populaire : un récit qui délégitime le candidat Wade

Ces deux quotidiens privés relayent très largement les actes de l'opposition destinés à s'opposer au troisième mandat du président Wade. Dans la même mouvance, les journaux assimilent le forcing du président sortant à un coup d'Etat constitutionnel (1), et les efforts de lutte de l'opposition sur le terrain à du patriotisme constitutionnel.(2)

1- Un troisième mandat assimilé à un "coup d'Etat Constitutionnel"

En effet, cela a commencé très tôt. Dès le 01 Février 2012, au lendemain de la grande manifestation de l'opposition contre la candidature d'Abdoulaye Wade, *L'Observateur* a consacré pas moins de 15 articles sur le sujet sans parler des encadrés de la deuxième page. Sur tous ces articles, le journal a tout d'abord fait état de la "violence aveugle" qui s'est abattue sur la place de l'Obélisque, à travers deux reportages dont le premier⁸⁰⁸ met en scène les manifestants et les policiers, et un second décrivant la manière dont le véhicule dragon de la police a fauché mortellement un des manifestants, c'est-à-dire l'étudiant Mamadou Diop. *L'Observateur* accordera également la possibilité à des membres de l'opposition et de la société civile de s'offusquer de la répression policière contre l'opposition. Et le 02 Février 2012, soit quelques

⁸⁰⁵ FALL Ismaël Madior, *Les élections présidentielles au Sénégal de 1963 à 2012*, Paris, l'harmattan, p.400 lire aussi sur ce même auteur *Les révisions constitutionnelles au Sénégal. Révisions consolidantes et révisions déconsolidantes de la démocratie*, CREDILA, 2011, p.70

⁸⁰⁶ En cherchant un troisième mandat, le président Wade fut l'objet de critiques acerbes de l'opposition qui estimait que c'est lui-même qui avait préconisé l'impossibilité de faire plus de deux mandats à la présidence de la République. En réaction contre cela, il déclare, en juillet 2011, n'avoir jamais affirmé que cette disposition constitutionnelle le concernait personnellement. Aussi, s'autorisa-t-il de clamer « *Ma waxoon waxeet* », formule utilisée pour se dédire en wolof

⁸⁰⁷ Wade l'a confié à des journalistes lors d'une conférence de presse au palais de la République le 01 Mars 2007 au lendemain de sa réélection au premier tour à la tête du pays.

⁸⁰⁸ Il s'agit du reportage intitulé « Manifestations du M23 contre la validation de la candidature de Me Abdoulaye Wade- « Arrêtez les discours, allons au palais déloger Wade ! », *l'Observateur* du 01 Février 2012.

jours seulement avant le début officiel de la campagne électorale pour le premier tour, le journal prend publiquement position, c'est suite à la réaction du président wade assimilant les violences pré-electorales à un événement qui passe, "une brise ». Dans un éditorial intitulé **"Wade au grand théâtre d'Etat"**, il écrit : *« Au bal de l'irresponsabilité d'Etat, Abdoulaye Wade fait figure de chef de troupe. () En bon joueur politique, Wade joue le court terme et le plus facile, alors même qu'il avait une autre carte à jouer autrement plus ambitieuse et bénéfique pour le Sénégal. Les décisions étant affaire de compromis, il aurait pu accepter le départ négocié mais obtenir en contrepartie une nécessaire progression de la démocratie du Sénégal. A son âge (86 ans), ce serait la logique. La voie de la raison qu'il se refuse étonnamment à emprunter »*⁸⁰⁹. Dans un commentaire intitulé, **"Wade écoutez la voix de la raison"**,⁸¹⁰ le commentateur du journal invite le président à renoncer à son troisième mandat source de déstabilisation du pays. En fait le commentaire aux allures de lettre ouverte exprime clairement le désarroi de l'énonciateur, prenant de la sorte à témoin ses lecteurs. Très critique envers le troisième mandat d'Abdoulaye Wade, *Le Populaire* présente lui aussi les violences pré-électorales comme une conséquence de la candidature « inconstitutionnelle d'Abdoulaye Wade ». Le journal déplore ouvertement la décision du Conseil Constitutionnel qui a procédé à la validation de cette candidature. Dans un éditorial, publié quelques jours après la validation de la candidature du président sortant par le Conseil Constitutionnel, le journal le manifeste clairement: *« (...) en contradiction »*⁸¹¹*on avec les avis éclairés de spécialistes sénégalais du droit constitutionnel, dont certains rédacteurs de la présente loi fondamentale, Cheikh Tidiane Diakhate*⁸¹² *et son équipe ont pris le risque d'embraser le pays en ignorant les aspirations de milliers de sénégalais de voir la vérité triompher de l'obstination irraisonnée et de la volonté irrationnelle du président Wade de s'imposer dans un jeu d'où il s'était lui-même exclu.*⁸¹³» Le journaliste note que si Abdoulaye Wade se représente contre vents et marées pour une troisième fois, c'est bien parce qu'il a la garantie d'en être « proclamé vainqueur par son Conseil Constitutionnel ». Il y a là comme un doute jeté sur

⁸⁰⁹ Editorial paru dans *L'Observateur* du jeudi 2 Février 2012, n°2510

⁸¹⁰ *L'Observateur* du 02 Février 2012

⁸¹¹ Larry Diamond affirme pourtant que l'existence de procédures claires et impartiales pour résoudre les disputes, est un critère d'une élection juste. Le règlement des contentieux électoraux est généralement dévolu à la justice (le Conseil constitutionnel au Sénégal). L'organe judiciaire qui doit donc demeurer impartial à cet égard. Larry Diamond, « Elections without democracy: thinking about hybrid regimes », *Journal of democracy*, vol. 13, No. 2, 2002, pp.21-35.

⁸¹² A l'époque, Cheikh Tidiane Diakhate était le président du Conseil Constitutionnel.

⁸¹³ *Populaire* du 10 Février 2012

l'impartialité du juge constitutionnel sénégalais. En effet, comme, on l'a vu un peu plu haut, le conseil a du mal à se départir de sa renommée de juridiction aux ordres du régime en place.

Le journal souligne que le risque de fraude est par ailleurs énorme donc, car « *qui peut le plus peut le moins.* » En clair, Abdoulaye Wade qui a réussi à "faire valider sa candidature", a bien la capacité de faire entériner cette victoire par « son » Conseil Constitutionnel ». Pour donner plus de crédit au discours relatif à l'« *inconstitutionnalité* » de la candidature de maître Abdoulaye Wade, le journal s'en est allé quérir ensuite un entretien avec l'ambassadeur des Usa au Sénégal. A la question du journaliste qui veut connaître la position des américains, par rapport à la candidature de maitre Wade, son excellence répond :« *il est regrettable que le président Wade ait choisi de compromettre les élections par son instance à briguer un troisième mandat* ». ⁸¹⁴ Le journal reprend les mêmes propos et en fait son titre, seulement deux jours après, le même journal se fait écho de l'information selon laquelle la France, elle aussi a lâché le président sortant, mais là, le chapeau introductif du papier qui accompagne l'article en dit long sur la conviction de son auteur :« *les grandes puissances affichent, de plus en plus leur opposition à la candidature de Me Wade à la présidentielle du 26 Février. Après les Usa qui ont demandé officiellement au Président de la République de « laisser la place aux jeunes générations », la France a pris, hier, une position allant dans le même sens.* » ⁸¹⁵ A trois jours du premier tour, le même journal se fait écho d'un autre communiqué des Usa appelant à la retenue. Au dit d'origine suivant du porte parole du département américain Marck Tonneer « *tous les sénégalais doivent participer pacifiquement et activement au processus politique* », le journal fait le commentaire suivant :« *A l'instar de la France et de l'union européenne (UE), le Usa se sont émus de la situation que le Sénégal, avec cette répression aveugle du pouvoir de 3W (wade wakh wakheth, wade celui qui s'est dédit) qui interdit l'accès à la place de l'indépendance à coups de gaz lacrymogènes et de balles à blanc.* » ⁸¹⁶ Il y a là clairement dénaturation des propos du secrétaire d'état américain et extrapolation pour servir l'argumentaire du journal qui veut véhiculer apparemment l'idée selon laquelle c'est la troisième candidature de Wade qui est à l'origine de toutes les violences et qu'il doit partir. ⁸¹⁷ Et il y a lieu de relever que la France et les Usa ont tous appelé officiellement à respecter la décision du Conseil Constitutionnel qui a validé la

⁸¹⁴ *Populaire* du 10 Février 2012

⁸¹⁵ *Populaire* 02 Février 2012

⁸¹⁶ *Le Populaire* du 02 Février 2012

⁸¹⁷ *Le Populaire* 02 Février 2012

candidature.⁸¹⁸ Tout est apparemment fait pour propager l'idée selon laquelle, aussi bien à l'interne qu'à l'extérieur, la candidature d'Abdoulaye Wade est illégale et impopulaire. S'il en est ainsi, c'est que la problématique du troisième mandat fonctionne de plus en plus en Afrique ici comme une sorte de repoussoir. En effet, comme au début des années 1990, avec la nécessité de se démocratiser via les transitions africaines, le sujet s'est imposé en Afrique francophone. Malgré le fait que ces nouvelles constitutions soient considérées par certains comme de pâles reproductions de la Constitution française de 1958⁸¹⁹, elles ont apporté la clause limitative du nombre des mandats, une innovation de taille dans une Afrique marquée par des règnes sans fins.⁸²⁰ L'objectif d'une telle clause limitative était d'éviter que des régimes s'éternisent au pouvoir et mettent ainsi en péril la démocratie qui se cherchait ainsi sur le continent. Mais on l'a vu, cette clause limitative n'empêche pas les dirigeants issus de la transition de faire sauter la disposition ou d'utiliser l'arme de la réforme constitutionnelle pour se maintenir ainsi indéfiniment au pouvoir. Dans les pays où la démocratie est à consolider, le constitutionnalisme, en tant qu'ensemble de normes limitant l'exercice du pouvoir, est souvent déficitaire et par conséquent incapable de renforcer la Constitution écrite⁸²¹, laquelle pourrait être réécrite nolens volens par les détenteurs du pouvoir, sans grande résistance de la part des forces sociales.

2-La mobilisation du M23 vue comme du "patriotisme constitutionnel"

En s'intéressant au sens et aux dynamiques du néoconstitutionnalisme Ismaël Madior Fall, remarque qu'il y a eu malgré les velléités de restauration autoritaire en Afrique, un patriotisme constitutionnel qui est en train de s'entailler progressivement en Afrique. Aujourd'hui, les Constitutions sont protégées par des clauses originales, qui servent de fondements à des pratiques émergentes de garantie juridictionnelle des Constitutions, à l'initiative des citoyens.

⁸¹⁸ *Le Populaire* du 08 Février 2012

⁸¹⁹ P.-F. Gonidec, « À quoi servent les Constitutions africaines ? Réflexion sur le constitutionnalisme africain », *RJPIC*, octobre-décembre 1988, n° 4, p. 849. G. Conac, « La modernisation des droits en Afrique : du droit de l'État à l'État de droit », *Un passeur entre les mondes*, in *Mélanges en l'honneur de Michel Alliot*, publication de la Sorbonne, Paris, 2000, p. 294.

⁸²⁰ Lire LOADA A., « La limitation du nombre de mandats présidentiels en Afrique francophone », *Revue électronique Afrilex*, n° 3, 2003, p.7.. En 2001, les États membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont signé à Dakar le Protocole ASP 1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance, additionnel au Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité. Pour enrayer le caractère conflictuel des élections (Fall, 2008), la CEDEAO a prévu dans le Protocole qu'aucune réforme substantielle de la loi électorale (en ses dispositions constitutionnelles, législatives ou réglementaires) ne doit intervenir dans les six mois précédant l'élection sans le consentement d'une large majorité des acteurs politiques, c'est-à-dire sans consensus unique Afrilex

⁸²¹ BRATTON M., « Formal versus Informal Institutions in Africa », *Journal of Democracy*, vol. 18, no. 3, July 2007, p. 96-110.

Ceux-ci, considérés pendant longtemps comme indifférents à la Constitution, développent de plus en plus des stratégies de défense de la loi fondamentale, faisant naître ici et là un sentiment de « patriotisme constitutionnel ». ⁸²² Ces dynamiques du dedans sont encouragées et accompagnées par des dynamiques du dehors de sécrétion de normes et standards par des organisations communautaires à vocation sous-régionale ; ce qui favorise l'émergence d'un constitutionnalisme sous-régional dans des espaces comme l'Afrique de l'Ouest. ⁸²³ Au Sénégal c'est devenu une réalité lorsque Wade a voulu instituer le ticket président vice-président sur la base d'un "ticket" et faire passer le chef de l'Etat avec possibilité d'une victoire au premier tour avec 25% seulement des suffrages exprimés. Les sénégalais se sont mobilisés pour faire reculer le président et la presse salue cet engagement des populations assimilées à des *"forces vives de la nation"*, qui ressemblent à des démonstrations de force. Voilà comment *le Populaire* décrit une manifestation de l'opposition : « *les forces vives de la nation réunies au sein du mouvement du 23 juin(M23) ont bouclé hier, leur premier plan d'action contre la validité de la candidature de Wade. (...) la mobilisation était exceptionnelle pour exiger une élection présidentielle sans le candidat Wade. (...) le coordonateur du M23 Alioune Tine de concert avec les candidats de l'opposition pour sa part s'est réjoui de la vaste mobilisation.* » ⁸²⁴ Selon le journal, la défiance envers les institutions est devenue telle qu'« *il faudra se battre résolument pour reconquérir la souveraineté du Sénégal* ». Et là, Wade « *reculera qu'il le veuille ou non devant plus fort que lui (le Peuple sénégalais)* ». ⁸²⁵ Le journal a continué à rendre compte des manifestations contre la candidature d'Abdoulaye Wade sur le même ton, jusqu'au premier tour du scrutin. Le commentaire du journal publié le 27 Février donne clairement les convictions du journal sur la question : « *En votant ainsi en masse pour Macky Sall, le peuple fait échec au projet de dévolution monarchique du pouvoir et fait barrage aux ambitions de Wade pour son fils. Cette fois les armes n'ont pas été pierres, mais quelque chose de bien plus fatale : les cartes d'électeurs. Le vote s'est ainsi révélé être plus destructeur pour le régime que toutes les manifestations. Et malgré toutes les tentatives de résistance des ultras du régime, il leur faudra bien reconnaître la vérité, comme quoi* » « *weddi, guis boku ci* ». ⁸²⁶ Par cet article, le journal défend les mêmes positions que celles de l'opposition et de la société civile coalisées pour s'opposer à la candidature d'Abdoulaye Wade. En conclusion, *Le Populaire* et *l'Observateur* adoptent donc une attitude très tranchée sur la

⁸²² FALL, opcit P.136

⁸²³ Ibid

⁸²⁴ *Populaire* 07 Février 2012

⁸²⁵ Ibid

⁸²⁶ Ibid

candidature controversée du président Wade, en prenant clairement position et en allant au-devant des acteurs pour conforter leur position. Les quotidiens ont adopté la même attitude sur les violences pré-électorales, les attribuant à "un régime violent". Ils ont cherché aussi à décrédibiliser le régime à travers l'accréditation d'un régime prédateur de ressources publiques.

B- *Walfadjri* entre équilibre et équilibrisme dans la relation des faits

Pendant ce temps le quotidien *Walfadjri* valse entre équilibre et équilibrisme dans la relation des faits. Certains enjeux comme la candidature d'Abdoulaye Wade ont été vus sous un autre prisme autre que celui proposé par les journaux le *Populaire* et l'*Observateur*. On peut parler dès lors de ligne éditoriale ambigüe sur plusieurs enjeux que sont par exemple, le troisième mandat du président sortant (1), et la relation des faits de violence impliquant le régime libéral (2).

1-La légitimation du mandat d'Abdoulaye Wade

Sur le premier point, il s'est imposé une forte demande de clarification de la part de l'opinion sur les tenants et les aboutissants du troisième mandat, et les raisons qui ont poussé Abdoulaye Wade à se représenter pour un troisième mandat après avoir lui même soutenu qu'il avait fait bloquer la Constitution à deux mandats successifs non renouvelables. La tendance à l'intellectualisation des termes du conflit entre protagonistes a abouti un débat juridique d'experts excluant presque de fait le grand public. *Walfadjri* l'a si bien compris qu'il en fait le point focal d'un de ses numéros, mais avec des méthodes qui ne favorisent pas non plus l'objectivité et la clarté du débat. Avec un titre à sa "une", on ne peut plus accrocheur : **"Sa candidature passe : "Wade jubile, le pays brûle"**⁸²⁷, le journal souffle à la fois sur le chaud et le froid, car si en première page, on voit l'hostilité du journal envers le régime libéral, avec un photo montage montrant Wade à coté de brasiers dans la rue, séquelles des manifestations contre le troisième mandat, en pages intérieures, il retrouve le discours neutre. Tout d'un coup, Abdoulaye Wade n'est plus responsable de rien du tout comme le suggère la photo de une: *"Me Wade sera bel et bien candidat à la présidentielle de 2012. Le Conseil Constitutionnel en a décidé ainsi, estimant que contrairement à l'avis du M23, cette candidature est conforme à la Constitution"* écrit le quotidien. Se refusant apparemment à tout parti pris, le journal rend compte du débat entre constitutionnalistes et société civile autour de la validation de cette candidature, objet de controverse. Dans la relation des faits, les protagonistes sont renvoyés dos à dos. Mieux, le journal leur donne librement la parole sans

⁸²⁷ *Walfadjri* du 01 Février 2012

interférence. Et le professeur agrégé de droit Babacar Guèye (un des rédacteurs de la Constitution objet de la controverse) invité à se prononcer sur le sujet, de se demander "*sur quelle base le Conseil Constitutionnel s'est fondé pour déclarer recevable la candidature de Wade.*" Une interrogation partagée par le coordonnateur du M23 Alioune Tine, lequel qualifie la décision du Conseil Constitutionnel de "forfaiture".⁸²⁸ Le journal joue la carte de l'information contradictoire, qui peut bien être le meilleur moyen de contourner la désinformation et de neutraliser la manipulation. La crédibilité peut- être à ce prix, si cette neutralité n'était pas rompue au profit du parti pris et de l'opinion proprement affirmée en faveur d'un des protagonistes en l'occurrence ici, le pouvoir en place. Le journal a produit un commentaire pour clarifier un peu plus sa position. Et dès le chapeau introductif de l'article, nous pouvons lire : *« la candidature de Wade est là, c'est un fait et Wade fait campagne. Quiconque veut réussir en politique doit s'appuyer sur les faits et tenir compte de ce que Machiavel, le maître en la matière appelle « la vérité effective ».*⁸²⁹ Dans le papier de fond, il liste les handicaps de Abdoulaye Wade, qui vont de la controverse notée autour de « la recevabilité de sa candidature » aux « scandales à répétition notées dans l'exercice de son pouvoir en passant par *« l'indigence dans laquelle se trouve le panier de la ménagère ».* Aussitôt ces éléments posés, il insiste sur ce qu'il appelle "les atouts" de ce dernier (*« la division de l'opposition (...), sa force de frappe financière ou encore la bienveillante neutralité de Touba et de Tivaouane*) avant de tirer une conclusion pour le moins discutable : ***« autant dire à ses opposants qu'il est temps de descendre sur le terrain et battre campagne comme le fait l'homme à abattre qui n'est personne que d'autre que laye njombor.***⁸³⁰ Ce type de « conseil » qui invite l'opposition à accepter la candidature d'Abdoulaye Wade est d'autant plus légitime estime le journaliste que *« le temps perdu ne se rattrape jamais ».*⁸³¹ A ce niveau, si une concession peut se faire sur *"la force de frappe financière et de la division de l'opposition"* évoquée par le journaliste de Walfadjri, il y a lieu de s'interroger sur cette apparente *"bienveillance neutralité"* de la confrérie mouride et celle tijane⁸³² et qui profiterait au président sortant. Il est de source certaine que l'abstinance des grandes confréries du pays à donner des consignes de vote devrait plus importuner le président sortant que les opposants. En effet, durant toute la campagne électorale, Abdoulaye Wade a cherché du soutien auprès

⁸²⁸ Walfadjri du 01 Février 2012

⁸²⁹ Walfadjri du 01 Février 2012

⁸³⁰ Walfadjri ibid

⁸³¹ En effet, si le commentaire est une simple position d'un journaliste de la rédaction, par conséquent n'impliquant pas a priori directement le journal, il ne cesse pas d'engager la responsabilité du journal qui en est l'éditeur par le choix même de le commanditer ou même de le diffuser. cf édition du 07 Février 2012

⁸³² Ce sont les confréries les plus représentatives du Sénégal.

des familles maraboutiques du pays, dans l'espoir de décrocher un "ndiguel", (consigne de vote) sans grand succès (cfr les études des enjeux de campagne deuxième partie de cette thèse"). C'était un enjeu de taille pour le régime qui a misé à fond sur le soutien des religieux les mourides principalement⁸³³, et particulièrement sur la confrérie mouride à laquelle il appartient. *Walfadjri* qui se targue de garder une position neutre dans le débat autour de la candidature d'Abdoulaye Wade va quand même éclairer davantage son point de vue au sujet de la candidature du président sortant à travers l'intervention de son pdg Sidy Lamine Niass qui estime que l'élection doit se tenir à date échue le 26 Février 2012. **En fait, si Niass appelle clairement au respect du calendrier républicain, il se garde d'éclairer sa position sur la participation ou non du candidat sortant à cette élection, pourtant principal point de discorde entre l'opposition et le pouvoir.** Ensuite, après avoir égrené les dangers qui sont liés à la non tenue de l'élection à date échue, il exhorté tout au plus le pouvoir et l'opposition à aller à l'élection sans dire comment ni avec quels acteurs. Un peu plus tôt, un commentateur du journal avait soutenu la même position estimant que pour sortir le Sénégal de l'impasse dans laquelle il est entraîné, l'opposition avait à jouer proprement sa partition. Selon le journaliste, *"celle ci consiste () à accepter en dépit de la lecture qu'ils se font des dispositions constitutionnelles relatives à la candidature de Wade, que celui-ci se présente à l'élection présidentielle. Si tant est que le peuple a vomi ce dernier rien n'empêche qu'ils (nous) en administre la preuve au soir du 26 Février. Auquel cas l'opposition aura réussi la prouesse de vider son contentieux électoral par voie politique la défaut de la voie légale."*⁸³⁴ (*Walfadjri* 3 Février 2012). Ce type de commentaires, montre que *Walfadjri*, n'était pas opposée à la candidature d'Abdoulaye Wade s'il ne la soutenait pas. La manière dont le journal minore les faits de violences dans ses colonnes impliquant le régime d'Abdoulaye Wade en est un indice. Au sein de *Walfadjri*, cette attitude de défense va se renforcer, car en

⁸³³Enquête menée en 1996 par le GERCOP²² dans le cadre d'une étude²³ qu'en milieu mouride, l'autorité du guide religieux semble s'exercer d'une façon qui peut influencer fortement le résultat d'un scrutin. Ainsi, 41,6 % des mourides de la population enquêtée considèrent comme déterminant l'avis du marabout lors du vote pour l'élection du chef de l'Etat contre 39 % lors des élections locales. Mais les dernières études relativisent grandement l'opérationnalité du "ndiguel". Depuis la fin des années 1980, les talibés montrent ouvertement de la défiance envers les consignes de vote. Ils ne les observent plus, ce qui fait que les grands guides religieux des grandes s'abstiennent d'en donner. La nouveauté réside dans l'apparition du phénomène des marabouts-politiciens de terrain. Ces derniers disposent de véritables milices (des militants-talibés²⁴ qui confondent les deux sphères). Cela a engendré une certaine violence physique et verbale qui a atteint un point tel que le ministre de l'Intérieur a dû s'expliquer devant la représentation nationale. La nouveauté, c'est l'arrivée sur le marché politique de nouveaux.cfr Abdoulaye Dièye, La laïcité à l'épreuve des faits au Sénégal, in *Droit Sénégalais*, no 8 2009, Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole.

⁸³⁴ *Walfadjri* du 03 Février 2012

relatant les faits de violences dans le pays, *Walfadjri* va offrir des cadrages de nature à faire penser que les opposants sont à la base des violences dans les rues.

2-La mise en accusation des manifestants du M23

Tout dans la relation des faits, incrimine les manifestants assimilés aux opposants. Pour la plupart des cas, le journal saisit les manifestants au moment où ils s'adonnent à de la "guérilla urbaine". C'est le cas d'une manifestation de l'opposition au centre ville le 03 Février 2012. Le journal commence par faire focus sur la stratégie des manifestants ressemblant à bien des égards à des activités de guérilla urbaine: *"les manifestants se sont dispersés dans le centre ville de Dakar malgré l'opposition de la police anti-émeute"* ⁸³⁵Une fois le cadre posé, *Walfadjri* montre comment les manifestants qui ont tout l'air de malfrats s'évertuent à vandaliser la ville: *"De l'avenue Ponty à Lamine Guèye en passant par le rond point du marché Sandaga, le scénario est le même: les manifestants brûlent et cassent tout sur leur passage. Aussi déterminés, ces jeunes, la tête enturbannée, sont armés de pierres pour faire face aux forces de l'ordre. Ils enflamment en pleine chaussée des pneus mais aussi des tables en bois des marchands ambulants de Sandaga pour empêcher la progression des forces de l'ordre."* Le journal estime ensuite que *"l'avenue Blaise Diagne est bloquée. Face à l'ampleur des violences, les cantines du marché Tilène ferment leur porte. Wade va s'en aller, qu'il dégage on en a marre scandent les jeunes"*. ⁸³⁶Un autre reportage effectué le 11 Février 2012 toujours sur les violences, offre des cadrages de nature à défigurer la ville: *"Dispersés par la police, de jeunes manifestants en colère ont à nouveau rendu impraticable les rues de la capitale (effet répétitif et détermination à détruire). Des pneus calcinés, des tas d'immondices déversés sur la chaussée, tel était le nouveau visage des quartiers jouxtant la place de l'Obélisque où se sont massés des milliers de manifestants à la demande du mouvement du 23 juin, le M23."* ⁸³⁷En plus des pneus qu'ils enflamment, les jeunes déplacent des véhicules abandonnés sur la voie pour empêcher la police de progresser dans cette chaude ambiance l'engagement et la détermination étaient visibles dans l'acte et les propos des manifestants. ⁸³⁸ ". Même l'appel au calme du porte parole de la confrérie tijane est une occasion pour le journal de vérifier la bonne foi des manifestants, comme dans une défiance envers le religieux" *car quelques heures seulement après cet appel-estime le journal-des foyers de tension ont éclaté dans plusieurs localités du pays."* Pour que nul n'en ignore, le reporter procède ensuite à

⁸³⁵ *Walfadjri* 03 Février 2012

⁸³⁶ *Walfadjri* 03 Février 2012

⁸³⁷ *Walfadjri* 11 Février 2012

⁸³⁸ *Walfadri* ibid.

l'identification nommément des manifestants (*"Le M23 les partis politiques et ceux de la société civile, ont investi la rue d'abord par une marche qui les a conduits de la promenade des thiéssois à la devanture de l'école de formation des instituteurs (efi) en passant par l'avenue Leopold Sédard Senghor, le rond point Nguinth, celui de Diakaho"*) qui vont bientôt passer de simples manifestants à associations de malfaiteurs: *"Après le rassemblement des marcheurs à la devanture de l'Efi, les jeunes se sont dispersés pour passer à la vitesse supérieure. C'est ainsi que la route au niveau du rond point angle serigne Fallou sera littéralement barrée avec des pneus et des tas d'ordures incendiées sur la chaussée. Idem pour les quartiers de Hersent sur la route de Diourbel et à Médina Fall. Au niveau de la dernière localité, les jeunes se sont attaqués à la devanture du responsable libéral, Meissa Dieng sans grand dommage"*.⁸³⁹ Ces comptes rendus factuels, malgré leur neutralité apparente, insinuent le caractère violent de l'opposition. La configuration des faits et les attributs qui leur sont associés ainsi que la dénomination de leurs auteurs offrent une grille de lecture susceptible d'orienter la compréhension du public. Les effets persuasifs des médias tels qu'étudiés par Jacques Gerstlé nous offrent une approche permettant de décrypter le discours de *Walfadjri*. En effet il y a une imputation implicite des violences électorales à l'opposition dont les méthodes d'action sont largement étalées dans plusieurs éditions du quotidien. C'est ce que Jacques Gerstlé appelle l'« effet de cadrage (framing) », *comme procédé d'imposition au public, d'un cadre interprétatif des événements*. Un autre procédé est l'« effet d'amorçage » par lequel les médias procèdent, *par un mécanisme insidieux de présentation de l'information tel que l'objet est accompagné de ses propres critères de jugement, d'évaluation*. La connotation du caractère violent des méthodes de l'opposition découle de la précision du fait qu'elle est dirigée contre les forces de l'ordre, les infrastructures publiques et le commerce, bref toute la ville. Enfin, l'« effet d'agenda » *« désigne l'influence des médias dans la saillance des enjeux perçus par l'opinion. L'attention portée par les médias sur ces enjeux marque le public, et devient un facteur de sélection et de hiérarchisation des problèmes devant faire l'objet de débat public »*.⁸⁴⁰ **Cette dernière pratique se retrouve dans l'insistance avec laquelle, Walfadjri consacre à ces manifestations de l'opposition plusieurs éditions dont celles du 1er Février, 2, 4, et 5 Février 2012.** L'effet recherché est, sans équivoque, d'accréditer l'image belliqueuse de l'opposition vu la manière dont les faits sont cadrés. Durant tout le récit, on l'aura constaté, aucun mot sur la répression des

⁸³⁹ *Walfadjri* 1er Février 2012

⁸⁴⁰ GERSTLE Jacques, « Les sensibilités à l'information politique » in : *Questions sensibles*, op.cit p234

manifestations par la police. Et pourtant aussi bien à Dakar que dans les régions, la répression des manifestations a donné lieu à des blessés et des morts.⁸⁴¹ Ce point de vue qui, face aux violences urbaines, reste attentif au maintien de l'ordre, accorde une grande importance à tout ce qui est fait pour que l'ordre puisse être assuré. Dans la construction des reportages, on privilégie le plan qui met en scène des casseurs, refusant de mettre en face le plan opposé de la répression. Pour Eric Mace, cela s'explique par le fait qu' *"il faut donc considérer l'espace public politique et médiatique des régimes démocratiques comme une « arène » au sein de laquelle des individus et des groupes défendent des intérêts, des visions du monde et des expériences souvent contradictoires et toujours inscrits dans des rapports de pouvoir asymétriques au sein de luttes politiques et symboliques concernant la définition de la « réalité » Les mots eux-mêmes constituent des « coups de force symbolique » dans la définition des situations."*⁸⁴². Et l'indexation de l'opposition dans l'escalade de violence dans le discours de Walfadjri s'accompagne par ailleurs de l'ouverture d'espaces consacrés à la mise en scène des incohérences de l'opposition dans la manière de s'opposer à la candidature d'Abdoulaye Wade, c'est à dire les manifestations à la place de l'Obélisque et à la place de l'Indépendance.

-

Walfadjri n'a pas vu apparemment d'un bon oeil les manifestations ou tout au moins la manière dont elles se sont tenues pour s'opposer à la candidature d'Abdoulaye Wade. Dans un article, intitulé **« ça cafouille à la place de l'obélisque »**, le journal s'en prend vertement à l'opposition qualifiée de « belliqueuse » et de « provocatrice. La colère du commentateur tient à une stratégie basée uniquement sur un "extrémisme", et une logique jusqu'au boutiste dans la manière de s'opposer à Wade: *« Tout porte à croire qu'Alioune Tine(patron du M23) et ses camarades se sont laissés anesthésier par l'unanimité des juristes sénégalais qui à l'unisson ont réprouvé un troisième mandat pour le président sortant. D'où un optimisme qui au final, s'est révélé un véritable somnifère.* » La "conséquence : " estime le commentateur du journal, *« ça décrète de partout, communique de nulle part.(...) une cacophonie n'est pas pour rassurer les troupes. Le journal de se demander alors « Jusqu'ou sont- ils(les opposants) prêts à aller ? »*⁸⁴³ Le 1er Février 2012, le journal a publié un article tendant à s'interroger sur l'avenir du M23 sous le titre **"Leaders de l'opposition et "Y en a marre"; la cassure?** Dans ses développements, Walfadjri estime que *"le malaise semble réel au sein du*

⁸⁴¹ Durant la présidentielle, on a dénombré la mort de 12 personnes dont un policier.

⁸⁴² MACÉ, « Les médias de masse : scène et acteurs de l'espace public », dans Maigr et Éric (dir.), *Communication et médias*, coll. Les notices, Paris, La Documentation française, 2003, pp.56

⁸⁴³ Walfadjri du 07 Février 2012

M23 et nombre de manifestant n'ont pas caché leur inquiétude quant à l'avenir de leur mouvement. Ils ont ainsi fustigé la désorganisation de celui-ci. En effet, le sentiment le mieux partagé au sein du M23, est qu'aucun plan de lutte n'est élaboré et tout est improvisé. ()⁸⁴⁴ Ce désordre est mis en exergue jusque dans la conduite à tenir pour s'opposer à la candidature d'Abdoulaye Wade. En fait la question tenait en quelques lignes : "fallait-t-il s'opposer au troisième mandat du président sortant de manière pacifique ou par la violence? Et selon le journal, la plupart des manifestants voulaient en découdre. "Assez des discours", marchons sur les policiers et vers le palais lança un des manifestants partisans de la manière forte. "arrêtez de nous saouler avec des paroles passons maintenant à l'acte, c'est le seul moyen de le faire partir appuie un autre qui traite de traitres et de poltrons les leaders du M23.()"⁸⁴⁵ On trouve alors à travers ce texte la traduction de ce basculement du journal vers la rhétorique du dévoilement d'une menace longtemps occultée, après avoir longtemps adopté un cadrage classiquement plus prudents. Même "le candidat recalé à la présidentielle Youssou Ndour, a appelé à marcher vers l'avenue Roume".⁸⁴⁶ Dans une analyse intitulée "rien ne sert de courir, il faut partir à point",⁸⁴⁷ le journal renvoie dos à dos les protagonistes invités à revoir leurs méthodes de lutte pour éviter d'embraser le pays. Selon, *Wafadjri*, rien ne sert pour l'opposition de « courir, il faut partir à point » tout comme pour le pouvoir invité à plus de retenue. Cette façon de nommer les faits, établit apparemment un semblant d'égalité parfaite devant la responsabilité des actes de violence de la part des acteurs, qui peuvent venir aussi bien du côté du pouvoir que du côté de l'opposition. L'enjeu de la responsabilité individuelle et personnalisée du pouvoir, en perd sa singularité et désamorce l'effet de polarisation d'un affrontement entre pouvoir et opposition, au point d'en réduire l'impact sur les critères de jugement du public, relativement à la mort des manifestants. Toutefois, cette égalité n'est qu'apparente, puisque tout cela n'est pas mis en perspective, comme si le pouvoir n'avait aucune responsabilité dans la survenue des violences urbaines.

⁸⁴⁴ *Wafadjri* du 01 Février 2012

⁸⁴⁵ *Wafadjri* du 09 Février 2012

⁸⁴⁶ *Wafadjri* ibid

⁸⁴⁷ *Wafadjri* ibid

Chapitre 2 : Les positions éditoriales des médias sur la candidature d'Abdoulaye Wade

L'éditorial, le commentaire, l'analyse, la chronique, le billet... sont des formes d'écriture qui relèvent d'un point de vue distancié des analyses globales, explicatives voire évaluatives. Mais l'éditorial, plus que le commentaire, engage symboliquement le journal et donne en principe un avis collectif. L'idéal, c'est quand l'éditorial donne l'impression au lecteur d'exprimer sa propre pensée, mieux qu'il ne le ferait lui-même. Il peut ainsi clarifier les idées de celui qui le lit »⁸⁴⁸. Le commentaire, poursuit les mêmes buts que l'éditorial : seulement il n'expose pas les faits mais les interprète. Toutefois, il n'a pas la même intention globalisante et engage donc moins l'ensemble de la rédaction. En clair, commenter ne consiste pas forcément à distribuer bons et mauvais points. L'opinion personnelle, le jugement peuvent faire place à un éclairage sur les faits, un exposé de leurs causes et de leurs conséquences possibles. Il poursuit alors des objectifs souvent pédagogiques. Mais ici ou là, le sujet informant développe des intentions, exprime une opinion personnelle tirée d'une lecture de l'actualité, basée sur des faits. En clair comme l'écrit Charaudeau, « *connaître le pourquoi des faits, des êtres et des choses, pour laquelle on raconte en commentant et on commente en racontant (...), ces deux activités font appel à des facultés de l'esprit et à des mises en œuvre du discours différentes* »⁸⁴⁹. Le commentaire impose du monde une vision d'ordre « explicatif ». Il ne se contente pas de montrer ou d'imaginer ce qui a été, ce qui est, ou ce qui se produit ; il cherche à mettre à jour ce qui ne se voit pas, ce qui est latent et constitue le moteur (causes, motifs, intentions) de l'événementialisation du monde. Il problématise les événements fait des hypothèses, développe des thèses, apporte des preuves, impose des conclusions. Ici on n'est plus appelé à se projeter dans un monde raconté mais à évaluer, mesurer, jauger pour décider, en raison, si l'on adhère ou si on le rejette. L'analyse, le billet, la chronique, sans entrer dans les spécificités techniques entrent tous dans ce cadre, car ils relèvent tous de la même intention d'éclairer une idée de la défendre avec l'intention ou le souhait de persuader le lecteur avec quelques spécificités qui ne nous intéressent pas dans le cadre de notre étude. C'est pourquoi, ils ont tous le même but, et la même intention, faire partager au lecteur leur point de vue. C'est pourquoi, ils relèvent de la persuasion.

⁸⁴⁸ Didier Husson et Olivier Robert, Profession Journaliste, éd. Eyrolles, 1991

⁸⁴⁹ CHARAUDEAU Patrick, *Le discours d'information médiatique*, opcit p189

La présence de l'éditorial dans la plupart des médias privés peut suggérer une prise de position manifeste par rapport au conflit qui oppose Abdoulaye Wade à son opposition. *"L'éditorial fait du média un acteur politique en lui faisant exprimer un choix, en formant une identité qui le distingue des autres médias dans l'espace publicé"*.⁸⁵⁰ Comme l'écrit Lucien Guissard, l'éditorial est l'article par lequel l'éditeur s'adresse à ses lecteurs. Il est le lien le plus direct entre le journal et son public. Par la plume, ou la voix d'un des responsables qui s'engage lui même, mais qui engage avec lui la direction et la rédaction, le journal déclare : *"voici ce que nous avons dire à vous d'important. Voici ce que nous pensons de tel événement... Voici pourquoi nous insistons sur tel sujet ou pourquoi nous lançons telle enquête. () L'éditorial est le lieu où s'exprime l'identité du journal"*.⁸⁵¹ Selon Claud Jamet, *"l'éditorial est parmi l'ensemble des articles de presse, le genre qui relève le plus de ce mode d'organisation discursive car c'est là, qu'en exprimant un avis sur une question d'actualité un journal affiche sa ligne éditoriale"*.⁸⁵² Ainsi l'éditorial apparaît comme l'exemple type de l'implication singularisée qui met en texte une opinion à propos d'un événement d'importance surgissant dans l'actualité avec une force telle qu'il nécessite une réaction particulièrement vive. L'analyse du discours éditorial sur la présidentielle sénégalaise de 2012 s'articulera sur trois axes qui permettront de montrer l'interprétation de la campagne présidentielle le sens qui lui est donné à partir des positions énonciatives des acteurs, notamment les descriptions et les jugements posés sur eux. Il s'agit à partir de la constitution du sujet énonciatif du sujet de l'éditorial d'examiner le traitement de l'événement, de voir comment se construit le sens à partir des discours qui relatent les événements. Nous nous attacherons dans cette analyse du discours éditorial des médias sur la campagne présidentielle à identifier les pratiques discursives de construction du sens et d'interprétation de l'événement en fonction de la constitution du sujet énonciatif, le traitement de l'événement et la position pragmatique ancrée dans les modalités énonciatives. Nous entendons par position pragmatique les buts et les intentions communicatives du discours, puisque le but du discours éditorial ne se résume pas exclusivement à donner une interprétation de l'événement, mais il va plus loin. Par le commentaire qu'il porte sur l'événement, le discours éditorial tente d'orienter l'opinion publique. En ce sens la mise en mots de l'éditorial ne s'arrête pas à la description de l'actualité mais à provoquer aussi l'action, ce qui apparaît comme une morale, ce qui énonce une éthique. Dans *Le Populaire*, l'éditorial porte le plus souvent sur la grande actualité publiée en une, c'est

⁸⁵⁰ LAMIZET Bernard, opcit, p178

⁸⁵¹ GUISSARD Lucien, (sous la dir.), *Le pari de la presse écrite*, Bayart Editions, Paris, 1998, p.138

⁸⁵² JAMET (Claud), Jannet (Anne Marie), *les stratégies de l'informations*, op cit p.244

à dire l'événement du jour. Il y a une étroite relation de la mise en page de l'événement en première page et sa présence obligatoire aux pages 5, 3 ou encore 7. Il faut noter qu'au niveau du populaire, l'éditorial démarre toujours en première page avant d'être renvoyé en pages intérieures. Au niveau de l'Observateur, il faut noter que les éditoriaux sont rares. Il faut que l'actualité le commande vraiment pour que le journal en produise. C'est pourquoi, là aussi l'éditorial porte sur l'article leader qui fait office d'événement du jour en première page. Du point de vue typographique, l'éditorial est signalé dès la première page avant d'être renvoyé là aussi en pages intérieures indéfiniment là aussi. Dans Walfadjri, on note une rareté des éditos mais lorsqu'en écrit, c'est le directeur de publication qui assume cette responsabilité "*car lieu par excellence de la réflexion, du jugement et de l'engagement* »⁸⁵³. On ne note pas non plus là, une différence de la place typographique des éditoriaux, dans ce journal qui débute là aussi toujours en première page avant d'être renvoyé en pages intérieures. Dans *le Soleil*, on peut noter un détachement de la présence de l'événement et sa structuration spatiale dans le journal. Contrairement aux éditoriaux du *Soleil* et du *Populaire* signés presque toujours par le directeur de publication, les éditoriaux de l'*Observateur*, portent la signature d'autres membres de la rédaction. Toutefois au cours de la campagne, *Le populaire* a ouvert ses colonnes à des guest-éditorialistes qui ont porté leur regard sur l'actualité. Ce comportement éditorial au niveau du *Soleil* et au *populaire* permet au journal d'assumer clairement ses positions éditoriales. Dans un journal, il n'y a pas plus légitime qu'un directeur de publication et en même temps directeur général pour porter l'opinion d'un journal.⁸⁵⁴

Section 1 : Les positions éditoriales du *Populaire* et de l'*Observateur*

Dans le cadre de la représentation de la campagne électorale durant la présidentielle, nous avons noté durant une période d'un mois, dix éditos au niveau du populaire, deux dans l'*Observateur*. Cette inflation d'éditos au niveau du Populaire indique clairement la volonté de ce journal de produire une opinion sur l'actualité électorale, tandis que le nombre relativement faible d'éditos constaté dans les autres quotidiens peut suggérer qu'ils ont préféré raconter l'actualité plutôt que de l'évaluer. Toutefois, cela ne saurait, garantir de la neutralité. Tout est aussi dans le qualitatif. En effet, par exemple au niveau de l'Observateur, tous les deux éditos ont été défavorables au président. L'hypothèse que nous soutenons est la suivante : la presse sénégalaise eu grandement eu recours au discours évaluatif pour expliquer des faits, leur

⁸⁵³ Antoine et al. 1996, opcit 106

⁸⁵⁴ C'est la « vitrine idéologique du journal » dont le style sera donc exigeant : « *les règles d'écriture seront sévères et l'exercice délicat [...] marqué d'une certaine solennité* »

donner un critère d'accessibilité, mais en filigrane, les journaux avaient en vue de persuader le lecteur que la candidature de Abdoulaye Wade était source de tension, qu'il en était même le principal responsable (*paragraphe 1*), et qu'il fallait se mobiliser pour en finir (*Paragraphe 2*).

Paragraphe 1: *L'Observateur*, une position en défaveur de la candidature d'Abdoulaye Wade

Les deux éditos de l'*Observateur* sur la candidature d'Abdoulaye Wade, s'articulent autour de la personnalité du président Abdoulaye Wade comme acteur essentiel dans la crise politique liée au troisième mandat entre l'opposition et le pouvoir. Ils s'intitulent respectivement « **Wade, au Grand Théâtre d'Etat** »⁸⁵⁵, et « **Péril pulaar** » : **thèses et...foutaises !** »⁸⁵⁶. Du point de vue de l'évolution du conflit entre Wade et son opposition, la production d'éditoriaux entre Février et Mars s'explique par le maintien de la candidature du président sortant et la bataille politique engagée par l'opposition et les forces vives pour son retrait. Les deux quotidiens lient alors troisième mandat et conflictualité (A). A delà, on peut voir les raisons de la production du second éditorial dans le surgissement du discours identitaire durant l'entre deux tour(B).

A- *L'Observateur* lie crise politique et troisième mandat en Afrique

Nonobstant les limitations des mandats clairement affirmée dans la plupart des Constitutions africaines, l'espace ouest africain a subi des revers dans le maintien des normes sur les limites de mandats. Des dirigeants contournent ou supervisent l'affaiblissement des restrictions aux limitations de mandats qui existaient au préalable et la quête d'un troisième mandat a eu alors pour conséquence directe l'irruption d'une crise politique majeure, aux implications multiformes. Même le Sénégal, réputé comme étant pays en voie de consolidation démocratique n'échappe pas au démon du troisième mandat. *L'Observateur* et *le Populaire* estiment que la récurrence des instabilités entraînées par les élections en Afrique est un indicateur sur la nécessité d'opérer des changements dans le mode de gouvernance (1) et l'alternance comme seul moyen de consolidation de la démocratie (2).

1-Le troisième mandat comme facteur de conflit

Dans le premier éditorial, l'éditorialiste articule son discours autour de l'entêtement d'Abdoulaye Wade à rester au pouvoir et les paradoxes qui fondent notamment sa démarche

⁸⁵⁵*L'Observateur* du 03 Février 2012

⁸⁵⁶*L'Observateur* du 04 Mars 2012

faite de minimisation des violences et de déni de la réalité. Dans sa stratégie de mise en mot de cette « irresponsabilité », l'éditorialiste se préoccupe d'abord de l'élément non événementiel « la violence qui secoue le pays ».⁸⁵⁷ Il ne s'agit pas pour l'éditorialiste de chercher à prouver l'existence d'un fait à savoir le vent de violence qui secoue le pays car il est avéré dans le commentaire, mais il s'agit plutôt de fournir les raisons de cette violence, les significations et les conséquences de ce déni de réalité de la part du président Wade. Il s'agit pour l'éditorialiste de lier les violences dans le pays au refus du président sortant de respecter la Constitution et de forcer le troisième mandat. C'est une grosse problématique et Ismaël Madior Fall ne s'y trompe guère car il relève que *"la persistance du phénomène des révisions constitutionnelles « opportunistes » constitue en effet l'une des menaces les plus graves pour le constitutionnalisme des États africains. Dans de nombreux pays de la sous-région, les élites dirigeantes en place n'hésitent pas à manipuler les institutions démocratiques, que ce soit la Constitution, les élections ou les juridictions constitutionnelles pour conserver le pouvoir."* Cela a des conséquences évidentes de stabilité politique car *"en l'absence de mécanismes de succession acceptés par tous les acteurs et du respect des règles du jeu politique, la violence reste bien souvent la seule manière de créer l'alternance."*⁸⁵⁸ On comprend alors cette alerte de l'éditorialiste qui sonne comme une mise en garde destinée à rappeler les principes généraux qui gouvernent la démocratie et les potentiels dangers liés au non respect de la Constitution. C'est pourquoi comme le relèvent Adam, Bourdieu, Ducrot, Ghiglione, Kerbrat-Orecchioni⁸⁵⁹, énoncer un discours⁸⁶⁰ n'est jamais neutre, c'est vouloir agir sur autrui. Le discours a ainsi un objectif performatif : c'est un acte volontariste d'influence, l'éditorial l'est plus encore. Dans ce sens nous dit Nam Séong, *"l'éditorialiste est*

⁸⁵⁷ SEONG Lee Nam, *L'identité langagière du genre. Analyse du discours éditorial*, Paris l'harmattan, 198p

⁸⁵⁸ GOLDSMITH Arthur, « montre qu'entre 1960 et 1999, le mode de succession au pouvoir en Afrique est essentiellement violent puisque sur 180 cas, 101 successions l'ont été à la suite d'un putsch, une guerre ou une invasion, et 6 l'ont été à la suite d'un assassinat. Seuls 13 cas de succession l'ont été à la suite d'élections, donc suivant des mécanismes pacifiques de prise du pouvoir.

⁸⁵⁹ ADAM J.M., *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris, A. Colin, coll. « Cours », 2005, Bourdieu P., *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982, p188

HERMANN, 1980, Ghiglione R. (sous la direction de), *L'analyse automatique des contenus*, Paris, Dunod, 1998, Kerbrat-Orecchioni C., *L'implicite*, Paris, Armand Colin, 1986 ? p.201

⁸⁶⁰ Toutefois, les expressions « discours médiatiques » et « discours politiques » renvoient respectivement aux discours assumés par les institutions médiatiques, journalistes ou divers acteurs de l'espace public, et énoncés par des journalistes et institutions médiatiques, et aux discours assumés par institutions et énoncés par des acteurs politiques, des militants engagés, des citoyens, etc.. Les discours médiatiques et les discours politiques relèvent de la catégorie des discours publics. cf Valentyna Dymytrova. "Identités politiques, discours et médias : le cas de la " révolution orange ", Sciences de l'information et de la communication. Université Lumière - Lyon II, 2011, p Français. NNT : 2011LYO20072. tel-01376987v2

un interprète qui s'occupe du sens de l'événement et fabrique l'événement interprété. Le travail de l'éditorialiste s'apparente sur ce point à l'herméneute puisque en explicitant l'événement, il est contraint de découvrir un sens jusque là ignoré".⁸⁶¹ Dans l'explication de cette vague de violence qui secoue le Sénégal, l'éditorialiste met en œuvre ce que l'auteur appelle⁸⁶² les procédures dialogiques⁸⁶³ d'attribution du sens pour enfoncer le président Wade. Ici ce dialogisme se caractérise par le fait que le sens déjà là à savoir « la violence qui secoue le pays » se heurte à une « irresponsabilité d'Etat » qui refuse de le reconnaître et que celle-ci est elle-même incarnée par la figure du chef de l'Etat Abdoulaye Wade. Nous avons par conséquent ici une formulation polémique du sens de l'événement. Dans cette configuration, le sens de l'événement est présenté avec des sens déjà produits et réitérés par la figure présidentielle à travers un discours rapporté : *« L'agitation actuelle ne serait tout au plus qu'une brise »*. Ces sens déjà produits sont présentés en opposition avec la formulation polémique du sens de l'événement. *« En se laissant aller à cette analyse cruelle, voire injurieuse de la situation actuelle du pays qui est au bord du gouffre, Wade sait qu'il porte un ultime mauvais coup à l'image du Sénégal et de sa démocratie célébrée en 2000. Se refusant de prier à la mémoire des disparus, ne serait-ce que par charité musulmane. Même pas une minute de silence, comme ce fut le cas pour Ndiaga Diouf, le nervi tué lors de la fusillade de la maire des Sicap-Mermoz-Sacré-cœur, lors de son investiture, n'a été observée. »*⁸⁶⁴ Le caractère discursif de la deuxième phrase se présente sous la forme de deux syntagmes. Le syntagme nominal *« Attendu par le monde entier sur le vent de violence qui secoue le Sénégal, charriant son lot de morts depuis le vendredi 27 janvier 2012, soirée de validation de sa candidature tant contestée par le Conseil constitutionnel »* apparaît ici comme un énoncé second par rapport à l'énoncé premier le Pape du "sopi", qui était au Grand théâtre de Dakar, a joué la comédie d'Etat ». Le sujet qui demeure ici le pape du "sopi" est conçu comme le point d'appui du jugement de l'éditorialiste. Ce second segment de la première

⁸⁶¹ Lee Nam Seong, I, opcit p162.

⁸⁶² Ibid p106

⁸⁶³ Souvent associé à la polyphonie, le dialogisme est un concept théorisé par développé par Mikhael Bakhtine Dans son ouvrage *Problème de la poétique de Dostoïevski*, l'auteur soutient que le dialogisme est l'interaction qui se constitue entre le discours du narrateur principal et les discours d'autres personnages ou entre deux discours internes d'un personnage. Par ce procédé, l'auteur laisse toute la place à une voix et une conscience indépendante de la sienne et garder une position neutre, sans qu'aucun point de vue ne soit privilégié. Ce procédé permet de garder intactes les oppositions entre des conceptions idéologiques divergentes plutôt que de les masquer dans un discours monologique dominé par la voix de l'auteur. Mais dans l'éditorial c'est juste un moyen pour repréciser et reformuler les discours des autres en les critiquant. Mikhaïl Mikhaïlovitch Bakhtine, *Esthétique et théorie du roman*, p. 130-131.

⁸⁶⁴ *L'Observateur* du jeudi 02 Février 2012, n°2510

phrase de l'éditorial correspondrait au thème servant à décrire « le pape du sopi » et à le juger. Le sujet pape du "sopi" comporte l'information a joué la comédie d'Etat » qui se relie également au groupe verbal servant à commenter l'information. Il y a par conséquent un lien entre le thème et le rhème⁸⁶⁵ c'est à dire le commentaire qu'en fait l'éditorialiste (« a joué la comédie d'Etat »). En effet, le segment qui contient le thème « *attendu par le monde entier sur le vent de violence qui secoue le Sénégal, charriant son lot de morts depuis le vendredi 27 janvier 2012, soirée de validation de sa candidature tant contestée par le Conseil constitutionnel* » apparaît comme une information déjà connue alors que le commentaire qui le suit est une information nouvelle. L'information nouvelle constitue le commentaire de l'éditorialiste et le sujet pape du "sopi" ne contient pas l'évaluation mais se contente de résumer l'événement. L'éditorialiste par le biais de cette phrase présente les prises de position du président Abdoulaye Wade par rapport aux violences constatées dans le pays. Au premier niveau, l'énonciation est saisie afin de se transformer en événement qui correspond à la mise à mot du discours. Par conséquent, le segment nominal « *Attendu par le monde entier sur le vent de violence qui secoue le Sénégal, charriant son lot de morts depuis le vendredi 27 janvier 2012, soirée de validation de sa candidature tant contestée par le Conseil constitutionnel* » sera appelé événement premier. Au second niveau, l'événement verbalisé « *saisie par le récepteur s'élabore comme l'événement interprété qu'on appellera « événement second* » traité dans l'événement commenté : c'est l'éditorialiste qui produit l'événement second supposant le passage de l'événement verbal à l'événement interprété. En deuxième lieu, en tant qu'historien du présent, le rôle de l'éditorialiste est de s'occuper de la part du non événementiel. La première saisie correspond à la construction de l'événement, la seconde à la reconstruction de l'événement. En effet, la construction ne comporte plus sur l'événement même, donc, sur donc sur l'élément non événementiel. A cet égard selon Barthes, « *le discours de l'histoire ne suit pas le réel, il ne fait que le signifier. Ce qui qualifierait l'éditorial de « sémio-logique* ». ⁸⁶⁶ Par ailleurs cette sémiologisation s'effectue par le biais d'un second discours d'autrui qui confirme le commentaire de l'éditorialiste dans l'événement commenté. Ainsi l'éditorial produit une sémiotique politique du conflit entre wade et son opposition. Ainsi cette sémiologisation s'effectue à travers le discours direct à travers les propos rapportés d'Abdoulaye Wade, l'éditorial distingue le commentaire de

⁸⁶⁵ On distingue traditionnellement dans la phrase ce dont on parle, (le thème) et le rhème, ce que l'on en dit (ou propos). Le plus souvent placé en tête de phrase, le thème permet l'emphase par reprise nominale. Quant au rhème, c'est une information apportée à propos du thème. Il permet la mise en emphase par c'est...qui ou c'est...que. cf Dictionnaire Universel ,collection 2007 no 28-Editions no 12 p1482.

⁸⁶⁶BARTHES Roland, "Le discours de l'histoire", in *Poétique* no 49, opcit p78.

l'éditorialiste (discours rapporteur) et la nouvelle information (discours rapporté généralement en guillemets) : « *L'agitation actuelle ne serait tout au plus qu'une brise* ». Néanmoins, le discours direct étant précédé par le commentaire de l'éditorialiste l'auteur des propos, **Wade n'est cité que pour être mieux contesté ensuite.**⁸⁶⁷ De ce point de vue, l'éditorialiste pointe un argumentaire des plus forts, car depuis toujours, c'était l'absence d'alternance qui était pointée comme étant le talon d'Achille de la démocratie sénégalaise dans la littérature scientifique.⁸⁶⁸

2-L'alternance comme seul moyen de consolidation démocratique

Qu'est ce que l'alternance démocratique ? Pour répondre à cette question, il est important de voir la définition qu'en donnent les doctrinaires. Jean-Louis Quermonne définit l'alternance au pouvoir comme « *un changement de rôle entre les forces politiques situées dans l'opposition, qu'une élection au suffrage universel fait accéder au pouvoir, et d'autres forces politiques qui renoncent provisoirement au pouvoir pour entrer dans l'opposition.* » C'est la même définition que lui donne Michael Bratton⁸⁶⁹ dans son article visant à analyser l'effet de l'alternance sur la perception des Africains de la démocratie⁸⁷⁰.

C'est en ce sens que le terme est employé dans la présente étude, c'est-à-dire le remplacement des anciennes autorités par de nouvelles élites appartenant à un parti de l'opposition ou une coalition de partis d'opposition. Et étant donné que le Sénégal a un système présidentiel, l'alternance ainsi définie ne peut s'effectuer qu'à travers les élections présidentielles. Le pays a réalisé deux alternances, et est en voie donc de consolidation démocratique. C'est pourquoi l'éditorial du journal *l'Observateur* est comme une sorte de coup de gueule adressée au président sortant présentée comme quelqu'un qui cherche à faire obstacle au processus démocratique enclenché depuis la première alternance de 2000. La dérive verbale cherchant à minimiser les violences sur le chemin de la mobilisation contre le

⁸⁶⁷ Dans le discours rapporté, on retrouve l'énonciateur inscrit l'énoncé rapporté et l'énonciateur neutralisé de l'énoncé rapportant" cfr Souchard 1989, opcit 139-140.

⁸⁶⁸ COULON Christian, « La tradition démocratique au Sénégal : histoire d'un mythe », Céline Jaffrelot, dir., *Démocraties d'ailleurs. Démocraties et démocratisation hors d'Occident*, Paris, Karthala, 2000, p. 75, Momar-Coumba Diop, Sheldon Gellar, « Pluralisme ou jacobinisme : quelle démocratie pour le Sénégal ? », Momar-Coumba Diop, dir., *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2002, p.518 ; Brian J. Hesse, « The Peugeot and the baobab : Islam, structural adjustment and liberalism in Senegal », *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 22, no. 1, 2004, p. 3-12. Dans son analyse, Christian Coulon concluait que le Sénégal, sous le PS, représentait une « semi-démocratie » puisqu'un certain nombre de facteurs jouaient en faveur de la démocratie alors que d'autres éléments la limitaient.

⁸⁶⁹ Bratton, Michael, «The 'Alternation Effect' In Africa, » *Journal of Democracy*, 15 (4), 2004, pp. 147-158.

⁸⁷⁰ Hermet, Guy, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum et Philippe Braud, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 2005, p.18

troisième mandat est qualifiée par le journal de fanfaronnade d'un dictateur mu que par ses intérêts égoïstes: " L'éditorialiste convoque le discours d'Abdoulaye Wade pour le stigmatiser et le contredire, delà découle un rapport de désaccord entre le discours rapporteur et le discours rapporté puisque selon l'éditorialiste, ce discours est dénué de toute sagesse, une « analyse cruelle, voire injurieuse de la situation actuelle du pays ». Le discours de l'éditorialiste se construit à travers un emprunt au discours direct du président Wade pour confirmer l'argument liminaire de l'éditorial : "Abdoulaye Wade fait figure de chef de troupe". Le Pape du Sopi, qui était au Grand théâtre de Dakar, «a joué la comédie d'Etat". Le discours à valeur illocutoire sur ce discours « dénué de sagesse d'Abdoulaye Wade prend la forme dans l'éditorial d'un rapport conflictuel entre le locuteur éditorialiste qui cite les paroles d'autrui pour mieux aller à l'encontre de celles-ci: "*Le conflit entre discours rapporteur et discours rapporté prouve bien que l'éditorial soit un discours argumentatif au sens où le locuteur suppose le locuteur et son adversaire*"⁸⁷¹: «*L'agitation actuelle ne serait tout au plus qu'une brise* » à ce discours semble répondre, en écho celui de l'éditorialiste: « *en se laissant aller à cette analyse cruelle, voire injurieuse de la situation actuelle du pays qui est au bord du gouffre, Wade sait qu'il porte un ultime mauvais coup à l'image du Sénégal et de sa démocratie célébrée en 2000.*" On peut constater que le discours rapporté sert à la fois d'argument permettant à l'éditorialiste de conforter son jugement et à la fois de réfutation de son discours. En ce sens le conflit entre discours rapporteur et discours rapporté prouve bien que l'éditorial soit un discours argumentatif au sens où celui-ci suppose le locuteur et son adversaire. En conclusion, nous constatons que **le discours rapporté permet à l'éditorialiste de l'Observateur de montrer tout le caractère irresponsable du président Wade, à travers sa prise de parole sur les violences électorales.** L'éditorialiste cherche à prouver que le chef de l'Etat se comporte en chef de camp, d'où la critique déductive à valeur conclusive :« *Sa déclaration, d'une inconscience inouïe achève de rendre Abdoulaye Wade et son régime honni aux yeux du peuple et de toutes les puissances étrangères*". Ici, le discours éditorialiste assume clairement son système d'énonciation, en montrant Wade jouant une comédie au moment où la pays brûle". De ce point de vue, l'éditorial répond de son nom, un texte argumentatif qui a seule valeur de pousser le lecteur à adhérer à la cause qu'il défend tout au long de son texte.

B- Le refus d'endosser les dérives identitaires

En Afrique les dérives ethniques relèvent très souvent de l'instrumentalisation politique de l'ethnicité. C'est pourquoi, le second éditorial publié par *l'Observateur* durant l'entre deux tours traite du concept de "l'ethnicité". L'éditorialiste articule son discours à travers une double orientation qui part du particulier à savoir les propos ethnistes d'Abdoulaye Wade et de son groupe et les paradoxes qui l'englobent, au général, notamment à la propension de certains autres citoyens et pas des moindres à entretenir ce type de discours. Le journal y voit un danger important à manipuler l'identité ethnique⁸⁷²(1), et porte le jugement selon lequel aucun pays n'est à l'abri de ses conséquences fâcheuses, fut-il le Sénégal, jusque là épargné (2).

1-Les dangers de l'instrumentalisation politique de l'identité

L'éditorialiste prend appui dès le propos liminaire sur une exclamation « **Thèses et foutaises** », qui est un jugement de valeur. Cette exclamation qui est le titre de l'éditorial devient une sorte d'anaphore pour tout le texte. Le journaliste qualifie « l'énoncé » comme un problème axiologique. Dans l'explication de ce type de débat, l'éditorialiste met en œuvre les procédures d'attribution de sens. L'éditorial apparaît comme "une forme rhétorique qui permet de rendre compte de la signification de l'événement."⁸⁷³D'après lui, il s'agit d'un débat « nauséabond, une parole de haine, longtemps enfouie qui s'est libérée ». L'auteur qualifie ensuite ceux qui soutiennent ce débat d'apprentis sorciers : "*et c'est à qui sortira la petite phrase la plus nauséabonde sur la communauté hal pulaar.* » Ces substantifs du titre comme tous les axiologiques cumulent deux types d'informations indissociables : une description du dénoté et un jugement évaluatif porté sur ce dénoté par le sujet d'énonciation. Dans les cas « péril pulaar » qui sont les deux premiers éléments du syntagme nominal, il faut dire qu'ils fonctionnent à la façon d'un énoncé appelant et « thèses et foutaises » comme énoncé répondant. Mais les deux énoncés ne s'excluent guère, même si du point de vue typographique, ils sont des énoncés indépendants. On peut leur trouver un pont grâce aux deux points qui juxtaposent le second énoncé « thèses et foutaises » pour l'éclaircir. Mais en même temps, la marque de la coordination « et » qui relie « thèses et foutaises » les dissocie pour permettre à chaque énoncé de garder pleinement son sens. Le sort de la thèse est d'être

⁸⁷² Pour une déconstruction du discours sur l'ethnicité, voir Jean-Loup Amselle et Elikia M'Bokolo, *Au cœur de l'ethnie*. Voir aussi Benedict Anderson, *Imagined Communities*, Londres, Verso, 1983; Crawford Young (dir.), *The Rise Tide of Cultural Pluralism*, Madison, University of Wisconsin Press, 1993, p.177.

⁸⁷³ MALDINIER et Roben R., "Du spectacle au meurtre de l'événement", in *Pratique* no 14, 1977, p.28.

une affirmation, qui peut se résumer en une simple phrase, mais est généralement soutenue par un ensemble organisé d'hypothèses, d'arguments et de conclusions. Il s'agit donc de la position d'un auteur, d'une école, d'une doctrine ou d'un mouvement sur un sujet donné, une proposition qu'on s'attache à soutenir, à défendre ».⁸⁷⁴ Ce qui fait que l'éditorial est bâti à la fois sur des « thèses » entendues défendables et des « foutaises » qui elles, sont des élucubrations. Les deux éléments fonctionnent séparément mais de manière solidaire toutefois. Ces sens produits qu'on appelle dominants entrent en contradiction avec les nouveaux sens produits par l'éditorialiste. Cette formulation en opposition permet à l'éditorialiste de poser les éléments de base pour entrer en contradiction avec les propos du président et de ses soutiens cités ici pour mieux être contestés: delà découle le rapport de désaccord entre le discours rapporteur et le discours rapporté puisque selon l'éditorialiste, les militants du pds n'ont fait que reprendre le président Wade "qui a commis une embardée verbale qui fait froid dans le dos : *« si j'avais demandé aux Wolofs de voter pour moi, uniquement pour moi et que les Diolas en fassent de même, où est-ce que cela nous mènerait ? »* Le discours rapporté permet aussi de montrer tout le caractère inique des propos du politiste Babacar Justin Ndiaye, lequel dans la même dynamique de Wade, avait évoqué dans une émission télévisée, un projet de création d'une République toucouleur au moyen d'un *"soutien automatique aux Flam mauritaniens, en cas de victoire de Macky Sall"*. L'éditorialiste réfute proprement ces propos ("est profondément déplorable") au moyen d'un contre exemple tiré du vécu quotidien par l'emploi itératif du mot président qui est un marqueur de fonction et de pouvoir. *"Curieusement, on n'a pas souvenance d'avoir entendu notre ami Justin évoquer une « République Wolof » dans un pays où le président de la République, le président du Sénat, le président de l'Assemblée nationale, le président du Conseil économique et social, le médiateur de la République, le chef d'Etat-major général des armées, sont tous issus de cette communauté."* écrit il. **Ici le discours éditorialiste montre toute la vacuité des propos de Wade et de tous les tenants de cette thèse. Par ailleurs, le discours à valeur illocutoire sur les propos de Wade et de ses partisans, prend l'allure de questions rhétoriques qui interpellent le citoyen.** *"-Au nom de quoi se permet-on de stigmatiser toute une ethnie, là où l'on rampe à plat ventre devant d'autres communautés ? Quand Idrissa Seck gagne à Thiès, Abdoulaye Wade à Kébémér et Moustapha Niasse à Kaolack, c'est « normal ». Au nom de quoi un Joola, un Hal pulaar, un*

⁸⁷⁴ Dictionnaire Universel, opcit, p.1197.

*Soninké ou un Badiaranké,*⁸⁷⁵ devraient-ils donner des gages pour occuper le palais de Roume ? Comme si le fait d'appartenir à ces communautés était un vice rédhibitoire incompatible avec les charges de la République !" Ces questions rhétoriques⁸⁷⁶, sont loin d'être anodines, elles ne sont suscitées par l'éditorialiste que pour "*faire participer activement le destinataire à son propos en sollicitant son soutien*". L'interrogation est construite pour susciter une réponse au différent degré de l'orientation. Cette orientation vers la réponse peut prendre des formes variables. A la différence de la vraie question, qui peut- être orientée d'une façon ou d'une autre, la question rhétorique incite les destinataires à confirmer ce qui leur est posé par le locuteur en ne leur donnant qu'un droit d'acquiescer.⁸⁷⁷ Elle manifeste donc une orientation maximum vers la réponse visée par le locuteur si l'on suppose le degré d'orientation. L'interlocuteur est comme pris à témoin, l'énonciation est transférée.⁸⁷⁸

2-Le Sénégal pas à l'abri des dérives identitaires

La société sénégalaise est marquée dans son histoire par l'« absence de contentieux ethniques »⁸⁷⁹ contrairement à ce qu'on a pu constater dans la plupart des pays de la sous-région ouest africaine. A ce titre, le problème jugé irrédentiste de la Casamance demeure une exception, mais il n'est pas doublé d'autres espaces de tensions interethniques, comme c'est le cas au Niger où, les bouleversements intervenus dans les relations entre Zarma et Haoussa ont fait ressurgir les antagonismes entre ces deux communautés, et que des partis politiques et certains journaux n'ont pas tardé à exploiter dans leur stratégie de mobilisation.

Le Sénégal a toujours réussi à échapper aux démons identitaires, mais il n'est pas à l'abri des dérives de ce genre. Si le journal a produit cet éditorial, c'est bien parce qu'à un certain moment de la campagne, des acteurs politiques ont commencé à se jouer de l'identité pour l'exploiter politiquement comme nous l'avons vu plus haut. L'éditorialiste crie alors à la "manipulation de l'ethnicité" et assimile Wade et son clan à des pyromanes. Les raisons évoquées plus haut cherchent à ouvrir les yeux aux sénégalais par la stratégie de la peur. De

⁸⁷⁵ Le nom de communautés vivant au Sénégal. Le Sénégal n'a jamais connu de problème à caractère ethnique. Les différentes communautés du pays vivent en harmonie, malgré l'irrédentisme casamançais attribué à la communauté diola dans le sud du pays.

⁸⁷⁶ Nam Seong voit autour de la question rhétorique, un moyen typique par lequel le locuteur demande au destinataire la confirmation de son propos. Elle est distincte d'une vraie question qui sert à une demande d'information"(Nam Seong, *Identité langagière du genre. Le discours éditorial*, op.cit., P.65.

⁸⁷⁷ SEONG Nam, opcit P50

⁸⁷⁸ SEONG Nam, opcit, p65.

⁸⁷⁹ DEMBELE, Souleymane op.cit., p. 4

ce point de vue, il y a la réactivation de ce que les doctrinaires de l'identité appellent le syndrome du "mauvais dirigeant". Ce dernier nous dit Jean-Patrice Lacam à l'instar de l'entrepreneur, investit pour retirer des dividendes, et de ce point de vue, la fin justifie les moyens. Disposant d'une matrice de ressources selon la nature et les fonctions de celles-ci, il doit veiller constamment à les recycler, à empêcher qu'elles deviennent obsolètes et à les renouveler. Et c'est à ce niveau, que se structure véritablement la problématique, puisqu'il n'hésite pas à se servir d'une de ses ressources future mortifère.⁸⁸⁰ Des auteurs comme "C. Young"⁸⁸¹, un des auteurs pionniers sur l'ethnicité, a montré qu'en théorie, les politiciens prétendent lutter contre le tribalisme, mais dans la pratique, ils l'ont souvent instrumentalisé. A sa suite, M. Brown propose de distinguer deux niveaux d'analyse afin d'introduire l'hypothèse du « mauvais leader ». Il y a des conditions *mass-level* qui expliquent pourquoi un État est plus vulnérable qu'un autre. Mais ce sont les conditions dites *elite-level* qui expliquent de manière plus précise les causes du conflit. En effet, selon lui, les guerres internes surviennent non parce que les gens se haïssent, mais à cause de décisions rationnelles et délibérées de mauvais leaders plus soucieux de rester au pouvoir que de préserver la paix au profit de leur population⁸⁸². Pour mieux comprendre le phénomène, il y a lieu alors de se placer sous l'angle de la perspective stratégique⁸⁸³. Celle-ci, nous engage à prendre en compte des phénomènes d'instrumentalisation politique par des acteurs engagés dans des luttes rationnelles pour le pouvoir plutôt que la simple existence de clivages économiques, ethnorégionaux ou la faiblesse des institutions étatiques pour expliquer la conflictualité ethnique. Ceux-ci ne sont pas suffisants⁸⁸⁴, car ils ne permettent pas de voir comment les acteurs jouent effectivement et comment leurs actions, souvent bien calculées, font éclater les conflits.

⁸⁸⁰ LACAN Jean-Patrice, "Le politicien investisseur. Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques" In: *Revue française de science politique*, 38^e année, n°1, 1988. p. 36;

⁸⁸¹ Crawford Young, *The Politics of Cultural Pluralism*, Madison, University of Wisconsin Press, 1976 et D. Rothchild et V. Olorunsola, *State versus Ethnic Claims: African Policy Dilemma*, Boulder, Westview Press, 1983, p.233

⁸⁸² Ce commentaire sur l'ouvrage de Brown est de Steven David, « Explaining Third World Alignment », *World Politics*, n° 43, janvier 1991.

⁸⁸⁴ Taisier Ali et Robert O. Matthews, « Conclusion: Conflict Resolution and Building Peace », dans Taisier Ali et Robert O. Matthews (dir.), *Civil Wars in Africa, Roots and Resolution*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 1999, p. 298. Pour une critique de cette lecture, voir J. Saul, « Causes and Regional Effects of Internal Conflicts », dans M. Brown (dir.), *The International Dimensions of Internal Conflict*, Cambridge, MIT Press, 1996, p234.

Cet éclairage sert alors de rempart contre le sens dominant qui veut que le Sénégal est un pays béni des dieux, où il ne se passera rien" car les luttes pour l'accès et l'exercice du pouvoir sont souvent aussi violentes. Si les marabouts comme le relève l'éditorialiste ont toujours cherché à travailler main dans la main avec le politique dans le cadre d'un contrat tacite utilitariste largement théorisé par les doctrinaires, pour garantir la paix dans le pays, ce n'est nullement une garantie indéterminée de stabilité. L'éditorialiste est de plain-pied alors dans la réfutation du sens dominant, laquelle lui permet de faire émerger d'autres sens qu'il défend alors avec toute la force de son argumentaire. Cette formulation de nouveaux sens se focalise sur le comportement pyromane d'Abdoulaye Wade et de sa troupe qui manipulent le concept de l'ethnicité aux fins d'écarter l'adversaire Macky Sall. Ce nouveau sens implique une sorte de morale exprimée par une modalité déontique mise au conditionnel. Cela manifeste moins de force que la déontique à l'indicatif, mais implique la politesse de l'éditorialiste dans la modalité du faire faire ou de l'agir et par ce fait garde toute sa force de persuasion. En définitive, on peut dire que *l'Observateur* n'a produit que deux éditoriaux mais ils sont tous défavorables au régime libéral.

Le Populaire va davantage s'engager dans cette guerre contre le régime du président Abdoulaye Wade accusé d'être à l'origine de tous les maux du pays. Sa candidature controversée est interprétée par le quotidien comme une volonté d'Abdoulaye Wade de se faire remplacer par son fils Karim Wade. Le journal ne s'est pas contenté d'appeler les citoyens à se mobiliser contre le troisième mandat, il a demandé surtout de voter pour Macky Sall devenu, la seule alternative.

Paragraphe 2: Le militantisme affiché du Populaire en faveur de l'opposition qui combat le troisième mandat de Wade

A l'image des éditoriaux de *l'Observateur* qui s'intéressent essentiellement à la candidature d'Abdoulaye Wade, et ses conséquences, *le Populaire* s'est particularisé par une prise de position ferme contre le troisième mandat. Il a décliné les raisons pour lesquelles le candidat Wade ne doit pas se représenter(A) et préconisé la résistance pour empêcher le président sortant d'accomplir son destin funeste(B).

A- *Le Populaire*: les raisons pour lesquelles Wade doit partir

Le journal *le Populaire* a évoqué les raisons pour lesquelles le maintien du Président sortant à la tête du pays était une menace pour la République. Il évoque clairement le risque d'une

dynastisation du Sénégal avec comme Karim Wade, dauphin de son père (1). Mais le danger ne s'arrête pas là. Le risque est réel aussi de voir le Sénégal tomber entre les mains d'entrepreneurs politico religieux (2).

1- Le risque de dynastisation de la République

Dès l'entame, le titre de l'éditorial Wade (**Karim**) vainqueur, un poison pour notre pays"⁸⁸⁵ charrie une idée de danger. Celui-ci est clairement perçu à travers une dévolution dynastique du pouvoir. L'éditorialiste confond nettement le fils au père Wade (Karim) par le jeu typographique de la parenthèse qui fonctionne ici selon le modèle du syllogisme A égale à B et b égale à A. Toutes choses égales par ailleurs, A (Wade) vainqueur le 26 Février", c'est aussi B (Karim) qui gagne nécessairement et auquel cas, "*c'est un poison pour le pays*". Nous avons ici un travail d'imposition du sens par le biais d'un énoncé définitoire de base⁸⁸⁶ " condensée A c'est B. Cet énoncé tautologique ne donne aucune information nouvelle, c'est pourquoi ce n'est pas une vraie définition. Mais son véritable rôle est d'assener aux lecteurs des vérités premières dont le caractère d'évidence a pour fonction d'endormir tout esprit critique". Mieux, l'éditorialiste, on le voit active des stéréotypes présents dans la conscience du lecteur (l'idée d'une dévolution dynastique du pouvoir de Wade à son fils Karim longtemps agitée sous l'ère Wade. Nous remarquons ensuite les occurrences de mots qui plongent le lecteur dans l'environnement hostile du royaume et de la dictature ("*couronné roi du Sénégal, usurpe, règnera, souverainement, détermination despotique, abdiquer*") avec toute la possibilité qu'offre une gouvernance de ce genre en termes d'errements, d'arbitraire, d'abus et d'incertitude. Cela crée et attise naturellement dans l'environnement mental du lecteur toutes sortes de peurs. Et l'objectif de l'éditorialiste, c'est clairement de jouer sur cette peur pour imposer son sens. Durant le second mandat du président Wade, le débat a été longuement agité. On a accusé à tort ou à raison le Président sortant de vouloir se faire succéder par son fils Karim. C'est pourquoi tout l'argumentaire de l'éditorialiste est bâti autour de cette idée qui est ici une hypothèse, qu'il cherche à vérifier. L'éditorialiste est d'autant plus convaincu de cette hypothèse qu'il sait Wade "*déjà exténué par la vie, officiellement "92 ans"*", émacié, la voix éteinte, les yeux sans expression, donnant ce qui lui restait d'énergie" durant la campagne électorale pour la présidentielle 2012. Cette caractérisation du personnage du chef de l'Etat

⁸⁸⁵ *Le Populaire* du 16 Février 2012

non seulement le dévalorise mais le disqualifie de facto de sa charge de chef d'Etat. C'est pourquoi, dans ces conditions, l'hypothèse défendue de bout en bout par l'éditorialiste aboutit à la confirmation de la vérité qu'il veut faire partager : *"abdiquer de ses charges présidentielles ne sera pas seulement une tentation pour lui, mais une obligation"*. Celle-ci se manifeste à travers une occurrence de questions rhétoriques ("A qui Wade laissera-t-il...? Ou plutôt qui sera en mesure de s'approprier les prérogatives du président Wade, sans coup férir?") sous la formule de problème solution dans le sens où le locuteur ne pose ses questions à ses lecteurs que pour mieux leur indiquer sa réponse ("son fils, et son fils seulement, déjà Ministre d'Etat de presque tout"). Par ce biais, l'éditorialiste *"tente de faire participer activement le destinataire à son propos en sollicitant son soutien"* et rend témoin les citoyens témoins des leçons qu'il donne aux gouvernants et aux groupes sociaux.⁸⁸⁷ Par ailleurs, nous remarquerons, l'aspect linéarité du texte de l'éditorialiste qui le marque sur le modèle de la séquence avec des inter- titres, ce qui facilite la lecture des événements et leur donne un aspect chronologique, signe de cohérence. Le texte se présente aussi sous la forme d'un récit subséquent qui relate les événements un à un, preuves à l'appui lesquels permettent d'aboutir à l'événement interprété⁸⁸⁸ qui se trouve être ici la dévolution dynastique du pouvoir. Mais il faut remarquer que l'éditorialiste ne se préoccupe pas en réalité de faire le récit des événements passés tel le récit du reportage, -c'est une illusion-, en tant qu'article "sémilogique", il s'occupe de donner du sens et de la signification à l'événement. Comme tel, l'éditorialiste ne cherche pas à prouver l'existence de faits connus tels, l'élimination par Karim Wade de potentiels adversaires politiques comme Idrissa Seck, Macky Sall, d'entrepreneurs économiques tels Bara Tall, Youssou Ndour, Mansour Kama, mais de leur donner une signification. Et une seule lecture est proposée par l'éditorialiste: Karim Wade a fait éliminer tout ce beau monde pour réaliser son dessein qui le tient à cœur, c'est à dire usurper le pouvoir. Et pour y arriver, l'éditorialiste fait constater que prince s'est entouré d'obligés, d'opportunistes et de situationnistes lestes". Nous remarquerons particulièrement l'insistance de l'éditorialiste sur l'économie (*"la grande affaire est économique"*) plus particulièrement sur *"les victimes économiques"* du prince. Bara Tall est considéré par l'éditorialiste comme le grand symbole des victimes économiques du "prince héritier". Le focus fait sur cet entrepreneur peut s'expliquer comme une envie de prendre fait et cause pour ce magnat des BTP et par ailleurs propriétaire du journal *Le populaire*. C'est à juste raison que Pierre

⁸⁸⁷ Nam Séong, opcit p168-169.

⁸⁸⁸ Ibid p140

Bourdieu écrit que il y a là comme une lutte par procuration. Et l'éditorialiste en fait d'ailleurs son argument d'autorité pour démontrer que Karim Wade s'est enrichi illicitement dans le cadre de la construction d'infrastructures notamment routières (un kilomètre de route coûte 2milliards en Tunisie et au Maroc") tandis qu'au Sénégal(«il a couté les yeux de la tête") . L'éditorialiste prend appui sur un argumentaire déjà soutenu par Bara Tall qui, chiffres à l'appui⁸⁸⁹ avait contredit les chiffres du Ministre d'Etat Karim Wade, arguant qu'il y avait eu surfacturation. En réveillant là ce débat houleux sur la bonne gouvernance qui a pris en haleine l'opinion publique durant la gouvernance libérale, l'éditorialiste cherche à coincer le régime sur une problématique qui ne lui est favorable. L'information tire ainsi sa signification de sa confrontation avec le passé, au retour dans l'espace public, de même nature ou de même sens. C'est parce que l'événement est inscrit dans une série, il n'est pas isolé dans des circonstances mais au contraire, il est inscrit dans une succession avec d'autres événements censés appartenir au même ensemble. La série événementielle le contexte qui permet de lui donner du sens est finalement ce que peut appeler l'histoire. L'éditorialiste apparait de ce point de vue comme un historien aussi.⁸⁹⁰C'est pourquoi, la candidature d'Abdoulaye Wade, constitue pour l'éditorialiste un enjeu de première classe. C'est qu'en la laissant passer, une chaine de possibilités s'ouvre pour Abdoulaye Wade et son fils dont la plus redoutée reste qu'il peut gagner". Ici donc on note une évolution de la pensée de l'éditorialiste qui intègre pour la première fois la possibilité pour le chef de l'Etat sortant de gagner (si on va aux élections avec Wade, il faudra bien admettre, que participant, il peut bien gagner) auquel cas, on aboutit à un scénario d'élections contestées avec ses conséquences. Et à ce niveau, l'éditorialiste convoque l'histoire pour renforcer son argumentaire. Nous sommes dans la

⁸⁸⁹ Pour contredire Karim Wade, voilà ce qu'écrit Bara Tall: Pour ma part, je persiste et signe : mon entreprise JLS (Jean Lefebvre Sénégal), sollicitée, avait bien proposé au Président de la République M. Abdoulaye Wade, votre papa à vous M. Karim Wade, de faire réaliser l'Autoroute, non pas de Dakar à Diamniadio, mais de la Patte d'Oie jusqu'à Thiès sur près de 65km, pour seulement 120 milliards de francs CFA, soit un peu moins de 2 milliards le km, c'est à dire 4 fois moins que ce que vous avouez avoir dépensé. Les sources de financements étaient trouvées et le planning prévoyait de livrer les travaux en 2007. M. Karim Wade, vous savez comment ce projet a été stoppé. A défaut, je pourrais vous rafraîchir la mémoire". Lire leral.net, du Vendredi 23 Mars 2012 sous le titre "*Bara Tall à Karim Wade: L'aveu, la mère des preuves*" consulté le 17 Octobre 2020

⁸⁹⁰ Nam Seong, opcit p145

problématique de l'intertextualité.⁸⁹¹ La double crise post électorale de la côte d'ivoire "*en 2000 avec Robert Guei face à Gbagbo ensuite le même Gbagbo face à Ouattara*", fonctionne ici comme des exemples à ne pas suivre. Comme l'écrit, Dubied Annik, et Lits Marc, les déictiques, entendus ainsi au sens le plus large, assurent le lien avec l'encyclopédie personnelle de l'allocutaire, puisqu'ils définissent « un objet linguistique (événement, nom) pour et par le rapport que cet objet entretient avec la situation d'énonciation », et ils ne relèvent pas de l'anaphore qui « *consiste à définir un objet linguistique (événement, nom) pour et par le rapport que cet objet entretient avec un autre objet mis en place dans le corps de l'énoncé* »⁸⁹² Dans ses explications, l'éditorialiste soutient que "*chaque fois qu'une élection contestée a abouti au renversement des résultats et à la destitution du fraudeur, cela a plongé le pays dans le chaos*" d'où la formulation d'une morale (demander à Wade gentiment de partir") sous la modalité de la demande ou de la suggestion. Mais cette demande relève plus de l'euphémisme qu'autre chose car elle se fait sans aucune forme de concession ("fermement").. Si du point de vue de l'analyse politique, on peut constater que le "ndiguel" n'est plus opérant depuis la fin des années 80, pour ne plus avoir à avoir peur de la colère des confréries soufies, il y a que ces derniers sont susceptibles d'affecter le politique à travers leur rôle de régulation sociale, mieux leur capacité de nuisance est potentiellement décuplée avec les dernières recompositions qui affectent aujourd'hui les principales confréries du Sénégal à savoir la mourididiya et la tijjanja. Ceux que Mamadou Badji⁸⁹³ appelle les nouveaux types d'entrepreneurs politiques,⁸⁹⁴ sortis des flancs de ces confréries dont Sérigne Modou Kara, ou encore Serigne Béthio Thioune ou les moustarchidines sont en sont les symboles vivants, en ce qu'ils ne se contentent plus d'aider le politique à arriver au pouvoir en vue d'un retour d'ascenseur, mais s'engagent aux mêmes titre que les politiques sur la scène politique en briguant le suffrage des citoyens y compris ceux de leurs propres disciples.⁸⁹⁵ A la présidentielle 2012, ces marabouts n'étaient pas candidats, mais certains d'entre eux avaient

⁸⁹¹ Le concept d'interévénementialité a été proposé par Bernard Lamizet à partir du concept d'intertextualité de Julia Kristeva. Tandis que l'intertextualité fonde la signification du texte sur la confrontation avec un autre texte, l'interévénementialité donne sa signification à un événement en le rapprochant ou en le confrontant à un autre événement. Voir LAMIZET (2006), p. 177.

⁸⁹² ANNIK Dubied, Lits Marc, "L'éditorial : genre journalistique ou position discursive ?". In: Pratiques : linguistique, littérature, didactique, n°94, 1997.

⁸⁹³ BADJI Mamadou, "Le marabout et le prince, Une coexistence institutionnelle chaotique", in *Droit sénégalais*, no 9, 2009, p.138.

⁸⁹⁴ Il s'agit principalement de celui des « Mustarshiddin », ou le « Parti de la vérité pour le développement » ou encore de cheikh Béthio Thioune qui tous se jettent dans la politique. Le PVD, tout comme celui le mouvement des thaintacoune de Sérigne Béthio ont réussi à envoyer chacun un député à l'Assemblée nationale.

⁸⁹⁵ O. GERVASONI, *L'influence politique de la confrérie sénégalaise des mourides*, mémoire IEP, Aix-en-Provence, 2002, p.87.

proprement leur candidats. Abdoulaye Wade a misé essentiellement sur Cheikh Béthio Thioune et Sérigne Modou Kara⁸⁹⁶ ou encore les moustarchidines qui tous ont promis de le réélire, ignorant royalement la perte d'influence du "ndigel". Plus "animés par des motifs économiques et politiques que par l'idéal de spiritualité des maîtres soufis"⁸⁹⁷, leur engagement met l'espace public en danger, car ces marabouts politiciens sont peu préparés à la critique tout comme leurs disciples. Et fricoter avec eux ne pouvait être que préjudiciable pour l'équilibre et la stabilité du Sénégal. C'est tout le sens d'ailleurs de l'éditorial consacré aux relations douteuses entretenues entre Abdoulaye Wade et un des marabouts sus mentionnés

2-Wade, et le risque de privatiser la République

Après avoir évoqué dans un premier temps la menace d'une dévolution dynastique du pouvoir à travers une possible victoire d'Abdoulaye Wade candidat à sa propre réélection, l'éditorialiste du *Populaire* revient à la charge cinq jours avant la présidentielle avec un autre éditorial comme dans une sorte de continuum pour demander aux sénégalais de faire attention à un autre danger rampant qui guette tout autant les fondements de la République du Sénégal: le risque d'une privatisation de la violence avec le développement de milices telle celle entretenue par Sérigne Béthio Thioune, un dignitaire religieux de la puissante confrérie mouride, à la tête de milliers de disciples. Si *Le Populaire* s'est intéressé à ce personnage, c'est parce qu'il a appelé clairement à voter en faveur du candidat sortant Abdoulaye Wade. L'éditorial est une sorte de sortie au vitriol contre ce positionnement qualifié d'opportuniste, et de dangereux à tout point de vue pour le pays. L'éditorial organise son argumentaire autour de la question rhétorique qui fait office de titre ("*voter Macky Sall ou Béthio Thioune*"). Nam Seong voit autour de la question rhétorique une sorte d'échange entre le locuteur et le destinataire, la question rhétorique dans l'éditorial semble un moyen typique par lequel l'éditorialiste destinataire de confirmer son propos. En cela, elle est distincte de la vraie question, qui sert à la demande d'information." Cette question rhétorique permet à l'éditorialiste de poser le postulat de base autour duquel s'organise son argumentation qui apparaît comme une sorte d'ancrage de l'énonciation. Nous constatons que cette question

⁸⁹⁶ X. AUDRAIN, "Vers une cité culturelle au Sénégal ? Islamisation politique et réinvention de la citoyenneté, l'exemple du Mouvement Mondial pour l'Unité de Dieu (M.M.U.D.) et du Parti de la Vérité pour le Développement (P.V.D.) de Cheikh Modou Kara Mbacké", *Thèse de doctorat de science politique*, Université Panthéon-Sorbonne (Paris I), 2007

⁸⁹⁷ Voir X. AUDRAIN, « Du « Ndigël avorté » au Parti de la Vérité. Evolution du rapport religion/politique à travers le parcours de Cheikh Modou Kara (1999-2004) », *Politique Africaine*, n° 96, décembre 2004, p. 99-118.

n'entraîne pas une réponse, mais sa formulation permet avec le tour interrogatif "non pas" de marquer un doute ou de Macky Sall ou Béchir Thiam". Ici, l'éditorialiste ne cite pas Wade comme étant l'adversaire provoquer une réponse mais au contraire d'indiquer la volonté de persuader les sénégalais sur la nécessité d'"un choix décisif" au second tour de la présidentielle. Celui-ci apparaît sous la forme d'un référendum sur la démocratie" articulé autour de la question de base "voter pour Macky au deuxième tour, ou voter en faveur du marabout Béchir Thiam. De manière implicite, l'éditorialiste assimile Wade au marabout par l'emploi de la figure tautologique de l'assimilation A égal B et B égal A. Et autant dire tout de suite que l'éditorialiste ne souhaite pas la victoire du président sortant. Cela apparaît à travers une possibilité de choix qui en réalité n'en est pas une, où les lecteurs sont presque orientés dans le choix, car dans sa formulation, le réel est reconstruit de sorte à choisir entre la continuité ("*s'inscrit dans une tradition politique de type classique*") et l'aventure ("*triomphe à double détente, politique et mystique d'un chef religieux atypique Béchir Thiam*"). En inscrivant son action dans le cadre d'une voix de "salut public", l'éditorialiste se pose en demiurge, pour révéler le sens caché aux populations. On remarquera ici le fort besoin d'engagement de l'éditorialiste visible à travers la marque du déictique "je" qui se pose en sujet énonciateur, marque de subjectivité. Seulement, comme l'éditorialiste doit éviter souvent la marque de subjectivisation de l'ego", l'éditorialiste cherche à se fondre dans le "je et le ils" pour assumer le "nous" inclusif ("je me compte parmi les personnes raisonnables"). Ce qui lui permet d'avoir la faculté de parler en tant qu'un sujet parmi les siens, se poser en tant que sujet sensé ("raisonnable") même s'il sait d'aventure qu'il ne pourra pas éveiller tout le monde ("*je me compte parmi les personnages raisonnables, celles qui ont désespéré de l'ambition de faire comprendre tout à tout le monde*"). Cette façon de parler permet de camoufler le rôle de donneur de leçon, tout en faisant passer son message : pousser les destinataires à l'agir d'autant que ce qui est demandé n'est pas compliqué ("*je me garderai de complexifier ce qui ne l'est pas*"), d'où l'invite à suivre la proposition de l'éditorialiste. Dans son argumentaire, l'éditorialiste continue de parler d'une possible victoire de Wade évoquée en termes de danger et de conséquences fâcheuses pour le pays. Celui-ci réside essentiellement dans les liens incestueux entre le président Wade et son "gourou", et la possibilité pour ce dernier d'avoir à demander une contrepartie de son soutien politique en cas de victoire ("si wade gagnait-ce qui n'est pas donné selon tous les observateurs rationnels, Cheikh Béchir Thiam revendiquera ce triomphe politiquement avec la mobilisation de ses troupes, mais surtout mystiquement"). Il y a là une réactivation de ce que l'on appelle le clientélisme ou l'échange faveurs entre le

politique et le religieux, un contrat qui n'est pas nouveau de ce point de vue au Sénégal, mais prend d'autres voies ("la nature mystique du soutien"). Selon Badji "*ce qui caractérise cette nouvelle génération de marabouts, c'est l'inadéquation de leur positionnement périphérique par rapport aux principes traditionnels de hiérarchie au sein de la confrérie et leur audience extrêmement forte, notamment au sein de la jeunesse urbaine.*"⁸⁹⁸ On peut soupçonner là des rapports incestueux⁸⁹⁹ qui fonderaient le religieux non plus à se contenter de soutenir le politique mais chercher à exercer le pouvoir."⁹⁰⁰ Mais ce n'est pas tout, le plus grave danger, l'éditorialiste le situe dans la recomposition ou tout au moins dans le réajustement des influences politico- sociales et des poids mystiques de chacun au sein des confréries et des chapelles diverses qui en sont issues, et appelés gourous. En effet, Cheikh Béthio Thioune, même s'il appartient à la puissante confrérie mouride, ne cesse pas d'avoir une relative indépendance vis à vis de la hiérarchie mouride, avec des milliers de fidèles qui lui obéissent au doigt et à l'œil. Il y a là comme une anticipation d'un possible investissement en politique du marabout gourou eu égard sa trajectoire de commis d'Etat (c'est un ancien administrateur civil) et sa formation politique ("*il a une solide formation politique acquise au PAI au début des Indépendance*"). L'impératif "n'oublions pas" fonctionne ici comme une invite à ne pas perdre de vue cette réalité et celle qui risque de lui être subséquente : "si Abdoulaye Wade gagne, il garde son pouvoir politique. Cheikh Béthio lui, gagnera un autre type de pouvoir, transversal, à double détente). Le premier va s'articuler autour d'une possibilité pour le gourou d'"influencer le pouvoir de Wade, tandis que le second lui permettra d'avoir une main mise sur le pouvoir mystique. Et tous les deux sont particulièrement dangereux pour le pays en cela qu'ils ouvrent une boîte de pandore pour le pays. La diversification des chapelles politiques, aussi bien fonctionne ici comme une alerte pour ne pas tomber dans l'abîme .La mise en mot de l'éditorial ne sert pas exclusivement à décrire les réalités d'une situation lourde de danger, mais vise également sa modification.

⁸⁹⁸ D.-G. LAVROFF, « Sénégal, République du », *Encyclopaedia Universalis*, t. 20, 1995, p. 896c-897a.

⁸⁹⁹ BADJI Mamadou, p124

⁹⁰⁰ Lire l'analyse qu'en fait M. DIA, « *Le réveil islamique et les enjeux de la présidentielle* », *Wal Fadji*, 21 Février 2000. Aujourd'hui le parti de la vérité dirigé par Sérigne Modou Kara a participé à des législatives et a gagné les mouschatarchidines ont également leur parti. Il s'agit du pur, qui a participé à la présidentielle de 2019. Une bataille rangée entre les militants de cette formation politique et ceux de la coalition présidentielle s'est soldée par la mort d'un jeune à Tamba et de plusieurs blessés. Les jeunes du pur ont été cités comme ceux qui tué le jeune au cours de la mêlée.

B- "L'appel au devoir de résistance" du *Populaire*

L'entêtement du président sortant à participer à l'élection présidentielle malgré sa candidature controversée a donné lieu à la production de deux éditoriaux. Il s'agit de "**Devoir de résistance**")⁹⁰¹ publié le 10 Février 2012 publié le 10 Février 2012., de "**Wade franchira t-il au deuxième tour**", ou encore *Abdou Diouf et nous pendant que Macky monte*". Ils fonctionnent comme un appel à la résistance face à ce que l'éditorialiste appelle à un coup d'Etat constitutionnel (1) et une mobilisation dans les urnes pour voter contre "l'intrus" Abdoulaye Wade en choisissant Macky Sall devenu l'alternative (2).

1-Se mobiliser pour sauver la République, une nécessité non négociable

D'entrée de jeu, l'éditorialiste articule son discours autour d'une nécessité non négociable : "*un devoir de résistance*".⁹⁰² Cette expression chargée d'histoire qui fait office de titre charrie les symboles d'une action citoyenne articulée autour de la nécessité pour un peuple de se lever comme un seul homme et de faire front, pour se défendre contre ce qui l'attaque et menace d'attenter à son existence. cette volonté de l'éditorialiste de pousser à l'agir se sert d'un dicton (il est des moment dans la vie d'une nation ou le silence est complice et l'inaction coupable") qui donne l'impression que l'énoncé n'apparaît pas comme un jugement individuel, de l'éditorialiste mais qu'il est une manifestation de la conscience collective() ou rapporteur de la voix du bon sens ou de la sagesse."L'éditorialiste est en plein dans le travail de communication ou plus exactement de construction de sens, car« *au-delà de l'idéal normatif d'échange et d'interaction, la communication constitue le moyen de diffuser ces informations et de construire les représentations* "⁹⁰³. Les informations diffusées dans l'espace public par les médias structurent les opinions, la culture et les identités politiques des sujets en leur offrant les médiations⁹⁰⁴ de leur sociabilité et de leur interprétation du monde⁹⁰⁵.

L'action exigée qui n'est pas offensive mais défensive donne toute la légitimité du droit à se défendre. Et pas pour peu, puisque l'éditorialiste estime que le Sénégal est en danger ("Le Sénégal fait face à un coup de force sans précédent, qui prend les allures d'un coup d'Etat

⁹⁰¹ *Le Populaire* du 10 Février 2012

⁹⁰² En Afrique par exemple, à la suite du partage systématique de l'Afrique, les puissances coloniales européennes se sont engagées activement dans la conquête en utilisant de gros moyens. Cette conquête va cependant se heurter à des réactions de la part des populations africaines qui ont opposé plusieurs formes de résistances à la pénétration coloniale. Elles vont de la résistance armée, à la résistance culturelle en passant celle populaire.

⁹⁰³ WOLTON Dominique, *opcit*, p.374.

⁹⁰⁴ Le terme de médiation désigne un mode d'échange des représentations dans le champ social.

⁹⁰⁵ LAMIZET *opcit*. 161.

constitutionnel"). L'énoncé définitoire ("le Sénégal est en face") prend les allures d'un travail d'imposition de sens sous la forme tautologique A équivaut à B (coup de force constitutionnel égale à coup d'Etat"). Nous avons ici un travail d'imposition du sens par le biais d'un énoncé définitoire de base " condensée A c'est B. Cet énoncé tautologique ne donne aucune information nouvelle, c'est pourquoi ce n'est pas une vraie définition. Mais son véritable rôle est d'assener aux lecteurs des vérités premières dont le caractère d'évidence a pour fonction d'endormir tout esprit critique" pour obtenir l'action demandée.⁹⁰⁶ Dans le cadre toujours de l'imposition du sens (faire front pour empêcher une troisième candidature de wade) l'éditorialiste entre ouvertement en conflit avec les dires d'Abdoulaye Wade. Cela se fait par le biais de la réfutation d'un sens établi formulé autour de la candidature controversée de wade aussi bien par le biais du discours direct ("*j'avais dit, je me dédis*") que du discours indirect (l'initiateur du texte en a précisé l'esprit et fixé le sens). L'événement est exprimé par le terme générique "l'incitateur". Mais ce n'est là qu'une technique propre à l'éditorialiste pour mieux dévoiler l'anonymat de l'initiateur de la Constitution nommément cité ("Abdoulaye Wade"), renforcé par le pronom personnel de renforcement "lui même". L'objectif affiché est de montrer clairement que Wade ne diffère pas de ce point de vue des autocrates africains.

Jean-Germain Gros⁹⁰⁷ et Julius Thonvbere⁹⁰⁸ n'estiment-ils pas que l'autocratie est encore vivante sur le continent et les leaders autoritaires sont devenus plus sophistiqués qu'ils n'étaient auparavant dans la manipulation du discours démocratique et de leur faux attachement à la justice et aux valeurs des droits humains". Pour se justifier, l'éditorialiste préfère jeter son dévolu sur un discours plus dévastateur en terme d'image pour un président de la République qui dit et se dédit : "*j'avais dit, je me dédis*". Cette sémiologie se fait par le biais du discours direct à travers les propos rapportés d'Abdoulaye Wade. L'éditorialiste distingue le commentaire de l'éditorialiste (discours rapporteur) et la nouvelle information discours rapporté généralement en guillemets "*j'avais dit, je me dédis*" en écho à la parole présidentielle. Mais Wade n'est cité que pour mieux être contesté, «de là découle un rapport de désaccord entre le discours rapporte et le discours rapporteur. Nous le voyons, le discours rapporté sert à la fois d'argument permettant à l'éditorialiste de conforter son jugement mais de réfutation à ce même discours. Cela se fait par le biais d'une question rhétorique ("toute la

⁹⁰⁶ Nam Seong,, opcit, p57

⁹⁰⁷ GROS Jean-Germain, « Introduction: Understanding Democratization, » in Jean-Germain Gros (dir.), *Democratization in Late Twentieth-Century Africa: Coping with Uncertainty*, Westport, Greenwood Press, 1998, p. 15.

⁹⁰⁸ THONVBERE, Julius, « Organized labor and the struggle for democracy in Nigeria,» *African Studies Review*, 40 (3), 1997, p. 138.

nation devrait-elle comme un seul homme le faire avec lui ?"). Distincte d'une vraie question, qui sert à la demande d'information, la question rhétorique semble un moyen typique par lequel le locuteur demande au destinataire la confirmation de son propos. Ce propos est que "nous avons confié au langage et à un texte dit fondamental une idée simple qui voulait que pour garantir la respiration démocratique, un président élu ne puisse faire au maximum que deux mandats consécutifs". Le discours illocutoire permet aussi à l'éditorialiste de critiquer les rédacteurs de la Constitution accusés d'avoir manqué de rigueur et de clarté, *"pour éviter les pièges d'un texte constitutionnel dit antinomique et délicat d'interprétation, et verrouiller à quintuple tour toute possibilité de mésinterprétation"*. L'éditorialiste qui s'en désole (hélas), finit par les rendre en partie responsables de la situation ("coupables"). Mais quoiqu'il en soit par cette faute, ils perdent tout estime aux yeux de l'éditorialiste (ils n'ont pas été à la hauteur de la tâche qui leur a été confiée). Toutefois cette critique est tempérée par la conviction forte de l'éditorialiste que, *"pour la mauvaise foi aucun texte ne sera jamais aussi clair"* d'où alors la réitération de l'appel à la résistance lancée par l'éditorialiste tout au long du texte. Les institutions pour lesquelles, le combat doit se mener ont été malmenées ("vidées de leur substance") par ceux qui sont censés les incarner aussi bien par le président de la République que le Conseil Constitutionnel contre lequel une pluie de qualificatif s'abat, les uns aussi négatifs que les autres ("conseil aux ordres, qui ne dit point le droit, ne préserve point les valeurs communes") dont la seule raison d'être est la couardise, la vénalité la plus abjecte et la surdité à l'intérêt général). L'éditorialiste pose ici le problème de la légitimité politique du pouvoir dans un régime considéré comme démocratique tel que le Sénégal. Celle-ci se définit on le sait comme *« l'acceptation du caractère moralement juste et nécessaire des institutions constitutives du pouvoir »*. En d'autres termes, c'est *« le fait qu'un pouvoir soit exercé de manière satisfaisante aux yeux du plus grand nombre⁹⁰⁹ »* ou encore, c'est *« la qualité particulière reconnue à une entité sociale et politique par ses sujets et ses parties, et qui lui confère son autorité. La légitimité est le produit de conditions que sont la confiance, le consentement⁹¹⁰, la réciprocité⁹¹¹, ou l'existence de normes et de valeurs"*. Si donc comme l'écrit Massaer Diallo⁹¹² la légitimité a un triple enracinement : dans le droit (la légalité), les institutions politiques (la démocratie) et les populations, son absence fonde-t-il le citoyen à

⁹⁰⁹ CALAME Pierre, *Essai sur l'Oeconomie*, Éditions Charles Léopold Mayer, Mars 2009, p.345

⁹¹⁰ Entendu comme l'acceptation de l'autorité par ceux qui la subissent. Reste dès lors à établir comment on obtient ce consentement

⁹¹¹ BELLINA Séverine Dominique Darbon, Stein Sundstøn Eriksen & Ole Jacob Sending, *L'État en quête de légitimité, Sortir collectivement des situations de fragilité*, ECLM, 2010.

⁹¹² Légitimité et post-conflit en Afrique de l'Ouest, Rôle dans la consolidation de l'État, Massaer Diallo, http://base.modop.org/en/corpus_analyse/fiche-analyse-26.html

désobéir et à se dresser contre les pouvoirs en place ? L'auteur voit dans la rupture de cette confiance entre le régime libéral et les populations la raison nécessaire qui fonde son action de riposte articulée autour d'abord d'une modalité déontique exprimée sous la forme du souhaitable, avec un énoncé impersonnel conforté par la forme impersonnelle négative ("il n'est d'autre choix").⁹¹³ Par ailleurs du point de vue de la constitution du sujet énonciatif de l'éditorial, nous constatons les occurrences de "nous" qui participent à la construction du sens par l'éditorialiste. Tous les "nous" sont inclusifs⁹¹⁴ c'est à dire qu'ils désignent aussi bien les lecteurs que l'éditorialiste.). Nous remarquons que l'emploi de nous s'appuie sur la connaissance partagée des destinataires et que le locuteur va cognitivement dans le même sens que le destinataire. Nous devons les chasser et rebâtir nos édifices". L'éditorialiste se met alors dans la perspective d'une action à faire rapidement. Cette vulnérabilité est mise en relief par le facteur temporel avec l'emploi itératif du syntagme nominal articulé autour d'un temps révolu et qui doit être dépassé ("*le temps des indignations, des petits calculs, de la préservation d'intérêts mineurs et privés est révolue*"). Cela lui permet d'ouvrir une large palette de critiques par anticipation de toute action de faiblesse dans la riposte à apporter. C'est pourquoi, l'éditorialiste met clairement en perspective l'engagement héroïque des jeunes dignes du martyr ("sans grade, ayant beaucoup à perdre et peu à espérer") et le caractère amorphe d' "intellectuels" qualifiés de prudents "sages et avisés" avant de faire son choix entre les deux postures: celle des jeunes dont il dit qu'"ils montré le chemin". C'est dire si l'éditorialiste articule toute son action autour du paradigme de l'engagement, de la détermination visibles à travers l'emploi de verbes d'action ("*se lever, s'engager, agir, rétablir*") et le rejet de toute faiblesse dans la lutte ("*une dictature ne rampe et ne s'installe que lorsque les citoyens sont atomisés retardent le moment de l'action, laissent le soin à d'autres de prendre en charge le refus nécessaire qui préserve la liberté de tous*"). Toutefois, l'urgence de l'agir ne doit pas enlever à la démarche sa rationalité. C'est pourquoi l'éditorialiste énonce une méthode en inventoriant un certain nombre d'étapes à mener dans la lutte. Celles- ci devraient se dérouler en trois étapes bien listées. La première s'articule autour de la nécessité de faire obstacle à la candidature du président Wade, **le cas échéant de se mobiliser pour "*infliger une sévère défaite à l'intrus*"** et la seconde, se mobiliser pour empêcher la confiscation du suffrage du peuple. Il importe de constater alors que la qualification pour l'éditorialiste consiste à tenter d'attribuer par le recours à des figures

⁹¹³Le but principal de ce type d'énoncé, c'est qu'il n'appartient à personne et par cette spécificité, garantit l'objectivité

⁹¹⁴Il s'agit d'un moyen par lequel, l'éditorialiste fait assumer son propre jugement par les sujets collectifs(nous

rhétoriques spécifiques qui font référence à la souveraineté et à la illégitimité. Il s'agit de donner ou non une qualité à une action militaire de manière à attester sa légitimité, à créer les conditions de possibilité de son acceptabilité en la rendant nécessaire. Pour en tenir les tenants et les aboutissements, il faut prendre en considération les propriétés essentielles du discours développé dans les médias par ces acteurs sur la nature de la violence des événements. D'une part ce discours n'est pas seulement une forme verbale mais une forme d'interaction sociale: porteurs de contenus extrêmement variables selon son contexte d'énonciation, il participe d'une logique d'influence et pour but d'agir sur l'autre pour le faire agir, le faire penser, le faire croire; il est conçu pour convaincre et mobiliser pour susciter l'adhésion et conquérir la faveur du public de masse. Orienté de façon médiate ou immédiate, il exploite les analogies entre les formes de la logique rhétorique et celle de la pensée commune, ses figures visent à rendre possible ou au contraire à limiter les investissements affectifs. En ce sens, ce discours est constitutif du travail politique et vise à produire des visées politiques. C'est ainsi que l'éditorialiste développe d'ailleurs un discours dual consistant d'une part à qualifier la troisième candidature de wade 'd'intruse, d'illégitime "(*entrée dans la compétition par "effraction"*)", et d'autre part à employer un répertoire lexical euphorisant se plaçant sur la logique victimisante: "*exercice du droit de résistance*", *riposter avec toute la mesure, la dignité, la force, la conviction qui nous anime*", *essayer la répression hardiment, endurer compter nos morts*", *combattre avec la dernière énergie*", l'essentiel étant de s'opposer au troisième mandat. Il faut dire que cet éditorial "devoir de résistance" a été publié au plus fort de la crise, entre wade et l'opposition. Cette dernière malgré toutes les manifestations sur le terrain, n'a pas réussi à faire renoncer le président sortant alors que la date fatidique du premier tour approchait. C'est pourquoi, l'éditoriale exhale un parfum de ressentiment et une envie d'en finir avec le président sortant. Il y a là comme une volonté de mobiliser l'opinion contre le président sortant car après tout, nous invite à une bataille d'opinion. S'il en est ainsi, c'est qu'à côté des acteurs politiques, institutions et artistes, les médias représentent une instance clé de l'espace public. Ils diffusent à la fois des idées et des opinions qui sont des représentations crédibles du réel, autrement dit « savoirs de connaissance » et des jugements d'autorité et l'idéologie⁹¹⁵, autrement dit « savoirs de croyance »⁹¹⁶. Les médias instituent

⁹¹⁵L'idéologie dans sa signification contemporaine désigne les croyances et les expressions imaginaires diffusées par les institutions (institutions politiques, religieuses, médias). VAN DIJK, Teun (2006), « *Politique, idéologie et discours* », Semen, n°21. URL : <http://semen.revues.org/document1970.html>. Consulté le 22 mai 2009.

⁹¹⁶Nous empruntons la distinction entre les savoirs de connaissance et les savoirs de croyance chez Patrick Charaudeau. Voir CHARAUDEAU, opcit p.33

l'opinion comme fait social et lui donne une dimension collective d'une représentation des appartenances qui garantit la formation des acteurs collectifs dans l'espace public." Il en sera ainsi jusqu'au premier tour de la présidentielle qui s'est soldée par le ballottage du président sortant Abdoulaye Wade envoyé au second tour. Dans l'entre deux tours, l'actualité a été marquée par le silence pesant de l'ancien président du Sénégal Diouf et par ailleurs président de la francophonie qui durant toute la crise électorale s'est abstenu non seulement de se prononcer sur l'actualité du pays " par devoir de réserve", mais de faire observer le premier tour du scrutin l'organisation qu'il dirigeait, c'est-à dire l'OIF. Cela a appelé de la part du journal le *Populaire* un éditorial intitulé " **Abdou Diouf et nous pendant que Macky monte**"⁹¹⁷ Et dès le titre, l'éditorialiste annonce les couleurs en faisant apparaître Abdou Diouf comme un étranger parmi les siens, visible à travers le jeu interpersonnel de l'individuel et du collectif dans une relation qui exclue le "je" de Diouf du nous inclusif de l'éditorialiste et des sénégalais("Abdou Diouf et Nous"), le tout relié à une autre réalité dont l'éditorialiste tient à nous faire part avec la qualification au second tour du candidat Macky Sall. On remarque ensuite que ce qui importe le plus l'éditorialiste, c'est la réserve de Diouf au sujet de la crise préélectorale. L'éditorialiste est d'autant plus choqué que le Sénégal est un Etat membre à part entière de l'organisation, qui a des devoirs mais aussi des droits, d'où la conclusion : "ce serait injuste". Mais le discours précautionneux de l'éditorialiste visible à travers l'emploi du conditionnel a fait vite place au présent de l'indicatif⁹¹⁸, le temps de la certitude pour évoquer la double attitude de la francophonie dans le traitement des pays membres. La Guinée et l'ailleurs évoquée à titre d'exemples de pays membre ayant bénéficié de l'assistance de la francophonie, permet à l'éditorialiste de dénoncer ce deux poids deux mesure de l'organisation, l'attitude ambiguë de Diouf. Cette évocation ouvre alors une demande de réparation structurée autour d'une interrogation qui a valeur d'exigence : alors, verrons-nous l'OIF dans le processus d'observation du deuxième tour ou de la francophonie ? Mais cette invite n'est pas une demande mais une sorte d'exigence car elle s'adosse à un argumentaire structuré autour d'un droit qui est un acquis d'où la question rhétorique : alors verrons nous l'OIF dans le processus d'observation du deuxième tour ou devons nous continuer à cotiser pour rien à la francophonie ? Cette question rhétorique qui n'est pas une vraie question permet à l'éditorialiste de continuer à critiquer la francophonie accusée de ne s'intéresser en rien au Sénégal. Dans sa tentative d'explication, l'éditorialiste avance sa réponse qui n'est plus

⁹¹⁷ Editorial du *Le Populaire* publié le 12 Mars 2012.

⁹¹⁸ Cela marque le temps de la certitude. On note alors le mouvement de l'argumentaire qui passe du doute, au peu probable marqué par le conditionnel et à la fin à la certitude signalée par le présent de l'indicatif.

désormais une hypothèse : *"l'Oif ne se mêle de rien qui pourrait énerver le locataire du palais de la République"*. Cette attitude à la limite condamnable au vu des textes qui organisent le fonctionnement de cette organisation internationale⁹¹⁹ est mise en opposition avec celle d'autres organisations à l'image de l'union européenne, de la Cedeao, créditée d'un meilleur aura puisque *"soucieux du devenir démocratique de notre pays"*. En procédant à l'énumération une à une des noms des organisations internationales, nationales et sous régionales, l'éditorialiste met l'organisation internationale de la francophonie dans une position inconfortable du seul contre tous, (donc ne pouvant avoir raison sur tout le monde). Mais ce n'est pas tout, puisque l'éditorialiste cherche à minimiser en même temps le poids de l'organisation internationale de la francophonie, son attitude qui n'a pas empêché les élections de se dérouler de manière transparente et Macky Sall de se qualifier au second tour. Ici comme une sorte de revanche ou de pied de nez fait à l'organisation internationale de la francophonie et Diouf, Macky continue de prendre les airs. Ce dernier est remarquable à travers un lexique favorable ("propulsé, monte"). L'éditorialiste qui le crédite de la victoire pense que ce dernier peut "dormir sur ses lauriers", mais en bon homme prévoyant (manœuvrier), il a pris le taureau par les cornes en multipliant les initiatives (visites chez Amadou Mactar Mbow⁹²⁰, avec l'engagement d'assumer les conclusions des assises nationale, une conférence de presse). Les assises nationales demeurent jusque là le plus grand document de politiques publiques produit par toutes les franges sociales de ce pays. De ce point de vue, le nommer équivaut à créer une situation d'équivalence nette entre l'aspiration du peuple et l'offre politique du candidat Macky Sall.

Et cette stratégie de Macky Sall reçoit l'onction de l'éditorialiste qui la qualifie de véritable opération de communication qui a fait mouche » (tout a réussi à Macky Sall dans ce premier assaut). Mais l'éditorialiste ne s'arrête pas là. L'emploi d'un vocabulaire martial (assaut, théâtre des opérations) fait passer Macky Sall d'homme politique à chef de guerre qui se bat sur le théâtre des opérations et remporte des victoires ("tout a réussi à Macky dans ce premier assaut de Macky Sall). En même temps, l'adversaire Wade et son camp sont affabulés des lexiques de perdant, de l'homme en mauvaise posture ("énervé, énervements") qui s'accroche à quelques bouées de sauvetage identifiables à travers l'instrumentalisation des propos du

⁹¹⁹ Créée en 1970, l'Organisation Internationale de Francophonie(OIF) a entre autres missions, au delà de la promotion de la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la promotion de la paix, de la démocratie et les droits de l'Homme etc.

⁹²⁰ Ancien Ministre de l'éducation nationale sous le régime du parti socialiste, Amadou Mactar Mbow a été patron de l'Unesco. C'est fort de tout ce parcours et back ground que les initiateurs des assises l'ont choisi pour occuper le poste de président.

candidat Macky Sall assimilant maladroitement "les marabouts à de citoyens ordinaires". Dans un pays comme le Sénégal, où les marabouts ont une force politique et sociale sans commune mesure,⁹²¹ le camp de Wade savait tout le mal et tout le tort qu'il pouvait faire à l'adversaire Macky Sall en instrumentalisant ces propos. Et cette détermination à exploiter cette faute de l'adversaire est qualifiée par l'éditorialiste de "mal à propos". C'est ainsi que surgit alors un vocabulaire animalier est de nature à ôter toute rationalité au régime libéral à l'image des "vautours sur une carcasse : "il n'en restera rien".

2-Choisir Macky Sall, l'unique alternative :

Dans cette perspective, l'éditorialiste formule un comportement à adopter à travers une modalité du souhaitable (mon humble avis). Celui-ci c'est " *de faire le choix*" entre "la continuation et le changement qui n'est pas clairement nommé. Il s'agit en réalité d'un faux choix qui se contente simplement d'orienter le lecteur vers un et unique canal "la continuation de cette construction après le 25 Mars prochain" en choisissant le candidat Macky Sall. Et "cette continuation passant par de la stratégie politique, l'éditorialiste prend la parole pour demander clairement à Macky Sall de s'abstenir de débattre avec Abdoulaye Wade. Et le sens global de l'événement se formule dès le début de l'éditorial à partir de là et se développe. *"Il y a mille raisons, pour n'importe quel candidat qui serait au deuxième tour face à lui, de ne pas accepter de débattre avec Abdoulaye Wade"*. L'éditorialiste interprétant l'événement dans des optiques multiples, ce sens n'est pas unique, ni ne reste constant. Mais l'éditorialiste organise le texte entier selon deux points de vue qui articulent la dualité de l'événement mais de manière solidaire et complémentaire. La première touche à la validité de sa candidature, tandis que le second touche à l'éthique de comportement, mais tous les deux événements sont évalués négativement sous forme de constat. Cela produit une saturation de sens qui appelle des explications. L'explication se focalise alors sur la candidature du président sortant, comme premier point de vue, et ensuite sur la personnalité du chef de l'Etat. Le risque est confirmé d'abord par l'action de Wade au cours de cette présidentielle, caractérisée par une violation de la règle constitutionnelle de la limitation du mandat, et une violation de la parole donnée. La description du comportement du président sortant ayant fait par le passé preuve de sa

⁹²¹ TRIAUD L., "Le thème confrérique en Afrique l'Ouest " in A. POPOVIC et G.Veinstein, *Les ordres mystiques dans l'Islam*, éditions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1985, p.271. Lire aussi C. COULON, *Le marabout et le prince*, op. cit. p. 115. A. SY, "L'islam et la politique au Sénégal de 1960 à 2000", mémoire de maîtrise, UCAD, FLSH, Département d'Arabe, 2006, p. 24.J.-P. MULAGO, « Les mourides d'Ahmadou Bamba : un cas de réception de l'islam en terre négro-africaine », in *Laval Théologique et Philosophique*, vol. 61, n° 2, 2005, p. 299.

promptitude à se renier (*"j'ai dit, je me dédis"*) semble insister sur le caractère déloyal de son comportement vis à vis de la Constitution et du peuple sénégalais délégataires de légitimité. De là découle une dichotomie de sens, dans laquelle l'éditorialiste se préoccupe non pas du débat en tant que tel, mais d'éléments non événementiels pour signifier la réalité c'est-à-dire, ce pourquoi Macky ne doit pas accepter de débattre avec Wade. La réalité sur ce débat entraîne une reformulation qui suppose le passage de l'événement premier "le débat du second tour" à l'événement second en l'occurrence, les raisons pour lesquelles un débat ne saurait y avoir entre Abdoulaye Wade et son challenger Macky Sall. En effet, c'est la seconde fois qu'une possibilité de débat est agitée à une présidentielle sénégalaise. Dans l'entre deux tours de la première alternance, l'opposant Abdoulaye Wade avait exprimé sans succès sa volonté de débattre avec son challenger de l'époque Abdou Diouf. L'équipe de communication présidentielle avait décliné l'offre tout comme le haut conseil de l'audiovisuel (HCA) l'ancêtre du CNRA⁹²² (Conseil national de régulation de l'audiovisuelle) qui avait estimé ne pas être dans les possibilités de créer et d'arbitrer un débat d'un tel genre à la télévision nationale. Le même problème s'est posé dans l'entre deux tours entre Macky Sall et Abdoulaye Wade.⁹²³ Selon le discours du journal, la raison est simple : Wade s'est invité à une élection à laquelle il ne devrait pas prendre part (*"la candidature de Wade était illégale hier, elle l'est aujourd'hui, elle le restera pour l'histoire"*). Mais, ce n'est pas la simple raison. L'éditorialiste trouve qu'au delà, qu'il y a comme une raison stratégique à refuser de débattre avec un "intrus" esseulé et qui cherche à se légitimer ("le candidat Wade a tout à gagner à n'importe quel événement nouveau après son échec à nouer alliance avec l'un quelconque des candidats malheureux du premier tour"). Cette légitimation serait-elle celle aussi de la télévision en période électorale ? En tout cas, le débat électoral constitue de ce point de vue un des moments forts des campagnes électorales dans les démocraties modernes. Il est devenu un rituel redouté depuis le débat Nixon Reagan à la présidentielle américaine de 1960. La victoire surprise de Kennedy, a été attribuée en grande partie à ce débat décisif⁹²⁴. C'est tout le sens du propos de Francis Balles au sujet de la télévision : *"il suffit d'un premier face à face,*

⁹²² Le CNRA a remplacé le HCA par la LOI n° 2006-04 du 4 janvier 2006 portant création du Conseil national de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA).

⁹²³ Cf "La RTS prête à organiser le débat Wade Macky selon Babacar Diagne" in *Dakaractu* du 1er mars 2012. En tant que directeur de la télévision, Babacar Diagne avait souhaité organiser le débat en 2012 mais il a rappelé toutefois que le débat nécessite "beaucoup de concertations entre les deux camps". Il a cité, entre autres, les couleurs du plateau, le format et le choix des présentateurs." Les chaînes de télévisions privées TFM et Walf TV ont elles aussi émis le vœu d'organiser le débat.

⁹²⁴ CAYROL R. et A. Mercier, "Télévision, politique et élections", in *Dossier de l'audiovisuel*, no 102, INA, Paris, Mars-Avril 2002, p.6 Lire aussi Finnis-Boursin, "Médias et citoyenneté", 1996, *Commentaire* no 73, cité par F. Balles, opcit, Francis Balles, Médias et sociétés, Paris: Ed. Monchrestien, E.J.A, 9ème ed.; 1999, p.642

en duplex entre les deux candidats pour que la victoire change de camp". C'est dire donc si l'enjeu de ce débat constitue un pari risqué où Wade pourrait jouer son va tout qui irait des attaques au dessous de la ceinture à l'instrumentalisation de la question ethnique sans bien sûr se soucier des conséquences éventuelles de ses actes ("sentiers fort sinueux, l'heure est trop grave pour s'amuser"). Cette crainte d'un enlisement de Macky Sall dans un débat qui n'est pas le sien, s'explique par le recours à des suggestions par "le pouvoir faire", visant explicitement à au faire faire que l'éditorialiste donne comme un code de conduite au candidat Macky Sall. Une telle suggestion tend à indiquer que le seul risque qui mérite d'être pris est de laisser Wade se débattre et non débattre avec lui".

Section 2: Les positions officielles de Walfadjri et du Soleil

Walfadjri et *le Soleil* n'ont pas produit beaucoup d'éditoriaux. Mais pour ceux qui ont été écrits, on a noté une tendance à un discours défavorable à l'opposition, voire à un équilibrisme (1). Au niveau du *Soleil*, cette tendance s'est renforcée et a donné lieu à un équilibrisme qui en avait autant pour le président sortant que le nouvel arrivant (2).

Paragraphe 1: Walfadjri, inconstance et fébrilité sur la seconde alternance

L'éditorial publié, le seul, par *Walfadjri* le 26 Mars 2012 (soit au lendemain du second tour de la présidentielle) a titré "Macky voilà, les défis".⁹²⁵ C'est une exclamation que lance l'éditorialiste en manifestant directement son jugement de valeur. Cette exclamation devient une sorte d'anaphore pour tout le texte. Mais malgré la survenue de la nouvelle alternance, le journal refuse de voir en Macky Sall un messie (A), et estime que cela ne signe pas pour autant la fin de l'Etat néopatrimonial (B).

A- Le refus de plébisciter un "messie"

Le refus de présenter le nouveau président comme un homme de la situation au lendemain de son arrivée au pouvoir, entre dans le cadre d'une stratégie de discréditation du messie. La nouvelle alternance est perçue comme une simple victoire du peuple sénégalais (1), et un défi réel pour le nouvel entrant (2).

⁹²⁵ Editorial publié le 26 Mars 2012 dans *Walfadjri*

1-La seconde alternance, comme simple victoire du peuple sénégalais

L'auteur présente la question de l'élection de Macky Sall comme un problème axiologique. D'après lui, *"les urnes ont parlé"*. Et Macky Sall a gagné, mais l'éditorialiste s'abstient de le féliciter, préférant réserver ses hommages au peuple sénégalais : *"le peuple sénégalais vient de vivre encore une étape qui le grandit dans l'histoire."*⁹²⁶ C'est une victoire du peuple, tout court." Ces qualifications comme tous les substantifs cumulent deux informations : une description du dénoté et un jugement évaluatif porté sur ce dénoté par le sujet d'énonciation. L'éditorialiste ne cache pas son engagement émotionnel. Dans la phrase : *"D'abord plus qu'un couronnement cette élection est un challenge pour Macky Sall. Plus qu'un cadeau, il s'agit d'une contrainte"* l'éditorialiste joue à la fois sur l'effet de valorisation de substantifs contraires pour exprimer son idée et un comparatif de supériorité valorisant les seconds termes ("couronnement/challenge; cadeau/contrainte") dans le cadre d'une comparaison dialogique de l'énoncé. L'adverbe "désormais" marque d'ailleurs clairement une rupture dans une continuité, d'une situation qui a toujours existé, et qui se conjugue dorénavant au passé. Son attitude défavorable à tout l'ère du messie" s'exprime aussi dans des expressions "a reçu un enterrement de première classe", d'où la révélation du sens de l'événement : "rien ne sera plus comme avant", les régimes n'auront plus d'état de grâce". Au Sénégal, l'état de grâce s'est souvent manifesté comme la période de latence donnée aux pouvoirs publics qui s'installent le temps de s'imprégner des dossiers et de satisfaire les besoins des citoyens.⁹²⁷ Ce temps est révolu écrit l'éditorialiste, et les citoyens sont désormais pressés de voir les autorités publiques prendre en charge leurs préoccupations. Il y a là, comme un goût d'inachevé dans cette démocratie sénégalaise à la limite électoraliste⁹²⁸, minée depuis des lustres par la gouvernance

⁹²⁶Le Sénégal est qualifié d'Etat démocratique dans une Afrique marquée par régimes dictatoriaux, des coups d'Etats et des violations systématiques de l'état de droit. De nombreux auteurs ont évoqué cette notion de « vitrine démocratique » du continent africain que constitue le Sénégal. Antoine Tine date la naissance du multipartisme au Sénégal après la première guerre mondiale avec l'expérience des quatre communes de plein exercice. « Du multiple à l'un et vice-versa ? Essai sur le multipartisme au Sénégal (1974-1996) », *Polis, revue camerounaise de sciences politiques*, vol.3, n°1, 1997, p. 64. le Sénégal. On peut citer : F. X. Verschave, *France-Sénégal. Une vitrine craquelée*, L'Harmattan, 1997 ; A.Tine, « Du multiple à l'un et vice-versa... », *op. cit.*, p. 62 ; J.-F. Bayart, « L'Afrique de l'extraversion », *Critique internationale*, n° 5, 1999, p. 102.

Mais certains auteurs relativisent cette image. Coulon qualifie le Sénégal de "semi démocratie". Christian Coulon : « La démocratie sénégalaise : bilan d'une expérience », in *Politique Africaine*, n° 45, mars 1992, p. 3.

⁹²⁷ Les autorités de la première alternance ont profité d'une période de grâce relativement importante. Dans l'euphorie de la victoire, on a souvent entendu dire en wolof "baayileen gorgui mou liguey", laisser le vieux,"gorgui en wolof", le temps de réaliser ses promesses. Ce dernier a fini par être rattrapé par le raz- le bol généralisé des populations qui a entraîné la seconde alternance de 2012 ;

⁹²⁸Une forme de régime qui postule l'organisation périodique d'élections générales. On estime aujourd'hui, que les élections à elles seules ne suffisent pazzs pour qualifier un régime de démocratique. Selon beaucoup d'auteurs, la démocratie est caractérisée avant tout par le respect de la personne humaine, la volonté de lui

médiocre du régime néo-patrimonial. Pour renforcer ses éléments de preuves, l'éditorialiste convoque la mémoire de ses lecteurs. Cela lui permet d'adosser ses dires à "un principe ou une convention admise dans sa communauté de parole", laquelle admet que Wade, a usé de la légitimité des urnes⁹²⁹ pour asseoir un régime de messie où il est seul maître à bord. Mais, selon l'éditorialiste l'information concernant le messie n'est guère valorisante. Dans ce contexte, le substantif "messie" et "rédempteur" prennent des connotations négatives ; tandis que "créateur et apôtre" sont affublés de connotations positives.

2-La nouvelle alternance, un défi plus qu'un plébiscite

Dès lors, Macky Sall devient pleinement responsable du succès ou de l'échec de sa gouvernance, et le passé fonctionne ici comme une sorte de miroir ou de boussole pour les nouvelles autorités et c'est plutôt un devoir pour elles de s'en inspirer ("Macky doit avoir en mémoire ces révoltes et ces émeutes qui ont fait 12 morts..."). Cela appelle de la part de l'éditorialiste une urgence à agir : le nouveau président est invité à agir, c'est même un impératif (il doit) pour changer l'environnement délétère fait de "*restrictions de libertés, de népotisme, de détérioration sans cesse des conditions de vie des populations*". La volonté d'agir se manifeste par la présence d'énoncés performatifs (9 occurrences de « il faut que », 6 occurrences du verbe « devoir »). De nombreux verbes d'action au présent montrent que l'énoncé s'inscrit dans une temporalité présentée comme certaine et non comme virtuelle : « aujourd'hui l'argent circule entre les mains, l'impunité doit cesser, sur le plan politique, l'opinion s'attend à ce que sa situation change ». De manière symptomatique, le texte ne comporte presque pas de conditionnel. **Macky est face à l'histoire et il n'a aucun moyen d'y échapper. Mais l'absence de verbes au futur suggère que les énoncés s'inscrivent dans une temporalité incertaine, qui ne fait pas forcément foi à la gouvernance de Macky Sall. Tous les énoncés sont formulés sous le sceau de la mise en garde, aucun énoncé au futur, c'est peut être là le signe d'une absence totale d'espoir à l'horizon. Cette absence de foi à l'endroit du nouveau président peut- être explique toute l'ambiguïté des relations entre Walfadjri et le régime du président Sall.** Depuis le début de son mandat, Macky Sall a accusé Sidy Lamine Niass d'être proprement hostile à son régime. Une question alors

conférer, indépendamment de toute considération de classe sociale ou matérielle, un caractère d'invulnérabilité. Il suit de cela qu'un État démocratique se met au service des citoyens et non l'inverse (Benda, 1943, pp. 25-29). C'est pourquoi certains auteurs y ajoutent la question de l'accès à la substance. Ils établissent un lien entre la démocratie et la croissance économique.

⁹²⁹ Abdoulaye Wade a été élu démocratiquement en 2000 et réélu en 2007.

s'impose: si Sidy Lamine Niass était proprement contre Maky Sall, roulerait-il alors pour le président sortant? S'est-il investi pour que ce dernier restât au pouvoir? Difficile de répondre définitivement à cette question. Mais ce qui est sûr, nous avons noté une certaine fébrilité ou une subtile hostilité aux opposants. Cette position éditoriale qui ressemble à s'y méprendre à un revirement (puisque durant une bonne partie de l'alternance, le journal a eu des positions très hostile au régime libéral) peut-il être cherché dans la volonté pour le journal de soutenir Abdoulaye Wade en infléchissant sa position éditoriale ? Sidy Lamine Niass a eu des positions plutôt ambiguës avec Abdoulaye Wade durant les douze ans de magistère d'Abdoulaye Wade. Lorsque le groupe walfadjri a été saccagé en 2009, il aurait reçu en catimini 400 millions de fca en guise de dédommagement. Cet argent qui n'est pas passé par la comptabilité du groupe a été récupéré selon Farba Senghor le chargé de la propagande du pds par le promoteur lui-même à l'insu de tous ses collaborateurs. Acculé à ce sujet, Sidy Lamine Niass n'a pas nié l'affaire, mais pour se décharger, a soutenu que l'argent a été mis dans le compte du groupe pour lui permettre de se relancer. Par ailleurs, au plus fort de la crise post-électorale, le même Sidy Lamine Niass a été accusé d'avoir reçu de l'argent du régime libéral pour infléchir sa position éditoriale faite de critiques envers le régime libéral. Et un épisode semble corroborer cette hypothèse. En effet, durant l'entre-deux-tours, le pdg du groupe *Walfadjri* a interrompu une émission de débat hebdomadaire où des opposants auraient eu des propos très durs envers Abdoulaye Wade. Une bonne partie de l'opinion a parlé de pressions, mais Sidy Lamine qui s'est expliqué évoque des problèmes de procédure".⁹³⁰ L'animateur n'aurait pas informé la hiérarchie avant le début de l'enregistrement. Cette tentative d'explication résiste difficilement à l'analyse, d'autant que l'émission n'était pas nouvelle, c'était un rendez-vous hebdomadaire connu de tous y compris de la hiérarchie. Et à ce titre, le journaliste a toute la latitude de gérer l'émission de manière libre et indépendante, l'essentiel étant de veiller à l'équilibre et respect de l'éthique et de la déontologie. Et à ce niveau, l'animateur semble avoir respecté cette exigence, à moins que le pdg veuille interférer sur le

⁹³⁰ Selon Sidy Lamine Niass, "la réalisation et la diffusion de l'émission n'ont pas suivi la procédure. Elle n'était même pas programmée, par conséquent on ne saurait parler d'annulation. Vous n'avez nulle part vu passer une bande annonce et autres, par exemple'. Et d'ajouter qu'on ne peut fonctionner dans l'improvisation'. L'évocation de pression est liée à la présence, dans les locaux du groupe Wal Fadjri, vendredi dernier, du ministre du Tourisme Thierno Lô accompagné de quelques membres du pouvoir. Mais pour Sidy Lamine Niass, "cette visite était motivée par des raisons commerciales liées à l'achat d'un espace de communication. Dans la perspective du second tour du scrutin présidentiel comme lors du premier tour, nous proposons nos espaces aux deux candidats. Car il y a ce qui relève de l'information au niveau des rédactions, mais aussi de la communication et dans ce cadre nous avons mis en place une Direction de la Stratégie' in *Walfadjri* du 06 Mars, 2012

choix des invités, ce qui serait plus grave encore. Le second épisode tient au retrait là aussi dans l'entre deux tours de spots défavorables au président sortant et qui étaient diffusés en boucle sur la chaîne de télé. Ils ont été retirés comme par enchantement quelques jours seulement avant la présidentielle. L'opinion s'est interrogée là aussi. Et à l'époque la presse n'a pas tardé à y voir "un pur achat de conscience".⁹³¹ Mais pour Sidy Lamine "cette visite était motivée par des raisons commerciales liées à l'achat d'un espace de communication."⁹³² Dans la perspective du second tour du scrutin présidentiel comme lors du premier tour, nous proposons nos espaces aux deux candidats. Car il y a ce qui relève de l'information au niveau des rédactions, mais aussi de la communication et dans ce cadre nous avons mis en place une Direction de la Stratégie". Même si on ne peut balayer d'un revers de main les propos du pdg de Walfadjri, il y a que la concordance des faits entre la visite d'hommes du pouvoir dans les locaux de *Walfadjri* et le retrait des spots défavorables au régime libéral et la censure de l'émission hebdomadaire incriminée.

B- Le vote et ses prisons⁹³³, l'élection, mode de reproduction du néopatrimonialisme au Sénégal

La perte du pouvoir par Abdoulaye Wade, battu par un de ses anciens collaborateurs Macky Sall, a permis au Sénégal de réaliser une seconde alternance. Mais, les reproductions des formes de pouvoir traduisent une stagnation démocratique écrit le journal. L'éditorialiste se demande alors réellement, s'il y a alternance ou juste jeu de chaise musicale ? (1). Mais sans verser totalement dans le fatalisme, il estime que si c'est le cas, désormais le peuple a désormais la possibilité de s'en délester. Cela sonne comme un avertissement donné au nouveau Président (2).

1-Elire ou démettre le Président. La légitimité du nouvel élu en question

L'éditorialiste dans le cadre de la mise en sens de ses énoncés est amené alors à se demander finalement si les sénégalais savaient voter réellement. Eu égard les choix qui entourent certains de leur positionnement qui finissent par se révéler aussi mauvais que les premiers. On

⁹³¹ Après la visite nocturne de Thierno Lo et Mamour Cissé, Sidy Lamine, annule toutes les activités hostiles à Wade *Dakaractu* 02 Mars 2012

⁹³² Sidy Lamine Niasse, pdg du groupe *Walfadjri* "*Wade ne peut pas m'acheter*" *dakaractu* du Mardi 20 Mars 2012

⁹³³ Le terme « prison » est emprunté à J.P. OLIVIER DE SARDAN. cf. « Les quatre prisons du pouvoir », *Le Républicain*, Niamey, n°2059 du 31 décembre, 2015

est alors ici au cœur du comportement électoral du sénégalais jugé comme quelqu'un qui sait plus démettre le dirigeant que bien l'élire. Dès lors, l'éditorialiste soulève proprement la question de la légitimité du dirigeant qui accède au pouvoir dans ces conditions. Veut-il nous dire que le choix de Macky Sall comme Président de la République découle d'un vote irrationnel ou irraisonné ? Si du point de vue de l'analyse, on ne peut constater que ce dernier a obtenu le suffrage de ses compatriotes dans le cadre d'une élection disputée libre et transparente, le journal ne voit pas moins dans le choix des électeurs, "une simple réaction épidermique" contre une certaine forme de gouvernance. Dans les phrases, "*bien sûr il est loisible à certains de limiter la victoire de Macky à un jeu de chaises musicales*", "bien évidemment, d'aucuns pourraient voir en la chute de Wade la réaction épidermique d'un peuple allergique à un comportement patrimonial aux antipodes du mandat. Oui certains sont tentés de ne voir, au travers de tout cela, que l'épilogue d'une époque qui aura vu l'impunité s'ériger en règle, le népotisme en vertu, la malgouvernance en dogme", l'éditorialiste marque clairement son opinion "par une stratégie simple. Il se fait le porte parole des propos d'autrui, pour mieux s'en approprier ses déclarations. Comment peut-on expliquer ce pessimisme de l'éditorialiste qui semble avoir du mal à comprendre ce comportement électoral des sénégalais ? Il résulte de l'étude de la sociologie électorale en Afrique et particulièrement du Sénégal, une certaine illisibilité de la démarche électorale des citoyens, malgré un effort conséquent à ce niveau. L'explication des choix électoraux se heurte à des défis théoriques et méthodologiques certains. Cette situation fait qu'au lendemain des élections des qualificatifs arbitraires soient rattachés aux élections ; la maturité de l'électorat fétichisée et unanimement saluée en 2000 a laissé la place à un électorat introuvable et volatil dans ses choix lors des présidentielles de 2007 et 2012.⁹³⁴ En effet, s'il est difficile de bien appréhender le comportement de l'électeur, il demeure clair que le vote lui obéit toujours à des motifs souvent conscients et parfois inconscients. Il s'agit donc ici de partir de régularités observées dans les comportements pour remonter aux sens et significations puisque la saisie du sens de l'action ne passe que par l'étude minutieuse des motivations qui la sous-tendent c'est à dire par l'analyse de «*l'ensemble des motifs qui expliquent un acte*». Mais ce qui est constant c'est qu'après deux alternances, le Sénégal est cité comme un modèle démocratique. Cependant, les reproductions des formes de pouvoir traduisent une stagnation démocratique comme dans beaucoup de pays d'Afrique francophone. Les partis au pouvoir complexifient les pratiques de

⁹³⁴ BEYE Alassane, Gilles Van Hamme, "la dynamique électorale entre 2000 et 2019/ Contribution à l'analyse contextuelle des comportements électoraux", *Politique africaine* no 155, pages 200

légitimation électorale, s'assurant le soutien des régions périphériques alors que les dynamiques d'opposition les plus marquées sont observées en milieux urbains. La géographie électorale se caractérise aussi par l'importance de bastions régionaux. L'ethnographie électorale explique l'alignement des ruraux au parti dominant par sa capacité à s'adapter aux réalités locales dans la recherche d'une hégémonie électorale qui n'est réductible ni à une volatilité électorale, ni à une corruption électorale.⁹³⁵ L'éditorialiste n'explique pas cette volatilité électorale par cet antagonisme entre les espaces ruraux et espaces urbains mais s'interroge et marque proprement sa déception. **Au lieu de remplir alors une fonction de consolidation démocratique, la routinisation de l'élection se contente juste de donner carte blanche à l' élu. Malgré les transitions certains Etats, restent toujours dans une "zone grise", avançant lentement avec des velléités de réversibilité, un pas en avant, deux pas en arrières. Le caractère hybride⁹³⁶ de leur régime politique, fait que Tijani Alou parle d'avatars de la consolidation démocratique⁹³⁷.** C'est dire donc si « la « troisième vague » n'a pas fait basculer les Etats subsahariens dans la catégorie des élections compétitives », ⁹³⁸ en partie à cause de la fragilité des systèmes partisans. D'autres facteurs expliquent ce phénomène, au nombre desquels on peut souligner la polarisation politique et les manipulations électorales. Dès lors pour, l'éditorialiste, le vote, se transforme en une institution en quête de sens politique.⁹³⁹

Les stratégies des acteurs politiques ne reposent pas que sur des bases programmatiques. Elles intègrent également une approche clientéliste. En raison de la faiblesse de la culture démocratique, la plupart des acteurs politiques doutent de l'efficacité de la stratégie

⁹³⁵ Ibid P.183

Thomas Carothers, « The end of the transition paradigm » in L. DIAMOND, M. F. PLATTNER, P. J. COSTOPOULOS, *Debates on democratization*, The John Hopkins University Press, 2010, pp. 77-93

⁹³⁶ Sur les régimes hybrides, voir L. DIAMOND, « Thinking about hybrid regimes », *Journal of democracy*, Vol 13, n°2, April 2002, pp. 33

⁹³⁷ M. TIDJANI ALOU, « L'avenir des processus de démocratisation en Afrique : les avatars de la consolidation démocratique », *Bulletin du CODESRIA*, n°3 et 4, Publication 2002, pp. 31-38, V. DARRACQ et V. MAGNANI, « Les élections en Afrique : un mirage démocratique ? », *Politique étrangère* 4/2011 (Hiver), pp. 839-850

⁹³⁸ P. QUANTIN, « Entre déconnexion et réduction », op cit, p. 179. Sur les caractéristiques des partis politiques africains, voir N. VAN DE WALLE, « Presidentialism and clientelism in Africa's emerging party systems », *The Journal of modern african studies*, Vol 41 n°2, 2003, pp. 297-321, G. CARBONNE, « Comprendre les partis et les systèmes de partis africains », *Politique africaine*, n°104, 2006, pp. 29-37 ; E. GYIMAH-BOADI, « Political parties, elections and patronage: random thoughts on neo-patrimonialism and African democratization », in M. BASEDAU et al, *Votes, money and violence : political parties and elections in sub saharan Africa*, Uppsala (Sweden), Nordic African, 2007, pp. 24-25

⁹³⁹ R. BANÉGAS, « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin », *Politique africaine*, n°69, 1998, pp. 75-88, L. WANTCHEKON, « Clientelism and voting behavior : evidence from a field experiment in Benin », *World politics*, n°55, 2003, pp. 399-422

programmatique. Cette perception n'est pas toujours fondée, comme le montre Leonard Wantchekon dans une étude sur le Bénin. Diverses alliances électorales sont tissées dans ce sens avec les notables et autres acteurs influents du terrain sur des bases clientélistes et/ou programmatiques. Au Niger, par exemple, les collusions entre acteurs politiques et le monde des affaires ont tendance à fragiliser la bonne gouvernance⁹⁴⁰ tout comme celles qui existent entre acteurs politiques et forces religieuses au Sénégal. Ici, l'accent est mis ici sur la violence symbolique exercée sur leurs « sujets » qui exécutent les consignes de vote données par leurs maîtres. L'analyse de Penda Bow sur la manipulation de la religion par les acteurs politiques au Sénégal témoigne de la complexité des comportements électoraux dans le contexte africain⁹⁴¹. Selon les Etats et les sociétés, le niveau d'influence de ces forces morales varie, mais demeure un puissant facteur de structuration des comportements électoraux. Dans une telle logique, le vote perd de son caractère politique et s'inscrit dans un rôle social. C'est tout le sens de sa déception et la défiance envers les institutions que pointe l'éditorialiste.

2-Le vote sanction, l'autre avatar de la démocratie sénégalaise

La perspective de voir les mêmes dérives se réinstaller, fait surgir un énoncé affectif marquant l'irruption des sentiments et des opinions personnels de l'énonciateur : "attention"(la même tentation est grande") qui marque une alerte et l'irruption d'un autre sens invitant les lecteurs à ne pas perdre de vue cette réalité. Toutefois, l'éditorialiste pense que les destinataires ont aujourd'hui la capacité de faire face à cette éventuelle dérive avec *"l'arme de la carte d'électeur"*. Le nouveau président est face à ses responsabilités, car le message envoyé par les électeurs est clair. C'est tout le sens du choix qui lui est fait : *"amorcer une rupture ou s'inscrire dans la continuité"*. Mais l'on remarquera que pour le premier cas, que l'avantage qu'il peut en tirer n'est pas certain. La rupture ne lui garantit pas d'entrer dans les grâces des dieux, car on est dans l'espérance. A contrario, si Macky Sall singe le défunt régime, il peut

⁹⁴⁰ Une des sources de financement vient des opérateurs économiques. Dans une réflexion sur le Niger, Jean Pierre Olivier de Sardan montre que les dirigeants sont prisonniers de leurs bailleurs de fonds: « les grands commerçants sont ainsi au cœur du système électoral nigérien. Ce sont eux qui le font fonctionner. Mais ce n'est pas par désintéressement. Ils attendent un retour sur investissement, en termes de protection, de « bienveillance » fiscale, de placement de leurs parents et clients à des postes stratégiques, ou de passations de marchés»⁷⁶ Une des sources de financement vient des opérateurs économiques. Dans une réflexion sur le Niger, Jean Pierre Olivier de Sardan montre que les dirigeants sont prisonniers de leurs bailleurs de fonds: « les grands commerçants sont ainsi au cœur du système électoral nigérien. Ce sont eux qui le font fonctionner. Mais ce n'est pas par désintéressement. Ils attendent un retour sur investissement, en termes de protection, de « bienveillance » fiscale, de placement de leurs parents et clients à des postes stratégiques, ou de passations de marchés». L'auteur analyse également les « prisons » des militants, alliés et courtisans, des experts internationaux et des bureaucrates. Lire DE SARDAN, opcit, p.2

⁹⁴¹ MBOW, P.« Senegal : the return to personalism» in L. DIAMOND and M. F. PLATTNER (eds), *Democratization in Africa*, op cit, p.159

être sûr de périr par l'arme qui lui a permis de triompher, c'est à dire "la carte d'électeur". L'éditorialiste entraîne ainsi ses lecteurs dans ce qui ressemble à bien des cas au vote sanction, car si le sénégalais ne sait pas bien choisir, il sait au moins démettre et marquer son désaccord. Le vote sanction, on le sait, est un vote punitif destiné dans le cadre d'une démocratie représentative moderne, à manifester sa colère, sa désaffection, son mécontentement aux responsables politiques. On peut même parler de perversion de la procédure électorale démocratique : au lieu de choisir un projet politique qui lui semble dans l'intérêt général, l'électeur vote pour un représentant ou une liste de représentants parce que c'est le meilleur moyen à ses yeux de se *payer* le pouvoir en place. Le vote sanction est donc un vote éliminatoire. Il faut le distinguer du vote protestataire qui consiste à voter, par mécontentement, pour les extrêmes. Le vote sanction ne se traduit pas forcément par un vote extrême. Quoi qu'il en soit, ce qui semble important dans le cadre de cette réflexion de l'éditorialiste, c'est la capacité de défiance de l'électeur sénégalais. De ce point de vue, on peut dire là que le vote sanction prend les allures d'une perversion de la procédure électorale démocratique : au lieu de choisir un projet politique qui lui semble s'inscrire dans l'intérêt général, l'électeur vote pour un représentant ou une liste de représentants parce que c'est le meilleur moyen à ses yeux de se *payer* le pouvoir en place. Le vote sanction est donc un vote éliminatoire. Il faut le distinguer du vote protestataire qui consiste à voter, par mécontentement, pour les extrêmes. Le vote sanction ne se traduit pas forcément par un vote extrême. D'après Richard Hoggart, « en politique, les classes populaires sont dans leur masse portées à un réalisme à courte vue qui leur fait dire que *ça ne changera rien à la vie de tous les jours - La politique, ça ne sert à rien... Parler, c'est tout ce qu'ils savent faire. - Tous les politicards, c'est des voleurs* ». Le vote sanction délégitime et discrédite les vainqueurs de l'élection. Comme sa part du vote total est impondérable, il jette le soupçon sur leur représentativité (ce que les déçus de l'élection ne se privent jamais de faire remarquer). Il affaiblit du même coup leur autorité, c'est-à-dire leur capacité à faire appliquer des décisions et à réformer ce qui doit l'être. C'est pourquoi, l'éditorialiste ne se prive pas de faire remarquer l'absence de légitimité du nouvel élu durant tout le texte : "*le nouveau régime ne peut pas se prévaloir d'une grande légitimité des urnes*"). Mais, cette absence de légitimité développée par Walfadjri ne va pas empêcher le *Soleil* de développer la thèse contraire en veillant dans le cadre de sa production éditoriale à rester sur la corde raide, célébrant la nouvelle alternance comme un signe de consolidation démocratique.

Paragraphe 2: *Le Soleil*: entre soutien en faveur de Wade et équilibrisme

Durant le premier et le second tour, deux éditoriaux ont été produits par ce quotidien. Tous les deux ont été écrits au lendemain de la victoire du candidat Macky Sall respectivement par Cheikh Thiam, le directeur de publication du journal et Bara Diouf, l'ancien éditorialiste du *Soleil* connu pour ses commentaires dithyrambiques⁹⁴² en faveur du régime socialiste. Le *soleil* de ce point semble s'être abstenu de manifester son opinion officielle sur l'élection, se contentant pour la plupart de chroniques électorales. Mais ces deux éditos manifestent à eux seuls la position du journal, qui n'est plus celle consistant à faire de la propagande ouverte en faveur du régime en place. Ceux-ci suggèrent une attitude d'équilibriste, se contentant de célébrer la démocratie sénégalaise, en la magnifiant. Ce n'est pas neutre qu'ils aient été publiés tous après la victoire de Macky Sall. Le premier a été publié le 27 Février 2012 (lendemain du premier tour), le second 30 Mars 2012 (au lendemain du second tour).

A- Plébiscite de la thèse du chemin électoral de la démocratie

En se fondant sur la thèse du chemin électoral de la démocratie, on peut affirmer que le vote fait avancer le paradigme démocratique dans les Etats africains, d'une part en banalisant le principe de l'alternance, et d'autre part, en contribuant à promouvoir la bonne gouvernance. L'expérience montre que les élections ont un effet ambigu sur la consolidation démocratique. Si d'une part elles renforcent la diffusion du référentiel démocratique dans les sociétés africaines, il n'en demeure pas moins d'autre part, qu'elles entretiennent la domination néopatrimoniale dans l'espace public. En effet, à travers le clientélisme politique et la corruption qu'elles secrètent, les élections renforcent la crise de gouvernance dans les Etats africains. Cette double fonction complexifie l'articulation entre vote et démocratie en Afrique. Mais *le Soleil* se contente de ne montrer que le seul versant, mettant en exergue le paradigme de la routinisation électorale⁹⁴³ comme fait marquant au Sénégal.

1- La routinisation électorale et ses effets structurants vantée

Cette focalisation du *Soleil* sur une destinée très glorieuse du Sénégal, béni de dieux et qui réalise deux alternances sans effusions de sang, entraîne la production d'un éditorial sous le

⁹⁴² Lire Moustapha Guèye, Pluralisme et rôle des médias dans les conflits en Afrique de l'Ouest durant les années 1990; Le cas spécifique de la Casamance (Sénégal), thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Panthéon, Assas Paris II 2008, p171. Lire aussi, SARR, I. - *La démocratie en débats. L'élection présidentielle en l'an 2000 dans la presse sénégalaise*. Paris : l'Harmattan, 2007, 156 p.

⁹⁴³ N. VAN DE WALLE, « Démocratisation en Afrique : un bilan de la littérature », in M. GAZIBO et C. THIRIOT, *Le politique en Afrique : État des débats et pistes de recherches*, Paris, Karthala, 2009, p. 151

titre : "*Réveil des consciences*." Écrit par Bara Diouf, un ancien éditorialiste attitré du journal, l'éditorial se veut un hymne à la gloire du peuple sénégalais, devenu par un exemple à suivre. L'éditorial a un caractère valorisant qui se manifeste dès le titre : "réveil des consciences". L'auteur estime qu'il sonne comme un appel, "un strident réveil de consciences auxquels sont conviées les nations africaines". C'est pourquoi, il présente la question du changement de régime comme quelque chose d'important, d'autant plus important qu'elle demeure cruciale en Afrique. D'après lui, la plupart des changements sur le continent se font dans le "sang, la haine et les larmes".⁹⁴⁴ Le journaliste se demande alors : "si le Sénégal échappera à cette manière d'agir et de gouverner qui semble être la mode de gouvernance en Afrique noire ? Cette question posée par l'éditorialiste en fait n'en est pas une ; ce n'est pas une demande d'information, mais une question rhétorique. Et comme le signale Nam Seong⁹⁴⁵, la question rhétorique dans un éditorial "semble un moyen typique par lequel le locuteur demande au destinataire la confirmation de son propos." c'est tout le sens de la réponse qu'il apporte à sa propre interrogation : "*tout le laisse supposer et même croire*". Si la situation dramatique que vit le continent africain aux prises avec une succession de coups d'état militaire, de conflits internes est évoquée comme quelque chose d'abominable", elle permet aussi au journal de se focaliser sur le cas singulier du Sénégal, qualifié d'îlot de paix, de démocratie et de bonne gouvernance" qui arrive à réaliser l'alternance dans la paix. Cela permet à l'éditorialiste de mettre en relation ensuite le coup d'état "abominable du Mali» (survenu le 22 mars 2012) avec "*les dignes élections présidentielles sénégalaises du 25 Mars*" du Sénégal. Les deux événements qui sont survenus au même moment, permettent à l'éditorialiste de créer alors un parallélisme asymétrique entre le coup de force intervenu dans ce pays voisin et l'alternance démocratique survenue au Sénégal, deux pays qui incarnent le changement mais avec des valeurs différentes. Le premier sens attribué est négatif tandis que le second est positif. Cela explique l'emploi de substantifs de valorisation pour caractériser la portée de l'alternance intervenue au Sénégal : changement sans heurts ni violences, teinté d'éloges, de "félicitations, du monde, de l'Europe et de l'Amérique et de l'immense Chine". Cela produit alors une attribution de sens à sens multiples sur laquelle, l'éditorialiste fonde sa morale et l'éclate selon

⁹⁴⁴ Beaucoup d'auteurs estiment que les élections, en Afrique de l'Ouest, sont un vecteur et/ou catalyseur de conflits et de crises politiques en Afrique de l'ouest. De GAUDUSSON, Jean du BOIS, "Les élections à l'épreuve de l'Afrique", in *Cahiers du Conseil constitutionnel*, N° 13, Dossier : La sincérité du scrutin, janvier 2003. cfr aussi la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'ouest, Adoptée par la conférence régionale sur les élections et la stabilité qui s'est tenue à Praia, Cap-Vert, 18-20 Mai, 2011.

⁹⁴⁵ Nam Séong, *opcit*, p114.

un modèle hiérarchisé. Dans la phrase "par delà l'échange pacifique des fonctions entre Maitre Wade, le président sortant, et Monsieur Macky Sall, le président entrant, c'est toute une culture de paix et de fraternité, tout un symbolisme de respect et de considération qui étaient adressés au peuple noir du Sénégal, et c'est très bien ainsi", l'éditorialiste engage deux sens dans cette même phrase, mais il met l'accent sur le deuxième sens à savoir " c'est toute une culture de paix.....au peuple noir du Sénégal.

2-La nouvelle alternance comme signe d'une consolidation démocratique

Il faut dire que l'éditorialiste ne constate pas de décalage de culture démocratique entre l'alternance de 2000 et celle de 2012. Pour l'éditorialiste, il ne s'agit pas de rupture mais plutôt de continuité car le Sénégal renoue avec une deuxième alternance réitérée par l'emploi itératif des substantifs, "calme, sérénité et transparence" qui créent une atmosphère de douceur caractéristique de l'alternance démocratique. En effet, général, dans les pays qui ont expérimenté l'alternance électorale (Ghana, Sénégal, Bénin, etc.), les changements par les urnes semblent porteurs d'une dynamique de transformation sociopolitique, malgré les errements qui les caractérisent. Plusieurs travaux en politique comparée ont accrédité la thèse selon laquelle les élections contribuent à la consolidation du régime démocratique en Afrique.⁹⁴⁶ Daniel Compagnon, note que « *la répétition des consultations dans le temps et l'acceptation des différentes règles procédurales conduisent à terme à une véritable institutionnalisation de l'opération électorale, par-delà les gouvernements successifs, de telle façon que ces règles s'imposent à l'ensemble des acteurs et qu'ils se sentent coresponsables de leur respect scrupuleux* »⁹⁴⁷. Pour sa part, Staffan Lindberg soutient que le vote en Afrique améliore les libertés publiques Pour lui, les élections doivent être analysées comme un mode de transition, et non pas uniquement comme une variable dépendante, prenant ainsi le contre-pied des théories dominantes sur la démocratisation⁹⁴⁸. Autrement dit, les élections sont une variable explicative des processus démocratiques, y compris dans les régimes hybrides car elles élèvent le coût de la domination politique pour les gouvernants³⁵. En clair, selon ces différents travaux, les alternances électorales secrètent objectivement une dynamique de banalisation du principe de la rotation des élites et partant, de l'idéal démocratique.

⁹⁴⁶ N. VAN DE WALLE, « Démocratisation en Afrique : un bilan de la littérature », op cit, p. 151

⁹⁴⁷ D. COMPAGNON, « Pour une analyse multidimensionnelle du processus électoral africain », in P. QUANTIN (dir), *Voter en Afrique*, op cit, p. 63

⁹⁴⁸ S. LINDBERG (ed), *Democratization by elections: a new mode of transition*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 2009, p. 5

S'il en est ainsi, c'est que « *les lieux d'information ne sont pas cantonnés dans le présent, parce qu'il faut expliquer l'événement actuel en fonction du passé* ». ⁹⁴⁹ L'énonciateur continue de filer le mythe fondateur de l'Etat en inscrivant Léopold Sédar Senghor, comme continuateur de cette action fondatrice. La mémoire discursive préserve de ce point de vue, des points de rencontre entre la culture politique et la culture sénégalaise, formés par le partage d'un même espace symbolique de communication. La mémoire discursive met en scène l'identité nationale à travers les dénominations des épisodes glorieux et des épreuves qui fondent le récit du passé de toute nation. Il s'agit surtout des épreuves tragiques et des violences. Cela se fait à travers la « *mémoire des mots* » et « *mémoire des dires* » ⁹⁵⁰.

Dans la phrase : "*n'eussent été les morts et blessés enregistrés lors du premier tour du scrutin, cette victoire aurait été plus belle encore !*". L'éditorial continue de révéler sa présence effective dans le texte, mais ici, on remarque la précaution d'usage, la seule, par l'emploi du conditionnel qui montre que cette victoire a été quand même relativisée par les morts et les blessés. Les nommer clairement, signifie-t-il probablement qu'il les regrette, mais l'exclamation en fin de phrase indique que ce n'est pas pour autant que l'auteur perd son enthousiasme débordant symbolisé par l'exclamation en bout de phrase. Et d'ailleurs comme pour effacer très rapidement cette parenthèse noire dans le discours dithyrambique, l'éditorialiste, rappelle tout de suite que les morts ont eu leur hommage, avec le symbole : "*Macky Sall a eu l'élégance de leur rendre hommage dès sa première déclaration*".

B- Le Sénégal une exception démocratique : *facteur personnel de ses dirigeants*

Publié au lendemain du second tour de la présidentielle, le premier éditorial célèbre la seconde alternance du Sénégal. Et dès le début de l'éditorial, il se préoccupe de l'élément non événementiel à savoir la démocratie sénégalaise et durant tout le texte il s'occupe de donner les raisons qui permettent d'articuler son discours à cette rhétorique. Il ne s'agit pas pour l'auteur de convoquer des procédures dialogiques allant dans le sens de contredire un quelconque sens opposé au sien, mais de livrer son ressenti avec toute la force de ses sentiments. Macky Sall est comparé à un héros (1) qui a mérité sa victoire, tandis

⁹⁴⁹ LITS, Marc (2008), *Du récit au récit médiatique*, Bruxelles : De Boeck, p.128.

⁹⁵⁰ MOIRAND, Sophie (2005), « De la médiation à la médiatisation des faits scientifiques et techniques : où en est l'analyse du discours ? » in BABOU, Igor, LE MAREC, Joëlle (dir.), *Sciences, médias et société. Actes de colloque*, Lyon : École normale supérieure Lettres et Sciences humaines, p.71-103. La « mémoire des dires » se manifeste dans la presse écrite sous divers modes de citation (discours direct, discours indirect, « ilots textuels »), figures de style (allusion, parodie, ironie, polémique) et registres (humour, argumentation, etc.).

qu'Abdoulaye Wade est présenté comme quelqu'un qui mérite tous les honneurs pour avoir accepté sa défaite (2). Du coup, la démocratie sénégalaise est pensée comme produit des leaders, donnant alors là de manière spécifique, un coefficient important au facteur personnel dans l'analyse du pouvoir au Sénégal. De manière spécifique, elle se décline en fonction de la personnalité des chefs d'État.⁹⁵¹

1-Macky, le héros entrant

Et dès le propos liminaire du texte, l'éditorialiste énonce une phrase déclarative, un jugement de valeur : « *la victoire d'hier, engrangée par le président Macky Sall, est belle* ». Celle-ci est adossée au présent, qui est le temps de la certitude, lui-même renforcé par l'adage « *seul le travail paie* ». Le caractère laborieux de l'entreprise est symbolisée ici par un « travail de longue haleine » qui convoque le verbe « savourer » qui fonctionne comme la contrepartie du labeur consenti en écho lui-même à l'adage "seul le travail paie". Cette victoire du candidat de la coalition Macky 2012 n'enlève en rien le mérite du président sortant Abdoulaye Wade (« bien méritée ») qui se construit dans le cadre d'un argumentaire de parallélisme qui confond dans le même mérite aussi bien le vaincu que le vainqueur ("*victoire bien méritée*", et "*n'a point démerité* »). L'éditorialiste poursuit son énonciation toujours à travers un jeu de parallélisme. Ce travail de comparaison lui permet de faire entrer les deux hommes dans le panthéon de l'histoire politique du Sénégal pour le bonheur d'un peuple sorti en définitive gagnant de cette joute et le peuple est convoqué dans l'argumentaire de l'éditorialiste qu'en tant qu'un maillon qui a échappé au pire, symbolisé ici par un ensemble de constats : « *le monde entier avait au cours des dernières années, les yeux rivés sur le pays de Ndiadiane Ndiaye* », redoutant des cycles de violences. L'enchaînement de la pensée suggéré par la locution verbale de constatation « *en effet* » permet à l'éditorialiste de rappeler le passé, (fait effectivement de violences mais que l'éditorialiste se garde de nommer, tel semble ne pas être son propos) mais pour mieux sublimer la victoire du Sénégal. À côté des acteurs politiques, institutions et artistes, les médias représentent une instance clé de l'espace public. Ils diffusent à la fois des idées et des opinions qui sont des représentations crédibles du réel, autrement dit « savoirs de connaissance » et des jugements d'autorité et l'idéologie, autrement dit « savoirs de croyance ». La convocation de la figure de Ndiadiane Ndiaye, personne historique connu

⁹⁵¹ Bourmaud D., "Aux sources de l'autoritarisme en Afrique, des idéologies et des hommes", opcit p.11, lire aussi MÉDARD J.-F., « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », *Politique Africaine*, 1991, 43, p. 92-104. Dans cet article, l'auteur signale l'importance de la légitimation idéologique dans le fonctionnement des autoritarismes, de l'élément psychologique lié à la personnalité du leader ou encore des institutions.

pour avoir éclairé le chemin de son royaume⁹⁵², celui du Djolof fonctionne ici comme une ombre tutélaire qui a éclairé et veillé sur le pays, répondant à la construction mythique d'un Sénégal pays béni des dieux, en opposition à une bonne partie de l'Afrique, en proie à de la violence lors des joutes électorales. La victoire de Macky vient alors comme pour sublimer cette page de l'histoire du pays. L'homme est décrit comme un battant qui s'est forgé à force d'épreuves. Même l'éditorialiste se garde de les énumérer et compte sur la mémoire du lecteur pour jouer sa fonction de rappel. Mais ce n'est pas tout, l'on peut y voir aussi une volonté de l'éditorialiste de ne pas réveiller un passé fait de douleur pour le personnage du nouveau président auquel il semble s'adresser aussi. Comme dans le cadre d'une fête, il se refuse de ramener à fleur de peau tout ce qui a une tonalité négative. En effet, le nouveau président a connu les brimades de la part de son ancien mentor Abdoulaye Wade et de ses anciens camarades du PDS, (nous l'avons développé dans la première partie de notre travail), mais l'éditorialiste préfère retenir ce qui est positif dans l'histoire. L'éditorialiste est dans la réfutation de sens et il fait de Macky un gentleman, un homme à la hauteur de la charge qui vient de lui être confiée, celle de Président de la République. Mais Wade ne démérite point.

2-Wade, le héros sortant

Aux faits d'armes de Macky Sall ponctués par un parcours élogieux, répondent les faits d'armes du pape du "sopi". Abdoulaye Wade est décrit comme celui qui a sacrifié une bonne partie de sa vie pour installer la démocratie au Sénégal, un homme qui a gouverné le pays durant douze ans et accepté de rendre le pouvoir après avoir été défait. L'éditorialiste oriente la réflexion ici vers la personnalité du leader dans la survenue de l'alternance. Cela recoupe clairement la réflexion de Bourmaud lorsqu'il établit le lien entre personnalité du leader et perpétuation de la situation autoritaire. Comment comprendre en effet le délitement des systèmes politiques, le chaos de certains États, sans être obligé de se retourner vers l'acteur en position d'infléchir le cours des choses dans un sens le plus souvent tragique se demande l'auteur ? Un homme politique, y compris en Afrique, est aussi un entrepreneur qui articule des ressources aux fins de conquérir le pouvoir et, éventuellement de le conserver. A ce jeu,

⁹⁵² Selon la tradition orale wolof, Ndiadiane Ndiaye est l'ancêtre du peuple wolof. Il était le roi du Djolof (le Bourba-Djolof) et régna à partir de 1360. Cf Yoro Fall, « Les Wolof au miroir de leur langue : quelques observations », in Jean Pierre Chrétien et Gérard Prunier (dir.), *Les ethnies ont une histoire*, Karthala, 2003 (2^e éd.), p. 119 (ISBN 2-84586-389-6), Samba Lampsar Sall, *Ndiadiane Ndiaye et les origines de l'Empire Wolof*, L'Harmattan, Paris, 2011, 202 p. Leyti, Oumar Ndiaye. *Le Djoloff et ses Bourba*. Les Nouvelles Éditions Africaines, 1981, P329

certaines sont plus subtils ou moins violents que d'autres. Rien dans le cours de l'Histoire de l'Ouganda ne prédispose à la course à l'abîme entamée par Idi Amin. Rien ne l'obligeait à expulser brutalement l'ensemble de la communauté indienne au risque de saper l'un des piliers vitaux de l'économie. Rien ne l'obligeait à revendiquer une parcelle de territoire tanzanien au risque d'entraîner une réplique de l'armée tanzanien qui sera fatale au chef ougandais. En Centrafrique, rien n'obligeait Bokassa à se faire sacrer empereur, sauf un délire personnel. La liste pourrait être allongée. Dans tous les cas, l'analyste est bien ramenée à une variable individuelle qui seule permet de saisir la bifurcation d'un système politique dans une direction cataclysmique. Que la science politique répugne à prendre en compte cette variable ne doit pas masquer qu'il y a là un « inexplicable » que seul le facteur personnel peut résoudre.⁹⁵³ De ce point de vue, l'éditorialiste estime qu'au delà de tout, le Sénégal doit ses performances démocratiques avant tout à ses dirigeants, Senghor, Diouf, et Wade. Il s'attache particulièrement au personnage de Senghor qui revient comme un leitmotiv. S'il en est ainsi, c'est que ce dernier a su prendre sur lui, de construire un Etat et de lui donner la trajectoire démocratique qu'il connaît contrairement à d'autres Etats autoritaires du continent de l'époque: Il existe bien, dans des régimes autoritaires, institutionnalisés autour de la figure présidentielle, une façon de faire de la politique qui renvoie à la personnalité des dirigeants. Si tous ont assimilé l'idéologie constitutive de l'autoritarisme, *chacun l'a déclinée en fonction de son idiosyncrasie. La Tanzanie ou le Sénégal ont été autoritaires mais de façon modérée parce que Julius Nyerere et Léopold Sédar Senghor, tous deux pétris de valeurs chrétiennes et intellectuel raffinés, répugnaient à la violence et à se mettre du sang sur les mains. Cela ne signifie pas qu'ils étaient des naïfs ou des faibles mais leur comportement politique et partant la forme du régime politique dont ils avaient la charge en ont porté la marque. L'un et l'autre, exception en Afrique, abandonneront volontairement le pouvoir alors que rien ne les y obligeait.*⁹⁵⁴

"En définitive la configuration du discours éditorial dans les quatre quotidiens permet de considérer la ligne éditoriale comme concept opératoire dans l'analyse de la presse écrite. En effet, la représentation de la crise électorale entre Abdoulaye Wade et son opposition trouve toute sa consistance dans le discours en fonction de ce qu'on peut appeler diagnostic éditorial. La ligne éditoriale est définie comme "un faisceau de configurations énonciatives, en termes de politiques d'objectivation de l'information, de politique d'écriture et de gestion de la

⁹⁵³ BOURMAUD, D., opcit p12

⁹⁵⁴ ibid p. 14

polyphonie. L'ensemble des éditos du *Soleil* s'articule autour d'une symbolique, celle de la démocratie sénégalaise. Toutefois *Le populaire* et *L'observateur*, articulent une part de critique et de jugement politique et même d'évaluation. Nous avons constaté un ensemble de travail critique articulé autour de la personnalité du président Abdoulaye Wade. Les éditoriaux de *l'Observateur* et du *Populaire* ont été défavorables au candidat sortant en l'occurrence Abdoulaye Wade. Sa candidature est clairement contestée, la violence électorale attribuée à son régime. L'hypothèse est que ces deux quotidiens privés ont propagé cette idée pour faire passer au sein de l'opinion que la candidature de Wade est anti constitutionnelle. Elle charriait de la violence. Un discours, que le journal *le Soleil* à son niveau, a tenté de remettre en cause, en mettant le Sénégal au dessus de tout, évitant soigneusement de charger quiconque. On est de plain-pied dans l'équilibrisme.

A contrario, l'éditorial de *Walfadjri* semble marquer un coup de semonce, à l'annonce de la victoire du président Macky Sall, comme pour le rappeler à la raison, au refus du triomphalisme. Ce positionnement éditorial signifie t-il que *Walfadjri* n'était pas enthousiasmé par la victoire de l'ancien premier ministre d'Abdoulaye Wade? Même si de ce point de vue, nous ne pouvons être catégorique dans l'analyse, on peut estimer que l'opposition n'a guère bénéficié d'un traitement favorable dans les colonnes du journal comme nous l'avons vu, plus haut, mieux, sa médiatisation était plutôt biaisée par des cadres négatifs.

Conclusion de la deuxième partie:

La médiatisation de la campagne électorale n'a pas été honnête et impartiale. Les énoncés et autres discours ont donné à voir des prises de position manifestes qui ont cherché à discréditer la candidature d'Abdoulaye Wade. De manière intentionnelle ou à travers des cadrages des sujets débattus, le débat s'est clivé autour du troisième mandat pris comme un épouvantail ou un repoussoir autant pour les médias que pour les partis politiques de l'opposition. *Le Soleil* s'est proprement positionné comme un défenseur du candidat sortant plutôt que comme un journal à égal distance des parties en compétition. Ce qui donne à voir en définitive, des médias privés complètement hostiles à la candidature d'Abdoulaye Wade, et des médias publics acquis aux causes du prince. Dans les deux cas, il y a eu faux jeux, la presse s'est mal comportée. Elle est sortie de son rôle de médiateur pour endosser celui d'acteur politique.

CONCLUSION GENERALE

Au bout de ce travail de recherche, on peut dire que la presse sénégalaise n'a pas été cette agora à papier pour les candidats engagés à la présidentielle 2012. Non seulement certains candidats ont bénéficié plus que d'autres de ressources de visibilité durant la présidentielle 2012 sur la base de critères très discutables comme nous l'avons vu plus haut, mais les quotidiens ont créé et induit surtout de nombreux cadres de nature à discriminer ou discréditer certains candidats, en l'occurrence le candidat libéral Me Abdoulaye Wade.⁹⁵⁵

Il n'y a pas à proprement parler eu de débat ou de confrontation démocratique des idées durant la présidentielle 2012, mais une volonté d'imposer des points de vue de la part de tous les quotidiens. L'agora a subi les altérations de la structure médiatique qui a pris délibérément le parti d'orienter et de vicier le débat à la base.

Cette altération s'est faite à trois niveaux :

-Le premier niveau d'altération se situe au niveau de la médiatisation de l'agenda des candidats. Celle-ci a recoupé curieusement l'agenda de l'opposition qui a fait de la candidature d'Abdoulaye Wade, un point focal de sa campagne électorale. On ne peut dénier aux médias d'insister sur ce point, puisque c'était un enjeu majeur de la présidentielle 2012, mais en appelant directement le président de la République dont la candidature a été validée par le Conseil Constitutionnel à se retirer de la course, ils prennent clairement parti. Et nous avons pu vérifier que deux journaux de notre corpus à savoir *L'observateur* et *le Populaire* ont structuré une bonne partie de leur discours autour de cette préoccupation. La preuve, c'est que tous les candidats qui ont axé leur campagne sur ce thème, ont vu leur visibilité considérablement améliorée, disproportionnellement à leur potentiel de représentativité réelle sur l'échiquier politique. Dans le même ordre d'idée, *L'Observateur* et *le Populaire* qui étaient à fond dans la lutte contre la candidature d'Abdoulaye Wade ont mis en avant les enjeux sur lesquels le candidat Abdoulaye Wade était le moins à l'aise, à savoir « la question

Il s'agit de Youssou Ndour nommé Ministre de la culture, du journaliste Abdoulaye Latif Coulibaly, la principale figure de contestation du régime, nommé lui aussi Ministre avant d'être reponsable de la communication du président de la République, de Bara Tall, le propriétaire du *Populaire* et par ailleurs pdg de l'entreprise des btp Jean Lefbvre, qui a commencé à regagner les marchés publics. Et aujourd'hui, les médias privés sont soupçonnés d'être des suppôts de l'actuel régime.

du 3^e mandat », les violences électorales et la paix civile, non pas parce que celui ci n'avait pas son argumentaire à faire valoir, **mais parce qu'à chaque fois que ces thèmes étaient évoqués dans ces journaux, on désignait clairement Abdoulaye Wade comme étant l'unique et seul responsable de la situation. Or, il demeure clair que les violences sont partagées entre les deux camps comme l'a pu établir le Soleil et souvent Walfadjri pour des raisons propres que ces deux journaux défendent eux aussi.**

-Par ailleurs, nos résultats montrent que les quotidiens, de manière générale, ont analysé la campagne électorale en termes d'enjeux stratégiques et de rapports conflictuels entre les acteurs politiques, et non en termes d'enjeux réels et de préoccupations citoyennes. Durant la campagne électorale, les urgences économiques et sociales ont été peu abordées. On s'est contenté principalement de structurer tout le débat autour de la participation d'Abdoulaye Wade à l'élection. La question du mandat a vicié tout le discours de campagne ; et l'électeur a été abreuvé de phrases chocs, et de discours politique agressif « non-civilisé », tous potentiellement dangereux pour la démocratie, car de nature à décupler le sentiment de désaffection envers le politique.

Pourtant Larry Sabato nous avertissait dès 1991 des conséquences et des dangers du journalisme spectacle. Il montrait comment une certaine mise en récit des événements centrée sur la vie personnelle des hommes politiques transformait la politique en objet de distraction, distrayant l'attention du public des enjeux réels et en décourageant certains candidats politiques éventuels. Ici, on ne peut dire carrément que le politique a été clivé au niveau de la distraction, mais l'aspect dramatique a été grandement mis en valeur. Et selon Patrick Charaudeau, c'est du pareil au même :

*« quelque soit le dispositif, l'instance médiatique en a la maîtrise totale imposant le point de vue selon lequel sera traité le thème, et releguant les invités, qu'ils soient hommes politiques, experts ou simples citoyens-témoins, dans le rôle de faire valoir ou d'alibi : l'ensemble du dispositif est converti, volontairement ou non, en une machine à bloquer tout échange rationnel et explicatif sur la question traitée. »*⁹⁵⁶

L'on remarque aussi que l'essentiel du discours évaluatif en l'occurrence les éditoriaux produits durant la campagne par les quotidiens de notre corpus s'est intéressé à la question du

⁹⁵⁶L'indice de dramatisation fait que le traitement du thème ne pourra être que passionnel. Les médias ne vont pas au fond des choses. L'essentiel, étant de réussir à rendre spectaculaire les récits, en jouant sur tous les effets qu'offre la narration.

troisième mandat du président sortant Abdoulaye Wade. Cela démontre que les quotidiens de notre corpus ne sont pas contentés de raconter l'actualité, ils ont donné leur point de vue à travers des éditoriaux, des commentaires et des chroniques. A ce niveau, nous avons pu démontrer qu'une bonne partie du discours évaluatif cherchait à discréditer la candidature d'Abdoulaye Wade, et à la délimiter. Des cadres de responsabilité de violence attribuée à Abdoulaye Wade, ont été notés principalement au niveau du journal *l'Observateur* et du quotidien *Le populaire*. Ils ont pris carrément parti contre la candidature d'Abdoulaye Wade jugée porteuse de violence et de menace sur la paix civile. Les deux quotidiens, n'ont pas hésité à demander aux citoyens de se soulever contre le régime libéral s'il s'entêtait à rester au pouvoir. Et toute une rhétorique de combat a été mobilisée autour de cette préoccupation. Résister contre un régime tel que celui d'Abdoulaye Wade est un devoir pour tout citoyen a soutenu clairement le Populaire. Vous devez partir pour préserver la paix a demandé de son côté *l'Observateur*. Par ailleurs, la révélation de certaines informations sensibles, et une certaine manière de les configurer ou de les cadrer, a contribué à jeter davantage de discrédit sur le mandat d'Abdoulaye Wade fait de gestion gabégique, de violence et de prévarication. On le sait, « la catégorisation d'un événement n'équivaut pas au jugement que l'on porte sur lui, mais il est évident en revanche, que lorsqu'un cadrage d'imputation est manipulé, il touche au principe central de la démocratie représentative, « l'accountability » et il recèle un potentiel destructeur considérable puisqu'il met en jeu la responsabilité politique ».⁹⁵⁷

Du côté de *Walfadri* et du *Soleil*, on a cherché plutôt à discréditer l'opposition et à soutenir de manière insidieuse le pouvoir en place. On a noté un jeu d'équilibrisme important au niveau de *Walfadjri*. Mais, notre hypothèse à propos de *Walfadjri* s'infirmerait. Ce quotidien était beaucoup plus proche du président Wade qu'on ne le pensait dans le débat électoral. Durant toute la campagne électorale, le journal s'est donné les moyens de produire des cadres de nature à discréditer les activités de l'opposition engagée dans la lutte contre le troisième mandat au même titre que le *Soleil*, sans toutefois l'égaliser.

En même temps, on a vu le *Soleil* adopter deux positions éditoriales différentes entre le premier et le second tour. En effet, si le quotidien gouvernemental s'est donné les moyens de soutenir le pouvoir en place jusqu'au premier tour, il s'est abstenu de le faire dans l'entre deux tours. Tous les deux éditoriaux produits durant cette campagne électorale cherchent à

⁹⁵⁷ Gerstle Jacques, *La communication politique*, opcit. p145

concilier les positions et à ménager l'opposant Macky Sall qui venait de mettre le prince en ballottage. De ce point de vue, il semble que le journal adopte une position prudente. Le directeur de publication qui a signé les éditoriaux cherche t-il là à sécuriser ses arrières en cas de changement de régime ? L'hypothèse est très plausible car, une fois le régime du président Wade défait, on a vu le même *Soleil* reprendre le même travail de soutien et de propagande en faveur du nouveau président Macky Sall et son régime.

Ces résultats montrent donc en réalité qu'on ne peut pas dire que les médias privés sont forcément plus indépendants, neutres ou honnêtes, que ceux d'Etat. Cette opposition binaire médias d'Etat (assujétis au pouvoir en place) et médias privés (indépendants du prince) n'est pas opérante. Il n'y a que des médias et des journalistes qui cherchent à être plus ou moins professionnels et indépendants, en fonction de leur intérêt. Il nous semble que cela est une grosse nouveauté, car on a toujours pensé que les médias privés défendaient la démocratie, et que les médias d'Etat eux se contentaient de soutenir le pouvoir en place. Ce n'est pas toujours le cas.

En vérité, l'Etat néo-patrimonial PDS a servi de prétexte aux journalistes pour combattre le président sortant. Certes, il est dans le rôle des hommes de médias de dénoncer les avatars de ce type de régime, comme cela a été le cas sous l'Etat Ps, mais la difficulté se situe au niveau de l'engagement systématique des professionnels de l'information pour le départ d'Abdoulaye Wade. Lorsque l'on jette un regard sur le cours des événements, on peut douter de la sincérité de cet engagement des journalistes pour la cause proclamée. Les propriétaires de ces quotidiens qui se sont le plus illustrés dans ce combat pour le départ du président Abdoulaye Wade ont tous rejoint le camp du nouveau pouvoir après la défaite d'Abdoulaye Wade.⁹⁵⁸ Il y a lieu de s'interroger sur la capacité des journalistes à être équidistants dès lors, des acteurs s'ils sont à la fois acteurs et arbitres du jeu politique. Mieux pourquoi, "les journalistes se sont tout d'un coup refroidis dans leur combat contre le néo-patrimonialisme au Sénégal" comme l'accuse de manière récurrente l'opposition actuelle. Peut-on dire qu'avec l'arrivée du président Sall, le Sénégal s'est détourné de ces pratiques informelles qui tuent de l'intérieur l'Etat légal rationnel ? Il est permis d'en douter, si l'on se fie aux scandales mis à jour sous la seconde

⁹⁵⁸ Il s'agit tout d'abord de Youssou Ndour, (le pdg du groupe futurs médias, propriétaire de l'Observateur. Il a été nommé Ministre), du journaliste Abdou Latif Coulibaly (ancien Ministre et actuel porte parole du chef de l'Etat Macky Sall). Bara Tall, le patron de l'entreprise des BTP Jean Lebre et fondateur du mouvement dit citoyen "yemale", a soutenu aussi le Président Macky auquel il s'était rallié.

alternance.⁹⁵⁹ Pour Ibrahima Sarr,⁹⁶⁰ ces journalistes (anciens pourfendeurs du régime libéral) sont devenus conciliants puisqu'ils sont dans des positions de rentes ou d'accumulations. Selon Moustapha Sow, « *les plus téméraires ont choisi de se taire. À la place des ouvrages à charge contre le pouvoir, Abdou Latif Coulibaly a choisi dorénavant d'être le porte-parole du régime actuel qu'il défend dans un ouvrage intitulé Le Sénégal sous Macky Sall. De la vision à l'ambition. Les réalisations à mi-mandat. On semble loin de l'engagement journalistique qui avait caractérisé son combat contre le régime de l'alternance et qui lui avait valu beaucoup de sympathie de la part des Sénégalais. Aujourd'hui, Latif comme l'appellent affectueusement beaucoup de Sénégalais peine à convaincre de la cohérence de sa démarche et se retrouve sous le feu des critiques* »⁹⁶¹, tout comme Madiambal Diagne⁹⁶², Alioune Fall,⁹⁶³ Yakham Mbaye⁹⁶⁴ ou encore Souleymane Jules Diop. Madiambal Diagne a été accusé d'être un suppôt du président Sall qu'il défend à longueur de colonnes à travers ses chroniques du Lundi intitulé "les lundis de Madiambal" dans le journal le quotidien dont il est propriétaire. Animateur de l'émission de 2Stv « *Sénégal ca Kanam* Mamadou Sy Tounkara, estime que ce dernier "est un courtisan du président de la République et de son épouse dont il réclame l'amitié et qu'il encense à longueur de colonnes, ce qui lui vaut des faveurs directes et indirectes" ». ⁹⁶⁵ Il n'est pas le seul à penser que le patron du journal *Le Quotidien* a troqué ses convictions contre quelques avantages. L'article de contribution de Fatou Sock, « Macky Sall,

⁹⁵⁹ Cf l'enquête de l'office national de la lutte contre la corruption OFNAC 2017, celui de l'agence de régulation des marchés publics de 2017 par exemple. Tous ces corps de contrôle de l'Etat ont épinglé des proches du régime, qui n'ont jamais été inquiétés. L'ancien directeur du centre des oeuvres universitaires de Dakar (Coud) a été accusé de malversations par les services de la présidente de l'ofnac Nafy Ngom Keita. A la place de sanctions réclamées, Cheikh Oumar Hanne a reçu une promotion puisqu'il a été nommé Ministre de l'Enseignement supérieur, la présidente de l'Ofnac limogée.

Pour toute réaction, le président Sall a

⁹⁶⁰ Ibrahima Sarr est enseignant chercheur au Cesti. Il a répondu aux enquêtes de Moustapha Sow dans le cadre de sa thèse., opcit.

⁹⁶¹ Moustapha Sow, opcit, p355

⁹⁶² Ancien greffier, il a intégré le journalisme en tant pigiste au quotidien *Walfadjri*. Il défend régulièrement le président Sall à travers sa tribune dans son journal. Il a pris part au débat sur la réduction du mandat du président Sall, une promesse de campagne de Macky Sall, en demandant à l'opposition de s'en tenir à l'agenda du chef de l'Etat. Son parti pris a été aussi fallacieux dans la controverse autour des 94 milliards de fca soulevée par l'opposant Ousmane Sonko. Ce dernier a accusé l'ancien directeur des domaines d'avoir détourné cet argent qui devait servir à indemniser des tiers dans le cadre d'une indemnisation foncière. Le journaliste a réfuté les allégations de l'opposant, et l'a traité de maître chanteur.

⁹⁶³ Ce journaliste a publié l'ouvrage "*Macky Sall, contre vents et marées*", pour soutenir la politique du président Macky Sall. Fall, Alioune, *Macky Sall contre vents et marées*, Paris, L'Harmattan 2015. Il est aussi vice-président de la fondation de la première dame "Servir le Sénégal".

⁹⁶⁴ Ancien directeur de publication du quotidien privé Libération, Yakham a été nommé directeur général du quotidien pro gouvernemental *Le Soleil*.

⁹⁶⁵ Tounkara, Mamadou Sy, « L'économie partisane de Madiambal Diagne », le 10 juillet 2015, www.leral.net

rédacteur en chef de Madiambal Diagne suit la même ligne. Moustapha Sow aboutit à la conclusion selon laquelle, "depuis le départ de Wade du pouvoir, on peut considérer qu'il y a un changement de ton du côté de ce groupe de presse. La virulence et la liberté de ton avec lesquelles il s'était opposé à Karim Wade et l'ex président ont disparu de la ligne éditoriale. GFM est devenu conciliant avec le régime même s'il permet à l'opposition de s'exprimer à travers ses antennes. Le « soutien » du groupe de Youssou n'est pas aussi marqué que celui de Madiambal Diagne ou de la RTS.⁹⁶⁶

En définitive, il y a lieu de dire que la démocratie ne peut exister sans le regard critique des médias, mais celle-ci peut être gravement menacée, si en même temps ces médias se laissent happer par des groupes de personnes qui les manipulent. **Et apparemment au Sénégal, à l'instar de beaucoup de pays du monde, on est en train de faire l'expérience des limites de la liberté de la presse comme quatrième pouvoir. La plupart des groupes de presse sont entre les mains de gens qui ne sont pas issus du monde de la sphère médiatique. Des hommes d'affaires accaparent progressivement le paysage médiatique, et le soumettent à la logique marchande, selon des intérêts qui se soucient peu des règles d'éthique et de déontologie ; le principe étant bien sûr la recherche effrénée du profit économique ou de biens symboliques. Or on le sait, les intérêts des médias cadrent ou recoupent difficilement les intérêts des patrons de presse ou hommes d'affaires.** Au Sénégal, la situation est d'autant plus préoccupante que les organes de presse sont fragiles. Entre 2000 et 2012, plusieurs parutions ont fermé puisque déficitaires. Et la situation n'est guère reluisante sous l'ère du président Sall. Les charges d'exploitations très onéreuses conjuguées à l'étroitesse du marché publicitaire tuent pratiquement les organes de presse, obligés d'ouvrir leur capital au premier venu.⁹⁶⁷ Le nouveau code de la presse voté en juillet 2017 et qui attend ses décrets d'application cristallise beaucoup d'attentes à ce niveau. Son entrée en vigueur devrait permettre aux journalistes de disposer d'un fonds d'appui et de développement de l'entreprise de presse. Le nouveau code de la presse devrait aussi spécifier clairement le statut de journaliste avec l'établissement d'une carte nationale de presse, de subvenir au besoin permanent de formation des journalistes et techniciens de communication sociale, mais, il n'est pas sûr que cela suffira à juguler le mal. Même si, toutes ces promesses se réalisaient, les journalistes ne seraient pas sortis de l'auberge pour autant car entre politiques et journalistes, il y a qu'on ne se fait pas trop confiance. Et ce n'est pas rien comme signal, si les députés ont

⁹⁶⁶ Ibid

⁹⁶⁷ *Sud quotidien* en est un exemple vivant.

insisté pour qu'il n'y ait pas de dépenalisation de délit de presse au Sénégal. Par ailleurs, l'on peut se demander même logiquement si les politiques ont envie d'avoir dans le dos une presse forte pour les surveiller ?⁹⁶⁸ Tout comme la classe maraboutique « obstacle » numéro un à la liberté de presse au Sénégal, au même titre que les autres acteurs identifiés plus haut. Et à ce niveau, autant dire que la presse a du pain sur la planche, car comme l'écrit Ndiaga Loum, *« le pouvoir maraboutique s'exprime avec plus de force que tous les autres pouvoirs légitimement établis. Ce pouvoir ne supporte pas la contestation, confinant ainsi la presse, celle qui est le plus à même de bousculer les habitudes négatives de la société, dans une attitude ou des réactions plutôt passives, voire prudentes. »*⁹⁶⁹ C'est dire donc si la presse sénégalaise est à la croisée des chemins face au politique, aux pouvoirs de l'argent et aux autres lobbys.

⁹⁶⁸ Le code de la presse attend toujours ses décrets d'application

⁹⁶⁹ Ndiaga LOUM, « La remise en cause de l'autonomie du champ médiatique par le champ maraboutique au Sénégal », *Questions de communication* [En ligne], 7 | 2005, mis en ligne le 23 mai 2012, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://questionsdecommunication.revues.org/5685> ; DOI : 10.4000/questions-de-communication.5685.

Annexes

Figure 6: La décrédibilisation d'Abdoulaye Wade par l'image

L'observateur du 09 Février 2012



Légende: Réaction de Wade face à la violence pré-électorale

Figure 7: Walfadjri du 10 Février 2012- non légendée

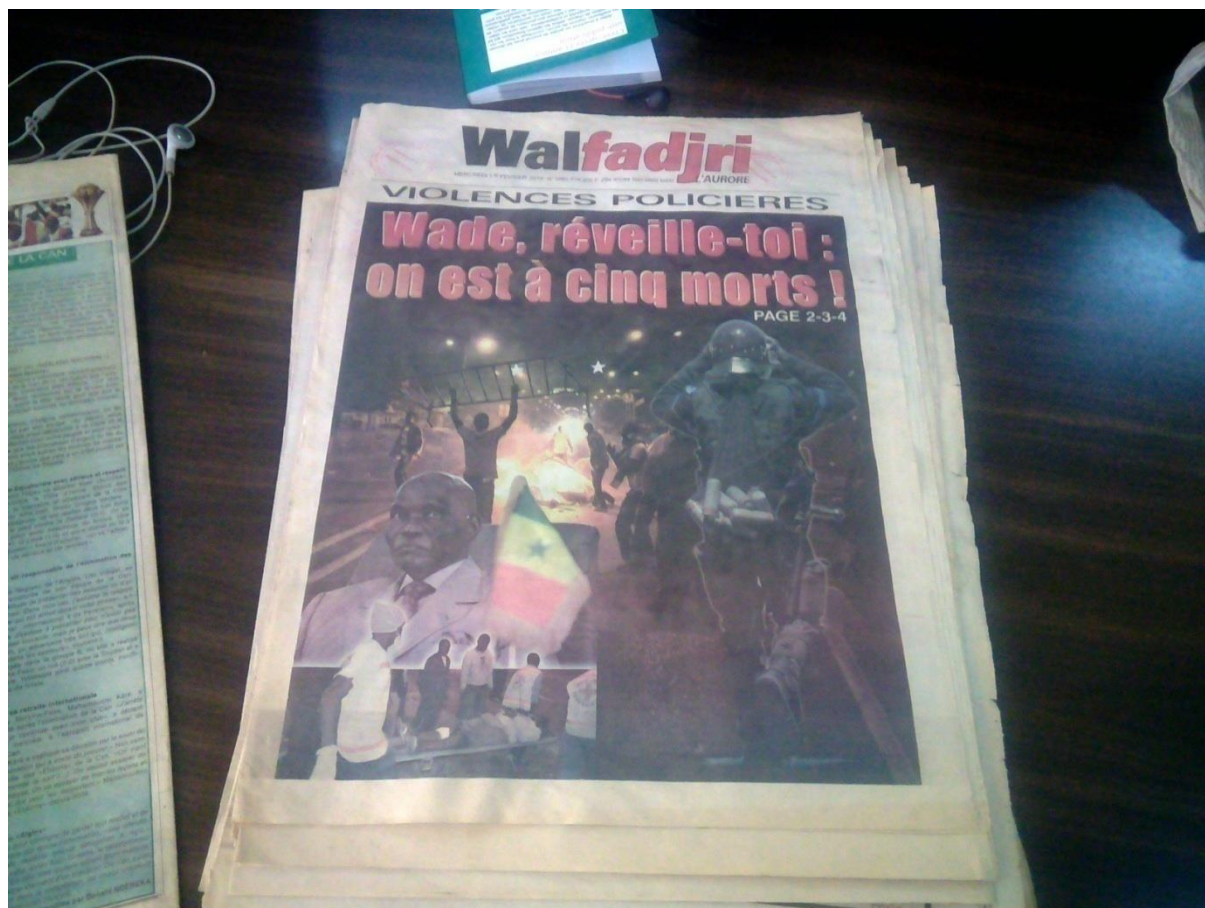


Figure 3: la figure de la répression de l'opposition



Figure 8: Le Populaire du 10 Février 2012- non légendée

Figure 9- La figure de la répression- non légendée



Walfadjri du 05 Février 2012-
Figure d'un héros-contestataire.

Figure 10- le mode de la contestation

Le populaire du 11 Février 2012- non légendée



Figure 11: Le mode de protestation de l'opposition



Walfadjri 11 Février 2012- Le M23 à la place de l'Obélisque

Figure 12: Le mode de protestation

Le populaire du 13 Février 2012



Non légendée

Figure 13: le mode la protestation

Le populaire du 14 Février 2012- légende: Ibrahima Fall et Cheikh Bamba Dièye



Non légendée

Figure 14: le mode de la protestation- Walfadjri du 08 Février 2012- non légendée



Walfadjri du 11 Février 2012- non légendée

Le mode de protestation de l'opposition

Figure 15: La mise en scène de la propagande officielle



Soleil du 09 Février 2012- Non légendée

Figure 16: la propagande officielle dans le Soleil

Soleil du 19 Février 2012





Figure 17: La propagande du pouvoir dans le Soleil

Soleil du 21 février 2012



Figure 18: La propagande du pouvoir dans le quotidien le Soleil

Soleil du 22 Février 2012- Wade en campagne électorale

Soleil du 26 Février 2012-



Figure 19. Wade en campagne electorale soleil du 27 au 31 Janvier 2012

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages généraux de Sciences politiques

ALMOND Gabriel A. G. & **POWELL** Bingham, *Comparative politics : a developmental approach*, Boston, Little Brown, 1966, 348p

BADIE (B), et Hermet (G), *Politique comparée*, Paris PUF, 1990, 404p

BAYART Jean-François,

- *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996, 307p

- *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989, 330p

BEAUD Michel, *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire*, Paris, La Découverte, 2006, 216p

BAYART (J.F), Mbembe (A), Toulabor (C), *Le politique par le pas : contribution à une problématique de la démocratie en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1992, 268p..

BRACONNIER (C), et Dormagen (J-Y), *La démocratie de l'abstention*, Paris, Folio, 2007, p. 464p

BRIQUET Jean-Louis et **SAWICKI** Frédéric (éds.), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998, 336p.

BOURDIEU (Pierre), *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1995, 243 pages.

BRAUD (P), *Sociologie politique*, Paris, Seuil, 1997, 744p

BRAUD (Philippe), *Le suffrage universel contre la démocratie*, Paris, PUF, 1980, 246p

BRAUD (Philippe), *Le jardin des délices démocratiques*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1991, 273 pages.

BRAUD (Philippe), *Science politique, tome 1, La démocratie*, Paris, Points, 1997, 239 pages.

CHABAL (P), Daloz (J.P), *L'Afrique est partie : du désordre comme instrument Politique*, Paris, Economica, 1999, 196p

CROZIER Michel,

- *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil, 1963, 413p

CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard,

- *L'Acteur et le système. Les contraintes de l'action collective* 1977, rééd. Paris, Seuil, 1982, 445p

DAHL (R), *Polyarchy : participation and opposition*, New Haven, Yale University Press, 1971, 267p

DOBRY (Michel), *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1992, coll. Références, 319 p.

DUVERGER (Maurice), *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 565 pages.

DUVERGER Maurice, *Méthodes des sciences sociales*, PUF, 2ème éd, 1961, 503p

EASTON David, *Analyse du système politique*, (1965), Trad. Paris, A. Colin, 1974, 492p.

ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 1991, 336p

FOUCAULT (M), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, 318p

GAZIBO (M) et Thiriot (C), *Le Politique en Afrique : état des débats et pistes de recherche*, Paris Karthala, 2009, 366 P.

GOFFMAN (Erving), *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Minuit, 1979, vol. 1, *La présentation de soi*, 251 pages, vol. 2, *Les relations en public*, 372 pages

GRAWITZ (M) et Leca (J), *Traité de Science politique*, (tomes 1, 2,3 et 4), Paris, PUF, 1985, 752p

GRAWITZ (M), *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2004, 8ème éd., 422p

HABERMAS (Jürgen), *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1997, 324 pages.

HABERMAS (Jürgen), *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997, 560 pages.

HABERMAS (Jürgen),

Théorie de l'agir communicationnel, Paris, Fayard, 1987, tome 1, 448p

Rationalité de l'action et rationalisation de la société, 448 pages, tome 2, *Pour une critique de la raison fonctionnaliste*, 480 pages.

HERMET, (G.), Badie, (B.), Birnbaum, (P.), Braud, (P.), *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 5e édition, 2001, 288p

HUNTINGTON (S), *Political order in changing societies*, New Haven, London, Yale University press, 1968, 448p

LAGROYE (Jacques), *Sociologie politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 3ème édition, 1997, 510 pages.

LATOUR (Bruno), *La science en action*, Paris, La Découverte, 1989, 450 pages.

LUHMAN (Niklas), *Politique et complexité. Les contributions de la théorie générale des systèmes*, Paris, Cerf, 1999, 182 pages.

MBEMBE, Achille, *De la post-colonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris, Karthala, 2000, 280p.

Mény (Y) et Surel (Y), *Politique comparée : les démocraties Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie*, Paris, Montchrestien, 2009, 488p.

MENY (Y), dir, *Les politiques du mimétisme institutionnel : La greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, 1993, 284p.

Vedel (G), dir, *La dépolitisation, mythe ou réalité ?* Paris, Armand Colin, 1962, 285p

WEBER (Max), *Economie et société*, Paris, Agora, 1995, deux tomes, tome 1, Les catégories de la sociologie, 410 pages, tome 2, L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie, 424 pages.

WEBER (M), *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Paris, Gallimard, 1991, 431p

TOCQUEVILLE, Alexis de. *De la démocratie en Amérique* (1835), *De la démocratie en Amérique I. Première partie*. Paris, Gallimard, 1992, 154p.

OUVRAGES SUR MEDIAS, ELECTIONS ET DEMOCRATIE

AUBENAS, F., BENASAYAG, M. - *La fabrication de l'information. Les journalistes à l'heure de la communication.* Paris : La Découverte, 1999, 110 p.

AYISSI Lucien, *Corruption et pauvreté*, Paris, l'Harmattan, Collection « Pensée africaine », 2007, 180p

BANEGAS (R), *La démocratie à pas de caméléon : Transitions et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003, 496p

BOURGES, Hervé, *Décoloniser l'information.* Paris, Éditions Cana, 1978, 160p.

BOULAGA (F E), *Les conférences nationales en Afrique Noire : une affaire à suivre*, Paris, Kartala, 1993, 229 P.

COULIBALY, Abdou Latif. *Wade, un opposant au pouvoir : l'alternance piégée ?* Dakar, les éditions Sentinelles, 2003, 300p.

COULIBALY, Abdou Latif, *Affaire Me Sèye: un meurtre sur commande.* Paris, L'Harmattan, 2006, 220p.

COULIBALY, Abdou Latif, *Une démocratie prise en otage par ses élites : essai politique sur la pratique de la démocratie au Sénégal.* Paris, L'Harmattan, 2006, 278p.

COULIBALY, Abdou Latif, *Loterie nationale sénégalaise : chronique d'un pillage organisé.* Paris, L'Harmattan, 2007, 146p.

CHRISTIAN JAFFRELOT, dir. *Démocraties d'ailleurs. Démocraties et démocratisation hors d'Occident.* Paris, Karthala, 2000, 67-91pp.

CRUISE O'BRIEN, Momar-Coumba DIOP et Mamadou DIOUF, dir. *La construction de l'État au Sénégal.* Paris, Karthala, 2002, p. 63-82.

CRUISE O'BRIEN, Momar-Coumba DIOP et Mamadou DIOUF, dir. *La construction de l'État au Sénégal.* Paris, Karthala, 2002, p. 83-93.

CRUISE CRUISE O'BRIEN, Momar-Coumba DIOP et Mamadou DIOUF, dir. *La construction de l'État au Sénégal.* Paris, Karthala, 2002, p. 96-97.

DERVILLE, G., *Le Pouvoir des médias : Mythes et réalités*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2005, 223p

DE LA BROSSE, Renaud, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique.* Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2000, 640p.

DIOP, Abdou Aziz. *Nous avons choisi la République.* Saint-Louis, Xamal, 2003, 267p.

DIOP, Alioune Badara, *Le Sénégal, une démocratie du phénix ?* Paris, Karthala, 2009, 372p.

DIOP, Momar-Coumba et Mamadou DIOUF. *Le Sénégal sous Abdou Diouf*. Paris, Karthala, 1990, 436p.

DIOP, Momar-Coumba, dir. *Sénégal. Trajectoire d'un État*. Dakar, Codesria, 1992, 501p.

DIOP, Momar-Coumba et Mamadou DIOUF, dir. *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*. Paris, CODESRIA-Karthala, 1999, 464p.

DIOP, Momar Coumba, dir. *Le Sénégal à l'heure de l'information : Technologies et société*. Paris, Karthala, 2003, 390p.

DIOUF, Mamadou dir. *La construction de l'État au Sénégal*. Paris, Karthala, 2002, p.101-141.

DIOP, Momar-Coumba, Mamadou DIOUF et Donal CRUISE O'BRIEN, *La construction de l'État au Sénégal*. Paris, Karthala, 2002, 231p.

DIOP, Souleymane Jules. *Wade, L'avocat et le diable*. Paris, L'Harmattan, 2007, 228p.

DIOP (M-C) et Diouf (M), *Les figures du politique en Afrique : des pouvoirs hérités au pouvoir élus*, Paris, Karthala, 1999, 464p

DIAMOND, Larry, *Prospects for Democratic Development in Africa*. Stanford, Hoover Institution, 1997, 55p.

DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la FNSP, 1987, 320p

ESQUENAZZI, J.P., *L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours médiatique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2002, 192p

FAYE, Mor, *Presse privée écrite en Afrique francophone : Enjeux démocratiques*. Paris, L'Harmattan, 2009, 394p

GAZIBO, Mamoudou. *Les paradoxes de la démocratisation en Afrique*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2005, 291p.

GAZIBO et Céline THIRIOT, dir. *Le politique en Afrique : états des débats et pistes de recherches*. Paris, Karthala, 2009, 473p.

GEISSER (V) et Massardier (G), dir, *Autoritarismes démocratique et démocraties autoritaires au XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 2008, 334p

GINGRAS, A.M., *Médias et Démocratie : le grand malentendu*, Montréal, Presses de l'Université de Québec, 2006, 300p

GUEYE, Issa Thioro. *Les médias sous contrôle : Liberté et responsabilité des journalistes au Sénégal*. Paris, L'Harmattan, 2006, 151p.

GUSSE., I. *Diversité et Indépendance des médias : une question de démocratie*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, 2006, 291p

HAMON L. et al., *La personnalisation du pouvoir*, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), 1964, 500p

HUNTINGTON S., *The Third Wave. Democratization in the Twentieth Century*, Norman, University of Oklahoma Press, 1993, 366p

IYENGAR, S. et Kinder, D. R. *News That Matters: Television and American Opinion*. Chicago: University of Chicago, 1989, 216p

KELSEN H., *Théorie générale du Droit et de l'État. Suivi de la doctrine du droit naturel et le positivisme juridique*, Paris, Bruxelles, Bruylant, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence (LGDJ), 1997, 517p.

KITANE, Alassane Khodia, *Le Sénégal sous Wade: Cahiers d'une démocratie sans démocrates*, Paris, L'Harmattan, 2010, 222p.
479-507. 202

LASSWELL, Harold, *Propaganda Techniques in the World War*. Cambridge, Mass, M.I.T. Press, 1927, 233p.

LINZ (J J), *Régimes totalitaires et autoritaires*, Paris, Armand Colin, 2006, 408p.

LOUM, Ndiaga, *Les médias et l'Etat au Sénégal. L'impossible autonomie.*, Paris, L'Harmattan, 2003, 265p.

MANÉ, Bacary Domingo, *La loi et les médias au Sénégal*. Legon, Fondation pour les Médias en Afrique de l'Ouest, 2012, 39 p.

MOUILAUD, M. ; TETU, J.-F. - *Le journal quotidien*. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1989, 208 p.

MUHLMANN, G. *Du journalisme en démocratie*, Paris : Editions Payot et Rivages, 2004, 446 p.

McCombs, M. et Shaw, D. L. (1972), *The Agenda-Setting Function of Mass Media*, The Public Opinion Quarterly, 36(2), 176-187.

NIASSE, Sidy Lamine, *Un arabisant entre presse et pouvoir*. Dakar, Éditions Groupe Wal Fadjri, 2003, 144p.

.

OTAYEK R., *Identité et démocratie dans un monde global*, Paris, Presses de sciences Po, 2000, 208p.

SARTORI (Giovanni), *Théorie de la démocratie*, Paris, Armand Colin, 1973, 401pages.

TOCQUEVILLE Alexis (de), *De la démocratie en Amérique*, tome 1, Paris, Union Général d'Editions, 1963 (1835), 405p.

OTAYEK (R), dir, *Afrique : les identités contre la démocratie ?* Paris, Aube, 1999, 200p

PERRET, Thierry, *Le Temps des journalistes. L'invention de la presse en Afrique francophone*. Paris, Karthala, 2005, 318p.

SY (S-M), *Les régimes politiques sénégalais de l'indépendance à l'alternance politique 1960-2008*, Paris, Karthala, 2009, 369p

TCHAKHOTINE, S, *Le Viol des foules par la propagande politique*, Paris, Gallimard, 1992, 605p

TUDESQ, André-Jean, *L'Espoir et l'illusion : Actions positives et effets pervers des médias en Afrique subsaharienne*, Talence, MSHA, 1998, 260p.

TUDESQ, André-Jean, *Journaux et radios en Afrique au XIXe et XXe siècle*. Paris, Groupe de recherche et d'échanges technologiques, 1998, 198p.

TUDESQ, André-Jean Tudesq, *Les médias en Afrique*, Paris, Ellipses, 1999, 160p.

TUDESQ, André-Jean, *La presse et l'événement : Recueil de travaux*, Paris, Mouton, 1973, 181p.

VERON, E, *Construire l'événement*, Paris, Minuit, 1981, 184p

WOLTON, D, *Eloge du grand public, une théorie critique de la télévision*, Champs/Flammarion, 1990, 267p

Thèses et mémoire:

BARRY, Moustapha, "Médias et pouvoir au Sénégal depuis les indépendances (1960)", thèse de doctorat, Université Panthéon-Assas, Paris, 2012, 643p.

CAMARA Mouminy, "La médiation en situation de guerre en Afrique de l'Ouest : la crise ivoirienne", thèse de doctorat de sciences de l'information et de la communication, Lyon 2, avril 2007

CISSE, Hadj Bangali, "La presse écrite sénégalaise en ligne: Enjeux, usages et appropriation des technologies de l'information et de la communication par les journalistes (1980-2008)", *Thèse de doctorat*, Université libre de Bruxelles, 2008, 992p.

De la Brosse, Renaud, « Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique », Thèse de doctorat, Bordeaux, Université Bordeaux 3, 1999, 909p.

Dia, Habibatu Sow, *État et société civile au Sénégal*, *Thèse de doctorat*, Frankfurt am Main, Lang, 2007, 173 p.

DEME, Mamadou Hady, "Du rôle de la société civile pour une consolidation de la démocratie participative au Sénégal", *Mémoire de maîtrise*, Saint-Louis, Université Gaston Berger, 2008, 74p

Dia, Saidou, « De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal, 1911-1986 », *thèse de doctorat* sous la direction d'André-Jean Tudesq, Université Bordeaux 3, soutenue en 1987.

DIOP Adrienne « La communication politique et la démocratie au Sénégal », *thèse de doctorat* sous la direction de Francis Balle, Université Paris 2, soutenue en 1995.

GERVASONI, O, "L'influence politique de la confrérie sénégalaise des mourides", *mémoire* IEP, Aix-en-Provence, 2002, p.87.

Guèye, Moustapha, "Pluralisme et rôle des médias dans les conflits en Afrique de l'Ouest durant les années 1990; Le cas spécifique de la Casamance(Sénégal)", *thèse de doctorat* en sciences de l'information et de la communication, Université Panthéon, Assas Paris II 2008, p171

Kane Ismaila, "Les effets du néo-patrimonialisme sur la démocratie. De la pratique du présidentielisme et du clientélisme au Sénégal" *Mémoire* présenté à la Faculté des arts et

sciences à l'Université de Montréal en vue de l'obtention du grade de Maître ès Sciences en Science politique, Octobre 2009.

MBOW, Moussa, "Éthique déontologie et régulation de la presse écrite au Sénégal," *Mémoire de DEA*. Bordeaux, Université Bordeaux 3, 2004.

Ndiaye, Mamadou, "E gouvernance et démocratie en Afrique : le Sénégal dans la mondailisation des pratiques, *thèse de doctorat* en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, Soutenue publiquement le 21 novembre 2006.

Owono, Cyprien, "Le néo-patrimonialisme. Les leçons sur le mal africain", *Mémoire de Maitrise* en Sciences politiques, 2011.

SY, A., "L'islam et la politique au Sénégal de 1960 à 2000", *mémoire de maîtrise*, UCAD, FLSH, Département d'Arabe, 2006, p. 24.

Thiriot (C), "Démocratisation et démilitarisation du pouvoir : étude comparative à partir du Burkina Faso, Congo, Ghana, Mali et Togo", *thèse Doctorat* de science politique, université Bordeaux IV, 1999.

Thomas Guignard, « Le Sénégal, les Sénégalais et Internet : médias et identité », *thèse* en Sciences de l'Information et de la Communication, Villeneuve-d'Ascq, Université Charles de Gaulle Lille 3, 2007, 400p. ;

X. AUDRAIN, "Vers une cité cultuelle au Sénégal ? Islamisation politique et réinvention de la citoyenneté, l'exemple du Mouvement Mondial pour l'Unicité de Dieu (M.M.U.D.) et du Parti de la Vérité pour le Développement (P.V.D.) de Cheikh Modou Kara Mbacké", *Thèse de doctorat* de science politique, Université Panthéon-Sorbonne (Paris I), 2007

ARTICLES SCIENTIFIQUES:

BALDE, Sory. « De la constitutionnalisation à l'institutionnalisation du vote démocratique, Réflexions autour d'une alternance politique du 19 mars 2000 au Sénégal ». *Insaniyat*, vol. 11, no. 37, 2007, p. 91-101.

BALME Richard et **BROUARD** Sylvain, « Les conséquences des choix politiques : choix rationnel et action publique », *Revue française de science politique*, 2005/1 Vol. 55, pp. 33-50. 269

BAYART Jean-François,

- « La problématique de la démocratie en Afrique noire. La Baule, et puis après ? », *Politique africaine*, N° 43, octobre 1991, pp. 5-20

- « L'historicité de l'État importé », *Les Cahiers du CERI*, n° 15 R 1996, pp. 7- 44.

BECK, Linda J. « Le clientélisme au Sénégal: un adieu sans regrets? », Momar-Coumba DIOP, dir. *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2002, p. 529-548.

BLAIS André, « Orientations de la recherche », dans Réjean LANDRY (sous la direction de), *L'analyse des politiques publiques*, Presses universitaires de Laval, 1980, pp. 56-104.

BLUNDO Giorgio et **SARDAN Jean-Pierre** Olivier de,

- « Sémiologie populaire de la corruption », dans *La corruption au quotidien*, Paris, Karthala, (Politique africaine- 83), 2001, pp. 98-114.

- « La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest », dans *La corruption au quotidien* (Politique africaine - 83), Paris, Karthala, 2001, p.8-37

BOCKEL Alain, « De la démocratie en Afrique ou l'importance de la démocratie libérale », dans *L'État moderne horizon 2000*, Mélanges offerts à Pierre-François Gonidec, Paris, L.G.D.J, 1985

BOULÈGUE, Marguerite. « La Presse au Sénégal avant 1939 », *Bulletin de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire*, vol. 27, no. 3-4, p. 715-754.

BORELLA François, « L'État en Afrique : crise des modèles et retour aux réalités », dans *Mélanges à René Gendarmes, Entreprise, région et développement*, Metz, Paris Editions Serpenoise, 1996, pp. 229-236. 270

BOURDIEU Pierre, - « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 36-37, 1981.pp. 3-24.

- « Espace social et pouvoir symbolique », dans *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987, n° 52- 53, 1984, pp. 3-14.

BOURDIEU Pierre, **CHRISTIN Olivier** et **WILL Pierre-Etienne**, « Sur la science de l'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 133, juin 2000, pp. 3-11.

BRATTON Michaël, « Populations pauvres et citoyenneté démocratique en Afrique », *Afrique contemporaine*, 2006/4 n° 220, pp. 33-64.

BRAUDEL Fernand, « La longue durée » dans *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 13ème année, N° 4, 1958, pp. 725-753.

BRATTON Michael et **ROTHCHILD Donald**, « Bases institutionnelle de la gouvernance en Afrique », dans HYDEN Goran et BRATTON Michael (sous la direction de), *Gouverner l'Afrique*, Boulder (Colorado) Lynne Rienner Publishers, 1992

BRUNO Jobert, « Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 42e année, n°2, 1992. pp. 219-234.

CARTIER-BRESSON Jean, - « Eléments d'analyse pour une économie de la corruption », *Tiers-Monde*, Tome 33, n°131, Juillet-Septembre 1992, pp. 581-609.

- « Corruption, économie et démocratie », *Problèmes économiques*, N° 2. 432, juillet 1995.

CHANIAL Philippe, « La démocratie sans territoire ? Habermas, Rawls et l'universalisme démocratique », *Quaderni*, N° 13-14 (Territoire et communication), Printemps 1991, pp. 53-66.

CHAREAUDEAU, P., "L'événement dans le contrat médiatique", *Dossiers de l'audiovisuel* n°91, La télévision de l'événement, *La documentation française*, Paris, mai-juin, 2000

CHAREAUDEAU, P., « Le discours doit être analysé en rapport avec les dispositifs de mise en scène », entretien avec BOYER, H., LOCHARD, G., Mots, *Les Langages du politique*, n°111/2016

CHAZAN-GILLIG Suzanne « Anthropologie politique : savoirs et pouvoir », *Journal des anthropologues*, 92-93, 2003, p. 60.

CHAUVENET Antoinette, « Les prisonniers » : construction et déconstruction d'une notion », *Pouvoirs*, 2010/4 n° 135, pp. 41-52.

CHEVALLIER Jacques,

- « L'analyse institutionnelle », dans CHEVALLIER Jacques (sous la direction de), *L'institution*, Paris, PUF, 1981, pp-1-59

COULON Christian, « Élections, factions et idéologies au Sénégal », dans *CEAN-CERI*, Aux urnes l'Afrique ! Elections et pouvoirs en Afrique noire, Paris, Pedone, 1978.

COULIBALY Abdou Latif, *Wade, un opposant au pouvoir. L'alternance piégée ?*, Paris, Sentinelles, 2003, 300p.;

COULIBALY Abdou Latif, *Affaire Me Sèye : un meurtre sur commande*, Paris, L'Harmattan, 2006, 220p.;

Coulibaly Abdou Coulibaly Abdou latif, *Une démocratie prise en otage par ses élites : essai politique sur la pratique de la démocratie au Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 2006, 278p.;

Coulibaly Abdou Latif Coulibaly, *Loterie nationale sénégalaise : chronique d'un pillage organisé*, Paris, L'Harmattan, 2007, 146p.;

COUSSY Jean, « États africains, programmes d'ajustement et consensus de Washington », *L'Économie politique*, 2006/4 no 32, pp. 29-40.

CROWLEY John, « Usages de la gouvernance et de la gouvernementalité », *Critique internationale*, 2003/4 no 21, pp. 52-61.

CRUISE O'BRIEN, Donal. « Le contrat social sénégalais à l'épreuve ». *Politique Africaine*, no. 45, 1992, p. 9-20.

DAHOU, Tarik et Vincent FOUCHER. « Le Sénégal, entre changement politique et révolution passive: "Sopi" or not "sopi"? », *Politique africaine*, no. 96, 2004, p. 5-21.

DALOUZ Jean-Pascal, « Au-delà de l'État néo-patrimonial. Jean-François Médard et l'approche élitiste », *Revue internationale de politique comparée*, 2006/4 Vol. 13, pp. 617-623.

DE BLIC Damien et LEMIEUX Cyril, « Le scandale comme épreuve. Éléments de sociologie pragmatique », *Politix*, 2005/3 n° 71, pp. 9-38.

DE JONG, Ferdinand et Vincent FOUCHER. « La tragédie du roi Abdoulaye ? Néomodernisme et Renaissance africaine dans le Sénégal contemporain », *Politique africaine*,

DIAGNE, Pathé, « Abdoulaye Wade ou la fin du cycle senghorien ». Momar-Coumba DIOP, dir. *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade: le " Sopi " à l'épreuve du pouvoir*. Paris, Karthala, 2013, p. 97-118. 272

DIAW, Aminata. « De —l'éthique de la jouissance à l'éthique de la res publica. Le sopi à l'épreuve de la citoyenneté », Momar-Coumba DIOP, dir. *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade: le " Sopi " à l'épreuve du pouvoir*, Paris, Karthala, 2013, p. 191-214.

DIOP, El Hadji Omar. « L'opposition sous la présidence d'Abdoulaye Wade. Entre regroupements, cooptation et répression », Momar-Coumba DIOP, dir. *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade: le " Sopi " à l'épreuve du pouvoir*. Paris, Karthala, 2013, p. 425-460.

DIOP, Momar-Coumba, Mamadou DIOUF et Aminata DIAW. « Le baobab a été déraciné. L'alternance au Sénégal », *Politique africaine*, no. 78, 2000, p. 157-179.

DIOP, Momar-Coumba et Mamadou DIOUF. « Léopold Sédar Senghor, Abdou Diouf, Abdoulaye Wade, et après ? ». Donal CRUISE O'BRIEN, Momar-Coumba DIOP et Mamadou DIOUF, dir. *La construction de l'État au Sénégal*. Paris, Karthala, 2002, p.101-141

DIOP Alioune Badara, « Espace électoral et violence au Sénégal (1983-1993): L'Ordre public, otage des urnes », *Afrique et Développement*, Vol. XXVI, N° 1 et 2, 2001, pp.145-193.

DIOP Mansour, « L'évolution des marchés publics au Sénégal (Repères historiques et faits marquants) », dans *Revue trimestrielle d'information et d'analyse du Ministère de l'Economie et des Finances - ECHOSFINANCES* N°8, Juin 2010.

DIOP Momar-Coumba, « Le Sénégal à la croisée des chemins », *Politique africaine*, N° 104, 2006/4. 273

DIOP Momar-Coumba, DIOUF Mamadou et DIAW Aminata, « Le baobab a été déraciné. L'alternance au Sénégal », *Politique africaine*, N° 78 - juin 2000, pp. 157-179.

DIOUF Mamadou, « Les poissons ne peuvent pas voter un budget pour l'achat des hameçons. Espace public, corruption et constitution de l'Afrique comme objet scientifique », *Le bulletin de l'APAD*, n° 23-24, (La gouvernance au quotidien en Afrique), décembre 2002.

EYMERI Jean-Michel, « Pour une sociologie politique comparée des institutions et de l'action publiques », dans Jean-Michel Eymeri (dir.), *Science politique de l'administration*, Paris, Economica, 2006.

FALL Alioune Badara, « La démocratie sénégalaise à l'épreuve de l'alternance », *Afrilex*, N° 5, juin 2006, p.1-61

FATTON, Robert. The making of a liberal democracy: Senegal's passive revolution, 1975-1985. Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1987, p. 115-116.

FATTON, Robert. « Africa in the age of democratization; the civil limitations of civil society ». *African Studies Review*, vol. 38, no. 2, 1995, p. 67-99.

FAYE, Ousseynou. « La violence au temps du sopi ». Momar-Coumba DIOP, dir. *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade : le sopi à l'épreuve du pouvoir*. Paris, Karthala, 2013, p. 153-190.

GAZIBO Mamadou,

- « L'Afrique en politique comparée » *Polis, RCSP*, Vol. 8, Numéro spécial, 2001, 18p.

- « Le néo-institutionnalisme dans l'analyse comparée des processus de démocratisation », *Politique et Sociétés*, vol. 21, N° 3, 2002, pp. 139-160.

GELLAR, Sheldon. « Le climat politique et la volonté de réforme politique et économique au Sénégal ». Rapport final présenté à l'USAID/Sénégal, 1997, 155p.

274

- **GELLAR, Sheldon**. « Pluralisme ou jacobinisme: quelle démocratie pour le Sénégal ? ». Momar-Coumba DIOP, dir. *Le Sénégal contemporain*. Paris, Karthala, 2002, p. 507-528.

- GELLAR, Sheldon. « The Rise of Citizen Movements and the Consolidation of Democracy under the Abdoulaye Wade Regime (2000-2012) ». Momar-Coumba DIOP, dir. *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade: le " Sopi " à l'épreuve du pouvoir*. Paris, Karthala, 2013, p. 119-152.

HAVARD, Jean-François. « De la victoire du « Sopi » à la tentation du « Nopi » ? ». *Politique africaine : Sénégal 2000-2004, l'alternance et ses contradictions*, no. 96, 2004, p. 22-38. 216

HEIDENHEIMER Arnold, « Perspectives on the perception of corruption », dans Arnold Heidenheimer, M. Johnston et V. T. Levine (eds), *Political Corruption. A Handbook*, New Brunswick, Transaction Publishers, 1990 (article paru en 1967), pp. 149-163.

HEITZ, Kathrin. « Décolonisation et construction nationale au Sénégal ». *Relations internationales*, 2008, 1, no. 133, 128p.

HESSE, Brian. J. « The Peugeot and the baobab: Islam, structural adjustment and liberalism in Senegal ». *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 22, no. 1, 2004, p. 3-12. 206

Institut PANOS (Afrique de l'Ouest). « Médias et élections : leçons de la présidentielle au Sénégal ». *Médi@ctions*, no. 24-25, 2001.

Institut Panos (Afrique de l'Ouest), "Médias et Élection au Sénégal. La presse et les nouvelles technologies de l'information dans le processus électoral", Dakar, *Nouvelles éditions africaines du Sénégal*, 2002, 173p.

GAZIBO M., 2011, « Le néopatrimonialisme est-il soluble dans la démocratie » in D.C. BACH et M. GAZIBO (dir.), *L'État néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 99-114.

GAZIBO Mamadou,

- « L'Afrique en politique comparée » *Polis, RCSP*, Vol. 8, Numéro spécial, 2001, 18p.

- « Le néo-institutionnalisme dans l'analyse comparée des processus de démocratisation », *Politique et Sociétés*, vol. 21, N° 3, 2002, pp. 139-160.

-

GAZIBO M. et THIRIOT C., 2009, « Le politique en Afrique dans la longue durée : historicités et héritages » in M. GAZIBO et C. THIRIOT (dir.), *Le politique en Afrique : État des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala, p. 21-42.

GELLAR, Sheldon. « Le climat politique et la volonté de réforme politique et économique au Sénégal ». Rapport final présenté à l'USAID/Sénégal, 1997, 155p.

274

- **GELLAR, Sheldon.** « Pluralisme ou jacobinisme: quelle démocratie pour le Sénégal ? ». Momar-Coumba DIOP, dir. *Le Sénégal contemporain*. Paris, Karthala, 2002, p. 507-528.

- GELLAR, Sheldon. « The Rise of Citizen Movements and the Consolidation of Democracy under the Abdoulaye Wade Regime (2000-2012) ».

DIOP Momar-Coumba, dir. "Le Sénégal sous Abdoulaye Wade: le " Sopi " à l'épreuve du pouvoir", Paris, Karthala, 2013, p. 119-152.

GRAZIANO Luigi, « Clientelismo e sistema politico. Il caso dell'Italia », *Revue française de science politique*, 1980, Volume 30.

GUÈYE Babacar, « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs*, 2009/2 n° 129, pp. 5-26.

HALL P. et TAYLOR R., 1997, « La science politique et les trois institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 3-4, p. 469-494.

HAVARD Jean-François, « Ethos ____bul faale“ et nouvelles figures de la réussite au Sénégal », *Politique africaine*, n° 82 - juin 2001, pp.63-77.

HEITZ, Kathrin. « Décolonisation et construction nationale au Sénégal », *Relations internationales*, 2008, 1, no. 133, 128p.

HESSE, Brian. J. « The Peugeot and the baobab: Islam, structural adjustment and liberalism in Senegal ». *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 22, no. 1, 2004, p. 3-12. 206

HEIDENHEIMER Arnold, « Perspectives on the perception of corruption », dans Arnold Heidenheimer, M. Johnston et V. T. Levine (eds), *Political Corruption. A Handbook*, New Brunswick, Transaction Publishers, 1990 (article paru en 1967), pp. 149-163.

JACQUEMOT Pierre, « Comprendre la corruption des élites en Afrique subsaharienne », *Revue internationale et stratégique*, 2012/1 n° 85, pp. 125-130.

KASSÉ, Mouhamadou Tidiane et Diana SENGHOR. « Pluralisme médiatique en Afrique de l'Ouest: 10 années pour tout changer », *Les Cahiers du journalisme*. no. 9, 2001, p. 60-77. 275

KOKOROKO D., « L'apport de la jurisprudence constitutionnelle africaine à la consolidation des acquis démocratiques. Les cas du Bénin, du Mali, du Sénégal et du Togo », *Revue béninoise des sciences juridiques et administratives*, n° 18, 2007, p. 85-128.

KOKOROKO D., 2009, « Les élections disputées : réussites et échecs », *Pouvoirs* 2009/2, n° 129, p. 115-125.

KOKOROKO D., 2013, « Réflexions sur la limitation jurisprudentielle du pouvoir de révision constitutionnelle au Bénin », *Revue de droit constitutionnel appliqué*, juillet-septembre, p. 85-128.

LACROIX Bernard, « Ordre politique et ordre social », dans Madeleine Grawitz (dir.), Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, pp. 469-565.

LECA Jean, « La démocratie à l'épreuve des pluralismes », *Revue Française de Science Politique*, (46), 2, avril 1996, p.225-270

LECOURS André, « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité? », *Politique et Sociétés*, vol. 21, n° 3, 2002, p3-19

LOCHARD, G, La Télévision : un opérateur de légitimation pour les SIC, *Hermès La Revue*, n° 38, 2004, p55-62

MBEMBÉ Achille,

- « Des rapports entre la disette, la pénurie et la démocratie en Afrique subsaharienne », dans MANÉ Ibrahima (sous la direction de), *État, Démocratie, Sociétés et cultures en Afrique*, Dakar, éditions Démocraties africaines, 1997.
- « On Politics as a Form of Expenditure », dans *Law and Disorder in the Postcolony*, pp. 299-335.

MÉDARD Jean-François,

- « L'État patrimonialisé », *Politique africaine*, n° 39, septembre 1990, pp. 25-36. 276
- « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », *Politique africaine*, 1991, 43, pp. 92-104.
- « De la corruption comme objet d'étude », *Revue française de Science Politique*, no 4, août 1993, pp. 690-697.
- « Clientélisme politique et corruption », *Tiers-Monde*, 2000, tome 41 n°161, pp. 75-87.
- « Les paradoxes de la corruption institutionnalisée », *Revue internationale de politique comparée*, 2006/4 Vol. 13, pp. 697-710.

MWAYILA TSHIYEMBE, « La science politique africaniste et le statut théorique de l'État africain : un bilan négatif », Nancy, *IPAG*, le 24 mai 1998, p109-132

NZOUANKEU Jacques-Mariel, « L'Afrique devant l'idée démocratique », *Alternative démocratique dans le Tiers-Monde*, n° 2, juillet-décembre 1990.

O'BRIEND. B. Cruise, « Le contrat social sénégalais à l'épreuve », *Politique africaine*, n° 45, mars 1992, pp. 9-20.

O'BRIEN DonalCruise, « Au Sénégal, une démocratie sans alternance », *Le monde diplomatique*, N° 469, avril 1993.

SAKHO Papa Oumar, « Quelle justice pour la démocratie en Afrique ? », *Pouvoirs*, 2009/2 n° 129, p57-64

SALL Babaly, « Les ressorts de la domination du parti socialiste dans le département de Matam (Sénégal) », *Afrilex*, N° 5, juin 2006, pp. 149-176.

SAMB Moussa, « La gouvernance publique : changement ou continuité ? », dans DIOP Momar-Coumba (Sous la direction de), *Gouverner le Sénégal. Entre ajustement structurel et développement durable*, Paris, Karthala, 2004., 304p

SARDAN Jean-Pierre Olivierde,

- « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique africaine*, n° 63, octobre 1996, p97-116.
- « La corruption en Afrique dans le contexte de crise », Atelier Ménages et crise, *ORSTOM et CEDERS*, Marseille 24-25-26 mars 1997, 19 p.

SARTORI Giovanni, « Bien comparer, mal comparer », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 1, N° 1, 1994? p19-36

SAWICKI Frédéric, « Découverte de la science politique », *Cahiers Français*, n°276, mai-juin 1996, pp. 51-59.

TARIK Dahou, « Entre engagement et allégeance. Historicisation du politique au Sénégal », *Cahiers d'études africaines*, 2002/3 n° 167, pp. 499-520.

TCHOUPIE André, « L'institutionnalisation de la lutte contre la corruption et la criminalité au Cameroun », *Polis/R.C.S.P. /C.P.S.R.*, Vol. 13, Numéros 1 - 2, 2006.

TINE Antoine « Elites partisans et démocratisation au Sénégal : pour une lecture néo-machiavelienne », *Polis / R.C.S.P. /C.P.S.R.* Vol. 11, Numéros Spécial, 2003, p1-18

VALLEE Olivier, « La construction de l'objet corruption en Afrique », *Afrique contemporaine*, 2006/4 n° 220, pp. 137-162

ARTICLES MEDIAS:

"Les grimace des cinq sages", *L'Observateur* du 02 Février 2012

« Si Karim veut être président, il doit parler le wolof », *L'Idéal*, n° 2, du 17 au 24 janvier 2008

« Karim Wade a-t-il les moyens de prendre le pouvoir ? », *Wal Fadjri*, n° 4745, 14 janvier 2008,

« À la conquête du pouvoir : Karim Wade confie son image à Richard Attias », *Wadeukeubi*, 4 Mars 2008

« Remariage de Wade fils : Karim trouve "chaussure sénégalaise" », article du *Matin*, en ligne sur *Rewmi*, 8 Mars 2008 consulté le 11 Janvier 2019

« Remariage de Wade fils : Karim trouve "chaussure sénégalaise" », article du *Matin*, en ligne sur *Rewmi* consulté le 21 Mai 2019

« Karim jette le masque *Populaire* du 14 Mars 2008

« Enfin, il descend dans l'arène » *Populaire* du 14 Mars 2008

« Thèses et foutaises », *L'Observateur* du 05 Mars 2012

"Et si c'était Karim à la place de Mamadou, *populaire* du 04 Février

"Karim vainqueur le 26 Février, un poison pour notre pays", *Populaire* du 16 Février 2012

« Karim jette le masque » *Populaire* du 16 Mars 2008

"Wade ira t-il au second tour"? du 13 Mars 2008

"Devoir de résistance" *Populaire* du 10 Février 2012

Abdou Diouf et nous pendant que Macky monte" Populaire 12 Février 2012

"Macky, voilà, les défis" *Walfadjri* du 26 Mars 2012

« Agression physique contre le journaliste Babou Birame Faye - Le Synspics va se constituer partie civile auprès de l'intéressé », *Sud Quotidien*, 17 juin 2008.

, « Diatou Cissé Badiane, secrétaire général du SYNPICS - "La presse sénégalaise jouit d'une grande liberté..." », *Sud Quotidien*, 4 mai 2012.

« Le bilan satisfaisant de la CJRS : 130 jeunes journalistes formés en 10 ans », *Sud Quotidien*, 18 octobre 2014.

« Plus jamais d'agression contre la presse », *Sud Quotidien*, 26 juin 2008.

« Convocation de Madiambal Diagne à la Dic - La presse fait face au monstre ! », *Sud Quotidien*, 16 juillet 2008.

« Comité national de pilotage des assises nationales - La société civile prend le dessus », *Sud Quotidien*, 28 janvier 2008.

"Amadou Mahtar Mbow président des assises nationales: Ce n'est ni un complot, ni un coup d'Etat », *Sud Quotidien*, 2 juin 2008.

« Assises nationales pour "sortir le Sénégal de l'impasse" - Le mal a touché tous les secteurs », *Sud Quotidien*, 29 mai 2008.

, « Après le livre de Latif Coulibaly, la société pour un observatoire des libertés », *Sud Quotidien*, 9 août 2003.

« Attaque à la vie privée, offense, troubles à l'ordre public diffamation : le délit de presse passé à la loupe par les journalistes », *Sud Quotidien*, 24 octobre 2003.

La Direction de *Sud Communication*, « Manifeste pour la liberté de la presse : contre les liquidateurs, faire Face ! », *Sud Quotidien*, 06 mai 2004.

"Cheikh Bamba Dièye kidnappé par la police *Populaire* du 13 Février 2012

« Wade, réveille-toi : on est à cinq mort » *Walfadjri* du 31 Janvier 2012

« Wade sème le vent et récolte la tempête de la famille des morts » *Populaire* du 03 Février 2012

« Wade vous écoute », *l'Observateur* du 25 Février 2012

Me Wade joue Karim et perd » *L'Observateur* du 27 F2VRIER 2012

« Un aéroport international sera édifié à Matam *Le Soleil* du 14 Février 2012

« L'Alternance alternée. Les Wade battus jusque dans leur centre de vote» *L'Observateur* du 25 MARS 2009

« Le père coache le fils pour le sommet de l'Etat » *Walfadjri* 02 Mai 2009,

« Le festival s'ouvre aujourd'hui sans les chefs d'Etat, populaire du 10 Octobre 2008,

"Carnage lors du fesman : l'IGE demande la création d'une Cour de répression des infractions", *Sununews* 20 Mai 2017 consulté le 18 Octobre 2020

« Le projet de loi adopté avec 35 amendement" *Le Soleil* du 20 juin 2011

« Benno et la société civile créent un front national de lutte » *Le Soleil* du 21 juin 2011

Ndèye Awa Lo, « Point de presse Synpics/FIJ: les préalables pour une presse libre », *Wal Fadjri*, 27 Avril 2005.

« *Un combat par défaut* », *Il est midi*" du 28 octobre 2005

« Cheikh Yérin Seck, ou l'ingratitude du ventre" *Il est midi*", 20 Octobre 2005

« Wade sème le vent et récolte la tempête de la famille des morts » *Populaire* du 03 Février 2012

"WADE tire sur tout ce qui bouge", *Walfadjri* du 10 Février 2012

"Le M23 rate sa sortie" *Walfadjri* du 11 Février 2012

Liste des figures

Figure 1: La décrédibilisation d'Abdoulaye Wade par l'image	391
Figure 2: <i>Walfadjri</i> du 10 Février 2012- non légendée	391
Figure 3: <i>Le Populaire</i> du 10 Février 2012- non légendée	393
Figure 4- La figure de la répression- non légendée	393
Figure 5- le mode de la contestation	395
Figure 6: Le mode de protestation de l'opposition	396
Figure 7: Le mode de protestation.....	396
Figure 8: le mode la protestation.....	397
Figure 9: le mode de la protestation- <i>Walfadjri</i> du 08 Février 2012- non légendée	398
Figure 10: La mise en scène de la propagande officielle	400
Figure 11: la propagande officielle dans <i>le Soleil</i>	401
Figure 12: La propagande du pouvoir dans <i>le Soleil</i>	402
Figure 13: La propagande du pouvoir dans le quotidien <i>le Soleil</i>	402
Figure 14. Wade en campagne electorale <i>Soleil</i> du 27 au 31 Janvier 2012	403
Figure 15:La visibilité des candidat au premier tour.....	295
Figure 16: La visibilité des candidats Wade et Macky au second tour	301
Figure 17: Inventaire du corpus du 28 Février au 25 Mars (2é tour)	301
Figure 18 : tableau général des enjeux au premier tour	305
Figure 19: tabeau comparatif des enjeux au second tour entre Macky Sall et Wade.....	309

TABLE DES MATIERES

Avertissement.....	II
DEDICACE.....	III
REMERCIEMENTS	IV
LISTE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS.....	V
Résumé :	VII
Sommaire	VIII
INTRODUCTION GENERALE.....	1
1.Délimitation du sujet	11
2.Définition des termes du sujet.....	13
2.1.Election présidentielle	13
2.2.Pouvoir	15
2.3.Effets d'information	21
3.Raisons du choix du sujet.....	23
4.Problématique.....	25
Le Sénégal, un Etat néo-patrimonial	46
5.Hypothèses	54
6.Méthodologie	56
PREMIERE PARTIE : ABDOULAYE WADE ET LA PRESSE SENEGALAISE : ENTRE SOUTIEN ET OPPOSITION.....	62
Titre 1 : la résilience de l'Etat néo-patrimonial comme élément du contentieux entre Abdoulaye Wade et la presse	63
Chapitre 1 : la presse « indépendante » : opposition systématique aux dérives de l'Etat néo- patrimonial	65
Section 1: Les dérives institutionnelles de l'Etat néo-patrimonial	65
Paragraphe 1: le déclin des institutions sous la première alternance ou la scénographie d'un présidentialisme renforcé	66
A- L'exacerbation des révisions constitutionnelles déconsolidantes comme conséquence d'un présidentialisme renforcé	66
1-La manipulation de la Constitution aux fins de conservation du pouvoir-	67
2--L'instrumentalisation de la règle de droit à des fins politiques.....	73
B- Des contre pouvoirs sous le joug de la présidence	75
1-La justice, un pouvoir sous coupe réglée	76

2-L'Assemblée nationale, une institution aux ordres	82
Paragraphe 2: : La survivance du néopatrimonialisme dans la gestion des biens publics: corruption et le clientélisme pour le contrôle du pouvoir	84
A- Le clientélisme, logique de redistribution saugrenue.....	85
1-La satisfaction des militants « hommes d'affaires :.....	86
2-La satisfaction des partenaires politiques et logique de partage du gâteau national.....	90
B- -L'Acuité des scandales sous le régime libéral.....	91
1-Essai de définition de la notion de scandale :	92
2-L'affaire Ségura, la preuve d'une corruption institutionnalisée :	93
Section II : Les tentatives de dynastisation de la République par la famille présidentielle ...	101
Paragraphe 1. Karim Wade, un prince au cœur du processus	101
A- Les grandes étapes de la construction de l'identité politique de Karim Wade	103
1- Le sommet de l'OCI comme rampe de lancement politique	104
2- L'entrée dans le gouvernement comme concrétisation du processus de dynastisation du pouvoir	109
B- Les stratégies de légitimation de l'héritier politique	110
1-Parasitage du parti présidentiel par la génération du concret.....	111
2- Liquidation des entrepreneurs économiques non conciliants et affirmation du "big man"	113
Paragraphe 2 : Sindjély Wade : de personnalité discrète à fille influente du régime.....	116
A-Sindjely, portrait d'une dame passionnée de sport et entraînée en politique.....	117
1- Au début, une fille timide et passionnée de sport	117
2-Imaginaires et pratiques de la famille et du politique. La transmission du capital politique familial à Sindjely?.....	119
B-Sindjely, et la gestion chaotique du Fesman	120
1-La mise en scène des activités de prédation à travers la gestion du Fesman	120
2-L'instrumentalisation de la culture à des fins politiques ou la fabrique de l'identité africaine	123
Chapitre2 : La tentative de légitimation du pouvoir de Wade par les médias d'Etat	126
Paragraphe 1 : <i>Le Soleil</i> : tentative de redéfinition des dérives du régime libéral	127
A- la fièvre révisionniste vue comme un "moyen de consolidation « de la démocratie sénégalaise"	127
1- " L'amendement Moussa Sy, un moyen de 'légitimer les élus"	128
2-Le ticket président-vice président : une loi destinée à équilibrer les pouvoirs	131
B- La légitimation du clientélisme et de la corruption institutionnelle.....	134

2-La justification du gaspillage des ressources par la réalisation de grandes œuvres de portée symbolique : l'organisation du festival mondial des arts nègres	136
Paragraphe 2: La propagande officielle du <i>Soleil</i> desservie par un contexte médiatique pluriel	139
A-L'ouverture de l'espace médiatique et la fin du monopole sur l'information.	140
1- <i>Le Soleil</i> , un quotidien "qui n'est plus seul au monde"	140
2-- Montée en flèche des journaux populaires et désacralisation de l'autorité politique.....	142
B-Quelques éléments de preuve du début du déclic au <i>Soleil</i>	143
1-Fin ou remise en cause des éditoriaux de chapelle	144
2-Un exemple symbolique : La couverture des assises nationales.....	145
Section 2 : L'audiovisuel public entre soutien avorté et propagande aveugle	147
Paragraphe 1 : Radio Sénégal Internationale : les raisons d'un soutien avorté au Prince.....	147
A-Radio Sénégal International, un allié très tôt marginalisé.....	147
1.Faiblesses des moyens de Radio Sénégal International	147
2-L'absence d'impact de Radio Sénégal, l'autre élément d'explication de l'indifférence du prince	148
B-Marginalisée, Radio Sénégal se met en dehors de la propagande :	149
1-Développement d'une grille de programmes pluriels.....	150
2-Un esprit de liberté et d'épanouissement professionnel retrouvé ?	151
Paragraphe 2 : Abdoulaye Wade, la magie de la télé et les illusions du prince.	152
A-Abdoulaye Wade et la Rts : construction de la figure du grand leader.....	153
1- « Gorgui », le pharaon bâtisseur :	153
2-Gorgui, le sage:	155
B- La propagande de la RTS parasitée	158
1- Par un contexte audiovisuel pluriel.....	158
2-Par l'arrivée des télévisions privées et la force de l'image	159
CONCLUSION DU TITRE I.....	162
Titre II : Les stratégies du pouvoir d'Etat contre la presse "indépendante"	164
Chapitre 1 : Les usages de la puissance publique contre la presse privée.....	165
Section 1 : Les moyens juridico institutionnels	165
Paragraphe 1: Instrumentalisation de la législation.....	165
A- Le harcèlement des hommes de médias par la justice.....	166
1-La convocation intempestive des journalistes à la police	166
2-Le harcèlement bureaucratique	168

B-Instrumentalisation des délits de presse	170
1-La pénalisation renforcée et pernicieuse des délits de presse	171
2-Le caractère pernicieux des condamnations pécuniaires prononcées contre la presse	173
Paragraphe : L'aide à la presse comme ressource politique	176
A- Aspects généraux de l'aide à la presse	176
1-Aux sources de l'aide à la presse	176
2-Le sens de l'aide à la presse au Sénégal	178
B- La politisation de l'aide à la presse au Sénégal	179
1-L'aide à la presse, un moyen de se constituer une clientèle au sein de la presse	179
2-De la nécessité de redéfinir l'aide à la presse	182
Section 2 : Le recours à la violence physique pour tenter d'en finir avec les médias récalcitrants	183
Paragraphe 1 : Des manœuvres d'intimidation extralégales	184
A- Les agressions physiques contre les journalistes	184
1-L'exercice abusif de la violence légale rationnelle	184
2-La violence privatisée comme mode de règlement des contradictions avec la presse.....	185
B- La presse fracassée	187
1-: Le saccage des locaux des journalistes	187
2-Le Ministre Farba Senghor, l'autre visage de la terreur	190
Paragraphe 2: De l'impunité des bourreaux de la presse comme causes de la recrudescence des violences	191
A- Impunité et plasticité des normes	192
1- La protection de personnes impliquées dans les actes de violence contre la presse	192
2-Parodie de justice ou plasticité des normes.....	193
B-Rhétorique de combat et victimisation comme armes de résistance	195
1- Les barricades et l'autocensure.....	195
2-Compassion et indignation comme armes de résistance	196
Chapitre 2 : La presse du palais à la rescousse du prince : la propagande officielle s'acharne sur les détracteurs du régime	199
Section 1 : La presse "indépendante" et la société civile attaquées	199
Paragraphe 1: Insultes- violence verbale: la presse privée vilipendée	199
A- Les "charges" de la propagande	200
1- La presse privée assimilée à une presse d'opposition	200
2- La presse privée assimilée à une presse corrompue"	202

B- La diabolisation des "symboles" de la résistance au sein de la presse ; deux exemples symboliques.....	203
1- GFM, un groupe de presse instrumentalisé par des lobbys.....	203
2-Abdou Latif Coulibaly, ou la figure de l'opposant encagoulé.....	205
Paragraphe 2: Les outrages réactionnaires contre la société civile ou continuum de l'argumentaire polémique	207
A- Les agressions verbales contre la société civile classique	208
1- La société civile assimilée à la société politique.....	208
2-La société civile vue comme défenseur de l'homosexualité	210
B- Les tentatives de décrédibilisation de "Y en a marre"	212
1-"Yen a marre" et l'agitation du péril d'une "jeunesse malsaine"	212
2- Le politique par le bas confondu à de la subversion.....	214
Section2: De l'inefficacité de la propagande du palais.....	216
Paragraphe 1 : Les tares d'un contre discours critique	216
A- La violence verbale, comme seul contre argumentaire	216
1-L'injure, une forme intolérable de violence verbale	216
2- Le recours à la dérision pour tenter de discréditer l'adversaire.....	218
B- Quelques preuves de l'échec de la stratégie	220
1- Les condamnations pour délit de diffamation.....	220
2-La récusation des journaux d'opinion dans la revue de presse quotidienne.....	221
Paragraphe 2: Le caractère peu fiable du messenger	222
A- Profil partisan du messenger	223
1-Journalisme et militantisme, un mélange de genre qui fait désordre.....	223
2-Ndiogou Wack Seck, l'exemple type du journaliste partisan.....	224
B- Grandeur et décadence des journaux d'opinion au Sénégal	226
1- Grandeur des médias d'opinion et plébiscite du journal "sopi"	227
2-Ouverture du jeu démocratique et fin de la success history.....	228
Conclusion première partie :	230
Deuxième partie La construction médiatique de l'image de Wade durant la campagne électorale	232
Titre 2 : Légitimité et délégitimité médiatique de la candidature de Wade à la une des quotidiens sénégalais.....	233
Chapitre 1 : L'image négative de la candidature de Wade à la "Une" des médias privés	235
Section 1 : La une, vitrine hostile au candidat libéral	235

Paragraphe 1: la titraille, mise en exergue d'un président violent et illégitime.....	235
A- Considérations générales sur la typologie de titres en première page	236
1-Méthodologie de classification des titres	236
2-Une floraison de titres partisans comme indicateur d'une rupture de neutralité entre les candidats.....	237
B- Des titres partisans et qui défavorisent le candidat sortant	239
1-Wade, un candidat illégitime	239
2-Wade, un homme violent	240
Paragraphe 2 : La déconstruction de l'image d'Abdoulaye Wade dans la presse privée.....	241
A- L'image et ses effets persuasifs	242
1-Effet de réalité et preuve du réel	242
B-L'image de presse ou la poursuite de la politisation par un autre moyen	244
1- La représentation photographique de Wade dans la presse privée : l'image du croque mort	244
2-La représentation visuelle des opposants et la construction du héros contestataire.....	247
Section 2: Les tonalités de la presse privée : des positions tendancieuses.....	250
Paragraphe 1 : Un ton sensationnel et du parti pris en défaveur d'Abdoulaye Wade	250
A- L'exacerbation du sensationnel dans les quotidiens privés et ses conséquences	251
1-Essai de définition du sensationnel	251
2-Le sensationnel comme ressort préjudiciable à l'objectivité.....	252
B-- Les affaires Mamadou Diop et la "profanation de la zawiya d'El Hadj Malick Sy", un emballement médiatique révélateur	254
1-La mort de l'étudiant Mamadou Diop	254
2-La "profanation" de la zawiya El Hadj Malick Sy par la police	256
Paragraphe 2: La manipulation du discours du président Wade	258
A- Les formes rhétoriques de la manipulation	258
1- L'utilisation de leviers poisons pour discréditer le discours du candidat Wade	258
2-- L'utilisation de l'aveu comme forme de preuve contre soi même	260
Soit les énoncés suivants :	261
" Pour le chef de l'Etat, les morts ne se comptent pas » -« Man mako tey" de créer les violences pré-électorales (J'ai fait exprès) <i>Populaire</i> 02 Février 2012	261
Wade sème le vent et récolte la tempête des familles des morts » <i>l'Observateur</i> du 03 Février 2012	261

B- La stratégie de l'amalgame, l'autre procédé manipulatoire utilisé contre Abdoulaye Wade	262
1-L'amalgame entre le discours et sa source	262
2-Amalgame à travers la transformation du discours source	264
Chapitre 2 : Le marketing politique du <i>Soleil</i> en faveur du candidat Wade	266
Section 1 : la une du <i>Soleil</i> , une vitrine favorable à Abdoulaye Wade	266
Paragraphe 1 : Les recettes mercatiques du <i>Soleil</i>	266
A- Forte personnalisation du candidat sortant.....	266
1-Les raisons d'une forte personnalisation : la mise en récit du candidat Wade	267
2-Wade, un homme de dialogue et de paix	268
B-Construction de la figure du candidat moderne et délégitimation de l'opposition	270
2-Une tribune pour discréditer l'opposition	272
Section 2 : Une mise en page en faveur du candidat au pouvoir	273
Paragraphe 1: Les espaces stratégiques du <i>Soleil</i> : espaces dédiés au candidat du pouvoir ...	274
A- Construction de l'événement du jour dans le <i>Soleil</i> et mise en exergue du candidat du pouvoir	274
1- La notion d'événement	275
2-La tribune, lieu exclusif d'accueil de l'événement du jour dans <i>le Soleil</i>	276
B- Les espaces congrus du <i>Soleil</i> comme moyen d'équilibrisme en période électorale	278
1- Détermination des espaces congrus au moyen du visuel	278
2-Les places congrues comme moyen d'équilibrisme en période électorale.....	280
Paragraphe 2 : Les pages "institutionnelles" comme espaces de propagande.....	281
A- L'exacerbation de la prime au sortant dans <i>Le Soleil</i>	281
1- Ritualisation de la prime au sortant	282
2-La confusion des statuts de Premier Ministre et de directeur de campagne, un amalgame qui profite au Président.....	284
B- L'effet soutien de groupe endossé encore par <i>Le Soleil</i>	286
1-Adoubement des alliés d'Abdoulaye Wade.....	286
2-Mise en exergue des propos du Président à travers son porte parole.....	287
Titre 2 : La difficile légitimité de la candidature d'Abdoulaye Wade dans le débat électoral	290
Chapitre 1 : La controverse autour du troisième mandat	292
Section 1 : Visibilité des acteurs et traitement des enjeux de campagne : la candidature d'Abdoulaye Wade marginalisée par les médias privés	293

Paragraphe 1 : Visibilité des candidats : Abdoulaye Wade, une visibilité en demi- teinte....	294
A-Premier tour, Wade mis en ballottage par le M23	295
1- La formation de coalitions comme stratégie électorale : Le rôle du M 23 dans la mise en ballottage d'Abdoulaye Wade.....	295
2- Un ballottage et une visibilité en défaveur du candidat sortant	298
B- Le second tour: Macky plus visible qu'Abdoulaye Wade	299
1-La part des ralliements politiques	300
2-L'effet "vent de changement" dans le déséquilibre médiatique au deuxième tour.....	302
Paragraphe 2: Le traitement des enjeux électoraux.....	303
A- Le premier tour.....	303
1- Définition et recension des enjeux.....	303
2-Répartition des enjeux en fonction des candidats au premier tour : Wade domine dans la douleur.....	306
B- Le second tour	309
2-Macky Sall, la part personnelle et les alliances politiques.....	312
Section 2 : Traitement de l'agenda politique et médiatique des candidats : les médias privés au service de la communication de l'opposition.....	314
Paragraphe 1 : Recension de l'offre électorale des candidats	315
A-L'offre électorale de WADE : la foi en son bilan.....	316
1-Premier tour: La nécessité de terminer ses chantiers comme justification du troisième mandat	317
2-Second tour: Consolidation de la croissance et continuité : un axe stratégique de sa campagne.....	319
A- L'offre électorale de l'opposition.....	320
1-Premier tour: De la nécessité de faire front commun contre la candidature d'Abdoulaye Wade.....	321
2- Second tour: acter l'assaut final, refonder les institutions et s'inscrire sur la bonne gouvernance	323
Paragraphe 2 : La presse privée sénégalaise : entre décrédibilisation et légitimation de la candidature d'Abdoulaye Wade.....	324
A-l' <i>Observateur</i> et le <i>Populaire</i> : un récit qui délégitime le candidat Wade	325
1- Un troisième mandat assimilé à un "coup d'Etat Constitutionnel"	325
2-La mobilisation du M23 vue comme du "patriotisme constitutionnel"	328
B- <i>Walfadjri</i> entre équilibre et équilibrisme dans la relation des faits.....	330
1-La légitimation du mandat d'Abdoulaye Wade.....	330

2-La mise en accusation des manifestants du M23	333
Chapitre 2 : Les positions éditoriales des médias sur la candidature d'Abdoulaye Wade	337
Section 1 : Les positions éditoriales du <i>Populaire</i> et de <i>l'Observateur</i>	339
Paragraphe 1: <i>L'Observateur</i> , une position en défaveur de la candidature d'Abdoulaye Wade	340
A- <i>L'Observateur</i> lie crise politique et troisième mandat en Afrique	340
1-Le troisième mandat comme facteur de conflit.....	340
2-L'alternance comme seul moyen de consolidation démocratique.....	344
B- Le refus d'endosser les dérives identitaires	346
1-Les dangers de l'instrumentalisation politique de l'identité	346
2-Le Sénégal pas à l'abri des dérives identitaires	348
Paragraphe 2: Le militantisme affiché du <i>Populaire</i> en faveur de l'opposition qui combat le troisième mandat de Wade	350
A- <i>Le Populaire</i> : les raisons pour lesquelles Wade doit partir	350
1- Le risque de dynastisation de la République.....	351
2-Wade, et le risque de privatiser la République	355
B- "L'appel au devoir de résistance" du <i>Populaire</i>	358
1-Se mobiliser pour sauver la République, une nécessité non négociable.....	358
2-Choisir Macky Sall, l'unique alternative :	365
Section 2: Les positions officielles de <i>Walfadjri</i> et du <i>Soleil</i>	367
Paragraphe 1: <i>Walfadjri</i> , inconstance et fébrilité sur la seconde alternance	367
A- Le refus de plébisciter un "messie"	367
1-La seconde alternance, comme simple victoire du peuple sénégalais	368
2-La nouvelle alternance, un défi plus qu'un plébiscite	369
B- Le vote et ses prisons, l'élection, mode de reproduction du néopatrimonialisme au Sénégal	371
1-Elire ou démettre le Président. La légitimité du nouvel élu en question	371
2-Le vote sanction, l'autre avatar de la démocratie sénégalaise	374
Paragraphe 2: <i>Le Soleil</i> : entre soutien en faveur de Wade et équilibrisme	376
A- Plébiscite de la thèse du chemin électoral de la démocratie	376
1- La routinisation électorale et ses effets structurants vantée	376
2-La nouvelle alternance comme signe d'une consolidation démocratique	378
B- Le Sénégal une exception démocratique : <i>facteur personnel de ses dirigeants</i>	379
1-Macky, le héros entrant.....	380

2-Wade, le héros sortant.....	381
Conclusion de la deuxième partie:	383
CONCLUSION GENERALE	384
Annexes	391
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	404